



UNIL | Université de Lausanne

Unicentre
CH-1015 Lausanne
<http://serval.unil.ch>

Year: 2024

L'illusion ouvrière. Ordre et conflits moraux dans la représentation politique à l'Assemblée constituante de 1848 (France)

Fauconnet Tatiana

Fauconnet Tatiana, 2024, L'illusion ouvrière. Ordre et conflits moraux dans la représentation politique à l'Assemblée constituante de 1848 (France)

Originally published at : Thesis, University of Lausanne

Posted at the University of Lausanne Open Archive <http://serval.unil.ch>

Document URN : [urn:nbn:ch:serval-BIB_BECBFD1944A41](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:ch:serval-BIB_BECBFD1944A41)

Droits d'auteur

L'Université de Lausanne attire expressément l'attention des utilisateurs sur le fait que tous les documents publiés dans l'Archive SERVAL sont protégés par le droit d'auteur, conformément à la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA). A ce titre, il est indispensable d'obtenir le consentement préalable de l'auteur et/ou de l'éditeur avant toute utilisation d'une oeuvre ou d'une partie d'une oeuvre ne relevant pas d'une utilisation à des fins personnelles au sens de la LDA (art. 19, al. 1 lettre a). A défaut, tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par cette loi. Nous déclinons toute responsabilité en la matière.

Copyright

The University of Lausanne expressly draws the attention of users to the fact that all documents published in the SERVAL Archive are protected by copyright in accordance with federal law on copyright and similar rights (LDA). Accordingly it is indispensable to obtain prior consent from the author and/or publisher before any use of a work or part of a work for purposes other than personal use within the meaning of LDA (art. 19, para. 1 letter a). Failure to do so will expose offenders to the sanctions laid down by this law. We accept no liability in this respect.



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des sciences sociales et politiques
Institut d'études politiques

L'illusion ouvrière.
Ordre et conflits moraux dans la représentation politique à
l'Assemblée constituante de 1848 (France)

Thèse de doctorat
présentée à la

Faculté des Sciences Sociales et Politiques
de l'Université de Lausanne

pour l'obtention du grade de
Docteur en Science Politique

par Tatiana Fauconnet

Sous la direction de
Thomas Bouchet, Professeur à l'Université de Lausanne

Jury
Anne-Sophie Chambost, Professeure à Sciences Po Lyon
Christophe Le Digol, Maître de conférences à l'Université Paris Nanterre
Corinne Saminadayar-Perrin, Professeure à l'Université Paul-Valéry
Olivier Voirol, Maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne

Lausanne
2024



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des sciences
sociales et politiques

IMPRIMATUR

Le Décanat de la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, au nom du Conseil et sur proposition d'un jury formé des professeurs

- M. Thomas BOUCHET, Professeur à l'Université de Lausanne
- M. Olivier VOIROL, Maître d'Enseignement et de Recherche, Université de Lausanne
- Mme Anne-Sophie CHAMBOST, Professeure, Sciences Po Lyon, France
- M. Christophe LE DIGOL, Maître de Conférences, Université Paris-Nanterre, France
- Mme Corinne SAMINADAYAR-PERRIN, Professeure, Université Paul-Valéry Montpellier 3, France

autorise, sans se prononcer sur les opinions de la candidate, l'impression de la thèse de Madame Tatiana FAUCONNET, intitulée :

"L'illusion ouvrière. Ordre et conflits moraux dans la représentation politique à l'Assemblée constituante de 1848 (France)."

Nicky LE FEUVRE
Doyenne

Lausanne, le 4 juin 2024

RESUME

La participation des catégories sociales dites ouvrières à l'Assemblée constituante de 1848 est souvent envisagée depuis l'interprétation de Karl Marx formulée dans *Les Luites de classes en France* (1850) comme l'échec du mouvement ouvrier dans l'obtention d'une représentation politique effective de ses intérêts. En sous-estimant les expériences subjectives de la représentation politique, l'interprétation marxiste projette une conception normative et essentialiste de l'activité politique des prétendus représentants ouvriers. Afin de nuancer cette perspective, la présente thèse s'appuie sur la théorie de la reconnaissance élaborée par Axel Honneth (1992). Mobilisant diverses sources archivistiques, la thèse propose d'observer la prétention à la représentation dite ouvrière par le biais de ceux qui s'en réclament, en interrogeant notamment les formes de sa légitimation à l'Assemblée constituante de 1848. *L'illusion ouvrière*, concept introduit dans cette thèse, permet de comprendre autrement la complexité des mondes sociaux en 1848 en décrivant comment certains individus s'approprient l'identité ouvrière à des fins politiques stratégiques. Plaçant les expériences subjectives au cœur de l'analyse, la thèse invite à questionner différemment l'ombre portée de la représentation politique et donne à voir une perspective critique sur la représentation politique catégorielle et ses aspirations à l'inclusion en 1848.

ABSTRACT

The participation of so-called working-class social categories in the 1848 Constituent Assembly is often viewed in light of Karl Marx's interpretation formulated in *The Class Struggles in France* (1850) as the failure of the working-class movement to achieve effective political representation for its interests. By underestimating the subjective experiences of political representation, the Marxist interpretation projects a normative and essentialist conception of the political activity of purported working-class representatives. To add nuance to this perspective, the present thesis relies on the theory of recognition developed by Axel Honneth (1992). Drawing on various archival sources, this thesis aims to examine the assertion of so-called working-class representation by those who advocate for it. This involves a notable examination of the forms of its legitimation in the 1848 Constituent Assembly. The concept of *l'illusion ouvrière*, introduced in this thesis, provides a different understanding of the complexity of social worlds in 1848 by describing how certain individuals appropriate the working-class identity for strategic political purposes. Placing subjective experiences at the heart of the analysis, the thesis invites us to question the shadow cast by political representation in a different way, and offers a critical perspective on categorical political representation and its aspirations for inclusion in 1848.

REMERCIEMENTS

Je remercie Thomas Bouchet d'avoir accepté la direction de cette thèse et pour la confiance qu'il me témoigne depuis 2016. Je remercie aussi Ludovic Frobert et Samuel Hayat d'avoir accepté de diriger les prémices de ce travail.

Ces années de recherche m'ont permis de rencontrer des professionnel.les impliqué.es, archivistes, bibliothécaires, collègues du Laboratoire Triangle (Lyon) et du Centre Walras Pareto (Lausanne). Qu'elles.ils soient tou.tes remercié.es pour leur collaboration.

Mes remerciements vont également aux membres du jury de cette thèse pour leurs évaluations approfondies et leurs regards bienveillants.

Je tiens enfin à exprimer tout mon amour et ma gratitude à mes proches.

CONVENTIONS

A.N. : Archives Nationales (France)

A.A.N. : Archives de l'Assemblée Nationale

A.D.S.M. : Archives Départementales de la Seine-et-Marne

A.D.Y : Archives Départementales de l'Yonne

B.M.L : Bibliothèque Municipale de Lyon

B.N.F. : Bibliothèque Nationale de France

I.I.S.H. : Institut International d'Histoire Sociale (Amsterdam)

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1. Tableau de comptage des représentants élus en avril 1848 selon le critère « ouvrier » enregistré par l'institution parlementaire.	146
Figure 2. Tableau de comptage des représentants élus en avril 1848 selon le critère « ouvrier sans contremaître » et « ouvrier sans capital symbolique ».....	151
Figure 3. Lithographie de François Bonhommé « 15 mai 1848 » (1848).....	236
Figure 4. Détail de la lithographie de François Bonhommé « 15 mai 1848 » (1848), « Albert voyant qu'il est vu ».....	237
Figure 5. Plan figuratif de l'Assemblée constituante en mai 1848.	254
Figure 6. Situation géographique de la salle de carton dans le plan d'ensemble du Palais-Bourbon	339
Figure 7. Façade de la « salle de carton »	340
Figure 8. Intérieur de la salle de carton en mai 1848.....	341
Figure 9. Tableau d'enregistrement des élus aux élections générales d'avril 1848 (Extrait)	342
Figure 10. Costume de représentant du peuple à l'Assemblée nationale de 1848.....	343
Figure 11. Procès-verbaux du Comité du travail de la Constituante de 1848 (Extraits, 12 p.).....	348
Figure 12. Démission de P. Béranger (2 p.)	373
Figure 13. Démission de H. Dobremel	375
Figure 14. Démission de H. Martinetz.....	376
Figure 15. Médaille n°295 (alliage coulé, 71 mm)	381
Figure 16. Portrait officiel de Louisy Mathieu, Assemblée nationale constituante de 1848	408

TABLE DES MATIÈRES

RESUME	3
REMERCIEMENTS.....	5
CONVENTIONS.....	6
TABLE DES ILLUSTRATIONS	7
TABLE DES MATIÈRES	8
INTRODUCTION	13
« L'apprentissage de la République », une expérience problématique	13
Délimitation du champ d'étude. 1848, l'hypothèse démocratique et la représentation ouvrière.....	16
La catégorie sociale, une entité inévitablement essentialisée ?.....	21
Approche théorique : le paradigme honnethien de la reconnaissance.....	25
Questions de recherche et hypothèses	31
Sources empiriques et méthodologie de recherche	32
Contexte de la rédaction de la thèse	38
Résumé des chapitres	39
PARTIE I. APPARITIONS. LA FIGURE OUVRIÈRE DANS LA REPRÉSENTATION POLITIQUE DES MONDES SOCIAUX (1815-1848)	
.....	41
CHAPITRE 1. LA CAPACITE POLITIQUE EN QUESTION. RETOUR SUR LES CONDITIONS D'EMERGENCE DE LA RECONNAISSANCE POLITIQUE DES OUVRIERS (1815-1848).....	43
1.1 Le territoire de la capacité politique.....	47
1.1.1 Au seuil de la capacité politique. Le modèle capacitaire de François Guizot	49
1.1.2 « Parlementer autrement que dans les rues de Lyon ». L'idée de la parité au service de la nécessité économique dans le projet républicain de Jean Reynaud	

(1832).....	55
1.2 Localiser les <i>actes expressifs</i> de la reconnaissance de la compétence politique des ouvriers.....	61
1.3 Albert, l'ouvrier du gouvernement provisoire. Fragments autour d'une figure ambivalente (février-mai 1848).....	65
1.3.1 D'un Albert à l'autre	67
1.3.2 Albert, représentant méconnu d'une nouvelle économie de la reconnaissance	73
CHAPITRE 2. CHAPEAU BAS DEVANT LA CANDIDATURE OUVRIERE ? LA PERSISTANCE DU MODELE CAPACITAIRE DANS LA CAMPAGNE ELECTORALE D'AVRIL 1848 (MARS-AVRIL 1848).....	79
2.1 « Place aux capacités nouvelles ! » La capacité politique chez Louis Reybaud et George Sand	85
2.1.1 Fictions en friction. L'ouvriérophilie dans une satire de Louis Reybaud	88
2.1.2 Reconfigurer l'espace démocratique. Fiction et politique chez George Sand	94
2. Visibilité et méconnaissance de la figure ouvrière dans la campagne électorale extra parisienne. Le cas du Loiret.	99
PARTIE II. APPARENCES. DEVENIR « OUVRIER » EN POLITIQUE (PRINTEMPS 1848)	
.....	107
CHAPITRE 3. S'ECRIRE OUVRIER : DE LA CONNAISSANCE A LA RECONNAISSANCE ELECTORALE (MARS-AVRIL 1848).....	109
3.1 La profession de foi électorale dite ouvrière (PFO), archive d'un sentiment capacitaire.....	110
3.1.1 L'exercice autobiographique au service de la légitimation politique	112
3.1.2 La fiction du vicaire savoyard de Jean-Jacques Rousseau : une ressource philosophique au service de l'écriture de soi ?	116
3.2 L'Évangile politique de Jérôme Gilland. Se reconnaître à travers la figure du christ socialiste	126
CHAPITRE 4. LA FABRIQUE DU REPRESENTANT DIT OUVRIER. LIRE ET INTERPRETER LES USAGES DU MARQUEUR PROFESSIONNEL DANS LES RESULTATS DU SCRUTIN DE L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE.	137
4.1 La dissimulation stratégique de l'identité sociale de contremaître	140
4.2 Joseph Benoît, les tours d'un Maître tisserand.....	152

4.2.1 Les figures du travail telles qu'elles s'écrivent chez Joseph Benoît.....	156
4.2.2 L'égalité telle qu'elle s'envisage à la Société des Invisibles : l'intuition contre l'apprentissage	160
PARTIE III.	
RECTO ET VERSO D'UNE « REPUBLIQUE OUVRIERE »	
(MAI - DECEMBRE 1848)	
.....	167
CHAPITRE 5. LES AUTRES ET L'ENTRE-SOI PARLEMENTAIRE. LA MINORITE SOCIALE DITE OUVRIERE FACE A L'ORDRE INSTITUTIONNEL (4 MAI 1848 - 21 JUIN 1848).	169
5.1 Le « pseudo-ouvrier » Schmit : d'une querelle de légalité à l'imposition d'une réalité sociale.....	174
5.2 Le Comité du travail de la constituante, une contre-tribune de la Commission du Luxembourg	179
5.2.1 Des délibérations confidentielles	183
5.2.2 Savoirs et propriétés sociales : le Comité du travail, un comité de l'ordre industriel ?.....	188
5.2.3 Henri Peupin orateur du Comité du travail et figure reconnue d'un libéralisme ouvrier	193
5.3 Le Comité du travail en assemblée plénière : faire et défaire la représentation ouvrière.....	206
CHAPITRE 6. LA RESPONSABILITE MORALE DE LA REPRESENTATION DITE OUVRIERE A L'EPREUVE DE L'« ATTENTAT » DU 15 MAI 1848	213
6.1 Écologie de l'ordre moral parlementaire. La « salle de carton », un acteur incontournable de l'expérience délibérative de la Constituante ?.....	217
6.2 L'infraction. Albert, figure d'une déviance parlementaire	223
6.2.1 Le 15 mai 1848 vu par François Bonhommé. L'assemblée du forgeron. ...	230
6.3 La démission parlementaire entre contrainte, consentement et résistance.....	238
CHAPITRE 7. « QUI NE DIT MOT CONSENT » ? L'ECHEC DE LA REPUBLIQUE RECONNAISSANTE (22 JUIN – 1^{er} DECEMBRE 1848).	247
7.1 Le bruit de l'assemblée (mai-décembre 1848).....	251
7.2 Les mots qui tuent le silence : le coup de force de P.J. Proudhon.....	257
7.3 Hors champ : fragments à partir d'un discours subalterne.....	261
CONCLUSION : « L'APPRENTISSAGE DE LA REPUBLIQUE », UN MYTHE UTILE ?	273
ÉPILOGUE	281

BIBLIOGRAPHIE.....	297
Sources primaires	297
Manuscrits, recueils, lettres, édité.es ou non édité.es	297
Archives de l'Assemblée nationale.....	303
Archives nationales.....	306
Archives de la Bibliothèque nationale de France	306
Institut international d'histoire sociale – IISH.....	307
Archives départementales de Seine-et-Marne	308
Archives départementales de l'Yonne.....	308
Bibliothèque municipale de Lyon	308
Sources secondaires.....	309
Biographie.....	309
Institutions, République	314
Reconnaissance, identités	322
Représentation(s)	328
ANNEXES.....	337
Annexe 1. Chronologie indicative de l'année 1848 en France.....	337
Annexe 2. La « salle de carton », lieu de délibération de l'Assemblée constituante de 1848	339
Annexe 3. Extrait du cahier d'enregistrement des élus aux élections générales d'avril 1848	342
Annexe 4. Le costume du parlementaire selon le décret du gouvernement provisoire	343
Annexe 5. Le règlement intérieur du Comité du travail de la Constituante de 1848.....	344
Annexe 6. Le procès-verbal sténographié du Comité du travail de la séance du 29 mai 1848.....	347
Annexe 7. Le règlement intérieur de l'Assemblée constituante de 1848.....	359
Annexe 8. Copies des démissions de P.J. Béranger (de), H. Dobremel et H. Martinetz	373
Annexe 9. Simon Hallier, « Aux ouvriers, mes frères bien-aimés »	377
Annexe 10. La médaille-pétition des marchands de vin de la ville de Paris (29 mars 1848).....	381
Annexe 11. Lettre d'Albert datée du 24 octobre 1857 (destinataire inconnu)	382
Annexe 12. Discours de Jules Michot-Boutet (20 et 27 mars 1848) prononcés au Comité républicain du département du Loiret.....	384

Annexe 13. Professions de foi électorales des candidats dits ouvriers dans le Loiret (avril 1848) – Extraits du corpus d'étude	386
Annexe 14. Lettres de Jérôme Gilland à George Sand – Extraits des <i>Papiers de George Sand</i>	389
Annexe 15. Joseph Benoît, introduction à <i>Nuits d'exil</i>	398
Annexe 16. Discours de Henri Peupin à l'Association pour la liberté des échanges (ALE), 20 novembre 1846.....	400
Annexe 17. Portrait de Louisy Mathieu (octobre-novembre 1848)	408
INDEX DES NOMS	409

INTRODUCTION

« L'apprentissage de la République¹ », une expérience problématique

Oui, dit-on de toutes parts, il nous faut une représentation nationale complète ; il y faut envoyer des ouvriers, mais des ouvriers capables. Ici commencent les réticences, les si, les mais ; enfin la conclusion de ces bienveillants citoyens est un magnifique hélas !... [...] Cependant les clubs s'ouvrent, les professions de foi circulent ; mais parmi tant de noms, n'en envoyant aucun qui s'applique à un homme vivant de ses deux bras, l'ouvrier proteste avec vigueur ; alors, ô prodige de clémence ! on cherche, on trouve enfin un travailleur à peu près passable, on le propose aux mécontents qui l'acceptent avec transport ; l'ouvrier-candidat fait sa profession de foi, et tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possible².

En septembre 1848, alors que la vie politique française s'agite autour de la future constitution républicaine, un « ancien ouvrier fondeur » livre, découragé, les raisons d'un échec politique. Le nom du signataire « S. Hallier » est connu pour avoir été celui d'un candidat parisien et ouvrier, transplanté dans le département voisin de Seine-et-Marne lors du scrutin législatif du printemps 1848. L'auteur, Simon Hallier, fait connaître les obstacles matériels et symboliques liés à l'expérience d'une représentation ouvrière venue *compléter* la représentation nationale. Il s'agit d'abord pour l'auteur de donner à voir une expérience individuelle ; celle d'un individu qui revendique l'exercice sans entrave de son droit à la participation politique rendu possible par l'application du suffrage masculin en mars 1848³. La brochure expose une expérience sociale négative marquée par l'évocation de torts moraux qui conduisent l'auteur à repenser les conditions de la participation des ouvriers à

¹ Bien connue des historien.nes de la Deuxième République française, l'expression est de Maurice Agulhon ; cf. AGULHON, Maurice, *1848 ou l'apprentissage de la République (1848-1852)*, Paris, Seuil, 1992 [1973], 284 p.

² HALLIER, Simon-Etienne, *AUX OUVRIERS, mes frères bien-aimés*, Imp. de Giroux, Lagny, 30 septembre 1848, p. 4-5.

³ Décret du gouvernement provisoire du 5 mars 1848. On préfère dans ce travail parler de « suffrage masculin » pour désigner l'égalité juridique et politique des hommes entre eux plutôt que d'utiliser l'expression « suffrage universel masculin » consacrée par des historiens qui ont imposé à la science historique une définition excluante de l'universel.

la République. De quoi le témoignage de Simon Hallier est-il alors l'expression ? Exprime-t-il à sa manière l'échec de l'apprentissage par les candidats ouvriers des logiques institutionnelles républicaines ? En se présentant comme « le pauvre ouvrier », « le candidat plébéien », « le citoyen diffamé »⁴, Simon Hallier dénonce une situation d'injustice dans laquelle l'origine sociale modeste du candidat pèse sur les conditions de sa visibilité au sein des institutions républicaines :

Que faisait-on pendant qu'il [le candidat ouvrier] parcourait les communes, proclamant partout la liberté dont il s'était déclaré le soutien. On faisait circuler sourdement sur son compte des bruits qui tendaient à lui faire perdre l'estime de ses concitoyens qu'il avait si péniblement, si laborieusement acquise ; on se répandait en invectives sur son compte. C'était, au dire de celui-ci, un homme perdu de réputation, un être plongé dans la débauche, un misérable qui s'était fait chasser partout où il avait été employé ; pour celui-là, c'était un ambitieux qui promettait plus qu'il ne tiendrait et qui voulait faire de ses frères un marche-pied pour son élévation ; pour tel c'était tout simplement un homme dont la position sociale n'offrait aucune garantie, tandis qu'au dire de tel autre, ce n'était rien moins qu'un forçat libéré !⁵

Le témoignage laisse percevoir les stigmates associés à la figure ouvrière et suppose peut-être l'existence d'une lutte pour la reconnaissance sociale. Il met en évidence le décalage entre l'ambition républicaine d'élargissement de la base sociale de la représentation nationale et sa réalisation concrète dans un territoire français. Enfin, le discours laisse émerger un réseau de significations que le temps semble avoir effacé : en opposant à la violence sociale subie l'idée de la *capacité politique* des ouvriers, à quoi précisément le candidat fait-il référence ? Le témoignage prend la forme d'un plaidoyer sur l'égalité sociale en matière politique. Il vise à (ré)habiliter, d'abord aux yeux des ouvriers à qui il adresse son discours, un mode de représentation positif de l'identité ouvrière dans le champ politique en revendiquant la particularité de ses ressources sociales et intellectuelles. Dans une perspective essentialiste, Simon Hallier distingue par exemple l'ouvrier des autres catégories sociales en vertu de la spécificité de son mode de questionnement, fruit de l'expérience commune de la précarité des conditions sociales et économiques⁶. La question de l'interprétation de ce type de discours se pose d'abord parce que son contenu s'oppose à la thèse majoritairement défendue lorsqu'il s'agit de considérer la participation des

⁴ HALLIER, Simon-Etienne, *AUX OUVRIERS, mes frères bien-aimés, op. cit.*, p. 7.

⁵ *Id.*

⁶ *Ibid.*, p. 3.

ouvriers au gouvernement de 1848. À savoir celle de l'échec du prolétariat à la représentation de ses intérêts au sein des institutions étatiques, formulée d'abord par Karl Marx dans son essai historique consacré aux événements politiques de l'année 1848, *Les luttes de classes en France* (1850)⁷. La thèse marxiste, encore largement représentée dans l'historiographie de la période considérée, propose une lecture que l'on considère négative dans le sens où elle explique l'échec de la représentation politique en vertu d'un manque de ressources matérielles et immatérielles. Or, le témoignage de Simon Hallier invite à observer différemment l'expérience sociale de la représentation politique lorsqu'il insiste par exemple sur les qualités ouvrières en matière de représentation politique.

Le contexte de l'installation de l'Assemblée constituante de 1848 est particulièrement propice à l'observation de la participation ouvrière aux institutions politiques officielles. Isabelle Lespinet-Moret et Frédéric Moret qui qualifient de « République des ouvriers » l'expérience de l'Assemblée constituante⁸ mettent en évidence la situation paradoxale d'une représentation politique légitimée mais impuissante :

La période de la II^e République pose, dans toute sa complexité, la difficile équation des rapports entre le monde ouvrier et la République. Fers de lance de l'idéal républicain, les ouvriers constituent le gros des troupes révolutionnaires ; la victoire acquise, ils se voient dénier une véritable participation au pouvoir et échouent à imposer leur conception d'une République démocratique et sociale. Alliés à une large frange des classes moyennes pour la conquête du pouvoir, ils en sont exclus, au nom et par le biais de l'application du suffrage universel⁹.

Dans ce récit historique de l'expérience politique de la minorité sociale considérée, il est frappant de constater à quel point les auteurs imposent à ceux qu'elle désignent par le terme *ouvriers* des propriétés sociales homogènes et une aspiration politique commune (fonder la République démocratique et sociale). Souhaitant se départir de ce type d'approche essentialiste, notre démarche propose de discuter sous un angle nouveau la thèse marxiste de l'échec à la représentation politique d'une minorité sociale en l'occurrence ouvrière. Elle propose par conséquent de discuter le thème agulhonien de *l'apprentissage* qui désigne le mouvement de « descente de la politique vers les masses »

⁷ MARX, Karl, *Les luttes de classes en France : 1848-1850*, Paris, Éditions sociales, 1984 [1850], 249 p.

⁸ Notice « La République des ouvriers » dans DUCLERT, Vincent, PROCHASSON, Christophe (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002, p. 413-418.

⁹ *Ibid.*, p. 413.

et qui implique ainsi de considérer les individus éloignés du champ politique comme déficitaires de ressources¹⁰. Ce mode explicatif paraît insatisfaisant dans la mesure où il nécessiterait pour être rigoureux d'être confronté aux points de vue des acteurs de l'expérience de la représentation politique. À cet égard, la contribution d'Edward P. Thompson à l'histoire des mondes ouvriers britanniques, *La formation de la classe ouvrière anglaise*¹¹, a montré la fertilité d'une approche qui part de l'expérience vécue des dominés¹². Ce point de vue a contribué à élargir considérablement l'analyse des répertoires de l'action politique, des formes de la politisation, de la constitution de l'identité sociale. À l'image d'autres sources dispersées, le point de vue de Simon Hallier, est alors une invitation à explorer le thème de l'échec à la représentation politique institutionnelle à partir de la vision des vaincus, c'est-à-dire ceux à qui l'on impute une méconnaissance des règles de l'apprentissage politique.

Délimitation du champ d'étude. 1848, l'hypothèse démocratique et la représentation ouvrière

La révolution du 24 février 1848 symbolise peut-être d'abord l'ouverture d'un espace de reconnaissance. Les travailleurs acquièrent alors une reconnaissance juridique du fait de leur participation effective aux mouvements de protestation contre le gouvernement monarchique puis de leur adhésion à la forme républicaine. En réinstituant le suffrage

¹⁰ Le paradigme de l'apprentissage reste central dans l'analyse des formes de l'expérience politique et institutionnelle de la Constituante de 1848. Voir néanmoins à ce propos l'état des lieux de la controverse sur ce paradigme et plus généralement sur l'approche plurielle de la politisation en science politique ; OFFERLE, Michel, « Capacités politiques et politisations : faire voter et voter, XIX^e-XX^e siècles (1), *Genèses*, 2007/2, n°67, p. 131-149 ; OFFERLE, Michel, « Capacités politiques et politisations : faire voter et voter, XIX^e-XX^e siècles (2), *Genèses*, 2007/3, n°68, p. 145-160 ; LAGROYE, Jacques, *La politisation*, Paris, Belin, 564 p.

¹¹ THOMPSON, Edward P., *La formation de la classe ouvrière anglaise*, Paris, Éditions du Seuil « Points », 2012 [1963], 1164 p. Voir aussi les commentaires de Federico Tarragoni et de Simona Cerutti à propos des enjeux de la démarche méthodologique de Edward P. Thompson et de ses implications pratiques ; TARRAGONI, Federico, « La méthode d'Edward P. Thompson », *Politix*, 2017/2, n°118, p. 182-205 ; CERUTTI, Simona, « *Who is below ?* E. P. Thompson, historien des sociétés modernes : une relecture », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2015/4, p. 931-956.

¹² Le découpage du social chez Edward P. Thompson procède d'une vision binaire de la société inspirée en partie de la tradition marxiste ; voir à ce propos HULAK, Florence, « Le sujet historique de la critique sociale : E. P. Thompson et le concept de "working class" », *Actuel Marx*, n°63, 2018, p. 149-170.

masculin, le décret du 5 mars 1848 élargit socialement la base électorale. Cet acte de reconnaissance juridique n'est pas inédit dans l'histoire politique française puisque la Convention nationale l'avait initié en 1792 à la suite de la première Révolution française. Il s'accompagne de nouvelles formes d'expériences de la représentation politique. Que nous dit l'expérience de la représentation vécue par un « laboureur », Michel Gérard, devenu en 1792 député de Saint-Martin de Rennes (Ille-et-Vilaine)¹³ ? Que ce soit à propos de cette première expérience de la représentation catégorielle ou de celle de 1848, très peu de choses ont été dites. La reconnaissance juridique puis politique – le suffrage masculin et sa mise en application – s'accompagnent-elles d'une reconnaissance sociale ? Ou bien comme le postule Jacques Rancière dans sa définition du phénomène révolutionnaire, la reconnaissance juridique est-elle nécessairement précédée d'une reconnaissance sociale ? Selon Jacques Rancière, une révolution entérine une redistribution des pouvoirs, des espaces et des formes de visibilité :

La révolution est ouverture : déclaration du nouveau à partir de quoi s'ouvre un espace agrandi de visibilité auquel le politique va pour un temps s'identifier. La révolution est d'abord la modification du visible liée à l'interruption brusque de la distribution normale des pouvoirs et des prestiges, des droits de regards et de paroles et des formes de symbolisation de leur exercice¹⁴.

Pour Jacques Rancière, la forme républicaine confère un « dispositif de visibilité ou de reconnaissance » c'est-à-dire « une manière pour les citoyens de proclamer l'accès de tous à la lumière, de se regarder les uns les autres et de considérer le lien de leur communauté¹⁵ ». La reconnaissance sociale apparaît chez Jacques Rancière comme celle qui précède les autres formes de reconnaissance (juridique et politique). Mais alors, quels en seraient les témoignages, les principes, les traces mesurables ? En encourageant un modèle de représentation politique plus inclusif des minorités sociales, peut-on affirmer que la révolution de février 1848 initie de concert la reconnaissance sociale, politique, juridique ?

La représentation catégorielle pourrait se concevoir d'abord sous l'angle de l'exigence

¹³ TILLON, Charles, *Le Laboureur et la République : Michel Gérard, député paysan sous la Révolution française*, Paris, Fayard, 1983, 310 p.

¹⁴ RANCIERE, Jacques, « La scène révolutionnaire et l'ouvrier émancipé (1830 – 1848) », *Tumultes*, 2003/1, n°20, p. 50.

¹⁵ *Ibid.*, p. 53.

politique qu'elle implique : le choix d'une représentation catégorielle vise à combler un déficit démocratique en repensant la base sociologique de la représentation politique. Seulement cette représentation catégorielle ne renvoie pas uniquement à des modes de représentation politique du social, mais dissimule également l'épaisseur historique du social : pourquoi parle-t-on plus volontiers en 1848 d'« ouvrier » que de « travailleur »¹⁶ ? À quoi renvoient ces désignants sociaux ? Pourquoi l'identité sociale ouvrière devient-elle un argument politique ? Qui s'empare de cette identité sociale et à quelles fins ? Quelles valeurs sociales sont associées à ce désignant ? Dans cette optique, la représentation ouvrière renvoie ainsi autant aux modes de la représentation politique qu'aux fonctions de la reconnaissance qui lui sont associées. L'hypothèse démocratique du nouveau régime républicain de 1848 pourrait alors se comprendre comme le fait de représenter politiquement une frange du social jusqu'alors ignorée en lui attribuant de nouvelles qualités. Mais alors, à quelles qualités renvoie précisément l'étiquette ouvrière ? À quel individu sociologique ? À quelles formes d'expérience sociale ? À quel mode de reconnaissance ?

Alors que les travaux en histoire électorale française, relativement abondants pour la période des élections législatives des 23 et 24 avril 1848, soulignent à maintes reprises le caractère ouvrier de l'élection, rien n'est dit sur ce que recouvre – ou dissimule – cette qualité. L'exploration conduit le plus souvent à interroger les formes de résistances vis-à-vis des nouvelles technologies de gouvernement ou à interroger les cultures politiques dominantes. Elle aboutit à montrer les difficultés techniques, matérielles d'appropriation de ces individus appartenant aux classes dites populaires d'une modernité politique dont ils feraient l'*apprentissage*. Récemment, la représentation politique ouvrière a été l'objet d'une étude dans laquelle les usages dits ouvriers de la représentation politique ont été interrogés au niveau des corps intermédiaires spécifiquement, c'est-à-dire au niveau de ses usages officiels¹⁷. Néanmoins, rien n'a été dit ou presque sur la pratique de la

¹⁶ Voir à ce propos les travaux sur l'histoire du mot *peuple* et de ses dérivés ; TOURNIER, Maurice, « Le mot "Peuple" en 1848 : désignant social ou instrument politique ? », *Romantisme*, 1975, n°9, p. 6-20 ; FIALA, Pierre, LAFON, Pierre (dir.), *Des mots en liberté : mélanges offerts à Maurice Tournier*, volume 1, ENS Éditions, 1998, 558 p.

¹⁷ HAYAT, Samuel, « *Au nom du peuple français* ». *La représentation politique en question autour de la révolution de 1848 en France*, Thèse de Science politique, Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis, 2011 ;

représentation politique à hauteur des individus eux-mêmes, se reconnaissant ouvriers ou étant reconnus comme tels. Comme d'autres types de représentation catégorielles, la représentation ouvrière est une abstraction difficilement localisable *a priori* dans le sens où elle renvoie à des expériences multiples de la représentation dont il faut pouvoir saisir la substance. L'enjeu de cette thèse est aussi de définir le domaine d'application du critère catégoriel de la classe sociale ouvrière en 1848 dans le champ politique. À quoi renvoie précisément l'adjectif ouvrier ? Comment se définit-il, à quoi s'oppose-t-il ? À quel espace social fait-il référence ? À quelles formes de politisation ?

Quelle soit ou non catégorielle, la représentation politique s'incarne dans les faits au travers d'individus. L'observation de l'expérience de la représentation suppose aussi de considérer ces individus en prise avec un ordre moral qui structure l'environnement parlementaire ; c'est-à-dire celui qui est incarné par « une pluralité d'individus qui, au sein d'un groupement, revendiquent efficacement une considération particulière et un monopole particulier à leur condition ¹⁸ ». En cela, la représentation ouvrière donne à voir les exigences morales portées par les nouvelles institutions républicaines en 1848. En travaillant en particulier la question de l'indignité sociale, morale et juridique en 1848, Anne Simonin a montré que le phénomène d'exclusion du champ politique de personnes jugées *indignes* (c'est-à-dire reconnues *incapables* d'exercer des fonctions civiques du fait de leur marginalité vis-à-vis d'un ensemble de normes sociales)¹⁹ pouvait être appréhendé comme un révélateur des exigences morales de l'institution politique. Dans ce travail, nous avançons que le processus d'inclusion des minorités sociales est également l'occasion d'observer, en actes, la capacité de l'institution parlementaire à accueillir de nouvelles voix dans le processus de la délibération politique. Par sa simple présence, la minorité sociale n'est-elle pas celle qui met à l'épreuve les modes de développement et de reproduction d'une institution ? Le thème de l'apprentissage des savoirs politiques ne met-il pas quant à

voir aussi HAYAT, Samuel, *Quand la République était révolutionnaire : citoyenneté et représentation en 1848*, Paris, Seuil, 2014, 404 p.

¹⁸ Définition de l'ordre parlementaire par Max Weber citée dans FAYAT, Hervé, LE DIGOL, Christophe, « La sociologie historique. Des assemblées à l'institution parlementaire. », chapitre 4 in ROZENBERG, Olivier, THIERS, Éric (dir.), *Traité d'études parlementaires*, Bruxelles, Bruylant, 2018, p. 124.

¹⁹ SIMONIN, Anne, *Le déshonneur dans la République : une histoire de l'indignité, 1791-1958*, Paris, Grasset, 758 p., voir en particulier la section « Le moment 1848 : l'indignité civique ».

lui à l'épreuve, autant l'institution que l'individu lui-même ?

La thèse marxiste fait d'une certaine façon intervenir le registre de la reconnaissance dans l'explication de l'échec de la représentation ouvrière. Pour Karl Marx, l'expérience politique de représentation par le prolétariat en 1848 peut être appréhendée au regard du mouvement de recomposition inéluctable de l'ordre social au sein duquel doivent – par *nécessité historique* – d'abord triompher, ou être reconnus, les intérêts de la bourgeoisie. La nécessité historique fixerait ainsi d'une certaine manière l'ordre de la reconnaissance sociale, politique, juridique :

En imposant la République au Gouvernement provisoire et, à travers celui-ci, à toute la France, le prolétariat se plaçait d'emblée au premier plan comme un parti autonome, mais il défiait en même temps toute la France bourgeoise. Ce qu'il conquiert, c'était le terrain en vue de la lutte pour sa propre émancipation révolutionnaire, mais nullement cette émancipation elle-même. En réalité, la république de Février devait tout d'abord *parachever la domination de la bourgeoisie*, en faisant entrer dans l'orbite du pouvoir *toutes les classes possédantes*, à côté de l'aristocratie financière²⁰.

La lecture marxiste semble délaissier la question des formes multiples de la représentation ouvrière du fait de sa tendance à réduire la figure du prolétariat à un individu déficitaire : « si le prolétaire vient à être agent de l'histoire, ce n'est pas parce qu'il "crée tout", mais parce qu'il est dépossédé de tout²¹ ». L'ouvrier est-il alors particulièrement dépossédé des conditions de sa représentation politique ? Depuis la contribution de J. C. Scott, on sait que le phénomène de dépossession de capitaux n'implique pas la passivité de l'individu²². Bien au contraire, l'anthropologue montre à travers de nombreux exemples la qualité de ressource épistémique du phénomène de dépossession. L'approche anthropologique nous invite alors à nous départir des prénotions à partir desquelles on pourrait être tenté.es de réduire l'individu sociologique ouvrier.

²⁰ MARX, Karl, *Les luttes de classes en France*, Paris, Gallimard, 1994 [1850], p. 18.

²¹ Karl Marx cité par Jacques Rancière dans RANCIÈRE, Jacques, *Le philosophe et ses pauvres*, Paris, Fayard, 1983, p. 121.

²² SCOTT, James C., *La domination et les arts de la résistance : fragments du discours subalterne*, Paris, Éditions Amsterdam, 2009, 269 p.

La catégorie sociale, une entité inévitablement essentialisée ?

L'écriture de l'histoire du mouvement ouvrier semble particulièrement marquée par une tendance essentialiste. Les manières dont la figure issue de la minorité sociale ouvrière est saisie interrogent sur les conditions de son observation : que projette-t-on sur la minorité sociale ouvrière lorsque l'on se propose d'écrire l'histoire du mouvement ouvrier ? L'écriture de cette histoire s'établit le plus souvent à partir de trajectoires individuelles et collectives. Il s'agit, à l'image de l'entreprise biographique du Maitron, de collecter des données sur des trajectoires individuelles et collectives liées à ce que l'on considère appartenir au mouvement ouvrier²³. Les enjeux biographiques, puisqu'ils sont au cœur de la démarche d'écriture, y sont particulièrement vifs. Si l'écriture des notices biographiques du Maitron est collective, n'est-elle pas soumise le plus souvent à une approche normée de la trajectoire ? L'accession à des fonctions politiques n'est-elle pas souvent perçue sous l'angle de la promotion sociale au même titre que les niveaux de scolarité ou de récompenses honorifiques ? L'œuvre composée par le dictionnaire promeut implicitement un rapport au politique, à la politique, à la promotion sociale comme à l'émancipation, etc. ; d'ailleurs, il suffit d'avoir fait l'expérience de rédaction d'une notice biographique pour le savoir : l'intention est autant scientifique que militante²⁴. Dans un élan commun, l'historiographie marxiste a encouragé le traitement essentialiste des trajectoires dites ouvrières. Que l'on songe au constat de Georges Duveau sur l'échec de la représentation ouvrière, repris et partagé par Agulhon (« le sentiment de classe ne fut pas bien vif chez les ouvriers qui devinrent représentants du peuple »²⁵) ou que l'on songe aux travaux sur la

²³ Le Maitron ou *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social* compte actuellement 225 659 notices biographiques écrites par un collectif d'auteurs et couvre la période de 1789 aux années 2000. Le dictionnaire existe en version papier et en version électronique, librement accessible à l'adresse suivante : <https://maitron.fr/>.

²⁴ Voir à ce propos la déclaration des intentions du dictionnaire biographique exprimées par les mots de Jean Dautry et Jean Maitron ; DAUTRY, Jean, MAITRON, Jean, « Avant-propos de la première partie du Maitron (1789-1864) » ; URL : <https://maitron.fr/spip.php?article142312> (consultée la dernière fois le 06/07/2023) ; voir aussi PENNETIER, Claude, « L'histoire collective de Jean Maitron », *La vie des idées*, 13 octobre 2017 ; URL : <https://laviedesidees.fr/L-histoire-collective-de-Jean-Maitron> (consultée la dernière fois le 06/07/2023).

²⁵ DUVEAU, Georges, *1848*, Paris, Gallimard, 1965, p. 113.

naturalité politique des ouvriers cordonniers²⁶, une somme de contributions vise à l'assignation d'une identité sociale prototypée. La notice « Albert l'ouvrier » tirée du *Dictionnaire critique de la république* pourrait résumer ainsi le positionnement de l'historiographie à l'égard d'une figure mascotte de l'historiographie du mouvement ouvrier et de sa représentation en 1848 :

Contemporains et historiens s'accordent à ne voir en lui [Albert] que le « docile lieutenant de Louis Blanc », « calquant son attitude » sur celle du théoricien socialiste, manquant d'étoffe et ne parvenant pas à imposer ses opinions, « caution incommode pour le gouvernement ». Mais cet éternel second d'un Louis Blanc, meilleur orateur, nommé avec lui à la Commission pour les travailleurs qui siégeait au Luxembourg était le gage humain des promesses que la démocratie adressait au monde du travail²⁷.

À l'image d'Albert « l'ouvrier du gouvernement provisoire », la figure politique ouvrière est souvent appréhendée sous l'angle du noviciat (institutionnel ou voire déjà politique) et l'entrée en politique se fait à l'ombre d'un mentorat, sous-entendant ainsi la complète hétéronomie du sujet politique. De plus, la figure ouvrière semble souvent appréhendée à partir d'un référentiel social et culturel spécifique : le *populaire*. L'ouvrier.e est d'abord celui.celle dont les expériences et les idées sont marquées par le référentiel du populaire. Que recouvre alors l'adjectif populaire ? Que cette définition ait été au cours de l'histoire un enjeu de luttes et qu'elle continue de l'être, cette notion permet néanmoins d'interroger les formes de la hiérarchie culturelle d'une époque et d'identifier ses critères de légitimité²⁸. L'ouvrier parce qu'il a à voir avec le populaire s'oppose d'une certaine façon à la catégorie du savant²⁹. Peut-on alors penser la représentation politique ouvrière à partir de ces deux catégories ? Une large partie de la littérature consacrée à l'histoire du mouvement ouvrier semble partir d'un postulat : la subalternité de l'ouvrier en ce qu'elle suppose un rapport dominé au pouvoir politique expliquerait l'échec d'une catégorie sociale venue représenter ses intérêts dans le champ politique. Si cette tautologie affirme et confirme la thèse de

²⁶ HOBBSAWM, Eric J., SCOTT, Joan W., « Des cordonniers très politiques », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2006/5, p. 29-50.

²⁷ AMBROISE-RENDU, Anne-Claude, « Albert l'ouvrier » dans DUCLERT, Vincent, PROCHASSON, Christophe (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, op. cit., p. 1146.

²⁸ ZINN, Howard, *Une histoire populaire des États-Unis : de 1492 à nos jours*, Marseille, Agone, 2014 [1980], 811 p. ; ZANCARINI-FOURNEL, Michelle, *Les luttes et les rêves. Une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2017, 994 p. ; NOIRIEL, Gérard, *Une histoire populaire de la France. De la guerre de Cent Ans à nos jours*, Marseille, Agone, 2018, 829 p.

²⁹ GRIGNON, Claude, PASSERON, Jean-Claude, *Le Savant et le populaire : misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Gallimard, Le Seuil, 1989, 260 p.

Pierre Bourdieu³⁰, en explique-t-elle davantage ? Tantôt grande muette de l'histoire, résignée et esseulée, tantôt parole ouvrière, combattante et organisée. La figure ouvrière au singulier dessine les contours d'un groupe social et son talent ouvrier la rend atypique et parfois digne d'intérêt. Elle s'intercale dans une histoire sociale lorsqu'elle se fait artiste, chanssonnière ou ouvrier-poète, digne héritière de son précurseur Adam Billaut, première figure d'un panthéon prolétarien³¹. Il arrive qu'elle soit remarquée pour son ordinarité comme c'est le cas de Louis-François Pinagot, analphabète et sabotier de la Basse-frêne³². Singulièrement, elle apparaît aussi en marge d'une histoire intellectuelle en qualité de « philosophe plébéen »³³. Visibles surtout pendant les Trois Glorieuses, les ouvriers entretiendraient alors un rapport presque juvénile, voire angélique, à sa propre espérance d'affranchissement. Doit-on se résoudre pour autant à penser que l'expression de la condition de subalternité du représentant ouvrier fonde et justifie les conditions à la fois de sa représentation politique et aussi de son échec ? Est-il possible d'échapper au risque essentialiste ? À cet égard, l'intervention critique de Jacques Rancière entamée pour l'historien.ne dans l'ouvrage *La nuit des prolétaires* (1981)³⁴ enrichit la démarche historique de nouvelles questions. La contribution de Jacques Rancière, parfois perturbante pour l'historien.ne des idées du fait de son anachronisme ou de la poétisation d'un discours à prétention scientifique³⁵ s'établit en rupture avec la tradition marxiste ; en particulier lorsqu'elle met en scène le désir et les efforts de certain.es à échapper aux déterminations sociales. *La nuit des prolétaires* de 1981 est dans ce sens une contribution épistémologique à l'écriture biographique. En travaillant d'une certaine manière les conditions subjectives de la condition ouvrière, Jacques Rancière montre les résistances actives de certain.es pour s'arracher aux conditions d'existence prolétariennes. Il

³⁰ BOURDIEU, Pierre, « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, Vol. 36-37, 1981, p. 3-24.

³¹ Voir à ce propos l'événement que constitue la publication en 1644 de l'ouvrage d'Adam Billaut *Chevilles de maître Adam, menuisier de Nevers* dans RIBARD, Dinah, « Le menuisier et l'enfant », *Gradhiva. Revue d'anthropologie et d'histoire des arts*, n° 20, 2014, p. 84-108.

³² CORBIN, Alain, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot*, Paris, Flammarion, 2016, 360 p.

³³ RANCIÈRE, Jacques, *Le philosophe plébéen. Gabriel Gauny*, Paris, La Découverte, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 1983, 205 p.

³⁴ RANCIÈRE, Jacques, *La nuit des prolétaires*, Paris, Fayard, 1981, 451 p.

³⁵ Voir le dossier « Jacques Rancière, l'indiscipliné », *Labyrinthe. Atelier interdisciplinaire*, 17, 2014, en ligne : <https://doi.org/10.4000/labyrinthe.85>, en particulier la contribution de Déborah Cohen ; COHEN, Déborah, « Rancière, sociologue, autrement ».

réenvisage ainsi les effets des outils des sciences sociales sur les assignations sociales et leurs modes d'interprétation possibles à savoir ce qu'elles suggèrent en termes de qualités, compétences ou capacités³⁶. En intégrant dans son dispositif d'observation la dimension subjective de la constitution de l'identité ouvrière, la figure du.de la travailleur.se (en particulier et peut-être de façon trop réductrice la figure de l'ouvrier « émancipé ») rompt ainsi avec celle largement typisée et produite par une approche biographique balisée³⁷ :

[...] étudier cet ouvrier émancipé sur sa scène, dans son temps, exige que l'on renonce à un certain nombre de schémas sociologiques ou ethnologiques qui en feraient le porteur d'une culture du groupe ou l'expression d'un milieu. L'ouvrier émancipé ne représente pas un groupe ou un milieu. Il s'en sépare pour lui proposer un autre avenir. Il n'est pas un ouvrier d'avant-garde, un travailleur qualifié, un artisan d'élite. Toutes les tentatives pour fonder la conscience militante dans une culture ouvrière, enracinée dans la pratique de travailleurs qualifiés et fiers de l'être, plaquent des interférences *a priori* (un ouvrier est un homme dont la pensée suit la main, dont la vision du monde réfléchit la pratique professionnelle) sur des réalités pliées de toute force à ces préjugés³⁸.

Il y a dans la démarche de Jacques Rancière une volonté de renouveler l'approche de la figure ouvrière et de son identité sociale en postulant sa nature intersubjective. Ce travail se nourrit des contributions du philosophe, en particulier de la perspective critique de l'approche des archives du mouvement ouvrier. L'appropriation pratique de ses travaux est néanmoins rendue difficile pour l'historien.ne du fait peut-être du faible degré de systématisation de sa pensée. En dépit de sa capacité à repenser les théories de l'action, le paradigme de la méésentente éclaire difficilement les phénomènes en dehors des conditions de son élaboration à savoir une certaine forme du récit historique, de l'esthétique et de la littérature³⁹. Face au manque d'outils pratiques fournis par la proposition de lecture de

³⁶ Voir en particulier l'article qui prolonge théoriquement l'ouvrage *La Nuit des prolétaires*, RANCIERE, Jacques, « The Myth of the Artisan Critical Reflections on a category of Social History », *International Labor and Working-Class History*, 1983, n° 24, fall, p. 1-16 ; pour la notion de compétence en sciences politiques voir BLONDIAUX, Loïc, « Faut-il se débarrasser de la notion de compétence politique ? Retour critique sur un concept classique de la science politique », *Revue française de Science politique*, 2007/6, Vol. 57, p. 759-774.

³⁷ C'est-à-dire structurée autour de faits arbitrairement appréhendés comme des événements dont il faudrait rendre compte.

³⁸ RANCIERE, Jacques, « La scène révolutionnaire et l'ouvrier émancipé (1830-1848) », *Tumultes*, 2003/1, n°20, p. 57.

³⁹ À propos des limites de la démarche ranciérienne voir GENEL, Katia, DERANTY, Jean-Philippe, *Reconnaissance ou méésentente ? Un dialogue critique entre Jacques Rancière et Axel Honneth*, Paris, Editions de la Sorbonne, 2002, 152 p. ; DERANTY, Jean-Philippe, « Jacques Rancière's Contribution to the Ethics of Recognition », *Political Theory*, 31/1, 2003, p. 136-156 ; DERANTY, Jean-Philippe, « Méésentente et

Jacques Rancière, nous nous sommes intéressées à la proposition formulée par le philosophe allemand Axel Honneth dans son ouvrage *La lutte pour la reconnaissance* (1992). En effet, la notion de *reconnaissance* et ses outils nous ont paru fournir un cadre d'analyse complémentaire à celui proposé par Jacques Rancière.

Approche théorique : le paradigme honnethien de la reconnaissance

Le 29 mars 1848 et sur fond de mutations des normes liées au travail⁴⁰, des travailleurs « garçons marchands de vin » délibèrent dans la confidence d'un club politique parisien sur une revendication d'ordre symbolique. La délibération aboutit à une pétition. L'enjeu de la participation a été soigneusement gravé sur le revers d'une médaille confectionnée à l'effigie du Club du Louvre⁴¹ : « Les garçons marchands de vins de la ville de Paris, demandent que l'odieux nom de garçon, soit remplacé ; par celui d'ouvrier. ». L'expression de cette revendication témoigne de la constitution d'un nouveau sujet collectif ouvrier auquel les auteurs de la pétition attribuent de nouvelles qualités. La publicité de cette revendication sous la forme d'un tract métallique indique la présence dans l'espace public parisien en mars 1848 d'un faisceau de valeurs sociales censées valoriser la figure de l'ouvrier. On pourrait alors envisager cette médaille comme un *acte de reconnaissance*, c'est-à-dire qu'elle témoignerait d'un phénomène social par lequel un sujet individuel ou collectif exprime d'une manière ou d'une autre une attente de reconnaissance sociale⁴². Rien ne dit pour autant que l'attente de reconnaissance ait été satisfaite. Cet objet dit aussi l'intérêt d'un groupe social de travailleurs pour les revendications immatérielles dans un

reconnaissance : Honneth face à Rancière », dans RENAULT, Emmanuel, SINTOMER, Yves, *Où en est la théorie critique ?*, Paris, La Découverte, 2013, p. 185-199.

⁴⁰ JARRIGE, François, REYNAUD, Bénédicte, « La durée du travail, la norme et ses usages en 1848 », *Genèses*, n° 85, Temps de travail, 2011, p. 70-92.

⁴¹ Médaille n°295 [alliage coulé, 71 mm] dans COLLIGNON, Jean-Pierre, *Médailles politiques et satiriques. Décorations et insignes de la 2^e République française. 1848-1852*, 1984 [catalogue]. Cf. Annexe 10.

⁴² Cette expression est tirée de la *Société du Mépris* (2004 et 2006 pour la traduction française), elle désigne une situation de reconnaissance où l'attente de reconnaissance a été satisfaite ; HONNETH, Axel, *La société du mépris : vers une nouvelle théorie critique*, traduction de l'allemand par Olivier Voirol, Paris, La Découverte, 2008, 349 p.

contexte pourtant de forte contestation provoquée par le nouvel impôt dit des « 45 centimes » imposé le 16 mars 1848 par le Gouvernement provisoire né de l'insurrection de février 1848.

Cet exemple d'acte de reconnaissance intéresse notre propos dans la mesure où il pose la question des conditions archivistiques et méthodologiques de l'observation de la subjectivité des individus engagés dans des processus de représentation politique et de reconnaissance sociale. Depuis l'étude de l'historien britannique Edward P. Thompson *La formation de la classe ouvrière anglaise* (1953, 1988 pour la traduction française), la science historique s'est enrichie du concept d'économie morale. Développé à partir du cas des mobilisations anglaises au XVIII^e siècle, ce concept permet à l'historien de définir les mobiles moraux des revendications économiques⁴³. Il s'agit en quelque sorte de chercher à saisir la dimension immatérielle du matériel. En posant l'hypothèse de l'agentivité (*agency*) des individus, l'historien éclaire les mécanismes par lesquels les individus et les groupes s'engagent dans des processus de constitution d'une identité sociale. Toutefois, si cette méthode caractérisée d'« histoire par le bas »/ « histoire vue d'en bas » (« history from below »)⁴⁴ nourrit les approches des processus sociaux en réinvestissant le lieu de l'expérience individuelle⁴⁵, il n'est pas dit qu'elle soit la plus adaptée pour saisir les revendications d'ordre immatériel dans les logiques de la représentation politique. Dans cette optique, la philosophie sociale offre de nouveaux outils pour appréhender les revendications d'ordre immatériel. En particulier, les travaux du philosophe et sociologue allemand Axel Honneth. Si la notion de reconnaissance a été formalisée bien avant la proposition d'Axel Honneth⁴⁶, le philosophe francfortois lui attribue désormais un rôle constitutif dans la satisfaction des besoins humains. Depuis la publication de *La lutte pour la reconnaissance* (1992, 2000 pour la version française), la notion de reconnaissance est devenue un concept opératoire pour la théorie critique, mais aussi pour d'autres sciences

⁴³ THOMPSON, Edward P., « The Moral Economy of the English Crowd in the Eighteenth Century », *Past & Present*, n°50, 1971, p. 76-136.

⁴⁴ CERUTTI, Simona, « *Who is below?* E. P. Thompson, historien des sociétés modernes : une relecture », art. cit.

⁴⁵ Voir pour le terrain de 1848 : BOURGUINAT, Nicolas, « De la question frumentaire à l'idée d'une "économie morale" sous la Seconde République », *Cahiers d'Histoire*, T. 43, n°2, « 1848 en provinces », 1998, p. 177-200.

⁴⁶ TOTO, Francesco, PENIGAUD, Théophile, RENAULT, Emmanuel *et al.*, *La reconnaissance avant la reconnaissance. Archéologie d'une problématique moderne*, Lyon, ENS Editions, 2017, 325 p.

humaines et sociales⁴⁷. Le paradigme honnethien de la reconnaissance suppose que l'identité sociale de l'individu nécessite une construction intersubjective (la « prémisses intersubjective »), laquelle implique une relation de reconnaissance le plus souvent conflictuelle :

Nous trouvons notre point de départ dans le principe sur lequel le pragmatiste Mead rejoignait le jeune Hegel : la reproduction de la vie sociale s'accomplit sous l'impératif d'une reconnaissance réciproque, parce que les sujets ne peuvent parvenir à une relation pratique avec eux-mêmes que s'ils apprennent à se comprendre à partir de la perspective normative de leurs partenaires d'interaction, qui leur adressent un certain nombre d'exigences sociales. [...] L'hypothèse ainsi esquissée ne peut cependant s'insérer dans une théorie de la société que si elle est systématiquement rapportée à des processus pratiques au sein de la vie sociale : c'est à travers les luttes que les groupes sociaux se livrent en fonction de mobiles moraux, c'est par leur tentative collective pour promouvoir sur le plan institutionnel et culturel des formes élargies de reconnaissance mutuelle que s'opère en pratique la transformation normative des sociétés⁴⁸.

Selon Honneth, il existe trois formes de reconnaissance, à savoir la reconnaissance « amoureuse », « juridique » et « socio culturelle », chacune étant associée à trois types de rapport à soi, la « confiance en soi », le « respect de soi » et « l'estime de soi »⁴⁹. À la différence du projet critique de Rancière qui n'a pas pour objectif théorique de localiser le phénomène de reconnaissance, Honneth propose une typologie des interactions et de leurs sphères d'application⁵⁰. Surtout, le processus de reconnaissance dans lequel s'implique l'individu, consciemment ou non, est appréhendé chez Honneth comme le lieu d'une confrontation entre les procédés définitionnels mis en place par l'individu et les énoncés normatifs qui s'imposent à lui. C'est d'ailleurs cette dynamique de lutte qui définit et constitue l'individu en qualité d'acteur de ses propres expériences morales⁵¹. En reprenant

⁴⁷ Voir à ce propos VOIROL, Olivier, *préface* de HONNETH, Axel, *La Société du Mépris. Vers une nouvelle Théorie critique*, Paris, La Découverte, 2006 ; voir aussi GUEGUEN, Haud, MALOCHET, Guillaume, *Les théories de la reconnaissance*, Paris, La Découverte, 2014, 126 p.

⁴⁸ HONNETH, Axel, *La lutte pour la reconnaissance*, traduction de l'allemand par Pierre Rusch, Paris, Gallimard, 2015 [1992], p. 157.

⁴⁹ Voir en particulier le chapitre V « Modèles de reconnaissance intersubjective. Amour, droit, solidarité », dans HONNETH, Axel, *La lutte pour la reconnaissance, op. cit.* ; voir également la visualisation dynamique proposée par Emmanuel Renault à partir du modèle honnethien dans RENAULT, Emmanuel, « Reconnaissance et travail », *travailler*, 2007/2, n°18, p. 123.

⁵⁰ DERANTY, Jean-Philippe, « Mésentente et lutte pour la reconnaissance : Honneth face à Rancière », dans RENAULT, Emmanuel, SINTOMER, Yves, *Où en est la théorie critique ?*, Paris, La Découverte, coll. Recherches, 2003, p. 185.

⁵¹ À propos de la dynamique de lutte dans la théorie de la reconnaissance chez Axel Honneth, voir CELIKATES, Robin « Reconnaissance, conflit, et politique des besoins » dans FERRARESE, Estelle (dir.), *Qu'est-ce que lutter pour la reconnaissance ?*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2013, p. 110-132.

l'exemple des « garçons marchands de vin », on pourrait dire que la délibération de ces travailleurs conjugue deux mouvements : celui d'une désidentification à la figure du « garçon » puis d'une ré-identification à celle de l'« ouvrier ». Elle suppose donc une auto-évaluation préalable des normes sociales afférentes aux deux modes de présentation de soi et un effort d'expression des attentes de reconnaissance⁵². Dans ce sens, l'adjectif « odieux » employé pour caractériser la figure du « garçon » (« Les garçons marchands de vins de la ville de Paris, demandent que l'odieux nom de garçon, soit remplacé ; par celui d'ouvrier. ») exprime le tort moral, ou le mépris, du fait de son degré d'affectation morale ; l'adjectif « odieux » renvoyant bien à un sentiment d'indignation qui pousse l'individu à devenir acteur de la lutte. Orné d'éléments qui renvoient à l'univers du travail de la vigne et du vin (tonneau, verres, pinte, broc), l'avers de la médaille exprime quant à lui le mode positif à partir duquel les travailleurs et « ouvriers » souhaitent se définir. Il témoigne ainsi de la capacité du collectif à gérer les ressources symboliques et à assurer leur visibilité sociale.

La difficulté majeure liée à la saisie de la notion de reconnaissance vient du fait qu'elle n'est pas, ou peu, utilisée par les individus eux-mêmes. Cela signifie qu'elle est le plus souvent implicite – ou latente – et qu'il est donc difficile de l'observer, de l'identifier, de la quantifier, etc. Cette difficulté est valable pour l'observation des pratiques mais aussi de l'idée ; la reconnaissance n'étant pour Axel Honneth ni un concept indigène ni un objet vraiment constitué de la philosophie politique :

[...] l'idée qui nous anime quand nous parlons de « reconnaissance » n'a pas existé dans le passé sous la forme d'un terme unique et bien arrêté. Ce sont au contraire des expressions multiples qui, dans la pensée moderne, renvoient au fait que nous sommes d'emblée reliés les uns aux autres par différentes formes de reconnaissance. À la suite des moralistes français, Jean-Jacques Rousseau utilisait à cette fin le concept d'« amour propre », Adam Smith parlait d'un « observateur extérieur » que chacun aurait intériorisé, et c'est seulement Johann Gottlieb Fichte et Georg Wilhelm Friedrich Hegel qui introduisirent finalement le terme de « reconnaissance » dont nous faisons aujourd'hui couramment usage. De ce fait, on ne parviendra pas à retracer la genèse de l'histoire de l'idée actuelle de reconnaissance en recherchant les occurrences du mot : on perdrait de vue, si l'on s'en tenait à ce terme

⁵² Voir à propos de cette dynamique l'article de Axel Honneth (antérieur à la publication de *La Lutte pour la Reconnaissance*) qui présente plus en détail la dynamique de l'auto-évaluation des normes, HONNETH, Axel, « Invisibilité : sur l'épistémologie de la "reconnaissance" » dans HONNETH, Axel, *La société du mépris. Vers une nouvelle Théorie critique*, Paris, La Découverte, 2006, p. 225-244.

unique, trop de branches latérales, trop de sources et d'impulsions significatives⁵³.

De plus, comme le soulignent les auteur.es d'un précis sur les théories de la reconnaissance « l'un des paradoxes de la notion de la reconnaissance tient à ce qu'elle s'exprime le plus souvent en négatif, comme une quête opposée aux stigmates du mépris, de la souffrance, de la méconnaissance ⁵⁴ ». L'exploration de cette notion suppose donc de prendre en compte le fait que la notion ne renvoie pas à des catégories préalablement constituées et qu'elle suppose deux versants de l'expérience sociale, l'un positif l'autre négatif. Si l'exemple de la revendication des « garçons marchands de vin » s'apparente à une expression de l'identité sociale sur le mode positif, d'autres comme le candidat déçu Simon Hallier, rendent compte d'une expérience sociale négative.

Cette thèse entreprend de poursuivre l'exploration des mondes vécus en mettant à l'épreuve le paradigme honnethien de la reconnaissance qui semble offrir des outils adaptés à l'étude des formes de subjectivité impliquées dans les efforts de la représentation politique. À ce titre, la contribution historique du philosophe Emmanuel Renault démontre l'intérêt heuristique de partir de ce qui est éprouvé comme une injustice.⁵⁵ En mobilisant des outils théoriques issus des théories de la reconnaissance et en les confrontant aux matériaux (le journal lyonnais *L'Écho de la fabrique* 1830-1832), le philosophe interroge la valeur épistémologique et politique du phénomène de la souffrance sociale dans sa dimension relationnelle. La contribution d'Emmanuel Renault permet d'éclairer notamment les liens entre les dimensions matérielles et immatérielles des revendications sociales portées par la ligne éditoriale du journal canut : « Il ne s'agit pas dans *L'Écho* d'opposer revendication matérielle et morale, justice redistributive et égale reconnaissance, mais plutôt de montrer que la misère matérielle est le signe d'un mépris social général qui s'exprime sous bien d'autres formes et qui donne à la révolte le sens d'une revendication de justice⁵⁶ ».

Il s'agit donc dans ce travail de contribuer à l'investigation des formes de subjectivation

⁵³ HONNETH, Axel, *La reconnaissance. Histoire européenne d'une idée*, Gallimard, 2020 [2018], p. 16.

⁵⁴ GUEGUEN, Haud, MALOCHET, Guillaume, *Les théories de la reconnaissance*, Paris, La Découverte, 2014, p. 6.

⁵⁵ Voir la section « Une tentative de radicalisation politique du modèle honnethien (E. Renault) » dans GUEGUEN, Haud, MALOCHET, Guillaume, *Les théories de la reconnaissance*, *op. cit.*, p. 66-71.

⁵⁶ RENAULT, Emmanuel, « Mépris et souffrance dans *L'Écho de la fabrique* », dans FROBERT, Ludovic *et al.*, *L'Écho de la fabrique*, Lyon, ENS Éditions, 2010, p. 87-110.

du devenir sujet en politique en cherchant à faire parler le processus de représentation de soi engagé par les individus dans leur rencontre avec l'institution républicaine. S'agit-il pour autant d'imposer au terrain de la thèse la dimension normative inhérente au projet de la théorie critique tel qu'il est déployé dans le paradigme de la reconnaissance d'Axel Honneth ? L'ambition critique et la portée normative de la théorie honnethienne sont bien connues. Il y a derrière la dynamique de la lutte pour la reconnaissance une exigence morale assumée, celle d'établir les critères d'une vie bonne. Il ne s'agira pas dans cette thèse de mobiliser ou de discuter des fondements normatifs du paradigme. De même, il ne s'agira pas de discuter du positionnement théorique et normatif caractéristique de la proposition honnethienne, à savoir sa dimension de lutte sociale : les attentes de reconnaissance impliquent-elles nécessairement un phénomène de lutte pour la reconnaissance ? À ce propos, la philosophe Estelle Ferrarese précise les similitudes des théories de la conflictualité chez Axel Honneth et Jacques Rancière : « on trouve dans l'intrication postulée [chez Honneth] de la subjectivation et de l'antagonisme quelque chose de l'idée de Jacques Rancière dans *La méésentente* selon laquelle on ne se fait sujet que dans la lutte »⁵⁷. Dans le cadre de cette réflexion, on retient du concept de lutte sociale ce qu'il apporte à la théorie de l'action de l'individu et à ses implications dans l'approche biographique, à savoir la prise en compte des mobiles moraux des actions, conscientes ou inconscientes. En étant plus attentive peut-être à la qualité de la relation inter-individuelle, cette démarche cherche à se départir du phénomène d'abstraction essentialisante du rapport intersubjectif⁵⁸. Cette thèse cherche à mieux comprendre le phénomène de la représentation des minorités sociales, en particulier celle des ouvriers, et à contribuer à l'étude des phénomènes de la reconnaissance en politique à l'aide également d'outils plus traditionnels de la science politique. En introduisant l'hypothèse de la lutte pour la reconnaissance dans

⁵⁷ RANCIERE, Jacques, *La méésentente. Politique et philosophie*, Paris, Galilée, 1995, p. 56-61, cité dans FERRARESE, Estelle, « Qu'est-ce qu'une lutte pour la reconnaissance ? : Réflexions sur l'antagonisme dans les théories contemporaines de la reconnaissance », *Politique et Sociétés*, Vol. 28, n° 3, 2009, p. 109. Sur un rapprochement possible des théories de la reconnaissance de Honneth et de Rancière, voir DERANTY, Jean-Philippe, « Méésentente et lutte pour la reconnaissance : Honneth face à Rancière », dans RENAULT, Emmanuel, SINTOMER, Yves, *Où en est la théorie critique ?*, La Découverte, coll. Recherches, 2003, p. 185-199.

⁵⁸ À propos du phénomène de réification dans les relations sociales voir LUKACS, Georg, *Histoire et conscience de classe*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1974[1960], 422 p. ; HONNETH, Axel, *La réification. Petit traité de Théorie critique*, Paris, Gallimard, 2007, 141 p.

l'analyse du champ politique en 1848, ce travail n'a pas pour objectif de confirmer ou d'infirmer la validité de la proposition d'Axel Honneth, mais plutôt de tester cet outil théorique sur un terrain historique précis afin de déterminer ses potentialités et limites.

Questions de recherche et hypothèses

Dans ce travail, il s'agit d'interroger d'abord les conditions dans lesquelles s'opère la légitimation d'une représentation catégorielle à partir de février 1848. La conception *a priori* égalitariste de l'accès au politique portée par les acteur.rices impliqué.es dans le processus de restructuration des forces politiques en présence implique une redéfinition de l'identité sociale du travailleur : au bénéfice de la révolution de février, l'ouvrier devient une figure légitime du monde politique. Quelles sont alors les conditions dans lesquelles s'opère la légitimation d'une représentation dite ouvrière au moment de la formation du Gouvernement provisoire et de l'Assemblée constituante ? Quelles idées du gouvernement et de la compétence politique avancent les supporters d'une représentation dite ouvrière ? En vertu de quels types de considérations ? L'autonomie *a priori* relative de ces candidatures – puisqu'elles s'insèrent dans une vaste opération de sélection et de mise en concurrence à l'échelle des départements français – interroge la capacité d'un individu-collectif à se définir dans le champ politique. Quelles ressources utilisent alors les candidats dits ouvriers pour exprimer leur légitimité à la représentation ? Quels enjeux moraux de la représentation politique, la catégorie analytique de la reconnaissance permet-elle d'éclairer ? Les dynamiques du champ politique observées à partir des matériaux empiriques justifient-elle la thèse afférente au paradigme honnethien, à savoir la dimension nécessairement conflictuelle des attentes de reconnaissance sociale ? Si la *capacité* est un concept indigène, est-il alors préférable d'avoir recours à une notion *a priori* plus neutre comme la *compétence* pour rendre compte des qualités requises en matière de délibération politique ? Le processus de subjectivation de l'identité ouvrière est-il alors un processus linéaire ? En observant le développement de l'idée de la représentation dite ouvrière *par le haut*, c'est-à-dire formulée au sein des institutions de gouvernement, il s'agit aussi de situer dans ce travail les enjeux d'un débat qui oppose différentes conceptions de la compétence

politique. De quelles façons alors les nouvelles institutions s'adaptent-elles aux attentes des nouveaux parlementaires ? À partir de quels critères peut-on mesurer la capacité d'une institution à inclure un nouveau type de personnel politique ? Comment la majorité parlementaire républicaine, technicienne et savante s'organise-t-elle, réagit-elle, face à un corps politique sociologiquement renouvelé ? Les coordonnées sociales des minorités observées à l'Assemblée constituante ont-elles une incidence sur le développement de leur pratique parlementaire ? Comment comprendre que, en dépit des efforts de certains représentant à faire émerger un autre modèle de gouvernement, le modèle capacitaire triomphe ? L'hypothèse principale de cette thèse est la suivante : l'expérience de la représentation catégorielle et l'émergence d'une représentation dite ouvrière en 1848 ont eu pour effet de visibiliser de nouvelles propriétés sociales dans le champ politique mais n'ont pas pour autant contribué à redéfinir la hiérarchie des normes de la délibération politique. En tant que donnée construite par les acteurs du champ politique, le critère social s'est aussi montré particulièrement plastique en 1848 et a servi autant à (re)connaître qu'à méconnaître.

Sources empiriques et méthodologie de recherche

Les réflexions présentées dans ce travail sont d'abord le résultat d'une démarche empirique. Elles résultent d'une enquête archivistique composée de matériaux empiriques de nature diverse. Le propos général mobilise pour l'essentiel des archives publiques émanant de l'institution parlementaire : procès-verbaux des assemblées plénières et de comité, règlement d'assemblées, correspondances, biographies officielles etc. (archives de l'Assemblée nationale, archives nationales – série C, B.N.F.). L'observation de l'institution s'est accompagnée de sources de presse (nationale et locale, de 1848 ou antérieure) ; cette lecture s'est le plus souvent réalisée de façon ciblée grâce aux moteurs de recherche de bases de données et parfois de façon systématique ; en particulier pour les productions dites ouvrières. L'enquête a également eu recours à des manuscrits, de correspondances privées, édité.es ou non, connu.es ou inédit.es. L'exploration archivistique résulte également d'une fréquentation assidue avec diverses formes de témoignages issus de la période étudiée ;

chansons ou chants, objets (ordinaires ou artistiques), lieux ordinaires ou du politique et productions littéraires dites ouvrières ou bourgeoises⁵⁹.

La démarche interdisciplinaire de cette thèse requière la mobilisation d'outils que le cloisonnement disciplinaire considère parfois séparément. Outre la littérature secondaire consacrée au paradigme de la reconnaissance chez Axel Honneth mentionnée précédemment, les outils mobilisés dans le cadre de cette recherche visent à mettre en dialogue la recherche théorique avec celle empirique. D'abord à propos des théories et pratiques de la représentation politique. Dans ce travail, nous avons recours au concept de représentation politique tel qu'il a été formulé par Hanna Pitkin dans son ouvrage *The Concept of Representation*⁶⁰. L'auteure propose dans cet ouvrage une typologie dans laquelle elle met en évidence quatre visions de la représentation politique, à savoir la *représentation formaliste* – fondée sur l'existence d'une procédure formelle, la *représentation symbolique* – fondée sur des formes de la croyance symbolique dans le pouvoir de représentation de la.du représentant.e, la *représentation substantielle* – fondée sur l'action de la.du représentant.e à agir pour la.le représenté.e, et enfin la *représentation descriptive* – fondée sur la capacité de la.du représentant.e à figurer la.le représenté.e. Cette dernière, la *représentation descriptive* intéresse particulièrement notre propos dans la mesure où elle sert traditionnellement de modèle explicatif pour caractériser et expliquer la spécificité de cette représentation catégorielle par la classe sociale⁶¹. L'intérêt heuristique de la démarche théorique de Hanna Pitkin repose sur son invitation à explorer la diversité des formes de légitimation de la représentation descriptive. Dans sa définition de la

⁵⁹ Cette distinction entre deux formes d'écriture repose en partie sur l'essai critique de Roland Barthes *Le degré zéro de l'écriture* (1953) dans lequel il propose une analyse en termes de structure des œuvres littéraires dites bourgeoises. À partir de différents exemples (G. Flaubert, R. Chateaubriand etc.), Roland Barthes soutient l'hypothèse de l'uniformité des structures de l'écriture dite classique ou romantique : « l'unité idéologique de la bourgeoisie a produit une écriture unique, et qu'aux temps bourgeois (c'est-à-dire classiques et romantiques), la forme ne pouvait être déchirée puisque la conscience ne l'était pas ; et qu'au contraire, dès l'instant où l'écrivain a cessé d'être un témoin de l'universel (vers 1850), son premier geste a été de choisir l'engagement de sa forme, soit en assumant, soit en refusant l'écriture de son passé » ; cf. BARTHES, Roland, *Le degré zéro de l'écriture*, Paris, Éditions du Seuil, 1972 [1953], p. 10.

⁶⁰ PITKIN, Hanna F., *The concept of representation*, Berkeley, University of California Press, 1972, 323 p. ; RUNCIMAN, David, BRITO VIEIRA, Monica, *Representation*, John Wiley and Sons, UK, 2008, 240 p. ; DOVI, Suzanne, « Political Representation », *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Fall 2018 Edition), Edward N. ZALTA (ed.), URL = <https://plato.stanford.edu/archives/fall2018/entries/political-representation/>

⁶¹ À propos de ce type de représentation politique dans l'histoire politique des mondes ouvriers au XIX^e siècle voir en particulier OFFERLE, Michel (dir.), *La profession politique. XIX^e-XXI^e siècle*, Paris, Belin, 2017, 595 p.

représentation descriptive, l'auteure précise en quoi consiste la capacité de la du représentant.e à figurer le.la représenté.e. Il s'agirait alors pour la.le représentant.e de figurer dans le sens d'une « correspondance », d'un « lien », d'une « ressemblance » ou encore d'un « reflet » (« The representative does not act for others ; he 'stand for' them, by virtue of a correspondence or connection between them, a resemblance or reflection⁶² »). Dans sa définition, l'auteure souligne également la particularité du phénomène de représentation qui ne repose pas sur l'action de représentation (ou sa substance) mais bien sur sa forme. Il s'agit donc dans ce travail d'une mise à l'épreuve de cette définition théorique qui vise à préciser les modalités de sa mise en œuvre sur le terrain de 1848.

L'observation de ce mode de la représentation politique s'accompagne d'une pratique exploratoire léguée par la démarche de Pierre Bourdieu, en particulier dans ses travaux relatifs à la conceptualisation du champ politique⁶³. La dimension exploratoire de la notion de champ est déjà particulièrement sensible dans le mode de la formulation de la théorie des champs qui repose d'abord sur une étude de champs (artistique, littéraire, religieux, économique etc.). Sans pour autant imposer au terrain d'étude les quelques lois du champ politique mis en évidence dans les travaux de Pierre Bourdieu, cette démarche offre un cadre pratique pour rendre intelligible le jeu politique à l'intérieur du champ politique en le considérant comme un espace social structuré et structurant. Pour Pierre Bourdieu, le champ désigne « un système de relations objectives entre des positions qui sont déterminées par la structure de la distribution de différents espèces de capitaux, dont la dépossession commande l'accès aux profits spécifiques en jeu dans le champ considéré⁶⁴ ». Ainsi considéré comme un *microcosme* social, le champ politique peut être envisagé dans son articulation au *cosmos* social qui fonctionne à partir d'un autre invariant, celui d'une lutte entre *dominants* et *dominés* dont les enjeux restent à considérer relativement au fonctionnement spécifique du champ. Pour Pierre Bourdieu, le champ politique se singularise par son phénomène d'exclusion :

⁶² PITKIN, Hanna F., *The concept of representation*, Berkeley, University of California Press, 1967, p. 61.

⁶³ BOURDIEU, Pierre, WACQUANT, Loïc, *Invitation à la sociologie réflexive*, Paris, Seuil, 2014, 409 p.

⁶⁴ BOURDIEU, Pierre, *Microcosmes. Théorie des champs*, « introduction », Paris, Raisons d'agir, 2022, p. 8. ; voir aussi la notice « champ politique » de Delphine Dulong dans SAPIRO, Gisèle, DENORD, François, SEILER, Hélène (dir.), *Dictionnaire international Bourdieu*, CNRS Editions, 2020, p. 146-148 ; DULONG, Delphine, *La construction du champ politique*, 2010.

Il est important de savoir que l'univers politique repose sur une exclusion, sur une dépossession. Plus le champ politique se constitue, plus il s'autonomise, plus il se professionnalise, plus les professionnels ont tendance à regarder les profanes avec une sorte de commisération⁶⁵.

Il s'agit donc dans cette thèse d'interroger les logiques du champ politique en interrogeant les phénomènes d'« exclusion » et de « dépossession ». À propos des logiques de la dépossession, James C. Scott a proposé dans une perspective anthropologique de revisiter ce phénomène en repensant, à partir d'un travail empirique, les théories de l'action de l'individu en position de subalternité. Il montre dans sa contribution que le phénomène de dépossession n'est pas seulement le résultat d'une position sociale de l'individu mais qu'il peut prendre la forme d'un processus actif de résistance vis-à-vis de différentes formes d'oppression⁶⁶. Cette perspective critique est ponctuellement mobilisée afin de d'éclairer les phénomènes liés à l'activité de représentation.

La notion exploratoire du champ politique de Pierre Bourdieu ne saurait pourtant être déconnectée de sa théorie de la représentation politique⁶⁷. Dans ce cadre, Pierre Bourdieu propose une critique de l'usage marxiste de la notion de classe sociale. Selon lui, la classe sociale en qualité de catégorie savante telle qu'elle est envisagée dans la dynamique théorique marxiste tend à occulter les dynamiques réelles de construction sociale de l'identité. Notre usage de la notion de classe (sociale) provient de la réflexion de Pierre Bourdieu transcrite dans son article « Espace social et genèse des classes : le modèle du champ social » (1984). Contrairement à l'approche marxiste de la classe sociale qui la considère à partir de sa forme substantielle – c'est-à-dire à partir des groupes sociaux réels dont on prétendrait définir les critères essentiels, Pierre Bourdieu considère la classe sociale à partir exclusivement des formes revendiquées de sa représentation politique⁶⁸. En d'autres termes, la classe sociale ouvrière n'existe pour Pierre Bourdieu qu'en tant que classe sociale revendiquée et représentée dans le champ politique :

⁶⁵ BOURDIEU, Pierre, *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2000, p. 55.

⁶⁶ SCOTT, James C., *La domination et les arts de la résistance : fragments du discours subalterne*, Paris, Editions Amsterdam, 2009, 269 p.

⁶⁷ BOURDIEU, Pierre, « La représentation politique, éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 36-37, février/mars 1981, p. 3-24.

⁶⁸ Voir en particulier « La classe comme représentation et comme volonté » dans BOURDIEU, Pierre, « Espace social et genèse des "classes" », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol.52-53, juin 1984.

Le mode d'existence de ce que l'on appelle aujourd'hui, en beaucoup de sociétés (avec, évidemment, des variations), la « classe ouvrière », est tout à fait paradoxal : il s'agit d'une sorte *d'existence en pensée*, d'une existence dans la pensée d'une bonne part de ceux que les taxinomies désignent comme des ouvriers, mais aussi dans la pensée des occupants des positions sociales les plus éloignées de ces derniers dans l'espace social ; cette existence presque universellement reconnue repose elle-même sur l'existence d'une *classe ouvrière en représentation*, c'est-à-dire d'appareils politiques et syndicaux et de porte-parole permanents, vitalement intéressés à croire qu'elle existe et à le faire croire tant à ceux qui s'y rattachent qu'à ceux qui s'en excluent, et capables de *faire parler* la « classe ouvrière », et d'une seule voix, de l'évoquer, comme on évoque les esprits, de l'invoquer, comme on invoque les dieux ou les saints-patrons, voire même de l'exhiber symboliquement à travers la *manifestation*, sorte de déploiement théâtral de la classe en représentation, avec d'un côté le corps des représentants permanents et toute la symbolique constitutive de son existence, sigles, emblèmes, insignes, et d'autre part la fraction la plus convaincue des croyants qui, par leur présence, permettent aux représentants de donner la représentation de leur représentativité⁶⁹.

Dans ce travail, il s'agit donc de considérer la classe sociale d'abord à partir de ses prétentions à la représentation. Cela conduit donc à formaliser un premier critère de sélection des individus observés dans ce travail, c'est-à-dire ceux qui revendiquent leur appartenance à la classe ouvrière et/ou qui sont reconnus comme tels. Le deuxième critère consiste en l'étude de figures mineures de l'histoire du mouvement ouvrier. Il vise en effet à s'efforcer de désessentialiser l'individu sociologique de ses propriétés sociales. C'est pourquoi il nous a donc d'abord paru pertinent de laisser de côté quelques figures majeures pour se départir peut-être plus aisément des matrices inconscientes de l'analyse des trajectoires individuelles – on pense particulièrement ici au Martin Nadaud de Maurice Agulhon, au Agricol Perdiguier de Alain Faure ou encore de Norbert Truquin de Paule Lejeune⁷⁰. Si dans ce travail, nous nous sommes néanmoins intéressées à la figure bien connue d'Albert (Alexandre Martin), c'est d'abord dans l'objectif de questionner le processus de fabrication des figures dites ouvrières. Nous avons rendu compte dans ce travail de la trajectoire de cinq figures principalement ; l'arbitrage a été guidé inmanquablement par la disponibilité des archives et les nécessités parfois du plan chronothématique⁷¹. La prise en charge des trajectoires biographiques vise à opérer un travail de

⁶⁹ BOURDIEU, Pierre, « Espace social et genèse des classes : le modèle du champ social » dans BOURDIEU, Pierre, *Microcosmes. Théorie des champs*, op. cit., p. 524.

⁷⁰ AGULHON, Maurice, *Mémoires de Léonard, ancien garçon maçon*, Paris, Hachette, 1976, 557 p. ; LEJEUNE, Paule, *Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la révolution*, Paris, F. Maspero, 1977, 278 p. ; FAURE, Alain, *Mémoires d'un compagnon*, Paris, F. Maspero, 1982, 412 p.

⁷¹ Il s'agit de : Albert, Jules Michot-Boutet ; Jérôme Gilland ; Joseph Benoît ; Henri Peupin.

déconstruction d'une figure ouvrière souvent prototypée ; il a néanmoins conscience de ses propres limites, en particulier le risque de l'hyperindividuation⁷².

Pratiquement, il s'agit dans ce travail de rendre compte d'une double rencontre. D'abord, la rencontre d'individus dits ouvriers avec le politique, sans imposer à l'observation une forme spécifique de politisation. Ensuite, la rencontre d'individus avec l'institution politique parlementaire. Pour aborder l'institution parlementaire, nous avons opté pour la définition de l'institution telle qu'elle est proposée par Jacques Lagroye : « l'institution peut être considérée comme une forme de "rencontre" dynamique entre ce qui est institué, sous forme de règles, de modalités d'organisation, de savoirs, etc., et les investissements (ou engagement) dans une institution, qui seuls la font exister concrètement⁷³ ». Cette définition implique de considérer l'institution à partir des formes de ses interactions et invite ainsi à élargir l'observation en prenant en charge l'écologie de la délibération. Dans cette perspective, notre travail prend en compte les formes de contraintes et d'attentes de l'institution parlementaire et considère également le lieu de délibération comme un objet théorique, symbolique et pratique⁷⁴. Pour intégrer notre approche de l'institution parlementaire dans une perspective historique, outre la littérature secondaire consacrées aux régimes d'assemblées représentatives mobilisées au cours du propos général, nous aurons recours à un outils presque incontournable pour l'étude du parlement français, à savoir le *Traité de droit politique, électoral et parlementaire*⁷⁵. Rédigé par le fonctionnaire Eugène Pierre sous la III^e République, l'ouvrage propose un large panorama des pratiques juridiques et politiques parlementaires depuis la Première République. Si l'ouvrage a l'allure d'encyclopédie pratique des expériences parlementaires, nous le considérerons

⁷² Les réflexions méthodologiques sur l'approche biographique doivent beaucoup aux discussions de la journée d'étude « *Les sentiers de la biographie. 1848, itinéraires et empreintes du politique en 1848* » organisée à l'UNIL à Lausanne le 30 septembre et le 1^{er} octobre 2022. Elles empruntent tout autant à la démarche par la trajectoire de Pierre Bourdieu qu'à la critique du modèle essentialiste de Jean-Claude Passeron ; cf. BOURDIEU, Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1986, 62-63, p. 69-72 ; PASSERON, Jean-Claude, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, Vol. 31, n°1, 1990, p. 3-22.

⁷³ LAGROYE, Jacques (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011, p. 12.

⁷⁴ Voir en particulier HEURTIN, Jean-Philippe, *L'espace public parlementaire : essai sur les raisons du législateur*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, 308 p. et FAYAT, Hervé, LE DIGOL, Christophe, « La sociologie historique. Des assemblées à l'institution parlementaire », chapitre 4 dans ROZENBERG, Olivier, THIERS, Eric (dir.), *Traité d'études parlementaires*, Bruxelles, Bruylant, 2018, p. 166-137.

⁷⁵ PIERRE, Eugène, *Traité de droit politique, électoral et parlementaire*, Paris, Éd. Loysel, 1989, 760 p.

davantage comme une source primaire. En effet, l'usage de cet outil nécessite de prendre en compte la partialité de l'auteur républicain, rappelée il y a une dizaine d'années lors d'un colloque consacré à l'œuvre d'histoire constitutionnelle de Eugène Pierre⁷⁶. Le projet d'écriture du fonctionnaire, entamé dans la foulée de la promulgation des lois constitutionnelles de 1875, apparaît davantage comme une tentative de justification et de légitimation des institutions de la III^e République que comme une contribution historique. Enfin, ces rencontres se jouant inévitablement par l'intermédiaire du langage – de la parole et du corps – nous aurons recours à des outils capables d'éprouver la particularité des modes d'expression subalternes⁷⁷. Les citations ont été parfois être modifiées orthographiquement pour minimiser les biais inconscients liés à une lecture classiste⁷⁸. Sans mentionner dès à présent les recours ponctuels à des fins exploratoires, certaines littératures mobilisées dans le cadre de l'analyse discursive visent également à rapprocher la recherche empirique de l'épistémologie de la reconnaissance⁷⁹.

Contexte de la rédaction de la thèse

La formulation de cette thèse a été particulièrement affectée par les événements politiques survenus en France en novembre 2018. L'intervention insurgée des Gilets Jaunes dans la rue et dans les espaces médiatiques a laissé s'exprimer des attentes collectives de

⁷⁶ GHEVONTIAN, Richard (dir.), *Eugène Pierre, précurseur du droit parlementaire contemporain*, Actes de colloque, Bruylant « Études Parlementaires », 2019, 216 p.

⁷⁷ BOUCHET, Thomas, *Noms d'oiseaux. L'insulte en politique de la Restauration à nos jours*, Paris, Stock, 2010, 302 p. ; BOUCHET, Thomas, VIGREUX, Jean, « Violences parlementaires en perspective (1850-1900-1950-2000) », *Parlement(s), Revue d'histoire politique*, 2010/2, n°14, p. 18-34. ; BOUCHET, Thomas, « French Parliamentary Discours, 1789-1914 », dans INHALAINEN, Pasi, ILLIE, Cornelia, PALONEN, Kari et. al., *Parliament and Parliamentarism : A Comparative History of a European Concept*, New York-Oxford, Berghahn Books, 2016, p. 162-175.

⁷⁸ À propos de « l'acte de citer » dans l'approche biographique et des enjeux d'interprétation cibliste ou sourciste voir JOUHAUD, Christian, *Le siècle de Marie du Bois. Écrire l'expérience au XVII^e siècle*, Éditions du Seuil, 2022, « Avant-propos », p. 7-17.

⁷⁹ On pense ici par exemple à la mobilisation d'une littérature secondaire althusserienne et dont le système axiomatique s'oppose pourtant d'une certaine manière au paradigme honnethien de la reconnaissance. Nous pensons cependant que la mobilisation de la démarche althusserienne de Jean-Jacques Lecercle nous permet d'envisager la cohérence des deux démarches épistémologiques considérées souvent en opposition ; LECERCLE, Jean-Jacques, *De l'interpellation : sujet, langage, idéologie*, Paris, Éditions Amsterdam, 2019, 289 p.

reconnaissance. Sensiblement perceptible, une sphère de résonance s'est installée entre l'événement qui se déroulait sous nos yeux et celui que je tentais de reconstruire à partir des échos de l'archive. Se définir : « prolétariens », « foyers modestes », « millions d'oubliés », « ceux d'en bas », « smicards » etc., s'estimer : « qui se réveillent à l'aube », « qui travaillent dur » etc. 1848-2018, les mises en scène de soi jouent la superposition. C'est « nous contre eux ». Puis l'inattendu : l'intervention d'une pandémie, des travailleurs reconnus ; jusqu'à ce que l'outil juridique appelé « 49.3 » ignore et ressert l'étau de la liberté. Débutée en septembre 2016 à Lyon, la formulation de cette thèse s'achève en novembre 2023 à Lausanne⁸⁰.

Résumé des chapitres

Le premier chapitre propose quelques points de repère pour éclairer les éléments constitutifs d'un modèle capacitaire qui promeut au cours de la première moitié du XIX^e siècle français une vision élitaire des compétences en matière politique. Il s'agit ensuite d'interroger ce modèle capacitaire à l'épreuve de la Révolution de février 1848 et de ses conséquences politiques : la reconnaissance du caractère ouvrier de l'insurrection et la nomination d'un « mécanicien » au sein des institutions provisoires de gouvernement. Le deuxième chapitre propose de mettre en regard, dans le contexte des élections pour l'Assemblée constituante d'avril 1848, les logiques de la visibilité des travailleurs dans la fiction littéraire et dans la fiction politique de la représentation. Au rythme d'une campagne électorale de terrain, il s'agit ensuite de rendre compte et d'interroger les efforts de visibilité de certains candidats dits ouvriers.

⁸⁰ Les expressions proviennent d'un corpus composé d'une centaine de chants et chansons produites entre novembre 2018 et mai 2019 et émanant d'artistes revendiquant leur appartenance au mouvement des Gilets jaunes. Ce corpus a été présenté à deux reprises lors de colloques consacrés au mouvement social ; cf. JEANDEMANGE, Thibault, FAUCONNET, Tatiana, « Stratégies de résistance et d'émancipation à l'œuvre dans les chansons des Gilets Jaunes », Colloque international du GIS Démocratie & Participation « Localiser l'épreuve démocratique. Assemblages, circulations, imaginaires », Maison des Sciences de l'Homme, Paris-Nord, Saint-Denis, 14-15-16 novembre 2019 ; JEANDEMANGE, Thibault, FAUCONNET, Tatiana, « Interroger les logiques sociales à l'œuvre dans les chansons des Gilets Jaunes », Demi-Journée d'étude « Les Gilets Jaunes en politique », Sciences Po CEE, Paris, 28 novembre 2019.

Le troisième chapitre propose une exploration des professions de foi électorales dites ouvrières en prêtant une attention particulière aux formes de la subjectivation ouvrière engagées dans les mises en scène de soi. Il s'agit ensuite de prolonger à hauteur d'individu l'exploration d'une forme de subjectivation ouvrière et majoritaire : le recours à la religion à des fins d'identification et de reconnaissance de soi. Le quatrième chapitre propose de questionner l'approche statistique des résultats électoraux à l'épreuve des usages des marqueurs professionnels par les acteurs eux-mêmes et par l'institution parlementaire en avril 1848. En observant notamment le phénomène de dissimulation stratégique de l'identité sociale, il s'agit ensuite d'explorer l'épaisseur des mondes sociaux escamotée derrière l'étiquette professionnelle.

Le cinquième chapitre propose d'observer l'expérience de la représentation politique catégorielle au sein des institutions parlementaires de l'Assemblée constituante, en particulier au Comité du travail. En revenant sur l'invalidation d'une élection pour usurpation de l'identité ouvrière, il s'agit d'interroger les formes de légitimité et d'illégitimité de l'étiquette ouvrière dans le champ politique et les modes de reconnaissance associés. Le sixième chapitre propose de réévaluer les interprétations traditionnelles de la journée parlementaire du 15 mai 1848 en questionnant la capacité d'inclusion de l'institution parlementaire des minorités sociales dites ouvrières. En proposant de requalifier notamment la scène de l'infraction d'un Représentant dit ouvrier, il s'agit de questionner les normes tacites d'une institution qui cherche à discipliner les corps de la représentation politique. Le septième et dernier chapitre propose d'interroger autrement le silence parlementaire des Représentant dits ouvriers. En observant les contraintes matérielles, idéologiques et privées, il s'agit de proposer de nouvelles pistes d'explorations pour comprendre l'échec de la reconnaissance de l'institution parlementaire.

PARTIE I.
APPARITIONS.
LA FIGURE OUVRIÈRE DANS LA REPRÉSENTATION
POLITIQUE DES MONDES SOCIAUX
(1815-1848)

Faire-valoir d'une nouvelle ère démocratique, la figure ouvrière apparaît précipitée en février 1848 sur le devant de la scène politique républicaine. Dans ce théâtre d'ombres que représente l'état des forces politiques après la chute de la monarchie de Juillet, elle jaillit victorieuse d'une atmosphère de poudre et de canons. Républicaine, certainement ; radicale, éventuellement. Héritière de la tradition républicaine née lors de la Convention nationale (1792), l'idée de représentation politique des minorités sociales est théorisée par différents acteurs politiques dans les années qui précèdent la révolution de février 1848. Les deux premiers chapitres interrogent les fondements théoriques du modèle libéral de la représentation politique catégorielle tel qu'il est formulé dans les années 1840. En présentant d'abord les contours du modèle capacitaire dans sa version libérale et républicaine puis en observant sa mise en pratique au Gouvernement provisoire. C'est dans la volonté contradictoire des acteurs politiques que s'observe alors l'illusion ouvrière, entre la volonté de reconnaître et celle de contrôler l'altérité.

CHAPITRE 1. LA CAPACITE POLITIQUE EN QUESTION. RETOUR SUR LES CONDITIONS D'EMERGENCE DE LA RECONNAISSANCE POLITIQUE DES OUVRIERS (1815-1848)

L'ouvrier, en tant que figure ordinaire du monde social dans la première moitié du XIX^e siècle français, est-il capable de produire des jugements en matière politique ? Formulée à différentes reprises par des acteur.rices engagé.es dans les discussions à propos de la réforme électorale, la question est d'une grande actualité dans la France des années 1840. Pour le dire dans les termes de l'époque, la question posée propose d'articuler la *capacité politique* à l'ordinarité de l'individu social ouvrier⁸¹. Bien des années plus tard, la notion de *capacité politique* n'a plus rien d'évident. Dans ce premier chapitre, il s'agit d'explorer les significations de cette expression afin de mieux comprendre ce qui apparaît d'abord pour l'observatrice.eur comme une rupture épistémique, à savoir la reconnaissance politique des ouvriers. Comment appréhender ce que Louis Blanc, historien et personnalité politique de premier plan en 1848, feint d'ignorer quelques années plus tard lorsqu'il déclare dans ses pages consacrées à la nomination de la figure ouvrière du gouvernement provisoire « quels titres avons-nous qui pussent valoir ceux de cet élu des faubourgs [Albert], dont le nom, subitement historique, venait de se trouver sur tant de lèvres et s'échappait du fond de tant de cœurs ?⁸² ». La reconnaissance juridique associée au suffrage masculin le 5 mars 1848 est-elle précédée, accompagnée d'une reconnaissance sociale ? Poser la question de la capacité en matière politique revient à poser celle plus épineuse de la formulation démocratique des modes de gouvernement. La question initialement posée invite donc à interroger les postulats

⁸¹ On qualifie d'« ordinaire » un individu *a priori* éloigné du champ politique, non impliqué sur la scène historique ; proche de celui que Haïm Burstin qualifie d'individu « commun » ; cf. BURSTIN, Haïm, *Révolutionnaires. Pour une anthropologie politique de la Révolution française*, Paris, Vendémiaire, 2013, p. 52.

⁸² BLANC, Louis, *Pages d'histoire de la révolution de février 1848*, Paris, 1850, p. 18-19.

souvent implicites des critères de la légitimité à gouverner. Si le discours scientifique discute actuellement la portée normative des usages de la notion de compétence en science politique⁸³, il est en revanche plus difficile de saisir la portée normative des usages de la notion de *capacité politique* dans le premier dix-neuvième siècle. Contre-intuitivement peut-être, les notions de *capacité politique* et de *compétence* s'opposent parfois dans leurs usages au cours de ce premier dix-neuvième siècle. On pense ici à l'usage qu'en fait Jean-Baptiste Say dans son *Cours complet d'économie politique pratique* (1828) et à celui de François Raspail dans *L'ami du peuple* (1848). Alors que le premier développe le thème de la *capacité* dans une perspective méritocratique au profit de la figure de l'industriel uniquement⁸⁴, le second oppose à cette perspective élitaire une définition universaliste de la *compétence* puisqu'elle concernerait tous les individus pris dans la volonté d'exercer leur puissance d'agir⁸⁵. Dans ce premier chapitre, il s'agit donc de se poser la question des conditions d'émergence de la reconnaissance politique des ouvriers de la Restauration à la révolution de février 1848.

Comme on le sait, l'exercice des droits politiques sous la Restauration et sous la monarchie de Juillet est fonction du niveau d'imposition. La signification de la capacité politique est d'abord économique et renvoie à une conception restrictive de la compétence en matière politique. La loi électorale du 19 avril 1831 élargit la base électorale en réaffirmant toutefois la légitimité du principe censitaire dans l'acte de délibération⁸⁶. Ce phénomène d'exclusion de l'activité politique des plus pauvres est pour Catherine Colliot-Thélène un phénomène pluriséculaire qu'il est possible d'observer depuis l'expérience de la cité démocratique grecque. Selon elle, l'argument de l'ignorance du peuple s'est maintenu grâce à la simplicité de sa dialectique qui oppose

⁸³ BLONDIAUX, Loïc, « Faut-il se débarrasser de la notion de compétence politique ? Retour critique sur un concept classique de la science politique », *Revue française de science politique*, Presses de Sciences Po, 2007/6, p. 759-774.

⁸⁴ Voir à ce propos MENUENDO, José Manuel, « Jean-Baptiste Say et les compétences entrepreneuriales pour l'industrialisation », *Innovations*, 2014/3, n°45, p. 39-57.

⁸⁵ Voir à ce propos FROBERT, Ludovic, « Les Lunettes de M. Raspail. Les Almanachs de l'Ami du peuple. 1849-1850 », dans BARBIER, Jonathan, FROBERT, Ludovic (dir.), *Une imagination républicaine, François-Vincent Raspail (1794-1878)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2017, p. 205-2017.

⁸⁶ À propos de l'élargissement de la base électorale, Vincent Chai donne de précieux renseignements chiffrés sur la transformation du corps électoral après les Trois Glorieuses et l'application de la loi d'avril 1831 ; cf. CHAI, Vincent, *Les Satisfaits. Guizot et sa majorité à la Chambre des députés (1846-1848)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2021, p. 56.

« richesse »/ « pauvreté », « noblesse »/ « roture », « culture »/ « ignorance » et associe ainsi la capacité politique à la capacité économique⁸⁷. Cette conception charrie un ensemble de représentations dans lesquelles le pouvoir économique agit comme le marqueur de la compétence politique. Entre 1815 et la révolution de février 1848 cependant, des remises en cause de l'ordre de la légitimité politique sont formulées dans des termes libéraux, socialistes ou conservateurs. Derrière le relatif consensus apparent à propos de la compétence en matière politique, on discute alors des modes de la représentation politique sur le modèle notamment du droit électoral britannique en mutation, c'est-à-dire dans le sens d'un élargissement de la base sociale de l'électorat (le *Reform act* de 1832).

Il y aurait évidemment plusieurs façons de restituer les grandes lignes et moments décisifs de la reconnaissance politique des travailleurs. Une première, à la manière de l'intervention critique de Jacques Rancière dans *La Nuit des prolétaires*⁸⁸, pourrait consister à mettre en évidence les discours et pratiques qui interrogent les formes de légitimation de la compétence en matière politique alternatives à celle établie par le consensus capacitaire. Cela reviendrait à prendre pour moments décisifs des formulations d'idées ou des pratiques de travailleur.ses qui vont dans le sens d'une remise en question du consensus autour de la définition de la compétence politique. Pour le dire autrement et dans les termes du philosophe, cela reviendrait à mettre en évidence les discours et pratiques qui visent à *défaire le consensus* établi du *partage du sensible*⁸⁹. Une autre manière de l'envisager pourrait consister, dans le sillage cette fois des travaux de Pierre Rosanvallon⁹⁰, à envisager la voie électorale vers la reconnaissance politique des travailleurs à partir des pensées politiques les plus visibles qui promeuvent, amendent ou s'opposent au consensus établi autour de la capacité politique. Ces deux façons d'observer le débat sur le thème capacitaire s'opposent déjà dans leur rapport aux producteur.rices des idées politiques. Tandis que la seconde a recours à des figures qu'elle estime représentatives de l'histoire des idées politiques (François Guizot en

⁸⁷ COLLIOT-THELENE, Catherine, « L'ignorance du peuple », dans DUPRAT, Gérard (dir.), *L'ignorance du peuple. Essais sur la démocratie*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, p. 29-30.

⁸⁸ RANCIERE, Jacques, *La nuit des prolétaires*, Paris, Fayard, 1981, 451 p.

⁸⁹ RANCIERE, Jacques, *La mésentente : politique et philosophie*, Paris, Galilée, 2002, 187 p.

⁹⁰ ROSANVALLON, Pierre, *Le moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985, 414 p.

particulier⁹¹), la première met en scène des idées et pratiques qui ne le sont pas nécessairement (comme celles du philosophe Gabriel Gauny par exemple⁹²). Notre propos emprunte finalement aux deux attitudes puisqu'il vise à restituer d'une part les conditions du succès de la conception capacitaire du politique et d'autre part les formes de résistance à ce phénomène. Nous restituerons donc dans un premier temps les lignes de force d'un débat autour de la capacité politique en mettant en évidence quelques grands mouvements de celui-ci ; en particulier la défense du modèle capacitaire par François Guizot et l'approche paritaire proposée par Jean Reynaud. La mise en perspective de ce débat par l'évocation de ce que l'on appréhende comme des *actes expressifs*⁹³ de la compétence politique discute d'une certaine manière la thèse d'Edgar Newman à propos du rapport de dépendance de l'ouvrier vis-à-vis du bourgeois à la fin de la Restauration⁹⁴. En avançant l'hypothèse psychologique du « syndrome du chapeau bas » (que l'on comprend comme une position consciente ou inconsciente de déférence vis-à-vis de quelqu'un, ici de la bourgeoisie) Edgard Newman contribue à situer négativement ce qui pourrait apparaître autrement comme une stratégie consciente de résistance et menée par des individus victimes de torts moraux. On considèrera donc davantage dans ce chapitre les apparitions publiques comme autant de tentatives et formes d'expression de la reconnaissance sociale ou politique. Nous observerons ensuite le phénomène de reconnaissance politique de l'ouvrier à hauteur d'individu, en revenant sur les conditions de la nomination en février 1848 d'Albert, « l'ouvrier du gouvernement provisoire ». L'observation de cette figure politique permet d'articuler, cette fois très concrètement, la notion de *capacité politique* à celle de l'ordinarité supposée de l'individu social ouvrier.

⁹¹ ROSANVALLON, Pierre, *Le moment Guizot*, op. cit.

⁹² RANCIERE, Jacques, *Le philosophe plébéen. Gabriel Gauny*, Paris, La Découverte, 1983, 205 p.

⁹³ Terme utilisé dans la traduction française de la contribution d'Axel Honneth « Invisibilité : sur l'épistémologie de la « reconnaissance » ; cf. HONNETH, Axel, *La société du mépris*, op. cit., p. 225-243.

⁹⁴ NEWMAN, Edgar, « La blouse et la redingote. L'alliance du peuple et de la bourgeoisie à la fin de la restauration », *Annales historiques de la Révolution française*, Année 1975, 222, p. 513-535.

1.1 Le territoire de la capacité politique

Si la *capacité politique* était un territoire, l'impôt serait le critère qui en fait une chasse gardée. C'est le cas de la monarchie constitutionnelle énoncée dans la charte de 1814. Le niveau de cens agit comme une barrière douanière dont la fonction première est de réguler l'accès au champ politique en imposant une contrainte économique ; ce qui implique un mode spécifique de la reconnaissance sociale, à savoir que les individus peuplant ce territoire sont d'abord reconnus en fonction de leur pouvoir économique. À l'intérieur des limites de ce territoire, le registre émotionnel impose enfin l'exclusion des passions par crainte de voir se raviver d'anciennes manifestations révolutionnaires.

Pour Pierre Rosanvallon, la culture de la rationalité politique est caractéristique de la période de la Restauration et implique d'exclure du champ politique les individus sociaux susceptibles de corrompre cette exigence culturelle⁹⁵. Au cours de la Seconde Restauration en particulier, cette exigence s'accompagne d'une pensée alors influente de la *capacité politique* formulée dans sa version la plus célèbre par François Guizot dans son ouvrage *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France* (1821)⁹⁶. Ce texte sur lequel nous reviendrons plus précisément par la suite est fortement influencé par la pensée de Saint-Simon. Jalon quasi incontournable de l'histoire des idées occidentales de la première moitié du XIX^e siècle, la pensée de Saint-Simon est considérée comme l'une des premières à envisager le dogme du progrès dans une perspective politique⁹⁷. Cette politisation du dogme du progrès conduit Saint-Simon à repenser l'organisation sociale et la notion de *capacité* s'applique alors exclusivement à la figure de l'industriel. Saint-Simon expose son nouvel ordre social en trois temps, d'abord dans *Lettre d'un habitant de Genève à ses contemporains* (1803), puis dans la fameuse parabole publiée dans *L'organisateur* (1819) enfin dans une forme cette fois

⁹⁵ ROSANVALLON, Pierre, *Le moment Guizot, op. cit.*, p. 20.

⁹⁶ On suit la proposition de Pierre Rosanvallon de réduire le groupe des doctrinaires à la figure de François Guizot.

⁹⁷ À propos de la pensée de Saint-Simon et du saint-simonisme, nous avons recours essentiellement dans la suite de l'exposé, outre la littérature primaire mentionnée, à l'analyse de Pierre Musso ; voir MUSSO, Pierre, *La religion du monde industriel : analyse de la pensée de Saint-Simon*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, 2006, 343 p.

définitive dans le *Catéchisme des industriels* (1823-1824). L'enjeu principal de l'analyse de Saint-Simon consiste à expliquer le passage du régime féodal à la société industrielle. L'analyse propose une partition du monde social (en trois espaces puis en deux) mais elle n'implique pas de conception conflictuelle des rapports sociaux. Au contraire, la figure du savant (puis celle de l'industriel), grâce à la détention d'un savoir et savoir-faire particulier, est chargée de rationaliser les logiques de gouvernement dans le sens d'un intérêt commun supposé. Parce qu'il s'oppose par son travail à la figure de l'oisif, l'industriel est pour Saint-Simon celui dont les compétences naturelles en matière de gestion des affaires publiques vont permettre d'accompagner l'avènement du nouveau monde industriel. La pensée de Saint-Simon ne vise donc pas à mettre fin à l'exercice de la domination des uns sur les autres mais à subvertir le rapport de domination en vue de laisser s'instaurer une dynamique organique savamment orchestrée par des industriels œuvrant nécessairement pour la réalisation de l'intérêt commun. C'est dans ce sens que l'on comprend notamment le slogan saint-simonien « Tous les privilèges de naissance, sans exception, seront abolis. À chacun selon sa capacité, à chaque capacité, selon ses œuvres⁹⁸ ». La *capacité* est dans le système de Saint-Simon une disposition naturelle qui revient exclusivement à l'industriel et implique un système de classement suivant les capacités et de rétribution selon les œuvres. Comme nous le verrons par la suite, le caractère ambivalent de cette notion est propice à des récupérations politiques comme c'est le cas de la proposition de François Guizot. Parfois même, des formulations qui s'opposent *a priori* à la perspective capacitaire sont en fait des reformulations du thème saint-simonien. C'est le cas notamment de la proposition de Jean Reynaud dans sa contribution *De la nécessité d'une représentation spéciale pour les prolétaires* (1832)⁹⁹. L'élan réformiste de Jean Reynaud s'inscrit dans une remise en question plus générale du régime représentatif libéral. Reconsidérée par Maurice Agulhon notamment, la Révolution de 1830 aurait favorisé l'émergence d'idées nouvelles en matière de libertés civiles et politiques¹⁰⁰. Si la transformation politique que représente la Charte de 1830 n'apporte pas de modification substantielle au mode de fonctionnement de la monarchie

⁹⁸ MUSSO, Pierre, *La religion du monde industriel : analyse de la pensée de Saint-Simon*, op. cit., p. 120.

⁹⁹ REYNAUD, Jean, « De la nécessité d'une représentation spéciale pour les prolétaires », *Revue encyclopédique*, Paris, 1832, 20 p.

¹⁰⁰ AGULHON, Maurice, « 1830 dans l'histoire du 19^e siècle », *Romantisme*, 28-29, 1980, p. 15-27.

constitutionnelle, les Trois Glorieuses de Juillet laissent place à un « esprit de réforme »¹⁰¹ dont le terrain d'application concerne aussi les modes de la représentation politique¹⁰². Jean Reynaud, alors polytechnicien converti en 1829 au saint-simonisme propose dans ce contexte une formulation jusqu'alors inédite de la représentation politique des travailleurs. Développée pour le compte de la jeune revue républicaine et socialiste *Revue encyclopédique* (décembre 1831-1833), la proposition de Reynaud formule les dispositions d'un régime paritaire de la représentation politique en régime républicain¹⁰³.

1.1.1 Au seuil de la capacité politique. Le modèle capacitaire de François Guizot

Publié en 1821 sous la monarchie parlementaire censitaire, l'ouvrage de François Guizot *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France*¹⁰⁴ cherche à établir les fondements d'un nouveau régime représentatif dans un contexte de crise de la représentation politique. En réaction à l'assassinat du duc de Berry un an plus tôt, le gouvernement impose alors une restriction des libertés publiques¹⁰⁵. L'assassinat perpétré le 13 février 1820 par Louis Pierre Louvel¹⁰⁶, « ouvrier sellier », fragilise le système de la représentation politique monarchique en compromettant la succession de Louis XVIII¹⁰⁷. Destabilisé par l'affaire, le ministère de Elie Decazes est remplacé par celui de Richelieu. Le (second) ministère Richelieu répond à cette crise politique en

¹⁰¹ HARISMENDY, Patrick (dir.), *La France des années 1830 et l'esprit de réforme*, Actes du colloque de Rennes (6-7 octobre 2005) organisé par le CRHISCO et le Centre d'histoire du XIX^e siècle, Rennes, PUR, 2006, 308 p.

¹⁰² JAKOBOWICZ, Nathalie, *1830. Le peuple de Paris. Révolution et représentations sociales*, Rennes, PUR, 2009, 368 p.

¹⁰³ À propos de Jean Reynaud et le projet encyclopédiste voir GRIFFITHS, David Albert, *Jean Reynaud : encyclopédiste de l'époque romantique, d'après sa correspondance inédite*, Paris, Éd. M. Rivière, 1965, 483 p.

¹⁰⁴ GUIZOT, François, *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France*, Paris, Ladvocat, 1821, 398 p.

¹⁰⁵ En particulier la loi du 28 mars 1820 qui au nom de la sûreté générale restreint les libertés individuelles (loi de sûreté générale) et la loi du 31 mars 1820 qui rétablit la censure.

¹⁰⁶ Né le 7 octobre 1783 et guillotiné le 7 juin 1820 à Paris.

¹⁰⁷ À propos de l'assassinat du duc de Berry voir MALANDAIN, Gilles, *L'introuvable complot. L'affaire Louvel : événement, enquête et rumeur dans la France de la Restauration*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2011, 333 p.

réaffirmant l'autorité d'un régime politique face à des contestations de plus en plus grandes. Les lois autoritaires de 1820 qui visaient à maintenir l'ordre public précipitent alors le gouvernement dans un flot de critiques émanant des ultraroyalistes et des libéraux. La victoire des ultras lors des élections législatives des 4 et 13 novembre 1820 et la loi du double vote promulguée le 29 juin 1820 et qui favorise leur représentativité politique, suscite dans le camp libéral une crainte de la progression des luttes contre-révolutionnaires¹⁰⁸. L'ouvrage de François Guizot intervient dans un contexte politique particulièrement polarisé et défend une option politique représentative à la fois libérale et conservatrice.

L'ouvrage s'oppose d'abord à l'ordre de la légitimité politique incarnée par la monarchie parlementaire censitaire. *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France* (1821) propose, comme son titre semble d'abord l'indiquer, une perspective pratique de gouvernement qui vise à concilier l'ancien et le nouveau :

Il s'agit de maintenir le trône légitime et fonder l'ordre constitutionnel ; est-ce par les maximes, les pratiques et le secours de l'ancien régime, ou par les principes et l'alliance de la France nouvelle que ce but peut être atteint ?¹⁰⁹

Cette double nécessité « maintenir le trône légitime et fonder l'ordre constitutionnel » est novatrice dans la mesure où elle implique la cohabitation de deux conceptions opposées de la liberté. Pour garantir les nouvelles libertés qu'il proclame, le nouveau régime politique est censé d'une part, inscrire son action dans l'héritage de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 en revendiquant l'égalité en matière de droits et d'autre part, délimiter l'exercice des droits de participation au gouvernement – ou pour le dire autrement, établir un nouveau seuil de la *capacité politique*. Il s'agit donc pour François Guizot de réaffirmer l'universalité des droits proclamés en 1789 et de restreindre simultanément leurs applications sur le domaine politique. C'est ce que révèle notamment sa position contre le régime de la censure lorsque l'affirmation de sa posture libérale en matière de liberté de la presse s'accompagne aussitôt d'une restriction légale

¹⁰⁸ La loi du double vote favorise par son système du double vote le quart de la population la plus imposée en lui permettant de voter une deuxième fois.

¹⁰⁹ GUIZOT, François, *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France*, op. cit., p. vii.

conservatrice :

Ce que je dis de la liberté de la presse, je puis le dire de toutes nos libertés. Rien ne nous presse plus que de les fonder : ce sont les garanties de la révolution ; mais, à peine fondées, elles deviennent en même temps les armes de ses ennemis ; destinées à défendre les citoyens contre les abus du pouvoir, il faut les défendre elles-mêmes contre l'invasion de l'ancien régime ; il faut, en accomplissant la Charte, empêcher que ce qui l'accomplit ne serve à la mettre en péril¹¹⁰.

Pour fonder le nouvel ordre constitutionnel, François Guizot formule une doctrine libérale de la représentation politique fondée sur une approche élitiste du pouvoir. Selon lui, le régime politique est garant des libertés fondées sur la raison. La tâche du gouvernement est donc d'extraire de la société une élite composée d'individus – les citoyens *capacitaires*¹¹¹ – aptes à gouverner selon la raison¹¹². Mis à part le niveau de cens, qu'est-ce qui différencie alors cette nouvelle élite de l'ancienne ? La nouvelle élite de François Guizot se définit davantage par sa fonction politique que par une qualité intrinsèque. Le pouvoir étant chez lui pensé sur le mode de la conquête politique, l'élite est d'abord un instrument de sa conquête. La nouvelle élite ne compose donc pas vraiment une nouvelle catégorie sociale déterminée, elle est un instrument de pouvoir aux contours indéterminés. C'est dans ce sens notamment que nous comprenons l'usage du terme *capacité* et qui sert à qualifier la nouvelle élite politique. Si la *capacité* renvoie à l'aptitude à gouverner selon la raison, le citoyen *capacitaire* de François Guizot est d'abord l'instrument de pouvoir qui permet au pouvoir politique de se renforcer et de se maintenir. Son action politique consiste donc davantage à exercer une fonction plutôt qu'à faire valoir un droit.

Le citoyen capacitaire apparaît chez François Guizot comme un véhicule du politique. Sa présence dans le champ politique assure la circulation du pouvoir et régule l'influence de la société sur le pouvoir lui-même. S'il veut survivre, le gouvernement doit identifier les ressources d'accroissement de son pouvoir au sein de la société ; il cherchera ensuite à institutionnaliser la participation du citoyen capacitaire, en tant que nouveau moyen de

¹¹⁰ GUIZOT, François, *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France*, op. cit., p. 13.

¹¹¹ ROSANVALLON, Pierre, *Le moment Guizot*, op. cit., p. 95.

¹¹² *Ibid.*

gouvernement et d'influence sur le reste de la société, en élargissant la participation politique. Cette approche de la *capacité* est d'origine saint-simonienne. C'est dans la fameuse parabole de 1819 publiée dans *L'Organisateur* que Saint-Simon propose un nouvel ordre social fondé sur une définition de la *capacité* puisque selon lui « ce sont les hommes incapables qui se trouvent chargés du soin de diriger les gens capables¹¹³ ». Dans le système de Saint-Simon déjà, la *capacité* ne se limite pas au fait d'« être capable de quelque chose ». Le terme désigne aussi un contenant. Ce deuxième sens trouve son origine dans les théories fibrillaire de l'organisme au XVII^e siècle et connaît ensuite une large diffusion à l'intérieur du champ scientifique. On parle de la *capacité* des tubes, canaux, vaisseaux etc. ou de la *capacité électrique* de la bouteille de Leyde au milieu du XVIII^e siècle¹¹⁴. Les représentations des mondes sociaux diffèrent cependant chez François Guizot et Saint-Simon. Les individus déconsidérés par Saint-Simon, « les grands officiers de la couronne », « les ministres d'État », « les conseillers », « les maîtres de requêtes », « maréchaux » etc.¹¹⁵ sont ceux dont Guizot reconnaît l'influence sociale et l'utilité immédiate pour le gouvernement. Le double sens de la *capacité*, à savoir « être capable de quelque chose » et « contenir », met en évidence l'indétermination de l'aptitude politique et des qualités effectives de ces individus d'influence. La définition très floue de l'aptitude politique chez François Guizot masque cette ambivalence :

[à propos de la capacité] c'est un fait complexe et profond qui comprend l'autorité spontanée, la situation habituelle, l'intelligence naturelle des intérêts divers à régler, un certain ensemble de facultés, de connaissance et de moyens d'action qui embrassent tout l'homme, et décident, bien plus sûrement que son esprit seul, de sa conduite et de l'usage qu'il fera du pouvoir¹¹⁶.

Ce qui intéresse François Guizot ce n'est donc pas de définir l'aptitude politique du

¹¹³ SAINT-SIMON, Henri, « Parabole », *Premier extrait de l'Organisateur*, 1819, Édition Dentu, 1869, §26 [édition en ligne wikisource].

¹¹⁴ À propos de l'origine de la capacité chez Saint-Simon, voir MUSSO, Pierre, *La religion du monde industriel : analyse de la pensée de Saint-Simon*, op. cit., p. 119-121 ; MUSSO, Pierre, *Télécommunications et philosophie des réseaux. La postérité paradoxale de Saint-Simon*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p. 31-67.

¹¹⁵ SAINT-SIMON, Claude-Henri « Parabole », *Premier extrait de l'Organisateur*, 1819, Edition Dentu, 1869, §21 [édition en ligne wikisource].

¹¹⁶ GUIZOT, François, « Elections », *Encyclopédie progressive*, 1826, cité par JAUME, Lucien, « Guizot et la philosophie de la représentation », *Droits*, Vol. 0, n°15, 1992, p. 150.

citoyen *capacitaire*, mais de définir le seuil de la nouvelle élite dans une optique d'équilibre des systèmes d'influence, de la société et du pouvoir politique. Pour Lucien Jaume, cette perspective pratique trahit les motivations politiques immédiates de Guizot, à savoir réduire l'influence des propriétaires fonciers légitimistes et éviter surtout le rétablissement du suffrage masculin¹¹⁷.

Pour résumer, la modernité politique de François Guizot consiste à vouloir réduire la distance entre la société et le gouvernement en promouvant l'institutionnalisation d'une nouvelle classe de citoyens *capacitaires* devenus les véhicules de l'accroissement du pouvoir politique. En effet, la *capacité* est soumise à des critères extensibles en fonction des systèmes d'influence sociale comme le souligne Pierre Rosanvallon lorsqu'il convoque pour l'expliquer le discours de Guizot du 5 mai 1837 dans lequel celui-ci célèbre « l'admirable vertu de notre gouvernement qui provoque sans cesse l'extension de cette capacité, qui va semant de tous les côtés les lumières politiques, l'intelligence des questions politiques, en sorte qu'au moment où il assigne une limite aux droits politiques, il travaille à déplacer cette limite, à l'étendre, à la reculer et à élever ainsi la nation entière¹¹⁸ ». En réduisant ainsi l'individu social à sa fonction politique, l'approche élitaire de François Guizot s'enracine dans une vision conservatrice du monde social. Dans cette approche, le phénomène d'élargissement du suffrage est révoquant à tout moment puisque la *capacité politique* n'est pas un droit. D'une certaine façon, la souveraineté politique du citoyen *capacitaire* est provisoire et l'exclusion du champ politique est justifiée par la nécessité du pouvoir politique à se maintenir. En outre, l'exclusion ou l'inégalité de l'accès au pouvoir politique sont perçues comme naturelles puisqu'elles se justifient également par la répartition naturelle de l'aptitude à gouverner selon la raison. C'est à l'occasion du chapitre 8 de son ouvrage *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France* (1821) que Guizot précise

¹¹⁷ JAUME, Lucien, *L'individu effacé, ou le paradoxe du libéralisme français*, Paris, Fayard, 1997, p. 130. Pierre Rosanvallon envisage également quelques hypothèses quant aux motivations privées à l'origine de l'option réformiste de François Guizot en 1821 : « Guizot est contraint d'abandonner le poste de directeur de l'administration communale et départementale qu'il occupait depuis 1819. En juillet 1820, il est révoqué du Conseil d'État avec ses amis Barante, Jordan et Royer-Collard. Il prend alors la plume pour stigmatiser les ultras et publie quatre ouvrages en moins de deux ans », cf. ROSANVALLON, Pierre, *Le moment Guizot*, *op. cit.*, p. 35.

¹¹⁸ ROSANVALLON, Pierre, *Le moment Guizot*, *op. cit.*, p. 134.

sa conception de l'origine du pouvoir politique comme découlant d'un fait naturel, à savoir celle d'une « supériorité sentie et acceptée » :

Prenez des hommes libres, indépendants, étrangers à toute nécessité antérieure de subordination les uns envers les autres, unis seulement dans un intérêt, un dessein commun ; prenez les enfants dans leurs jeux qui sont leurs affaires. Au milieu de ces associations volontaires et simples, comment naît le pouvoir ? À qui va-t-il comme par sa pente naturelle et de l'aveu de tous ? Au plus courageux, au plus habile, à celui qui se fait croire le plus capable de l'exercer, c'est-à-dire de satisfaire à l'intérêt commun d'accomplir la pensée de tous. Tant qu'aucune cause extérieure et violente ne vient déranger le cours spontané des choses, c'est le brave qui commande, l'habile qui gouverne. Parmi les hommes livrés à eux-mêmes et aux lois de leur nature, le pouvoir accompagne et révèle la supériorité. En se faisant reconnaître, elle se fait obéir. [...] C'est là l'origine du pouvoir ; il n'y en a point d'autre. Entre égaux il ne serait jamais né. La supériorité sentie et acceptée, c'est le lien primitif et légitime des sociétés humaines ; c'est en même temps le fait et le droit ; c'est le véritable, le seul contrat social¹¹⁹.

En dépit de sa conception du progrès, Lucien Jaume rapproche la pensée de François Guizot à celle de Louis de Bonald, figure éminente du conservatisme qui défend l'idée selon laquelle la nécessité de l'action politique repose sur l'idée d'une inégalité naturelle des esprits et sur le principe naturel de la complémentarité sociale¹²⁰. Finalement, le progrès consiste chez François Guizot à aller dans le sens d'un régime représentatif capable d'absorber en les reconnaissant ce qu'il estime être des « supériorités » aptes à gouverner selon la raison, éphémères potentiellement dans leur souveraineté. Pour expliquer enfin pourquoi le gouvernement de François Guizot (18 septembre 1847 – 24 février 1848) s'oppose à l'élargissement du suffrage masculin lorsqu'apparaissent les revendications de réforme du droit électoral à l'hiver 1847-1848, Pierre Manent propose d'envisager ce positionnement au regard des deux traditions libérales à la source de l'idée *capacitaire*. Selon Pierre Manent, François Guizot refuse la réforme électorale parce qu'il la considère comme une réaffirmation de la volonté du libéralisme oppositionnel hérité de la période révolutionnaire dans un contexte où la loi électorale de 1831 avait selon lui, déjà pris en charge la distance entre l'État et la société. Surtout, l'élargissement du seuil pourrait avoir aux yeux de François Guizot une conséquence fatale pour la stabilité du gouvernement, à savoir une inversion des rapports de force¹²¹.

¹¹⁹ François Guizot cité dans LAURENT, Alain, VINCENT, Valentin, *Les penseurs libéraux*, Paris, Les Belles Lettres, 2012, p. 399.

¹²⁰ JAUME, Lucien, « Guizot et la philosophie de la représentation », art. cit., p. 141-152.

¹²¹ Voir à ce propos le chapitre consacré à François Guizot dans l'ouvrage de Pierre Manent, MANENT, Pierre, *Histoire intellectuelle du libéralisme*, Paris, Fayard, 2012[1987], 250 p.

1.1.2 « Parlemerter autrement que dans les rues de Lyon¹²² ».
L'idée de la parité au service de la nécessité économique dans le projet
républicain de Jean Reynaud (1832)

Sur un mode différent de celui de François Guizot, Jean Reynaud cherche lui aussi à établir les fondements d'un nouveau régime représentatif. L'élan réformateur que poursuit Jean Reynaud dans son article *De la nécessité d'une représentation spéciale pour les prolétaires* (1832)¹²³ est justifié par l'auteur comme le moyen de prendre en charge par le haut le péril que peut représenter pour l'ordre social l'insurrection lyonnaise. La manifestation de novembre 1831 dans les rues de Lyon réactive la crainte de la révolution dans les rangs du gouvernement, de certains libéraux mais aussi de républicains¹²⁴. L'insurrection de novembre 1831 provoque la surprise d'abord parce qu'elle est une manifestation franchement spontanée et autonome¹²⁵. Le texte de Jean Reynaud est dans ce sens l'intervention pratique d'un polytechnicien converti en 1829 au saint-simonisme. L'article qui se compose de vingt pages se structure en deux parties. La première est théorique lorsque la seconde vise à appliquer le modèle théorique dans les conditions d'un réel historique. Pratiquement donc, Jean Reynaud applique à la réforme du gouvernement le dogme du progrès. Dans ce sens, il emprunte certains éléments de la tradition révolutionnaire tout en réaffirmant une conception *capacitaire* de la compétence politique. En proposant d'adjoindre à la représentation politique des *capacités*, un autre collège électoral composé de « prolétaires », Jean Reynaud propose une méthode mixte de représentation qui ressemble fortement à celle mise en place à la suite de la première révolution¹²⁶.

¹²² REYNAUD, Jean, « De la nécessité d'une représentation spéciale pour les prolétaires », *Revue encyclopédique*, *op. cit.*, p. 18.

¹²³ *Id.*

¹²⁴ Voir par exemple les contributions du républicain Eugène Baune à la suite des événements lyonnais, cf. BAUNE, Eugène, *Histoire de Lyon pendant les journées des 21, 22 et 23 novembre 1831, contenant les causes, les conséquences et les suites de ces déplorable événements*, Lyon, Auguste Baron éd., et Paris, Montardier éd., 1832, 288 p. ; BAUNE, Eugène, *Essai sur les moyens de faire cesser la détresse de la Fabrique*, Lyon, Auguste Baron, libraire-imprimeur, 1832, 61 p. ; voir aussi l'analyse de Claude Latta à propos du réformisme politique d'Eugène Baune, cf. LATA, Claude, *Eugène Baune (1799-1880). Un républicain dans les combats du XIX^e siècle*, Montbrison, 1995, p. 40.

¹²⁵ RUDE, Fernand, *L'insurrection lyonnaise de novembre 1831 et le mouvement ouvrier à Lyon*, 2^e éd., Paris, Anthropos, 1969, 785 p.

¹²⁶ Voir à ce propos, GUENIFFEY, Patrice, *Le nombre et la raison : la Révolution française et les élections*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1993, p. 41.

En mars 1832 et alors que des premiers cas d'une épidémie de choléra sont recensés à Paris, Jean Reynaud vit retiré dans une maison familiale dans le département du Loir-et-Cher. Il ambitionne de soigner une autre maladie, celle de la mal-représentation politique. Selon lui, les doctrinaires (en particulier François Guizot en qualité de représentant du groupe) sont responsables de l'état de délabrement du système de représentation politique de la monarchie constitutionnelle. Ensuite, la « guenille représentative¹²⁷ » que constitue l'état de la représentation politique sous la monarchie constitutionnelle est selon lui la conséquence du système doctrinaire de la capacité politique exclusive, incapable finalement d'absorber les mouvements naturels du corps social. Enfin, les tentatives républicaines échouent du fait de leur incapacité à penser la science du gouvernement, trop occupée quant à elle à encourager l'insurrection armée :

Ne peut-on pas dire que si les doctrinaires, conduits par la timidité et l'égoïsme, ont tout sacrifié à la paix, les républicains, emportés par le dévouement et l'ardeur, ont tout sacrifié à la guerre ?¹²⁸

L'option représentative de Jean Reynaud prétend elle aussi se défaire des vieux habits de la représentation politique. Elle se réclame scientifique dans le sens où elle revendique sa cohérence avec le progrès de la science gouvernementale. Pour Reynaud, le progrès n'est pas seulement un horizon d'attente mais la raison qui le conduirait à penser la réforme du gouvernement. Cette conception néecessitariste du progrès est comme dans la formulation de Saint-Simon significative de sa politisation¹²⁹. Le progrès est en effet conçu chez Jean Reynaud comme le moteur du changement social. Plus encore, il est considéré comme l'instrument au service d'une finalité politique immédiate, à savoir l'éloignement définitif des tentatives d'insurrection et la résolution de ce qu'il considère être le *problème de l'expression multiple de la volonté* :

Mais, au milieu de tout ce mouvement, le progrès de la représentation nationale est ce qu'il importe avant tout d'assurer et de soutenir ; car c'est en lui que vient se concentrer tout le progrès de la science gouvernementale : c'est lui seul qui ramènera peu à peu l'ordre et l'autorité au milieu de nos sociétés affranchies ; c'est lui seul qui, réglant peut à peu l'immense assemblée du peuple, précisera le son confus de toutes ces voix et

¹²⁷ REYNAUD, Jean, « De la nécessité d'une représentation spéciale pour les prolétaires », *Revue encyclopédique*, op. cit., p. 2.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 5.

¹²⁹ À propos de la politisation du paradigme du progrès voir TAGUIEFF, Pierre-André, *Le sens du progrès : une approche historique et philosophique*, Paris, Flammarion, 2004, 437 p. ; NISBET, Robert, *History of the idea of progress*, London, Heinemann, 1980, 370 p.

l'expression tumultueuse de toutes ces volontés, lui enfin qui, remplaçant le sacerdoce des papes et la légitimité des rois, réunira au sein de l'humanité, en un foyer nouveau, la vérité et la force avec l'indépendance¹³⁰.

Le progrès de la science gouvernementale permet de garantir selon Jean Reynaud « l'ordre » et « l'autorité », deux conditions à partir desquelles il est possible d'envisager le triomphe de l'intérêt commun. Dans le passage cité plus haut, la crainte de la *multitude* – comprendre nécessairement *tumultueuse* – est explicite. Le bon système de représentation politique exige selon Jean Reynaud de faire converger les intérêts multiples en un intérêt commun. Il doit pouvoir « précis[er] le son confus de toutes ces voix et l'expression tumultueuse de toutes volontés ». Si par la suite Jean Reynaud reproche l'inintérêt du modèle capacitaire pour « l'amélioration des classes inférieures », il reprend à son compte l'idée d'une inégalité naturelle des ressources subjectives. Particulièrement visible dans l'extrait suivant, la *multitude* – ou le *nombre* pour reprendre la célèbre formule de Patrice Gueniffey¹³¹ – s'oppose à la raison comme dans le modèle capacitaire de François Guizot :

On est donc entraîné d'une part à l'erreur, en s'adressant à la richesse comme donnant garantie d'intelligence et de raison ; car l'on soutire en même tems (sic) toute l'essence d'égoïsme et d'aristocratie, et on laisse échapper tout ce qui répond au désir d'amélioration des classes inférieures. Mais on tomberait également dans l'erreur en supposant à tous les votes le même poids, et en se contentant de comparer les nombres ; le nombre et le poids font seuls la mesure, et en ôtant ainsi toute influence à une minorité dont les idées n'étaient pas sans valeur, on l'étoufferait injustement sous l'exubérance d'une majorité numériquement plus puissante. [...] Donner à chacun son droit et son organe ; car chacun représente sa part de l'intérêt social, chacun a sa légitimité, et chacun doit aussi avoir sa garantie¹³².

Dans ce passage, on identifie assez rapidement le saint-simonisme du prédicateur Jean Reynaud. En effet, la formulation tirée de la citation « Donner à chacun son droit et son organe » n'est pas sans rappeler la devise même du saint-simonisme « À chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres » que Jean Reynaud professait dans les milieux ouvriers lyonnais une année plus tôt. Le 7 mai 1831, Jean Reynaud développait

¹³⁰ REYNAUD, Jean, « De la nécessité d'une représentation spéciale pour les prolétaires », *Revue encyclopédique*, op. cit., p. 9.

¹³¹ GUENIFFEY, Patrice, *Le nombre et la raison : la Révolution française et les élections*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1993, 559 p.

¹³² REYNAUD, Jean, « De la nécessité d'une représentation spéciale pour les prolétaires », *Revue encyclopédique*, op. cit., p. 11-12.

les grands thèmes économiques du saint-simonisme devant 1 500 personnes venues entendre le prêche dans la salle de la Loterie sur la place Saint-Clair située en bordure de Rhône. Le discours de Jean Reynaud qui a été reproduit dans *L'organisation*, alors organe de presse du mouvement saint-simonien, situe sa critique sociale dans l'environnement idéologique de la doctrine de Saint-Simon. Sans surprise donc, le discours est dirigé contre les « oisifs » et prône l'abolition des « privilèges dus au hasard de la naissance » tout en conditionnant l'ordre social au mérite :

Toutes les institutions sociales doivent tendre à l'amélioration progressive, sous le rapport moral, intellectuel et physique, de la classe la plus pauvre et la plus nombreuse : voilà le but. Tous les privilèges dus au hasard de la naissance doivent être successivement abolis : et alors chacun doit être classé suivant sa capacité et rétribué suivant ses œuvres : voilà les moyens. Et de cet ensemble, mis en pratique par les hommes, du jour où comme nous ils sauront l'aimer, naîtra une association universelle fondée sur un échange d'amour et de travail¹³³.

La devise saint-simonienne « À chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres » a été développée, comme on l'a vu précédemment, sur l'ambivalence du terme *capacité* – qui renvoie à l'aptitude et au contenant dans la pensée de Saint-Simon. Pour avancer en précision, il faut dire que chez Saint-Simon la capacité-aptitude¹³⁴ est acquise par la combinaison de l'apprentissage et du talent qui caractérise l'activité de production¹³⁵. Or dans l'analyse de Reynaud, la figure du travailleur n'est pas porteuse des critères de la capacité-aptitude en raison même des conditions historiques – c'est-à-dire de l'état du progrès. À partir de cet indice, on serait donc tentée d'associer le modèle représentatif de Jean Reynaud à une conception capacitaire élitiste, et ce, malgré l'usage affiché d'un terme appartenant plutôt au socialisme révolutionnaire.

En effet, la figure du travailleur est associée dès le titre de l'article à la figure révolutionnaire du « prolétaire » (« De la nécessité d'une représentation spéciale pour les prolétaires »). Même si le terme apparaît souvent comme un indicateur fiable pour identifier les critiques socialistes, l'usage de ce terme n'a rien de significatif *a priori*.

¹³³ REYNAUD, Jean, *L'Organisation*, 7 mai 1831, p. 300 cité dans GRIFFITHS, David Albert, *Jean Reynaud : encyclopédiste de l'époque romantique, d'après sa correspondance inédite*, op. cit., p. 50.

¹³⁴ Le terme est proposé par Pierre Musso pour manifester plus clairement le sens *capacitaire*. On le reprend ici à notre compte puisqu'il permet de différencier plus clairement l'approche de Jean Reynaud avec celle de François Guizot. Cf. MUSSO, Pierre, *La religion du monde industriel : analyse de la pensée de Saint-Simon*, op. cit.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 120.

C'est peut-être chez le socialiste révolutionnaire Auguste Blanqui que l'on trouve la source de la popularisation du terme, en particulier lors des retentissements du « Procès des Quinze » en 1831 dans lequel il a été inculpé. Dans la dynamique argumentative d'Auguste Blanqui, l'usage du terme vise à souligner la dimension politique de la critique sociale de la domination¹³⁶. Le prolétariat est d'abord pour Auguste Blanqui le résultat d'un phénomène de domination sociale et concerne en 1831 « trente millions de français qui vivent de leur travail et qui sont privés de droits politiques¹³⁷ ». Associé à une conception binaire du monde social, l'usage du terme cherche à mettre en évidence un état de « guerre » sociale entre « riches » et « pauvres »¹³⁸. Cette partition binaire du monde social n'implique pas nécessairement une critique de la domination (sociale, économique, politique) comme c'est le cas par exemple chez Saint-Simon dans son *Catéchisme des industriels* (1832). Dans la formulation de Reynaud maintenant, si la partition binaire du monde social est clairement exposée (« Je dis que le peuple se compose de deux classes distinctes de conditions et distinctes d'intérêt : les prolétaires et les bourgeois¹³⁹ ») elle ne débouche pas comme chez Auguste Blanqui sur une critique des formes de la domination. Pour preuve notamment, l'expérience de la domination est absente de la définition même du prolétariat, évacuant ainsi une dimension centrale de la critique sociale de la conception socialiste et révolutionnaire :

Je nomme prolétaires les hommes qui produisent toute la richesse de la nation, qui ne possèdent que le salaire journalier de leur travail et dont le travail dépend de causes laissées en dehors, qui ne retirent chaque jour du fruit de leur peine qu'une faible portion incessamment réduite par la concurrence, qui ne reposent leur lendemain que sur une espérance chancelante comme le mouvement incertain et dérégulé de l'industrie, et qui n'entrevoient de salut pour leur vieillesse que dans une place à l'hôpital ou dans une mort anticipée¹⁴⁰.

La définition de Jean Reynaud du prolétariat dépolitise un vocable alors fortement chargé et utilisé dans le cadre d'une critique socialiste et révolutionnaire. Le mode d'expression de sa figuration du prolétariat, c'est-à-dire à partir d'une représentation statistique (p.

¹³⁶ DOMMANGET, Maurice, *Les idées politiques et sociales d'Auguste Blanqui*, Paris, Librairie Marcel Rivière et Cie, 1957, 429 p.

¹³⁷ BLANQUI, Auguste, « Le procès des Quinze », dans *Œuvres (des origines à la Révolution de 1848)*, textes rassemblés et présentés par Dominique le Nuz, préface de Philippe Vigier, Tome 1, p. 186.

¹³⁸ *Ibid.*, p. 190.

¹³⁹ REYNAUD, Jean, « De la nécessité d'une représentation spéciale pour les prolétaires », *Revue encyclopédique, op. cit.*, p. 12.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 12-13.

12), conduit même à modifier le cadre de sa matérialisation, de son expression et donc potentiellement de sa reconnaissance sociale. La représentation statistique occulte en effet, l'expérience de la domination. Il n'est donc pas étonnant que dans la suite de la brochure de Jean Reynaud, la proposition ne débouche pas sur une critique sociale radicale mais plutôt sur une proposition de réforme électorale qui s'inscrit dans la tradition capacitaire. Paradoxalement donc à l'usage du terme *prolétariat*, Jean Reynaud situe les éléments de sa critique dans le domaine de la culture politique alors majoritaire. L'usage de ce terme est peut-être à appréhender au regard des destinataires de cette brochure qui serait destinée d'abord à un public ouvrier, comme la majorité de ses interventions publiques lors de ses prêches saint-simoniens ou lors de ses cours à l'Athénée de Paris devant un public ouvrier¹⁴¹. À travers ce discours, Jean Reynaud vise à interpeller – par le potentiel révolutionnaire du désignant – une classe ouvrière alors agitée en l'invitant à « parlementer autrement que dans les rues de Lyon »¹⁴², c'est-à-dire en formant des nouveaux collègues électoraux dont les voix n'auraient pas la même valeur dans l'expression finale. Le projet paritaire vise donc à préserver le territoire de la capacité politique. La conception du progrès de Jean Reynaud permet enfin d'éclairer la portée conservatrice de son projet. Le progrès semble se réduire dans la brochure au progrès économique. Dans la citation suivante, l'intérêt commun supérieur consiste à protéger le marché des biens :

Ils [les « bourgeois »] sentent bien que cet égal partage des lumières serait funeste, car il rendrait leur domination moins assurée et leur prééminence moins facile sur cette classe nombreuse qu'ils ne primeraient plus par la puissance intellectuelle ; il leur est aisé d'ailleurs d'entrevoir, à la suite de cette égalité essentielle de la capacité, un mouvement social nécessaire vers un état moins chargé de privilège et moins tolérant d'aristocratie. [...] car ils savent bien que c'est le génie et non la force qui peut aujourd'hui affranchir les prolétaires, et ils ont signalé, depuis longtemps le prolétaire éloquent comme aussi redoutable pour eux que le Spartacus antique pour les maîtres d'esclaves. [...] Mais, si nous pouvons affirmer que les vues et les intérêts des deux classes du peuple sont séparés, nous pouvons affirmer aussi qu'ils ne sont pas contradictoires, et que le progrès devenu nécessaire pour le maintien des sociétés peut être acheté autrement que par la guerre civile. Les bourgeois et les prolétaires sont liés par une nécessité puissante, celle d'éviter que la consommation ne soit soumise à aucun trouble : les uns y perdent leurs jouissances, les autres leurs salaires. Il faut donc les admettre à concourir légalement au

¹⁴¹ GRIFFITHS, David Albert, *Jean Reynaud : encyclopédiste de l'époque romantique, d'après sa correspondance inédite*, Paris, Éd. M. Rivière, 1965, p. 91.

¹⁴² REYNAUD, Jean, « De la nécessité d'une représentation spéciale pour les prolétaires », *Revue encyclopédique, op. cit.*, p. 18.

pouvoir et à produire la loi par un accord commun¹⁴³.

Le conservatisme de Jean Reynaud apparaît dans cette citation comme l'expression de sa volonté de mettre les intérêts politiques au service des intérêts économiques dans le cadre d'une économie de marché. Sa conception nécessitariste du progrès (« la nécessité puissante ») a pour horizon d'attente une situation économique dans laquelle la consommation ne serait « soumise à aucun trouble ». En résumé et pour Jean Reynaud, le progrès de la science gouvernementale est mis au service de la protection du marché des biens ; celui-ci étant rendu vulnérable par l'augmentation de la population ouvrière et ce qu'il estime être un péril insurrectionnel. La réforme électorale dans le sens d'un élargissement de la représentation politique est, comme dans la pensée de François Guizot, justifiée par la nécessité d'une régulation de l'ordre social et d'un maintien de l'ordre.

1.2 Localiser les *actes expressifs*¹⁴⁴ de la reconnaissance de la compétence politique des ouvriers

Comment, un homme qui n'a point fréquenté les collèges, qui n'a point fait ses humanités, point appris sa langue seulement, un ouvrier, un simple ouvrier, peut avoir la prétention d'éclairer les classes éclairées ! [...] Non, messieurs, non, je n'ai pas perdu la tête ; mais pensez à un moment que Moïse fut berger, Confucius menuisier, Jésus charpentier, Rousseau apprenti-graveur, et que cependant ils n'ont pas laissé que d'être fort éclairés et fort utiles à leurs contemporains et même à la postérité !... Je n'ai pas la prétention d'être quelque chose à côté de ces illustres personnages, mais ils me prouvent, par leur seule apparition, que les hommes de collèges ne sont pas tout pour l'humanité ; qu'il sort des lumières du sein de la multitude, des rangs obscurs du peuple, et ils me donnent une confiance qui résiste et qui résistera à tout ce que m'ont dit et pourront me dire des amis trop officieux¹⁴⁵.

Dans la section précédente, nous nous sommes intéressées aux formes du modèle capacitaire dans les pensées de François Guizot et de Jean Reynaud. Dans nos

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ Terme utilisé dans la traduction française de la contribution d'Axel Honneth « Invisibilité : sur l'épistémologie de la « reconnaissance » ; cf. HONNETH, Axel, *La société du mépris*, *op. cit.*, p. 225-243.

¹⁴⁵ PERDIGUIER, Agricola, « Préface », *Histoire démocratique des peuples anciens et modernes*, Tome 1, Paris, M. Gosset, 1849 [10 février 1848], p. 17.

observations à propos du projet de réforme électorale proposé par Jean Reynaud (1832), nous avons souligné l'apparence trompeuse d'un motif argumentatif, en l'occurrence le recours au terme *prolétariat*. Nous avons vu que la valeur sociale accordée à ceux qui étaient désignés sous l'étiquette *prolétariat* chez Jean Reynaud était d'abord fonctionnelle puisqu'il s'agit de le considérer sous l'angle de leur capacité à réguler l'ordre social ou à le contenir. Dit autrement, le *prolétariat* de Jean-Reynaud est reconnu dans le cadre d'une représentation politique comme une capacité-contenant plutôt qu'une capacité-aptitude pour reprendre l'expression forgée par Pierre Musso¹⁴⁶. Cela nous amène à nous demander si des modes alternatifs de la reconnaissance émergent au cours de la période allant de 1815 à février 1848. À quelles valeurs sociales, l'ouvrier est-il associé ? Cette question suppose de clarifier la définition que nous employons dans ce travail pour appréhender une situation de reconnaissance sociale. On s'appuie sur la définition proposée par Axel Honneth dans un article de 2004 intitulé « Visibilité et invisibilité. Sur l'épistémologie de la "reconnaissance" » dans lequel le philosophe entend saisir l'acte de la reconnaissance à un niveau épistémologique. Il s'agit de considérer avec Axel Honneth le phénomène de reconnaissance en qualité *d'acte expressif*, c'est-à-dire un acte qui implique une reconnaissance réciproque et l'attribution – rendue publique – d'une valeur sociale :

Alors que par « connaissance » d'une personne nous entendons exprimer son identification en tant qu'individu – identification qui peut être graduellement améliorée – , par « reconnaissance » nous entendons un acte expressif par lequel cette connaissance est octroyée avec le sens positif d'une affirmation. Contrairement à la connaissance, qui est un acte cognitif non public, la reconnaissance dépend de médiums qui expriment le fait que l'autre personne est censée posséder une « valeur » sociale¹⁴⁷.

La définition proposée par Axel Honneth nous invite à explorer les registres de la reconnaissance sociale associée à la figure ouvrière en ce qui concerne les compétences en matière politique. À propos de la période qui nous intéresse (1815-1848), on connaît depuis *La Nuit des prolétaires* (1981) les efforts par lesquels certains individus tentent de se faire reconnaître ou tout du moins remarquer. En mettant en lumière la vie de femmes et d'hommes en prises avec leurs existences, Jacques Rancière a mis en évidence

¹⁴⁶ MUSSO, Pierre, *La religion du monde industriel : analyse de la pensée de Saint-Simon*, op. cit.

¹⁴⁷ HONNETH, Axel, « Invisibilité : sur l'épistémologie de la "reconnaissance" », art. cit., p. 230.

les formes de la visibilité ouvrière par elle-même. Néanmoins et dans l'optique de la discussion épistémologique proposée par Axel Honneth, notre propos s'intéresse non seulement à la question de la présence des individus dits ouvriers – à partir des catégories ranciériennes de visibilité et d'invisibilité – mais aussi à la qualité de leur existence au sens social du terme, c'est-à-dire de leur reconnaissance.

Dans ce sens, le célèbre texte de Charles Béranger – reconnu alors comme « horloger »¹⁴⁸ – consacré à la critique du gouvernement représentatif « Pétition d'un prolétaire à la chambre des députés » (1831) pourrait être considéré, non seulement à partir de ses enjeux de visibilité mais aussi en qualité d'acte expressif. De ce point de vue, l'intervention de Charles Béranger révèle une attente déçue de reconnaissance. Dans le contexte de la monarchie de Juillet où la compétence politique est formulée sous l'angle des capacités, Charles Béranger exprime sa déception à l'égard de la réforme électorale de 1831 : « On avait passablement parlé du règne des capacités. Or, je me disais : sans doute chacun sera *classé suivant sa capacité, et rétribué selon ses œuvres*. Simple que j'étais !¹⁴⁹ ». L'expression de cette attente déçue dit bien l'échec d'une reconnaissance réciproque. L'intervention en 1839 d'un nommé Gustave Biard – reconnu alors « typographe »¹⁵⁰ – ne s'en tient pas quant à elle à l'expression d'une attente de reconnaissance déçue. Sa brochure intitulée « De la réforme électorale selon les libéraux et selon les travailleurs » s'adresse aux libéraux qui soutiennent l'élargissement de la base électorale et vise à promouvoir l'association comme modèle complémentaire à la mise en place d'un système représentatif élargi. Il faut dire alors que Gustave Biard n'en est pas à son coup d'essai¹⁵¹. Le politique est pour le typographe l'activité par laquelle les individus sont amenés à se reconnaître entre eux. Dans une précédente critique de la

¹⁴⁸ Notice « Charles Béranger », notes de M. Cordillot et Ph. Régner, *Dictionnaire biographique du Maitron*, 2015.

¹⁴⁹ BERANGER, Charles, « Pétition d'un prolétaire à la Chambre des députés », *L'organisateur*, Paris, 1831, p. 4.

¹⁵⁰ CORDILLOT, Michel, notice « Biard Gustave », *Dictionnaire biographique du Maitron*, 2009.

¹⁵¹ La grande majorité des publications de Gustave Biard avant février 1848 sont des brochures de propagandes saint-simoniennes ; la B.N.F. dispose des brochures suivantes : *Religion saint-simonienne. Aperçu des vues morales et industrielles des Saint-Simoniens* (1832) ; *L'Ami du prolétaire* (1832) ; *Discours au peuple sur les moyens d'accroître son bien-être par l'instruction et l'éducation réformée* (1832) ; *Au peuple, aux chambres, à la presse, sur leurs devoirs réciproque pendant la session* (1832) ; *Cours d'histoire sur la Révolution française, Prospectus de cours* (1832), *A mes sœurs et frères de Paris, de Lyon, de Grenoble, etc.* (1833).

représentation politique parlementaire intitulée « Au peuple, aux chambres, à la presse, sur leurs devoirs réciproques pendant la session » (1832), Gustave Biard mettait à l'épreuve cette définition du politique. En s'adressant aux parlementaires, il imposait alors par le verbe une forme de connaissance sociale¹⁵² : « Ne dites plus : le peuple est libre ! dites : il est misérable [...] Ne dites plus : le peuple est libre ! dites : il est ignorant, misérable [...] Ne dites plus le peuple est libre ; dites il est esclave dans sa chair et dans son sang, il est esclave de ses besoins¹⁵³ ». En 1839, Gustave Biard formule un projet de réforme électorale qu'il présente comme émanant cette fois d'une volonté collective. Il se présente en défenseur du « suffrage universel » dans le cadre d'une société organisée selon le modèle associationniste et précise que le contenu de la brochure est « imprimé sur l'assentiment de onze cents souscripteurs ». Selon lui, la réforme électorale nécessite d'abord une réforme de l'activité de production puisque c'est en pratique le lieu privilégié pour développer une réforme de la vie sociale ; il s'agit donc pratiquement, de substituer au « travail isolé », le « travail en association » :

Aux libéraux ; vous consentez à ce qu'en droit tous les citoyens deviennent électeurs et éligibles avec le temps ; mais vous repoussez l'association universelle comme une utopie ; - c'est pourquoi nous vous disons : De votre point de vue politique, le suffrage universel est une idée creuse et de nul effet, car il n'est que la reconnaissance métaphysique du droit sans l'établissement du fait¹⁵⁴.

Gustave Biard pense ainsi l'égalité politique à partir de la reconnaissance de l'égalité sociale, économique incarnée dans la figure de la. du travailleur. se et producteur. rice associée. Le recours à ces deux exemples, Charles Béranger et Gustave Biard, s'avèrent néanmoins insuffisants pour rendre compte de la particularité de ce type d'archive et de ses modes de reconnaissance par l'historien. ne. En particulier en ce qui concerne l'orthographe multiple des noms. Comme le mentionne la notice du dictionnaire Maitron consacrée à Gustave Biard, celui-ci apparaît dans les archives sous plusieurs noms, parfois « Birard » ou « Briard »¹⁵⁵. Cette spécificité propre aux figures mineures de

¹⁵² Chez Axel Honneth, la connaissance précède la reconnaissance et se définit par le fait « d'exprimer l'identification en tant qu'individu » ; cf. HONNETH, Axel, « Invisibilité : sur l'épistémologie de la "reconnaissance" », art. cit., p. 230.

¹⁵³ BIARD, Gustave, *De la réforme électorale selon les libéraux et selon les travailleurs*, Paris, Ledoyen, 1839, p. 1-2.

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 29-30.

¹⁵⁵ CORDILLOT, Michel, notice « Biard Gustave », *Dictionnaire biographique du Maitron*, 2009.

l'histoire pose la question du lien entre les formes de la visibilité sociale – telle qu'elles émergent des pièces d'archives – et les modes de la reconnaissance historique. Sous quel nom l'historien doit-il reconnaître l'individu en question ? Quelles dynamiques sociales à l'œuvre expliquent que Gustave Biard soit aussi prénommé Birard et Briard ? Ces dynamiques résultent-elles d'une volonté de l'individu lui-même ? La localisation d'actes expressifs de la reconnaissance pourrait alors tenter de prendre en charge la question du devenir dans les trajectoires individuelles. En ce qui concerne le discours collectif, peut-être est-il plus aisé de localiser des actes expressifs, en particulier à partir des années 1840 qui sont un moment majeur de politisation des catégories dites populaires¹⁵⁶. Si le fait est trop connu pour qu'il soit nécessaire de développer davantage, on peut mentionner ici le journal *L'Atelier*, bien connu de l'historiographie pour avoir été le premier journal revendiquant son appartenance à la classe ouvrière du fait de la sociologie de ses rédacteurs¹⁵⁷. Il pose de façon inédite dans l'espace médiatique la question de la légitimité à parler au nom des ouvriers et attribue à la figure ouvrière une valeur sociale dans l'activité de production intellectuelle.

1.3 Albert, l'ouvrier du gouvernement provisoire. Fragments autour d'une figure ambivalente (février-mai 1848)

La figure d'Albert apparaît dans la littérature consacrée aux journées de février 1848 avec le poids d'une évidence comme pour signifier en le matérialisant, l'avènement d'un nouvel ordre social. Albert est là. À travers lui, on prétend reconnaître toute la classe ouvrière. Ouvrier, mécanicien, révolutionnaire, républicain, membre du gouvernement provisoire, ses principaux attributs lui confèrent un caractère quasi emblématique qui conduisent à faire de sa présence en politique un type idéal de représentation ouvrière. Alors qu'Albert charrie une somme de projections fantasmatiques liées à son itinéraire

¹⁵⁶ PINKNEY, David Henry, *Decisive years in France 1840-1847*, Princeton-Guildford, Princeton Univ. Press, 1986, 235 p.

¹⁵⁷ CUVILLIER, Armand, *Un journal d'ouvriers : « L'Atelier » 1840-1850*, Paris, Les Editions ouvrières, 1954, 221 p.

de conspirateur politique, sa figure, comme figée et étouffée, demeure entourée d'un silence imperméable. Le flou qui entoure sa nomination au gouvernement provisoire donnerait-il à sa présence le caractère d'un inattendu propice à engendrer les conditions narratives de l'extraordinaire ? L'intrigue autour d'Albert ne cesse de se consolider tant l'image du double imprègne sa trajectoire. Reconnu auprès des autorités de l'état civil sous le nom « Alexandre Martin », il est reconnu en février 1848 sous le nom d'« Albert ». Élu héroïque de la barricade en février 1848, il devient en mai 1848 le furieux terroriste et ennemi de la nouvelle République¹⁵⁸. Pour autant, il ne s'agit pas de réduire la figure d'Albert à une identité sociopolitique supposée conflictuelle du héros et du terroriste. Il s'agit plutôt de proposer une manière de prendre en charge la dynamique constitutive de l'identité sociale d'un Alexandre Martin, puis d'un Albert. Quelles sont alors les qualités qui fondent sa légitimité politique ? Est-il dépositaire d'une forme d'autorité sociale, politique, morale ? À notre connaissance, l'individu n'est l'auteur d'aucun ouvrage, article ni d'aucune brochure. On le dit rédacteur occasionnel pour le compte du journal républicain *La Réforme* mais aucune trace ne l'atteste¹⁵⁹. On sait d'après lui qu'il pratique la lecture depuis ses enseignements reçus par un instituteur de Mello (Oise) et qu'il écrit. Sa correspondance l'atteste. Les lettres écrites à partir de mai 1848 alors qu'il subit une détention provisoire interrogent sur la qualité a priori ordinaire de son écriture¹⁶⁰. Inédites, elles apportent de nombreux éclairages sur les conditions de la vie privée et intime de sa vie en détention, son rapport matériel à l'écrit, ses liens familiaux et amicaux, son rapport à la vertu ou bien encore sur les enjeux sociolinguistiques de sa relation maritale¹⁶¹. Ce dernier aspect signale un trait particulier

¹⁵⁸ Le registre du double aurait matière à être envisagé également à partir du corpus iconographique relatif à Albert et conservé à la B.N.F.. Le recueil de portraits présent à la B.N.F. met en scène différents « Albert » ; voir le recueil « Portraits d'Alexandre Martin Albert (1815 – 1895), « l'ouvrier », B.N.F., département Estampes et photographie, N-2 (ALBERT, Alexandre Martin).

¹⁵⁹ TARDY, Jean-Noël, *L'âge des ombres. Complots, conspirations et sociétés secrètes au XIX^e siècle*, Les Belles Lettres, Paris, 2015, p. 285.

¹⁶⁰ ARTIERES, Philippe, « Écritures éphémères, écritures fragmentaires, écritures ordinaires », *Communication et langages*, 2018/3, n°197, p. 111-124 ; DAUPHIN, Cécile, « Les correspondances comme objet historique. Un travail sur les limites », *Sociétés et représentations*, 2002/1, n°13, p. 43-50.

¹⁶¹ Ces lettres sont issues du fond « Alexandre Martin » conservées à l'IISH, Alexandre Martin Papers (ARCH00858). Le fond, en très bon état de conservation, est essentiellement composé de lettres envoyées et reçues lors de ses détentions successives dans les années 1850. Elles s'adressent à des membres de sa famille, surtout à son épouse Jenny et aussi à ses amitiés politiques, en particulier Barbès. Ce sont pour la plupart des brouillons de lettres, ce qui rend parfois difficile la lecture en dépit de l'écriture soignée

du rapport de l'individu à l'écriture, à savoir qu'il écrit pour le compte d'autrui, en l'occurrence pour son épouse Jenny. L'espace du « je » est chez Albert l'espace d'investissement de différentes subjectivités qu'il faut tenter de recomposer. Sujet le plus souvent passif des archives publiques (est-il vraiment l'auteur des pièces officielles signées en son nom pour le gouvernement provisoire ?), la nature de ces sources produit un autre empêchement : ses lettres de prison mettent en place un dispositif communicationnel propre aux contraintes des lieux de détention successifs où s'exerce la censure. Ses lettres impliquent des formes implicites du discours, des non-dits. Ces résistances matérielles liées à la nature des matériaux d'archives publiques ou privées disponibles invitent alors à une progression argumentaire fragmentaire dans le sens où elle propose de s'affranchir des éléments chronologiques. Dans cette section, il s'agit de restituer des fragments d'existence et d'aborder la figure d'Albert sous l'angle dynamique de sa relation vis-à-vis de lui-même, de son devenir, des autres et des institutions politiques. Nous verrons de quelle façon Albert apparaît sous les traits paradoxaux d'un individu méconnu chargé pourtant d'une nouvelle économie de la reconnaissance.

1.3.1 D'un Albert à l'autre

Je suis le seul Albert et l'autre m'a subtilisé, par ses agissements criminels, mon nom et mes fonctions de membre du Gouvernement provisoire. Tandis que je m'occupais de la reddition du fort de Vincennes et que j'étais appelé par les acclamations de la foule sous ce surnom d'Albert qui m'avait été donné par les combattants de février, Martin profita de mon absence pour se présenter à Louis Blanc comme le véritable Albert¹⁶².

Rapportée par *Le Figaro* du 7 août 1884, l'accusation d'usurpation d'identité par un certain Paul-Jérôme Romanetti « propriétaire domicilié à Atala (Corse)¹⁶³ » à l'encontre d'Alexandre Martin dit alors Albert, agite alors les colonnes des chroniques judiciaires : « La guerre des Albert. Cette guerre menace de durer autant que celle de Troie. M.

d'Albert. La quatrième pochette de ce fond est composée de documents relatifs à son état civil et d'un exemplaire de « l'acte d'accusation de l'attentat du 15 mai 1848 ».

¹⁶² *Le Figaro*, 7 août 1884, p. 1.

¹⁶³ Voir l'assignation de l'avocat de Paul-Jérôme Romanetti exposée devant la 11^e chambre correctionnelle du tribunal de la Seine en juillet 1884 contre Alexandre Martin et reproduite dans *La Loi*, 9 août 1884, p. 2-3.

Romanetti – l’homme qui ne peut pardonner à Albert d’avoir été membre du gouvernement provisoire à sa place – recommence les hostilités¹⁶⁴ ». À ce deuxième « Albert » s’ajoute un autre plaignant, un prénommé « Albert-martin » qui revendique lui aussi le titre « Albert, membre du gouvernement provisoire » :

Il [Alexandre Martin] se dit seul survivant des membres du gouvernement provisoire de 1848, et jamais il n’a fait partie de ce gouvernement./ Il le reconnaît d’ailleurs lui-même dans les conclusions qu’il vient de lire, puisqu’il dit que j’ai signé tous les actes de ce gouvernement./ Donc j’en faisais partie et lui pas¹⁶⁵.

Ces plaintes déposées autour de 1880 pour usurpation d’identité signalent un phénomène significatif de la trajectoire individuelle d’Albert, à savoir la vulnérabilité de son identité sociale¹⁶⁶. Le 26 février 1848, alors qu’Albert vient d’être nommé membre du Gouvernement provisoire, on lui refuse l’accès à l’Hôtel de Ville. Les autorités de contrôle de l’identité postées aux abords du lieu de délibération ne reconnaissent pas l’individu. L’ouvrier nommé la veille au gouvernement provisoire ayant été prénommé « Aubert » sur les déclarations officielles et dans la presse¹⁶⁷. Cette expérience de déni de reconnaissance conduit Albert à adresser à Louis Blanc sa demande de démission du Gouvernement provisoire :

Aujourd’hui [26 février 1848], la porte de l’Hôtel de Ville où vous siégez m’a été refusée. Depuis, des adresses et des proclamations ont été faites sans que mon nom figurât parmi les vôtres. Les ouvriers ne sont plus représentés dans le Gouvernement ; je donne ma démission comme membre de votre Gouvernement¹⁶⁸.

Rien n’indique qu’Albert bénéficie en février 1848 d’une notoriété publique. Élu par nomination, aucune trace ne permet de mesurer ce phénomène. Pour cause et selon lui, c’est d’abord dans les espaces souterrains de la socialisation politique qu’il est reconnu

¹⁶⁴ *Paris*, 8 septembre 1884, p. 4. Voir aussi *La Loi* du 3, 9 et 17 août 1884 ; *Le Figaro*, 7 août 1884, p. 1. ; *Le Matin*, 9 août 1884, p. 2. ; *Le Radical*, 12 août 1884, p. 2. ; *Le Constitutionnel*, 7 septembre, p. 2-3. ; *L’Echo de Paris*, 7 septembre 1884, p. 3-4 et *L’Événement*, 7 septembre 1884, p. 4.

¹⁶⁵ « Albert-martin », brouillon écrit par l’intéressé au crayon à papier, fragment du discours tenu à la 10^e chambre correctionnelle et retrouvé dans les papiers privés d’Albert.

¹⁶⁶ La catégorie de la vulnérabilité est ici employée dans le sens d’un facteur pouvant être à la fois endogène et exogène. Sur la distinction entre vulnérabilité et fragilité voir FERRARESE, Estelle, « Les vulnérables et le géomètre. Sur les usages du concept de vulnérabilité dans les sciences sociales », *Raison publique. Humanités politiques*, dossier « Grammaires de la vulnérabilité », avril 2011. En ligne : <https://raison-publique.fr/698/>.

¹⁶⁷ *Murailles*, p. 30.

¹⁶⁸ Voir LEVASSEUR, Émile, « Souvenirs d’un collégien en 1848 et lettres inédites d’Albert et de Louis Blanc », *Revue d’Histoire du XIX^e siècle – 1848*, Année 1905, n°7, p. 2-5.

et c'est en raison de son affiliation à une société qu'il aurait été nommé par acclamation en février 1848. C'est du moins ce qu'Albert explique à un publiciste curieux dans une lettre privée alors qu'il est incarcéré en 1857 pour sa participation à la manifestation du 15 mai 1848 :

[...] De même que certains soldats partis le sac sur le dos sont parvenus après mille dangers et fatigues au grade de maréchal de France, de même, hiérarchiquement parlant, j'étais arrivé dans les sociétés secrètes. Dès lors, plus rien de si extraordinaire dans mon élévation tout étonnante qu'elle paraisse au premier abord. En effet, du moment que sitôt après la victoire il avait été arrêté dans les bureaux du journal la réforme, par une grande partie de l'état-major de l'armée insurrectionnelle, qu'il y aurait un ouvrier dans le nouveau gouvernement, il était presque certain que le choix tomberait sur moi comme étant, non pas le plus capable, mais le plus connu de tous ceux-là. Quant à moi, arrivé un des derniers au rendez-vous, j'ignorais la résolution qui venait d'être prise à ce sujet, et j'étais dans une pièce voisine occupé à nettoyer mon fusil pendant que cette élection se faisait. Ce n'est qu'en entendant acclamer mon nom que je sortis et que j'appris ce qui venait d'avoir lieu. Je protestai, arguant de mon ignorance pour remplir dignement un si haut emploi ; mais quelques-uns m'ayant fait valoir des raisons assez plausibles, j'acceptai¹⁶⁹.

Il faut dire qu'après l'échec de l'insurrection menée par la Société des saisons en 1839 et sa dissolution, Albert était alors devenu une figure centrale du mouvement ouvrier républicain. La participation à des actions politiques souterraines implique l'adhésion aux valeurs de la dite communauté politique. Celles-ci sont bien connues grâce notamment à l'enquête de Jean-Noël Tardy menée sur les sociétés secrètes au XIX^e siècle¹⁷⁰. En résumé, la communauté politique d'une société secrète fonctionne sur un mode hiérarchique et implique une culture du secret qui seule assure la clandestinité et la réussite de l'action politique. L'appartenance à un réseau clandestin impose des contraintes à l'exercice de la parole mais aussi aux modalités de la visibilité de l'individu dans l'espace public¹⁷¹. L'entrée souterraine en politique d'Albert est probablement concomitante de son entrée dans l'anonymat. Difficile à dater, le nom d'emprunt laisse parfois des traces administratives. C'est le cas pour Albert. Une source administrative issue de la préfecture de police enregistre le 24 octobre 1835 une demande de passeport au nom de « M. Martin, Albert, Alexandre », « mécanicien à livret », résidant au 3 rue

¹⁶⁹ Lettre d'Albert datée du 24 octobre 1857, destinataire inconnu, prison cellulaire de Tour ; ARCH00858, IISH.

¹⁷⁰ TARDY, Jean-Noël, *L'âge des ombres. Complots, conspirations et sociétés secrètes au XIX^e siècle*, Les Belles Lettres, Paris, 2015, 672 p.

¹⁷¹ Le terme est employé uniquement par opposition avec l'espace souterrain du terrain.

Ménil Montant¹⁷². Alors que le nom « Martin » est alors banalement répandu et suffirait à semer la confusion auprès de l'autorité policière en cas d'arrestation, quel intérêt y aurait-il à adopter ce deuxième nom « Albert », absent initialement de l'état civil ? Né « Alexandre Martin » le 27 mars 1815 dans la commune de Bury (Oise)¹⁷³, le fils de Joseph Martin¹⁷⁴ et de Marie Pauline Ribou¹⁷⁵ devient enfant unique et orphelin¹⁷⁶. Jeune provincial, il est accueilli à Paris en 1830 par son oncle maternel et commence un apprentissage professionnel en qualité de « mécanicien modeleur » (fabricant de moules pour le domaine de la mécanique). L'oncle en question, prénommé Albert Ribou¹⁷⁷, aurait-il alors été à l'origine du choix du pseudonyme Albert ? La rencontre du jeune Alexandre Martin et d'Albert Ribou coïncide avec celle du jeune insurgé et de la révolution de 1830. L'insurrection, qui engendre la naissance d'un mouvement républicain organisé¹⁷⁸, bouscule à hauteur des individus leurs rapports au politique. Le témoignage d'Albert, teinté de sa verve romantico-révolutionnaire, montre à sa façon la portée d'un événement politique qui, en tant qu'expérience collective et individuelle, contribue à modifier son rapport subjectif au politique :

Peu de temps après mon arrivée [à Paris], trois mois à peine, éclatait la révolution de 1830. Au cri de la liberté républicaine, poussé par quelques milliers de voix, ma jeune tête s'exalta, mon cœur bondit dans ma poitrine, et dès lors je jurai un amour qui dura encore. Amant passionné comme on l'est surtout à cet âge, convaincu qu'à la force il faut opposer la force pour triompher, je m'engageai bientôt dans les rangs de ses soldats les plus dévoués, de ceux toujours prêts à se sacrifier pour elle au premier signal¹⁷⁹.

L'expression de ce ressenti signale également un rapport modifié à sa propre identité. Albert devient alors ce conspirateur qui, jouant de la fragilité de son identité sociale,

¹⁷² Passeport, pochette 4, ARCH00858, IISH.

¹⁷³ Archives départementales de l'Oise, état civil numérisé de la commune de Bury, NMD 1812-1819, vue 120 de la numérisation.

¹⁷⁴ Déclaré « propriétaire » et « marchand épicier » sur l'acte de naissance de son frère, pochette 4, ARCH00858, IISH.

¹⁷⁵ Née le 5 avril 1782 à Versailles, fille de Gabriel François Ribou (Piqueur à la Grande Écurie de Versailles) et de Marie Madeleine Victoire Morizot. Acte de naissance de la paroisse Notre-Dame de Versailles, pochette 4, ARCH00858, IISH.

¹⁷⁶ Acte de décès de son frère aîné, pochette 4, ARCH00858, IISH.

¹⁷⁷ Albert Arnault Ribou, fils de Gabriel François Ribou, né à Versailles en 1792, habite alors au n°12 de la Rue Chanoinesse à Paris.

¹⁷⁸ PILBEAM, Pamela M., *Republicanism in nineteenth-century France, 1814-1871*, Basingstocke London, MacMillan, 1995, 370 p.

¹⁷⁹ Lettre d'Albert datée du 24 octobre 1857, destinataire inconnu, prison cellulaire de Tour ; ARCH00858, IISH.

excelle dans l'art de la dissimulation. D'un physique discret aux couleurs pastels, celui qui se distingue à peine par ses yeux « gris », son teint « pâle » et ses cheveux « blonds »¹⁸⁰ présente toutes les vertus d'un compagnon d'armes. Alors fier de ses participations successives aux insurrections de juin 1832, d'avril 1834 et de mai 1839¹⁸¹, sa présence au tribunal de police correctionnelle en 1841 dans le cadre de la « Seconde affaire de la société secrète des Communistes »¹⁸² met en scène les qualités du conspirateur républicain : « réfléchi », « courageux », « sûr »¹⁸³. Dans le bref passage consacré à sa déposition, Albert se reconnaît « communiste, par théorie » et maintient la règle du secret en affirmant n'avoir jamais appartenu à aucune société secrète. À propos de l'usage de l'étiquette *communiste* chez les conspirateurs, Jean-Noël Tardy explique qu'elle vise à rassurer l'autorité policière au sujet du recours à la conspiration comme moyen d'action¹⁸⁴. Ce qui n'est pas le cas du communiste dit babouviste franchement favorable à cette pratique politique et largement représenté dans les sociétés fréquentées par Albert. Dans les années 1840, Albert apparaît donc comme un conspirateur aguerrri. Son action politique bénéficie alors d'un certain prestige social¹⁸⁵. De quelle façon alors l'identité sociale d'ouvrier d'Albert s'articule-t-elle avec celle du conspirateur républicain et communiste ?

D'abord, il faut dire que les sources primaires connues et relatives à l'activité de conspirateur d'Albert sont des imprimés écrits par d'anciens conspirateurs devenus parfois mouchards de la police. C'est le cas par exemple des mémoires d'Adolphe Chenu écrites dans l'objectif de se disculper¹⁸⁶. Albert dit dans une de ses correspondances avoir

¹⁸⁰ Demande de passeport, 24 octobre 1835, Préfecture de police de Paris, pochette 4, ARCH00858, IISH.

¹⁸¹ Lettre d'Albert datée du 24 octobre 1857, destinataire inconnu, prison cellulaire de Tour ; ARCH00858, IISH.

¹⁸² Il s'agit des suites du procès pour « régicide » contre le prénommé Darmès qui a débuté le 15 octobre 1840 ; voir à ce propos, Cour des Paires, *Procès de Darmès devant la cour des pairs : attentats contre la vie du roi, contenant les faits préliminaires, l'acte d'accusation, les interrogatoires, les dépositions, les débats, les réquisitoires, les plaidoiries, l'arrêt, etc.*, Paris, 1840.

¹⁸³ Qualificatifs mis en évidence par Georges Weill à propos de la Société des droits de l'Homme, voir WEILL, Georges, *Histoire du parti républicain en France 1814-1870*, Paris, Slatkine, 1928, p. 98.

¹⁸⁴ TARDY, Jean-Noël, *L'âge des ombres, op.cit.*, note 92, p. 256.

¹⁸⁵ Jean-Noël Tardy montre que cette figure apparaît en « héros positif » en particulier lors de la campagne d'opinion en faveur de la grâce de Barbès après les événements de 1839 ; voir TARDY, Jean-Noël, « Tuer le tyran ou la tyrannie ? Attentat et conspiration politique : distinctions et affinités en France de 1830 à 1870 », *La Révolution française*, 2012/1.

¹⁸⁶ CHENU, Adolphe, *Les Conspireurs*, Paris, Garnier Frères, 1850 [1^{ère} édition], p. 30.

eu l'occasion de prendre connaissance de certains récits ; voici ce qu'il dit à propos de ces imprimés :

Avant d'aller plus loin cependant, puisque j'en suis aux conspirations, peut-être ne ferais-je pas de mal de vous prémunir contre certains écrits qui ont la prétention d'en être l'histoire exacte. Si par ci par là il y a quelques pages de vraies, le plus grand nombre aussi en est-il tout à fait faux. Les auteurs s'y donnent une importance qu'en réalité il n'avaient pas, un surtout, Mr Delahodde. L'autre [il pourrait s'agir de celui d'Adolphe Chenu ou de Victor Boutin] est plus modeste. Et puis, la calomnie y sue à grosses gouttes son fiel à chaque ligne. J'en parle d'autant plus impartialement, que par une exception assez drôle j'y suis à peu près respecté¹⁸⁷.

Les sociétés secrètes fréquentées par Albert (la Société des droits de l'homme, la Société des Famille devenue « des Saisons » à partir de 1839) font partie de celles que Jean-Noël Tardy caractérise de populaires en vertu de la sociologie de ses membres. Albert, si l'on en croit Adolphe Chenu¹⁸⁸, est reconnu comme « représentant de la classe ouvrière » au sein du comité de la républicaine et parisienne, Société des Saisons créé dans les bureaux du journal *La Réforme*¹⁸⁹. D'autres propos d'Albert rapportés par Chenu manifestent également une ambition politique catégorielle :

Si jamais nous triomphons, disions-nous, souvenons-nous que nous sommes des ouvriers : soutenons-nous, ne servons pas de marchepied aux intrigants, complétons notre éducation afin de nous mettre à la hauteur des événements qui peuvent surgir. N'ayons qu'une seule pensée, qu'un seul but, l'affranchissement de la classe ouvrière¹⁹⁰.

Albert se situerait donc à l'intersection des mouvements républicain, socialiste radical ou révolutionnaire, et ouvrier. Comme d'autres militants dans ce cas, l'identité du conspirateur est souvent double. Le degré de professionnalisation de son activité de propagande reste néanmoins difficile à déterminer. La solidarité familiale dont fait preuve le père d'Albert en avril 1842 lorsqu'il envoie à son fils, une « montre », des « boucles d'oreilles », du « jambon », des « chemises » et une somme importante d'argent pourrait indiquer une professionnalisation de son activité de conspiration, peu

¹⁸⁷ Lettre d'Albert datée du 24 octobre 1857, destinataire inconnu, prison cellulaire de Tour ; ARCH00858, IISH

¹⁸⁸ À propos de la fiabilité du récit de Chenu, Jean-Noël Tardy signale que si son témoignage est le plus souvent contestable, il reste fiable pour les années 1840-1848; TARDY, Jean-Noël, *L'âge des ombres*, *op.cit.*, p. 445-446.

¹⁸⁹ CHENU, Adolphe, *Les Conspirateurs*, Paris, Garnier Frères, 1850 [12^{ème} édition], p. 43.

¹⁹⁰ CHENU, Adolphe, *Les Conspirateurs*, Paris, Garnier Frères, 1850 [1^{ère} édition], p. 30.

ou pas rétributive¹⁹¹. Lorsque le gouvernement provisoire choisit de nommer Albert et de mettre en avant son identité sociale ouvrière sur les papiers officiels, l'institution reste silencieuse sur son affiliation aux sociétés secrètes. La voix passive est celle qui semble caractériser le plus adéquatement le mouvement d'apparition d'Albert dans l'espace politique : Albert est nommé quand les autres élus se sont autoproclamés membres du gouvernement provisoire et il est qualifié par sa profession de mécanicien. Parmi les onze représentants membres du Gouvernement provisoire, Albert est le seul élu à être désigné par une qualité professionnelle sur les papiers officiels. Parce qu'il n'a finalement rien d'un « mécanicien » en février 1848, l'on peut dire que sa première rencontre avec l'institution politique se fait sur le mode de la contrainte : Albert se voit assigner une identité sociale et dans le même temps, une fonction politique.

1.3.2 Albert, représentant méconnu d'une nouvelle économie de la reconnaissance

[...] Pour reconstruire après, manquons-nous d'architecte ?
 Eh bien ! Albert est là : suffit.
 Sa force au moins n'est pas suspecte.
 Quel besoin a-t-il donc d'études et d'esprit,
 De savoir même ce qu'il dit ?
 Quand on sait, les bras nus, s'il faut, jusqu'à l'aisselle,
 Manier le marteau, la scie ou la truelle,
 Quel conservateur insolent,
 Regrettant l'état monarchique,
 Oserait bien lui nier le talent
 De gouverner la République ?¹⁹²

L'extrait de cette saynète, écrite par un poète et candidat malheureux aux dernières élections législatives de la monarchie de Juillet, disqualifie de toute évidence Albert en opposant sa qualité de travailleur manuel à des facultés liées à l'intellect (« études » ; « esprit » ; « savoir »). Dans son esquisse satirique, l'auteur dépeint avec ironie une forme de présence en politique qui en dépit de sa représentativité (celle des « Baïonnettes

¹⁹¹ Lettre du père d'Albert adressée à son fils Albert, de Mello, 15 avril 1842.

¹⁹² REY, Charles-Louis, *Poésies diverses*, « Le citoyen Albert », Nîmes (chez les principaux libraires), 1852, p. 206-207.

intelligentes » aux « bras nus ») n'obtient pas de mandat ministériel¹⁹³. Un déni d'autorité politique qui est souligné dès le titre « Le citoyen Albert, ouvrier (sans portefeuille) ». Celui qui est nommé « secrétaire du gouvernement provisoire » est aussi « vice-président » de la Commission du gouvernement pour les travailleurs dite Commission du Luxembourg¹⁹⁴ et « président » de la Commission des récompenses nationales¹⁹⁵. Cette troisième, d'apparence plus anecdotique, ne l'est pas tant puisqu'elle capte une dimension essentielle de l'économie morale du gouvernement provisoire, à savoir la rétribution du mérite à ceux qui ont « combattu ou souffert pour la cause républicaine ou socialiste » de 1830 à 1848¹⁹⁶. En qualité de président chargé de fixer les nouveaux critères de la valeur du mérite, Albert concourt alors à l'élaboration de nouvelles normes.

Sur un autre terrain historique, Haïm Burstin a mis lui aussi en évidence les logiques transactionnelles et politiques entre le pouvoir et les individus impliqués dans l'événement révolutionnaire de 1789. Dans son ouvrage *Révolutionnaires*, il s'est particulièrement intéressé à la mission de contrôle social exercée par l'institution des récompenses symboliques et/ou matérielles¹⁹⁷. Il a ainsi montré l'intérêt politique de cette institution pour la stabilisation du régime de gouvernement en observant particulièrement la capacité de l'institution à absorber les revendications politiques

¹⁹³ Mis à part Louis Blanc et Albert, les autres membres du Gouvernement provisoire obtiennent tous un mandat ministériel.

¹⁹⁴ Instituée par le décret du 28 février 1848 et baptisée ainsi en raison de son lieu de réunion, cette commission est bien connue de l'historiographie. Voir GOSSEZ, Rémi *Les ouvriers de Paris. Livre premier : L'organisation 1848-1851*, Bibliothèque de la Révolution de 1848, Tome 24, 1967, p. 225 et suiv. ; HAYAT, Samuel, *Au nom du peuple français. La représentation politique en question autour de la révolution de 1848 en France*, thèse citée ; en particulier le chapitre 8 « La Commission du Luxembourg, "synagogue socialiste" ou institution inédite de représentation du travail », p. 364-412.

¹⁹⁵ Voir le décret du 1^{er} mars 1848, *Recueil*, première partie, p. 50. ; voir aussi la réflexion de Thomas Bouchet et Louis Hincker à propos des logiques de la reconnaissance sociale du point de vue des « méritants » de l'institution ; BOUCHET, Thomas, HINCKER, Louis, « Présences d'un passé insurrectionnel. Interventions publiques et devenirs personnels des vétérans des 5 et 6 juin 1832 sous la Deuxième République », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, Tome 15, 1997/2, « 1848. Nouveaux regards », p. 31-47.

¹⁹⁶ Voir l'avis concernant le mandat et la composition de la commission des récompenses nationales du 11 mars 1848, dans *Recueil*, deuxième partie, p. 136.

¹⁹⁷ Voir BURSTIN, Haïm, *Révolutionnaires. Pour une anthropologie politique de la Révolution française*, Paris, Vendémiaire, 2013, 445 p. et en particulier le chapitre intitulé « Les formes et les registres de la légitimité politique » ; BURSTIN, Haïm, « La biographie en mode mineur : les acteurs de Varennes, ou le « protagonisme révolutionnaire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2010/1, n°57, 1, p. 7-24. Voir aussi le dossier consacré au « protagonisme révolutionnaire » qui souligne l'implication de ce phénomène dans les problématiques liées aux questions de « reconnaissance » : « Protagonisme et crises politiques », *Politix*, 2015/4, n°112, De Boeck supérieur, 262 p.

concurrentes. Pour le démontrer, il s'est intéressé à une figure en particulier, celle du « protagoniste révolutionnaire » qui se définit déjà par sa qualité de « novice en politique » et « entré par hasard » sur la scène historique à la faveur de l'événement révolutionnaire. Si pour l'historien Mark Traugott, Albert contrarie cette figure archétypale du protagonisme révolutionnaire du fait de son capital politique accumulé depuis les années 1830¹⁹⁸, l'homologie partielle entre Albert cette figure du révolutionnaire méritant peut apparaître comme un moyen de renforcement du pouvoir politique provisoire¹⁹⁹. Si Albert participe à l'encadrement du processus de récompenses, il incarne surtout la figure du méritant : sa double caractéristique sociale, ouvrier et républicain-socialiste dit bien l'expérience du tort que l'autorité politique souhaite faire reconnaître. La forte homologie entre Albert et ses mandataires à la Commission des récompenses nationales tend à effacer la distance symbolique qui sépare l'individu de l'institution. Le gouvernement symbolique, pour reprendre l'expression d'Olivier Ihl²⁰⁰, s'exerce à travers la figure d'Albert. Albert apparaît comme l'individu à travers lequel l'institution cherche à exprimer une reconnaissance publique du tort.

C'est peut-être l'hostilité qui caractériserait le mieux le rapport d'Albert aux institutions politiques. Dans sa lettre de démission de la Commission des récompenses nationales datée du 2 mai 1848²⁰¹, Albert réduit sa fonction politique à une fonction administrative qui consiste en des « opérations de dépouillement », de « classement des pièces achevées ». Il sollicite donc le gouvernement afin de déléguer sa mission à des

¹⁹⁸ Voir TRAUGOTT, Mark, « Les limites du protagonisme : une anthropologie politique de 1848 », traduit de l'anglais par Hélène Boisson, *Politix*, 2015/4, n°112, p. 83-110.

¹⁹⁹ En effet, il nous a semblé que la mise en application du « protagonisme » par Mark Traugott sur le terrain de 1848 limitait son analyse à un moment précis du processus de constitution de l'autorité politique. Ce faisant, elle occulte une part importante de la notion burstinienne de « protagonisme » à savoir sa dynamique interactionnelle entre les individus et l'institution. Dans ce sens, la notion de « capacité hégémonique » proposée par Haïm Burstin semble s'appliquer à l'action politique d'Albert. Voir BURSTIN, Haïm, ERMAKOFF, Ivan, SEWELL, William H., TACKETT, Timothy, « Protagonisme et crises politiques : histoire et sciences sociales. Retours sur la Révolution française et février-juin 1848 », *Politix*, 2015/4, n°112, De Boeck supérieur, p. 131-165.

²⁰⁰ IHL, Olivier, *Le Mérite et la République. Essai sur la société des émules*, Paris, Gallimard, NRF Essais, 2007, 491 p.

²⁰¹ Sa démission intervient à la suite de son élection dans le département de la Seine en qualité de « représentant du peuple » à l'Assemblée législative en avril 1848. Voir l'arrêté du 2 mai 1848 qui confie à la mairie de Paris le soin de distribuer les récompenses nationales ; *Recueil*, Deuxième partie, p. 470-471.

fonctionnaires municipaux de la mairie de Paris²⁰². Concernant maintenant sa participation à la Commission du Luxembourg, Albert est souvent présenté comme effacé derrière son mentor Louis Blanc. La contribution de Vincent Bourdeau à propos de l'expérience de la commission a permis d'en savoir davantage sur les logiques de distribution de l'expertise ; il montre entre autres que l'expertise sur les questions du travail, malgré la présence de délégués de corporation, revient aux deux figures de savants et théoriciens, Constantin Pecqueur et François Vidal²⁰³. Dans le récit qu'il confie des échanges de la commission, Louis Blanc n'évoque que très peu la participation d'Albert. Lorsqu'il le mentionne, c'est pour souligner son adhésion et situer sa présence physique dans l'espace – sur la tribune, à ses côtés²⁰⁴. Toutefois, dans le récit qu'Albert confie de sa participation à la Commission, il est fait état d'un désaccord politique entre les deux représentants. Dans cet extrait tiré d'une de ses lettres rédigée lors de sa détention à la prison cellulaire de Tours en 1857, Albert revient sur sa relation avec Louis Blanc :

[à propos de Louis Blanc] Cœur noble, généreux, âme sensible comme une jeune fille, ses sentiments l'eussent toujours entraîné dans le camp de la démocratie, à la défense de ceux qui souffrent. La fierté de son regard dont on est frappé au premier abord, n'est que le reflet d'une intelligence supérieure sentant sa force, et qui d'ailleurs s'égarait bien vite dans l'intimité où il est d'une expansion charmante, d'une gaieté vraiment folle. [...] Et maintenant n'allez pas croire, d'après ce qui précède, que son immense talent, sa prodigieuse facilité d'élocution m'ait fasciné au point de ne pas voir ses défauts comme homme politique ; ce serait tomber dans l'erreur générale qui me représente comme n'ayant d'autre idée, d'autre volonté, que la mienne. Il n'en était pas ainsi pourtant sur bien des questions et si le monde ne l'a pas su dès cette époque et ne le sait pas davantage aujourd'hui, c'est que simple ouvrier la veille sans autre prétention que de l'être encore le lendemain, j'ignorai l'art de parler en public comme à cette heure j'ignore encore celui d'écrire²⁰⁵.

Entre février et mai 1848, Albert apparaît sous l'angle d'une identité sociale vulnérable et d'une personnalité politique dotée d'une faible autorité politique. Tout porte à croire

²⁰² *Id.*

²⁰³ BOURDEAU, Vincent, « En défense de la Commission du Luxembourg. *Le Travail affranchi* de Vidal et Toussenel ; *Le Salut du Peuple* de Pecqueur ; *Le Nouveau Monde* de Blanc », dans BOUCHET, Thomas, BOURDEAU, Vincent, CASTLETON, Edward, FROBERT, Ludovic, JARRIGE, François, *Quand les socialistes inventaient l'avenir. Presse, théories et expériences, 1825-1860*, 2015, Paris, La Découverte, p. 317-330.

²⁰⁴ BLANC, Louis, *La Révolution de février au Luxembourg*, Paris, 1849, 157 p.

²⁰⁵ Lettre d'Albert, destinataire inconnu, janvier 1857, prison de Tours, IISH ; écrite en réaction à la lecture d'une biographie de Louis Blanc, probablement celle de Charles Robin ; ROBIN, Charles, « Louis Blanc, sa vie, ses œuvres », Paris, A. Naud, 1851.

qu'il investit l'activité politique de ses qualités de conspirateur. D'abord par la pratique du silence. D'après le récit d'Albert, l'on apprend que le travail de délibération de la Commission des travailleurs pouvait se passer en amont des séances, dans le huis clos d'une réunion. Dans un contexte politique agité du fait du nouvel impôt des « 45 centimes » (16 mars 1848) et de la manifestation pour le report des élections générales (17 mars 1848), Louis Blanc envisage de proposer le 20 mars à la Commission des travailleurs l'« égalité des salaires » dans les « ateliers nouveaux » (c'est-à-dire les associations et non dans l'industrie privée en général). Albert rapporte s'être opposé à cette mesure la veille au soir, en avançant que l'idée pouvait fragiliser l'autorité politique en risquant d'apporter des confusions sur le lieu d'application de la mesure économique²⁰⁶. Malgré l'accord entre les deux hommes rapporté par Albert dans sa lettre, Louis Blanc présente officiellement la proposition de réforme le 20 mars 1848 devant la Commission des travailleurs. Dans le récit des activités de la Commission des travailleurs par Louis Blanc, Albert est présent et reste silencieux²⁰⁷. L'incapacité d'Albert à parler en public dit la conscience subjective négative qu'il explique en raison de son origine sociale :

pauvre ouvrier transplanté tout à coup de mon état au plus haut de l'échelle sociale, parmi nos plus grandes illustrations politiques, scientifiques et littéraires, je me trouvais comme écrasé par la conscience de mon infériorité intellectuelle, et lorsque mes idées n'étaient pas les leurs, ce qui très souvent arrivait, je ne persistais pas doutant moi-même, me demandant sans cesse si mon ignorance ne me faisait pas faire fausse route, si réellement, elle me permettait de voir les choses sous toutes leurs forces, en homme d'État²⁰⁸.

L'attitude d'Albert pourrait s'envisager à partir des normes du monde de la conspiration politique et s'expliquer par la persistance des principes hiérarchiques pratiqués dans le cadre de la sociétés secrètes républicaines où l'on sait aussi que le marqueur social ouvrier est un élément structurant des rapports sociaux²⁰⁹.

²⁰⁶ Une critique que l'on retrouve formulée dans l'espace public parisien comme l'atteste par exemple la brochure anonyme d'un ouvrier adressé à Louis Blanc contre l'idée de l'égalité des salaires ; ANONYME, *L'égalité des salaires. Un ouvrier à M. Louis Blanc*, Sedan, Imp. de Laroche-Jacob, 28 mars 1848, 1 p.

²⁰⁷ Voir les compte-rendu du 20 mars ; 3 avril ; 26 avril ; BLANC, Louis, *La Révolution de février au Luxembourg*, Paris, 1849, 157 p.

²⁰⁸ Lettre d'Albert, destinataire inconnu, janvier 1857, prison de Tours, IISH.

²⁰⁹ Voir à ce propos TARDY, Jean-Noël, *L'âge des ombres*, § « Dictature révolutionnaire : les ouvriers et le culture du Sauveur », p. 271-273.

CHAPITRE 2.

CHAPEAU BAS DEVANT LA CANDIDATURE OUVRIERE ? LA PERSISTANCE DU MODELE CAPACITAIRE DANS LA CAMPAGNE ELECTORALE D'AVRIL 1848 (MARS-AVRIL 1848)

L'ouvrier qui jaillissait ainsi de l'ombre où on l'avait maintenu, est vraiment le personnage type, le héros de ces premières semaines de la Révolution. Il est traité en souverain de fraîche date ; il est flatté, courtoisé, imité. Les orateurs officiels vantent son courage dans la bataille, sa générosité dans la victoire, son dévouement au bien général, son intelligence politique, louanges méritées sans doute, mais à dessein grossies, qui vise l'avenir plus encore que le présent et ressemblent à des conseils enveloppés de miel. Un refrain du temps traduit naïvement cette idolâtrie dont la « sainte canaille » est l'objet : Chapeau bas devant la casquette ! À genoux devant l'ouvrier !²¹⁰

« Chapeau bas devant la casquette ! », le refrain mobilisé par Georges Renard dans le chapitre consacré à la Deuxième République française dans *Histoire socialiste de la France contemporaine* sert à illustrer ce qui s'apparente à une attitude de déférence vis-à-vis de l'ouvrier dans le contexte de la séquence législative de mars-avril 1848. Peut-on pour autant considérer ce refrain que l'on dit chanté au printemps 1848 dans les clubs républicains radicaux²¹¹ comme un acte expressif de la reconnaissance des ouvriers²¹² ? Pour l'historien des socialismes français Jean Bruhat, le refrain « Chapeau bas devant la casquette ! » traduirait davantage une *espérance* plutôt qu'un fait. Dans la lecture de Jean Bruhat, le refrain prend l'allure d'un slogan dont la puissance s'établit dans sa capacité à résumer l'ambition socialiste qu'il traduit par l'idée d'une *transformation pacifique de*

²¹⁰ RENARD, Georges, « La Deuxième République française 1848-1851 », JAURES, Jean, (dir.), *Histoire socialiste de la France contemporaine*, Tome IX, 1901-1908, Wikisource [en ligne], p. 13.

²¹¹ LUCAS, Alphonse, *Les clubs et les clubistes. Histoire complète, critique et anecdotique des clubs et des comités électoraux fondés à Paris depuis la révolution de 1848*, Paris, E. Dentu, 1851, p. 130.

²¹² Pour rappel, l'expression « acte expressif » est celle employée dans la traduction française d'Axel Honneth intitulée « Invisibilité : sur l'épistémologie de la "reconnaissance" » ; cf. HONNETH, Axel, *La société du mépris*, op. cit., p. 225-243. L'expression suggère de considérer le phénomène de reconnaissance en qualité d'acte qui implique une reconnaissance réciproque et l'attribution – rendue publique – d'une valeur sociale.

*la société*²¹³. L'usage de ce refrain nous invite alors à explorer les formes de la reconnaissance sociale de l'ouvrier dans le contexte des élections législatives de mars-avril 1848. Dans le chapitre précédent, nous avons mis en évidence l'importance de la pensée capacitaire dans le champ politique de la monarchie de Juillet à la nomination d'Albert au gouvernement provisoire en février 1848. Il s'agit d'observer dans ce chapitre les conséquences de la restructuration du champ politique pour la pensée capacitaire après l'insurrection de février 1848. Cette courte période électorale est bien connue de la littérature. En effet, l'historiographie de 1848 n'échappe pas au goût immodéré pour le fait électoral au point qu'elle pourrait être suspectée de réduire la vie démocratique à l'élection du pouvoir exécutif²¹⁴. Les élections de la Constituante du printemps 1848 conservent toutefois quelques mystères, en particulier à propos du caractère ouvrier de l'élection.

Si le scrutin d'avril 1848 est parfois associé à tort à la première application du suffrage masculin, il initie en revanche un nouveau mode de scrutin, plurinominal et majoritaire à un tour. Afin d'élire neuf cents représentants, les électeurs – dont l'âge minimal est fixé à vingt et un ans – sont invités à composer leurs propres listes de candidats en ayant la possibilité de panacher les listes officielles des candidats. En élargissant la fonction politique à tous les hommes de nationalité française et âgés de vingt-cinq ans, le décret du 5 mars 1848 conduit à renouveler la sociologie des candidats à la représentation nationale²¹⁵. L'indemnité parlementaire, mise en place lors des élections des états généraux de 1789, est réinstituée lors du scrutin afin d'instaurer ce que l'on considérait

²¹³ BRUHAT, Jean, « Le socialisme français de 1848 à 1871 », dans DROZ, Jacques (dir.), *Histoire générales des socialismes, I, Des origines à 1875*, Paris, PUF, 1979, p. 503-504.

²¹⁴ Les ouvrages que l'on pourrait qualifier désormais de traditionnels de l'historiographie de 1848 n'ont-ils pas d'abord comme point commun d'inscrire leur propos dans une démarche d'histoire électorale ? Voir AGULHON, Maurice, *1848 ou L'apprentissage de la République*, Paris, Seuil, 1973, 249 p., HUARD, Raymond, *Histoire du suffrage universel en France (1848-1946)*, Paris, Aubier, 1990, 493 p., ROSANVALLON, Pierre, *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992, 490 p., GARRIGOU, Alain, *Histoire sociale du suffrage universel en France 1848-2000*, Paris, Seuil, 2002, 366 p. À propos du travail de légitimation de l'élection qui affecte à différents titres les recherches en science politique voir l'introduction de l'ouvrage LE DIGOL, Christophe, HOLLARD, Virginie, VOILLIOT, Christophe, BARAT, Raphaël, *Histoires d'élections*, « Introduction », Paris, CNRS Editions, 2018, p. 11.

²¹⁵ GARRIGOU, Alain, « Le brouillon du suffrage universel. Archéologie du décret du 5 mars 1848 », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n°6, 1991, p. 161-178.

alors comme le gage de l'indépendance économique des députés²¹⁶. Elle s'élève alors à vingt-cinq francs par jour lorsqu'un ouvrier prétend à un revenu moyen de 1 à 2 francs par jour²¹⁷.

L'innovation électorale la plus significative pour l'histoire du mouvement ouvrier est sans doute la démarche unitaire des corporations parisiennes, initiée par quelques leaders pour assurer une représentation dite ouvrière dans le département de la Seine. On doit à l'historien Rémi Gossez d'avoir rendu intelligible l'expérience des clubs parisiens et de l'institution provisoire de la Commission du Luxembourg dans l'organisation des élections générales du printemps 1848. Le rappel indispensable du cas parisien doit donc sa substance à la contribution de l'historien des *Ouvriers de Paris*²¹⁸. Pour Rémi Gossez, la manifestation du 17 mars 1848 marque un tournant dans l'organisation collective et ouvrière du scrutin. En visibilisant des revendications communes comme l'ajournement des élections de la garde nationale et de la Constituante, la manifestation laisse apparaître une « administration embryonnaire » d'un mouvement chargé de représenter des intérêts catégoriels²¹⁹. C'est au sein d'une institution officielle, la Commission du Luxembourg, qu'une délégation ouvrière se constitue en Comité central « afin de donner une centralisation et direction unique aux ouvriers, de leur donner une organisation unitaire »²²⁰ ; lequel devient à partir du 23 mars, un club politique permanent. Cette instance est alors majoritairement favorable à une représentation politique par corporation. Le 28 mars cependant, l'intervention de Louis Blanc provoque un retournement de la stratégie initiale. Alors président de la Commission du Luxembourg, Louis Blanc invoque le danger de la dispersion des votes qu'il estime renforcé par l'organisation du scrutin sur la base départementale. Contre la majorité des délégués de

²¹⁶ GARRIGOU, Alain, « Vivre de la politique. Les "quinze mille", le mandat et le métier », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n°20, 1992, p. 7-34.

²¹⁷ Cette moyenne, bien trop vague, ne tient pas compte des fortes disparités des revenus journaliers dans les mondes ouvriers du fait des modes variés de la rémunération. Elle a été établie à partir des sources suivantes : PERDIGUIER, Agricole, *Statistique du salaire des ouvriers*, Paris, Au bureau du journal La Révolution démocratique et sociale, 1849, 70 p. ; LEVASSEUR, Émile, *Les salaires au XIX^e siècle*, Paris, 1887, 298 p. ; PAILLAT, Paul, « Les salaires et la condition ouvrière en France à l'aube du machinisme (1815-1830) », *Revue économique*, Vol. 2, n° 6, 1951, p. 767-776.

²¹⁸ GOSSEZ, Rémi, *Les ouvriers de Paris. Livre premier : l'organisation 1848-1851*, Bibliothèque de la Révolution de 1848, Tome 24, 1967, 446 p.

²¹⁹ *Id.*, p. 234.

²²⁰ *Murailles*, I. n° 361.

la Commission, Louis Blanc s'oppose à l'option de représentation par corporation :

C'est que chaque corporation tiendra au candidat qu'elle aura nommé, chaque candidat désirera devenir un candidat définitif. De là, dispersion des votes, désunion dans les choix et s'il en était ainsi le peuple serait encore une fois sacrifié. Car vous avez affaire à une classe qui entend beaucoup mieux le mécanisme des élections, et cette classe a parfaitement compris que pour faire triompher ses candidats, il fallait qu'elle porte dans ses choix la plus grande unité... Il faut partir du principe que vous n'êtes pas ici des forgerons, des menuisiers, des tailleurs, des mécaniciens, vous êtes des hommes du peuple, qui sont frères, et veulent arriver à l'affranchissement du peuple²²¹ .

L'intervention de Louis Blanc dans la préparation du scrutin est significative de l'idée développée par William H. Sewell qui consiste à reconnaître le rôle prépondérant des figures politiques parlant « au nom des ouvriers » dans l'élaboration d'une conscience de classe²²². À la place d'une liste constituée uniquement de personnalités ouvrières choisies par les délégués ouvriers, Louis Blanc défend la légitimité d'une liste paritaire qui fait prévaloir une représentation politique substantielle de la classe ouvrière au détriment de l'option corporative qui défendait une représentation descriptive²²³ : sur trente-quatre candidats, quatorze doivent selon Louis Blanc répondre de cette forme de représentation, c'est-à-dire « non ouvriers, mais ayant donné des gages au peuple²²⁴ ». L'option paritaire de Louis Blanc, finalement gagnante, s'impose à la liste républicaine parisienne. L'étude du cas parisien a permis de montrer l'importance des instances de l'intermédiation politique dans la préparation du scrutin des élections générales. Même si la figure du délégué ouvrier à la Commission du Luxembourg échoue à imposer auprès du mouvement républicain un modèle concurrentiel de la représentation politique, elle permet d'éclairer la reconfiguration sociale du champ politique parisien.

Moins connu de l'historiographie en revanche, le phénomène de la candidature dite

²²¹ Louis Blanc cité par Rémi Gossez dans GOSSEZ, Rémi, *Les ouvriers de Paris. Livre premier : l'organisation 1848-1851*, op. cit., p. 254.

²²² SEWELL, H. William, « La confraternité des prolétaires : conscience de classe sous la monarchie de Juillet », dans *Annales. Histoire, sciences sociales*, Cambridge University Press, Vol. 36, p. 650-671.

²²³ Pour rappel, l'usage des catégories de la représentation provient de la typologie proposée par Hanah Pitkin (1967). La représentation substantielle est fondée sur l'action de du représentant à agir pour le représenté tandis que la représentation descriptive est fondée sur la capacité de du représentant à figurer le représenté ; cf. DOVI, Suzanne, « Political Representation », *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Fall 2018 Edition), Edward N. ZALTA (ed.), URL : <https://plato.stanford.edu/archives/fall2018/entries/political-representation/>.

²²⁴ Louis Blanc cité par Rémi Gossez dans GOSSEZ, Rémi, *Les ouvriers de Paris. Livre premier : l'organisation 1848-1851*, op. cit., p. 254.

ouvrière ne se limite pas à l'espace parisien. Il constitue d'ailleurs l'un des aspects de l'effort du gouvernement provisoire pour républicaniser les départements français. Le camp républicain, désignation fragile tant elle renvoie à un spectre large de nuances politiques – les républicains radicaux et socialistes, modérés, orléanistes et légitimistes – s'anime au début du mois de mars sur la discipline électorale à adopter pour assurer la légitimité du régime républicain. À l'initiative du ministre de l'Intérieur Ledru Rollin, le Gouvernement provisoire s'engage dans l'organisation du scrutin législatif. En encourageant la formation de comités électoraux républicains, en nommant des commissaires du gouvernement à tendance républicaine²²⁵, l'institution chargée du pouvoir exécutif officialise une nouvelle compétence, celle de républicaniser les départements français pour assurer l'unité politique du territoire. Dans ce cadre, les circulaires de Ledru-Rollin encouragent une représentation politique des travailleurs par eux-mêmes. En particulier celle du 12 mars 1848 qui semble redéfinir à première vue, les critères de la capacité politique.

Cette stratégie politique républicaine est notamment assurée par différentes figures de l'intermédiation²²⁶. En premier lieu, George Sand. Auteure de quelques circulaires décisives en matière de représentation ouvrière, elle est l'une des figures officieuses de l'intermédiation politique ; « Tu entends bien aussi que ma rédaction dans les actes officiels du gouvernement ne doit pas être criée sur les toits. Je ne signe pas²²⁷ », rappelle-t-elle à son fils dans une lettre du 24 mars 1848. D'autres protagonistes locaux, candidats à la candidature de la députation, participent à la dynamique des candidatures ouvrières. Ceux-là sont le plus souvent nommés par les comités électoraux mis en place dans les chefs-lieux de département. Ils sont rarement issus d'une candidature indépendante. À

²²⁵ Sur le rôle des Commissaires de la république, voir §1 de la circulaire du 12 mars 1848 sur les « pouvoirs illimités des commissaires de la République » dans *Recueil des actes du gouvernement provisoire*, p. 126 ; HAURY Paul, « Les commissaires de Ledru-Rollin en 1848 », *la Révolution française*, Vol. 29, n°5, 1909 ; KARILA-COHEN, Pierre, « Un doctrinaire “homme du peuple” ? Eugène Janvier, sous-préfet de Dinan en 1847-1848 », dans *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2020/1, n°31, p. 75-94.

²²⁶ Sur l'intérêt heuristique d'aborder la politisation sous l'angle de l'intermédiation politique, voir BOUCHET, Julien, SIMIEN, Côme (dir.), *Les passeurs d'idées politiques nouvelles au village. De la Révolution aux années 1930*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2015, p. 23.

²²⁷ Lettre de George Sand à Maurice Dudevant-Sand, datée du 24 mars 1848, reproduite dans SAND, George, *Correspondance*, Tome VIII (Juillet 1847-Décembre 1848), Éditions Garnier Frères, Paris, 1971, p. 360.

l'image de l'expédition politique de Jérôme Gilland dont il est question dans la suite de notre propos, d'autres formes d'intermédiation officieuse ont lieu pour stimuler l'acte de candidature à la représentation nationale.

Dans ce chapitre, il s'agit donc d'esquisser une chaîne d'intermédiation et de contribuer ainsi à l'exploration des formes et figures de l'intermédiation politique ouvrière dans l'espace extra parisien. Des « circulaires Ledru-Rollin » rédigées par George Sand à l'élection d'un ouvrier tonnelier à Gien (Loiret), le propos s'articulera en deux temps : d'abord il restituera les lignes de force de deux conceptions de la capacité politique ; celle républicaine et socialiste de George Sand et celle conservatrice de Louis Reybaud. La mise en évidence de ces pensées concurrentes illustre autrement le phénomène d'« illusion lyrique » mis en évidence par Philippe Vigier. Elles interrogent à leur tour la relative existence et la persistance du phénomène de « réconciliation générale des classes » caractéristique selon l'historien de la période postrévolutionnaire²²⁸. Alors que le refrain à la mode au lendemain de la révolution de février « Chapeau bas devant la casquette ! / à genoux devant l'ouvrier ! » laisse supposer la satisfaction des attentes de reconnaissance, la relative persistance du modèle capacitaire met cependant à l'épreuve l'effectivité du phénomène de la reconnaissance sociale de l'ouvrier.

La deuxième partie du propos s'inspire quant à elle des travaux qui aident à penser l'articulation du centre et de ses périphéries en déplaçant le terrain d'observation dans un département français²²⁹. Le cas d'étude, le département du Loiret, conserve une part d'arbitraire d'autant plus forte qu'il se justifiait davantage dans une version antérieure du plan qui incluait la période de l'Assemblée législative (1849-1851) et répondait d'abord à une démarche biographique centrée autour de la personnalité du « tonnelier » Jules

²²⁸ Voir le chapitre 1 « L'illusion lyrique et l'«ère des bons sentiments» (24 février – fin mars 1848) » dans VIGIER, Philippe (dir.), *La Seconde République*, Paris, Presses universitaires de France, 2001[1983], p. 5-25.

²²⁹ Voir en particulier PECOUT, Gilles, « La politisation des paysans au XIX^e siècle. Réflexions sur l'histoire politique des campagnes françaises », *Histoire et Sociétés rurales*, n°2, 2^e semestre 1994, p. 91-125 ; MC PHEE, Peter, *Les Semailles de la République dans les Pyrénées-Orientales (1846-1852) : classes sociales, culture et politique*, Perpignan, Publication de l'Olivier, 1995, 509 p. ; AGULHON, Maurice, « 1848, le suffrage universel et la politisation des campagnes françaises », dans AGULHON, Maurice, *Histoire vagabonde*, Tome III, *La politique en France d'hier à aujourd'hui*, Paris, Gallimard, 1996, p. 61-82. ; VIGIER, Philippe, *1848, les Français et la République*, préface d'Alain Corbin, Paris, Hachette Littérature, 1998, 430 p.

Michot-Boutet (élu en 1849). Néanmoins, ce cas d'étude continue de se justifier par le « cas d'école » qu'il représente ; c'est-à-dire un territoire marqué par son républicanisme avancé, une présence directe et indirecte de George Sand ainsi que des candidatures ouvrières d'origine partisane multiple.

2.1 « Place aux capacités nouvelles !²³⁰ » La capacité politique chez Louis Reybaud et George Sand

Un meunier, personne n'y résiste ! Que j'ai donc été bien inspirée d'aller chercher cet homme au milieu de ses recoupes et de ses sacs de froment ! Le voilà lancé ; je voudrais l'arrêter que je ne le pourrais plus. Hier il était obscur ; aujourd'hui il est une notabilité²³¹.

Pour que les élections satisfassent le peuple, il est de toute nécessité que le peuple soit personnellement représenté à l'assemblée de la nation ; ce serait une faute énorme que de ne pas admettre en principe et de ne pas encourager en fait l'élection de deux citoyens au moins par département, choisi dans le sein même du peuple : un ouvrier des villes et un paysan²³².

Les discours sur l'intégration des mondes du travail aux nouvelles institutions républicaines sont l'occasion de réactiver à nouveaux frais un débat sur la capacité politique et ses critères. Les citations mises en exergue illustrent deux attitudes à première vue franchement opposées. Louis Reybaud utilise le mode de la satire et met ainsi la littérature au service d'une pensée conservatrice vigoureusement opposée à l'idée des candidatures ouvrières. George Sand promeut explicitement, par la voix officieuse d'un discours officiel, la nécessité d'un renouvellement de la représentation politique « choisi dans le sein même du peuple : un ouvrier des villes et un paysan. ». Leur juxtaposition semble presque grossière tant l'effet de contraste entre les deux attitudes est saisissant. Le propos général de cette sous-section ne consiste pas à réduire le débat sur la capacité à une situation discursive *a priori* extrêmement polarisée mais vise plutôt à mettre en évidence la diversité des modes d'essentialisation des candidatures ouvrières dans la

²³⁰ REYBAUD, Louis, *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques*, Paris, Michèle Lévy Frères, 1849 [1848], p. 197.

²³¹ *Id.*, p. 161.

²³² SAND, George, « Un mot à la classe moyenne », *Le Journal du Loiret*, 8 mars 1848.

promotion ou la critique du régime représentatif.

En mars 1848, George Sand et Louis Reybaud évoluent dans des réseaux de sociabilité politique différents et aucune trace n'indique qu'une rencontre de quelque nature que ce soit ait eu lieu²³³. L'une et l'autre bénéficient d'une notoriété de rang national pour des publications de diverses natures et les deux ont éprouvé le genre romanesque. En mars 1848, Louis Reybaud bénéficie d'une reconnaissance publique au mérite (prix Montyon) pour ses travaux en qualité d'économiste jugés « utiles aux mœurs », acquise en 1841 pour son étude sur les « réformateurs sociaux » publiée dans la *Revue des deux Mondes*. Cette reconnaissance couronne un ouvrage à prétention morale dont le propos vise à dénoncer « l'excès d'égalité dans l'ordre moral et l'excès d'égalité dans l'ordre civil »²³⁴. C'est à l'occasion du chapitre intitulé « La société et le socialisme » (1843) tiré de ses *Études sur les Réformateurs*²³⁵ que Louis Reybaud se distingue du projet romanesque de George Sand en faisant référence implicitement à l'ouvrage *Le compagnon du tour de France* (1840). Dans ce chapitre, il dénonce l'attitude des romancier.es qui associent les classes déshéritées à de formes de légitimité intellectuelle et qui visent selon lui à « flatter » l'ouvrier :

[...] Ces classes que l'on vient de voir si abaissées se relèvent le front ceint d'une auréole. À elles toute la vertu, tout l'honneur qui se rencontrent encore ici-bas ! C'est chez elle qu'il faut chercher l'inspiration et la science, on trouve dans leurs rangs des philosophes et des poètes naturels. Veut-on sur les destinées à venir une révélation pertinente, c'est à un ébéniste qu'il faut la demander ; désire-t-on entendre des vers où règne le sentiment de l'art, un tailleur de pierre a seul aujourd'hui la puissance d'enfanter ce chef-d'œuvre. Quels rapports n'a-t-on pas découverts entre la métaphysique sociale et la menuiserie ? Le rabot conduit directement à une intuition de la marche de l'humanité, à une critique raisonnée du libre arbitre et de la prédestination. Voyez-vous d'ici un forgeron arrêtant son soufflet pour discuter sur l'objectif de Kant et sur la hiérarchie des capacités de Saint-Simon ? C'est pourtant la prétention que l'on voudrait inspirer à la classe ouvrière, on en fait une tribu de docteurs et de rimeurs²³⁶.

L'économiste prétend à l'inverse incarner une position médiane : « Il ne faut ni décrier

²³³ Si les archives de George Sand sont désormais bien connues en partie grâce à l'effort de conservation et de numérisation engagé par la B.N.F., l'inventaire dressé par Pierre Villard sont d'une aide précieuse pour l'étude des contributions de Louis Reybaud ; voir VILLARD, Pierre, *Les idées économiques et sociales de Louis Reybaud*, Aix-en-Provence, La pensée universitaire, 1968, p. 19-31.

²³⁴ Propos du rapporteur du jury Villemain cité par Pierre Villard dans VILLARD, Pierre, *Les idées économiques et sociales de Louis Reybaud*, op. cit., p. 54.

²³⁵ En 1848, l'ouvrage est alors un succès éditorial qui connaît six éditions.

²³⁶ REYBAUD, Louis, *Études sur les Réformateurs*, volume 2, Paris, Guillaumin et Cie, 1864, p. 38-39.

l'ouvrier, ni le flatter. En général, on ne garde pas, à son égard, assez de mesure, on ne montre pas assez de justice, on le place trop haut ou trop bas, on va volontiers à l'extrême, soit qu'on l'exalte, soit qu'on le déprécie²³⁷ ». En mars 1848, Louis Reybaud troque sa plume d'économiste contre celle de romancier et réinvestit les éléments de sa critique sociale dans la fiction *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques*. Témoin oculaire de la révolution de février, il rédige entre février et décembre 1848²³⁸ cette nouvelle satire politique qu'il présente comme la suite de la saga du héros Jérôme Paturot. En grande partie autobiographique²³⁹, la saga initiée avec la publication de *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale* (1846) connut un franc succès à la fin de la monarchie de Juillet. En mars 1848, alors qu'il est publiciste pour le National et le Constitutionnel (tendance républicaine modérée), il se sert du récit romanesque et de la satire pour réaffirmer la nécessité d'un ordre social fondé sur la hiérarchie des capacités. Quant à George Sand, elle s'engage au début du mois de mars dans la campagne électorale aux côtés des républicains du gouvernement. Bien décidée à prendre en charge les effets de la visibilité des classes dites populaires et en particulier de leur intégration au sein des institutions nationales, elle multiplie ses collaborations, en participant officieusement à la rédaction des actes gouvernementaux et créant une nouvelle revue dédiée au thème de la représentation politique dans le contexte des élections générales.

L'intérêt de réunir dans une même sous-section les projets de George Sand et de Louis Reybaud réside peut-être aussi dans le caractère ambivalent de leurs personnalités intellectuelles. On songe ici aux critiques adressées par des figures libérales à l'égard de Louis Reybaud du fait entre autres de son indulgence supposée pour les saint-simoniens repentis²⁴⁰. À en croire ses détracteurs libéraux, n'y aurait-il pas derrière la critique des pensées socialistes de l'économiste, une fascination pour le socialisme encouragé par un frère saint-simonien et proche du communiste Buonarrotti²⁴¹ ? Quant à George Sand, les

²³⁷ *Id.*, p. 33.

²³⁸ MIREAUX, Émile, « Un témoin de la révolution de 1848 : Louis Reybaud », *Revue des Deux Mondes*, février 1965, p. 330-343.

²³⁹ VILLARD, Pierre, *Les idées économiques et sociales de Louis Reybaud*, *op. cit.*, p. 62-70.

²⁴⁰ Voir les critiques de Michel Chevalier et de Joseph Garnier à l'égard de Louis Reybaud citées par Pierre Villard dans VILLARD, Pierre, *Les idées économiques et sociales de Louis Reybaud*, *op. cit.*, p. 56-57.

²⁴¹ *Id.*, p. 51.

motivations à l'origine de sa pensée égalitaire sont difficiles à déterminer compte tenu parfois de l'incohérence de son argumentaire à propos de la classe et du genre²⁴². Les critiques contemporaines à son égard et qui la représentent sous les traits de la maternité disent également la réception controversée de son engagement en faveur des classes dites populaires²⁴³. L'ambivalence de ces deux projets invite donc à prêter une plus grande attention à la transformation culturelle des forces politiques et dont le système d'opposition n'est pas si net à l'intérieur même du camp libéral et socialiste. Les deux projets ont aussi en commun de faire de la littérature l'instrument de leurs discours politiques. Enfin, Louis Reybaud et George Sand ont en commun de se situer en mars 1848 à la croisée de deux espaces sociaux ; entre Paris et Marseille pour l'un²⁴⁴, Paris et le Berry pour l'autre²⁴⁵. Leurs projets reflètent cette spécificité et situent le débat sur les capacités politiques dans les territoires extra parisiens.

2.1.1 Fictions en friction. *L'ouvriérophilie dans une satire de Louis Reybaud*

Le thème de la fiction occupe une place particulière dans la critique sociale de Louis Reybaud. Tout d'abord, la fiction littéraire. C'est à l'occasion de son chapitre « La société et le socialisme » (1843), sous-titré « statisticiens, romanciers, utopistes »²⁴⁶, que Reybaud affirme son désaccord avec la visée morale d'un certain genre romanesque. Il reproche à ce que l'on appellera plus tard « la littérature panoramique », l'attitude doloriste de certains romanciers (il vise alors surtout Eugène Sue) et qui se traduit par un excès de descriptions cliniques des misères sociales²⁴⁷. Pour Reybaud, la fiction romanesque n'a pas pour vocation de visibiliser des individus dont les coordonnées

²⁴² Voir à ce propos Michelle Perrot dans SAND, George, *Politique et polémiques (1843-1850)*, présentation de Michelle Perrot, Paris, Belin, 2004, p. 39.

²⁴³ Voir en particulier la figure de la « gigogne politique » de Eugène Gaucher citée dans FONTANA, Michèle, « “George Sand fecit soi-même” George Sand face à sa caricature », dans THERENTY, Marie-Eve (dir.), *George Sand journaliste*, Saint-Étienne, Presses Universitaires de Saint-Étienne, 2011 [En ligne].

²⁴⁴ VILLARD, Pierre, *Les idées économiques et sociales de Louis Reybaud*, op. cit., p. 241-243.

²⁴⁵ DAUPHIN, Noëlle (dir.), *George Sand : terroir et histoire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, 300 p.

²⁴⁶ REYBAUD, Louis, *Études sur les Réformateurs*, op. cit., p. 1-61.

²⁴⁷ *Ibid.*, p. 52-54.

sociales les éloignent du champ artistique. En effet, il conteste notamment l'intervention de la figure de l'ouvrier dans la littérature : « Son rôle ici-bas n'est celui ni d'un héros de roman, ni d'un poète ; il remplit des fonctions plus utiles et des devoirs plus réels²⁴⁸ ». Il y a lieu de constater que dans la pensée de Reybaud la fiction littéraire avoisine la fiction politique. En dehors de son champ dit naturel de compétences, rien ne justifie que l'ouvrier doive être représenté et c'est précisément à ce moment que sa critique des modes de représentations littéraire s'applique au champ politique : « Dans le domaine de la politique, l'ouvrier devrait également rompre avec les conseils qui l'entraînent à des ambitions excessives. [...] Les destinées de la France ne peuvent pas être à la merci des systèmes politiques et sociaux issus des fumées du cabaret²⁴⁹ ». Il est donc tout à fait curieux que certaines contributions de Louis Reybaud aient été mobilisées pour écrire l'histoire du mouvement ouvrier sans autres précisions sur les contours de sa critique sociale²⁵⁰ ou alors que le projet intellectuel de Louis Reybaud soit passé résolument sous le radar de l'historien. Qu'est-ce qui explique l'indifférence vis-à-vis des formes de la contribution de Louis Reybaud, en dépit même de l'immédiateté de son écriture par rapport aux événements politiques²⁵¹ et de l'importance éditoriale de la saga romanesque des aventures de Jérôme Paturot dans le contexte de l'année 1848²⁵² ? Écarter la contribution romanesque de Louis Reybaud ne reviendrait-il pas à effacer une voix pourtant médiatisée et engagée pour le maintien d'un ordre social fondé sur la hiérarchie des intelligences ? L'analyse de Judith Lyon-Caen qui relativise la dimension politique de l'œuvre littéraire de Reybaud est dans ce sens significative du traitement historiographique. En comparant sa contribution littéraire avec la littérature dite panoramique (incarnée notamment par Eugène Sue, Honoré de Balzac ou encore Emile Souvestre), l'historienne insiste sur le partage d'écriture chez Louis Reybaud. Selon elle, l'œuvre de Reybaud pratiquerait une distinction nette entre d'une part l'écriture de l'économie politique et d'autre part l'écriture romanesque : « La littérature, sous sa plume, garde une fonction traditionnelle et, malgré ses concessions à la mode

²⁴⁸ *Ibid.*, p. 39.

²⁴⁹ *Ibid.*, p. 40.

²⁵⁰ Voir DOLLEANS, Edouard, *Histoire du mouvement ouvrier (1830-1871)*, Paris, A. Colin, 1948, 397 p.

²⁵¹ MIREAUX, Emile, « Un témoin de la révolution de 1848 : Louis Reybaud », *art. cit.*

²⁵² En 1848, il existe dix éditions de *Jérôme Paturot à la recherche d'une position sociale* et quatre éditions de *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques*.

panoramique, elle ne s'aventure pas vraiment dans la grande "macédoine" intellectuelle de la littérature panoramique et du roman social » puisque selon Judith Lyon-Caen, Louis Reybaud « ne croit ni à la puissance cognitive ni à la pertinence sociologique de la littérature »²⁵³. À l'inverse de cette analyse qui dépolitise le discours littéraire de Louis Reybaud, cette section part de l'hypothèse que le projet littéraire de Reybaud est mis au service de son projet politique. Lorsque l'auteur de *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques* engage son héros Paturot dans un pèlerinage du populaire dans les rues de Paris, il utilise la fiction littéraire pour mettre en scène ses thèses tirées des *Études sur les Réformateurs* en dressant une satire des prêches icariens et fouriéristes. Les outils de la fiction littéraire sont employés pour dénoncer les instruments des fictions politiques. L'attitude doloriste en particulier, employée pour caractériser les prêcheurs politiques ouvriérophiiles (« le triomphe du peuple était le leur ; ils l'avaient préparé dans les fers et sanctifié par la souffrance²⁵⁴ »), permet d'assimiler la critique de l'objet littéraire à celle de la fiction politique.

Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure République est une fiction romanesque qui met en scène de façon satirique le monde des idées et des arts à la fin de l'hiver 1847-1848 et au printemps 1848. Le roman se construit sur le modèle du récit d'aventures où le héros Jérôme découvre, parfois malgré lui, les effets de la reconfiguration de l'espace social, politique et culturel : « Plus d'anciens ! C'était le mot d'ordre, répété à l'envi. Place aux capacités nouvelles !²⁵⁵ ». Tour à tour, le narrateur dénonce les lieux et les individus ouvriérophiiles : le système des commissaires de la République dans les campagnes françaises (titre nouveau pour désigner la fonction de préfet), les clubs et « sectes socialistes » de Paris, l'exposition de peinture dite populaire au Louvre de mars 1848²⁵⁶ et surtout les candidatures dites ouvrières. L'espace du roman est un outil au service d'une dénonciation politique. Il s'agit pour l'auteur de dénoncer les effets de la reconfiguration de l'espace politique initiée par les sphères républicaines et socialistes et les ficelles de la fiction représentative du régime républicain du printemps 1848. Le

²⁵³ LYON-CAEN, Judith, « Louis Reybaud panoramiste », *Romantisme*, 2007/2, n°136, p. 38.

²⁵⁴ REYBAUD, Louis, *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques*, op. cit., p. 130.

²⁵⁵ *Id.*, p. 197.

²⁵⁶ KEARNS, James, « The Reorganization of the Louvre's Painting Collections in 1848 », *The Modern Language Review*, 2007, 102/1, p. 58-73.

passage relatif au phénomène de la candidature ouvrière met en évidence la récupération de l'étiquette ouvrière et la plasticité de l'identité sociale associée :

Pendant que la province s'agitait dans un cadre restreint, Paris était le siège d'émotions plus vastes et plus sérieuses. Les candidatures se débattaient devant le public, devant les clubs. Elles tapissaient les murs et couraient les rues sous forme de manifestes. Le titre le plus irrésistible était celui d'ouvrier ; c'était à qui s'en décorerait. Quand on n'y arrivait pas de front, on prenait de biais, des déguisements. On était alors fils d'ouvriers, ouvrier de la veille, ouvrier du lendemain. Ceux qui n'étaient ouvriers à aucun degré se rattachaient à une autre combinaison : ils n'étaient point ouvriers, mais ils l'auraient pu l'être. Ils étaient ouvriers de l'art, ouvriers de la pensée. À défaut de la chose, ils jouaient sur le mot. D'autres allaient plus loin ; ils endossaient la blouse et se croyaient du peuple parce qu'ils en avaient le vêtement. Singulier temps ! Mœurs étranges !²⁵⁷

Le discours du narrateur peut être rapproché du phénomène d'identification symbolique à la classe ouvrière mis en évidence par Yves Déloye dans son étude sur les registres de la rhétorique électorale des candidats aux élections générales : « Cette volonté d'identification conduit à des glissements sémantiques tout à fait révélateurs de la rhétorique électorale de 1848. Il n'est ainsi pas rare de voir certains candidats, disposant pourtant d'un niveau scolaire élevé, s'identifier symboliquement au prolétariat.²⁵⁸ » Alors que l'espace social de la nouveauté était jusqu'alors parisien, la quête (ou plutôt la traque) du populaire prend une tournure inattendue. C'est depuis un petit bourg dont on ne connaît ni le nom ni la situation géographique que la femme de Paturot, Malvina, adhère au principe de la candidature ouvrière. Souscrivant à l'engouement du jour pour le populaire, Malvina s'engage alors dans la campagne électorale en soutenant un certain Simon, « meunier » et prétendant à la candidature²⁵⁹. L'espace social du petit bourg devient alors le lieu des « capacités nouvelles ». L'ouvriérophilie de Malvina conduit à une redéfinition de la capacité politique où l'éthos ouvrier est utilisé comme élément comique pour témoigner de l'absurdité de la reconfiguration sociale et politique. En réduisant l'éthos ouvrier à une figure de l'incapacité intellectuelle, le narrateur renvoie dos à dos les candidatures ouvrières et la capacité politique. Le candidat meunier est mis en avant pour son « bon sens » et ses aspects physiques avantageux (« sa carrure

²⁵⁷ REYBAUD, Louis, *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques*, op. cit., p. 192.

²⁵⁸ DELOYE, Yves, « Se présenter pour représenter. Enquête sur les professions de foi électorales de 1848. », dans OFFERLE, Michel (dir.), *La profession politique. XIX^e-XXI^e siècle*, Paris, Belin, 2017[1999], p. 285-286.

²⁵⁹ L'idée de la fabrique de l'homme du peuple est un topos récurrent dans la littérature dite bourgeoise du XIX^e siècle ; voir par exemple *Lucien Leuwen* de Stendhal [1894].

athlétique », « ses joues parées de vermillon », « son enveloppe florissante »²⁶⁰). Devenu sujet politique, le candidat meunier n'inscrit pourtant pas son action dans l'espace de la parole. Pour Malvina en effet, le silence est une des vertus politiques du meunier et associe l'attitude du candidat à « la statue du dieu du silence »²⁶¹. Le récit de la reconfiguration sociale dans l'espace social de la campagne fait alors largement écho à celui mis en place par Balzac dans *Le député d'Arcis*²⁶² qui met en scène la permanence des structures locales face aux changements des modes de scrutin. Scène mineure de *La Comédie humaine*, Balzac donne à voir une peinture désenchantée de la notabilité locale et de l'influence parisienne en province en plongeant le lecteur.rice dans l'intrigue politique du bourg d'Arcis-sur-Aube à la veille des élections législatives de 1839, « L'arrondissement d'Arcis-sur-Aube se trouvait alors dans une singulière situation, il se croyait libre de choisir un député »²⁶³. Ce tableau d'événements politiques fictifs écrit dans le contexte des élections législatives de 1846 illustre bien la thèse de Christine Guionnet qui consiste à montrer que l'instauration de l'élection des conseils municipaux en 1831 n'a pas conduit à une redistribution du pouvoir à l'échelle locale²⁶⁴. De la même façon dans *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques*, la configuration locale initiale résiste vis-à-vis de la nouveauté politique puisque l'ascension sociale du candidat est prise en charge par Malvina, figure locale de la notabilité. Le récit de cette ascension sert alors à révéler les outils qui renforcent l'illusion du modèle représentatif. Dans l'extrait qui suit, Malvina fait de la dépossession du capital politique du candidat un moyen de consolidation de la forme républicaine du régime :

Ce n'était pas tout que d'avoir obtenu l'homme, il fallait le dresser. Avant de le présenter au club, je voulais qu'il fût à même d'y faire une figure passable. On n'exige pas qu'un paysan soit un grand clerc ; mais s'il se montre trop gauche, trop embarrassé, s'il n'a pas au moins un peu de rondeur pour sauver son ignorance, ceux-là même qui sont plus bâtés que lui se trouvent humiliés d'avoir un tel nom au bout de leurs doigts ou dans leurs poches. Ils lui faussent compagnie sans rien dire à personne, et en dessous, comme font

²⁶⁰ REYBAUD, Louis, *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques*, *op. cit.*, p. 188.

²⁶¹ *Ibid.*, p. 162.

²⁶² BALZAC, Honoré (de), « Le député d'Arcis », dans *Œuvres complètes de Honoré de Balzac*, Texte révisé et annoté par Marcel Bouteron et Henri Longnon, Paris, Éditions Louis Conard, 1849, p. 277-399 ; voir aussi VOILLIOT, Christophe, « La figuration de l'élection dans l'espace social d'un roman balzacien : Le député d'Arcis », *A contrario*, 2003/2, Vol.1, p. 32-51.

²⁶³ BALZAC, Honoré (de), « Le député d'Arcis », *op. cit.*, p. 287.

²⁶⁴ GUIONNET, Christine, « Élections et apprentissage de la politique. Les élections municipales sous la Monarchie de Juillet », *Revue française de science politique*, 46^e année, n°4, 1996, p. 563.

les paysans. Il fallait donner à Simon un peu d'acquis, un peu de vernis, ç'a été l'affaire de quelques leçons. Il a appris comment il devait tenir son chapeau, comment il devait saluer l'auditoire. Je ne lui ai enseigné que deux ou trois gestes, mais simples et naturels, et en lui interdisant les autres de la manière la plus formelle. Ma seule crainte était qu'une fois à la tribune du club, l'habitude ne reprît le dessus et qu'il manquât son entrée. [...] Après cette leçon sur la pose et le geste, il fallait lui meubler la tête de quelques phrases. Ça n'était pas bien malin, mon chéri. Les grands politiques ont des passe-partout qui leur servent à forcer tous les enthousiasmes. Il s'agit d'arranger cela d'une façon ou d'une autre, au moment décisif. C'est l'affaire d'un peu de pratique. - Simon, lui dis-je, écoutez-moi. Soyez sobre de paroles ; la sobriété est toujours un signe de profondeur. Il y a des gens qui sont sobres jusqu'à ne rien dire du tout ; ceux-là sont des génies. Ne poussez pas vos prétentions si loin. Ne soyez pas sobre à ce degré, mais soyez-le beaucoup. Un homme qui se tait a une force ; celui qui parle est livré. Si vous vous croyez en mesure d'ouvrir la bouche, mettez en avant le mot de patrie ; c'est un mot qui fait du bien. La patrie est en danger, veillons ; voici un modèle de laconisme. Mon bras au sillon, mon cœur à la patrie ; voilà un second modèle. Et quand vous ne trouverez rien et que l'embarras vous gagnera, n'hésitez pas à crier : vive la République ! C'est un cri capable de sauver les plus fausses retraites²⁶⁵.

Selon Malvina, l'apprentissage du rôle politique passe pour le candidat meunier par l'apprentissage du silence. Lorsqu'il s'agit de l'apprentissage de la parole, la voix de l'ouvrier sert de véhicule pour une voix républicaine standardisée qui se réduit à scander « Vive la République ! ». La parole autonome est quant à elle essentialisée et sert d'outil de légitimation pour le discours officiel :

Au besoin, il parle, et pas mal, vraiment. Il a des images à lui qu'il emprunte à son moulin, et qui font un prodigieux effet sur l'auditoire. Ainsi, on lui demandait l'autre jour s'il croyait que le gouvernement dût procéder à des épurations de fonctionnaires. Cette question cachait un piège ; Simon le comprit. On voulait lui rendre hostiles ou ceux qui sont dans les emplois, ou ceux qui y visent. Que fit notre candidat ? Il s'en tira par un apologue, à la manière de l'antiquité. - Lorsque la meule tourne, dit-il, le blutoir a aussi des devoirs à remplir : qu'il sépare le son de la farine, c'est son rôle. Quant au meunier, cela ne le regarde point. Seulement, si le blutoir devient mauvais, s'il fait mal son service, il le change. - Voilà l'homme, mon mignon, un être ingénieux, avisé et difficile à surprendre. Encore quelques leçons, et il nous en montrera à tous. Ces gens de la campagne ont la finesse de l'ambre²⁶⁶.

Ce qui apparaît comme une forme de légitimité du candidat ouvrier, à savoir la possibilité de convertir ses ressources langagières dans l'action politique, sert à dire encore une fois l'illégitimité d'un bon sens décrié. Ce cas d'étude d'une satire permet ainsi de prolonger l'exploration des conditions d'adaptation des ouvriers aux conditions de la compétition politique dans la perspective ouverte par Michel Offerlé à propos des types de

²⁶⁵ REYBAUD, Louis, *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques*, op. cit., p. 139.

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 190.

légitimation des ouvriers en politique²⁶⁷. Pour résumer, la mise en récit de Reybaud évacue l'ouvrier de son rôle principal dans l'événement politique : Simon le candidat meunier est le sujet passif des logiques de sa candidature dictées par Malvina. Cette exfiltration de la figure ouvrière répond à la conception d'une littérature dont l'objectif n'est pas de répondre au constat de la mal-représentation fictionnelle. La fiction littéraire et la fiction politique sont employées, semble-t-il, chez Reybaud pour séparer le légitime de l'illégitime, le politique du populaire.

2.1.2 Reconfigurer l'espace démocratique. Fiction et politique chez George Sand

Figure incontournable de l'intermédiation des mondes du travail et de l'institution politique du gouvernement provisoire, George Sand revêt dans l'histoire du mouvement républicain un statut bien particulier. Située à la jonction entre les espaces sociaux, George Sand est nommée officieusement le 15 mars par le Gouvernement provisoire pour encourager localement le renouvellement des élites politiques en vue de la campagne des élections générales²⁶⁸. Elle n'est pas la première à la faire. Le 6 mars 1848 dans une circulaire « relative aux qualités nécessaires à un bon représentant du peuple », le ministre de l'Instruction Hippolyte Carnot vante l'égalité des conditions de ressources pour entrer dans le champ politique :

La plus grande erreur contre laquelle il faille prémunir les populations de nos campagnes, c'est que, pour être représentant, il soit nécessaire d'avoir de l'éducation ou de la fortune. Quant à l'éducation, il est manifeste qu'un brave paysan, avec du bon sens et de l'expérience représentera infiniment mieux à l'Assemblée, les intérêts de sa condition qu'un citoyen riche et lettré, étranger à la loi des champs ou aveuglé par des intérêts différents de ceux de la masse des paysans. Quant à la fortune, l'indemnité qui sera allouée à tous les membres de l'Assemblée suffira au plus pauvre²⁶⁹.

Particulièrement proche des figures artistiques et littéraires du mouvement ouvrier,

²⁶⁷ OFFERLE, Michel, « Illégitimité et légitimation du personnel politique en France avant 1914 », dans *Annales*, 1984, 39/4, p. 693 et suiv.

²⁶⁸ Elle contribue à la rédaction de neuf numéros reproduits dans SAND, George, *Politique et polémiques (1843-1850)*, *op. cit.*, p. 290-369.

²⁶⁹ Extraits de la circulaire de Hippolyte Carnot du 6 mars 1848 reproduits dans CONDETTE, Jean-François, « 1848 : un éphémère printemps de l'école du peuple ? La République, l'Instruction publique et les instituteurs (février 1848 – mars 1850), *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n°55, 2017 [en ligne].

George Sand a fait de son domicile principal à Nohant un lieu d'accueil, d'échanges et de politisation²⁷⁰. La fiction littéraire est, chez l'auteure, le premier terrain d'exploration des modes de représentation. Comme Jean-Louis Cabanès l'a montré, son projet romanesque est d'abord un projet de reconnaissance d'une culture jusqu'alors invisibilisée²⁷¹. En donnant à voir dans ses romans dits champêtres les expériences sociales d'individus ordinaires, Sand reformule l'objet littéraire et ses modes de représentation. Dans l'espace du roman, la figure du poète et ouvrier prend une place tout à fait particulière. Elle apparaît à certaines occasions sous la figure du Christ pour signifier son rôle d'avant-garde politique²⁷² :

Je vois bien que tu es plus qu'un ouvrier, plus qu'un homme peut-être. Je me suis figuré le Christ, ce fils d'un charpentier, pauvre, obscur, errant sur la terre, et parlant à de misérables ouvriers comme nous, sans argent, presque sans pain, sans éducation [...]. Je me suis rappelé ce qu'on raconte de sa beauté, de sa jeunesse, de sa douceur, des préceptes de sagesse et de charité qu'il expliquait, comme tu l'as fait aujourd'hui, en paraboles. Je ne veux pas blesser ta modestie, Pierre, en te comparant à celui qu'on appelle Dieu ; mais je me disais : si le Christ revenait parmi nous et qu'il passât devant cette maison, que ferait-il ?²⁷³

Pour Frank Paul Bowman, spécialiste du romantisme français, la pensée religieuse de Sand réinvestit la figure du Christ-Messie tout en réactualisant les conditions de l'égalité économique et politique²⁷⁴. L'expérience de la souffrance sert à la fois de marqueur différentiel pour une classe d'individus et un prétexte pour réaffirmer une égalité provenant de Dieu. Le message de l'Évangile, la doctrine de l'égalité et sa perspective eschatologique inscrivent alors la réhabilitation de la valeur sociale de l'individu souffrant dans le cadre de la nécessité :

Pour elle, la Rédemption est le « symbole du principe de l'expiation et de la réhabilitation » des pauvres et des parias. La parole de Jésus (il y aura plus de joie au ciel pour la « recouvrance » d'un pécheur que pour la persévérance de cent justes) et la

²⁷⁰ Voir les remarques de Michelle Perrot dans SAND, George, *Politique et polémiques (1843-1850)*, *op. cit.*, p. 38.

²⁷¹ CABANES, Jean-Louis, « Fictions politiques du pluriel et du simple : les romans socialistes et les romans champêtres de George Sand », dans REVERZY, Eléonore, HARTMANN, Pierre, FONKOUA Romuald (dir.), *Les Fables de la politique des Lumières à nos jours*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2012, p. 109-121.

²⁷² *Ibid.*, p. 256.

²⁷³ SAND, George, *Le Compagnon du tour de France* [1841] cité par BOWMAN, Franck Paul, *Le Christ des barricades 1789-1848*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1987, p. 267.

²⁷⁴ Voir l'ouvrage mentionné à la note précédente et l'article très complémentaire BOWMAN, Franck Paul, « George Sand, le christ et le royaume », *Cahiers de l'AIEF*, Année 1976, 28, p. 243-262.

parabole de l'enfant prodigue représentent cette doctrine de l'égalité. Par l'expiation et la réhabilitation dont Jésus offre l'image (ici elle rejoint Ballanche) les parias, ceux que la société actuelle considère comme « indignes et dégradés » connaîtront l'égalité avec les autres. Cette égalité sera économique aussi bien que politique [...]»²⁷⁵.

En mars 1848, alors qu'elle contribue officieusement à l'organe officiel du gouvernement *Le Bulletin de la République*²⁷⁶, George Sand mobilise à nouveaux frais l'idée d'une réhabilitation de la valeur sociale de l'individu. Elle invite à une réhabilitation de soi par soi-même en encourageant les travailleurs à entrer dans l'espace de la parole politique :

Il importe que la classe la plus nombreuse et la plus utile, celle des travailleurs, révèle ses souffrances ; il importe pour qu'elle les révèle avec fruits, qu'elle les révèle avec noblesse, avec fermeté, avec la volonté solennelle de donner au monde un grand exemple de la dignité humaine reprenant la place qui lui était due. Il faut que le peuple ait la majesté qu'on croyait jadis être l'apanage des rois. La violence était celui des tyrans. Le peuple a prouvé que l'heure de son règne avait enfin sonné, car le peuple est calme, patient et ferme. [...] Travailleurs, venez dire ce que vous avez souffert. L'humanité vous écoute, consternée de l'avoir permis, impatiente de ne plus le permettre. Venez dire que votre vie a été un martyr, que vous n'avez pas seulement manqué de pain, mais d'air vital, et de cette bienfaisante clarté du soleil qu'il semblait impossible à l'homme de refuser à l'homme²⁷⁷.

La redéfinition de la souveraineté impliquant une base sociale élargie, son discours s'adresse en particulier aux mondes de la paysannerie. À l'occasion des élections générales d'avril 1848 et sur le conseil de Jean Reynaud alors sous-secrétaire d'État à l'instruction publique, George Sand réinvestit un de ses personnages de fiction, Blaise Bonin. Le « paysan de la Vallée noire » est devenu « laboureur » pour l'occasion²⁷⁸. Le projet littéraire qui donne lieu à la rédaction de cinq brochures intitulées « Les paroles de Blaise Bonin » s'apparente à un instrument de propagande dont la fonction politique immédiate est de prémunir les territoires de l'Indre encore marqué au printemps 1848 par les émeutes de la faim de Buzançais (Indre) pendant l'hiver 1847²⁷⁹. L'itinéraire de transfuge de Blaise Bonin est mis au service d'un modèle de réconciliation sociale entre

²⁷⁵ BOWMAN, Franck Paul, *Le Christ des barricades 1789-1848*, op. cit., p. 266.

²⁷⁶ Publié tous les deux jours entre le 13 mars et le 6 mai 1848 (25 numéros).

²⁷⁷ George Sand, *Bulletin de la République*, 28 mars 1848 reproduit dans SAND, George, *Politique et polémiques (1843-1850)*, op. cit., p. 379.

²⁷⁸ Sur l'histoire du personnage de fiction Blaise Bonnin, voir VANDEKERKHOVE-CAORS, Marielle, « L'affaire Fanchette ou la dénonciation exemplaire » dans HECQUET, Michèle, *L'éducation des filles au temps de George Sand*, Arras, Artois Presses Université, 1998 [en ligne].

²⁷⁹ BIONNIER, Yvon, *Les émeutes de la faim de 1847 dans l'Indre*, Châteauroux (Indre), La Bouinotte, 2008, 158 p.

deux classes (ouvrière et paysanne) qui se distinguent par des expériences sociales différentes – précisons que les thèses de Marx au sujet de la paysannerie sont postérieures à cette publication²⁸⁰ :

Nous sommes, dans le peuple, gens de deux sortes : ouvriers de la terre, ouvriers de l'industrie ; gens de la ville ou de manufacture, gens de campagne. Notre manière de travailler et d'exister s'accorde si peu, que notre manière de parler et de penser nous rend comme étrangers les uns aux autres²⁸¹.

Le peuple des villes, c'est l'armée du peuple des campagnes, une brave armée qui fait la guerre à ses dépens et qui n'épargne pas son sang ; une armée qui ne reçoit pas de solde, qui va au feu sans armes, qui laisse des veuves et des orphelins. Paysans ! paysans ! ne reniez pas vos frères ; car, sans eux, vous seriez encore serfs sur la terre qui vous appartient aujourd'hui²⁸².

L'intervention de la paysannerie dans sa conception de la représentation politique n'implique pas pour autant une égalité des ressources entre les individus. La conception organique des classes sociales de George Sand suppose de distinguer l'individu de son identité sociale. Si Dieu a consacré l'égalité entre les individus, la diversité naturelle de leurs capacités implique selon l'auteure une complémentarité des intelligences :

Non, les hommes ne sont pas identiques l'un à l'autre. La diversité de leurs forces, de leurs instincts, de leurs facultés, de leurs aspects, de leurs influences est infinie. Il n'y a aucune parité entre un homme et un autre homme. Mais ces diversités infinies consacrent l'égalité au lieu de la détruire. Il y a des hommes plus habiles, plus intelligents, plus généreux, plus robustes, plus vertueux les uns que les autres, il n'y a aucun homme qui, par le fait de sa supériorité naturelle, soit créé pour détruire la liberté d'un autre homme et pour renier le lien de fraternité qui unit le plus faible au plus fort, le plus informe au plus sain, le plus borné au plus intelligent²⁸³.

En vantant une conception organique des classes sociales, George Sand promeut une représentation ouvrière calquée sur l'idéologie de la pensée capacitaire. Une perspective que développe aussi son compagnon d'alors, le journaliste républicain Victor Borie, qui use de l'opposition entre « la science » et « le cœur » pour disqualifier les candidatures qui ne répondent pas des capacités comprises comme aptitude²⁸⁴. La conception capacitaire de George Sand implique une vision paritaire de la charge politique et le seuil

²⁸⁰ MARX, Karl, *Le 18 brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Éditions sociales, 1976 [1852], 156 p.

²⁸¹ SAND, George, *Politique et polémiques (1843-1850)*, op. cit., p. 275-276.

²⁸² *Ibid.*, p. 287.

²⁸³ *Ibid.*, p. 311.

²⁸⁴ BORIE, Victor, « Des candidatures à l'Assemblée nationale », *La Cause du Peuple*, numéro du 9 avril 1848, p. 12.

de la capacité se défini par les qualités de différentes formes de l'intellect. Cette perspective est nettement exprimée dans la brochure d'introduction de *La Cause du Peuple* :

Il est bien certain que Dieu confie des fonctions diverses aux intelligences. À ceux-ci, il donne la force, à ceux-là, le fond. L'un conçoit mieux les idées qu'il ne les explique, et réciproquement. Chacun a sa manifestation particulière : l'un parle, l'autre écrit, un troisième chante, d'autres se manifestent dans l'art, d'autres encore dans la science : tantôt c'est le discours qui, dans la bouche de l'homme éloquent, sert d'organe à la vérité, tantôt c'est la simple conversation qui, dans la bouche de l'homme lucide et sympathique, éclaire les groupes. Les intelligences sont donc précieuses ; mais elles ne sont vraiment utiles qu'à la condition de chercher la vérité simultanément en elles-mêmes et hors d'elles-mêmes, c'est-à-dire dans la conscience du genre humain, en même temps que dans celle de l'individu²⁸⁵.

Alors que l'on pourrait penser que la logique d'inclusion au champ politique des « travailleurs des villes et des champs » s'oppose à l'idée de la hiérarchie des compétences, elle cherche plutôt à la manifester en illustrant sa diversité. Cette conception qui oppose le « discours » de « l'homme éloquent » à la « simple conversation » de « l'homme lucide et sympathique » n'évoque pas en revanche la question des régimes différents de la reconnaissance de ces deux types de parole politique. Dans ce sens, on pourrait dire que la conception de la parité dans la représentation politique chez George Sand vise davantage à visibiliser plutôt qu'à reconnaître. Les logiques de l'invisibilité de l'ouvrier dans le champ politique promu par Louis Reybaud autant que celles de la visibilité encouragée par George Sand sont toutes deux enracinées dans une conception capacitaire et élitare de l'action politique. Les conceptions de la participation politique de George Sand et de Jean Reynaud questionnent, dans une perspective enfin proprement méthodologique, l'intérêt heuristique de la catégorie de la visibilité en politique.

²⁸⁵ SAND, George « Introduction pour *La Cause du Peuple* », dans *La Cause du Peuple*, 1^{ère} année, n°1, 9 avril 1848 reproduit dans SAND George, *Politique et polémiques (1843-1850)*, op. cit., p. 299-300.

2. Visibilité et méconnaissance de la figure ouvrière dans la campagne électorale extra parisienne. Le cas du Loiret.

Alors que l'on y chante vraisemblablement encore *Le Carillon de Vendôme* (XV^e siècle) en mémoire de la victoire du Royaume de France lors du Siège d'Orléans, le département du Loiret pourrait être considéré après celui du Rhône comme l'un des territoires ruraux français le plus républicain en avril 1848²⁸⁶. Dans le bourg de Beaugency (Loiret) à l'abri du clocher Saint Firmin, on distribue à l'occasion du marché les quelques feuilles rédigées par la figure républicaine locale Eugène Sue et assemblées sous le titre *Le Républicain des campagnes*²⁸⁷. On accède à Paris par le train Orléans-Paris (1843) prolongé en 1846 jusqu'au Bourg. Le wagon est une autre de ces microcellules républicaines investie depuis février 1848 par les cheminots anonymes de la compagnie ferroviaire à des fins politiques et républicaines²⁸⁸. En qualité de bourg frontière avec le département du Loir-et-Cher et situé en bord de Loire, l'ancien relais de voitures persiste dans sa vocation d'échanges. Depuis le haut du clocher, on peut sans doute voir poindre celui de la cathédrale d'Orléans. Chef-lieu du département et quoique située très à l'ouest de son territoire, la ville d'Orléans s'organise comme l'épicentre politique du camp républicain dans le département du Loiret. Pour assurer la républicanisation du territoire, on y avait placé à la fonction de Commissaire Alfred Pereira, reconnu alors comme « républicain de la veille » (c'est-à-dire reconnu républicain au moment de la révolution de février 1848)²⁸⁹. Proposé au Gouvernement provisoire par son beau-frère Emile Péan

²⁸⁶ Voir PERREUX, Gabriel, *Au temps des sociétés secrètes : la propagande républicaine au début de la Monarchie de Juillet (1830-1835)*, Paris, Hachette, 1931, 398 p. ; MARCILHACY, Christiane, « Les caractères de la crise sociale et politique de 1846 à 1852 dans le département du Loiret », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Tome 6, 1959, p. 5-59 ; DIEUDONNE, Fernand, « Les élections à la Constituante de 1848 dans le Loiret », *La Révolution de 1848*, Vol. 2 (1905-1906), p. 281-313 et Vol. 3, 1906-1907, p. 79-90 ; WEILL, Georges, *Histoire du parti républicain en France (1814-1870)*, Paris-Genève, Slatkine, 1928, p. 220 et suiv.

²⁸⁷ SUE, Eugène, *Le Républicain des campagnes*, Impr. de G. Gratiot, Paris, 1848 (probablement février-avril 1848), 4 numéros ; voir aussi ZEVAES, Alexandre, « La propagande socialiste dans la campagne en 1848 », *Revue d'histoire du XIX^e siècle, 1848*, Année 1934, 149, p. 75-94.

²⁸⁸ AMALRIC, Jean-Pierre, « La révolution de 1848 chez les cheminots de la compagnie du Paris-Orléans », *Revue d'histoire économique et sociale*, Vol. 41, n°3, 1963, p. 332-373.

²⁸⁹ Alfred Pereira, né le 13 avril 1808 à Orléans (Loiret). Voir son dossier individuel de préfet, A.N. (France) (F/1bI/170/9), 37 pages.

alors adjoint au maire du IV^e arrondissement de Paris, le nouveau fonctionnaire de quarante ans remplit ses fonctions administratives depuis le 29 février 1848. Avoué à la Cour d'appel et ancien membre du conseil municipal d'Orléans, le Commissaire présente les qualités reconnues d'un citoyen capacitaire, à savoir les titres et la capacité économique. Comme d'autres républicains chargés de républicaniser les territoires français, il est mandaté pour faire appliquer les circulaires gouvernementales en matière électorale. C'est donc en bon Commissaire de la République qu'il refuse sa candidature à la députation le 8 avril 1848²⁹⁰. À cette occasion, il se fait promoteur de la représentation ouvrière dans le département : « Le nom d'aucun ouvrier ne figure sur la liste de vos candidats ; saisissez l'occasion de ma retraite pour réparer cette injustice²⁹¹ ».

Sur le modèle du quota ouvrier proposé par Louis Blanc pour la représentation ouvrière dans la Seine, les deux grandes forces politiques locales, républicains et légitimistes, ont opté pour une candidature ouvrière par liste. La feuille locale *Le Journal du Loiret*²⁹² est une source utile pour se faire une impression de la vie politique de ce département français. En s'engageant quelques mois plus tôt dans la campagne réformiste aux côtés des libéraux et des démocrates, le journal était parvenu à représenter les différentes nuances de l'opposition au gouvernement de Louis Philippe. Il est à l'initiative du banquet réformiste d'Orléans du 27 septembre 1847 et offre rapidement ses locaux pour l'organisation de réunions politiques. *Le Journal du Loiret* est une feuille politique qui sur le modèle de son homologue parisienne *La Réforme*, tente de maintenir après la révolution de février 1848 l'équilibre de sa représentation politique très hétérogène²⁹³. Il est enfin un bon indicateur de la vie des clubs politiques locaux puisqu'il rapporte en qualité d'organe du comité électoral départemental les activités des trois comités d'arrondissements (Montargis, Gien, Pithiviers)²⁹⁴. Grâce à ses comptes rendus de

²⁹⁰ Circulaire du 8 avril, *Recueil des actes du gouvernement provisoire*, p. 658.

²⁹¹ *Journal du Loiret*, 8 avril 1848, p. 1.

²⁹² Paraît deux fois par semaine (mercredi et samedi). La bibliothèque municipale d'Orléans conserve l'ensemble des numéros de l'année 1848, ils sont aussi disponibles en ligne sur le site de la médiathèque d'Orléans.

²⁹³ DIEUDONNE, Fernand, « La presse politique du Loiret à la veille de la Révolution de 1848 », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle, 1848*, Année 1904, p. 73-87. La consultation dans son intégralité du journal légitimiste *Le Messager du Loiret* aurait pu permettre de se faire une idée des modes de représentation des adversaires politiques, mais il était alors hors d'usage sous la cote JO-630 à la B.N.F..

²⁹⁴ *Journal du Loiret*, 8 mars 1848, p. 2.

réunions, il est alors possible d'entrevoir la vie politique locale battre au rythme des circulaires de Ledru-Rollin destinées aux maires et commissaires du Gouvernement dans les départements.

La campagne électorale du département du Loiret est marquée par quelques rebondissements autour des deux ultimes candidatures ouvrières officielles. Accusés de communisme, d'ivrognerie ou de corruption, les deux candidats peinent définitivement à être audibles. À partir d'une logique paritaire établie préalablement et qui consiste à envoyer un ouvrier à la Constituante pour le département du Loiret, deux candidats émergent après un processus de sélection interne aux camps légitimiste et républicain. Guindey, un « ouvrier tonnelier à Orléans » pour le camp légitimiste. Puis Michot-Boutet, un « ouvrier tonnelier à Gien ». Mal orthographié dans la presse locale, le nom de ce second candidat est l'objet d'une méconnaissance. Écrit parfois « Michaud », « Michaud Boutet », ou encore « Michot Bouttet », la mal réputation du candidat est d'abord significative de son éloignement social avec les organes de presse²⁹⁵.

Leurs candidatures sont marquées par une revendication du marqueur social : « je ferai tout mon possible pour servir mon pays, pour servir ceux à la classe desquels j'appartiens » (Michot-Boutet)²⁹⁶/ « l'homme en blouse, le vrai travailleur », « Les travailleurs de la classe la plus nombreuse auront là aussi leurs vrais Représentants » (Guindey)²⁹⁷. La visibilité de personnalités politiques ouvrières dans le champ politique n'est alors pas nouvelle. Comme dans le cas parisien, les élections municipales de février puis celles de la garde nationale de mars ont conduit à redéfinir les propriétés sociales des individus présents dans le champ politique. Dans le cas du Loiret, la présence dans la compétition électorale d'un certain Vialès, « ouvrier corroyeur » et conseiller municipal de Gien depuis février 1848, implique de penser les logiques d'organisation du champ politique de cette période en dehors de l'opposition traditionnelle élite/peuple.

²⁹⁵ Jules François Michot-Boutet né en 1815 à Saint-Sauveur-en-Pusaye (Yonne), fils de Edme Michot (ouvrier, né en 1779 à Lain dans l'Yonne et mort le 23 février 1844 à Gien dans Loiret) et de Jeanne Gilet (sans emploi reconnu, née en 1786 ou 1787). Jules Michot prend le nom Michot-Boutet lors de son mariage en 1846 avec Clarisse Eugénie Boutet, née 13 janvier 1825 à Henrichemont (Cher), sans emploi reconnu, fille d'un marchand de vins. Ces informations ont été reconstituées à partir des données de l'état civil récoltées dans les registres de l'état civil du département du Loiret.

²⁹⁶ 19 mars 1848, lors de la deuxième réunion de Comité central républicain.

²⁹⁷ GUINDEY, A., « ouvrier tonnelier à Orléans », B.N.F., Le64-527.

Ces personnalités politiques dites ouvrières et éphémères (nommées en février et remplacées lors des élections municipales de juillet 1848) demeurent obscures. À l'exception d'un François Leblanc, « ouvrier peintre » et « adjoint au maire de Monville »²⁹⁸, ces élus municipaux restent majoritairement inconnus²⁹⁹. À propos de la représentation politique des ouvriers à la Constituante et dans la dynamique d'organisation centralisée du scrutin électoral, c'est la circulaire de Ledru-Rollin du 12 mars 1848 qui impose aux comités électoraux des départements français ce type de représentation pour « continuer » la révolution et la « contenir » :

Les travailleurs, qui sont la force vive de la nation, doivent choisir parmi eux ceux que recommandent leur intelligence, leur moralité, leur dévouement : réunis à l'élite des penseurs, ils apporteront à la discussion de toutes les grandes questions qui vont s'agiter l'autorité de leur expérience pratique. Ils continueront la révolution, et la contiendront dans les limites du possible et de la raison. Sans eux, elle s'égarerait en vaines utopies, ou serait étouffée sous l'effort d'une fraction rétrograde³⁰⁰.

L'observation du terrain permet d'observer néanmoins les difficultés de la mise en application de la circulaire du 12 mars 1848. Le tonnelier légitimiste Guindey est accusé de corruption et d'avoir reçu « quarante mille francs des conservateurs » lorsqu'il reconnaît avoir reçu « 30 francs » de la part de « travailleurs »³⁰¹. Le tonnelier républicain Michot-Boutet est accusé quant à lui d'« ivrognerie » et de « communisme ». Face à la première accusation, *Le Journal du Loiret* s'engage dès le 11 avril dans sa défense en publiant des certificats de bonnes mœurs des juges de paix et commis-greffiers du tribunal de première instance de Gien³⁰². Face à la deuxième accusation, la défense semble compromise tant les logiques de la preuve renvoient aux critères de la capacité politique. Accusé lui aussi par ses adversaires politiques de « communisme », le candidat Victor Considerant³⁰³, « publiciste », utilise la presse pour se défendre. Il martèle alors

²⁹⁸ LEBLANC, François, *Mémoires de l'ouvrier François Leblanc, adjoint au maire de Monville en 1848*, Paris, Cornély, 72 p., publiées par A.-M. Gossez, Collection Bibliothèque de la Révolution de 1848, 2.

²⁹⁹ Pour cause peut-être, cela supposera de faire une recherche quantitative à partir de sources dispersées dans les archives départementales et faiblement fournies à propos des nominations lors des élections municipales du fait sans doute de leur improvisation en février 1848.

³⁰⁰ Paragraphe 5 « Les élections », *Circulaire du 12 mars 1848*, p. 128-129.

³⁰¹ Lettre de Guindey aux électeurs du Loiret, *Journal du Loiret*, 2 mai 1848, p. 2.

³⁰² *Journal du Loiret*, 11 avril 1848, p. 1.

³⁰³ Notice « Victor Considerant », notes de Jean-Claude Dubos et Michel Cordillot, *Dictionnaire biographique du Maitron*, 2022 ; voir BEECHER, Jonathan, *Victor Considérant. Grandeur et décadence du socialisme romantique*, Paris, Les presses du réel, 2012[2001], 640 p.

dans un manifeste sa défense de la propriété privée et affirme son rejet de l'intégralité de la doctrine de Fourier³⁰⁴. Il évoque à cette occasion la qualité anticommuniste de ses contributions et les brandit comme preuves de sa défense :

Je répète que si je voulais citer tout ce que j'ai écrit, enseigné et professé depuis vingt ans contre les négations du saint-simonisme et du communisme, tout ce que j'ai écrit et enseigné en faveur de la propriété, de la famille, de tous les principes d'ordre qui doivent être sauvegardés, respectés, développés dans la transformation sociale, sous peine de ne faire que du gâchis, de la destruction des ruines, j'aurais à vous adresser plus de dix gros volumes ! [...] Mais qu'ont-ils fait pour la défense de ces principes sacrés, les personnages qui me calomnient si odieusement ? Qu'ils montrent donc leurs titres, comme je montre, comme je peux montrer les miens !³⁰⁵

Des « titres à montrer », Jules Michot-Boutet n'en a pas vraiment à faire valoir. Peut-être celui de « brigadier dans un régime de lanciers »³⁰⁶ qu'il met en avant dans sa candidature et qui vise sans doute à gager de son patriotisme. Sa façon de se dire ouvrier est bien plus spontanée : « Je ne m'attendais pas ici à être candidat [...] candidat depuis deux heures, je n'ai pu me préparer à m'étendre beaucoup », confesse-t-il lors de son discours d'inauguration de candidature devant le Comité central républicain le 19 mars. Son discours rend nettement compte d'un sentiment capacitaire négatif. Michot-Boutet se présente en utilisant la tournure négative « Je ne suis pas éloquent », « vous n'aurez pas en moi un grand talent », « je n'ai pas reçu d'éducation », « je n'ai jamais assisté à une réunion aussi imposante »³⁰⁷. Chose particulièrement notable, il ne se présente pas candidat au titre de Représentant du peuple, mais en qualité de « délégué ». La nature du mandat revendiqué situe d'emblée le mandat dans une tradition concurrente au mandat de la députation tel qu'il a pu être appréhendé au cours de la monarchie de Juillet. La qualité de « délégué » renvoie en avril 1848 à l'expérience immédiate de la Commission du Luxembourg. Sur ce point précisément, il est regrettable que le mandat impératif n'ait pas fait l'objet d'une étude historique sur ses usages dans le premier XIX^e siècle ; il y aurait en effet matière à interroger le mandat de délégué au regard de la tradition du mandat impératif tant il renvoie, semble-t-il, à la question de la division du travail dans

³⁰⁴ *Journal du Loiret*, 13 avril 1848, p. 1

³⁰⁵ *Id.*

³⁰⁶ Conseil de révision, 1R284, Archives départementales d'Auxerre.

³⁰⁷ *Journal du Loiret*, 21 mars 1848, p. 1.

la sphère politique³⁰⁸.

Alors que le candidat tonnelier et républicain Michot-Boutet se fait promoteur, au même titre que le candidat tonnelier et légitimiste Guindey, de la « propriété privée et de la famille », il est accusé de communisme. À la différence de Victor Considerant, l'accusé n'emploie pas la presse pour se défendre et il est soumis à un autre régime de la discussion. Cette inégalité de traitement est un fait dont *La Cause du Peuple* se fait le défenseur dans son numéro du 8 avril : « On s'accorde généralement pour demander des professions de foi aux candidats. [...] Il nous semble que ces questions ont été jusqu'ici assez vagues, et laissent beaucoup de portes ouvertes au scepticisme ou à la trahison. Pendant quelques jours, on le croira à peine dans l'avenir, la première question posée aux candidats des clubs ouvriers était celle-ci : approuvez-vous ou blâmez-vous la circulaire du citoyen Ledru-Rollin ?³⁰⁹ ». Le régime de la discussion de la séance du Comité électoral de Gien le 23 avril procède de la même façon, sur le modèle d'une question fermée adressée à l'accusé : « Michot, êtes-vous communiste ? »³¹⁰.

Il faut dire alors que l'épithète « communiste » est dans le contexte des élections générales du printemps 1848 employée comme arme politique capable de réduire l'adversaire au silence. Le terme est utilisé comme insulte pour dévaluer un discours politique. La puissance performative de l'insulte est visible par exemple, dans les stratégies de réadaptation politique de Cabet, l'un des animateurs d'une pensée communiste alors majoritaire. Conscient de l'extrême marginalité du communisme depuis que le slogan « À bas les communistes ! » a été employé lors de la manifestation du 16 avril qui réunissait 200 000 gardes nationaux, Cabet tente de réadapter son image en s'éloignant notamment de personnalités radicales comme Auguste Blanqui³¹¹. Que

³⁰⁸ À propos du mandat impératif voir KOCH, Camille, *Les origines française de la prohibition du mandat impératif*, Thèse pour le doctorat en droit, Nancy, Crépin-Leblond, 1905, 120 p. ; ZAIDMAN, Pierre-Henri, *Le mandat impératif de la révolution française à la commune de Paris*, Monde libertaire, 2008, 90 p. ; LE DIGOL, Christophe, « Du mandat impératif au mandat représentatif. La formation d'une première division du travail politique (1789-1791) », dans LE DIGOL, Christophe, HOLLARD, Virginie, VOILLIOT, Christophe, BARAT, Raphaël, *Histoires d'élections*, CNRS Éditions, 2018, p. 309-326.

³⁰⁹ *La Cause du Peuple*, 8 avril 1848, p. 304.

³¹⁰ *Journal du Loiret*, 25 mars 1838, p. 3.

³¹¹ Voir à ce propos le chapitre « The Anticommunist Drive », dans JOHNSON, Christopher H., *Utopian communism in France. Cabet and the Icarians 1839-1851*, Cornell University Press, Ithaca and London, 1974, p. 278-287.

peut alors l'ouvrier tonnelier face à l'insulte politique ? Celui qui fréquente vraisemblablement François Couloy³¹², un communiste icarien de Gien (Loiret), peut-il se défaire aussi aisément du stigmatisme qui vise à associer la figure de l'ouvrier à celle du communiste ? La vulnérabilité particulière du candidat ouvrier face à cette insulte est reconnue par le président lors de cette séance particulière : « Le grief sérieux, fondamental, je crains bien de l'avoir deviné : ne serait-ce pas parce que le citoyen Michot porte, les jours de la semaine, une blouse, et le dimanche une veste ? ³¹³ ». L'asymétrie des conditions de la prise de parole pose la question des modalités culturelles de la situation d'énonciation. À quel point les craintes des uns provoquent-elles des situations d'empêchement de la prise de parole ? Dans un territoire dans lequel le communisme provoque la crainte d'une partie de la population en avril 1848³¹⁴, la qualité politique assignée à l'ouvrier effrite rapidement sa légitimité politique acquise sur les barricades de février.

Cet épisode de campagne électorale n'est pas sans rappeler l'expérience négative de Simon Hallier, candidat déçu qui publiait en septembre 1848 les raisons de son échec politique, et qui sert d'amorce à l'introduction générale de cette recherche. Ces sources nous invitent à explorer davantage l'expérience de la représentation politique par le bas. Nous avons vu jusqu'alors les difficultés à se dire ouvrier en nous intéressant à la prise de parole dans l'espace social d'un département. Nous rendrons compte dans le chapitre suivant de nos observations concernant cette fois les particularités du discours électoral écrit à l'échelle nationale. Car si le terrain du Loiret révèle les nombreuses difficultés des candidats ouvriers à se dire ouvriers, la prise de parole écrite de ces candidats montre néanmoins leur capacité de résistance et d'autonomie. En effet, la profession de foi électorale est le lieu d'un investissement subjectif particulier. Elle révèle au contraire, les ressources subjectives et positives du candidat en se faisant l'écho de nouvelles émotions politiques. L'ouvrier légitimiste Guindey se justifie de pratiquer la profession de foi parce que selon lui, « l'homme en blouse, le vrai travailleur, celui-là seul n'a encore rien

³¹² Il faudrait le confirmer mais des lettres postérieures issues d'un fonds d'archives privées attestent d'une relation amicale entre les deux individus.

³¹³ *Journal du Loiret*, 25 mars 1848, p. 3.

³¹⁴ Voir à ce propos la lettre de George Sand du 12 mars 1848 adressée « Aux riches », reproduite dans *Le Journal du Loiret* : SAND, George, *Politique et polémiques (1843-1850)*, op. cit., p. 230 et suiv.

dit³¹⁵ ». Son discours revendique un enjeu de visibilité, mais aussi de reconnaissance sociale lorsqu'il s'agit d'imposer au champ politique une présence physique :

Qui d'entre vous, ô frères, n'a pensé à ce qu'aura de sublime et d'imposant l'aspect de ces travailleurs se levant au milieu de l'Assemblée nationale pour montrer sur leurs visages pâles et amaigris par la souffrance et la misère les traces des injustices antérieures ! Rappelant ainsi les privations endurées, soit dans la mansarde des villes, soit dans la chaumière des campagnes, où des hommes, tous enfants du même Dieu, tous frères, peuvent à peine trouver par le travail le pain de leurs familles, surtout lorsque l'hiver, avec ses rigueurs, étend son vent glacé sur les corps délicats ou débiles et demi nus de nos chers enfants, de nos vieillards !³¹⁶

³¹⁵ GUINDEY, A., « ouvrier tonnelier à Orléans », B.N.F., Le64-527.

³¹⁶ *Id.*

PARTIE II.
APPARENCES.
DEVENIR « OUVRIER » EN POLITIQUE
(PRINTEMPS 1848)

C'est peut-être sur le théâtre des candidatures à l'Assemblée nationale que l'illusion ouvrière se déploie avec le plus d'intensité au printemps 1848. Figure plurielle, la figure ouvrière s'éprouve dans l'espace politique, par soi ou par d'autres que soi, à travers une existence multiple, une variété de prétention à la représentation. L'approche par le discours, introduite dans les chapitres trois et quatre, invite à déplacer le regard de l'autre côté du visible. Sur ce théâtre particulier, l'illusion ouvrière s'observe dans les pratiques de simulation, et de dissimulation, initiées par les acteurs. Elle se fixe sur la catégorie sociale « ouvrière » qui sert en particulier de cosmétique dans ces jeux de métamorphose. En mettant au premier plan la question du devenir en politique, la deuxième partie observe la façon dont certains acteurs habitent la catégorie sociale ouvrière à des fins politiques. Surtout, elle pose la question de sa performativité en interrogeant le caractère réaliste de la fiction politique engendrée.

CHAPITRE 3. S'ECRIRE OUVRIER : DE LA CONNAISSANCE A LA RECONNAISSANCE ELECTORALE (MARS-AVRIL 1848)

Alors que dans le chapitre précédent, il était question d'observer la persistance du modèle capacitaire dans la campagne électorale d'avril 1848, il s'agit dans ce chapitre d'observer ses remises en cause directe ou indirecte. La campagne électorale du printemps 1848 est l'occasion de voir fleurir les professions de foi électorales des candidats à l'Assemblée constituante. Ce mouvement s'accompagne de l'éclosion d'un genre nouveau : la profession de foi électorale dite ouvrière. Bien connu des candidats et ex-députés de la monarchie Juillet, l'exercice a pour objectif principal de visibiliser la candidature et s'adresse à l'électorat masculin âgé de 21 ans au moins. Au printemps 1848, l'exercice se distingue toutefois du dernier scrutin législatif (août 1846). Le suffrage masculin contribue à redéfinir les prétentions à la représentation et la modernité politique qu'il implique se lit déjà dans la transformation de l'identité nominale de la fonction politique parlementaire. Alors que le régime parlementaire de la Restauration avait réhabilité la figure du député (1814, *La Chambre des députés des départements*), le régime provisoire entend rompre avec la tradition parlementaire en proposant une nouvelle figure parlementaire : le *Représentant du peuple*. La modification de l'identité nominale implique-t-elle alors une redéfinition de la nature du mandat électif ? L'équivocité de la nature du mandat ne transparait-elle pas déjà dans la dénomination *Représentant du peuple* ? En particulier dans la préposition *du* qui semble encapsuler l'ambivalence de sa signification : le Représentant du peuple est-il en avril 1848 chargé *d'agir au nom du peuple* ou/et *d'incarner le peuple* à partir de coordonnées sociales spécifiques ? La profession de foi électorale dite ouvrière formule majoritairement une prétention à la représentation de type descriptif. C'est-à-dire qu'elle met en avant un rapport d'homologie sociale entre le représentant et le représenté. Afin de construire son rapport de représentation, la profession de foi dite ouvrière (PFO) a recours à l'écriture

autobiographique. Dans ce chapitre, il s'agit de rendre compte du jeu à partir duquel les auteurs de professions de foi mettent en scène une identité sociale dite ouvrière conçue pour répondre adéquatement aux nouvelles formes de reconnaissance sociale dans le champ politique. Plus concrètement, il s'agit d'apporter un éclairage sur les acteurs, les influences et les procédés qui concourent à la vaste entreprise de redéfinition de l'étiquette ouvrière dans le jeu électoral de la campagne des élections législatives de mars-avril 1848 (dites alors *générales* pour les distinguer des élections de la garde nationale de mars 1848).

3.1 La profession de foi électorale dite ouvrière (PFO), archive d'un sentiment capacitaire

La profession de foi électorale est un objet bien connu de la science politique. L'état des lieux de la recherche par Marc Bonhomme est significatif de l'intérêt de la science politique pour ce microgenre politique³¹⁷. À propos de la Deuxième république, les contributions de Raymond Huard et de Yves Déloye ont montré l'intérêt de l'étude de ces sources pour la compréhension de l'histoire électorale française³¹⁸. Leurs travaux ont permis d'estimer le nombre de candidatures dites ouvrières à une centaine et ont mis en évidence les formes spécifiques de leur légitimation politique. Yves Déloye en particulier a mis en évidence les mécanismes associés à la représentation de type descriptif choisie par les candidats qu'il identifie comme ouvriers sans toutefois préciser les critères de sa sélection. Dans sa contribution « Se présenter pour représenter », Yves Déloye revient sur la manière dont les candidats dits ouvriers construisent une communauté émotionnelle à partir du récit de leurs expériences sociales, en particulier dans la sphère du travail. Plus récemment, la contribution de Dinah Ribard appréhende ces sources

³¹⁷ BONHOMME, Marc, « Les professions de foi à l'occasion des élections présidentielles françaises », *Mots. Les langages du politique*, n°112, 2006.

³¹⁸ HUARD, Raymond, « Histoire intellectuelle et histoire par en bas : les candidatures ouvrières de la Révolution à 1870 », *Romantisme*, 2007/1, n°135, p. 23-35 ; DELOYE, Yves, « Se présenter pour représenter », dans OFFERLE, Michel (dir.), *La profession politique. XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 2017[1999], p. 279-304.

archivistiques en qualité d'œuvres littéraires « Les professions de foi ouvrières de 1848, comme celles des candidats Hugo, Lamartine, Dumas, Sue, ou encore Vigny, sont venues s'inscrire dans des œuvres, parfois ; dans une expérience ouvrière de l'écriture et de la littérature, toujours³¹⁹ ». Dinah Ribard met alors en évidence les modalités de l'écriture de soi de candidats dits ouvriers et en conclut que « la révolution a donné lieu à l'expérience littéraire d'une écriture transformée, intimement retournée à la condition ouvrière³²⁰ ». Dans une perspective d'abord assez semblable aux travaux mentionnés, nous avons exploré le fonds relatif à la profession de foi électorale du printemps 1848 et disponible à la Bibliothèque nationale de France³²¹. Dans une contribution intitulée « Se reconnaître pour être reconnu ? De l'expression de la souffrance sociale à l'idée de *régénération* dans les professions de foi électorales ouvrières en 1848 »³²², nous cherchions alors à éclairer les enjeux d'une ligne discursive que nous estimions représentative des PFO, à savoir l'effort de politisation du thème de la souffrance sociale. Au même titre que les autres travaux mentionnés, notre contribution délaisse néanmoins la question des propriétés sociales des individus et qualifie peut-être trop rapidement le registre d'expression de l'archive de subalterne. Dans une perspective cette fois différente de notre première démarche d'enquête, la section suivante questionne la nature ouvrière de l'archive. Nous soutenons ainsi l'hypothèse que les formes de la mise en récit de soi signalent la faculté des acteurs politiques qui se revendiquent ouvriers à jouer (de) leur rôle. L'hypothèse doit beaucoup dans sa formulation à l'article de Yolaine Gassier « Apprendre à jouer (de) son rôle. L'acculturation des représentants artisans au jeu syndical institutionnel »³²³. Elle partage avec celui-ci l'hypothèse centrale à savoir que

³¹⁹ RIBARD, Dinah, « Professions de foi ouvrières », *Fabula/Les colloques*, 1848 et la littérature, URL : <http://www.fabula.org/colloques/document7048.php>, page consultée le 11 mai 2023.

³²⁰ *Id.*

³²¹ Le fonds est dispersé sous plusieurs cotes ce qui le rend parfois difficile d'accès. De plus, le scrutin d'avril 1848 est parfois confondu avec celui des élections législatives complémentaires. L'ensemble des cotes relatives aux élections législatives et disponibles à la B.N.F. a été consulté à l'exception des grands formats non communicables en raison de leur état de fragilité. Les cotes suivantes ont été consultées et donnent accès à près de 1 700 professions de foi électorales relatives au scrutin d'avril 1848 pour l'élection de la Constituante : 8° Le64 21-545; 8° Le64 557-1132 ; 8° Le64-1854; 4° Le 64 8-1286; 4° Le64 409-797 ; 4° Le64 798-1286 ; 4° Le64 1287-1711.

³²² FAUCONNET, Tatiana, « Se reconnaître pour être reconnu ? De l'expression de la souffrance sociale à l'idée de "régénération" dans les professions de foi électorales ouvrières en 1848 », dans DERUELLE, Aude, LEGOY, Corinne, *Les Mots du politique 1815-1848*, Paris, Classiques Garnier, 2021, p. 121-133.

³²³ GASSIER, Yolaine, « Apprendre à jouer (de) son rôle. L'acculturation des représentants artisans au jeu syndical institutionnel », *Politix*, 2019/4, n°128, p. 115-142.

l'entrée dans la compétition politique de ce nouveau type d'acteur politique – en l'occurrence ici le candidat dit ouvrier – s'est faite à partir d'une redéfinition des critères de légitimité de la compétence politique.

3.1.1 L'exercice autobiographique au service de la légitimation politique

La lecture systématique des professions de foi électorale du scrutin d'avril 1848 nous renseigne sur les spécificités de la démarche électorale des candidats dits ouvriers. Le corpus de professions de foi électorales dites ouvrières (PFO) regroupe des professions de foi exclusivement individuelles dans lesquelles l'appartenance aux mondes ouvriers est explicite. Nous avons volontairement écarté les professions de foi collectives, souvent majoritairement paritaire et composée sur le modèle de la liste officielle du comité républicain parisien, et celles qui auraient pu choisir de dissimuler leur appartenance au monde ouvrier. Si l'étude de ces deux phénomènes n'est pas sans intérêt, notre focale se justifie pour des raisons pratiques. En effet, le caractère individuel de la profession de foi favorise l'identification des figures mineures en histoire et rend ainsi possible l'exploration biographique. Observés de près, la signature (un nom le plus souvent) et l'intitulé de la profession exercée manifestent déjà la variété des corporations représentées et des modes de désignation de soi par soi-même. Sur 1 700, on dénombre quarante-cinq PFO – c'est-à-dire la moitié probablement des candidatures dites ouvrières effectives selon le chiffre donné par Raymond Huard³²⁴. Vingt-huit professions différentes sont revendiquées par les candidats, à savoir [dans l'ordre de leur apparition dans le recueil] « ébéniste », « menuisier », « ouvrier jardinier », « peintre en bâtiment », « ouvrier tonnelier », « ouvrier corroyeur », « limonadier », « ouvrier formier », « horloger », « ouvrier imprimeur », « ouvrier lithographe », « mécanicien », « serrurier », « tailleur », « ouvrier brocheur », « ouvrier imprimeur », « ouvrier fondeur », « peintre en abat-jour », « typographe », « charpentier », « ouvrier teinturier », « ouvrier déodoreur », « ouvrier cordonnier », « coutelier », « ouvrier en

³²⁴ HUARD, Raymond, « Histoire intellectuelle et histoire par en bas : les candidatures ouvrières de la Révolution à 1870 », *Romantisme*, 2007/1, n°135, p. 23-35

châles », « sculpteur », « ouvrier géomètre ». La figure du cordonnier, mise en évidence par Eric J. Hobsbawm et Joan Wallach Scott du fait de sa surreprésentation dans les insurrections au cours du XIX^e siècle, n'apparaît pas dans les PFO comme majoritaire. Elle laisse place à d'autres figures, à savoir l'« ébéniste », le « mécanicien », le « serrurier », le « tailleur », le « typographe » et le « charpentier »³²⁵.

La structure générale des PFO révèle d'abord l'existence d'un type commun. L'établissement d'un classement par datation permet d'observer la primauté du type parisien et de suivre sa diffusion et ses déclinaisons locales. Majoritairement, la PFO se structure en deux grands moments. La première partie est dédiée à l'exercice autobiographique et la seconde, souvent plus brève, concentre les principales idées politiques du candidat. Une remarque s'impose d'emblée : les PFO représentent à elles seules tout le spectre politique en mars-avril 1848 représenté par les républicains radicaux et socialistes, modérés, orléanistes et légitimistes.

À propos de leurs formes, les PFO tiennent le plus souvent sur une feuille de papier vélin et sont toujours imprimées (la pratique manuscrite concerne majoritairement les candidats déclarés « prêtre »/ « abbé » et « instituteur »). Elles bénéficient donc comme les autres candidatures d'une publicité par affichage sur les places de ville et village et par distribution (en moyenne entre 500 et 1000 exemplaires par département). Le choix de la brièveté peut s'expliquer par la possibilité économique qu'elle offre aux candidats (ou aux comités électoraux) d'assurer une visibilité et augmente les possibilités de voir retranscrire l'intégralité du propos de la PFO dans la presse locale et/ou nationale.

Poser la question des propriétés sociales de l'auteur de la PFO individuelle permet de mettre en évidence le jeu de la mise en scène de soi. Outre les étiquettes des corporations mentionnées plus haut, certains n'hésitent pas à utiliser des périphrases pour assimiler leur activité professionnelle à une activité relevant des mondes du travail subalternisé. Comme c'est le cas par exemple de César Poulain qui se présente dans sa PFO comme un « candidat appartenant à l'industrie » et qui revendique dans sa signature la qualité de

³²⁵ HOBBSAWM, Eric J., SCOTT, Joan W., « Des cordonniers très politiques », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2006/5, n°53-4bis, p. 29-50.

« filateur ». Sa fonction sociale réellement déclarée auprès des autorités civiles, à savoir propriétaire d'une industrie bien connue de Château-Porcin (Ardennes) qui emploie des dizaines d'ouvriers, le rapprocherait pourtant davantage de la citoyenneté capacitaire³²⁶. D'autres comme Raymond Brucker, connu pour avoir publié des ouvrages, se présente en qualité d'ouvrier et « ex-ouvrier ». L'écrivain choisit de s'écrire « ex-ouvrier éventailiste aujourd'hui brocheur » en avril 1848 après être apparu successivement sous une vingtaine de pseudonymes différents dans le champ littéraire³²⁷. D'autres, pourtant bien connus pour leurs activités de publiciste comme le saint-simonien Gustave Biard et le fouriériste Eugène Stourm décident de se définir par leur appartenance à la catégorie des « typographes ». Les figures moins connues (et demeurées le plus souvent obscures) mettent en avant leur appartenance aux mondes ouvriers en soulignant par un adjectif l'authenticité de leur appartenance sociale, comme un certain Fauchon « peintre en bâtiment » qui déclare dans sa PFO « Enfant du peuple, travailleur dès mon bas âge, je suis réellement un de ses représentants, connaissant ses besoins et les améliorations auxquelles il a droit³²⁸ ».

L'expérience sociale de la vie ouvrière structure les récits autobiographiques. Le travail et la souffrance sociale qu'il induit sont souvent les deux thèmes présents dans les mises en récit de soi. Sans revenir sur des hypothèses développées dans une autre recherche, nous avons eu l'occasion d'observer la façon dont le registre de la souffrance sociale se déploie dans les PFO. Nous nous étions alors intéressées au motif principal de la mise en récit de soi. Les mises en récit de la souffrance sociale autant que l'usage du thème de la régénération sont dans les PFO, au service de la construction d'une communauté d'émotions. En dehors toutefois de cette spécificité, il convient d'interroger un aspect jusqu'alors laissé de côté. En effet, la PFO se caractérise d'abord par l'usage de la représentation descriptive et par une tendance à l'essentialisation du rapport de l'ouvrier au politique. Qu'est-ce qui explique, par exemple, l'attitude du candidat « ouvrier formier », Antoine Gaillard, lorsqu'il fait l'usage de la représentation descriptive au point d'apparaître radicalement essentialiste lorsqu'il déclare dans sa PFO « Qui mieux que

³²⁶ B.N.F., Le64-146.

³²⁷ B.N.F., Le64-925.

³²⁸ B.N.F., Le64-426.

nous, hommes du peuple, ouvriers, connaît et comprend nos besoins ?³²⁹ ». L'article de Jane Mansbridge « Les noirs doivent-ils être représentés par des Noirs et les femmes par des femmes ? Un oui mesuré », devenu désormais canonique en science politique, peut déjà nous offrir quelques pistes d'exploration des mécanismes de la représentation de type descriptif et descriptif radical. Il expose quatre contextes dans lesquels les « groupes désavantagés » auraient un intérêt particulier à opter pour la représentation de type descriptif :

- (1) assurer la communication dans un des contextes de méfiance et (2) manifester une capacité de réflexion innovante dans des contextes où les intérêts du groupe ne sont pas cristallisés ou pleinement articulés – la représentation descriptive améliore la représentation substantielle des intérêts en améliorant la qualité de la délibération. [...]
- (3) engendrer une perception sociale de la « compétence politique » des membres du groupe concerné dans des contextes historiques où cette compétence a été fortement contestée ou niée et (4) renforcer la légitimité empirique du système politique par rapport à un héritage de discriminations³³⁰.

Une première remarque s'impose : en dehors du premier contexte, les trois suivants renvoient à des intérêts d'ordre immatériel. L'usage de la représentation de type descriptif ancre alors l'acteur dans une dynamique de représentation dans laquelle les intérêts d'ordre immatériel s'avèrent principaux. Cette remarque conduit donc à poursuivre l'observation des enjeux stratégiques de la mise en récit de soi en relativisant la place de la lutte pour les ressources matérielles et les intérêts économiques dans la logique des conflits sociaux. Elle implique de se départir d'une vision utilitariste dans laquelle les biens revendiqués sont de nature matérielle. Dans ce sens, les PFO apparaissent alors davantage comme l'expression d'attentes de reconnaissance sociale. La fonction du discours serait alors de rendre effectives ces attentes. Les PFO mettent en évidence un sentiment capacitaire positif. Lorsque les candidats s'écrivent en qualité de groupe social désavantagé, c'est pour proposer une définition normative concurrente de l'intelligence qu'ils opposent à la définition capacitaire :

Citoyens électeurs, malgré mes faibles talents, je me sens assez de cœur, de courage, d'énergie, pour remplir cette mission [...] quelle que soit votre profession, c'est un ouvrier comme vous, un homme plus mûr par l'expérience que par l'âge, qui vous

³²⁹ GAILLARD, Antoine, « ouvrier formier », B.N.F., Le64-99.

³³⁰ MANSBRIDGE, Jane, trad. SAINT-UPERY, Marc, « Les noirs doivent-ils être représentés par des Noirs et les femmes par des femmes ? Un oui mesuré », *Raisons politiques*, 2013/2, n°50, p. 53.

demande de vous représenter ; un père de famille probe, honnête, n'ayant jamais failli à l'honneur ; qui s'est appris à lire seul sur les enseignes, les affiches ; qui a fait ses études non dans les livres, mais dans le cœur humain³³¹.

[...] chers Concitoyens, il serait à bien désirer, dans l'intérêt de nous tous, d'avoir à l'Assemblée constituante quelques hommes pratiques, c'est-à-dire des hommes qui connussent par expérience, les besoins de l'ouvrier, des hommes qui eussent enduré les mêmes privations, en un mot des hommes qui prissent à cœur la cause du Travailleur, depuis si longtemps méconnue³³².

Ces deux illustrations, l'une qui promeut le « cœur humain » comme support d'apprentissage tandis que l'autre vante le sens pratique, signale une remise en question du modèle de la capacité politique fondée sur l'idée de la raison. La ligne discursive majoritaire des PFO n'est pas sans évoquer une célèbre profession de foi. Nous verrons dans la section suivante que le microgenre de la PFO présente à plusieurs égards de fortes proximités avec le genre de la profession de foi tel qu'il a été consacré par Jean-Jacques Rousseau dans *La Profession de foi du vicaire savoyard* (1762).

3.1.2 *La fiction du vicaire savoyard de Jean-Jacques Rousseau : une ressource philosophique au service de l'écriture de soi ?*

De nature philosophique, la fiction du vicaire savoyard de Jean-Jacques Rousseau n'a jusqu'alors jamais été envisagée sous l'angle politique en relation avec la représentation des mondes ouvriers. Pourtant la profession de foi dite ouvrière n'est pas sans rappeler la forme, le registre ou encore la portée anthropologique et morale du texte. Il s'agit dans cette section de tester l'hypothèse selon laquelle l'empirisme à l'origine de la démarche philosophique de Jean-Jacques Rousseau dans la fiction du vicaire savoyard permet d'éclairer les mécanismes de reconnaissance de soi à l'œuvre dans les professions de foi électorales dites ouvrières³³³.

³³¹ BARILLOT, « ouvrier imprimeur lithographe », B.N.F., Le64-902.

³³² VINCENT, F., « ouvrier charpentier », B.N.F., Le64-399.

³³³ Notre propos s'appuie pour l'essentiel sur les travaux de Maurice Masson et de Bruno Bernardi ; MASSON, Maurice, « Introduction », *La profession de foi du vicaire savoyard*, Edition critique d'après les manuscrits de Genève, Neuchâtel et Paris, Fribourg, 1914, 608 p. ; MASSON, Maurice, *La formation religieuse de Rousseau*, Paris, 1916, 318 p. ; BERNARDI, Bruno, « Introduction », *Profession de foi du vicaire savoyard*, Paris, Garnier Flammarion, 2010, p. 7-41 ; FREY, Daniel, « La Profession de foi de Jean-

D'abord les figures du vicaire et celle du candidat dit ouvrier partagent un intérêt semblable pour l'Évangile et la figure de Jésus. Le discours religieux vise à mettre en évidence de nouvelles facultés de l'esprit qui font du vicaire ou du candidat dit ouvrier, un être doué d'une conscience qui l'encourage à développer une estime de soi. Dans l'économie générale des œuvres de Jean Jacques-Rousseau, *La Profession de foi du vicaire savoyard* prolonge les réflexions philosophiques entamées dans *Le Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (1755) et *Du contrat social* (1762). Après avoir cherché à expliquer les rapports d'inégalités entre les humains et avoir proposé un moyen contractuel d'y remédier, il s'agit pour Rousseau de questionner cette fois la liberté sous l'angle des facultés essentielles de l'esprit humain nécessaires à l'individu pour s'extraire des rapports de dépendance. Publié en mai 1762 dans le traité de l'éducation *L'Emile* (livre IV), *La Profession de foi du vicaire savoyard* vaut à son auteur d'être condamné par le Parlement quelques jours plus tard. Par la voix d'un vicaire prêchant une religion naturelle, l'auteur met en cause la tradition théologique chrétienne en faisant de l'exercice de la raison le moyen d'accéder à une estime de soi renouvelée. L'expérience de foi du vicaire savoyard invite le jeune locuteur à développer un rapport personnel à l'Évangile. La religion professée par le vicaire est concurrente de la tradition théologique chrétienne dans le sens où elle s'implique normativement sur les conditions d'une régénération morale et suppose de nouvelles facultés de l'esprit humain. Dans le contexte du printemps 1848 et des professions de foi électorales dites ouvrières, la réappropriation de l'Évangile et de la figure de Jésus s'insère dans un mouvement plus vaste de sécularisation. La pratique n'a alors plus rien de subversif. La présence importante des thèmes religieux dans l'espace du politique est significative de « l'esprit de 1848 » décrit notamment par Georges Renard :

La plupart sont séduits par une des faces du christianisme, qui en a beaucoup ; ils voient en lui l'ami des humbles, le patron des pauvres, le consolateur des déshérités ; ils s'attachent à ce qu'il y a de tendre dans l'Évangile, de fraternel dans le précepte : - Aimez-vous les uns les autres. – S'ils n'adorent pas en Jésus un homme-dieu, ils aiment en lui le prophète populaire, qui est né dans une étable, qui a grandi dans la maison d'un charpentier, qui a eu pour premiers disciples de pauvres gens, pêcheurs de poissons avant d'être des pêcheurs d'âmes. Ils le vénèrent comme le précurseur d'une ère nouvelle où régneront la paix, l'harmonie, la bonne volonté universelle. Une gravure du temps

représente Jésus le Montagnard, debout sur un rocher, appuyé sur une croix et désignant du doigt ce mot, qui flamboie dans le ciel : *Fraternité*. Tout le monde connaît un incident qui fut reproduit à satiété par les estampes populaires : pendant les journées de Février, dans le feu de la bataille, le peuple qui envahit les Tuileries y découvre un superbe crucifix d'ivoire. Un polytechnicien s'en saisit, et, au milieu des insurgés respectueux, il le porte solennellement dans une église voisine, en disant : « Voilà notre maître à tous »³³⁴.

De plus, la coïncidence de la fête de la Pâque chrétienne avec le scrutin électoral pour le mandat de Représentant du peuple (23 avril 1848) peut permettre d'expliquer l'inflation du discours religieux dans le discours politique et l'importance en particulier du thème christique de la résurrection. Avant cela, la forme du récit autobiographique présente des points communs entre la *Profession de foi du vicaire savoyard* et les professions de foi électorales dites ouvrières. Déjà du fait de sa nature discursive. En effet, les professions de foi électorales dites ouvrières sont le plus souvent des retranscriptions du discours de la candidature à la candidature prononcé devant les clubs électoraux. Le récit autobiographique intervient dans les deux cas au début du discours et met en scène un individu dépossédé de qualités. De la même façon que les professions de foi électorales dites ouvrières, le récit autobiographique du vicaire savoyard met en évidence un mode particulier de reconnaissance de soi dont l'expression renvoie à un sentiment capacitaire subjectif négatif.

³³⁴ RENARD, Georges, « L'esprit de 1848 », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle* 1848, 1930, 134, p. 140-158, p. 143.

<p>« Mon enfant, n'attendez de moi ni des discours savants ni de profonds raisonnements. Je ne suis pas un grand philosophe, et je me soucie peu de l'être. [...] Je suis né pauvre et paysan, destiné par mon état à cultiver la terre [...] J'appris ce qu'on voulait que j'apprisse, je dis ce qu'on voulait que je disse, je m'engageai comme on voulut, et je fus prêtre » (ROUSSEAU, Jean-Jacques, Profession de foi du vicaire savoyard, Garnier Flammarion, 2010 [1762], p. 51).</p>	<p>« Me présentant à vos suffrages comme représentant de la classe ouvrière, vous savez aussi bien que moi, que, dans la condition de travailleur, les connaissances, eu égard aux heures à employer au travail journalier, ne peuvent être que superficielles ; n'attendez donc pas de moi une étude approfondie des hautes questions qui s'agissent en ce moment ; cette entreprise, téméraire pour tous à l'heure qu'il est, serait ridicule de ma part » (SUIRE, « ouvrier imprimeur », B.N.F., Le64-518).</p> <p>« Citoyens électeurs, si j'avais l'honneur de vous représenter, je ne porterais pas à la Tribune Nationale l'érudition d'un rhétoricien, mais j'y porterais la franchise du soldat républicain » (GUILLAUMOU, dit Carcassonne, « ouvrier cordonnier », B.N.F., Le64-1003).</p> <p>« Au banquet social, je voulus prendre place/,Mais alors j'éprouvais ma première disgrâce:/J'y venais, sans fortune et sans profession » (PARFU, Ferdinand, « coutelier », B.N.F., Le64-1063).</p> <p>« Si je ne consultais que mon peu de capacité je n'accepterais pas cette candidature, mais je consulte mon républicanisme » (ISSARTIER, « menuisier-ébéniste », B.N.F., Le64-221).</p>
--	--

	<p>« Quoique mes études ne m'aient pas mis à même de connaître toutes les questions qui seront traitées à l'assemblée nationale » (CHAUVOT, « serrurier », B.N.F., Le64-687).</p> <p>« Ma jeunesse écoulee dans un travail laborieux, indispensable au besoin de chaque jour, n'a pu, faute de temps, faute d'études, acquérir ces connaissances profondes, cet esprit éloquent qui plaît et persuade ; aussi n'est-ce pas sorti du puits de science que je me présente » (SOUVRAZ, Alexandre, « ouvrier en châles », B.N.F., Le64-1099).</p>
--	---

Face à ce qui est considéré comme une dépossession de qualités, les discours du vicaire et celui des professions de foi électorales dites ouvrières opposent une autre source de la connaissance : le sentiment religieux, parfois synonyme de *politique* dans les PFO, et qui s'éprouve dans l'intimité du cœur. L'empirisme qui se manifeste nettement chez Rousseau dans la définition suivante de l'existence « exister pour nous, c'est sentir³³⁵ » se manifeste dans les PFO par la cooccurrence des termes *intelligence* et *cœur*. Outre la forme du récit autobiographique, la profession de foi du vicaire et les PFO octroient à l'Évangile un statut particulier dans le registre de la vérité. Les sentiments que suscite l'Évangile permettent d'atteindre des vérités, ou des vérités sociales dans le contexte des PFO.

³³⁵ Rousseau, Jean-Jacques, *op. cit.*, p. 89.

« Exister pour nous, c'est sentir ; notre sensibilité est incontestablement antérieure à notre intelligence, et nous avons eu des sentiments avant des idées. Quelle que soit la cause de notre être, elle a pourvu à notre conservation en nous donnant des sentiments convenables à notre nature ; et l'on ne saurait nier qu'au moins ceux-là ne soient innés. Ces sentiments, quant à l'individu, sont l'amour de soi, la crainte de la douleur, l'horreur de la mort, le désir du bien-être » (ROUSSEAU, Jean-Jacques, *op. cit.*, p. 89)

« Tous les efforts de mon intelligence, tout ce que mon cœur renferme de dévouement pour mes frères, tendront à trouver l'amélioration due à la condition du travailleur, à arracher de son cœur ce ver qui le ronge perpétuellement comme un remords » (SUIRE, « ouvrier imprimeur », B.N.F., Le64-518).

« Ce que nous cherchons en dehors de nous réside en nous [...] Je n'ai jamais nettement compris l'exercice pratique de notre devise républicaine qu'à la faveur de l'exemple de Jésus Christ, des leçons de l'Évangile » (BRUCKER, Raymond, « ouvrier brocheur », B.N.F., Le64-925)

« L'ouvrier représentant du peuple, connaissant par lui-même les souffrances des classes laborieuses, est plus apte à juger des remèdes qu'on peut y apporter » (BARILLOT, « imprimeur lithographe », B.N.F., Le64-902).

« J'ai toujours senti le peuple vivre en moi dans ses aspirations vers un monde meilleur, aspirations morales propres à féconder toutes les conquêtes de la civilisation sans en compromettre aucun » (STOURM, Eugène, « ouvrier typographe », B.N.F., Le61-1101).

« Unissons-nous donc fils de l'Évangile, mettons ses maximes en pratique, ne

« Professer, c'est poser une chose comme vraie, c'est la poser comme vraie pour soi, mais ce n'est pas la présenter comme un savoir que l'on démontre, ni comme une vérité que l'on dispense » (ROUSSEAU, Jean-Jacques, *op. cit.*, p. 26)

« Souvenez-vous toujours que je n'enseigne point mon sentiment, je l'expose » (ROUSSEAU, Jean-Jacques, *op. cit.*, p. 68)

faisons qu'un cœur et qu'une âme, et le bonheur que nous avons inutilement cherché dans l'égoïsme, dans l'intérêt particulier, nous le trouverons en nous associant pour notre intérêt et pour l'intérêt de tous les hommes à quelle classe ils appartiennent » (GAILLARD, Antoine, « ouvrier formier », B.N.F., Le64-99)

« Citoyens, pénétrez-vous d'un principe : les sociétés sont impérissables. Dieu a placé des jalons sur la route de l'avenir ; depuis le Christ, l'homme a été relevé à ses propres yeux, la Religion chrétienne a républicanisé le monde par son principe, qui n'est autre que celui de la Fraternité universelle » (BITON, A., « ouvrier jardinier », B.N.F., Le64-502).

« Il serait bien à désirer, dans l'intérêt de nous tous, d'avoir à l'Assemblée constituante quelques hommes pratiques, c'est-à-dire des hommes qui connussent par expérience, les besoins de l'ouvrier, des hommes qui eussent enduré les mêmes privations » (VINCENT, F., « ouvrier charpentier », B.N.F., Le64-399)

L'empirisme apparaît parfois sous une forme radicale ; laquelle consiste à rejeter le livre en qualité d'objet du savoir. Pour Daniel Frey, la négation du livre chez Rousseau vient surtout du régime de croyance associée à la démarche d'écriture :

Rousseau – pourtant lecteur de première force – n'a jamais su rendre aux livres et à la lecture tout ce qu'il leur devait. Il craint trop la soumission aux jugements d'autrui pour accorder à la lecture la place qui lui revient dans l'économie des échanges humains. À l'en croire, les livres ne servent qu'à parler de ce que l'on ne connaît pas ; loin d'être des vecteurs du savoir, ils sont ceux de l'opinion³³⁶.

Enfin, si l'Évangile a un statut particulier, explique Daniel Frey, c'est en vertu de la particularité de sa réception sensible :

Si la profession de foi de Rousseau peut faire place à l'Évangile, c'est uniquement dans la mesure où l'Évangile est entendu comme une autre voix de la raison. [...] L'Évangile ne vaut donc pas comme texte effectivement lu, mais comme un corpus faisant théoriquement écho à la voix de la raison³³⁷.

Dans les PFO, le livre est associé à un régime de vérité que la révolution de février 1848 a d'une certaine façon remis en question.

³³⁶ FREY, Daniel, « La Profession de foi de Jean-Jacques Rousseau », art. cit., p. 170.

³³⁷ *Id.*, p. 171-172.

<p>« Voulez-vous vous instruire dans les livres ; quelle érudition il faut acquérir ! que de langues il faut apprendre ! que de bibliothèques il faut feuilleter ! quelle immense lecture il faut faire ! Qui me guidera dans mes choix ? Difficilement trouvera-t-on dans un pays les meilleurs livres du parti contraire, à plus forte raison ceux de tous les partis : quand on les trouverait, ils seraient bientôt réfutés. [...] D'ailleurs, souvent rien n'est plus trompeur que les livres et ne rend moins fidèlement les sentiments de ceux qui les ont écrits » (ROUSSEAU, Jean-Jacques, <i>op. cit.</i>, p. 110.)</p> <p>« Je ne concevrai jamais que ce que tout homme est obligé de savoir soit enfermé dans des livres, et que celui qui n'est à portée ni de ces livres, ni des gens qui les entendent soit puni d'une ignorance involontaire » (ROUSSEAU, Jean-Jacques, <i>op. cit.</i>, p. 112.)</p>	<p>« Disons-le, car l'évidence en fait une loi : 1848 entreprend une œuvre religieuse par excellence. Il ne s'agit plus de politique, du moins pour les hommes sérieux : la politique ne vaut pas la peine d'une récrimination. Il s'agit de socialisme et de socialisme pratique. Le temps des livres est fini. Les rois se sont en allés, les livres s'en vont » (BRUCKER, Raymond, « ouvrier brocheur », B.N.F., Le64-925).</p> <p>« Ouvrier, mes frères, quelle que soit votre profession, c'est un ouvrier comme vous, un homme plus mûr par l'expérience que par l'âge, qui vous demande de vous représenter ; un père de famille probe, honnête, n'ayant jamais failli à l'honneur ; qui s'est appris à lire seul sur les enseignes, les affiches ; qui a fait ses études non dans les livres, mais dans le cœur humain » (BARILLOT, « ouvrier imprimeur lithographe », B.N.F., Le64-902)</p>
--	--

L'expérience sensible décrite dans la profession de foi du vicaire et suggérée dans les discours des PFO procure aux deux objets un caractère éminemment actif dans la lutte contre la destitution de soi. La portée de l'expérience sensible vise à se reconnaître d'abord en qualité d'homme. Dans ce sens, les deux objets rompent avec une tradition philosophique qui oppose l'action de juger à celle de sentir. De même, les sentiments qui sont au fondement de la régénération morale priment sur les idées.

<p>« Pour garantir le jeune infortuné de cette mort morale dont il était si près, il commencera par réveiller en lui l'amour-propre et l'estime de soi-même » (ROUSSEAU, Jean-Jacques, <i>op. cit.</i>, p. 48)</p> <p>« Je ne suis donc pas simplement un être sensitif et passif, mais un être actif et intelligent, et quoi qu'en dise la philosophie, j'oserai prétendre à l'honneur de penser » (ROUSSEAU, Jean-Jacques, <i>op. cit.</i>, p. 59)</p>	<p>« Il faut qu'à la voix de la République, comme à la voix d'un nouveau Christ, tous les déshérités du monde sortent de l'abjection où toutes les royautés les ont laissés croupir » (ROUGET, « tailleur », Le64-707)</p> <p>« C'est sous l'inspiration de ces idées régénératrices que l'ouvrier, exclu jusqu'à ce jour de la vie politique, traité comme étranger au milieu de sa patrie, vient enfin d'être appelé à jouir de ces droits comme homme et comme Français » (REY, Louis, « ouvrier ébéniste », B.N.F., Le64-377)</p> <p>« Semblable au Lazare sortant radieux de sa tombe à la voix divine du Christ, le peuple, au souffle puissant de la liberté, s'est levé, spectre immense, pour sortir de son tombeau. Ses plaies ne seront pas guéries toutes à la fois, mais le génie sympathique de la fraternité nous fera, sans violence, sans regret pour personne, fermer une à une toutes nos blessures. » (GUINDEY, « ouvrier tonnelier », B.N.F., Le61-527)</p>
--	--

3.2 L'Évangile politique de Jérôme Gilland. Se reconnaître à travers la figure du christ socialiste

Les références ou allusions aux Évangiles dans le discours des professions de foi ouvrières nous invitent à interroger davantage les raisons du recours à la religion à des fins d'identification et de reconnaissance de soi. Comment se construit la subjectivation ouvrière engagée dans la lecture politique des Évangiles ? Par qui et comment se diffuse-t-elle ? Est-elle une stratégie consciente de la part de ses acteurs ? Nous avons évoqué plus haut l'effort de certains candidats pour opposer au modèle capacitaire une nouvelle idée de la compétence politique. Dans cette section, nous proposons d'explorer la sensibilité politique à hauteur d'individu et les formes de subjectivation qu'elle engage. Si le concept honnethien ne nous dit pas dans quelle mesure les acteurs sont conscients des mobiles moraux qui gouvernent leurs actions, nous verrons à partir de l'exploration de la trajectoire sensible et intellectuelle de Jérôme Gilland que son usage de la sémantique religieuse n'est pas le résultat d'une action spontanée et inconsciente, mais plutôt le fruit d'un long pèlerinage intellectuel dont certains de ses écrits offrent à lire ses racines morales.

En avril 1848, Jérôme Gilland est âgé d'une trentaine d'années et exerce à Paris, la profession d'« ouvrier serrurier ». Il est alors locataire d'une chambre dans le quartier du Faubourg Saint-Antoine³³⁸ qu'il quitte ponctuellement pour retrouver sa famille installée sur le territoire briard seine-et-marnais. Il est connu auprès des mondes ouvriers parisiens pour s'être démarqué, dès le 25 février 1848, aux côtés d'autres rédacteurs du journal *L'Atelier* en co-signant l'appel « AUX OUVRIERS ! » pour cesser le bris de machines³³⁹. Sur un ton moraliste, Jérôme Gilland assénait alors à ses homologues « [...] au lieu de nous en prendre aux inventions qui abrègent le travail, et multiplient la production, n'accusons de nos douleurs que les gouvernements égoïstes et

³³⁸ Rue du Faubourg Saint-Antoine, Cour de la Bonne-Graine, n°15.

³³⁹ À propos de la dimension morale du bris de machines chez les représentants de *L'Atelier* voir JARRIGE, François, *Au temps des « tueuses de bras » : le bris de machines à l'aube de l'ère industrielle (1780-1860)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, 368 p.

imprévoyants »³⁴⁰. Il fréquente des personnalités influentes dans le champ politique, en particulier George Sand. Vraisemblablement rencontrée par l'entremise du poète seine-et-marnais Louis Marie Eléonore Magu³⁴¹, il entretient avec elle une relation épistolaire qui témoigne d'un intérêt réciproque³⁴². Au mois de mars précédent, la romancière et femme politique impliquée dans les activités du Gouvernement provisoire recommande Jérôme Gilland auprès de Ledru-Rollin. « C'est moi qui ai eu cette idée d'envoyer des ouvriers faire de la propagande dans les départements. Je me suis d'abord adressée au ministère de l'Instruction publique, dans les attributions duquel devait naturellement rentrer cette fonction d'instituer des masses », confie George Sand à Hippolyte Carnot en mars 1848³⁴³. En avril 1848, Jérôme Gilland fait partie du nouveau corps préfectoral imaginé par le gouvernement provisoire pour *républicaniser* la périphérie ; une fonction baptisée alors « commissaire extraordinaire de la République ». La fonction politique, très mal connue de l'historiographie pour n'avoir jamais fait l'objet d'une étude spécifique, revêt des formes multiples (commissaire, sous-commissaire) et des mandats multiples dont on ne connaît actuellement pas l'étendue³⁴⁴. Le cas de Jérôme Gilland indique que cette fonction a bénéficié de la représentation de type catégorielle et que le mandat pouvait consister à encourager les candidatures dites ouvrières dans les départements français.

Missionné avec un certain Alexandre Lambert³⁴⁵, « teneur de livres », pour se rendre le

³⁴⁰ Murailles, p. 48.

³⁴¹ MAGU, Marie-Éléonore, *Poésies de Magu, tisserand à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne)*, Paris, chez Delloye, libraire, place de la Bourse, Lizy, chez l'auteur, et chez les principaux libraires des départements, 1839, 314 p. ; MAGU, Marie-Éléonore, *Poésie/ Avec une préface par George Sand*, Paris, Charpentier, libraire-éditeur, 1845, 279 p.

³⁴² Voir à ce propos les échanges épistolaires entre George Sand et Jérôme Gilland, voir *Papiers de George Sand (correspondance et papiers divers)*, Tome I, p. 62-170 ; B.N.F, lien vers la numérisation : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53030267h>. Cf. Annexe 14.

³⁴³ Lettre de George Sand à Hippolyte Carnot, mi-mars 1848, cf. lettre 3864, *Correspondance de George Sand*, Tome VIII (juillet 1847 – Décembre 1848), p. 346

³⁴⁴ Si aucune mise au point approfondie sur la fonction de commissaire en 1848 n'existe à ce jour, on trouve dans les travaux suivants de précieux renseignements : HAURY, Paul, « Les commissaires de Ledru-Rollin en 1848 », *La Révolution française, revue d'histoire moderne et contemporaine*, Vol. 57, juillet-décembre 1909, p. 448-474 ; HENRY, Pierre, *Histoire des préfets : cent cinquante ans d'administration provinciale, 1800-1950*, Paris, Nouvelles Editions Latine, 1950, 360 p. ; voir aussi deux portraits de commissaires de Ledru-Rollin qui nous en disent davantage sur les attributions effectives de la fonction politique, DESSAL, Marcel, « Un commissaire de Ledru-Rollin dans le Département du Nord en 1848 : Charles Delescluze », *Revue du Nord*, Année 1949, 121, p. 13-28 ; LATA, Claude, *Un républicain méconnu : Martin Bernard, 1808-1883*, Saint-Étienne, Centre d'études foréziennes, 1980, p. 120-132.

³⁴⁵ « Teneur de livre » et membre fondateur de l'Atelier, présent au premier numéro.

30 mars à Buzançais (Indre) auprès des travailleurs, Jérôme Gilland confie à George Sand les conclusions de cet énigmatique mandat dans une lettre datée du 7 avril 1848 :

Il n'y aura aucun travailleur dans la députation, malgré nos exhortations et nos enseignements. Les pauvres manquent de confiance en eux-mêmes ; nous les poussons à bout au point de leur dire que l'on peut aller à l'Assemblée nationale sans savoir lire, en sabots ou en blouse pourvu que l'on soit sans tache et que l'on aime la république. Ils nous croient sur parole. Ils applaudissent à ce que nous faisons, mais pas un ne vient nous dire : « je suis votre homme », pas un même n'a un ami à nous recommander³⁴⁶.

On apprend alors que le rôle d'intermédiation de Jérôme Gilland consiste à encourager les candidatures des « travailleurs ». Il contribue ainsi à redéfinir la capacité à représenter du Représentant du peuple en particularisant la représentation politique des travailleurs. Lorsqu'il discute des qualités d'un candidat potentiel prénommé « Fleuri », le commissaire extraordinaire précise sa conception de la représentation politique :

[...] je ne lui reproche qu'une chose c'est de ne pas se faire assez peuple ; vous entendez ce que je veux dire : de ne pas assez descendre dans la rue, de représenter trop noblement. Il faut savoir sacrifier aux divinités du jour. Le peuple n'a besoin ni d'encens ni de louanges, ce qu'il demande c'est l'hommage du cœur, c'est une simplicité auguste et touchante qui l'attire vers tout ce qu'il y a de bon et qui, à chaque instant, puisse parler et répondre à la sienne³⁴⁷.

Pour Jérôme Gilland, le bon candidat est celui qui incarne les qualités morales et physiques de son électorat. La tournure pronominale employée pour caractériser l'action de représentation « se faire peuple » indique en outre la volonté délibérée du candidat de satisfaire aux conditions de la représentation. Elle insiste sur l'autonomie du candidat à jouer (de) son rôle. Candidat lui aussi aux élections de la Constituante, le serrurier Jérôme Gilland défend une option représentative qui implique une mise en scène de soi. S'il est impossible d'attester de l'apparence physique au printemps 1848 du serrurier, candidat et pourfendeur de la représentation descriptive, Jérôme Gilland semble déjà s'imposer à lui-même des attributs essentialistes de la condition ouvrière. En effet, c'est un Jérôme Gilland vêtu d'un « pantalon à carreaux brun et bleu », d'un « gilet - fond à fleurs », d'une « blouse bleue » et d'une « casquette en drap bleu » que la police arrêtera dans une

³⁴⁶ Lettres inédites de Gilland à Sand, MARILLIER, Jacques, « Un ouvrier serrurier parisien pendant l'année 1848 : Jérôme-Pierre Gilland », dans POULAILLE, Henri, « 1848, le climat et les faits – Les hommes », *Maintenant*, n°9-10, 1948, 512 p.

³⁴⁷ *Id.*

rue de Paris en juin 1848³⁴⁸. À bien des égards, Jérôme Gilland se présente comme un représentant d'une attitude morale et d'un rapport au politique qu'il tente d'incarner à travers ses écrits en vers ou prose et dans ses fonctions sociales et politiques. Encouragé en avril 1848 par Alexandre Gombert Rhétoré³⁴⁹, animateur principal du comité républicain du département de Seine-et-Marne et soutenu par les membres de la « réunion fraternelle des citoyens de Meaux », sa candidature à la représentation nationale porte l'empreinte du modèle majoritaire des professions de foi ouvrières : en évoquant les souffrances physiques et morales, « Les fatigues, la faim, les humiliations, les tortures du corps et de l'âme, j'ai tout connu, tout subi, tout enduré ! », sa profession de foi insiste sur sa légitimité à représenter le corps social des travailleurs, en vertu de son implication en tant qu'éducateur de conscience auprès des « premiers enfants du peuple » qui depuis 1840 « éclaire le peuple [...] sans relâche et sans miséricorde³⁵⁰ ». Quel est donc l'objet de ce dévouement ? Son engagement politique est-il motivé par le désir d'une reconnaissance sociale qu'il cherche à obtenir auprès de George Sand « [...] Avec cette recommandation, je suis sûr d'arriver à la place où vous désirez me voir et vous êtes certaine que je ferai là, comme ici, tout ce que je dois, tout ce que je peux pour mon pays bien-aimé³⁵¹ » ?

La production littéraire et autobiographique de Jérôme Gilland nous renseigne sur ce que l'auteur considère comme constitutif dans sa trajectoire. En particulier dans son ouvrage *Les conteurs ouvriers*³⁵² écrit dans le contexte immédiat de son incarcération en juin 1848. Jérôme Gilland met en scène un individu pris dans les tourments de sa propre existence et décrit l'état d'un devenir sujet. Il rapporte qu'en 1826, date à laquelle il quitte la Seine-et-Marne pour intégrer un atelier de serrurerie à Paris, il développe son goût pour la lecture et dit avoir été sensible à celle de Jean-Jacques Rousseau : « un jour j'ouvris Jean-Jacques et je fus tout-à-fait sauvé³⁵³ ». Ce qui ressemble à une anecdote

³⁴⁸ Registre d'écrou de la prison de Meaux (Seine-et-Marne), reproduit dans MARILLIER, Jacques, « Un ouvrier serrurier parisien pendant l'année 1848 : Jérôme-Pierre Gilland », art. cit.

³⁴⁹ Voir à ce propos la correspondance entre Alexandre Rhétoré et Jérôme Gilland dans le fonds Rhétoré aux AD77, 75F73 : Lettres de Gilland (1848 – 1851).

³⁵⁰ Profession de foi de Jérôme Gilland aux élections d'avril 1848, AD77, 2M108

³⁵¹ MARILLIER, Jacques, « Un ouvrier serrurier parisien pendant l'année 1848 : Jérôme-Pierre Gilland », art. cit.

³⁵² GILLAND, Jérôme, *Les conteurs ouvriers*, Paris, 1849, 360 p.

³⁵³ GILLAND, Jérôme, « Préface », *Les conteurs ouvriers*. p. XIII.

constitue, semble-t-il, un événement dans la trajectoire du jeune catholique. Né le 25 août 1815 à Saint-Aulde (Seine-et-Marne) au sein d'une famille de paysans³⁵⁴, Jérôme Gilland reçoit de sa mère Catherine Suzanne Depeaux³⁵⁵ une éducation morale et religieuse. Aîné d'une nombreuse fratrie, il vit entouré de personnalités féminines (sa mère, la tante Thérèse, la voisine et sa grand-mère) qui l'initient aux charges domestiques et dit contribuer à l'enseignement moral au sein de la sphère domestique³⁵⁶. « Gamin de carrière » à La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne) puis apprenti en bijouterie, le jeune ouvrier Jérôme Gilland évolue dans le contexte de l'atelier, alors particulièrement convoité par les entrepreneurs de la morale catholique. L'opuscule *Le jeune ouvrier, du souvenir de la vie de Léandre Vandrisse*, paru en 1834 et dédié « Aux jeunes ouvriers » atteste par exemple de ce phénomène. Par le portrait d'un « vertueux Léandre » né à Lille le 5 novembre 1808, le collectif d'auteurs entend prêcher la devise de « l'ouvrier chrétien : la main au travail, le cœur à Dieu ! » en recommandant la lecture de *L'abrégé de l'Histoire de la Religion* et déconseillant celle de Voltaire et de Rousseau³⁵⁷. Le lecteur éprouvé de Jean-Jacques Rousseau qu'est Jérôme Gilland témoigne pourtant de sa gratitude pour ses premiers enseignements catholiques dans l'un de ses poèmes intitulé *L'orage* et rédigé en 1840 :

[...] Un éclair m'éblouit. Près d'un arbre lointain
 Je l'avais vu voler, je m'y rendis soudain,
 Et j'allais proférer quelque parole amère,
 Mais je vis des petits : la fauvette était mère !
 Plein d'un sentiment pur j'ai compris de ce jour,
 Mère, ton cœur où Dieu mit pour moi tant d'amour...³⁵⁸

L'orage est le premier d'une longue série de poèmes rédigés dans les années 1840 consacrés à l'expression d'une foi catholique. Les poèmes de Jérôme Gilland rendent sensible un effort de politisation des valeurs sociales de la doctrine des Évangiles. Ils s'intègrent dans le mouvement plus vaste de la poésie dite ouvrière marquée par le

³⁵⁴ GILLAND, Jérôme, « Les Aventures du petit Guillaume », *Les conteurs ouvriers*, , p. 91-190.

³⁵⁵ Catherine Suzanne Depeaux (ou Depaux), « dame de confiance » au faubourg Saint-Honoré à Paris.

³⁵⁶ À propos de la culture des espaces domestiques des classes dites populaires, voir HOOGART, Richard, *La culture du pauvre*, Paris, Les Editions de Minuit, 1970, p. 352 et suiv.

³⁵⁷ *Souvenirs de la vie de Léandre Vandrisse*, recueillis par quelques-uns de ses amis, Imprimerie de Lefort, Lille, 1834, p. 14.

³⁵⁸ GILLAND, Jérôme, « L'orage », 1840, *Les conteurs ouvriers*, *op. cit.*, p. 295-296.

développement du catholicisme social. Comme l'explique Jean-Baptiste Duroselle dans son ouvrage consacré aux deux voies du catholicisme social français, celui-ci est né d'un rapprochement entre la question sociale – en particulier le « problème ouvrier » - et la notion de progrès. Si le catholicisme social renvoie à des acteurs qui invoquent tous l'inspiration de l'Évangile, il apparaît sous des formes multiples et concerne les sensibilités socialistes et conservatrices. Dans ce sens, l'adjectif « social » implique une volonté de réformes politiques comme il peut vouloir signaler celle d'un maintien d'un ordre social et politique³⁵⁹. Le poème intitulé *Les bons enfants* daté du 29 juillet 1847 et adressé « aux ouvriers » donne à voir la phraséologie christianisante et la portée politique du discours versifié de Jérôme Gilland :

Suivant la loi de nos saints évangiles,
Soyons humains, généreux, purs et doux :
La haine naît des discordes civiles,
La charité du dévouement pour tous ;
En propageant la vie et la lumière,
Dans l'univers riche de ses bienfaits,
Toujours la France a marché la première,
Les bons enfants ne périront jamais !³⁶⁰

Cette mise en mots de la fraternité christique, de même que la critique de la figure du prêtre ou encore la référence explicite à 1793 (et donc à l'idéal démocratique de la constitution de l'an I) inscrivent le geste poétique de Jérôme Gilland dans le mouvement du socialisme chrétien dont la figure de proue est alors Philippe Buchez³⁶¹. Considéré comme un préalable aux réformes économiques et politiques, le christianisme est appréhendé dans les poèmes écrits dans les années 1840 comme le ciment de la société et l'objet de l'avènement d'une nouvelle unité sociale. Mais alors, quelle est à la place de l'individu dans ce dessein d'unité sociale ? La position spécifique du travailleur dans les rapports de production implique-t-elle un rapport modifié à la nouvelle structure sociale ? La question théologico-politique semble chez Gilland, apparaître comme le lieu d'un conflit qui met à l'épreuve l'identité ouvrière. Est-ce vraiment pour Gilland, la foi

³⁵⁹ DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)*, Paris, Presses universitaires de France, 1951, 787 p.

³⁶⁰ GILLAND, Jérôme, *Les conteurs ouvriers*, op. cit., p. 348.

³⁶¹ Voir en particulier le chapitre II, « la naissance du socialisme chrétien », DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)*, op. cit.

qui libère l'individu souffrant ? Il est question ici d'envisager la possibilité d'une autre modalité de la sortie de soi à l'intérieur de la religion.

Le poème « Une plainte » daté de janvier 1848 et adressé à « C. ouvrier cordonnier » nous invite à reconsidérer la place du sujet souffrant et ouvrier dans ses rapports au christianisme. Il s'agit d'un poème relativement long, composé de onze strophes et structuré autour de la rencontre entre deux locuteurs : le premier, caractérisé par un « je » souffrant qui « marche avec effroi vers un sombre avenir » et le second, caractérisé par un « je » « heureux de [s'] éveiller à ce lointain concert ». Une troisième subjectivité observe la rencontre et s'éprouve au sein de la première en étant active dans la destitution de celle-ci « Mais je me plains à tort ... » / « J'aurais dû le comprendre ». L'effacement du sujet « je » par le recours à une autre posture d'énonciation révèle à la fois la nature de la blessure morale et la distanciation du sujet avec l'objet de l'énoncé :

[...] anéantis ta lyre,
Fais taire ta pensée, obscur compéteur ;
À des labeurs abjects ta vie est condamnée,
Par tes grossiers accents la muse est profanée,
Tu froisses les regards, peux-tu parler au cœur ?

Un énoncé contrarié dans sa substance quelques vers plus loin et qui laisse apercevoir le point de rencontre entre deux instances de dialogue :

Mais chaque prisonnier cherche la liberté :
Le cheval mord son frein, l'aigle abat les nuages,
Les flots en mugissant rongent toutes les plages [...].

De toute évidence, l'expression des deux subjectivités apparaît en conflit et sa résolution manifestée dans le vers « je marche avec effroi vers un sombre avenir » indique le caractère contrarié de son dépassement. Le thème de la « plainte » et le registre de la « contrariété » qu'il implique dans cette première partie du poème, autant que le souvenir du jeune Gilland saisi d'un intérêt pour Jean Racine, nous invitent à lire ce poème au regard de la configuration poétique mise en place dans le cantique « Plaintes d'un chrétien sur les contrariétés qu'il éprouve au-dedans de lui-même »³⁶². Publiée dans les

³⁶² *Œuvres poétiques de J. Racine*, Esther Athalie, Poésie divine, Hymnes et cantiques spirituels, Épigrammes, 4 volumes, Collection des classiques français, Paris, 1824 [1695], Tome 4, p. 301-302.

« Cantiques spirituels », la mise en vers de ce thème chez Jean Racine offre à lire une imbrication des subjectivités, alternant comme chez Gilland l'expression de deux subjectivités :

Mon Dieu, quelle guerre cruelle !
 Je trouve deux hommes en moi :
 L'un veut que, plein d'amour pour toi,
 Mon cœur te soit toujours fidèle ;
 L'autre, à tes volontés rebelles
 Me révolte contre ta loi.

La lutte entre ces « deux hommes » se ponctue chez Racine par un appel à la « grâce » :
 « O grâce, ô rayon salutaire ! » / « Viens me mettre avec moi d'accord ». Chez Gilland, le recours à la foi est contrarié dès les premiers vers :

- Quoique fille du ciel, l'espérance est trompeuse,
 Elle m'a dit longtemps : pauvre âme souffreteuse,
 Dieu qui t'entend gémir te réserve un beau jour ;
 Mais chaque aube, pareil mon soleil se relève,
 Et quand viendra la fin d'un si pénible rêve,
 J'aurai passé sans gloire, et vécu sans amour.

Le moteur de la foi, incarné ici par une des vertus théologiques, l'espérance, se heurte à la condition sociale du locuteur et à ses attentes de reconnaissance exprimées sur un mode négatif : « sans gloire », « sans amour », « incompris », « indifférence », « mépris », « ignoré ». C'est en effet la particularité de la condition sociale du travailleur qui est mise en avant dans la réponse du deuxième locuteur. L'intervention prescriptive du poète porte sur les qualités du travailleur et les conditions d'établissement d'un rapport positif à soi :

Frère, relève-toi, reprends force et courage,
 Soldat blessé, mais fier, cherche encore les combats ;
 Nul travail n'avilit, c'est à nous d'être sage,
 Et de mépriser ceux qui ne travaillent pas.

À l'espérance chrétienne se substitue alors une instance de reconnaissance sociale de soi par soi qui, spécifiant le particularisme social à l'endroit de la religion, pose les conditions d'une foi renouvelée :

Quand tu sens dans ton cœur bouillonner ta pensée
 Ne la comprime plus, car c'est un don sacré
 [...]

Dieu qui mit sur ton front ce signe : - Intelligence
Te réserve sans doute un glorieux destin ;
Vers le but aspiré, marche, toujours s'avance,
Marche, ne vois-tu pas l'étoile du matin ?

Dressant le portrait d'une figure ouvrière caractérisée par son « cœur », sa « pensée », son « intelligence » et son nouvel horizon d'attente³⁶³, un « glorieux destin » annoncé par l'« étoile du matin », le locuteur invite le travailleur à se libérer des assignations sociales caractéristiques de la « pauvre âme souffreteuse ». Ce ne serait donc pas la foi – à travers la vertu théologique de « l'espérance » - qui libère le travailleur, mais plutôt un rapport renouvelé à soi qui le conduirait à refuser son assignation sociale. Enfin, l'exercice de cette liberté s'avère compatible avec la volonté divine. Le « Dieu » en question n'est-il pas l'agent créateur de cette liberté : « Dieu qui mit sur ton front ce signe : - Intelligence » ? Il n'y a dans le discours du second locuteur aucune contradiction entre la liberté humaine et la volonté divine mais au contraire, un appel brûlant à recouvrer l'essence d'un sujet chrétien ouvrier animé d'un rapport à soi renouvelé :

Ah ! Si nous faiblissons, nous, la race féconde,
Nous travailleurs bénis des mains du créateur
Qui donc se dévouera pour le salut du monde ?

L'emploi de l'expression « la race féconde » est significative d'un respect à soi compensatoire compris dans un double mouvement : d'abord celui d'un dépassement d'une conflictualité du social en faisant primer la « race » plutôt que la catégorie sociale puis celui d'un sujet réconcilié qui impose au sacré une forme de mondanisation de soi, d'un « nous » devenu présentiste³⁶⁴ et exclusif renforcé par l'usage du déterminant. En réfutant ainsi le registre de la « plainte », le locuteur appelle son « frère » à libérer la foi, en la réconciliant avec les exigences liées aux spécificités de son identité sociale.

³⁶³ Notion empruntée à Reinhart Koselleck pour distinguer l'espace du présent, celui de « l'expérience », de l'espace du *futur rendu présent*, celui de « l'attente » ou « horizon d'attente » ; voir KOSELLECK, Reinhart, *Le futur passé : contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2000, 334 p.

³⁶⁴ Notion empruntée à Frédéric Paulhan qui désigne la « prédominance de l'état présent » sur d'autres régimes d'historicité ; voir PAULHAN, Frédéric, « Le Présentisme », *Revue Philosophique de la France et de l'Étranger*, T. 98, juillet-décembre 1924, p. 190-237.

Encadré 1. Jérôme Gilland, *Une plainte* (janvier 1848)

Une plainte.

A. C. ouvrier cordonnier.

- Quoique fille du ciel, l'espérance est trompeuse,
Elle m'a dit longtemps : pauvre âme souffreteuse,
Dieu qui t'entend gémir te réserve un beau jour ;
Mais chaque aube, pareil mon soleil se relève,
Et quand viendra la fin d'un si pénible rêve,
J'aurai passé sans gloire, et vécu sans amour.

Candide et confiant, aux jours de la jeunesse,
J'aurais donné mon cœur pour la moindre caresse,
Et mes vœux les plus purs sont restés incompris ;
Je n'ai trouvé partout que cette indifférence,
Que ces dédains amers d'un monde sans croyance,
Qui fait la pauvreté compagne du mépris.

Quand j'ai voulu chanter, on raila mon délire.
Mais je me plains à tort... anéantis ta lyre,
Fais taire ta pensée, obscur compétiteur ;
À des labeurs abjects ta vie est condamnée,
Par tes grossiers accents la muse est profanée,
Tu froisses les regards, peux-tu parler au cœur ?

C'est folie en effet ! J'aurai dû le comprendre,
Et rester ignoré sans me lasser d'attendre ;
Mais chaque prisonnier cherche la liberté :
Le cheval mord son frein, l'aigle abat les nuages,
Les flots en mugissant rongent toutes les plages,
Et moi, je m'indignais dans mon obscurité.

Inspiré, je rêvais de splendides lumières,
Le respect des palais et l'amour des chaumières,
Le monde m'écoutant, pensif et prosterné ;
Comme un reflet vivant de l'éclat de ma gloire,
Les beautés à l'envi célébraient ma mémoire,
Et l'indigent baisant mon seuil abandonné.

L'illusion n'est plus ! Dans mon âme contrainte,
Du feu pur et sacré la flamme s'est éteinte,
Je marche avec effroi vers un sombre avenir.
Revenu pour toujours aux choses positives,
Je me trouve semblable à ces pauvres captives
Qui loin du sol natal pleurent de souvenir...

- C'est ainsi que ta voix, doux chantre qu'on ignore,
Murmure un hymne et meurt oubliée au désert ;
Mais moi qui te comprends j'y réponds dès l'aurore,
Heureux de m'éveiller à ce lointain concert.

Frère, relève-toi, reprends force et courage,
Soldat blessé mais fier, cherche encor les combats ;
Nul travail n'avilit, c'est à nous d'être sage,
Et de mépriser ceux qui ne travaillent pas.

Quand tu sens dans ton cœur bouillonner ta pensée
Ne la comprime plus, car c'est un don sacré ;
Dédaigne les clameurs d'une tourbe insensée,
Le poète est puissant quand il est inspiré.

Dieu qui mit sur ton front ce signe : - Intelligence.
Te réserve sans doute un glorieux destin ;
Vers le but aspiré, marche, toujours s'avance,
Marche, ne vois-tu pas l'étoile du matin ?

Ah ! Si nous faiblissons, nous, la race féconde,
Nous, travailleurs bénis des mains du créateur,
Qui donc se dévouera pour le salut du monde ?
L'avenir veut encore le sang d'un rédempteur...

Janvier, 1848

CHAPITRE 4.

LA FABRIQUE DU REPRESENTANT DIT OUVRIER. LIRE ET INTERPRETER LES USAGES DU MARQUEUR PROFESSIONNEL DANS LES RESULTATS DU SCRUTIN DE L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, l'effort de mise en scène de soi du candidat dit ouvrier passe par la revendication d'étiquette professionnelle. Si l'élection de la Constituante de mai 1848 produit un nouveau type de candidat, elle produit aussi un nouveau type de parlementaire, le Représentant du peuple qui se dit ouvrier et que l'on dit ouvrier. Cette nouvelle figure de la vie politique dissimule plusieurs visages et procède d'un travail de construction de l'identité sociale engagé par différents acteurs. L'apparition d'un désignant pour qualifier cette nouvelle figure de la vie politique semble postérieure à la période étudiée. Sans que l'on puisse localiser précisément son apparition, ce type essentialisé de parlementaire est désigné par l'expression « député-ouvrier » dans les colonnes du *Figaro* pour dévaloriser certains parlementaires d'origine modeste dans le contexte de la nouvelle assemblée législative en 1885 :

C'est un type, assez original, qui a commencé à fleurir après la Révolution de 1848, et qui était alors l'objet d'une sympathique curiosité [...] Et depuis, sensiblement, l'espèce dégénère, le type a baissé. [...] J'ai pour M. Basly, député-ouvrier et surtout député gréviste, qui siège à Decazeville tout le respect qui convient [...] M. Basly, c'est autre chose ! Ce petit homme sec et nerveux, avec ses quatre poils de moustache blonde, sue la violence par tous les pores. On sent en lui la haine intense des vanités refoulées. Mineur, puis cabaretier, puis député, il a souffert, il souffre encore d'une infériorité qui n'est point sa faute, et il cherche ostensiblement une revanche. Sa rancune individuelle se contenterait sans doute d'une vengeance collective : impuissant à écraser tout seul ceux qu'il appelle ses ennemis – c'est-à-dire qui sont plus riches ou plus instruits ou plus heureux, qu'il ne l'est lui-même – il se résigne à les écraser du poids des masses³⁶⁵.

L'usage du désignant « député-ouvrier » composé du marqueur social et formé à partir d'un trait d'union n'est pas sans évoquer une autre catégorie rétrospective employée dans

³⁶⁵ *Le Figaro*, samedi 3 avril 1886, numéro 93, p. 1.

l'historiographie du mouvement ouvrier pour qualifier les poètes d'origine ouvrière. On songe ici à la catégorie du « poète-ouvrier » employée dans la littérature secondaire depuis la parution en 1979 de l'anthologie de poésie dite ouvrière de Edmond Thomas et intitulée *Voix d'en bas*³⁶⁶. L'usage de la catégorie est toutefois ambigu ; en effet, si la marque du lien grammatical impliqué par le trait d'union dit la volonté de réunir deux entités distinctes, le langage typographique du trait d'union manifeste aussi bien la séparation. L'usage de la catégorie souligne le caractère essentiellement différent, voire opposé, des entités « député », « poète » et « ouvrier ». Les résultats du scrutin pour l'Assemblée constituante du 23 avril 1848 nous offrent l'occasion d'interroger la façon dont le phénomène de la représentation dite ouvrière a été construit et mis en scène par les acteurs de 1848. Il s'agit dans ce chapitre, de s'intéresser aux intentions qui président à la fabrication des désignants sociaux et aux normes implicites qui conduisent à les imposer.

S'il s'agissait d'établir la statistique « ouvrière » du scrutin des législatives d'avril 1848, sur quels critères sélectionner les individus dits ouvriers ? Point de passage presque incontournable, mais aussi lieu commun des entreprises statistiques en sciences sociales, la question du choix des critères de classement est déterminante et divise les études sociologiques et historiques consacrées au personnel politique. Si l'approche prosopographique caractérisée par sa prétention essentiellement descriptive continue de s'imposer dans les études parlementaires³⁶⁷, elle n'est pas exemptée de la part d'arbitraire liée au choix des critères d'observation des trajectoires ; lesquels sont générés à partir de données biographiques dont la nature n'est pas nécessairement interrogée au préalable.

³⁶⁶ THOMAS, Edmond, *Voix d'en bas. La poésie ouvrière du XIX^e siècle*, Paris, F. Maspero, 1979, 463 p. ; pour un usage récent de la catégorie voir RIBARD, Dinah, « Le temps de la poésie des ouvriers. Prise de parole, travail et littérature en contextes », dans BRAYARD, Florent, (dir.), *Des contextes en histoire. Actes du forum du CRH 2011, La Bibliothèque du Centre de recherches historiques*, 2013, p. 277-294.

³⁶⁷ Voir à propos la définition proposée par Pierre-Marie Delpu dans DELPU, Pierre-Marie, « La prosopographie, une ressource pour l'histoire sociale », *Hypothèses*, 2015/1, n° 18, p. 265 : « Une prosopographie pourrait être définie, *a minima*, comme une étude collective qui cherche à dégager les caractères communs d'un groupe d'acteurs historiques en se fondant sur l'observation systématique de leurs vies et de leurs parcours. Son ambition première est donc descriptive : il s'agit de rechercher la structure sociale d'un collectif par l'accumulation de données structurées sous la forme de fiches individuelles relatives à chacun de ses membres, avec l'objectif final d'en saisir la structure de groupe par-delà les discours qu'il produit ».

Une limite que Sébastien Michon et Etienne Ollion expliquent de la façon suivante :

L'omniprésence de la référence à la biographie masque toutefois la diversité des points d'entrée utilisés. Derrière l'évidence du comptage se pose la question de ce qui compte, et de comment on le compte. Faut-il privilégier l'origine sociale ou la profession ? La formation initiale joue-t-elle un rôle au même titre que le parcours en politique ? [...] En creux, chacune de ces questions renvoie à des théories de l'action différentes, tant par les variables utilisées que par celles laissées de côté³⁶⁸.

Pour les deux auteurs, « l'évidence du comptage » masque un usage politique des biographies. L'attitude du parti socialiste au cours du XX^e siècle est un exemple parmi d'autres de l'usage politique des biographies lorsque ses dirigeants cherchaient à légitimer leurs ambitions électorales et représentatives en recourant à la biographie³⁶⁹. L'usage politique de la biographie étant aussi le résultat d'une pratique individuelle, l'observation de la fabrique de l'autobiographie permet d'émettre des hypothèses sur les représentations du monde social. Il s'agit, pour reprendre la démarche initiée par Pierre Bourdieu, de s'intéresser au « travail de représentation » des individus ; c'est-à-dire aux éléments d'objectivation produits par les individus à propos des groupes sociaux auxquels ils appartiennent :

la théorie la plus résolument objectiviste doit intégrer la représentation que les agents se font du monde social et, plus précisément, la contribution qu'ils apportent à la construction de la vision de ce monde, et, par là, à la construction même de ce monde, à travers le travail de représentation (à tous les sens du terme) qu'ils ne cessent d'accomplir pour imposer leur vision du monde ou la vision de leur propre position dans ce monde, de leur identité sociale³⁷⁰.

Si la visée exploratoire de Bourdieu invite à historiciser le rapport de représentation des mondes sociaux par les individus eux-mêmes, elle dit aussi toute la complexité de la formation de l'identité sociale dans le champ politique. En ayant recours à la notion d'« identité stratégique », Annie Collovald offre un outil stimulant pour penser cette complexité. Selon elle, « étudier un homme politique qui est, par fonction, un “entrepreneur en représentation”, suppose de prendre en considération l'ensemble de ces

³⁶⁸ MICHON, Sébastien, OLLION, Etienne, *Sociographie des parlementaires. Traité d'études parlementaires*, 2018 [hal-01881257].

³⁶⁹ LEFEBVRE, Rémi, SAWICKI, Frédéric, *La société des socialistes : le PS aujourd'hui*, Éditions du Croquant, 2006, p. 69-70.

³⁷⁰ BOURDIEU, Pierre, *Microcosmes. Théorie des champs*, chapitre « La perception du monde social et la lutte politique », Paris, Raisons d'agir, 2022, p. 506 et suiv.

différents modes d'existence publique. L'objet d'analyse devient, du même coup, l'ensemble de ces "identités" qui s'inventent dans la relation entre les instances biographiques et l'enjeu proprement politique que constitue la présentation de soi pour ces agents dont la biographie est une des armes de la lutte dans laquelle ils sont engagés³⁷¹ ». À propos du terrain de 1848 et de ses élites politiques, Laurent Willemez a observé un tel phénomène d'identités stratégiques chez les « avocats ». Dans sa contribution intitulée « La "République des avocats". 1848 : le mythe, le modèle et son endossement », l'auteur décrit ce qui s'apparente à un processus « d'identité stratégique » et utilise pour cela une approche positionnelle qui différencie les « avocats en titre » des « avocats en poste ». Il montre ainsi le jeu de cumul des ressources et la multipositionnalité sociale de ces individus. L'auteur bat en brèche ce qu'il considère comme un « mythe utile » : l'existence d'une « République des avocats » conduit selon lui, à légitimer un type de gouvernement dirigé par des individus possesseurs des compétences politiques spécifiques à la fonction parlementaire – c'est-à-dire des citoyens capacitaires³⁷². En nous appuyant sur les démarches de Annie Collovald et Laurent Willemez, nous proposons d'observer la fabrique des identités sociales produites par l'institution parlementaire, mais aussi celles produites par le bas et que l'on peut reconstituer à travers le monde vécu d'un « tisserand » lyonnais, Joseph Benoît.

4.1 La dissimulation stratégique de l'identité sociale de contremaître

En 1911, l'historien Augustin Chaboseau publie une observation empirique sur les députés de la Constituante intitulée « Les Constituants de 1848. Notes de statistique démographique et professionnelle » dans le mensuel d'une jeune association à vocation

³⁷¹ COLLOVALD, Annie, « Identité(s) stratégique(s) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 73, juin 1988, Penser la politique, p. 1.

³⁷² WILLEMEZ, Laurent, « La "République des avocats". 1848 : le mythe, le modèle et son endossement », dans OFFERLE, Michel, *La profession politique XIX^e-XX^e*, Paris, Belin, 2017[1999], p. 245-269.

scientifique et militante, le *Bulletin de la Société d'histoire de la Révolution de 1848*³⁷³. Dédiée à Georges Renard, le co-fondateur de l'association, l'observation porte une conception normative de la démocratie lorsqu'elle qualifie le régime politique républicain de la Deuxième république de « système de domination prétorienne », en référence au rôle joué par les militaires lors des épisodes autocratiques de la République romaine³⁷⁴. « Nous croyons, écrit Chaboseau, que par l'accumulation de faits en apparence secondaires, elle [l'observation] peut aboutir à établir, dans une mesure bien plus positive que toute dissertation, les raisons profondes de l'évolution si rapide, et au premier abord si malaisément compréhensible, qui a donné pour conclusion, à un régime démocratique par excellence, un système de domination prétorienne³⁷⁵ ». L'ambition scientifique exprime bien ici ce que Jean-Louis Fabiani qualifie de « tradition latente » qui postule que « toute la réflexion anthropologique sur les procédures et les systèmes de classification (en commençant par Durkheim et Mauss, mais en continuant avec Lévi-Strauss et Bourdieu) peut être lue comme un réinvestissement de la proposition comtienne³⁷⁶ ». Si le cadre doctrinal de la philosophie d'Auguste Comte n'est pas manifeste dans la démarche d'Augustin Chaboseau, elle prétend inscrire au cœur de sa démarche l'exigence de réflexivité à propos de l'élaboration et de la saisie des outils de la classification. En plus d'être d'une certaine façon positiviste, la démarche de l'historien est aussi militante. Il faut dire qu'Augustin Chaboseau est l'un des contributeurs de l'œuvre historique et militante parue la même année, à savoir l'*Histoire des partis socialistes en France*, dirigée par l'ancien député socialiste Alexandre Zévéaès. Il s'était distingué quelques années plus tôt dans une contribution franchement militante : un « Guide de la Législation ouvrière » qui recense tous les droits des travailleur.ses et liste les possibilités de recours en cas de litige dans la sphère

³⁷³ CHABOSEAU, Augustin, « Les Constituants de 1848. Notes de statistique démographique et professionnelle », *Bulletin de la Société d'histoire de la Révolution de 1848*, Paris, Cornély, 1911, 52 p.

³⁷⁴ À propos des conditions de la naissance de la Société d'histoire de la Révolution de 1848, voir CANDAR, Gilles « “Esprit démocratique”, “esprit scientifique”, et naissance de la Société d'histoire de la révolution de 1848 », *Revue d'histoire du XIX^e siècle* [en ligne], 31, 2005, 11 p.

³⁷⁵ CANDAR, Gilles, *art. cit.*, p.1.

³⁷⁶ FABIANI, Jean-Louis, « La tradition latente. À propos des usages de la philosophie comtienne de la science dans l'histoire de la sociologie française », dans FABIANI, Jean-Louis, PASSERON, Jean-Claude, *Le goût de l'enquête*, Paris, l'Harmattan, coll. Logiques sociales, p. 412.

professionnelle³⁷⁷. La classification d'Augustin Chaboseau, élaborée à partir de sources publiques et privées, donne à voir la multipositionnalité sociale des « ouvriers » élus, classés selon une typologie créée pour l'occasion : « Ouvriers et anciens ouvriers », « Origines “humbles” », « Poètes, chansonniers, auteurs dramatiques, romanciers » et « Philosophes, historiens et archéologues, sociologues et économistes ». Le dispositif d'analyse qui entoure les classifications reste cependant silencieux sur l'implicite moral qui préside à la construction de ces catégories de classement. Un « philosophe ouvrier » est-il reconnu ou se reconnaît-il lui-même comme l'équivalent d'un « philosophe » non ouvrier ? En désignant les « contremaîtres » par la périphrase « les pauvres sous-officiers de l'armée industrielle », Augustin Chaboseau paraît même les confondre en établissant des équivalences dans les modes de reconnaissance sociale des différents niveaux hiérarchiques³⁷⁸. Ces « contremaitres » se considèrent-ils ou sont-ils considérés par ceux qu'ils gouvernent, comme des ouvriers ? Nous verrons par la suite que la catégorie des contremaîtres, parce qu'elle pose de façon épineuse la question de ses frontières, revêt un caractère particulièrement caméléon dans l'espace politique.

Sur quelles sources s'appuyer pour tenter de considérer les « identités stratégiques » des individus engagés dans la conquête du pouvoir politique ? Différentes sources s'offrent à l'observateur. Elles pourraient être classées en trois catégories à savoir (1) les sources autobiographiques, (2) les sources biographiques (ou « portraits de candidats » qui fleurissent sous forme de brochures pendant la campagne électorale du printemps 1848) et (3) les sources institutionnelles. De façon évidente, chacune de ces sources produit une mise en récit, renvoie à un découpage du social arbitraire et institue ainsi un rapport subjectif à la catégorie sociale.

D'abord les sources autobiographiques ont la particularité de mettre en scène un récit de soi dans lequel il s'agit de contrôler les éléments de sa représentation politique³⁷⁹. Ensuite

³⁷⁷ CHABOSEAU, Augustin, *Guide pratique de Législation ouvrière*, Paris, Bourse du travail, 1907, 36 p.

³⁷⁸ Augustin Chaboseau en compte six : François Bourdon « du Creusot », Target « de l'arsenal de Rochefort », Ferrand « tisseur à Reims et président d'une société de secours mutuels persécutée à outrance sous Louis-Philippe » et « trois canuts », Auberthier, Joseph Benoît « qui avait poussé la charrue » et Greppo.

³⁷⁹ On se contente ici de renvoyer à la section dédiée aux professions de foi dites ouvrières et rédigées à l'occasion des élections générales de mai 1848.

les sources biographiques qui émanent de contemporains désireux de faire connaître les candidats ou bien d'historiens de la fin du XIX^e siècle sont élaborées le plus souvent dans une perspective partisane, à l'image de la contribution d'Augustin Chaboseau mentionnée précédemment³⁸⁰. Ces portraits sont diffusés par voie de presse, dans de courtes brochures dédiées ou présentées sous forme d'entrées nominatives et rassemblées dans un ouvrage de type « dictionnaire ». Ils émanent d'auteurs individuels³⁸¹ ou collectifs, sont signés ou anonymisés³⁸². Dans un article très éclairant sur la sociogenèse du « Robert et Cougny », dictionnaire biographique de parlementaires bien connu des études parlementaires (pour en être souvent l'une des sources principales des données biographiques), Hervé Fayat et Nathalie Bayon montrent comment cette source s'apparente à un instrument de légitimation des propriétés sociales des députés. En observant ses logiques de classement, les deux auteurs mettent en évidence son référentiel normatif implicite :

La conception que les auteurs se font du cycle de vie génère une séquence typique (héritage – formation – profession – entrée en politique – candidature – carrière et prise de position parlementaire – publications et titres honorifiques éventuels) qui impose d'elle-même une hiérarchie des trophées et une succession d'accomplissements dans lesquels le lecteur doit percevoir une montée en puissance de la « vocation ». Au premier rang de ces accomplissements figurent les titres scolaires. Bien que reconnue par l'historiographie, cette importance accordée aux trophées scolaires exprime bien plus la foi méritocratique des auteurs que la réalité politique, mais le crédit des parlementaires se trouve renforcé par cette correspondance du titre et du poste³⁸³.

Enfin, la source institutionnelle émane quant à elle de l'institution parlementaire et donne à voir les déclarations des professions des élus par eux-mêmes. Elle se présente sous la forme d'un tableau qui court sur cinquante pages et qui rend compte manuscritement des noms et prénoms, de la date et du lieu de naissance, du nombre de suffrages obtenus et

³⁸⁰ Voir aussi VERMOREL, Auguste, *Les Hommes de 1848*, Paris Décembre-Alonnier, Libraire-éditeur, 1868, 427 p.

³⁸¹ À l'image par exemple de la brochure RAINCELIN DE SERGY, M., *Véritable physiologie de l'Assemblée nationale constituante de 1848. Ou les hommes et leurs œuvres contenant le nombre de suffrages obtenus par les Représentants, leurs antécédents et leurs professions de foi*, Paris, rue Pigalle, n°48, septembre 1848, Vol. 1 et 2, 319 p.

³⁸² Voir à propos FASEL, George W., « The French Election of April 23, 1848: Suggestions for a Revision », *French Historical Studies*, Vol. 5, 1968, note de bas de page 4, p. 286.

³⁸³ FAYAT, Hervé, BAYON, Nathalie, « Le “Robert et Cougny” et l'invention des parlementaires », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n°33, 2006, § 39.

de la profession déclarée dans une note marginale³⁸⁴. Elle concerne le scrutin de mai en France métropolitaine, dans les colonies et celui des élections complémentaires de juin 1848.

« Comment ne pas considérer les catégories ou les variables comme des sortes d'abstractions agissantes, on ne sait comment ni pourquoi, et ne pas succomber au fétichisme de la catégorie ou de la variable explicative ?³⁸⁵ ». Posée dans un article qui demeure d'actualité, cette question met en garde l'observateur.rice vis-à-vis de son propre instrument d'objectivation. De façon très didactique, l'article distingue la classification « naturelle » de celle dite « logique ». La première choisit de conserver les nomenclatures utilisées par les individus observés – on parle alors de reprise du « classement indigène » – tandis que la seconde la modifie dans un objectif de rationalisation du phénomène social observé. Le tableau qui suit propose de conserver le classement indigène et reproduit donc les dénominations professionnelles déclarées par les députés. Composé de données factuelles majoritairement issues du dictionnaire biographique des parlementaires « Le Robert et Cougny », le tableau donne à voir les nomenclatures employées par les individus auprès de l'institution parlementaire et suggère qu'elles font sens dans les représentations collectives. L'observation à partir des catégories construites par les acteurs a pour objectif d'observer les contours des fonctions professionnelles déclarées en portant une attention spécifique à la question de la place de l'individu dans la chaîne de la production. Il faut aussi préciser que la focale sur les mondes ouvriers écarte dans ce tableau les propriétaires déclarés (les « fabricants », « manufacturiers », « industriels »), mais aussi ceux qui exercent leur activité sur un territoire où la production manuelle participe de la production agricole (par exemple les deux « meuniers » élus à la Constituante)³⁸⁶. Il faut dire aussi que, en tant que représentation statique d'un phénomène social, ce tableau invisibilise déjà les cas que l'on pourrait considérer à la limite des frontières de la catégorie, à l'image de « l'aubergiste » de Tarare (Rhône), Claude Pelletier. Enfin, le tableau qui suit invisibilise

³⁸⁴ Cf. Annexe 3.

³⁸⁵ DESROSIERES, Alain, THEVENOT, Laurent, « Les mots et les chiffres : les nomenclatures socio-professionnelles », *Économie et Statistique*, n°110, 1979, p. 58.

³⁸⁶ En effet, la profession de « meunier » ne semble pas être assimilée en 1848 aux mondes ouvriers et les personnes qui s'en réclament ne se disent pas « ouvriers » et ne sont pas reconnues comme tels.

aussi les individus qui auraient pu être assimilés à la catégorie « ouvrier », mais ne se sont pas déclarés comme tels, à l'image de Théodore Lebreton, « tireur dans une fabrique d'Indiennes » et élu de la Seine inférieure, qui ne déclare aucune profession. Chercherait-il alors à dissimuler cette identité socioprofessionnelle au bénéfice d'une reconnaissance de son activité de poète ? À noter également, Albert n'est pas renseigné dans le tableau de l'institution en qualité d'ouvrier comme c'était le cas en février 1848. Il est désigné par la fonction politique précédant la représentation nationale, soit « membre du gouvernement provisoire ». Si cette modification du statut de l'appartenance professionnelle est un cas trop isolé pour nous permettre de discuter davantage de la modification du régime de la reconnaissance après l'entrée en politique, elle peut néanmoins nous interroger sur les effets de la fonction politique sur la dimension professionnelle de la vie des individus.

Figure 1. Tableau de comptage des représentants élus en avril 1848 selon le critère « ouvrier » enregistré par l'institution parlementaire.

(Classés alphabétiquement par département)

Catégories : Nom/Prénom(s) – Profession – Âge – Antécédent(s) politique(s) – Département – Rang électoral

	Nom	Profession	Âge	Antécédent(s) politique(s)	Dpt	Rang
1	Rouveure Pierre Marcellin	« Mégissier »	41 ans (27 avril 1807)	Conseiller municipal, Maire d'Annonay (1836) Membre de la chambre de commerce	Ardèche	4/9
2	Astouin Louis-Marius	« Porte-faix »	26 ans (19 octobre 1822)	Syndic de la corporation des portefaix de Marseille	Bouches-du-Rhône	6/10
3	Lemonnier Jean Nicolas	« Ouvrier serrurier »	33 ans (13 juin 1815)		Calvados	12/12
4	Target Joseph Léon	« Ouvrier mécanicien »	43 ans (30 mai 1805)		Charente-Inférieure	7/12
5	Jullien Amable (ou « Aimable Julien »)	« Ouvrier mécanicien »	38 ans (15 juillet 1810)		Indre-et-Loire	8/8
6	Renaud Jean-Baptiste	« Ferblantier »	42 ans (2 octobre 1806)		Isère	15/15
7	Michot Jules-François	« Ouvrier menuisier »	33 ans (16 octobre 1815)		Loiret	7/8
8	Ferrand Jean-François Xavier	« Ouvrier »	46 ans (6 janvier 1802)	Président d'une société de secours mutuels pour les ouvriers	Marne	7/9
9	Leclerc François	« Serrurier »	52 ans (30 novembre 1796)		Meurthe	6/11
10	Totain Nicolas Théodore (ou « Tostin »)	« Ouvrier maçon »	58 ans (7 octobre 1790)		Moselle	5/11

11	Giraudon Félix-Jules	« Serrurier »	37 ans (19 janvier 1811)		Nord	22/28
12	Doutre Esprit	« Typographe »	31 ans (1 juillet 1817)		Rhône	2/14
13	Benoît Joseph Marie	« Tisseur »	36 ans (15 octobre 1812)	Membre de sociétés secrètes ; Comité provisoire de la ville de Lyon	Rhône	9/14
14	Greppo Jean- Louis	« Tisseur »	38 ans (8 janvier 1810)	Membre de sociétés secrètes ; Membre de l'association des « Mutuellistes »	Rhône	14/14
15	Chevé Joseph	« Fondateur de métaux »	41 ans (19 mars 1807)		Sarthe	9/12
16	Corbon	« Ouvrier »	40 ans (23 décembre 1808)	Fondateur et contributeur à l'Atelier	Seine	19/34
17	Peupin Henri Alexandre	« Ouvrier »	39 ans (2 septembre 1809)		Seine	23/34
18	Schmitt Jean- Philippe	« Ouvrier »	58 ans (13 mars 1790)		Seine	34/34
19	Agricol Perdiguier	« Ouvrier »	43 ans (3 décembre 1805)	Théoricien Publiciste	Seine	29/34
20	Lécuyer Victor Alfred	« Ouvrier »	34 ans (31 octobre 1814)	Membre de la Société de secours mutuels de Corbeil	Seine-et- Oise	4/12
21	Louis Armand Desmaret	« Contremaître de filature »	38 ans (1810)			16/19
22	Dobremel Hyacinthe	« Ouvrier tisserand »	34 ans (6 juin 1814)		Seine- Inférieure	12/19
23	Martinetz	« Ouvrier- serrurier »	45 ans (1803)		Seine- Inférieure	17/19
24	André Marius	« Ouvrier mécanicien »	40 ans (23 décembre 1808)		Var	3/9

Ce tableau composé de vingt-quatre élus met d'abord en évidence l'écart d'âge [de 26 ans à 58 ans], les générations, mais aussi les ressources en capital politique. La composition de ce tableau ne permet pourtant pas de donner à voir l'ensemble des ressources à disposition de ces représentants. Car si les « antécédents politiques » peuvent permettre d'apporter évidemment des éclairages sur les trajectoires politiques des individus, le capital symbolique détenu dans la fonction professionnelle peut compter tout autant. Le cas de Louis Desmarest (n°21) est particulièrement éloquent. De quelle façon peut-on considérer ce « contremaître de filature » ? Si l'on en croit les données factuelles compilées dans le « Cogna » , dix autres députés exerceraient la fonction sociale de « contremaître » ou équivalent, « chef d'atelier ». Il s'agit de Pierre Rouveure (n°1), Jean Lemonnier (n°3), Joseph Target (n°4), Amable Jullien (n°5), Jean-François Ferrand (n°8), François Leclerc (n°9), Joseph Benoît (n°13), Jean-Louis Greppo (n°14), Corbon (n° 16), André Marius (n°24). Voire même, un « maître serrurier » comme François Leclerc (n°9). Ce phénomène de dissimulation signifierait-il la constitution d'« identité stratégique » ? Il s'agit alors de revenir d'abord sur ce que recouvre, en avril 1848, la catégorie de « contremaître ».

« Garde-chiourmes », « chiens couchants du capital »³⁸⁷, les contremaîtres entrent dans l'historiographie accompagnés de représentations collectives négatives à l'image du constat établi par Michelet en 1846 : « L'ouvrier hait le contremaître dont il subit la tyrannie immédiate : celle du maître, plus éloignée, lui est moins odieuse.³⁸⁸ ». Pour Sylvie Vandecasteele-Schweitzer, la nature même du mot de contremaître pose problème : « [...] c'est dans le préfixe, dans le “contre” que va se fixer l'incertitude de l'être-contremaître : le Littré note qu'il est à prendre dans la double acception de “l'à-côté” et de “l'inférieur”, mais à côté de qui ? du maître ? du second ? des ouvriers ? sans doute et des uns et des autres ?³⁸⁹ ». À cela s'ajoutent les différences entre les

³⁸⁷ VANDECASTEELE-SCHWEITZER, Sylvie, « Comment peut-on être contremaître ? », dans LEQUIN, Yves, VANDECASTEELE-SCHWEITZER, Sylvie, BOURDELAIS, Patrice (dir.), *L'Usine et le Bureau : itinéraires sociaux et professionnels dans l'entreprise XIX^e et XX^e siècles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1990, p. 93.

³⁸⁸ MICHELET, Jules, *Le Peuple*, Paris, Hachette et Paulin, 1846, p. 120, cité par JARRIGE, François, CHALMIN, Cécile, « L'émergence du contremaître. L'ambivalence d'une autorité en construction dans l'industrie textile française (1800-1860) », *Le Mouvement Social*, 2008/3, n° 224, p. 47.

³⁸⁹ VANDECASTEELE-SCHWEITZER, Sylvie, « Comment peut-on être contremaître ? », dans LEQUIN, Yves, VANDECASTEELE-SCHWEITZER, Sylvie, BOURDELAIS, Patrice (dir.), *L'Usine et le Bureau*, op.cit.

« contremaîtres » de manufactures et d'usines mécanisées (les fabriques)³⁹⁰. Ainsi, si l'on sait que la contre-maîtrise s'accompagne d'avantages matériels, symboliques et de responsabilités administratives (qui impliquent la rédaction de travaux écrits) ; elle recouvre des réalités très variées qui restent, selon Patrice Bourdelais, difficiles à établir puisque les individus eux-mêmes ne sont pas en mesure parfois de déclarer précisément leur fonction dans la production :

L'exactitude des indications professionnelles dépend des exigences de l'agent recenseur et de la précision des déclarations de la personne recensée. [...] Enfin, parmi les dénominations professionnelles nouvelles qui se multiplient avec la diversification et la complexification des activités industrielles, certains individus peuvent rencontrer quelques difficultés à énoncer, dans les nouveaux termes utilisés, quel est leur emploi³⁹¹.

Néanmoins, la littérature montre que le contremaître est loin d'être un « intermédiaire naturel ». Qu'il soit abordé sous l'angle de ses « savoirs »³⁹², sous l'angle de son « autorité »³⁹³ ou sous l'angle de sa qualité individuelle de « hiérarchie intermédiaire »³⁹⁴, la littérature montre l'accroissement de l'autorité du contremaître jusqu'à considérer le lieu de travail comme celui de l'« empire du contre-maître »³⁹⁵. Du fait de ses ressources spécifiques, de ses « savoirs » techniques, le contremaître est chargé de « préparer » le travail, de le « diriger », c'est-à-dire de « vérifier la qualité et la quantité », de « perfectionner les méthodes », d'« établir les prix de revient », et d'« embaucher et de débaucher le personnel »³⁹⁶. Cette dynamique se développe davantage en contexte d'innovation technique. Il exerce aussi des tâches de « surveillance et de contrôle des ouvriers pour le compte de l'entrepreneur ». Dans un article consacré à la figure du contremaître dans l'industrie textile française dans la

³⁹⁰ Voir en particulier BOURDELAIS, Patrice, « Des représentations aux réalités, les contremaîtres du Creusot, 1850-1900 » dans LEQUIN, Yves, VANDECASTEELE-SCHWEITZER, Sylvie, BOURDELAIS, Patrice (dir.), *L'Usine et le Bureau*, op. cit. p. 151-165.

³⁹¹ *Id.*, p. 152-153.

³⁹² VANDECASTEELE-SCHWEITZER, Sylvie, « Comment peut-on être contremaître ? », art. cit.

³⁹³ JARRIGE, François, CHALMIN, Cécile « L'émergence du contremaître. L'ambivalence d'une autorité en construction dans l'industrie textile française (1800-1860) », art.cit.

³⁹⁴ LEFEVRE, Philippe, *L'invention de la grande entreprise. Travail, hiérarchie, marché, France (fin XVIIIe siècle – début XXe siècle)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003, p. 196 et suiv.

³⁹⁵ Voir en particulier le chapitre 6 « Le nouveau rôle de la hiérarchie. L'essor des tâches d'allocation, contrôle et surveillance du travail », dans LEFEVRE, Philippe, *L'invention de la grande entreprise. Travail, hiérarchie, marché, France (fin XVIIIe siècle – début XXe siècle)*, op. cit., 310 p.

³⁹⁶ VANDECASTEELE-SCHWEITZER, Sylvie « Comment peut-on être contremaître ? », dans LEQUIN, Yves, VANDECASTEELE-SCHWEITZER, Sylvie, BOURDELAIS, Patrice (dir.), *L'Usine et le Bureau*, op. cit.

première moitié du XIX^e siècle, Cécile Chalmin et François Jarrige ont mis en évidence l'ambiguïté du positionnement de cet acteur de la production³⁹⁷. Elle. il montrent que cette figure use d'une autorité « traditionnelle » du fait de son « alliance de compétence, de bienveillance et d'esprit paternel³⁹⁸ » et qu'elle conditionne un rapport spécifique à la norme : « érigée comme un modèle auprès du reste de la main-d'œuvre, l'attitude du contremaître ne saurait être déviante au risque de détruire l'autorité du maître lui-même.³⁹⁹ ». En somme, les différentes études montrent que le contremaître exerce son autorité parfois en faveur des travailleur.euses mais le plus souvent contre, puisque sa fonction sociale est d'abord de représenter et de défendre les intérêts du maître⁴⁰⁰. Le contremaître se distingue donc de l'ouvrier du fait de son autorité, de son mode de gouvernement *paternaliste*, des savoirs spécifiques qui le rapprochent de la figure de l'ingénieur et des formes de la reconnaissance sociale qui lui sont associées. En effet, cette figure est l'objet depuis 1831 d'un dispositif spécifique de reconnaissance sociale qui vise à rétribuer les mérites de ce nouvel intermédiaire devenu l'autorité jugée indispensable de la chaîne de production. La *Société d'encouragement pour l'industrie nationale* est l'actrice principale du gouvernement honorifique et renforce son rôle de productrice de normes en promouvant en particulier l'archétype du bon contremaître dans une période marquée dans les milieux conservateurs, par la crainte d'une nouvelle insurrection⁴⁰¹. Pour autant, l'autorité du contremaître acquise dans l'espace social de l'usine se perpétue-t-elle dans le champ politique ? Si l'espace des rapports de production permet d'observer certains modes de reconnaissance, il serait sans doute réducteur de le considérer de façon isolée. L'autorité intellectuelle et les formes de la reconnaissance sociale qui l'accompagne sont une ressource pour les individus multimensionnés dans le champ économique, mais aussi dans les champs de la production des savoirs ou des arts. À cet égard, le capital symbolique détenu par les représentants de la Seine, Corbon et Agricola Perdiguer, leur confère une autorité intellectuelle en dehors de leur position dans l'univers de l'atelier. Dans le tableau suivant désormais, seuls les individus qui ne

³⁹⁷ JARRIGE, François, CHALMIN, Cécile « L'émergence du contremaître. L'ambivalence d'une autorité en construction dans l'industrie textile française (1800-1860) », art. cit.

³⁹⁸ *Ibid.*, p. 50.

³⁹⁹ *Ibid.*, p. 58.

⁴⁰⁰ *Ibid.*, p. 55-56.

⁴⁰¹ *Ibid.*, p. 50.

détiennent *a priori* pas l'autorité du contremaître à l'usine ou dans les manufactures sont recensés.

Figure 2. Tableau de comptage des représentants élus en avril 1848 selon le critère « ouvrier sans contremaître » et « ouvrier sans capital symbolique ».

(Classés alphabétiquement par département)

Catégories : Nom/Prénom(s) – Profession – Âge – Antécédent(s) politique(s) – Département – Rang électoral

	Nom	Profession	Âge	Antécédent(s) politique(s)	Dpt	Rang
1	Astouin Louis-Marius	« Porte-faix »	26 ans (19 octobre 1822)	Syndic de la corporation des portefaix de Marseille	Bouches-du-Rhône	6/10
2	Jullien Amable (ou « Aimable Julien »)	« Ouvrier mécanicien »	38 ans (15 juillet 1810)		Indre-et-Loire	8/8
3	Renaud Jean-Baptiste	« Ferblantier »	42 ans (2 octobre 1806)		Isère	15/15
4	Michot Jules-François	« Ouvrier menuisier »	33 ans (16 octobre 1815)		Loiret	7/8
5	Totain Nicolas Théodore (ou « Tostin »)	« Ouvrier maçon »	58 ans (7 octobre 1790)		Moselle	5/11
6	Giraudon Félix-Jules	« Serrurier »	37 ans (19 janvier 1811)		Nord	22/28
7	Doutre Esprit	« Typographe »	31 ans (1 juillet 1817)		Rhône	2/14
8	Chevé Joseph	« Fondateur de métaux »	41 ans (19 mars 1807)		Sarthe	9/12
9	Peupin Henri Alexandre	« Ouvrier »	39 ans (2 septembre 1809)		Seine	23/34
	Schmitt Jean-Philippe	« Ouvrier »	58 ans (13 mars 1790)		Seine	34/34
10	Agricol Perdiguier	« Ouvrier »	43 ans (3 décembre 1805)	Théoricien Publiciste	Seine	29/34
11	Dobremel Hyacinthe	« Ouvrier tisserand »	34 ans (6 juin 1814)		Seine-Inférieure	12/19
12	Martinetz	« Ouvrier-serrurier »	45 ans (1803)		Seine-Inférieure	17/19

Ce deuxième tableau propose-t-il une lecture plus lucide de la situation électorale ? La démarche de comptage, plus généralement l'approche statistique présente comme nous le savons de nombreuses limites liées à la qualité des données factuelles mobilisées ; d'autant plus lorsqu'il s'agit d'individus avec souvent une faible notoriété comme c'est le cas dans notre étude. Surtout, la visualisation dynamique en tableau ne permet pas de rendre compte des stratégies de dissimulation de l'identité sociale. Nous verrons par exemple plus loin dans notre démonstration, la façon dont l'identité sociale ouvrière est disputée autour de la figure de Peupin (n°17) ou encore Jean-Philippe Schmitt (n°18). Avant cela, observons de quelles manières l'hypothèse statistique est remise en cause par l'usage politique des identités sociales à hauteur d'un individu qui se revendique tour à tour « tisserand », « chef d'atelier » et « prolétaire ».

4.2 Joseph Benoît, tours de mains d'un Maître tisserand

Le 28 avril 1848 à la Croix-Rousse (Rhône), Joseph Benoît emprunte la pente Saint-Sébastien en direction de l'Hôtel de Ville de Lyon pour assister à la proclamation officielle des résultats de la Constituante. Pour s'y rendre, il n'a qu'à suivre les courbes sculptées par les énormes moellons de l'enceinte fortifiée rassemblés à nouveaux frais lors de la Révolte des Canuts de 1834 pour séparer les deux communes et imposer par la force, le retour au calme. Arrivé en bas, il croise quelques insurgés de la société d'ouvriers « les Voraces » postés en signe de revanche depuis février sur un point de passage entre la ville des canuts et celles des commerçants et banquiers⁴⁰². Joseph Benoît est bien un passeur de frontières. Âgé de trente-six ans⁴⁰³, il est alors familier de trois espaces sociaux inscrits dans trois espaces géographiques différents : la paysannerie de Saint-Martin de Bavel (Ain), le commerce et l'artisanat de Genève (Canton de Genève) et la fabrique lyonnaise (Rhône). Consacré à sept heures du soir par des hourras venus de

⁴⁰² À propos de Lyon en 1848, voir surtout DUTACQ, François, *Histoire politique de Lyon pendant la révolution de 1848 (25 février – 15 juillet)*, Thèse pour le doctorat, Paris, 1910 ; STEWART-MCDOUGALL, Mary Lynn, *The Artisan Republic, Revolution, Reaction, and Resistance in Lyon 1848-1851*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 1984, 211 p.

⁴⁰³ Il est né en 1812 à Saint-Martin de Bavel (Ain).

la place des Terreaux, le migrant converti à l'économie de la fabrique est élu à la représentation nationale. Il n'en est pas pour autant à sa première expérience politique. Proclamé le 28 février membre du Comité provisoire de l'Hôtel de Ville, il est nommé immédiatement « délégué » à la Commission des subsistances. Le 6 mars, il est nommé « vice-président » de la Commission des travailleurs « chargée de rechercher et discuter les moyens les plus propres à organiser le travail ». En avril 1848, Joseph Benoît fréquente de très nombreux.travailleur.ses lors de ses permanences à la commission au Palais Saint-Pierre sur la presqu'île. La fréquentation d'institutions politiques locales organisées sur le modèle parisien lui octroie également les conditions d'une familiarité institutionnelle. La publicité de sa candidature montre cependant une volonté d'effacement de ses très récentes expériences politiques au profit de son origine sociale, ce qui laisse supposer une certaine notoriété locale. Soutenu d'abord par le Club central, « républicain et démocrate », puis par l'ensemble des clubs politiques locaux, il est présenté en qualité de candidat de la « fabrique lyonnaise » aux côtés d'autres personnalités issues des mondes du travail Pierre Auberthier, « chef d'atelier », Esprit Doutré « ouvrier typographe » et Louis Greppo « ouvrier tisseur ».

Le vécu professionnel de Benoît n'est pas en avril 1848 celui d'un « ouvrier tisseur ». En qualité de « chef d'atelier », il occupe alors une fonction sociale intermédiaire entre celle des « négociants » et celle des « ouvrier.es ». C'est-à-dire qu'il possède les instruments de sa production, qu'il bénéficie d'un prestige de « Maître artisan », qu'il embauche des ouvriers et apprentis, mais qu'il reste néanmoins dépendant du « négociant » qui le salarie, fixe les commandes et le prix des matières premières et impose le prix de la façon⁴⁰⁴. Sa situation professionnelle lui assure un revenu journalier moyen compris entre 1,5 franc et 3 francs lorsque le revenu de l'« ouvrier tisseur » de la fabrique lyonnaise n'excède pas la tranche basse⁴⁰⁵. Cette figure intermédiaire de la fabrique qui s'oppose le plus souvent aux « négociants » spéculant sur le marché de la soie, confère à Joseph Benoît une reconnaissance professionnelle et une légitimité à représenter les intérêts économiques des travailleur.ses de la corporation. Son élection et celles des autres

⁴⁰⁴ STEWART-MCDOUGALL, Mary Lynn, *The Artisan Republic, Revolution, Reaction, and Resistance in Lyon 1848-1851*, op. cit., p. 12.

⁴⁰⁵ *Ibid.*, p. 18.

candidats appartenant aux mondes du travail donnent à la scène politique lyonnaise le statut d'une exception française. Qu'est-ce qui explique dans le contexte lyonnais la relative réussite de cette représentation catégorielle ? La victoire de Benoît est d'abord le résultat d'une entreprise collective qui repose sur des réseaux politiques savamment constitués. Dans son étude consacrée aux dynamiques sociopolitiques de Lyon entre 1848 et 1851, Mary Lynn Stewart explique les raisons du relatif succès des démocrates-socialistes et des travailleurs dans le département du Rhône. Selon elle, la dynamique politique radicale du Club central repose sur quelques leaders « ouvriers » issus de cercles « néo-babouvistes », très expérimentés en mars 1848 dans les activités de propagandes politiques. « L'exception lyonnaise » s'explique selon Mary Lynn Stewart par un triple constat : la préexistence de réseaux politiques, l'organisation adaptée à la conquête des suffrages, la plasticité des institutions militantes qui a permis leurs reconversions en foyer de propagande politique lors de la campagne électorale⁴⁰⁶.

Joseph Benoît incarne, en qualité de « chef d'atelier », cette figure du leader « ouvrier » engagée dans la construction de réseaux politiques qui assure, depuis mars 1848, la direction politique du Club central. L'attitude politique de Joseph Benoît en avril 1848 révèle dans les faits l'usage d'une « identité stratégique » collective fondée sur la défense d'intérêts économiques communs aux « chefs d'ateliers » et aux « ouvriers tisseurs » contre l'autorité des « négociants ». Bien que propriétaire lui aussi des instruments de sa production, Joseph Benoît est connu pour avoir défendu l'abolition de la propriété privée. En mars 1848, il avait présenté à la tribune du *Club du séminaire* à la Croix-Rousse un programme politique sous la bannière de la « République universelle » qui comprenait des revendications « démocratiques » comme l'instruction gratuite pour tous.tes et aussi « communistes » comme la nationalisation des transports, des mines, des assurances ou bien encore l'impôt progressif sur le revenu et le crédit mutuel⁴⁰⁷.

En avril 1848, l'action politique de Joseph Benoît s'inscrit dans le courant « babouviste » ou « néo babouviste ». Baptisé ainsi *a posteriori* par Jules Prudhommeaux en 1907 pour le distinguer du communisme de Cabet, le vocable désigne une tendance communiste

⁴⁰⁶ *Ibid.*, p. xii.

⁴⁰⁷ *Le Tribun du peuple*, 15 mars 1848, p. 2.

située à l'extrême gauche du mouvement républicain⁴⁰⁸. Dans les années 1840, ce communisme renaît par l'intermédiaire d'une génération de militant.es regroupée autour de la doctrine de la communauté des biens laquelle consiste à repenser la légitimité des fondements de la démocratie en proposant une nouvelle conception de l'égalité. Popularisée une première fois par Gracchus Babeuf en 1793 alors qu'il prenait position en faveur du projet robespierriste de la Déclaration des droits, elle connaît un regain d'intérêt à la fin des années 1820 dans le monde francophone par l'intermédiaire du réformateur social Philippe Buonarroti qui entreprend, à la tête de différentes sociétés secrètes, une reconquête du courant communiste égalitaire et républicain. Le « néo babouvisme » naît donc de l'engouement suscité par la parution de l'ouvrage de Philippe Buonarroti *Conspiration pour l'Égalité dite de Babeuf* en 1828 à Bruxelles (1830 pour l'édition parisienne). Dans l'espace français et pendant la monarchie de Juillet, les partisans babouvistes proviennent des mondes du travail en particulier au sein de la Société des droits de l'homme et du citoyen dans le comité d'action et de propagande autour de Napoléon Lebon⁴⁰⁹. Contributeur au *Tribun du Peuple*, en référence au journal éponyme lancé en 1794 par Gracchus Babeuf, Joseph Benoît est connu en avril 1848 pour être un partisan de l'égalité politique, économique et sociale. Il bénéficie d'une position d'intermédiaire dans l'organisation économique de la fabrique qui lui confère la légitimité de se présenter aux côtés des intérêts des « ouvrier.es », en donnant même à sa candidature un statut équivalent à celui d'« ouvrier ». Le « chef d'atelier » communiste bénéficie d'une légitimité institutionnelle que les communistes lyonnais ont acquise en intégrant dès février 1848 les institutions républicaines provisoires. Si dans la majorité des territoires français l'étiquette communiste est décriée, l'effort des communistes lyonnais pour s'intégrer aux institutions républicaines modérées pourrait expliquer l'accueil moins défavorable, relativement aux autres départements français, des candidatures communistes à l'élection pour la Constituante.

⁴⁰⁸ À propos du communisme babouviste et néo babouviste voir MAILLARD, Alain, *La communauté des égaux : le communisme néo babouviste dans la France des années 1840*, Paris, Kimé, 1999, 352 p.

⁴⁰⁹ Notice « Napoléon Lebon, Aimé », revue et complétée par Jacques Grandjonc, *Dictionnaire biographique du Maitron*.

4.2.1 *Les figures du travail telles qu'elles s'écrivent chez Joseph Benoît*

Joseph Benoît fait partie de ces quelques figures « ouvrières » connues de l'historiographie en qualité de mémoralistes. Comme Martin Nadaud ou Agricola Perdiguier⁴¹⁰, le canut s'est livré à l'exercice de l'écriture de soi. À travers ce type d'archive, l'historien.ne entreprend de décortiquer les ficelles de la mise en récit de soi et donne à voir les idées et pratiques politiques d'un moment historique. Le manuscrit de Benoît « Confessions d'un prolétaire » est connu de l'historiographie grâce à l'édition papier de l'œuvre en 1968 par l'historien lyonnais, Maurice Moissonnier⁴¹¹. Plus tôt en 1948, les mémoires du canut avaient intéressé Fernand Rude, autre historien lyonnais, qui notait dans son projet d'édition « Disons tout de suite que, malgré le titre de ses “confessions”, Joseph Benoît n'était pas un véritable prolétaire : chef d'atelier en soierie, s'il était, vis-à-vis du fabricant, un salarié aux pièces, il travaillait chez lui, sur ses propres métiers, sur ses propres instruments de travail, comme artisan, et employait lui-même des compagnons⁴¹² ». Les « Confessions d'un prolétaire » n'échappent pas à la complexité des genres de l'autobiographie : en se racontant « prolétaire », qu'est-ce que Joseph Benoît cherche à dire ? La version des *Confessions* publiée en 1968 est le résultat de plusieurs réécritures. Une première version du manuscrit aurait été écrite à Deynze, près de la ville de Gand (Belgique) en février 1852 lors de la période d'exil forcé de Benoît. Ce premier état du manuscrit concernerait la période 1830-1848 et aurait pour titre « Souvenirs de l'exil – Belgique ». Réécrit en 1855 à Genève (Suisse), le manuscrit aurait été réintitulé « Souvenirs de la République de 1848. Lyon – Paris » (310 pages). Il ne connaîtrait pas de modifications majeures dans la version de 1860 (426 pages). Enfin, les chapitres consacrés à la période de 1865 à 1871 ont été écrits en 1871, date à laquelle le manuscrit aurait été intitulé « Confessions d'un prolétaire ». Le terme « prolétaire » et son usage ont donc d'abord un sens dans ce contexte de rédaction, probablement à la fin du printemps ou au début de l'été 1871. Après l'échec de la Commune de Paris, Benoît se montre critique vis-à-vis du développement de l'Association Internationale des

⁴¹⁰ PERDIGUIER, Agricola, *Mémoires d'un compagnon*, Paris, F. Maspero, 1982 [1855], 412 p. ; NADAUD, Martin, *Mémoires de Léonard, ancien garçon maçon*, Paris, la Découverte, 1998 [1895], 414 p.

⁴¹¹ BENOIT, Joseph, *Confessions d'un prolétaire*, Lyon, Éditions sociales, 1968 [1871], 310 p.

⁴¹² Voir les notes de Fernand Rude, Fonds Rude, boîte 31, 5 pages dactylographiées, BML.

Travailleurs dans le contexte politique lyonnais et craint des « convulsions les plus violentes et les plus désordonnées », « la guerre des pauvres contre les riches », et appelle à « éviter le cataclysme social qui se prépare dans les profondeurs du peuple »⁴¹³. L'« unité » de la République est donc mise en péril par l'antagonisme des intérêts sociopolitiques. Il s'agit pour Benoît d'essayer de canaliser la conflictualité du monde social au profit du « peuple » afin d'éviter toute récupération politique du phénomène révolutionnaire par la « bourgeoisie ». C'est ce qu'il dénonce dans sa préface intitulée « Révolution française » où les événements du printemps 1871 sont lus à la lumière de la première Révolution française :

Il y a dans notre histoire une tendance de la bourgeoisie qui n'a pas assez été remarquée ; c'est celle de se substituer à la noblesse qu'elle combattait. Qu'on se reporte à ses luttes, à ses succès et même à ses revers, l'on verra toujours que son but était de retenir le peuple sous sa tutelle en même temps qu'elle s'émancipait et qu'elle brisait les liens qui l'attachaient à la féodalité⁴¹⁴.

Les *Confessions* conjugue deux ambitions : celle de proposer un essai sur le sens de l'histoire et des luttes sociales, et celle de produire un récit de soi, codifié et s'inscrivant d'une certaine façon dans les canons du genre. L'usage du terme « prolétaire » n'annonce-t-il pas d'ailleurs cette double ambition ? Il s'agit pour l'auteur de situer socialement une démarche politique qui ne consiste pas seulement à se raconter, mais aussi à produire les conditions de vérité d'un récit historique. Plus concrètement, le récit articule la dimension objective d'un récit à prétention historique avec celle, subjective, du récit proprement autobiographique. Il s'agit de mettre en scène, d'agiter le caractère « prolétarien » de son existence dans le contexte des événements politiques lyonnais. Pour s'en assurer, les *Confessions* répond à une mise en récit de soi codifiée. À propos de l'autobiographie de Martin Nadaud, Agulhon soulignait l'approche archétypale de l'écriture de la vie, où la période de l'enfance se caractérise par la « fraîcheur et sincérité » en contraste avec la « grisailles et [les]embarras des dernières années » :

C'est que l'enfance, la jeunesse, et même les premiers combats politiques sont gravés dans le souvenir du mémorialiste ; pour le lecteur, d'autre part, ils ont le charme du lointain, de l'exotique, du peu connu. La maturité et la fin d'un homme politique, au contraire, se déroulent sur des terrains plus familiers, et l'homme, par souci de

⁴¹³ BENOIT, Joseph, *Confessions d'un prolétaire*, op.cit., p. 280-281.

⁴¹⁴ *Ibid.*, p. 29.

« responsabilité », s’y livre moins à fond, si même il n’y dissimule ou n’y sélectionne pas. Il faut une hauteur d’esprit et une lucidité exceptionnelles à un homme âgé pour parler de l’homme qu’il est avec la clarté et avec la joie qu’il éprouva en évoquant l’enfant qu’il fut⁴¹⁵.

Les *Confessions* de Benoît s’inscrivent dans un genre qui cherche, en mettant en récit le vécu d’un « fils de paysan devenu chef d’atelier puis devenu député » à offrir un exemple de probité et d’engagements politiques⁴¹⁶. Ainsi donc, lorsque Augustin Chaboseau écrit en 1911 à propos de Benoît qu’il « poussait la charrue », l’historien reconduit la représentation sociale construite dans le récit autobiographique⁴¹⁷. Joseph Benoît, en s’autodésignant ainsi, cherche à s’identifier à son lectorat en soulignant l’homologie des conditions de production du manuscrit et de sa substance narrative : « [...] quoique ma vie n’ai été que celle d’un travailleur, je vais la raconter, certain que ceux de mes frères qui la liront, pourront en tirer quelques fruits. Et puis les récits que je vais publier sont ceux des autres, comme ceux des autres sont les miens⁴¹⁸ ».

Joseph Benoît s’identifie à son lectorat à travers différents désignants sociaux : « travailleur », « prolétaire » et aussi « ouvrier ». Pour tenter d’éclairer la dynamique des usages, on peut aborder le récit autobiographique au regard des autres projets d’écriture de Benoît. Entre 1852 et 1855, alors qu’il se consacre à la rédaction de ses *Confessions*, il s’engage dans la rédaction d’un autre manuscrit « Histoire des paysans et de leurs conditions à travers les siècles »⁴¹⁹ consacré à l’histoire des luttes sociales dans la paysannerie. À cette occasion, il tente de rapprocher les mondes de la paysannerie et ceux de l’artisanat. À partir d’une origine qu’il suppose commune, l’épisode des révoltes paysannes du IV^e siècle apr. J.-C. appelé « Bagaudes » : « la première insurrection des prolétaires contre l’oppression des maîtres de la Gaule »⁴²⁰, Benoît rapproche la condition

⁴¹⁵ AGULHON, Maurice, « préface », *Mémoires de Léonard ancien garçon maçon*, Hachette, 1976, p. 48-49.

⁴¹⁶ NADAUD, Martin, *Mémoires de Léonard ancien garçon maçon*, *op.cit.*, p. 58. ; voir aussi concernant les publications dans l’environnement lyonnais ROMAND, Jean-Claude, *Confession d’un malheureux*, Paris, 1846 ; REYNIER Joseph, *Mémoires de Joseph Reynier, ancien tisseur*, Lyon, 1898.

⁴¹⁷ CHABOSEAU, Augustin, « Les Constituants de 1848. Notes de statistique démographique et professionnelle », *Bulletin de la Société d’histoire de la Révolution de 1848*, Paris, Cornély, 1911, 52 p.

⁴¹⁸ BENOIT, Joseph, *Confessions d’un prolétaire*, *op.cit.*, p. 34.

⁴¹⁹ BENOIT, Joseph, *Histoire des paysans et de leurs conditions à travers les siècles*, Genève, Antoine Crési, 1854, 118 p.

⁴²⁰ *Ibid.*, p. 36.

de ceux qu'il appelle par la suite les « ouvriers des villes et des campagnes »⁴²¹ :

Mais comme l'état nouveau ne faisait pas disparaître les causes qui avaient mis les armes à la main des Bagaudes, nous les retrouverons plus tard sous d'autres noms, mais revendiquant les mêmes droits et se plaignant des mêmes souffrances, en reproduisant les mêmes griefs contre leurs oppresseurs⁴²².

La référence à l'événement historique des bagaudes pourrait être significative de l'effort de politisation de sa démarche historique. Alors que la « bagaude » apparaît dans l'Encyclopédie (1751-1772) et qu'elle est alors connotée négativement en étant assimilée au « brigandage »⁴²³, la saint-simonienne Pauline Roland propose un récit historique de la bagaude en 1835 pour le compte de l'*Encyclopédie nouvelle* à partir d'une relecture des travaux de l'historien saint-simonien Augustin Thierry. Dans la notice « Bagaudes » de Pauline Roland, l'expression d'un horizon d'attente manifeste la dimension politique du récit historique :

Les Bagaudes pouvaient être vaincus ; mais on ne pouvait éteindre l'esprit de liberté, le besoin de bien-être, qui leur avaient mis les armes à la main : ils sentaient vaguement que la terre est à tous, et avaient au fond du cœur, quoiqu'à leur insu peut-être, cette vérité si profonde qui fait le fond de l'Évangile, la fraternité universelle ; aussi se soulevèrent-ils à plusieurs reprises, et lorsque le nom de Bagaudes disparut, l'esprit et même la physionomie historique de la *Bagauderie* reparurent dans la Jacquerie et dans les autres révoltes du peuple, révoltes qui attestaient de la perpétuité de l'esprit de liberté, dont la dernière et la plus glorieuse manifestation fût la révolution de 1789, qui a changé et changera le monde⁴²⁴.

En rapprochant la classe paysanne de la classe ouvrière à travers la réappropriation du récit historique des bagaudes, Joseph Benoît, l'enfant de la paysannerie de l'Ain converti à l'économie de la fabrique, suspend ainsi la frontière entre les deux espaces sociaux. Difficile en somme d'ordonner davantage la dynamique des usages des termes « travailleur », « prolétaire » et « ouvrier » et de les situer plus précisément en 1848. En revanche, il est certain que le terme « canut » ne fait pas partie des désignants possibles comme le rappelle Marie-France Piguet du fait de sa connotation dépréciative et des

⁴²¹ BENOIT, Joseph, *Histoire des paysans et de leurs conditions à travers les siècles*, Genève, Antoine Crési, 1854, p. 14.

⁴²² BENOIT, Joseph, *Histoire des paysans et de leurs conditions à travers les siècles*, op. cit., p. 37.

⁴²³ Encyclopédie numérisée, projet ENCCRE, Volume II [B-CEZ] (1752), p. 12a, Mallet.

⁴²⁴ ROLLAND, Pauline, « Bagaudes », *Encyclopédie Nouvelle*, Tome II, p. 557.

revendications alors corporatistes des mondes du travail de la soie⁴²⁵. Enfin, à propos du désignant « chef d'atelier » utilisé dans les *Confessions*, il est à la fois celui que l'on cherche à dissimuler en 1871 au profit du terme « prolétaire », mais celui qui rappelle dans la mise en récit de soi l'ascension sociale du « travailleur ». Cette forme de reconnaissance positive de soi par soi qu'il est possible de repérer dans l'écriture autobiographique a également été soulignée par Maurice Agulhon à propos de Martin Nadaud au détour d'une préface destinée à présenter le projet d'écriture du « maçon de la Creuse » :

Remarque-t-on l'importance qu'a pour lui la poignée de main reçue d'un jeune bourgeois (étudiant en médecine) devant le comptoir du marchand de vin où il lisait *Le Populaire* ? Remarque-t-on assez que le seul passage des Mémoires où Louis-Philippe soit l'objet d'une notation favorable est celui qui nous montre le roi, visitant un chantier, porter la main à son chapeau pour remercier les maçons de déblayer planches et gravats ? [...]⁴²⁶.

4.2.2 *L'égalité telle qu'elle s'envisage à la Société des Invisibles : l'intuition contre l'apprentissage*

Lorsque Joseph Benoît est élu Représentant du peuple à la Constituante en avril 1848, l'étiquette « ouvrière » et « communiste » connaît alors un accueil favorable dans les mondes du travail lyonnais. L'enthousiasme des insurgé.es lyonnais.es face à l'arrivée du nouveau Commissaire de la république Martin-Bernard suffit à le démontrer⁴²⁷. On peut dire qu'il bénéficie alors d'une reconnaissance sociale et les expériences politiques et institutionnelles acquises depuis la révolution complètent dans de bonnes dispositions le *curriculum vitae* du nouveau député. L'expérience politique de Benoît révèle en outre une variante peu connue des formes de la politisation. Si les « mémoires » d'un Perdiguier ou d'un Nadaud ont permis d'éclairer respectivement les mondes sociaux des « Compagnons du Devoir » et des « travailleurs immigrés » du Vaucluse et de la Creuse et les formes de politisation qui leur sont associées, celles de Benoît mettent en lumière

⁴²⁵ FIGUET, Marie-France, « Désignation et reconnaissance : le concours pour "chercher un terme appellatif qui remplace celui de canut" dans l'Écho de la fabrique », dans FROBERT, Ludovic, *L'Écho de la fabrique : naissance de la presse ouvrière à Lyon*, ENS Éditions, Institut d'histoire du livre, 2010, p. 15-28.

⁴²⁶ AGULHON, Maurice, « préface », *Mémoires de Léonard ancien garçon maçon*, *op. cit.*, p. 29.

⁴²⁷ LATA, Claude, *Un républicain méconnu : Martin Bernard, 1808-1883*, Saint-Étienne, Centre d'études foréziennes, 1980, p. 132 et suiv.

la quête métaphysique d'un groupe de communistes babouvistes dans les années 1820.

C'est en 1822 à Genève (Suisse) que le jeune Joseph Benoît âgé de dix ans expérimente par l'observation une forme peu ordinaire de politisation. Il réside alors au centre du faubourg horloger de Saint-Gervais chez Louis Duglas⁴²⁸, un « fabricant de clefs et de montres » propriétaire d'un atelier, et fréquente une école protestante du quartier⁴²⁹. Qu'est-ce qui explique que ce jeune homme issu de la paysannerie de Saint-Martin-de-Bavel (Ain) ait été amené à quitter le département de l'Ain ? La nature commerciale des rapports entre la famille de Joseph Benoît et Louis Duglas⁴³⁰ justifierait la rencontre entre ces deux mondes, celui de la paysannerie de l'Ain et celui du commerce et de l'artisanat genevois. Ou encore des raisons politiques puisque lorsque Joseph Benoît évoque sa relation avec son père, il souligne sa « conscience de l'égalité sociale » :

Je dois dire que mon père avait des vues hautes sur moi et qu'il désirait me donner une éducation qui m'aurait permis de sortir de l'état de paysan. Il y avait peut-être là, de sa part, un sentiment personnel de vanité et d'orgueil satisfait comme la plupart des paysans qui donnent une instruction libérale à leurs enfants ; mais il y avait aussi la conscience de l'égalité sociale, car il comprenait parfaitement l'injustice des différences et des distinctions que l'éducation établit entre les citoyens ; quoique privé d'instruction il en comprenait la nécessité et regrettait toujours qu'on eût négligé la sienne⁴³¹.

Quant à Louis Duglas, réfugié politique à Genève probablement depuis la première Révolution française, il a quitté Lyon et a poursuivi ses actions politiques en direction d'une mise en application d'une pensée de l'égalité en œuvrant d'abord dans la loge franc-maçonne genevoise « Les cœurs sincères » en 1812-1813⁴³². Il faut dire que le canton de Genève et le département français de l'Ain communiquent et l'intensité des flux de personnes et d'idées qui traverse la frontière suffit à le démontrer. Carine Renoux montre à ce propos la situation particulière de cet espace transfrontalier où l'Ain est une zone charnière de circulation de réfugiés politiques et le théâtre de formes inédites de

⁴²⁸ Louis Duglas (3 juillet 1757 - 23 novembre 1828).

⁴²⁹ VUILLEUMIER, Marc, « Buonarroti et ses sociétés secrètes à Genève : quelques documents inédits (1815-1824) », *Annales historiques de la Révolution française*, 42^e année, n°201, juillet-septembre 1970, p. 490.

⁴³⁰ BENOIT, Joseph, *Confessions d'un prolétaire*, op.cit., p. 36.

⁴³¹ *Ibid.*, p. 36-37.

⁴³² Voir la notice « Louis Duglas » du Fichier Bossu (B.N.F., Gallica) et voir aussi RUCHON, François, *Histoire de la franc-maçonnerie à Genève de 1736 à 1900 d'après des documents inédits*, Genève, Slatkine, 2004, 328 p.

politisation⁴³³. Les dynamiques sociopolitiques de l'espace frontalier concourent à favoriser les rencontres de nature politique entre les deux États.

C'est au cœur d'un quartier artisanal et commerçant de Genève que Benoît assiste aux réunions de la « Société des Invisibles » chez Louis Duglas, membre fondateur de la société. La figure de « l'Invisible » s'inspire des pratiques mystiques développées par le bavarois Adam Weisshaupt (1748-1830) et a été importée probablement à Genève par l'intermédiaire d'un certain « Werner », réfugié politique en Suisse⁴³⁴. « L'invisible » c'est aussi la condition de cette expérience initiatique conduite par des participant.es convaincu.es que les sens donnent accès à la résolution de la « question sociale ». Il s'agit pour les participant.es de se figurer en qualité d'individu « invisible » et de se projeter dans une situation sociale mettant en scène un dilemme d'ordre moral. Grâce aux notes prises par Louis Duglas sur l'activité de ce groupe réunissant des communistes et abolitionnistes de la propriété privée, il est possible de revenir sur les spécificités de cette forme de politisation. Conservé soigneusement par Joseph Benoît après le décès de Louis Duglas en novembre 1828, le manuscrit original a été légué à la bibliothèque municipale de Lyon et intitulé par son ultime possesseur *Nuits d'exil. Les invisibles ou la fin du XVIIIe siècle* (270 pages). Dans une introduction, Joseph Benoît revient sur les conditions de récupération de ce manuscrit et sur sa propre expérience des réunions de la société. La première partie est celle qui compose la majeure partie du manuscrit (300 pages), elle est signée « Louis Duglas ». Elle comporte un historique de la société et compile quelques visions retravaillées par l'auteur pour pouvoir être lues. La deuxième partie du manuscrit est une postface dans laquelle Joseph Benoît choisit de reproduire le script de certaines visions à l'état brut telles qu'elles ont été conservées par le premier scripteur. Cette source inédite rend compte de l'intérêt pour le thème de l'abolition de la propriété privée⁴³⁵ et de l'ambition de diffuser cette pratique politique au-delà des frontières du canton de Genève par l'intermédiaire « d'adeptes discrets » recrutés dans les rangs de la

⁴³³ RENOUX, Carine, « Le papillon de l'Ain : un département au cœur des circulations transnationales au milieu du XIX^e siècle », *French History and Civilization*, Vol. 10, 2021, p. 40-52.

⁴³⁴ BENOIT, Joseph, *Nuits d'exil. Les invisibles ou la fin du dix-huitième siècle*, Lyon, 1859, p. 70 ; Voir à ce propos LE FORESTIER, René, *Les illuminés de la Bavière et la Franc-maçonnerie allemande*, Genève, Slatkine-Megariotis Reprints, 1974, 729 p.

⁴³⁵ BENOIT, Joseph, *Nuits d'exil, op. cit.*, p. 74.

franc-maçonnerie⁴³⁶. Du fait de son organisation institutionnelle, la *Société des Invisibles* présente de fortes similitudes avec la société internationale des *Sublimes Maîtres Parfaits* créée par Buonarroti, alors réfugié politique à Genève⁴³⁷. Il est d'ailleurs fort probable que les deux hommes se soient rencontrés pendant la période de détention de Buonarroti à Genève. La subite cécité de Louis Duglas l'aurait-il conduit à développer ces pratiques expérimentales qui consistent en une figuration par l'esprit⁴³⁸ ? Quoi qu'il en soit, l'expérience sensible à laquelle le jeune Benoît assiste promet un rapport irrationnel au politique et s'oppose d'une certaine façon à l'idée même d'un « apprentissage » du politique. Lorsque dans ses *Confessions* Benoît se confie sur les émotions qu'il ressentait lors de l'observation des pratiques mystiques, il rend compte d'un mode particulier d'identification de soi : « Je vivais avec ces géants de la Révolution, je m'identifiais avec eux, je prenais part à leurs luttes audacieuses, je jouissais de leurs succès et je pleurais sur leurs revers⁴³⁹ ». Le mode d'identification du devenir sujet « je m'identifiais [...] je prenais part [...] je jouissais [...] je pleurais [...] » met en évidence une subjectivation politique peu ordinaire et qui s'oppose à l'idée même d'« apprentissage » du politique du fait de son principe d'autonomie. L'exercice qui consiste à se figurer n'implique-t-il pas d'emblée l'autonomie de l'individu pensant ? La vision politique n'est-elle pas une pratique affranchie de la raison politique, celle qui s'incarne dans l'ambition théorique des théories du gouvernement ou dans le développement des sciences dites positives ? Il y a dans la pratique expérimentale de la *Société des Invisibles* une horizontalité des participant.es dans l'accès aux connaissances puisque celles-ci sont le fruit de lectures partagées. En mobilisant ainsi l'appareil sensible des participants, les connaissances prennent vie au sein d'une tradition orale⁴⁴⁰. Un extrait tiré d'une des visions de Louis Duglas permet d'approcher la façon dont les participant.es sont invité.es à solliciter leurs

⁴³⁶ *Ibid.*

⁴³⁷ VUILLEUMIER, Marc, « Buonarroti et ses sociétés secrètes à Genève : quelques documents inédits (1815-1824) », art. cit., p. 475-176.

⁴³⁸ *Ibid.*, p. 490.

⁴³⁹ BENOIT, Joseph, *Confessions d'un prolétaire*, op.cit., p. 37.

⁴⁴⁰ La thèse de l'horizontalité du rapport au savoir dans les traditions orales a été récemment développée par David Abram. En mobilisant les travaux du philosophe Merleau-Ponty, l'auteur montre que la tradition orale assure une dimension partagée de l'expérience et concourt à produire un accès plus horizontal et immédiat à la connaissance ; voir ABRAM, David, *Comment la terre s'est tue : pour une écologie des sens*, Paris, La Découverte, 2013, 347 p.

appareils sensibles ou à répondre à leurs sollicitations :

Mon esprit est transporté dans un des quartiers les plus silencieux et les plus déserts de cette grande ville de Paris. J'entre dans une maison qui est précédée d'une cour et je visite à mon aise les appartements et les chambres richement, mais sévèrement meublées. Tout respire un air d'aisance, mais aussi d'austérité. Dans une pièce peu spacieuse, meublée, avec simplicité et décorée de tapisseries se trouvent trois hommes s'entretenant à voix basse et paraissant préoccupés des choses les plus sérieuses. L'un est un vieillard à cheveux blanc, à la figure vénérable qui semble étranger à toute préoccupation humaine, les deux autres sont dans la force de l'âge et paraissent complètement absorbés dans l'idée qui les préoccupe. Du reste rien de caractéristique chez eux si ce n'est des lèvres minces, une face pâle et le front sillonné de rides précoces. On dirait ces deux figures sorties du même moule tant elles ont de la ressemblance entre elles. [...] Mais pourquoi suis-je transporté dans le sein de cette petite réunion, dans l'intimité de ces hommes qu'un intérêt commun, que de graves intérêts ont dû rassembler ? Je sens ma curiosité vivement excitée et je m'approche invisible dans leur cercle : mais qu'entends-je ? ai-je mal compris ! Écoutons : « Je vous dis, dit le vieillard, que vous ne gagnerez votre procès qu'à cette condition : quarante mille francs pour mon confrère et la jeune fille pour moi. C'est mon dernier mot. » Sur ces mots, un des deux hommes qui sont restés silencieux et que je croyais absorbés dans de graves préoccupations prend la parole à son tour, et comme le vieillard, forme la demande, mais plus longuement motivée. Je vais rendre des paroles ou tout au moins le sens de ce qu'elles veulent dire. [...]

Cette approche sensible du monde social et du politique promeut une « mystique républicaine »⁴⁴¹ qui cherche à fonder une philosophie morale à partir de l'intuition. Pour Alain Maillard, la religion à laquelle prétendent ces adeptes est davantage une philosophie morale. Selon l'historien du babouisme « seules les valeurs absolues de l'égalité et de la fraternité définissent leur credo. La religion présente toujours des obscurités ; la mystique répand un maximum de clarté et d'évidence. Elle est une vision directe, intuitive et fulgurante d'une vérité : le pressentiment et le dévoilement d'une émancipation humaine intégrale⁴⁴² ».

Lorsque Joseph Benoît s'apprête à quitter Lyon le 1^{er} mai 1848 pour rejoindre Paris et l'Assemblée constituante, il est familier du déplacement : les plaines du Bugey, les rues animées de Genève, le huis clos de l'appartement de Louis Douglas et à travers la fenêtre de l'esprit, l'Allemagne, Paris, Bourges ou la forêt de la Sologne. Son identité sociale se déplace aussi, « travailleur », « ouvrier », « prolétaire », « chef d'atelier ». Puis

⁴⁴¹ Expression de Charles Péguy réemployée par Alain Maillard pour caractériser le mysticisme des néo-babouvistes, athées et matérialistes dans MAILLARD, Alain, *La communauté des égaux : le communisme néo-babouiste dans la France des années 1840*, op. cit., p. 149.

⁴⁴² *Ibid.*, p. 150.

« Représentant du peuple », que l'on dit ouvrier. Lorsqu'il arrive à Paris le matin du 3 mai 1848 pour rejoindre le Palais-Bourbon, il s'étonne, livre-t-il dans ses confessions, d'être conduit « presque immédiatement et sans le savoir » chez le conspirateur alors très réputé, Auguste Blanqui⁴⁴³. N'y a-t-il pas alors de quoi s'étonner de le voir s'étonner lui-même d'avoir été reconnu par les républicains radicaux ?

⁴⁴³ BENOIT, Joseph, *Confessions d'un prolétaire*, *op.cit.*, p. 104.

PARTIE III.
RECTO ET VERSO D'UNE « REPUBLIQUE OUVRIERE »
(MAI - DECEMBRE 1848)

Si l'illusion ouvrière paraît réaliste, en 1848 mais aussi après, c'est en partie le résultat de la capacité illusionniste des institutions politiques. Presque exclusivement centrée sur l'institution républicaine de l'Assemblée constituante, la troisième partie remet en question l'effectivité en 1848 d'une « République ouvrière⁴⁴⁴ », c'est-à-dire d'une forme plus inclusive du gouvernement représentatif. Si certaines pratiques institutionnelles – en particulier l'organisation en comités de la Constituante – affichent une réussite esthétique (donc hypothétique) d'une « République ouvrière », l'observation de ses mécanismes institutionnels montre l'échec d'une représentation politique catégorielle spontanée. En poussant la porte de certaines séances, parfois confidentielles, les chapitres cinq et six bousculent certaines idées reçues à propos du caractère démocratique de certaines formes de travail parlementaire. En observant ce qui se passe derrière les grilles de fer de l'Assemblée entre mai et décembre 1848, la troisième partie pose pour finir la question de l'appartenance de l'historien.ne à la fiction représentative.

⁴⁴⁴ LESPINET-MORET, Isabelle, MORET, Frédéric, « La République des ouvriers » dans DUCLERT, Vincent, PROCHASSON, Christophe (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, op. cit., p. 413-418.

CHAPITRE 5.

LES AUTRES ET L'ENTRE-SOI PARLEMENTAIRE. LA MINORITE SOCIALE DITE OUVRIERE FACE A L'ORDRE INSTITUTIONNEL (4 MAI 1848 - 21 JUIN 1848).

Si la nouvelle assemblée constituante perpétue les propriétés sociales majoritaires de l'ancienne chambre⁴⁴⁵, l'institution parlementaire ne se désintéresse pas pour autant des identités sociales minoritaires. Au contraire, l'assemblée constituante consacre quelques-unes de ses premières heures de délibération à la définition des frontières de l'identité sociale ouvrière. Le 6 mai 1848, au troisième jour de ses travaux et dans le contexte de la validation officielle des élections, l'assemblée délibère sur ce qu'elle qualifie d'usurpation de l'identité sociale ouvrière par l'un des représentants. Le débat parlementaire, ignoré jusqu'alors, constitue pourtant bien un événement. Il s'agit dans ce chapitre de mettre en évidence la façon dont l'institution parlementaire assigne à la représentation dite ouvrière un ensemble de qualités. La définition par le haut de la représentation dite ouvrière est un processus à double détente : si elle s'amorce en assemblée plénière dès le 6 mai, elle poursuit son élaboration au sein du, très discret, Comité du travail. Dans un second temps, la discussion à propos de la réforme des prud'hommes est alors l'occasion pour certains acteurs d'employer des catégories sociales utilisées dans l'ancienne juridiction des conseils des prud'hommes pour déjouer les ruses de la représentation ouvrière. Un contrôle de l'origine sociale des Représentants dits ouvriers s'effectue dès l'ouverture des travaux de l'assemblée et lors des réunions préparatoires. Pour les acteurs de la définition, par le haut, de la représentation dite ouvrière, il s'agit de dénoncer l'illusion paritaire constituée par la représentation dite ouvrière permise par la législation des prud'hommes. La distinction par l'impôt est alors employée pour distinguer le faux ouvrier – l'ouvrier patenté – du vrai ouvrier.

Que nous dit alors l'effort de définition par le haut de la représentation ouvrière ? La

⁴⁴⁵ JARDIN, André, TUDESQ, André-Jean, *La France des notables*, Paris, Seuil, 1973, 283 p.

pertinence d'une analogie entre la représentation prud'homale et la représentation politique ne s'est pas imposée d'emblée. La proposition de ce chapitre émane d'une réflexion présentée en 2019 au colloque de l'AFSP au sein de la section « Pensées de la "citoyenneté industrielle" : controverses politiques, luttes symboliques et rapports de classe » (ST54) et intitulée alors « "Le département de la Seine voulait un ouvrier, vous lui donnez un écrivain" : les enjeux de l'élection d'un faux ouvrier en 1848 ». À cette occasion, il s'agissait de tester la notion de « citoyenneté industrielle » sur le terrain des débats parlementaires de 1848 consacrée à l'étiquette ouvrière. Si nous avons renoncé depuis à l'usage de cette notion, nous réemployons volontiers dans cette section l'apport majeur des travaux de Michael Burawoy sur la compréhension des modes de représentation dans une dynamique croisant les régimes de la production industrielle et les modes de la représentation politique⁴⁴⁶. Nous pensons en effet que les logiques de « conciliation » produites par l'institution des prud'hommes et décrites notamment par Alain Cottereau⁴⁴⁷ peuvent apporter un nouvel éclairage sur le fonctionnement de l'institution parlementaire.

Il s'agit donc de restituer dans cette section les logiques parfois concurrentes de la représentation dite ouvrière telles qu'elles s'expriment en assemblée plénière ou au sein du Comité du travail. Cette micro-enquête qui porte sur les premières délibérations de l'assemblée constituante vise à discuter le phénomène de « l'illusion lyrique » proposé par Georges Duveau, puis popularisé ensuite par Philippe Vigier, pour caractériser la scène historique de l'ouverture solennelle des travaux de la Constituante le 4 mai 1848⁴⁴⁸. Voisine d'un principe d'espérance dont la dimension religieuse paraît évidente chez l'historien du « miracle de 48⁴⁴⁹ », « l'illusion lyrique » est d'abord pour l'historien le moyen d'objectiver un sentiment. Difficile à caractériser, ce sentiment pourrait être celui

⁴⁴⁶ BURAWOY, Michael, *Produire le consentement*, trad. Ravelli Quentin, Montreuil, La Ville Brûle, 2015, 303 p. ; voir également une synthèse de l'actualité de la discussion épistémologique de la notion de « citoyenneté industrielle » : ALLAL, Amin, YON Karel, « Citoyennetés industrielles, (in)soumissions ouvrières et formes du lien syndical : pour une sociologie politique des relations de travail », *Critique Internationale*, 2020, 87/2, p. 15-32.

⁴⁴⁷ COTTEREAU, Alain, « Justice et injustice ordinaires sur les lieux de travail d'après les audiences prud'homales (1806-1866) », *Le Mouvement social*, n° 141, 1987, p. 25-59.

⁴⁴⁸ DUVEAU, Georges, *1848*, Paris, Gallimard, 1965, p. 61 pour la première occurrence puis p. 117. ; VIGIER, Philippe, « L'illusion lyrique et l'"ère des bons sentiments" », dans VIGIER, Philippe (dir.), *La Seconde République*, Paris, Presses universitaires de France, 2001[1983], p. 5- 25.

⁴⁴⁹ *Ibid.*, p. 69.

évoqué à plusieurs reprises par l'historienne contemporaine de l'événement Daniel Stern et dont le témoignage constitue une source majeure de l'essai historique de Georges Duveau, à savoir le sentiment de « conciliation ». Daniel Stern définit ce sentiment comme une « sorte d'esprit collectif⁴⁵⁰ » et ajoute que « le mot de conciliation avait été souvent prononcé dans les débats concernant la forme et les attributions du pouvoir exécutif, ce mot exprimait avec exactitude le sentiment le plus général⁴⁵¹ ». Tout se passe comme si l'artifice du « spectacle⁴⁵² » de concorde nationale que s'attachent à définir les sources traditionnelles sur l'événement aurait définitivement occulté le travail de mise en scène de la régulation de l'ordre social. Nous proposons dans cette section une lecture concurrente des premiers travaux de l'Assemblée nationale en donnant à voir les dissensus autour de la représentation dite ouvrière.

L'exploration de l'environnement parlementaire nécessite de partir d'une définition préalable de l'institution. Nous choisissons d'emprunter la définition proposée par Jacques Lagroye : « [...] l'institution peut être considérée comme une forme de "rencontre" dynamique entre ce qui est institué, sous forme de règles, de modalités d'organisation, de savoirs, etc., et les investissements (ou engagements) dans une institution, qui seuls la font exister concrètement⁴⁵³ ». Nous pensons que la définition présente la qualité de penser l'institution parlementaire dans une approche processuelle attentive aux logiques d'interaction des individus entre eux et en prise avec l'environnement.

Dans les faits, il faut rappeler que l'institution politique de l'Assemblée constituante de 1848 se présente comme une structure complexe. La répartition du pouvoir politique est l'objet de vives discussions entre plusieurs organes de délibération au point qu'il est difficile pour l'observateur.rice (mais aussi pour les acteurs eux-mêmes !) de déterminer qui gouverne réellement. L'assemblée plénière, composée de neuf cents représentants élus par le suffrage masculin, exerce son autorité politique sous la tutelle d'une Commission exécutive. Formée de cinq membres désignés par la majorité parlementaire,

⁴⁵⁰ STERN, Daniel [AGOULT Marie (d')], *Histoire de la Révolution de 1848*, Paris, A. Lacroix, Verboeckhoven et Cie Éditeurs, 1869, p. 350.

⁴⁵¹ *Ibid.*, p. 351.

⁴⁵² *Ibid.*, p. 327.

⁴⁵³ LAGROYE, Jacques (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011, p. 12.

cette commission assume le rôle de chef de gouvernement en imposant à l'assemblée son agenda politique, ses ministères et ministres. En mai 1848, cette commission est constituée de républicains modérés qui représentent symboliquement la continuité avec l'institution politique précédente. Parmi eux figurent François Arago, Louis-Antoine Garnier-Pagès, Alphonse Lamartine, Alexandre Ledru-Rollin et Pierre Marie. Outre l'assemblée plénière et la Commission exécutive ainsi que les dix ministères en place, l'Assemblée constituante repose également sur un système de division du travail parlementaire inspiré des précédentes assemblées républicaines. En effet, les constituants de 1848 réinstituent la division du travail parlementaire en comités et commissions. Sans en dire davantage à ce stade du propos, il est néanmoins important de souligner les différences notables entre ces deux organes de délibération tant en ce qui concerne leur mode de nomination que la nature de leurs mandats⁴⁵⁴.

Enfin, aborder l'institution parlementaire sous l'angle de la catégorie sociale et de ses débats nécessite quelques précautions terminologiques. Alors que les études consacrées aux assemblées parlementaires emploient volontiers le terme *élite* pour qualifier les élus qui composent l'entre-soi parlementaire, il n'est pas dit qu'il soit judicieux de l'employer dans le cadre de la Constituante dont le dispositif de représentation sociale prétend à la parité. Pour deux raisons au moins.

La première a été évoquée lors d'une section précédente, à savoir que les élections municipales d'avril 1848 ont contribué à modifier les propriétés sociales des élus locaux. Des individus reconnus « ouvriers » font partie avant l'ouverture des travaux de la Constituante de différentes institutions politiques. Le groupe social composé des élus de la République en mai 1848 ne renvoie pas à une réalité sociale homogène. Dans ce sens, l'usage du terme *élite* pourrait obscurcir la démonstration en imposant une ligne de séparation qui n'existe pas dans la réalité institutionnelle. Deuxièmement, le recours à ce terme qui suggère une approche pyramidale du monde social implique souvent d'observer les comportements politiques à partir d'une explication mono causale fondée sur la possession de capitaux politiques.

⁴⁵⁴ Voir PIERRE, Eugène, op.cit., §737.

Notre approche processuelle souhaite explorer d'autres formes d'explications. Le mode spécifique d'identification de l'« horloger » et représentant de la Seine, Henri Peupin, nous conduit par exemple à ne pas écarter l'hypothèse d'une forme de dépossession active de tel ou tel capital en vue de se faire reconnaître ouvrier. De même, notre propos se garde de caractériser le groupe social parlementaire dit ouvrier en qualité d'*élite ouvrière*. Forcée elle aussi à partir d'une conception pyramidale des catégories sociales, sa formulation ne permet pas d'éclairer l'apparente contradiction du phénomène d'une élite sociale formée par des individus issus des classes dites populaires. Ensuite, le terme de « novice » pour caractériser les Représentants dits ouvriers semble peu convaincant lorsqu'il s'agit d'explorer les ressources individuelles des parlementaires. Rien ne dit par exemple qu'un portefaix marseillais ne soit pas qualifié pour prendre en charge la rédaction continue des comptes rendus d'activité parlementaire confiés alors à des fonctionnaires diplômés en lettres, droit ou médecine. « L'entre-soi » enfin, désigne dans cette section le phénomène de maintien d'un groupe social et de ses propriétés. Tocqueville en rend compte d'une manière tout à fait éloquente de la façon suivante dans ses *Souvenirs* : « Je vis reparaître à cette première séance presque tous les hommes parlementaires parmi lesquels j'avais vécu⁴⁵⁵ ». Le propos vise à définir les modes d'implication et de représentation de ces autres, définis par les acteurs de l'institution et situés donc *a priori* en dehors de l'entre-soi parlementaire. La prise en charge de notre objet de l'ouverture des travaux de la constituante (4 mai 1848) à la veille de l'insurrection de juin (21 juin 1848) met dans ce chapitre au second plan les conséquences des événements du 15 mai 1848 sur la représentation dite ouvrière. Afin d'atténuer ce biais volontaire qui répond d'abord à la logique du propos général, nous proposerons ensuite une compréhension davantage centrée autour de la manifestation du 15 mai 1848.

⁴⁵⁵ TOCQUEVILLE (de), Alexis, *Souvenirs*, Gallimard, 1964 [1893], p. 165.

5.1 Le « pseudo-ouvrier⁴⁵⁶ » Schmit : d'une querelle de légalité à l'imposition d'une réalité sociale

Alors que les candidatures ouvrières d'avril 1848 laissaient entrevoir la diversité des corporations qui composent les mondes du travail, la nouvelle assemblée constituante se livre dès les premiers jours de son installation à un exercice délicat : définir positivement l'identité sociale ouvrière. Sur fond d'« incident » pour « fraude électorale », la pratique parlementaire révèle l'enjeu politique de l'usage des désignants sociaux lorsque ces derniers deviennent le lieu d'une négociation jusqu'à constituer l'armature normative d'une nouvelle réalité sociale. À l'ouverture des travaux de l'assemblée le 4 mai 1848, les parlementaires se consacrent à une activité institutionnelle routinière qui consiste à contrôler la régularité des élections en vue de procéder à l'installation officielle des nouveaux élus. Diviser en bureaux afin d'accélérer la procédure de contrôle, les parlementaires passent en revue les différents « incidents » et difficultés pratiques relatives à l'organisation du précédent scrutin, lesquels ont été répertoriés dans l'ouvrage de référence, *Histoire sociale du suffrage universel en France 1848-2000*⁴⁵⁷. En proposant trois catégories d'incidence – « la pression », « la corruption », « la fraude » -, l'historien Alain Garrigou dément empiriquement le lien qui pourrait être abusivement établi entre suffrage universel et démocratie. L'« incident » rapporté le 6 mai 1848 en séance plénière nous invite à approfondir cette enquête en nous concentrant sur l'intention qui dirige l'action politique des parlementaires dans le cas d'une fraude supposément liée à l'activité professionnelle d'un parlementaire.

Fraîchement élu dans le département de la Seine, le prénommé « Jean-Philippe Schmit » est accusé par le 14^e bureau chargé de la vérification des pouvoirs d'avoir usurpé l'étiquette ouvrière de son homologue « Schmit » et « ouvrier ». Cette accusation repose sur les conclusions d'une enquête parlementaire dirigée en interne qui visait à vérifier l'origine et l'identité sociale des deux protagonistes impliqués. Les conclusions de cette

⁴⁵⁶ Maximilien Foy, Représentant du Bas-Rhin et membre du 14^e bureau de contrôle des élections dans le département de la Seine, C.R., T.1, 6 mai 1848, p. 34.

⁴⁵⁷ Voir le chapitre 4, GARRIGOU, Alain, *Histoire sociale du suffrage universel en France, 1848-2000*, Paris, Seuil, 2002, 366 p.

enquête indiquent le caractère brûlant de l'étiquette ouvrière dans le champ politique : alors que des « incidents » sont signalés dans l'Allier et la Haute-Vienne pour « rétention » et « destruction de bulletins » ou en Ardèche pour « actes de violence contre les électeurs » commis par des « pompiers » etc. et qu'ils sont classés sans suite, le cas « Schmit(s) » est le seul à donner lieu à une invalidation d'élection en mai 1848. L'affaire mérite donc d'être prise au sérieux.

Le flou juridique qui entoure l'organisation du scrutin électoral conduit l'assemblée à fixer en mai 1848 de nouveaux critères de validité des élections en produisant de nouvelles normes juridiques. Le contrôle de la régularité des élections n'échappe pas à ce phénomène et devient ainsi un instrument de pouvoir au service d'une majorité parlementaire. La règle de la notoriété rendue visible et possible par le mécanisme du vote à la majorité en assemblée plénière s'applique au détriment des personnalités inconnues de l'assemblée : les parlementaires qui ne bénéficient pas d'une notoriété publique dans l'espace restreint de l'hémicycle voient leurs admissions ajournées. Cette pratique résulte de la possibilité offerte par la capacité décisionnelle de la nouvelle assemblée à statuer librement sur l'admission des parlementaires⁴⁵⁸. Pour preuve notamment, alors que l'absence d'acte de naissance ou de papier de naturalisation est en mai 1848 un grief de nullité d'une élection, le capital social détenu par les représentants Raynal⁴⁵⁹ et Milhoux⁴⁶⁰ leur permet de s'affranchir de cette contrainte. Absents au moment de la discussion, c'est par l'intermédiaire du rapport d'enquête que l'identité sociale des deux « Schmit » est déclinée. Le rapport révèle alors les critères définitionnels de la qualité d'« ouvrier ». Objectivée dans une approche non conflictuelle du social – excluant donc la spécificité de l'expérience sociale fondée sur l'expérience de torts moraux évoquée dans les professions de foi électorales – la qualité ouvrière se définit par

⁴⁵⁸ Sur les juridictions des assemblées en matière de protestations électorales, voir PIERRE, Eugène, *Traité de droit politique électorale et parlementaire*, Paris, Éditions Loyssel, 1989 [1893], §354, §358 et §359. Concernant la juridiction de l'assemblée constituante de mai 1848 qui octroie le droit à l'assemblée d'annuler un vote à la majorité, voir le décret du Gouvernement provisoire n°280 du 1^{er} mai 1848 ; « Décret relatif à la constitution provisoire de l'Assemblée nationale, à la vérification des pouvoirs et à la constitution définitive », *Recueil complet des actes du gouvernement provisoire, op. cit.*, partie I, p. 314.

⁴⁵⁹ Jean, Joseph, Théodore, Siméon Raynal (1818-1896), élu représentant dans le département de l'Aude, « avocat », « journaliste » nommé en 1848 sous-commissaire du Gouvernement provisoire à Narbonne.

⁴⁶⁰ Gabriel, Timothée Milhoux (1798-1862), élu dans le département de Haute-Marne, « avocat » nommé en 1830 conseiller de préfecture de la Haute-Marne.

l'exercice d'un « travail manuel » en tant qu'activité principale, exclusive et donnant lieu à rétribution :

[...] Il [Jean-Philippe Schmit] aurait été ouvrier comme fils d'ouvrier, son père étant tailleur, jusqu'à l'âge de onze ou douze ans. Le sieur Schmit serait né en l'an VIII. En ce qui concerne ses travaux postérieurs comme ouvrier, il aurait été tout à la fois attaché au ministère des Cultes ou à une administration quelconque de Paris, et peintre sur porcelaine ou peintre décorateur. La question qui lui fut adressée était naturelle, c'était celle de savoir comment il pouvait être en même temps employé d'une administration publique et porcelainier de Choisy-le-Roi. Son embarras fut grand, en cette circonstance, et cela se conçoit; cependant il nous expliqua qu'il avait été porcelainier à domicile, et que conséquemment on lui envoyait de Choisy à son domicile les porcelaines qu'il était chargé de peindre. Plus tard, nous lui avons demandé quel était le travail auquel il s'est livré. Il nous a fait connaître qu'il n'était point ouvrier positivement, mais enfin que jusqu'en 1832 il avait travaillé tantôt dans l'administration, tantôt chez lui à diverses occupations. Mais nous avons acquis la certitude que depuis 1832, il n'avait été qu'employé, chef de division d'un ministère, et que depuis mars il ne s'était livré à aucun travail manuel⁴⁶¹.

Quant au second « Schmit », son caractère « ouvrier » est attesté par un rapport signé de sa main en tant que délégué de la corporation des « cordonniers et bottiers ». Ce qui ne lui permet pas pour autant de prétendre à remplacer « Jean-Philippe Schmit » du fait du faible nombre de suffrages reçu. La catégorie sociale apparaît ici comme le lieu d'une négociation par le pouvoir politique en place et souligne le choix majoritaire de l'assemblée en faveur d'une représentation ouvrière de type descriptif. Surtout, l'enjeu définitionnel dépasse le simple débat taxinomique lorsqu'il s'agit pour le 14^e bureau de donner à voir la dimension idéologique des productions littéraires de « Jean-Philippe Schmit ». Le débat initialement porté sur le plan de la légalité donne lieu à l'intervention d'un ordre moral au service d'une définition de la représentation ouvrière :

Quant à ses [Jean-Philippe Schmit] ouvrages, si je ne dois vous donner connaissance que d'un seul passage; ceci a été relevé par le bureau; ce n'est point mon œuvre, mais celle du bureau tout entier : « Examiner, mes bons amis, quand on vous tiendra ce propos, ceux qui prêchent ces maximes: s'ils portent l'habit noir, demandez-leur s'ils ont jamais cherché à trouver, dans un travail honorable et utile cette aisance qu'ils voudraient obtenir par la spoliation. S'ils portent la blouse ou le bourgeron, demandez à voir leurs mains et regardez si elles portent les stigmates qui caractérisent le travailleur ardent et courageux. » Voilà l'un des candidats à la représentation de la Seine⁴⁶².

Alors que la rhétorique du bureau chargé de l'enquête vise à faire valoir le caractère

⁴⁶¹ C.R., T.1, 6 mai 1848, p. 32.

⁴⁶² *Id.*

« ouvrier » de l'élection « Schmit » dans le département de la Seine en annulant l'élection de « Jean-Philippe Schmit », elle condamne une forme substantielle de la représentation ouvrière : quoique le « Schmit » en question se présente comme défenseur des intérêts ouvriers dans son ouvrage *Catéchisme des ouvriers*⁴⁶³, il est pour le 14^e bureau un « pseudo-ouvrier » qui a « a trompé la religion des électeurs »⁴⁶⁴. Le débat qui se clôture par l'annulation de l'élection des « Schmits » brouille ainsi les frontières entre le domaine de la légalité et celui de la moralité d'une institution chargée de produire ses nouvelles normes de fonctionnement. En définissant puis instituant la qualité ouvrière et le caractère ouvrier de l'électorat du département de la Seine, le débat contribue à fixer un ensemble de normes définitionnelles qui seront en outre réemployées par des candidats à l'élection complémentaires des 4 et 5 juin 1848 pour le département de la Seine⁴⁶⁵.

La discussion parlementaire autour du « pseudo-ouvrier Schmit » pourrait être anecdotique si le débat taxinomique n'intéressait pas tant les acteurs de l'institution parlementaire. Le débat qui vise à qualifier la nature ouvrière et son mode de représentation trouve des prolongements au sein du Comité du travail et en assemblée plénière. Le Comité du travail est une instance de délibération mal connue de l'historiographie de la constituante de 1848. Le fait que le Comité du travail succède à la Commission du Luxembourg, au moins symboliquement en qualité d'instance de représentation des intérêts des travailleurs, pourrait expliquer que le Comité du travail souffre d'un déficit d'attention. On aurait alors tendance à appréhender le mandat et les activités du Comité à partir de ceux de la Commission. Mis à part l'étude de Maurice Agulhon sur l'enquête des conditions de vie des travailleur.es à l'échelle locale initiée par le Comité à l'ouverture de ses travaux en mai 1848, rien n'a été dit sur le mode de fonctionnement, le mandat ou encore les propriétés sociales des membres⁴⁶⁶. Du reste,

⁴⁶³ SCHMIT, Jean-Philippe, *Le Catéchisme de l'ouvrier*, typographie Panckoucke, Paris, 1848, 52 p., voir aussi SCHMIT, Jean-Philippe, *Les deux miroirs. Contes pour tous*, Paris, A. Royer, 1844, 458 p. ; SCHMIT, Jean-Philippe, *Aux ouvriers : du pain, du travail et la vérité*, Imprimerie de Vve Bayrois, 1848, 12 p.

⁴⁶⁴ Représentant Foy favorable à l'annulation et membre du 14^e bureau chargé de la vérification des votes dans le département de la Seine, C.R., T.1, 6 mai 1848, p. 33.

⁴⁶⁵ Voir par exemple la profession de foi de l'« ouvrier tailleur » Canneva candidat pour le département de la Seine, élections complémentaires de juin 1848; B.N.F., Le64-1854 : « L'Assemblée nationale a annulé l'élection. Les Citoyens de Paris seront logiques et nommeront un ouvrier. ».

⁴⁶⁶ AGULHON, Maurice, « L'enquête du Comité du Travail de l'Assemblée constituante (1848). Étude critique de son exécution dans deux départements du Midi », dans *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 70, n°41, 1958. p. 73-85.

l'étude de Maurice Agulhon occulte d'une certaine façon le débat taxinomique : en se proposant de prendre en compte la « qualité sociale⁴⁶⁷ » des participant.es à l'enquête, l'étude postule une adéquation des propriétés sociales déclarées avec les propriétés sociales reconnues. L'implicite de cette approche est tout à fait visible dans la conclusion de l'historien à propos du respect supposé de la disposition paritaire prévue par le mode d'enquête et proposé par le Comité du travail. À plusieurs reprises et en passant en revue les modes d'application de l'enquête du Comité du travail dans différentes localités, l'historien déclare la « régularité » et la « symétrie parfaite » entre les représentants « patrons » et « ouvrier » dans le processus d'enquête à Collobrières, Saint-Tropez, Brignoles etc.⁴⁶⁸; ce qui amène l'historien à conclure à une forme de coopération générale, d'une « illusion lyrique » dont on comprend mal l'origine et le mécanisme :

[à propos de l'application de l'enquête nationale à l'échelle locale] Dans l'ensemble, on le voit, l'esprit conservateur domine. Et au fond cela se comprend, soit qu'en face du maire et du patron l'ouvrier de ce temps-là n'ose pas dire toute sa pensée, soit que maires et patrons aient provoqué la désignation d'ouvriers bien-pensants, soit tout simplement que l'ensemble des ouvriers le fussent spontanément dans la plupart des localités. Tout se passe comme si la participation commune, collective, d'hommes de toutes classes à une enquête officielle demandée par l'État avait constitué par elle-même une prise de position générale en faveur de la collaboration des classes et de l'esprit de la paix sociale⁴⁶⁹.

L'adéquation des propriétés sociales déclarées avec les propriétés sociales reconnues mise en évidence par Agulhon est problématique au regard du débat taxinomique qui anime le Comité du travail au même moment dans le cadre de la réforme sur les conseils des prud'hommes. L'observation des activités du Comité du travail et ses échos au sein de l'assemblée plénière montre l'effort de l'institution parlementaire pour produire le scénario d'une conciliation des intérêts entre catégories sociales et nous invite à relativiser la perspective de conciliation générale. Dans les sections suivantes, nous proposons d'approfondir les questionnements relatifs à la dimension paritaire de la représentation en proposant d'observer le phénomène définitionnel par le haut de l'étiquette ouvrière.

⁴⁶⁷ *Ibid.*, p. 77.

⁴⁶⁸ *Ibid.*, p. 77-78.

⁴⁶⁹ *Ibid.*, p. 81.

5.2 Le Comité du travail de la constituante, une contre-tribune de la Commission du Luxembourg

Avant de pousser la porte du discret Comité du travail, il est nécessaire d'expliquer pourquoi nous nous concentrons spécifiquement sur cette institution et de décrire les raisons qui motivent les constituants à choisir ce mode d'organisation. Notre étude sur le Comité du travail découle d'une analyse approfondie des archives des comités de l'Assemblée constituante⁴⁷⁰. Notre choix de nous pencher sur ce comité n'a donc pas été arbitraire mais a été fait après avoir pris connaissance des rapports d'activité des quinze comités. Ce qui rend l'étude de ce comité particulièrement intéressante pour notre propos, c'est d'abord son ambition à représenter les intérêts des travailleurs ainsi que la composition de ses membres qui inclut les quelques représentants dits « ouvriers » élus à l'Assemblée. Bien que le mandat et la composition du Comité de l'industrie aient pu laisser penser qu'un autre comité était chargé de représenter également les intérêts des travailleurs, l'échec de ses activités est passé inaperçu. Pourtant, l'échec du Comité de l'industrie autant que le propos qui suit mettent en lumière la capacité illusionniste de l'institution politique à afficher ses prétentions à la représentation dans les formes de la mise en place de la division du travail politique⁴⁷¹.

L'organisation du travail parlementaire en comités ne va pas de soi pour la nouvelle assemblée. Après une semaine d'organisation en bureaux chargés de la vérification des pouvoirs, la constituante ne tarde pas à délibérer sur son mode de fonctionnement. Initié le 13 mai 1848 par le député et ancien député de l'opposition libérale Augustin Stourm⁴⁷², le débat institutionnel porte sur l'organisation de l'exécutif en comités. Ce débat n'est pas nouveau et trouve son origine dans les pratiques parlementaires des assemblées républicaines de 1789-1791. Dans son *Traité de Droit politique*, Eugène Pierre définit

⁴⁷⁰ A.N., C//925-C//928.

⁴⁷¹ La consultation du cahier destiné à l'enregistrement des procès-verbaux montre en effet l'absence d'activité du comité ; un fait que déplore également dans ses mémoires Joseph Benoît, représentant dit « ouvrier » et nommé au Comité de l'industrie.

⁴⁷² Augustin, African STOURM né en 1797 à Metz (Moselle), ancien député de l'opposition libérale pendant la Monarchie de Juillet et député de l'Aube en avril 1848. À ne pas confondre avec Eugène STOURM, né en 1814 à Paris, « ouvrier typographe », fouriériste et candidat malheureux en mai 1848.

ainsi le modèle d'organisation en comités :

Entre les comités et les commissions, la différence n'est pas purement nominale ; une commission n'est saisie que d'un ou de plusieurs projets déterminés ; un comité a pour mandat d'étudier un ensemble de questions ; le propre de ses attributions est d'être mal définies ; aussi les comités peuvent devenir promptement dangereux pour l'indépendance d'une Assemblée ; ils réussissent souvent à faire la loi aux majorités. En tous cas, le système des comités ne se justifie qu'aux heures de crise, dans les Assemblées souveraines qui sont obligées d'exercer elles-mêmes plus ou moins directement une partie du Pouvoir exécutif⁴⁷³.

Il y a alors tout lieu de s'interroger sur le retour en 1848 de la division du travail en comités et de son hyperspécialisation. Pour Christophe Le Digol, l'organisation en comités des premières assemblées républicaines françaises met en évidence un phénomène d'« emprise » de ces lieux de délibération devenus rapidement le « centre de gravité » du travail de l'ancienne constituante :

Leur structure favorise et accélère les prises de décision d'une assemblée qui se veut délibérative. Les comités se mettent en place au fur et à mesure que les députés acquièrent du pouvoir sous l'effet de l'accumulation des soutiens tant provinciaux que parisiens. Pris dans les luttes pour la redéfinition des formes légitimes de la représentation, les constituants mettent en place ces organes de captation des capacités d'action comme moyen d'affirmation de leur utilité politique. Ils instaurent ainsi les conditions de pérennisation de l'Assemblée. Dans cette logique, environ trente-cinq comités seront créés entre le 19 juin 1789 et le printemps 1790. Ces comités se forment au coup par coup, dans la logique pratique des problèmes politiques qui se posent aux constituants, mais aussi dans la logique politique qui consiste à autonomiser et à ériger des problèmes pratiques en enjeux de luttes entre les députés de l'Assemblée⁴⁷⁴.

Néanmoins, selon Christophe le Digol, la logique de spécialisation qui permet la répartition des membres de l'assemblée en comités et qui s'appuie sur les « dispositions sociales », les « savoirs » et « savoir-faire », aurait permis en 1789 une « valorisation sociale inédite » des membres du tiers état. Les fondements du régime de reconnaissance apporté par les comités sont-ils justifiés de la même façon par les constituants de 1848 ? Pour Augustin Stourm, rapporteur de la commission du règlement

⁴⁷³ PIERRE, Eugène, *op.cit.*, §737.

⁴⁷⁴ LE DIGOL, Christophe, « Du bureau au comité. La spécialisation du travail de l'assemblée constituante (1789-1791) », dans A. COHEN, B. LACROIX, P. RIUTORT (dir.), *Les formes de l'activité politique. Éléments d'analyse sociologique (XVIIIe-XXe siècle)*, Presses Universitaires de France, 2006, p. 71. ; voir aussi sur cette question CASTALDO, André, *Les méthodes de travail de la Constituante. Les techniques délibératives de l'Assemblée Nationale 1789-1791*, Paris, Presses Universitaires de France, 1989, 442 p.

intérieur, l'organisation en comités permet d'abord de favoriser l'intégration des individus au sein de l'institution et, de répartir les ressources parlementaires selon l'« aptitude ». Le 13 mai 1848, le rapporteur associe la garantie de la souveraineté au fonctionnement de l'exécutif en comités :

Le principe de notre Gouvernement est celui-ci : le Gouvernement de tous par tous. Nous avons donc des droits égaux à nous mêler des affaires de la République. Nous avons tous des droits égaux à apporter dans les discussions de ces affaires le contingent de nos lumières, chacun de nous suivant notre aptitude et suivant notre bonne volonté⁴⁷⁵.

S'il est question dans sa définition d'affirmer la reconnaissance juridique des « droits égaux » à la participation politique, il l'envisage selon le critère de l'« aptitude ». Notion juridique floue et non définie, l'« aptitude » est néanmoins centrale dans la conception du pouvoir exécutif des acteurs de la Constituante⁴⁷⁶. L'intérêt de la division du travail parlementaire en quinze comités réside pour l'orateur dans sa capacité à composer un espace de discussion qu'il considère égalitaire pour le législateur. Il soutient l'idée selon laquelle ce mode d'organisation compenserait l'inégale distribution des ressources politiques : « [...] elle [la commission du règlement intérieur] a pensé que tous les membres de cette assemblée devaient être mis à même d'apprendre les affaires de la République, et de s'initier aux faits et aux détails de l'administration⁴⁷⁷ ».

Il s'agit donc en mai 1848 de promouvoir l'institution des comités comme un « moyen d'instruction »⁴⁷⁸ qui favoriserait l'apprentissage parlementaire en particulier celui des « hommes timides et modestes »⁴⁷⁹ et résumé ainsi par l'orateur : « [...] chacun de nous aura été initié aux actes du Gouvernement, aura connu les détails de l'administration, aura touché les dossiers, aura vu les faits, aura lu les pièces.⁴⁸⁰ ». Quant à l'« aptitude », elle trouve une définition plus précise chez l'orateur lorsqu'il précise le critère de répartition des députés :

le second principe sur lequel s'est appuyée votre commission est celui-ci : distribuer tous

⁴⁷⁵ Augustin Stourm, Rapporteur de la commission du règlement de l'Assemblée ; C.R., T.1, 13 mai 1848, p. 158.

⁴⁷⁶ Voir LUCHAIRE, François, *Naissance d'une constitution : 1848*, Paris, Fayard, 1998, 274 p.

⁴⁷⁷ C.R., T.1, 13 mai 1848, p. 158.

⁴⁷⁸ *Ibid.*, p. 161.

⁴⁷⁹ *Ibid.*, p. 158.

⁴⁸⁰ *Id.*

les membres de cette Assemblée dans des comités, non pas par le choix aveugle du sort, mais d'après la convocation, d'après l'aptitude, d'après la spécialité de chacun de nous, de manière que chaque comité soit composé des hommes les plus compétents, et dont l'esprit soit le plus propre, le plus disposé, le mieux en état de traiter les affaires spéciales renvoyées à chacun de ces comités⁴⁸¹.

Au terme d'un débat agité, l'organisation en comités est approuvée à la majorité et la constituante se répartit en quinze comités composés chacun d'une soixantaine de Représentants⁴⁸². Qu'est-ce qui explique qu'en dépit d'un désaveu pourtant majoritaire lors de la Convention⁴⁸³, les constituants de 1848 optent pour l'organisation en comités ? En mai 1848, la question de l'organisation du travail se pose dans l'urgence et l'organisation en comités présente l'intérêt aux yeux des parlementaires d'accélérer le processus de délibération⁴⁸⁴. La dénomination fluctuante du comité, d'abord appelé « Comité des travailleurs » puis « Comité du travail », signale déjà l'ambiguïté à propos de ses logiques de représentation. En dépit de sa naissance célébrée sous le signe de la continuité avec l'institution précédente (la Commission des travailleurs dite du Luxembourg⁴⁸⁵), le Comité du travail rompt avec l'innovation du Luxembourg en matière de représentation politique alternative des minorités sociales. Bien connue pour avoir été observée à plusieurs reprises, la Commission du Luxembourg créée par le Gouvernement provisoire le 28 février 1848 symbolise la reconnaissance de la dimension ouvrière de l'insurrection de février. Pour Samuel Hayat, son mode de fonctionnement signale surtout les possibilités d'un nouveau mode de représentation politique des travailleurs :

L'existence d'une telle chambre comme institution de représentation du peuple met réellement en cause le paradigme du gouvernement représentatif libéral. La Commission du Luxembourg pousse en effet à l'extrême l'indistinction entre la société et l'État : elle occupe un des lieux les plus majestueux de l'appareil de l'État, mais elle est composée de personnes définies par leur appartenance à des professions manuelles ; ses membres

⁴⁸¹ *Id.*

⁴⁸² PIERRE, Eugène, *op.cit.*, §737.

⁴⁸³ *Id.*

⁴⁸⁴ L'autorité de l'expertise revient finalement à la présidence et vice-présidence chargées de nommer les membres du comité.

⁴⁸⁵ GOSSEZ, Rémi, « Les ouvriers de Paris (livre premier : l'organisation 1848-1851) », *Bibliothèque de la Révolution de 1848*, Tome 24, 1967 ; HAYAT, Samuel, « *Au nom du peuple français* ». *La représentation politique en question autour de la révolution de 1848 en France*, Thèse pour le doctorat en science politique, présentée et soutenue le 7 décembre 2011, Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis ; SEWELL Hamilton William, *Gens de métier et révolutions*, trad. Jean-Michel Denis, Paris, Aubier Montaigne, 1983, p. 338-339.

parlent et agissent au nom du peuple⁴⁸⁶.

Outre sa fonction de reconnaissance symbolique, l'on sait aussi qu'elle a été le lieu d'organisation de la représentation des travailleurs lors du scrutin d'avril 1848 dans le cadre de la préparation d'une liste paritaire selon le modèle de Louis Blanc pour le département de la Seine. C'est elle qui initie enfin le mode de représentation par délégation ; celui qui marque la spécificité d'un type de représentation ouvrière conçue sur le modèle de l'expertise des délégués des corporations. Le Comité du travail conserve d'une certaine façon l'héritage de la Commission du Luxembourg en recevant pendant le printemps 1848 quelques délégations de travailleurs, à la marge toutefois des délibérations. En mai 1848, le Comité du travail comporte donc, au moins en apparence, quelques traces de l'héritage de la Commission du Luxembourg : la forme hybride de son mode de représentation (une représentation officielle et officieuse des travailleurs), l'ambition d'un mandat au nom des intérêts des travailleurs (visible en particulier dans la première dénomination du Comité du travail en « Comité des travailleurs »). Nous verrons toutefois comment, en dépit de certaines apparences, l'activité du Comité se distingue largement du mandat de la Commission du Luxembourg.

5.2.1 Des délibérations confidentielles

Alors que la publicité des débats est consubstantielle à l'activité parlementaire depuis la constitution de 1791, elle n'est pas obligatoire dans le fonctionnement des comités. Les membres du Comité du travail décident de ne pas rendre leurs discussions et délibérations publiques. Ils réduisent leurs communications avec l'extérieur à la publication des ordres du jour dans le *Moniteur*. Cette pratique contraste déjà avec celle adoptée par la Commission du Luxembourg et qui se traduisait par une large publicité dans les colonnes du *Moniteur* ou dans des brochures ponctuelles à large diffusion⁴⁸⁷. C'est avec empressement pourtant que la nécessité de publicité est relayée par l'un des membres le 24 mai : « on dit au-dehors que nous ne nous occupons pas de la question des travailleurs,

⁴⁸⁶ HAYAT, Samuel, « *Au nom du peuple français* ». *La représentation politique en question autour de la révolution de 1848 en France*, thèse citée, p. 246.

⁴⁸⁷ HAYAT, Samuel, *op. cit.*, p. 369.

je demande donc pour démentir les bruits, que le programme de Monsieur Wolowski, puisqu'il a été voté, fut publié⁴⁸⁸ ». C'est donc dans le huis clos de l'ancienne salle des séances du Palais-Bourbon que les membres du Comité du travail délibèrent sur l'organisation du travail et sur l'avenir des ateliers nationaux. L'activité du comité est demeurée confidentielle pendant soixante ans, jusqu'en 1908, date à laquelle la « Bibliothèque de la révolution de 1848 » décide de publier dans son premier numéro les procès-verbaux du comité⁴⁸⁹. Cette source exige quelques précautions. Composée de procès-verbaux, elle donne à voir le relevé sommaire des délibérations et suppose donc un travail de réécriture. Grâce à la conservation de quelques comptes rendus à l'état brut dans le fonds relatif à la correspondance du Comité du travail⁴⁹⁰, il est possible de se faire une idée de l'activité effective du Comité du travail et des modes de travail du secrétariat chargé d'en rendre compte. En effet, les modalités de la transcription des débats sont centrales pour comprendre l'organisation effective de cette microcellule de la vie politique⁴⁹¹. La mise en place du premier service de fonctionnaire sténographes nommés par les représentants en mai 1848 ne concerne pas les débats en dehors de l'assemblée plénière. La transcription des débats du Comité du travail est donc assurée par un binôme composé de deux de ses membres. Pratique routinière, le plus jeune membre de l'assemblée est nommé au secrétariat en qualité de « vice-secrétaire ». Il s'agit de Louis Astouin, un « portefaix » âgé de vingt-six ans et élu pour la première fois représentant dans le département des Bouches-du-Rhône⁴⁹². Il est chargé d'assister le secrétaire

⁴⁸⁸ Procès-verbaux, version sténographiée, 24 mai 1848, A.N., C//928.

⁴⁸⁹ *Procès-verbaux du Comité du travail à l'Assemblée constituante de 1848*, volume établi avec le concours de la Société d'histoire moderne. Paris, ed. Cornély & Cie, éditeurs, 101 rue de Vaugirard, 101, 1908. B.N.F., microfiche, 8-LB52-103 (1). Cette édition a l'intérêt de disposer d'une table analytique et alphabétique. Les originaux sont également consultables aux archives nationales sous la cote : C/II/113 et C//925 (5 volumes).

⁴⁹⁰ « Minutes sténographiées provenant du Comité du travail de l'ancienne assemblée constituante de 1848 », A.N., C//928. Il s'agit des séances des 24, 25, 26, 27, 29, 30, 31 mai et des 5, 6, 8, 10 juin 1848. Difficile d'expliquer pour autant leur présence dans ce fonds. Lorsque l'on a retrouvé, dans d'autres cas, les minutes sténographiées de l'activité des comités, c'est que le procès-verbal n'avait pas été dressé par le secrétariat. Les minutes sténographiées à l'état brut font donc office de compte-rendu de délibération. Dans ce cas précis, il existe bien des procès-verbaux.

⁴⁹¹ GARDEY, Delphine, « Scriptes de la démocratie : les sténographes et rédacteurs des débats (1848-2005) », *Sociologie du Travail*, Vol. 52, n°2 (avril-juin 2010), p. 195-21 ; GARDEY, Delphine, *Le linge du Palais-Bourbon : corps, matérialité et genre du politique à l'ère démocratique*, Latresne, Le Bord de l'eau, 2015, 256 p.

⁴⁹² Né en 1822 à Marseille (Bouches-du-Rhône) et (re)connu en 1848 en qualité de poète ; voir ASTOUIN Louis, *Éphémérides ou loisirs poétiques*, Paris, Pentu Libraire, 1846.

Auguste Demesmay, « négociant » et élu dans le département du Doubs pour la troisième fois⁴⁹³. Ce binôme revêt déjà une portée symbolique spécifique dans un contexte de définition des frontières du social. Ils incarnent deux maillons de la production économique dont les intérêts pourraient être perçus comme concurrents. La diversité des conditions de vie des portefaix implique pourtant de ne pas réduire trop rapidement l'expérience sociale de Louis Astouin à une expérience de dépendance économique. À ce propos, le sociologue Roger Cornu montre la diversité des mondes du travail des « portefaix » marseillais et propose une typologie de la domination sociale infracorporative du « crocheteur » (associé dans les représentations sociales à « étranger », « imprévoyant », « amoral ou immoral », « révolutionnaire ») au « portefaix » (associé dans les représentations sociales à « marseillais », « prévoyant », « de bonne moralité », « conservateur »)⁴⁹⁴. Pour le sociologue, le « portefaix » est du fait de son statut social à l'intérieur de la corporation des portefaix « plus proche de la petite bourgeoisie et de la bourgeoisie que de la classe ouvrière »⁴⁹⁵. Une situation que déplorait d'ailleurs Flora Tristan lors de son « tour de France » en 1843 lorsqu'elle admettait l'impossibilité d'une alliance entre les intérêts des « portefaix » et ceux des travailleurs des autres corporations⁴⁹⁶. En qualité de « syndic », c'est-à-dire représentant des intérêts des travailleurs à la corporation des portefaix de Marseille, Louis Astouin est familier d'un type d'exercice de la représentation catégorielle et familier de l'exercice du compte-rendu.

Quant à Auguste Demesmay, ses trois mandats de parlementaire lui assurent une familiarité avec les technologies de la délibération en assemblée parlementaire. La prise en charge de la rédaction des comptes rendus peut être vue comme la reconnaissance d'une forme d'expertise à l'image du corps de fonctionnaires dédié à cette pratique et défini ainsi par Delphine Gardey « c'est bien un corps élitare, cultivant un rapport

⁴⁹³ Né en 1805 à Pontarlier (Doubs) et (re)connu pour avoir participé aux législatures de 1842 et 1846.

⁴⁹⁴ CORNU, Roger, « Les portefaix et la transformation du port de Marseille », dans *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 1974, Tome 86, n°117, p. 183 ; voir également PIGENET, Michel, « Les dockers. Retour sur le long processus de construction d'une identité collective en France, XIX^e-XX^e siècles », *Genèses*, 2001/1, n° 42, p. 5-25.

⁴⁹⁵ CORNU, Roger, « Les portefaix et la transformation du port de Marseille », art. cit.

⁴⁹⁶ TRISTAN, Flora, *Le Tour de France. État actuel de la classe ouvrière sous l'aspect moral, intellectuel, matériel*, notes de Jules L. Puech, préface de Michel Collinet, publié à titre posthume à Paris en 1973, Éditions Tête de feuille, n^{elle} éd., Paris, La Découverte, 1980, 2 Vol.

virtuose à la technique et détenteur d'attributs culturels, sociaux et de genre distinctifs »⁴⁹⁷. Louis Astouin et Auguste Demesmay procèdent à l'image des sténographes officiels, par « roulement⁴⁹⁸ », c'est-à-dire en se relayant toutes les deux minutes environ⁴⁹⁹. La difficulté des deux sténographes à rapporter l'ensemble des noms des locuteurs (« un membre », « le citoyen... ») permet en outre de situer les deux personnalités dans leurs réseaux de connaissance parlementaire, à savoir celui des républicains modérés. La rédaction des procès-verbaux est toutefois le fait du secrétaire principal, Auguste Demesmay – lequel fait dans ce cadre office de « sténographe réviseur ». Il est donc l'auteur de la version remaniée et publiée en 1908 par la « Bibliothèque de la révolution de 1848 ». La mise en regard des deux états d'enregistrement (les comptes rendus et les procès-verbaux des délibérations) dit l'effort de traduction de la parole politique voire de dissimulation ou d'effacement. Le cas le plus parlant est l'effacement du mot « dissolution » dans le procès-verbal du 26 mai 1848 à propos des Ateliers nationaux jugés trop coûteux et prononcé la première fois par Frédéric de Falloux, représentant de Maine-et-Loire et ancien député légitimiste pendant la monarchie de Juillet. Le procès-verbal de cette réunion tend en effet à masquer le dissensus pourtant franchement apparent dans les comptes rendus et justifié ainsi par Frédéric de Falloux : « nous avons voulu éviter dans notre rédaction des mots qui eussent jeté l'incitation dans les masses. Ainsi nous n'avons pas voulu prononcer le mot dissolution⁵⁰⁰ ». Pourtant employé lors des discussions en Comité, le mot « dissolution » n'est pas retranscrit dans l'acte de délibération. Lorsqu'il apparaît, c'est pour être attribué au Ministre du Travail, Marie⁵⁰¹. Alors ancien membre du gouvernement provisoire mandaté à la gestion des ateliers nationaux et désormais membre de la Commission exécutive⁵⁰², Marie est sans doute l'un des protagonistes principaux du démantèlement

⁴⁹⁷ GARDEY, Delphine, art. cit., p. 208.

⁴⁹⁸ *Ibid.*, p. 200.

⁴⁹⁹ Le changement d'écriture rend bien visible le procédé de « roulement ».

⁵⁰⁰ Procès-verbaux, version sténographiée, 26 mai 1848, A.N., C//928.

⁵⁰¹ Pierre Marie de Saint-Georges dit Marie, né le 15 février 1797

⁵⁰² La Commission exécutive est constituée rapidement après l'ouverture des travaux de la Constituante (le 9 mai) et fait office de chef du gouvernement. Elle est constituée de républicains majoritairement modérés ; François Arago, Louis-Antoine Garnier-Pagès, Alphonse de Lamartine, Alexandre Ledru-Rollin et Pierre Marie de Saint-Georges.

des ateliers nationaux⁵⁰³. Sa présence au Comité du travail semble effectivement décisive le 26 mai 1848 dans la perspective du démantèlement des Ateliers nationaux.

La transformation de la dénomination du Comité pourrait signaler la rupture de l'institution du Comité avec celle de la Commission. Alors que le secrétariat intitule ses comptes rendus « Comité des travailleurs » jusqu'au 24 mai 1848, le Secrétaire Auguste Demesmay hésite le 29 mai entre deux dénominations. Alors qu'il avait intitulé, comme à son habitude, le procès-verbal « Comité des travailleurs », il choisit de barrer l'intitulé et de le remplacer par le titre « Comité du travail »⁵⁰⁴. Cette modification pourrait signaler la modification profonde de la vocation du comité et apporte quelques confusions pour l'observateur.rice, puisque le Comité reste publiquement désigné sous sa première formulation dans le *Moniteur*. Au 29 mai 1848, le « Comité des travailleurs » a pourtant disparu des institutions parlementaires sans que cette décision ne soit pour autant rendue publique.

Si comme le laisse supposer l'emploi grammatical de la première dénomination, le « Comité des travailleurs » appartient (sociologiquement ? symboliquement ?) aux travailleurs, la seconde formulation s'établit en dehors de ce système d'appartenance et de représentation au profit exclusivement de son mandat. Le fonctionnement effectif du mode de représentation hybride pourrait signaler également l'éloignement de sa vocation représentative initiale. En effet, le Comité du travail s'emploie en apparence à concilier différents modes de la « représentation ouvrière » : d'abord celle officielle, par la voie des représentants que l'on peut qualifier de descriptifs (les membres se reconnaissant et qui sont reconnus comme « ouvriers ») et celle officieuse, proche du modèle de la délégation de la Commission du Luxembourg. Dans les faits pourtant, la représentation officieuse n'est presque jamais consultée et les courriers de projets de réformes adressés

⁵⁰³ Voir à ce propos le rapport du 17 mai 1848 de la Commission du pouvoir exécutif et maintenu secret jusqu'en 1933, *Rapport fait au nom de la commission instituée par décision ministérielle du 17 mai 1848 pour l'examen de diverses questions relatives aux Ateliers nationaux*. République française. Ministère des Travaux publics. Secrétariat général, Paris, Imprimerie nationale, 1848, 24 p., publié dans MCKAY, Donald C., « Un imprimé "perdu" sur la dissolution des Ateliers nationaux en 1848 », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle*, 1848, Année 1933, n° 146, p. 153- 181.

⁵⁰⁴ Voir à ce propos un extrait de compte rendu des délibérations du Comité du travail placé en annexe ; cf. Annexe 6.

au comité ne font l'objet d'aucune discussion lors des séances du comité⁵⁰⁵. À l'inverse donc de ce qu'elle prétend considérer, le « Comité du travail » ne consulte pas l'expertise prétendument ouvrière dans ses travaux de mai 1848.

5.2.2 *Savoirs et propriétés sociales : le Comité du travail, un comité de l'ordre industriel ?*

Loin de l'odeur insurgée de la poudre de canon, les constituants nommés au Comité du travail se réunissent pour la première fois le 17 mai dans l'ancienne salle des séances du Palais-Bourbon⁵⁰⁶. Cette salle qui a vu s'accomplir la précédente insurrection du 24 février 1848⁵⁰⁷ est alors blanchie des traces du conflit politique qui opposait l'institution du régime constitutionnel de la monarchie de Juillet aux insurgés. En mai 1848, l'espace de délibération est toujours décoré des symboles de la monarchie. À l'image par exemple, des bas-reliefs qui ornent la tribune centrale et placent l'hémicycle sous l'égide du droit divin. Ils glorifient par leur puissance évocatrice les vertus des monarques, Saint-Louis et Charlemagne⁵⁰⁸. Situé derrière la tribune du président de séance, le bas-relief qui met en scène l'allégorie de l'agriculture, du commerce et des arts vante les mérites de la Restauration et traduit une fois encore la pérennité de l'institution monarchique. Inaugurée sous un régime républicain pour accueillir le Conseil des Cinq cents en

⁵⁰⁵ Si les lettres envoyées au Comité ne sont pas consultables, il est possible de se faire une idée de celles-ci grâce au tableau dédié à l'enregistrement général des courriers reçus par le Comité du travail. Le tableau donne des indications sur l'auteur.es des courriers, la date de lecture des courriers, les projets de réforme grâce à leurs intitulés très évocateurs ; A. N., C/II/113 et C//925.

⁵⁰⁶ Pour une représentation de la salle, voir *La Salle des Séances du Corps législatif dans le Palais-Bourbon*, 1805, photogravure, Paris, Musée Carnavalet, G. 39420 [en ligne] ainsi que *Plans, coupes, élévations et détails de la restauration de la Chambre des députés [...] par Jules de Joly, architecte du Gouvernement et de la Chambre des députés*, Paris, Imprimerie d'Adrien de Clere et Cie, 1840, Paris, bibliothèque de l'Assemblée nationale, reproduits dans *Le Palais-Bourbon, trois siècles d'histoire d'après un manuscrit inédit, op. cit.*, p. 136-137.

⁵⁰⁷ « Dernière séance de la Chambre des députés, le 24 février 1848 », dans *Annales de la Révolution française*, lithographie de V. Adam et J. Arnout, Paris, bibliothèque de l'Assemblée nationale, C 43⁵⁰⁷.

⁵⁰⁸ Il s'agit d'une représentation de la scène de « Saint-Louis rendant la justice sous le chêne de Vincennes » et de celle de « Charlemagne donnant ses capitulaires ».

1798⁵⁰⁹, la salle de délibération a accueilli six régimes politiques différents⁵¹⁰. Le choix du lieu s'établit dans une logique opposée à celle qui avait présidé lors du choix des membres du gouvernement provisoire pour le palais du Luxembourg. Les représentants provisoires avaient choisi de se détourner du lieu de pouvoir hérité de la monarchie de Juillet au profit de l'édifice marqué par sa symbolique républicaine⁵¹¹. Comment interpréter alors le choix des constituants de faire siéger le Comité du travail dans l'ancienne salle des séances ? Il y a peut-être au moins deux manières de l'expliquer (outre l'hypothèse logistique d'insuffisance matérielle qui paraît insatisfaisante lorsqu'il s'agit d'aborder la question des symboles en politique) : soit en considérant que l'attribution de la salle de délibération située au centre de la géographie du Palais-Bourbon pourrait résulter d'une forme de reconnaissance de la centralité de la question du travail dans l'ordre des délibérations ; soit en considérant que l'assimilation des activités du Comité du travail aux législations précédentes pourrait résulter d'une réaffirmation de l'ordre institutionnel. Les propriétés sociales des constituants nommés au Comité vont dans le sens de la deuxième hypothèse, celle d'une réaffirmation de l'ordre institutionnel de l'ancienne chambre. Si l'on en croit le représentant du Rhône Joseph Benoît, la répartition des membres du Comité du travail aurait favorisé les anciennes capacités :

La composition du comité du travail avait été des plus arbitraires. Les premiers jours, on y rencontrait des magistrats, des avocats, de riches industriels, des généraux, de grands propriétaires, des savants, mais peu d'ouvriers. Ceux de Lyon, par exemple, avaient été désignés, par le président de l'Assemblée, Buchez, pour d'autres comités, et on leur fermait obstinément la porte de celui du travail. Ce ne fut que sur d'instantes réclamations

⁵⁰⁹ Le procès-verbal de la cérémonie d'inauguration en 1798 donne à voir la réception d'un imaginaire du lieu par l'un de ses occupants : « [...] Tout ce qui frappe les yeux publie les triomphes de la République et exalte l'amour de la patrie : les arts, enfants de la Liberté, pour orner le sanctuaire des Lois qui est leur plus sûr asile, ont réuni et entremêlé leurs charmes puissants aux productions rares de la nature ; partout les marbres d'Égypte et de la Grèce, le bronze et les bois précieux du Nouveau Monde offrent aux regards les seuls tributs dont la grande nation puisse être jalouse ; partout, le ciseau et le pinceau ont répandu les emblèmes de la Liberté, de l'Égalité et de toutes les vertus qui caractérisent le législateur. Là, sont les images des sages qui ont donné les meilleures lois à leur pays. Ici, sous un arc majestueux qui couronne le fauteuil du président sont retracés les faits héroïques des peuples libres, les grands actes de dévouement à la patrie, et la Muse de l'histoire, au pied de la tribune de l'orateur, gravant de son burin sous les yeux de l'Immortalité, ce que la Renommée est prête à publier, avertit sans cesse les mandataires du Peuple qu'ils subiront l'infailible jugement de la postérité », dans *Le Palais-Bourbon, trois siècles d'histoire d'après un manuscrit inédit*, Paris, Éditions du patrimoine, 2020, 183 p. p. 48 et suiv.

⁵¹⁰ À savoir le Directoire, le Consulat, l'Empire, la première Restauration, les Cent-Jours, la Deuxième Restauration.

⁵¹¹ Le Palais du Luxembourg devient le lieu de délibération officiel de la Première République (1795).

et sur la menace d'en saisir l'assemblée que le président Corbon inscrivit leurs noms à la suite de ceux qui en faisaient déjà partie⁵¹².

L'observation de Joseph Benoît est confirmée par la marginalité représentative des autres professions. Sur les soixante membres de la liste initiale, huit sont susceptibles d'appartenir ou d'être reconnus comme appartenant aux mondes ouvriers : Louis Astouin « portefaix », Claude Corbon « sculpteur sur bois »⁵¹³, Hyacinthe Dobremel « tisserand », Giraudon Jules « serrurier », Hippolyte Martinetz « mécanicien », Jules Michot « menuisier », Henri Peupin « horloger », Agricol Perdiguier « menuisier ». Ce chiffre ne dit pourtant pas grand-chose. Hyacinthe Dobremel et Hippolyte Martinetz n'ont en fait jamais siégé au Comité puisqu'ils ont démissionné avant même l'ouverture des travaux⁵¹⁴. Si Louis Astouin et Claude Corbon sont bien présents lors des délibérations, leurs fonctions respectives (vice-secrétariat et présidence) les empêchent de prendre part à la délibération. Le 23 mai 1848, Claude Corbon se plaint que le siège de la présidence est situé en dehors de l'espace de délibération, l'empêchant ainsi de participer activement la discussion⁵¹⁵. Sur les soixante membres de la liste initiale, on compte seulement quatre membres appartenant aux mondes ouvriers Jules Giraudon « serrurier », Jules Michot « menuisier », Henri Peupin « horloger » et Agricol Perdiguier « menuisier » (puis Joseph Benoît, « tisserand », qui rejoint le Comité quelques jours après le début des travaux). Cette sous-représentation dite ouvrière remet déjà en cause la rumeur selon laquelle le Comité du travail serait une instance appartenant à une catégorie sociale en particulier. De plus, la faiblesse de la participation des membres remet également en cause l'hypothèse selon laquelle la microcellule de délibération constituée par le Comité favoriserait la prise de parole des individus les

⁵¹² BENOIT, Joseph, *Souvenirs de la république de 1848. Lyon-Paris*, Genève, Imprimerie Duchamp, 1855, p. 168.

⁵¹³ Claude Corbon dont le nom est connu de l'historiographie, est une figure historique qui souffre peut-être de sa mythisation à l'image de celle d'Albert. Il y a chez ce protagoniste les caractéristiques d'une figure ouvrière romanesque dont l'esthétique est travaillée non pour elle-même, mais à l'extérieur, au sein d'entreprises biographiques qui offrent à voir une figure prototypée du Représentant dit ouvrier à l'assemblée nationale. À propos de Claude Corbon, Jules Simon évoque la spécificité de son mode de représentation par incarnation : « Corbon, sculpteur sur bois, artiste de talent, journaliste à ses heures, se comptait lui-même parmi les ouvriers. Il était très connu, très estimé, très compté ; il fut appelé à la vice-présidence, et il n'est pas douteux que la Chambre, en le nommant, voulut donner une preuve de ses sentiments démocratiques. », SIMON, Jules, *Premières années*, Paris, Ernest Flammarion, 1901, p. 403.

⁵¹⁴ Le phénomène de la démission parlementaire est l'objet d'un commentaire dans le chapitre suivant.

⁵¹⁵ Procès-verbaux, version sténographiée, 23 mai 1848, p. 8-9. A.N., C//928.

moins dotés en capital politique. Henri Peupin se distingue des autres Représentants dits ouvriers par un esprit d'initiative à propos de la réforme des prud'hommes. Nous verrons plus loin ce qui pourrait expliquer la particularité du positionnement de Henri Peupin au sein de l'assemblée plénière de la Constituante et du Comité du travail.

En dehors des membres susceptibles d'appartenir ou d'être reconnus comme appartenant aux mondes du travail, le Comité du travail est composé de la manière suivante : ¼ d'« avocats, ¼ d'« industriels », ¼ d'« ingénieurs », ¼ de « publicistes ». Sur les soixante membres, on compte également douze personnalités qui ont déjà siégé dans une ancienne Chambre des députés sous la monarchie de Juillet⁵¹⁶. Pour la plupart il s'agit même d'un troisième mandat. Le cas de Jean Gillon, représentant du département de la Meuse, et élu pour la huitième fois à la représentation nationale, reste cependant exceptionnel⁵¹⁷. Néanmoins, le regroupement d'individus répondant aux critères du citoyen capacitaire témoigne de la persistance du modèle capacitaire au sein de l'assemblée.

L'enquête d'envergure nationale lancée par le Comité à l'ouverture de ses travaux à destination des travailleur.es conduit l'assemblée à se spécialiser. Le Comité décide alors de procéder à un partage de l'effectif en cinq sous-commissions composées chacune de vingt-cinq membres⁵¹⁸. Les quatre premières sous-commissions sont organisées en fonction de la nature de l'exploitation (« métaux », « tissus », « produits chimiques », « industries diverses »). Quant à la cinquième, elle est « chargée spécialement de recueillir les faits constatés par l'enquête opérée dans le sein du comité, de coordonner les résultats de l'enquête des départements et de préparer enfin les résolutions du comité sur l'ensemble des opérations⁵¹⁹ ». La dimension prescriptive du mandat de la dernière sous-commission indique une séparation nette des formes de savoirs et indique une

⁵¹⁶ Selon les données consultables sur la base de données des députés et représentants français depuis 1789 [<http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/recherche>], il s'agit de Frédéric de Falloux, Jean Gillon, Eugène Bethmont, Charles Beslay, Gustave de Beaumont, Eugène Dezeimeris, Adéodat Dufournel, Auguste Demesmay, Louis Renou de Ballon, René de Mortemart, Charles Dollfus, Charles Tourret.

⁵¹⁷ Jean Gillon, né le 19 juin 1788, « avocat à Bar-le-Duc », Représentant du département de la Meuse. Il a également été nommé sous la monarchie de Juillet, « conseiller d'arrondissement », « premier adjoint maire de Bar », « conseiller général de la Meuse en 1828 », « conseiller de préfecture du département », « préfet ».

⁵¹⁸ Voir à ce propos l'article 3 du règlement du Comité du travail, « Du sous-comité d'enquête ».

⁵¹⁹ *Id.*

captation du pouvoir décisionnel par vingt-cinq membres⁵²⁰. L'hyper spécialisation du Comité du travail se fait donc au détriment des formes de savoir éloignées de la pratique d'enquête qui connaît un développement croissant depuis les années 1840, en particulier dans l'espace parlementaire. À ce propos, François Jarrige et Thomas Le Roux avancent que « loin de résulter uniquement d'un nouveau paradigme intellectuel, l'enquête sur les ouvriers et leurs conditions est étroitement liée aux enjeux politiques et au cadrage plus ou moins libéral et répressif en place. L'appel à l'enquête s'intensifie aussi dans les moments de forte conflictualité, leur nombre s'accroît en période d'effervescence insurrectionnelle, voire révolutionnaire. L'enquête devient à la fois un outil de protestation et un moyen de favoriser le retour de l'ordre⁵²¹ ». Le mode opératoire du travail en Comité concourt à l'instauration d'une logique de spécialisation qui favorise des formes de savoirs alors reconnus. La présence de l'économiste libéral Louis Wolowski n'a dans ce sens rien d'anecdotique⁵²². En 1848, il est alors reconnu pour son expertise dans une jeune discipline, à savoir la « législation industrielle »⁵²³. Cette discipline succède en 1839 à l'enseignement de « l'économie industrielle »⁵²⁴ et elle cherche à s'en démarquer par la vocation expérimentale de son protocole de recherche⁵²⁵.

⁵²⁰ Nous n'avons pas trouvé la liste des membres qui composent la sous-commission dans les archives du Comité du travail.

⁵²¹ JARRIGE, François, LE ROUX, Thomas, « Naissance de l'enquête : les hygiénistes, Villermé et les ouvriers autour de 1840 », dans GEERKENS, Éric, HATZFELD, Nicolas, LESPINET-MORET, Isabelle, VIGNA, Xavier (dir.), *Les enquêtes ouvrières dans l'Europe contemporaine*, Paris, La Découverte, 2019, p. 43.

⁵²² Voir à ce propos la thèse consacrée à Louis Wolowski par Patrice Markiewicz. Si l'auteur ne cache pas sa sympathie pour son objet d'étude, elle permet d'avoir une vue d'ensemble sur les engagements intellectuels et politiques de Louis Wolowski jusqu'à sa participation aux travaux de l'assemblée constituante ; MARKIEWICZ, Patrice, « Louis Wolowski, un intellectuel et un représentant du libéralisme en France au milieu du XIX^e siècle », Thèse d'histoire soutenue en 1994 à l'Université Paris X Nanterre.

⁵²³ La création de cette chaire et la nomination de Louis Wolowski en 1839 est une initiative de Laurent Cunin-Gridaine, alors député des Ardennes et membre de la majorité gouvernementale menée par François Guizot.

⁵²⁴ Enseignée entre 1819 et 1839 par Jean-Baptiste Say et Adolphe Blanqui.

⁵²⁵ Un protocole qui aurait à voir avec le développement en France des méthodes expérimentales de l'École historique allemande. Il semble néanmoins difficile de dater précisément l'importation de ces méthodes chez les économistes libéraux français dans les années 1840 en particulier en ce qui concerne Louis Wolowski. La thèse de Patrice Markiewicz le présente volontiers comme un élève de Frédéric Le Play en ce qui concerne la démarche expérimentale, mais cela semble concerner plutôt les travaux de l'économiste dans les années 1860 ; MARKIEWICZ, Patrice, « Louis Wolowski, un intellectuel et un représentant du libéralisme en France au milieu du XIX^e siècle », thèse citée. Les travaux de Yves Breton, spécialiste des libéraux français, restent en outre vagues sur la période des années 1840 et son analyse sur la participation des économistes français à la Constituante de 1848 n'évoque malheureusement pas le cas du Comité du travail. Voir aussi BRETON, Yves, « Les économistes français et les écoles historiques allemandes », dans *Histoire, économie et société*, 1988, p. 399-417 ; BRETON, Yves, « French Economists in Parliament from

La nomination de Louis Wolowski à cette chaire d'économie suscitait alors l'adhésion du jeune journal des économistes libéraux français et libre-échangiste, *Le Journal des Économistes*⁵²⁶. La participation de Louis Wolowski au Comité du travail en mai 1848 contribue à intégrer les méthodes d'enquête utilisées par l'économiste à la technologie de la délibération politique. Néanmoins, la captation des formes de savoirs au sein du Comité du travail permet aussi l'émergence d'un savoir situé. Dans le propos qui suit, on verra que la forme de savoir situé et promu par Henri Peupin partage une proximité apparente avec celle de l'économiste. Nous verrons alors de quelles façons, l'affirmation de ce type de savoir répond à différents objectifs stratégiques, de l'expression d'un dissensus (se démarquer d'un discours qui se définit par sa prétention à l'objectivité) à l'expression d'une conciliation (en imposant un mode concurrent d'interprétation de la réalité sociale).

5.2.3 *Henri Peupin orateur du Comité du travail et figure reconnue d'un libéralisme ouvrier*

« Ouvrier horloger » élu dans le département de la Seine, Henri Peupin⁵²⁷ se fait remarquer au Comité du travail par une attitude assez surprenante pour être relevée par l'un de ses collègues :

M. Peupin arriva plus d'une fois à son comité [...] avec un paquet enveloppé de lustrine verte. Il s'asseyait à son banc de représentant, ouvrait son paquet, mettant des outils et des pièces d'horlogerie sur son pupitre et se mettait à travailler. Il ne devait pas faire grand'chose, ni surtout grand'chose de bon. Il croyait nous émerveiller en faisant cela ; mais cette affectation paraissait de bien mauvais goût⁵²⁸.

the Second Republic to the Outbreak of the Great Crisis (1848-1929) », dans GUIDI E.L. Marco, AUGELLO M. Massimo, *Economists in Parliament in the Liberal Age (1848-1920)*, Routledge, 2017, p. 129-162.

⁵²⁶ « Nous avons déjà dit l'année dernière combien nous semblait heureuse la pensée qu'avait eue M. Cunin-Gridaine de créer au Conservatoire un cours de législation industrielle, de placer ainsi la pratique à côté de la théorie. Confié à M. Wolowski, ce cours a déjà rendu des services réels en faisant reconnaître, comprendre surtout, une foule de dispositions légales relatives à l'exercice du travail qui prouvent que la France n'est pas aussi complètement dépourvue d'organisation qu'on s'est plu à le dire. », BLAISE, Adolphe, « De l'enseignement de l'économie politique en France », *Journal des économistes*, n°4, 1842, p. 51-59, p. 56.

⁵²⁷ Henri, Alexandre, Peupin, né à Paris le 2 septembre 1809, fils de Jacques Henri Peupin et de Charlotte Adelaïde Cretté, marié à Marie Prudence Mougard (sans profession reconnue).

⁵²⁸ SIMON, Jules, *Premières années*, Paris, 1901, p. 404-405.

Tiré des mémoires de Jules Simon⁵²⁹, cet extrait rapporte l'inauthenticité de la scène sociale reproduite par Peupin. Plus loin, l'auteur récuse l'étiquette ouvrière du représentant : « un entrepreneur d'horlogerie, n'est pas à proprement parler un travailleur manuel⁵³⁰ ». Il conçoit la logique démonstrative de Peupin comme symptomatique d'un phénomène social d'appropriation de l'identité ouvrière :

[...] Peut-être dans un autre temps aurait-il [Peupin] cherché à dissimuler sa profession ; peut-être n'aurait-il pas accepté la qualification d'ouvrier [...]. En 1848, il se parait, au contraire du titre d'ouvrier, et l'on voit, par l'exemple de M. Smith [*sic* – Schmit], qu'il y avait des bourgeois qui l'usurpaient. Il est aussi absurde de l'usurper que de le cacher ; il était pour le moins ridicule de l'étaler⁵³¹.

Si Peupin n'est pas en mai 1848 le seul représentant à mettre en scène des éléments sociaux de sa représentativité, cette scène sociale qui affirme en actes le savoir-faire ouvrier est unique en son genre. Un rapide coup d'œil sur l'activité parlementaire de Peupin lors des premiers jours à la Constituante suffit à confirmer l'extrême singularité du personnage. Élu à la 23^e position (sur 34) devant Ledru-Rollin, Louis Blanc et Agricole Perdiguer, Peupin bénéficie d'une relative popularité à l'extérieur de l'hémicycle et se montre particulièrement actif dans les différentes institutions parlementaires. Le 5 mai 1848, il brigue successivement les postes de vice-président de l'assemblée, de questeur et de secrétaire avant d'être élu à ce dernier⁵³². Le 9 mai, il est désigné rapporteur de la *Commission chargée d'examiner la question de la constitution d'un pouvoir exécutif intérimaire*. Il prend la parole la première fois le 10 mai et s'élève alors contre la proposition de Louis Blanc de créer un ministère du travail. Sa capacité à se mettre en scène ou son rôle de premier plan au Comité du travail indiquent la détention d'un capital politique spécifique qu'il convient d'appréhender par un retour sur sa trajectoire. Dans cette section consacrée aux conditions d'autonomisation intellectuelle de Peupin, nous

⁵²⁹ Les mémoires de Jules Simon ont été réécrits par les deux enfants de l'auteur dans une visée mémorielle. Les auteurs de la réécriture sont Gustave et Charles Simon, fils de Jules Simon, représentant des Côtes-du-Nord à l'Assemblée : « Notre père a publié les *Mémoires des autres* ; nous répondons à un désir qu'il nous a plus d'une fois exprimé en publiant ses propres souvenirs, tels qu'il les a écrits, en les complétant seulement par des lettres intimes et quelques pièces intéressantes qui éclairent sa vie », SIMON, Jules, *Premières années*, *op. cit.*, p. I.

⁵³⁰ SIMON, Jules, *Premières années*, *op. cit.*, p. 404.

⁵³¹ *Id.*

⁵³² Archives nationales, C//910 : « Résultat des scrutins pour la nomination des président, vice-présidents, secrétaires, questeurs (5 mai 1848 – 14 mars 1849) ».

verrons que le statut d'« ouvrier » est depuis les années 1840 le lieu d'une construction individuelle et d'un investissement subjectif particulier. Les formes individuelles ou collectives associées à sa subjectivation indiquent l'ambivalence d'une logique de représentation qui, pour se maintenir et être reconnue, suppose d'être réactivée dans le champ politique.

C'est au « Palais de l'Industrie », élevé dans le carré Marigny des Champs Élysées et à l'occasion de la dixième édition de l'exposition des produits de l'industrie française de 1844 que l'on trouve une première trace d'Henri Peupin. Son nom, vraisemblablement bien orthographié, s'affiche dans la première galerie, à gauche de l'entrée principale, sur une table située dans un renforcement⁵³³. Dissimulé derrière d'imposantes colonnes et noyé au milieu de 3 960 exposants, Peupin y présente sa dernière invention, un « régulateur dit de cheminée à remontoir de Robin » ou dit autrement, une espèce de système de balancier perfectionné pour la mesure du temps. Grâce à cette machine, il envisage d'obtenir une distinction honorifique qui le classerait parmi les plus importantes figures de la France industrielle du moment. Il faut dire que l'événement, soutenu en grande pompe par « l'Hymne à la France » composé pour l'occasion par Hector Berlioz, vise à montrer aux yeux du monde le foisonnement des secteurs industriels français et souhaite favoriser l'émulation entre les candidats en les mettant en concurrence. L'immense bâtisse de cent mètres de large sur deux cents mètres de long accueille, entre les 1^{er} et 29 juin 1844, le roi, les pairs de France, les membres de la représentation nationale, les ambassadeurs, des ingénieurs, des représentants de la noblesse française et des travailleurs qui, comme l'horloger, espèrent tirer quelque reconnaissance de leur production individuelle d'atelier. Alors que des orages s'abattent lors des nuits chahutées de juin au point de menacer de fermeture la grande exposition quinquennale, la 4^e commission du jury « instruments de précision » délibère sans encombre : l'horloger Peupin se voit concéder une médaille d'argent dans la catégorie « horlogerie de haute

⁵³³ Catalogue de l'exposition, *Exposition des produits de l'industrie française en 1844*, Paris, L. Curmer, 1844, Lithographie « Ouverture de l'exposition », planche I, et « Plan du Palais de l'Industrie », planche II.

précision »⁵³⁴. C'est alors sa première consécration publique.

La distinction honorifique de Peupin qui témoigne d'une reconnaissance par le travail intervient dans le contexte d'une exposition nationale donnant lieu à la publicité d'opinions favorables à des formes de reconnaissance sociale de certaines « qualités ouvrières ». Si des prises de positions minoritaires déplorent l'artefact de reconnaissance par le travail que constitue l'événement, une majorité d'opinions font valoir l'émulation occasionnée. Contre le système de rétribution individuel des mérites, Eugène Lamulonière, ingénieur au Ministère des travaux public, plaide en faveur d'une reconnaissance sociale catégorielle et inconditionnée :

Il faut le reconnaître, l'exposition de l'industrie, malgré ses prétentions à l'égalité et à la glorification du travail, n'est rien moins qu'une solennité démocratique. [...] Qui s'inquiète, en voyant ces admirables produits, des bras qui les ont créés ? qui pense à soustraire au chef, au maître, à l'inventeur nominal, une partie de sa gloire, pour en doter les agents laborieux et intelligents qui ont concouru à réaliser ses idées ? Encore ne parlons-nous pas des cas si nombreux où l'idée nouvelle, où le trait de lumière est parti du cerveau de l'un de ces travailleurs oubliés, et où le maître croit avec le salaire avoir payé le germe de fortune ou de gloire que lui a livré son ouvrier. N'y aurait-il pas cependant, quelque chose à faire, de juste, de bon et d'utile, en faveur de cette innombrable foule de travailleurs, accessibles comme les maîtres aux sentiments d'honneur, de réputation, de gloire légitime ?⁵³⁵

En dépit d'un état d'esprit favorable à la reconnaissance des savoir-faire ouvriers⁵³⁶, les brochures consacrées à l'événement soutiennent le phénomène de rétribution de l'estime sociale par une évaluation sur le mérite individuel. L'objectif de la *Revue scientifique et industrielle* est de donner à voir, par la voix de Nicolas Boquillon alors bibliothécaire au Conservatoire des arts et métiers, la qualité des « hommes nouveaux » qui grâce à leur « talent » contribuent à accroître la compétitivité de la production industrielle française.

⁵³⁴ « Rapport du jury central sur les produits de l'industrie française en 1844 » dans *Exposition des produits de l'industrie française*, Tome 2, Paris, Imprimerie de Fain et Thunot, 1844, p. 436.

⁵³⁵ LAMULONIERE, Eugène, « Les classes ouvrières et l'exposition de 1844 », dans *L'Industrie. Exposition des produits de l'industrie française en 1844*, 1844, Paris, L. Curmer, p. 164.

⁵³⁶ Anglophile, M. Constant Pionnier, vante en mai 1844 l'intérêt pour l'industrie française des relations transatlantiques entre la France et la Grande-Bretagne par l'intermédiaire notamment de l'importation des savoir-faire d'ouvriers anglais : « Ce qu'il est arrivé de mieux jusqu'à présent pour nous, c'est que des hommes d'élite de notre nation aient été plus clairvoyants que nous le sommes en général ; c'est que des industriels, ainsi que des ouvriers anglais, aient introduit, apporté parmi nous leurs conceptions et leurs savoir-faire, afin de nous montrer ce que peut l'art, s'appuyant sur les forces et sur l'intelligence des hommes » ; PIONNIER, Constant M., « De l'esprit industriel en France et en Angleterre », dans *Revue scientifique et industrielle*, Paris, Tome 1, 1844, p. 39.

Dans ses comptes rendus de juin 1844, Nicolas Boquillon y livre ses impressions au fur et à mesure de ses rencontres dans le Palais de l'Industrie. Désabusé visiblement par la faible connaissance technique de certains exposants, l'expert du jour débusque les quelques-uns venus « faire l'article » :

Mais voici, près de cet appareil, un homme qui va probablement suppléer, par des explications techniques, à cette désespérante insuffisance ; probablement l'auteur va nous initier à la pensée qui l'a dirigé dans les dispositions destinées à produire mieux et à moins de frais. Approchons-nous et interrogeons-le. Mais ses réponses sont complètement inintelligibles ; nous n'avons rencontré qu'un gardien qui nous en a moins appris que le livret, et dont l'unique mission est d'épousseter l'appareil⁵³⁷.

Le même Boquillon concède cependant à Peupin les preuves de son estime dans quelques lignes qui lui reconnaissent sa qualité « artistique » : « Les mêmes juges s'arrêtaient avec complaisance devant les régulateurs de M. Peupin, dont l'exécution irréprochable et l'extrême précision ont placé leur auteur parmi les artistes les plus habiles. [...] M. Peupin s'est acquis une réputation méritée parmi les horlogers de Paris, par la perfection à laquelle il a porté le fendage des roues tant en cuivre qu'en acier. ⁵³⁸». Peupin est en juin 1844 un horloger parisien estimé et l'obtention d'une commande gouvernementale – une horloge pour le Mont-de-Piété – dit aussi sa reconnaissance par l'autorité politique.

La reconnaissance de savoirs techniques attribuée par une institution officielle ne constitue pas au cours des années 1840 l'unique dimension du capital symbolique de Henri Peupin. En 1846, l'horloger se distingue au sein d'une jeune association, l'Association pour la liberté des échanges (ALE), créée en vue de promouvoir l'idée de libre-échange contre le protectionnisme, modèle économique alors majoritaire chez les gouvernants français. Née dans le département de la Gironde au début de l'année 1846 sous l'impulsion de l'économiste libéral Frédéric Bastiat, l'ALE est largement inspirée des idées libre-échangistes de Richard Cobden. Proche de ce dernier et anglophile, Bastiat s'inspire du modèle de l'Anti-Corn Law League (1838, Manchester) à l'initiative du succès politique libre-échangiste d'outre-Manche couronné par l'adoption de la loi

⁵³⁷ BOQUILLON, Nicolas, « Études techniques sur l'exposition des produits de l'industrie française en 1844 », *Revue scientifique et industrielle*, 1844, p. 74-75.

⁵³⁸ *Id.*

d'abolition des Corn Laws en juin 1846⁵³⁹. Désireux de reproduire cette victoire politique en France et fier du succès local aquitain de l'ALE, Bastiat ambitionne de créer une association nationale libre-échangiste à Paris au cours de l'été 1846. Dans un contexte de forte division entre les options protectionnistes et libre-échangistes et pour faire face à la fulgurante progression de l'association adverse, l'Association pour la défense du travail national, l'ALE cherche à diversifier ses moyens d'influence sur l'opinion publique parisienne. Dans une étude consacrée à la formation et aux idées de l'ALE, David Todd admet que l'hétérogénéité des idées libre-échangistes autant que le défaut de conceptualisation ne permettent pas de définir les contours du mouvement français en 1846. C'est pour ces raisons que l'historien propose de caractériser d'« idéologies » les idées libre-échangistes françaises :

Ces mots nouveaux [« libre-échange » et « protectionnisme »] ne désignaient pas de nouveaux concepts d'analyse économique. Les libre-échangistes puisaient encore leurs arguments dans les ouvrages d'Adam Smith et des autres fondateurs de la science ou doctrine de l'économie politique. Prenant en compte les critiques libérales, les protectionnistes ont abandonné le langage de la balance des commerces, et mis l'accent sur le développement de la production intérieure. Mais ils n'ont pas élaboré une théorie capable de rivaliser, par sa rigueur intellectuelle, avec l'économie politique. [...] Les termes « libre-échange » et « protectionnisme » désignaient en fait de nouvelles idéologies. [...]. Ces nouvelles idéologies étaient plutôt des langages économiques à connotation politique : libéral pour les libre-échangistes, nationaliste pour les protectionnistes⁵⁴⁰.

David Todd souligne en outre la diversité partisane des soutiens à l'ALE, comme le saint-simonien Michel Chevalier alors rédacteur du *Journal des débats* ou le poète et « ouvrier », Béranger, qui grossissent les rangs libre-échangistes aux côtés de libéraux influents comme Adolphe Blanqui ou Louis Wolowski. En août 1846, l'association cherche ainsi à développer ses ancrages territoriaux et s'engage dans une conquête à visée hégémonique en renforçant ses tribunes de presse, en diversifiant ses modes de financement et en recrutant des « faiseurs d'opinions économiques »⁵⁴¹. C'est alors que Henri Peupin, probablement du fait de sa notoriété acquise en qualité de juge

⁵³⁹ TODD, David, *L'identité économique de la France. Libre-échange et protectionnisme (1814-1851)*, Paris, Grasset, 2008, 490 p. Voir en particulier le chapitre consacré à l'ALE, « Cristallisation, radicalisation et déclin d'une idéologie : Frédéric Bastiat et l'Association pour la liberté des échanges (1845-1847) », p. 331-354.

⁵⁴⁰ TODD, David, *L'identité économique de la France, op. cit.*, p. 11.

⁵⁴¹ *Id.*, p. 343.

prud'homme de Paris⁵⁴², rejoint les rangs de l'association dès la création de sa version parisienne en août 1846. Né en 1809, Henri Peupin connaît donc une politisation relativement tardive⁵⁴³. Son implication dans les débats d'économie n'est pour autant pas un cas isolé dans les mondes ouvriers. Dans une thèse consacrée à l'Académie des Sciences morales et politiques, Corine Delmas avait souligné la présence de candidats « ouvriers ou artisans » à différents concours destinés à récompenser des mémoires ayant trait aux questions économiques et sociales⁵⁴⁴. On sait notamment, grâce à la contribution de Ludovic Frobert, à quel point l'ouvrier et typographe Jules Leroux est depuis les années 1830, un penseur actif des débats théoriques liés au développement de l'économie politique dans l'espace français⁵⁴⁵. En contraste avec la production théorique de Jules Leroux, Peupin ne participe pas à l'élaboration théorique d'un système économique, mais promeut une tendance libre-échangiste existante en la particularisant pour quelle réponde aux intérêts économiques des travailleurs français. En novembre 1846, il s'élève ainsi contre le régime de protection du marché français qui contribue, selon lui, à niveler par le bas les salaires ouvriers. Sa prise de parole à l'occasion de la troisième séance de l'association – retranscrite intégralement dans son organe de presse⁵⁴⁶ - constitue un acte de langage qui apparaît significatif dans sa trajectoire d'autonomisation lorsqu'on la considère dans ses logiques de représentation de soi et dans ses liens possibles avec ce

⁵⁴² Probablement par l'intermédiaire de Paillotet, « joallier », vice-président du Conseil des Prud'hommes de Paris et proche des économistes libéraux.

⁵⁴³ Cette relative politisation lui est d'ailleurs reprochée dans une des brochures biographiques des Représentants de la Constituante ; voir « Henri Peupin » dans ANONYME, *La vérité sur 80 candidats à l'Assemblée nationale pour le département de la Seine. Notices biographiques par les citoyens L. et M., Paris, 1848, B.N.F., Le64 1130.*

⁵⁴⁴ DELMAS, Corine, « Les rapports du savoir et du pouvoir : l'Académie des Sciences morales et politiques de 1832 à 1914 », Thèse pour le doctorat de Science politique présentée en janvier 2000 à l'Université de Paris IX-Dauphine, p. 173 et suiv. Voir le cas notamment de « R. Michon, compagnon tonnelier du Devoir, natif d'Athée sur Cher (département d'Indre-et-Loire) » concourant au prix Beaujour en 1839 : « Messieurs, il se passe en ce moment des choses véritablement extraordinaires et bien surprenantes. D'abord me voilà, moi, pauvre diable de compagnon de tonnelier, laissant là ma doloire et ma colombe pour écrire un mémoire sur des questions de gouvernement. C'est déjà passablement original ; mais ce qui est bien plus curieux, voilà que vous, hommes d'Académie, vous lisez les rêveries d'ignorants qui savent à peine parler leur langue ; homme de science, vous avez l'air de ne pas pouvoir résoudre des questions qui nous semblent simples à nous, gens de rien » ; cf. note de bas page 104, p. 174.

⁵⁴⁵ Voir à ce propos FROBERT, Ludovic, « Politique et économie politique chez Pierre et Jules Leroux », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, La Société de 1848, 2010, p.77-94.

⁵⁴⁶ Le procès-verbal de la séance est vraisemblablement rédigé par Frédéric Bastiat. Tous les numéros du journal *Le Libre-échange : journal du travail agricole, industriel et commercial* de l'année 1846 sont disponibles sur Gallica. La retranscription intégrale de la prise de parole de Henri Peupin se trouve en annexe ; cf. Annexe 16.

que l'on peut appeler grossièrement, le développement de la « science économique ».

Le 24 novembre 1846, Henri Peupin, membre du conseil d'administration de l'ALE parisienne, est le troisième orateur inscrit à la réunion de l'association qui se tient dans « la vaste salle Montesquieu » à Paris devant « environ deux mille personnes » parmi lesquelles figurent différentes notabilités parisiennes, des représentants libre-échangistes départementaux ainsi qu'« un grand nombre d'ouvriers et d'élèves des écoles ⁵⁴⁷ ». Dans ce discours, Peupin s'adresse aux partisans du protectionnisme en défendant l'idée que le système protectionniste « opprime » particulièrement « la classe ouvrière », laquelle se montre vulnérable à l'augmentation des prix des produits de première nécessité. Méticuleusement construit, son discours s'articule en deux temps : d'abord, Peupin exprime l'universalité des motivations morales libre-échangiste en dénonçant un système qu'il juge « tyrannique, injuste et immoral » puis il appelle dans une dénonciation frontale les opposants protectionnistes à rejoindre le mouvement au nom des intérêts ouvriers qu'il résume dans ses derniers mots par une reprise de la rhétorique de ses adversaires : « *l'égalité devant la loi*⁵⁴⁸ ». Habilement, Peupin reprend les terminologies et expressions des protectionnistes – lesquelles sont mises en italiques dans le compte-rendu – afin d'en dévoiler ce qu'il considère être le « sens caché⁵⁴⁹ ». Sur un ton accusateur, il opère un glissement sémantique tout à fait singulier autour du terme « affranchir » :

Eh bien ! est-ce à nous ouvriers, qu'a profité la protection ? Non ! C'est à vous seuls protégés, à vous seuls qui nous forcez depuis ce temps à payer cher ce que nous avions à bon marché. (*Applaudissements.*) Vous voulez que nous ne soyons tributaires de personne : j'accepte, commencez par nous affranchir, et faites que nous ne soyons plus les vôtres⁵⁵⁰.

Alors que l'adjectif « tributaire » est dans la rhétorique protectionniste rapportée par Peupin utilisé pour désigner le mouvement de libération des intérêts économiques français des contraintes étrangères de marché, il souligne dans sa reprise le phénomène de dépendance des intérêts économiques ouvriers vis-à-vis des ambitions égoïstes des

⁵⁴⁷ *Le Libre-échange*, 29 novembre 1846, p. 1.

⁵⁴⁸ *Ibid.*, p. 6.

⁵⁴⁹ *Id.*

⁵⁵⁰ *Id.*

protectionnistes. L'usage du désignant « protégés » par lequel il évoque les partisans du protectionnisme signale également sa volonté d'opérer un redécoupage du social entre une population favorisée et celle des travailleurs rendue vulnérable⁵⁵¹. En étant sujet opérant du verbe « affranchir », le pronom « vous » qui désigne les « protégés » indique l'insistante avec laquelle Peupin cherche à pointer la responsabilité morale du processus de conversion économique en faveur de l'affranchissement des travailleurs. Renvoyant à une terminologie d'origine saint-simonienne⁵⁵², le mouvement d'« affranchissement » défendu par Peupin détourne habilement l'objet du processus d'autonomisation : il n'est pas question ici de libérer seulement l'industrie, mais d'adjoindre à ce mouvement, celui de l'autonomisation nécessaire du travailleur et du producteur en système de marché ouvert. L'effort rhétorique de Peupin visiblement approuvé par l'auditoire, se signale en outre par sa capacité à se mettre en scène. Se présentant comme « ouvrier », « travailleur salarié » et issu de « la classe des travailleurs »⁵⁵³, Peupin insiste sur son origine sociale présumée. Toutefois, en dehors du passage susmentionné et de quelques usages dispersés du pronom catégoriel « nous », l'horloger s'érige dans son individualité de locuteur. Le suremploi relatif du « je » au détriment du « nous » désignant la « classe ouvrière » (58 occurrences pour « je » contre 6 occurrences pour « nous ») souligne le désir d'individualisation de sa prise de parole. Deux usages du pronom « nous » entrent également en tension lorsqu'il l'emploie pour s'identifier parfois à la catégorie des travailleurs et d'autre fois pour s'identifier aux industriels libre-échangistes et qu'il évoque alors « nos ouvriers » et « nos fabricants »⁵⁵⁴. De plus, la logique de présentation de soi et en particulier de ses capacités intellectuelles, quoique d'abord présentées sur un mode négatif, connaît au fil de son discours un retournement substantiel. Voilà ce que Peupin, soucieux de la réception de son discours, prend soin de préciser dans sa partie

⁵⁵¹ Le terme « protégés » désigne ici les protectionnistes.

⁵⁵² Comme le montre Laurent Clauzade, le terme « affranchissement » est présent chez Saint-Simon autour de 1817 alors qu'il collabore avec Augustin Thierry. Il correspond à un mouvement très précis : « il s'agit pour l'industrie, en rachetant sa liberté, de passer de l'esclavage à l'autonomie politique, quel qu'en soit le degré initial. ». Cf. « L'Industrie », dans *Œuvres de Claude-Henri de Saint-Simon*, Genève, Slatkine, reprints, 1977, Tome I (seconde partie [1817]), p. 38-40, cité dans CLAUZADE, Laurent, « Le statut philosophique des communes médiévales chez Saint-Simon, A. Thierry et A. Comte », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes. Journal of medieval and humanistic studies*, n°2, 12 décembre 1996, p. 1-2.

⁵⁵³ *Le Libre-échange*, 29 novembre 1846, p. 5.

⁵⁵⁴ *Id.*

introductive :

Je vous demande bien pardon d'entrer dans tous ces détails ; ce n'est pas une démonstration que je veux faire, je n'en suis pas capable, je suis un très mauvais élève de très excellents maîtres ; je vous dis tout simplement ce que je sens⁵⁵⁵.

Trait caractéristique de la parole subalterne, l'horloger calque son propos sur une attitude visant à traduire la capacité subjective négative du sujet. Toutefois, dans un second temps c'est sa capacité à « savoir » qui est martelée par l'orateur dans une tournure répétitive à effet performatif : « Je sais comment [...] je sais pourquoi [...] je sais pourquoi [...] je le sais [...] »⁵⁵⁶. Ce renversement du négatif au positif de la capacité subjective du locuteur mérite que l'on s'arrête sur les conditions de réception d'un discours *a priori* disqualifié. En effet, si l'on prend au sérieux la rhétorique du savoir de l'horloger et l'engouement rapporté d'un tel discours, de nouvelles questions émergent : est-ce en raison de son particularisme social que l'horloger produit sur l'auditoire un discours apprécié ? Ou bien, est-ce en raison du type de savoir mobilisé ? Si la première piste est assez peu contestable lorsqu'il s'agit de discours subalterne et ouvrier, la seconde piste semble propice pour tenter un élargissement des réflexions autour des conditions de réception de ce discours. En effet, le contexte intellectuel dans lequel s'inscrit la prise de parole de Peupin pourrait suggérer l'émergence d'un phénomène de reconnaissance de type intellectuel des « savoirs ouvriers ».

L'allocation de Peupin s'inscrit dans un contexte d'introduction progressif de nouveaux procédés d'analyse des phénomènes sociaux et économiques. Pour le cas français, les nouvelles méthodes d'« enquêtes sociales » supervisées notamment par l'Académie des sciences morales et politiques sont bien connues, en particulier le développement des « enquêtes ouvrières » par le moyen d'« hommes de terrain » dont la plus connue reste celle du médecin Louis-René Villermé, publiée en 1840⁵⁵⁷. De ce phénomène émerge ainsi une nouvelle forme de rationalité scientifique qui, en suivant l'analyse de Corine

⁵⁵⁵ *Id.*

⁵⁵⁶ *Ibid.*, p. 6.

⁵⁵⁷ DELMAS, Corine, « Les rapports du savoir et du pouvoir : l'Académie des Sciences morales et politiques de 1832 à 1914 », thèse citée ; voir à ce propos le paragraphe « Décrire et réformer », p. 183 – 191. Pour la référence citée, il s'agit de VILLERME, Louis-René, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, rééd., Paris, EDHIS, 1979[1840], 2 Vol.

Delmas, apparaît sous une forme hybride, mêlant expertise scientifique et « sens commun ordinaire » :

Faisant « bon usage des pauvres », la rhétorique de l'expert oscille entre *topoi* et vulgate, ainsi qu'entre le normatif, le prescriptif et descriptif. Les débats académiques sur la question sociale attestent particulièrement de cette ambivalence, dont témoignaient déjà, mais dans une moindre mesure les résultats des concours, l'orientation des sujets, ainsi que le contenu et les conclusions des enquêtes sociales. L'expertise est un jugement ; elle consiste à attribuer un prédicat à un sujet au moyen d'argumentation. « Situation d'épreuve », l'expertise produit des normes, ce qui suppose un aller-retour du sens commun ordinaire au sens commun expert. Ce sens commun se traduit au niveau de l'argumentation experte par le recours à certains *topoi* de la pensée libérale⁵⁵⁸.

Dans ce sens, ce phénomène d'émergence de savoirs hybrides pourrait être caractérisé d'événement dans l'histoire intellectuelle et la reconnaissance des « savoirs ouvriers » comme un de ses effets. Lors de la réunion de l'ALE le 24 novembre 1846, la prise de parole de clôture d'Adolphe Blanqui vise à renseigner l'auditoire sur la dimension qualitative du travail d'enquête des libre-échangistes de l'association :

Certes, on est assez mal fondé à nous accuser d'être des gens ne sachant pas ce qu'ils disent. À ce sujet, nous répondrons à nos adversaires, les prohibitionnistes [*protectionnistes*], qui nous accusent de ne pas connaître les questions que nous discutons ici, qu'il n'y a guère moins de trente à quarante ans que la plupart de nous s'occupent des affaires d'industrie. Pour mon compte, j'ai fait quarante ou cinquante voyages en Europe pour étudier, non pas les théâtres, je suppose, mais les manufactures, les industries. J'ai étudié les intérêts du travail dans tous les ateliers. Membre de différents jurys, j'ai été appelé à pénétrer dans les détails de chaque industrie, initié à ses procédés, à ses mystères. Je crois donc être au courant des questions industrielles tout autant que la plupart de nos adversaires. C'est donc par notre passé, par nos travaux, que nous répondons tous à cette accusation étrange d'ignorance et de légèreté⁵⁵⁹.

La mise en avant de la démarche empirique qui anime ces économistes libéraux suppose une rupture avec une hiérarchie des savoirs fondée sur la primauté d'une analyse purement théorique. Dans ce sens, la démarche qui viserait à se poser la question des conditions intellectuelles qui rendent possible, en termes de hiérarchie des savoirs, l'appréciation positive d'une pensée, d'une opinion ouvrière dans le domaine de la science économique permettrait d'aborder sous un autre angle le discours de Peupin. En effet, sa démonstration rend sensible une pratique d'enquête proche du phénomène des

⁵⁵⁸ DELMAS, Corine, « Les rapports du savoir et du pouvoir : l'Académie des Sciences morales et politiques de 1832 à 1914 », thèse citée, p. 185.

⁵⁵⁹ *Le Libre-échange*, 29 novembre 1846, p. 8.

savoirs hybrides mentionné plus haut. En prenant l'exemple de la « fabrication de draps », Peupin signale sa faculté à s'extraire de son domaine de compétence supposé et souligne l'aspect qualitatif de sa démarche. Le recours à l'exemple n'est pas dans son discours utilisé seulement pour illustrer un propos, mais révèle plutôt le moyen d'enquête à partir duquel il élabore sa propre conviction :

Ces derniers mots contiennent, à mon avis, le désir d'une bien grande injustice et une grande erreur [...] une erreur, car je viens de faire une excursion hors de Paris ; j'arrive à la campagne, et j'ai vu que si l'on applique ce titre d'agriculteur au journalier qui travaille à la terre ; c'est le contraire qui arrive. [...] J'en conclus tout naturellement qu'à ce prix cet homme s'endette et n'en est pas plus riche ; tandis que si le pain n'était pas cher, s'il ne valait que 12 sous, il aurait trois sous de reste et n'en serait pas plus pauvre. (*applaudissement*)⁵⁶⁰.

La démarche empirique de Peupin, plutôt que marginale, constitue une illustration de l'engouement croissant des économistes libéraux pour la méthode de l'observation par les faits. On pourrait dire qu'il incarne la figure de l'ingénieur telle qu'elle est proposée par Frédéric Le Play, c'est-à-dire celle d'un individu doué d'« intuition » et d'« habilité », et qui acquière ses connaissances par l'expérience plutôt que par un « apprentissage »⁵⁶¹. Conscient probablement de la réception positive de sa démarche d'investigation, Peupin n'hésite pas à dénoncer la faiblesse théorique de ses adversaires. Cherchant à démystifier leurs effets rhétoriques et concluant que leurs mots « résonnent à la manière des cloches, parce qu'ils sont vides et parfaitement élastiques⁵⁶² », il s'illustre plutôt par un retournement de stigmatisme qui le conduit à dénigrer la capacité théorique du « programme » des protectionnistes : « D'où vient cette opiniâtreté ? Je crois, Messieurs, qu'elle a sa source dans ce fameux aphorisme de Bazile : *Ce qui est bon à prendre est bon à garder*. (Rires d'approbation)⁵⁶³ ». La référence théâtrale dit à sa manière l'insuffisance d'une approche déductiviste, dépassée et en proie à sa propre contradiction.

Enfin, si aucune trace ne permet d'envisager le rapport individuel que Henri Peupin

⁵⁶⁰ *Le Libre-échange*, 29 novembre 1846, p. 6.

⁵⁶¹ PORTER, Theodore M., « Reforming Vision: The Engineer Le Play Learns to Observe Society Sagely », dans DASTON, Lorraine, LUNBECK, Elizabeth. (dir.), *Histories of scientific observation*, University of Chicago Press, 2011, p. 285.

⁵⁶² *Le Libre-échange*, 29 novembre 1846, p. 6.

⁵⁶³ *Ibid.*, p. 5.

entretient avec l'événement révolutionnaire de février 1848, on sait qu'il poursuit ses engagements en qualité de membre du conseil d'administration de l'ALE. On serait donc tentée de penser qu'il souscrit au point de vue de l'ALE tel qu'il est exprimé le 5 mars 1848 dans la première prise de position publique de l'association :

Il y a cela de particulièrement heureux dans notre position, qu'en passant du régime monarchique au régime républicain, nous n'avons pas à changer de doctrine ni de langage. Tout ce que nous avons dit et soutenu en d'autres temps, nous pouvons le maintenir aujourd'hui sans altération aucune. C'est qu'en tout temps nous avons puisé nos inspirations dans le sentiment populaire et pris pour unique but de nos efforts l'intérêt de tous. Notre programme demeure donc tel qu'il était ; nous n'avons pas une syllabe à y changer⁵⁶⁴.

Membre actif de l'association, Peupin est en mars 1848 le candidat libre-échangiste proposé par l'ALE pour composer la délégation ouvrière à la Commission du Luxembourg. Cette fonction de représentation des intérêts libre-échangistes et ouvriers est très explicitement formulée par le rédacteur en chef Frédéric Bastiat dans la rubrique « Le Libre-Échange dans la Commission pour les travailleurs » du 12 mars 1848 :

M. Peupin, ouvrier horloger, membre du conseil d'administration de l'association pour la liberté des échanges, vient d'être nommé délégué près de la commission de gouvernement pour les travailleurs. C'est dans une réunion tenue par les ouvriers horlogers, dans une des salles du Conservatoire des arts et métiers, qu'a eu lieu l'élection de notre collègue. Après avoir hautement manifesté ses sympathies pour la liberté commerciale, et avoir fait ressortir l'heureuse influence qu'exercerait le triomphe de nos doctrines sur l'amélioration du sort des ouvriers. M. Peupin, sur 212 suffrages exprimés, on a obtenu 211. Le jour n'est pas loin, nous l'espérons, où le plus grand nombre des travailleurs comprendront, ainsi que l'on compris les ouvriers horlogers, qu'ils doivent nous compter parmi les plus zélés et les plus utiles défenseurs de leurs intérêts.⁵⁶⁵

Dans un contexte politique préoccupé par la question de « l'organisation du travail », l'ALE cherche à se positionner en ciblant le « sentimentalisme organisateur » - comprendre les théories sociales de Louis-Blanc⁵⁶⁶. Si Peupin est en mars 1848 un délégué particulièrement initié aux débats économiques, son capital politique se diversifie en avril 1848 lors des élections des officiers et sous-officiers de la Garde nationale parisienne (5-10 avril). En effet, le journal intime de l'étudiant parisien Victor

⁵⁶⁴ *Le Libre-échange*, 5 mars 1848, p. 1.

⁵⁶⁵ *Le Libre-échange*, 12 mars 1848, p. 1.

⁵⁶⁶ *Le Libre-échange*, 5 mars 1848, p. 1.

Riglet mentionne sa présence dans les élections⁵⁶⁷. Fils de François Riglet, « fabricant de bronzes dans le marais » et membre du conseil d'administration de l'ALE⁵⁶⁸, Victor Riglet est un assidu des réunions de l'association que fréquente son père⁵⁶⁹ et la mauvaise orthographe du nom de Peupin (« Poupin ») pourrait suggérer une popularité de « bouches à oreilles ». Alors qu'il n'est l'auteur d'aucun ouvrage, d'aucune brochure et d'aucun article, Peupin est en avril 1848 l'une des candidatures favorites du jeune Victor Riglet. Le 24 avril au matin, alors que l'étudiant se livre à des pronostics sur les prochaines élections, il intègre dans sa « liste de probabilités » le nom de l'horloger⁵⁷⁰. Candidat aux élections de la Constituante, l'horloger est un candidat bien en vue alors qu'il n'est pas sur la liste officielle du Comité central républicain proposé par Louis Blanc. Curieusement, peut-être, sa candidature est recommandée par les fouriéristes. Il faut dire en effet que de la même façon que le libre-échange est alors un agrégateur des luttes libérales et socialistes, en particulier fouriéristes, la démarche unitaire autour des candidatures ouvrières l'est aussi⁵⁷¹. En définitive, la personnalité politique de Henri Peupin semble incarner en mai 1848, tout l'esprit de la modernité politique du printemps des constituants.

5.3 Le Comité du travail en assemblée plénière : faire et défaire la représentation ouvrière

Si le Comité du travail n'est pas le lieu d'une revendication en interne de la représentation ouvrière et qu'il donne à travers ses comptes rendus, l'illusion d'un relatif consensus, ses modes opératoires provoquent quelques réactions en assemblée plénière. À deux reprises (les 26 et 30 mai 1848) et alors que le Comité du travail est sollicité en qualité de comité

⁵⁶⁷ RIGLET, Victor, *Paris du 22 février au 22 mai 1848*, Éditions du Sagittaire, 2017 [1848], p. 185.

⁵⁶⁸ *Id.*, p. 19 et suiv.

⁵⁶⁹ « Je viens du Libre-Echange. Clapier de Marseille et Ch.[Charles] Coquelin ont été superbes en niant l'organisation du travail et les utopies de Louis Blanc. Je suis revenu avec MM. Derrien en fiacre. Pauvres gens ! La Crise ! », [mercredi 15 mars 1848] RIGLET, Victor, *Paris du 22 février au 22 mai 1848*, *op. cit.*, p. 122.

⁵⁷⁰ RIGLET, Victor, *Paris du 22 février au 22 mai 1848*, *op. cit.*, p. 204

⁵⁷¹ TODD, David, *L'identité économique de la France*, *op. cit.*, chapitre « La gauche démocratique et socialiste face au protectionnisme (1846 – 1848) », p. 381 – 394.

spécialisé sur les questions de la réforme des conseils des prud'hommes et celle des ateliers nationaux, l'autorité du Comité est contestée par certains Représentants dits ouvriers. Considérant, comme l'invite à le faire Christophe Le Digol, le régime d'assemblée comme « un dispositif complexe au sein duquel chaque forme de travail prend un sens relativement aux autres sans qu'il ne soit jamais possible de les isoler pratiquement⁵⁷² », le prolongement de l'observation des activités du Comité du travail et de ses membres dans le cadre de l'assemblée plénière permet de comprendre davantage les modes d'implication des parlementaires et les enjeux des dispositifs d'organisation et de représentation. Alors que le Comité du travail est un acteur de la fabrication du consensus, le régime d'enregistrement de la parole de l'assemblée plénière assure une prise en charge relativement plus égalitaire. L'assemblée plénière est lors de deux séances, un espace de délibération investi par des voix dissonantes qui remettent en cause le mode de représentation, la substance des délibérations ou les procédés du travail du Comité. Cela vient en partie démentir la rumeur selon laquelle le travail en petites cellules favorise la prise de parole des minorités sociales.

À cet égard, l'intervention du représentant du Rhône Claude Pelletier⁵⁷³ « aubergiste à Tarare » donne à voir l'existence d'une revendication concurrentielle de la représentation ouvrière. Le 26 mai, alors que Waldeck-Rousseau est rapporteur au nom du Comité du travail du projet de décret sur la réforme des prud'hommes, il est question de redéfinir la représentation ouvrière. Dans ce cadre, l'analogie entre la représentation prud'homale et la représentation politique est évocatrice de la façon dont les parlementaires discutent des conséquences sur la représentation politique de la place dans les rapports de production. Il faut dire avant toute chose que les prud'hommes sont régis en mai 1848 par la loi du 18 mars 1806 qui exclut les ouvriers non patentés du processus décisionnel et dont les attributions sont doubles ; la « conciliation » et la juridiction des conflits du travail (la police des ateliers et le contrôle qualitatif de la production)⁵⁷⁴. Cette réforme s'établit

⁵⁷² LE DIGOL, Christophe, « Du bureau au comité. La spécialisation du travail de l'assemblée constituante (1789-1791) dans COHEN, A., LACROIX, B., RIUTORT, P. (dir.), *Les formes de l'activité politique. Éléments d'analyse sociologique (XVIIIe-XXe siècle)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, p. 80.

⁵⁷³ Né le 23 avril 1816.

⁵⁷⁴ KIEFFER, Monique, « La législation prud'homale de 1806 à 1907 », *Le Mouvement social*, 1987, n° 141, « Les Prud'hommes XIX^e-XX^e siècle », p. 9-23.

dans un contexte d'augmentation des sollicitations des travailleurs au sein des tribunaux des prud'hommes. Pour assurer l'objectif de « conciliation », l'assemblée du Comité du travail et l'assemblée plénière s'accordent sur la nécessité d'assurer une représentation ouvrière élargie dans le cadre des conseils des prud'hommes pour les ouvriers jusqu'alors non patentés. Il s'agit donc d'une réforme électorale d'importance puisque la parité de la représentation est inédite au sein de cette instance⁵⁷⁵. Le dissensus n'intervient pas sur le principe général de la représentation ouvrière, mais sur son mode de désignation. Le mode de désignation proposé par le décret est une nomination des « prud'hommes ouvriers par les patrons » et des « prud'hommes patrons par les ouvriers ». Pour Claude Pelletier qui siège sur les bancs des républicains radicaux, ce mode de désignation favoriserait les intérêts des patrons. Son discours fait intervenir la défense d'un savoir politique situé et l'expression d'une revendication de sa légitimité politique ouvrière :

Il faut au moins qu'un ouvrier soit entendu dans cette question. Depuis dix minutes, on ne fait que discuter les intérêts des patrons. [...] Nous sommes douze ouvriers dans cette Assemblée, et sur ces douze ouvriers, il y en a dix qui ne veulent pas que l'article soit rédigé comme on le propose. Nous les connaissons, les ouvriers, et nous pouvons affirmer qu'ils ne seront pas contents ; les prud'hommes doivent être choisis directement par leurs pairs, et non suivant le projet de décret, les prud'hommes ouvriers par les patrons, et les prud'hommes patrons par les patrons ; car, voyez-en certains, les patrons mêmes les plus dévoués aux intérêts de la classe ouvrière serviront la même cause, la leur, tandis que, parmi les travailleurs beaucoup plus nombreux et plus pauvres, les patrons pourront choisir ceux qui sont les plus faibles, ceux en qui la crainte de manquer d'ouvrage le lendemain paralyse toute espèce d'énergie, et élire peut-être les moins capables qui, sans s'en douter, feront bon marché de l'intérêt de leurs frères⁵⁷⁶.

La prise de position de Claude Pelletier entraîne alors celle de Jules Michot-Boutet⁵⁷⁷, représentant du Loiret et membre du Comité du travail. Se revendiquant lui aussi « ouvrier », Jules Michot-Boutet évoque, au milieu d'un mouvement général, le risque de compromission de la représentation ouvrière dans le cas où les élections seraient prises en charge par les pairs.

C'est encore un ouvrier qui se présente à la tribune. [...] si vous faites élire les représentants ouvriers par les ouvriers, je connais un peu l'esprit des ouvriers de Paris, avec mon caractère d'ouvrier et de Représentant, je me glisse parmi eux, je compromets peut-être le caractère du Représentant. [...] Lorsque la conciliation sera faite, lorsque

⁵⁷⁵ Cette discussion aboutit au décret du 27 mai 1848.

⁵⁷⁶ C.R., T.1, séance du 26 mai 1848, p. 467.

⁵⁷⁷ Une figure déjà aperçue dans la section consacrée à la campagne électorale dans le département du Loiret.

l'usage aura bien fait connaître la disposition des uns et des autres à une transaction, je comprendrai le système de la nomination des prud'hommes ouvriers par les ouvriers, et des prud'hommes patrons par les patrons ; mais quant à présent, je crois que si vous voulez faire le bien, vous devez adopter le projet de la commission⁵⁷⁸.

Le risque de compromission de la représentation provient pour Jules Michot-Boutet de l'équivocité de la qualité d'« ouvrier » (patenté et non patenté) et qui produit l'illusion paritaire au sein de l'instance de représentation des prud'hommes⁵⁷⁹. Ce constat est exposé plus explicitement quelques minutes plus tard par Ferdinand Flocon⁵⁸⁰, alors ministre de l'Agriculture et du Commerce, lorsqu'il évoque le jeu de la représentation rendu possible par l'ancienne législation des prud'hommes :

Les précautions qui avaient été prises sous l'ancien gouvernement sont précisément celles contre lesquelles nous nous élevons ; nous voulons renverser ce que l'on voulait alors. L'empire voulait qu'il n'y eût pas parmi les prud'hommes un seul ouvrier. On s'y était pris d'une manière parfaitement nette et claire ; on avait dit : il n'y aura pas un seul ouvrier ; et, en effet, il n'y en avait pas. Dans les dernières ordonnances, on avait été un peu moins francs ; on faisait la même chose, seulement on le cachait ; au lieu de faire entrer des ouvriers, on donnait le nom d'ouvriers à ceux qui ne l'étaient pas⁵⁸¹.

L'ébranlement de la logique représentative provoqué par la discussion pousse enfin Henri Peupin à prendre la parole au nom du Comité du travail en rappelant l'objectif de conciliation de la réforme. En clôturant ainsi la discussion, sa prise de parole indique l'autorité d'un porte-parole et d'un mode de la représentation ouvrière. Celui-ci pourrait s'apparenter à celui du juge prud'homme, une fonction que Henri Peupin connaît bien pour l'exercer encore en mai 1848, et qui, face à un litige, lui permet d'obtenir, grâce à ses qualités sociales, le rôle d'arbitre de la situation⁵⁸². Cette manière de dépasser un dissensus est réemployée quelques jours plus tard par Louis Wolowski à propos des ateliers nationaux. Le 30 mai, alors que le Comité du travail s'était prononcé les 26 et 27

⁵⁷⁸ C.R., T.1, séance du 26 mai 1848, p. 467.

⁵⁷⁹ Cette remise en cause de la dimension paritaire de l'instance de représentation des prud'hommes n'est pas sans rappeler le cas de Pierre Charnier, « prud'homme tisseur » (chef d'atelier patenté) dans les années 1830 et accusé d'avoir trahi les intérêts de la catégorie des ouvriers tisseurs non patentés. Voir à ce propos le chapitre consacré à l'activité prud'homale de Pierre Charnier dans FROBERT, Ludovic, SHERIDAN, George Joseph, *Le Solitaire du ravin : Pierre Charnier, 1795-1857, canut lyonnais et prud'homme tisseur*, Lyon, ENS Editions, 2014 [en ligne], p. 119-151.

⁵⁸⁰ Né en 1800 à Paris.

⁵⁸¹ C.R., T.1, séance du 26 mai 1848, p. 473.

⁵⁸² Voir à ce propos la figure de l'expert de la conciliation prud'homale proposée par Alain Cottureau dans COTTEREAU, Alain, « Justice et injustice ordinaires sur les lieux de travail d'après les audiences prud'homales (1806-1866), *Le Mouvement social*, n° 141, p. 25-59.

mai majoritairement en faveur d'une réforme des ateliers nationaux dans le sens de sa dissolution, Joseph Benoît tente une ultime défense du dispositif social. Ayant réussi à rejoindre le Comité du travail quelques jours après l'ouverture de ses travaux, le représentant du Rhône choisit contre toute attente, la tribune de l'assemblée plénière pour porter sa proposition de réforme. La prise de parole de Joseph Benoît peut donc être appréhendée comme une façon de faire exister et de faire reconnaître le dissensus au sein du Comité du travail à l'extérieur de celui-ci. En proposant de rendre disponibles les terres agricoles aux travailleur.ses inoccupé.es, l'État garantiraient pour Joseph Benoît, le droit au travail tout en évitant le déplacement forcé des populations ouvrières proposé alors par la majorité favorable à la réforme des ateliers nationaux⁵⁸³. Son discours, porté et lu à la tribune par le représentant du Rhône, Esprit Doutre⁵⁸⁴, implique une forme de savoir situé, celui d'un chef d'atelier à propos de l'industrie de la soie et relatif au cas lyonnais qu'il estime toutefois généralisable à l'échelle nationale. C'est dans la foulée de cette prise de position que Jules Michot-Boutet, le représentant du Loiret qui attirait l'attention de l'assemblée quelques jours plus tôt, sur les dangers de l'illusion paritaire dans les conseils des prud'hommes, porte à la tribune les dangers de celle-ci dans le cadre de la discussion parlementaire. Il dénonce le « langage » de « chef d'industrie » du Représentant Louis-Paul Sevaistre⁵⁸⁵, représentant de la Seine-Inférieure et membre lui aussi, du Comité du travail :

Citoyens Représentants, je ne viens pas combattre les conclusions de la commission. Ayant vu ce travail s'élaborer sous mes yeux, y ayant pris par bien des fois, je suis convaincu que les ateliers de Paris ont besoin d'être tout au moins réorganisés ; mais je suis venu pour protester contre un langage qui a été tenu à cette tribune par le citoyen Sevaistre. Ce langage est celui d'un chef d'industrie, vous avez dû le reconnaître ; celui-là n'a jamais senti les douleurs d'un ouvrier. [...] il vous a représenté les ouvriers comme ne voulant pas travailler. (*Eh bien ! c'est certain !*) Il a fait bon marché de leurs sentiments de patriotisme, de leur bonne volonté ... (*Allons donc !*) et de leurs droits à une existence honorable. Il a oublié de nous dire que la cause principale de ce désordre, de ce qu'on appelle ici les ateliers nationaux, est l'effet, non de leur volonté, mais de la crise financière qui pesait sur la France avant la révolution de Février. [...] Je demeure chez des ouvriers qui sont mes parents. Eh bien ! tous les jours je vois des ouvriers demander de l'ouvrage, et à qui l'on ne peut pas en donner⁵⁸⁶.

⁵⁸³ C.R., T.1, séance du 30 mai 1848, discours de Joseph Benoît lu par Doutre, p. 534-535.

⁵⁸⁴ Né le 1^{er} juillet 1811.

⁵⁸⁵ Né le 23 novembre 1802.

⁵⁸⁶ C.R., T. 1, séance du 30 mai 1848, p. 536.

Face au savoir situé de Jules Michot-Boutet recourant à sa propre expérience sociale, Louis Wolowski rappelle, au nom du Comité du travail, l'objectif général de la réforme des ateliers nationaux fixé par le Comité du travail. Il associe cette réforme à celle des tribunaux des prud'hommes votée dans l'urgence et considère ces « deux remèdes » comme le moyen de « venir en aide à ceux qui souffrent »⁵⁸⁷. C'est alors que le représentant de la Drôme Théodore Morin, membre également Comité du travail défend « au nom des chefs d'industrie » une vision des intérêts politiques fondée sur le consensus et rappelle la légitimité politique de Louis Wolowski ainsi que celle de Henri Peupin dans la défense de la nouvelle réforme :

[...] Il n'y a pas de séparation entre nous, entre les différentes catégories de travailleurs. Nous sommes tous, chefs d'industrie, ouvriers, nous sommes tous frères d'armes dans la grande armée industrielle. (*Très bien !*) Tous nos intérêts sont solidaires les uns des autres ; ce qui fait le malheur des uns fait le malheur des autres ; ce qui fait la prospérité des uns fait aussi la prospérité des autres. Je termine. Un mot encore, parce que ce mot n'a pas été dit à cette tribune. Lorsqu'il s'est agi de nommer une commission d'enquête pour aviser à toutes les questions qui se rattachent à l'organisation du travail, à l'amélioration du sort des travailleurs, de cette branche déshéritée de la famille humaine, la proposition vous en a été faite par l'honorable M. Wolowski, au nom de la science, au nom de ses principes élevés. L'honorable M. Peupin s'y associa au nom des travailleurs qu'il a l'honneur de représenter. Je suis bien aise, Messieurs, de vous dire, au nom des chefs d'industrie, que tous nous nous sommes associés de cœur à cette enquête, que nous sommes heureux de voir la grande, l'immense question de l'organisation du travail se poser à cette tribune, qui retentit dans le monde entier⁵⁸⁸.

L'horizon du consensus est dans la dynamique de cette discussion imposée par des individus n'appartenant pas au groupe social de l'ouvrier non patenté, à l'image encore de Pierre Grandin⁵⁸⁹ qui participe, dans la foulée de celle de Théodore Morin, à son institutionnalisation par le haut. « Industriel » et propriétaire d'un établissement de filage à Elbeuf (Seine-Inférieure), Pierre Grandin prétend le 30 mai 1848 à la qualité d'ouvrier :

[...] Quant à l'intérêt de l'ouvrier et à celui du patron, à quelle époque donc ai-je méconnu qu'il fût le même ? Jamais. À cet égard, consultez le *Moniteur* ; ce n'est pas d'aujourd'hui que je prends la qualité d'ouvrier, vous verrez qu'il y a plus de dix ans que,

⁵⁸⁷ *Ibid.*, p. 537.

⁵⁸⁸ *Id.*

⁵⁸⁹ Né le 21 décembre 1797, nommé en 1848 « membre du conseil général des manufactures » et « membre du conseil général de la Seine-Inférieure ».

pour la première fois, j'ai revendiqué ce titre à la tribune de mon pays⁵⁹⁰.

Les débats des 26 et 30 mai 1848 mettent en lumière l'extrême plasticité de l'étiquette ouvrière. Ce phénomène permet d'expliquer de quelles façons certains acteurs appartenant à la majorité sociale de l'assemblée parviennent à défaire la représentation dite ouvrière afin d'asseoir leur légitimité politique.

⁵⁹⁰ C.R., T.1., séance du 30 mai 1848, p. 539.

CHAPITRE 6. LA RESPONSABILITE MORALE DE LA REPRESENTATION DITE OUVRIERE A L'EPREUVE DE L'« ATTENTAT » DU 15 MAI 1848

Au soir du 15 mai 1848, l'institution politique par la voix de ses cinq représentants à la Commission exécutive de l'assemblée constituante⁵⁹¹ qualifie de « crime » et d'« attentat »⁵⁹² la manifestation en solidarité avec les révolutionnaires de Pologne organisée par des individus issus en majorité de clubs républicains⁵⁹³ :

Citoyens ! Un crime a été commis contre l'Assemblée nationale. Quelques factieux ont tenté de violer la souveraineté du peuple. Devant cet attentat, vos représentants sont restés fermes et calmes. La majesté du droit l'a emporté sur la force brutale. [...] Les hommes qui ont souillé le temple de la Constitution appartiennent désormais à la justice. La justice agit, le pouvoir veille, les coupables sont arrêtés⁵⁹⁴.

L'acte d'accusation rédigé par la Commission exécutive s'inscrit dans une pratique héritée de la monarchie de juillet qui reconnaît la compétence judiciaire du pouvoir législatif en cas de « crimes et délits » contre l'autorité politique⁵⁹⁵. Les mots qui dénoncent l'illégalité sont portés par une Commission exécutive au nom de l'Assemblée constituante dotée alors du pouvoir législatif et d'une capacité judiciaire. L'usage de la dénomination « factieux » pour qualifier les participants à la manifestation ou bien

⁵⁹¹ Mise en place lors de la séance du 9 mai 1848, la Commission exécutive est alors composée par des personnalités dont les propriétés sociales les rapprochent du citoyen capacitaire : François Arago, « savant », Garnier-Pagès, « publiciste », Alphonse (de) Lamartine, « poète », Alexandre Ledru-Rollin, « avocat » et de Pierre Marie (de) Saint-Georges, « avocat ».

⁵⁹² Très tôt qualifiée « d'attentat » par les membres de la Commission exécutive, la manifestation en faveur de la Pologne sera définitivement qualifiée ainsi par la Haute Cour de justice le 25 février 1849.

⁵⁹³ CARON, Jean-Claude, « Les clubs de 1848 », dans BECKER, Jean-Jacques (dir.), *Histoire des gauches en France*, Vol. 1, Paris, La Découverte, 2005, p. 182-188.

⁵⁹⁴ Extrait de la proclamation des membres de la Commission exécutive, cité par Louis-Antoine Garnier-Pagès dans GARNIER-PAGES, Louis-Antoine, *Histoire de la révolution de 1848*, Tome neuvième, Paris, 1869, p. 302.

⁵⁹⁵ Dans ce contexte, l'article 28 de la Charte de 1830 rend compte de sa formulation la plus récente ; cf. PIERRE, Eugène, *Traité de droit politique électoral et parlementaire*, Éditions Loysel, Paris, 1989 [1893] ; §68 en particulier et §1149 « Des crimes et délits contre les pouvoirs publics » pour une mise en perspective de la pratique institutionnelle.

encore le recours aux verbes « souiller », « salir », « entacher » signale à travers leur force évocatrice, la lourde condamnation en immoralité. Il s'agit pour l'institution de justifier ce qu'elle considère être un « crime » politique. La manifestation implique des Représentants dont Albert, « l'ouvrier » du gouvernement provisoire alors Représentant dans le département de la Seine. Parmi les Représentants impliqués, Albert est sanctionné de la plus lourde peine de prison ce qui le contraint à devoir démissionner dans les jours suivants.

La journée parlementaire du 15 mai 1848 est d'abord remarquable parce qu'elle confond dans le même espace, une représentation dite ouvrière, institutionnelle et non institutionnelle. Aloysius Huber (dit Huber), un « ouvrier corroyeur », est reconnu pour être le principal organisateur de la manifestation. À la différence d'Albert et de la représentation dite ouvrière et institutionnelle, la présence physique et verbale d'Huber est illégitime dans la salle de délibération. Il est l'auteur de la phrase qui est considérée comme l'expression de l'intention de la manifestation par l'autorité politique et judiciaire : « Citoyens, l'Assemblée Nationale est dissoute⁵⁹⁶ ». Beaucoup de choses ont déjà été dites à propos du 15 mai 1848 ; de l'article, certes daté mais toujours d'actualité, de Peter Amann qui aborde l'événement par le biais des intentions stratégiques des individus et qui expose avec précision les sources historiques traditionnellement mobilisées⁵⁹⁷ jusqu'à la récente proposition de Samuel Hayat de considérer l'échec de la manifestation du 15 mai 1848 comme symptomatique de l'échec des institutions représentatives de la République de février 1848 à *inclure* des revendications extérieures à la délibération politique⁵⁹⁸. En bref, deux interprétations divisent l'historiographie à propos du 15 mai 1848 : la première voit dans la manifestation en faveur de la Pologne

⁵⁹⁶ GARNIER-PAGES, Louis-Antoine, *Histoire de la révolution de 1848*, Tome neuvième, Paris, 1869, p. 232.

⁵⁹⁷ Peter Amann aborde l'événement au niveau « micro-dynamique » et propose une analyse de l'événement en trois séquences : 1) la « provocation » de la part des manifestants 2) l'hypothèse du « hasard » ou de « l'accident » 3) « l'incompétence » à la fois des organisateurs et des autorités » ; cf. AMANN, Peter, « A "Journée" in the Making : May 15, 1848 », *The Journal of Modern History*, Vol. 42, n°1, 1970, p. 42-69.

⁵⁹⁸ Samuel Hayat aborde le 15 mai par le biais d'un questionnement sur la représentation politique qu'il qualifie pour l'occasion d'« inclusive » et d'« exclusive » et montre alors l'échec des institutions représentatives de la République de février et de la représentation dite « inclusive » ; cf. HAYAT, Samuel, *Quand la République était révolutionnaire*, op. cit., chapitre « Le 15 mai et le triomphe de l'élection », p. 249-288.

le résultat d'un complot organisé par les républicains radicaux pour imposer leur présence au sein des institutions et instaurer la République démocratique et sociale⁵⁹⁹ alors que la seconde considère que la manifestation et sa répression résultent d'un accord au sein de la frange conservatrice pour faire taire définitivement les revendications républicaines radicales⁶⁰⁰. Nous proposons de discuter ces deux thèses en réinvestissant différemment une source traditionnellement mobilisée par l'historiographie en vertu de sa dimension factuelle impressionnante et attestée. En effet, alors qu'il sert de source à la grande majorité des thèses sur le 15 mai 1848, le récit bien connu de Garnier-Pagès ne semble pourtant pas avoir dit son dernier mot⁶⁰¹. En particulier sur la dimension physique de l'événement qui semble avoir été laissée de côté alors que, tout autant que la parole, la place des corps est centrale dans le récit. Nous verrons alors que la prise en compte des éléments non verbaux de l'événement et rapportés par Garnier Pagès vont dans le sens de la thèse proposée par Henri Guillemin qui consiste à voir dans la manifestation du 15 mai 1848 une manœuvre politique de la majorité conservatrice des républicains de la Constituante :

Telle fut, dans la réalité des choses, la journée du 15 mai. Une opération de police bien menée, quoique d'un type à la vérité peu neuf, classique même ; une manœuvre politique aussi, fort intelligente, et signée Marrast. L'objectif était double : saisir d'un large et violent coup de filet tous les chefs de gauche – y compris Louis Blanc ; compromettre dans toute la mesure du possible la Commission Exécutive, c'est-à-dire Lamartine et Ledru-Rollin. On les accusera, dès le soir même, d'avoir pour le moins failli aux devoirs de leur charge, par négligence et impéritie ; ils n'ont « rien prévu, rien empêché » ; « inqualifiable insuffisance »⁶⁰².

Dans ce chapitre, il s'agit d'aborder l'expérience de la délibération politique et l'événement du 15 mai 1848 à partir du lieu de la délibération et des normes qui s'imposent à la délibération parlementaire. C'est donc à partir d'une définition dynamique de l'institution parlementaire et comprise à partir des trois registres écologiques proposés par Félix Guattari que nous nous intéressons dans ce chapitre à l'écologie de la délibération. Nous l'appréhendons à la fois dans sa qualité

⁵⁹⁹ MARX, Karl, *Le 18 brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Éditions sociales, 156 p.

⁶⁰⁰ GUILLEMIN, Henri, *La tragédie de quarante-huit*, Genève-Paris, Milieu du monde, 1948, 412 p.

⁶⁰¹ GARNIER-PAGES, Louis-Antoine, *Histoire de la révolution de 1848*, Tome neuvième, Paris, Pagnerre, 1869, 396 p.

⁶⁰² *Ibid.*, p. 256-257.

d'environnement spatial, mais aussi à partir des rapports sociaux qui s'y entretiennent et des subjectivités qui s'y développent⁶⁰³. À partir principalement du récit de Garnier-Pagès⁶⁰⁴ et des différentes versions du 15 mai 1848 publiées dans le *Moniteur universel*⁶⁰⁵, il s'agit de recomposer la scène de l'infraction d'Albert et de la confronter à celle qui est établie par les sources des autorités judiciaires. Si l'infraction est d'abord collective, les comptes rendus des procès d'août 1848⁶⁰⁶ et de Bourges l'année suivante, révèlent les motifs d'accusation des infractions individuelles retenus par l'institution⁶⁰⁷. Ces sources permettent en outre de reconstituer l'ordre moral qui s'exerce sur les corps des parlementaires au cours du mois de mai 1848. La notion de *déviance*, issue de la sociologie des normes telle qu'elle a été formalisée en particulier par Howard Becker est mobilisée afin de prendre en charge les logiques interactionnelles entre l'individu et l'institution⁶⁰⁸. Il s'agit dans la suite du chapitre de proposer une lecture typologique des intentions démissionnaires en explorant davantage le phénomène de la démission physique des corps et des intellects à partir de quelques exemples concrets.

⁶⁰³ GUATTARI, Félix, *Les trois écologies*, Paris, Galilée, 2011 [1989], 72 p.

⁶⁰⁴ GARNIER-PAGES, Louis-Antoine, *Histoire de la révolution de 1848*, Tome neuvième, Paris, Pagnerre, 1869, 396 p.

⁶⁰⁵ Il s'agit des versions publiées les 16 et 17 mai 1848 dans le *Moniteur*, mais aussi des feuillets ajoutés le lendemain au *Moniteur* et intitulés « complément de la séance du 15 mai » ; cf. *Compte rendu des séances de l'Assemblée nationale*, Tome premier (du 4 mai au 16 juin 1848), Paris, Imprimerie nationale, 1849.

⁶⁰⁶ Rapport de l'Assemblée nationale, n°286, présenté à la séance du 3 août 1848 par le citoyen Bauchard, Représentant de l'Aisne à la séance du 3 août 1848, *Rapport fait au nom de la Commission chargée de l'enquête sur l'insurrection qui a éclaté dans la journée du 23 juin et sur les événements du 15 mai* [appelé par la suite : C.E., 1848].

⁶⁰⁷ *Acte d'accusation contre Auguste Blanqui, Flotte, Martin dit Albert, Barbès et autres ; Haute Cour de Justice*, 23 février 1849, Bourges, Palais de justice ; Papiers Alexandre Martin, IISH, 4^e pochette [appelé par la suite : Bourges, 1849].

⁶⁰⁸ BECKER, Howard S., *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Éditions Métailié, 1985[1963], 247 p.

6.1 Écologie de l'ordre moral parlementaire. La « salle de carton », un acteur incontournable de l'expérience délibérative de la Constituante ?

Aborder l'institution parlementaire comme nous l'avons fait dans le chapitre précédent, c'est-à-dire sans prendre en compte l'environnement matériel et symbolique, nous paraît partiellement satisfaisant. Nous savons, en partie grâce aux travaux de Jean-Philippe Heurtin consacrés aux configurations sociospatiales et symboliques des premières assemblées du régime représentatif français, l'importance de la prise en compte du lieu de délibération sur la qualité de la délibération politique⁶⁰⁹. Comme l'invitent à le faire la sociologie historique des lieux de délibération et la sociologie politique de l'institution, il s'agit donc dans la suite de notre propos de considérer le lieu de délibération de la Constituante de 1848 comme un objet théorique, symbolique et pratique⁶¹⁰. Curieusement oubliée, la salle de délibération dite « salle de carton⁶¹¹ » est pourtant l'une des plus impressionnantes salles de délibération des régimes représentatifs français. Ressemblant fortement à la salle qui a abrité la Convention nationale de 1792, elle présente déjà un défi acoustique en offrant un espace de délibération de plus de trente mètres de longueur agencé dans une forme, jusqu'alors inédite, rectangulaire et hémicyclique⁶¹². Peu connu de l'historiographie des assemblées parlementaires, le lieu de délibération de la Constituante porte l'empreinte de la modernité politique du nouveau système de représentation paritaire.

Lorsque s'ouvrent les travaux de l'assemblée au début du mois de mai 1848, les murs

⁶⁰⁹ HEURTIN, Jean-Philippe, « Architectures morales de l'Assemblée nationale », *Politix*, 1994, Vol. 7, n°26, p. 109-140. ; HEURTIN, Jean-Philippe, *L'espace public parlementaire : essai sur les raisons du législateur*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, 308 p.

⁶¹⁰ FAYAT, Hervé, LE DIGOL, Christophe, « La sociologie historique. Des assemblées à l'institution parlementaire. », chapitre 4 in ROZENBERG, Olivier, THIERS, Eric (dir.), *Traité d'études parlementaires*, Bruxelles, Bruylant, 2018, p. 115-137.

⁶¹¹ L'expression « salle de carton » provient du titre utilisé dans le classement des Archives de l'Assemblée nationale pour désigner le lieu de délibération de la Constituante de 1848. Elle aurait été employée au même titre que d'autres périphrases à connotation péjorative par les parlementaires et observateur.ices de l'époque en raison de la précarité matérielle de l'édifice.

⁶¹² À propos des formes des lieux de délibération pour l'espace français, HEURTIN, Jean-Philippe, *L'espace public parlementaire : essai sur les raisons du législateur*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, 308 p.

témoignent de l'effort de reconnaissance officielle de l'institution en célébrant l'industrie et les mondes du travail, même si le témoignage de Louis Blanc semble suggérer le contraire :

Une salle provisoire était à construire pour les délibérations de l'Assemblée nationale, l'enceinte de l'ancienne chambre des députés n'étant pas assez vaste pour la République. Au moment où les travaux devaient être poussés avec le plus d'activité, l'ouverture de l'Assemblée approchant, les couvreurs descendirent du toit de l'édifice et refusèrent d'y remonter, par suite de différends avec les entrepreneurs. Notre intervention fut requise, et, dès que nous eûmes fait appel à leur patriotisme, les couvreurs offrirent de travailler gratuitement pour la République : générosité que la République ne pouvait accepter ; car elle devait dès lors un second salaire, la reconnaissance⁶¹³.

L'édifice, décrié dès les premiers jours par ses occupants pour son impraticabilité et son indignité, ne répond pas aux attentes des parlementaires. Les sources relatives aux débats et aménagements du lieu disent les formes de contraintes qui s'exercent sur les Représentants et les attentes de l'institution parlementaire⁶¹⁴. Il s'agit dans cette sous-section de mettre en évidence ce que Jean-Philippe Heurtin nomme les « effets moraux » du lieu de délibération, à savoir les effets que celui-ci produit sur la qualité de la délibération⁶¹⁵, et en particulier en ce qui concerne la représentation dite ouvrière. Le contenu de cette sous-section reprend, pour l'essentiel, les conclusions d'une communication intitulée « La "salle de carton" de la Constituante de 1848, instance d'une expérience délibérative (dé)mesurée ? » et discutée la première fois au colloque *Les lieux de délibérations. Espaces, décors, dispositifs en Europe du Moyen Age au temps présents* organisé à Besançon en juin 2021.

La façade de la salle de carton, visible depuis la rue de Bourgogne, arbore à l'occasion de l'ouverture des travaux de la Constituante le dispositif symbolique imaginé pour distinguer la nouvelle assemblée républicaine de ses devancières. Sa décoration, au même titre que son architecture, a été confiée à Jules de Joly. Ancien élève de l'École

⁶¹³ BLANC, Louis, *La révolution de février au Luxembourg*, Paris, Michel Lévy, 1849, p. 82.

⁶¹⁴ Les sources consultées sont de deux natures. Il s'agit d'abord de la première série des notes consacrées à l'histoire du Palais-Bourbon et de l'hôtel de Lassay rédigée par Georges Gatulle (fonctionnaire de la Chambre de 1920 à 1950) et reproduites en partie dans *Le Palais-Bourbon, trois siècles d'histoire d'après un manuscrit inédit*, Éditions du patrimoine, 2020, 183 p. On indiquera « notes Gatulle » dans la suite des références. Il s'agit ensuite des débats parlementaires des trois premières sessions de mai 1848 (tome premier, 4 mai – 16 juin 1848) et enfin, des débats relatifs à l'aménagement du lieu lors des séances du 5 août 1848, du 28 novembre 1849 et des 11-12 janvier 1850.

⁶¹⁵ HEURTIN, Jean-Philippe, *L'espace public parlementaire : essai sur les raisons du législateur*, p. 76.

des Beaux-Arts de Paris, il est alors fonctionnaire de la Chambre depuis 1821⁶¹⁶ ; il est alors connu pour avoir été le maître d'œuvre de la salle des séances, de forme hémicyclique, de la Monarchie de Juillet. Si le dispositif décoratif reprend à son compte une symbolique républicaine majoritairement convenue depuis 1792 (faisceaux de licteurs, bonnet phrygien, le niveau égalitaire, la poignée de main ; la couronne de laurier, etc.), il comporte des éléments symboliques utilisés sous la République directoriale et mis à l'honneur lors du culte décadaire à partir de 1795. En effet, les deux allégories, « l'Industrie » et « l'Agriculture », sont centrales dans la dynamique décorative de la façade extérieure. Placées de part et d'autre de la porte d'entrée, elles assurent la solidité visuelle de l'édifice et viennent enrichir l'iconographie antique de nouveaux attributs. La multitude d'éléments qui entourent l'allégorie de l'industrie dit bien l'objet de la reconnaissance. Enclume, marteau de forge, étau, roue dentée, vase, cric de levage, cheminée ; autant de thèmes qui ont pour fonction de célébrer les corporations⁶¹⁷. À l'ouverture des travaux de l'assemblée, le 4 mai 1848, l'intérieur est en revanche marqué par son extrême sobriété symbolique. Construite pour n'être à l'origine que provisoire, la salle de délibération fait l'objet de critiques à propos du choix de ses matériaux et de son esthétique jugées populaires. À la manière de George Sand qui disqualifie le lieu de délibération en l'appelant « grande boîte de papier peint⁶¹⁸ » dans ses *Souvenirs de 1848*, Victor Hugo déplore sa précarité matérielle et symbolique :

La salle est d'une laideur rare. Des poutres au lieu de colonnes, des cloisons au lieu de murailles, de la détrempe au lieu de marbre, quelque chose comme la salle de spectacle de Carpentras élevée à des proportions gigantesques. La tribune, qui porte la date des journées de Février, ressemble à l'estrade des musiciens du Café des Aveugles. Un panneau peint en granit rouge avec une bordure peinte en marbre gris ; sur ce fond rouge, trois guirlandes de grisailles entourant ces trois dates 22, 23, 24 février [...]⁶¹⁹.

La comparaison de Victor Hugo avec des lieux de sociabilité éloignés de la politique institutionnalisée indique en creux la critique d'un rapport dénaturé à l'institution

⁶¹⁶ Pour un aperçu de sa formation et de ses contributions architecturales et décoratives de style néo-classique au Palais-Bourbon, voir l'entrée « Jules de Joly » dans le *Dictionnaire des élèves architectes de l'école des beaux-arts de Paris (1800 – 1968)*, INHA, AGORHA [en ligne].

⁶¹⁷ Voir les visuels de la « Salle de carton » placés en annexe ; cf. Annexe 2.

⁶¹⁸ SAND, George, *Souvenirs de 1848*, Calmann Lévy éditeur, 1880, Chapitre IX ; §99, [Edition en ligne, Wikisource].

⁶¹⁹ HUGO, Victor, *Choses vues*, Gallimard, 1972, p. 676.

parlementaire et témoigne de la vulnérabilité symbolique du lieu de délibération. Dans le même sens, Auguste Lireux, romancier satirique et visiteur de la salle de carton, effectue une critique par un décentrement géographique et par un déclassement qui porte sur des lieux de sociabilité du populaire, sous-tendue par une conception de l'art qui stigmatise certains codes du spectacle, jugés incapables d'émouvoir finalement dans le champ politique :

L'intérieur vaut le dehors. Non point que le badigeon, les drapeaux tricolores et les tons criards n'y abondent. Mais cette profusion de mauvais goût met la décoration générale au niveau des salons de cinq cents couverts qui ornent la banlieue. Autrement, la salle, par sa configuration, paraît calquée sur l'ancien concert Musard. [...] Il semble qu'il ne puisse jamais rien se passer de solennel dans une pareille enceinte. Tout y est rapetissé, ridiculisé, endimanché d'avance, hommes et choses. Je ne sais pas si on trouvera un orateur ou un événement capable d'émouvoir une assemblée siégeant sur ces banquettes de bal public, au milieu de cette décoration de guinguette⁶²⁰.

Ces points de vue disqualifiants expriment l'écart du lieu de délibération vis-à-vis d'attentes implicites à propos de la qualité de la délibération politique. Ils dénoncent l'intrusion du profane dans l'espace sacré du politique. Même si ces exemples ne peuvent rigoureusement résumer l'exigence morale de l'institution parlementaire en matière architecturale et décorative, aucun témoignage favorable à la salle de carton n'a été repéré dans la documentation consultée qui pourrait laisser supposer le contraire.

Le phénomène de disqualification par marqueur social renvoie également à des expériences éprouvées par les individus eux-mêmes. C'est le cas de Joseph Benoît, Représentant du Rhône à la Constituante et enregistré en mai 1848 auprès de l'institution parlementaire en qualité de « tisseur ». Il rapporte dans ses *Confessions* les difficultés à être reconnu et respecté en assemblée plénière du fait de son double marqueur, « ouvrier » et « socialiste » :

Les obstacles que les socialistes rencontraient à l'Assemblée étaient nombreux et pour quelques-uns, ces obstacles étaient encore aggravés par leur qualité d'ouvrier, et cela parmi toutes les fractions de l'Assemblée. C'était un spectacle nouveau et qui les scandalisait beaucoup, de voir au sein du grand conseil national des hommes qui, la veille encore, étaient à leurs instruments de travail et dans une condition dépendante et inférieure ; on ne comprenait pas cela, et tous les sièges occupés par les ouvriers étaient autant de vols commis au préjudice des classes aisées ou libérales. Telle était, je puis

⁶²⁰ LIREUX, Auguste, *L'Assemblée nationale comique*, Paris, Michel Lévy Frères, Libraires-éditeurs, 1850, p. 1-2.

l'assurer, l'impression générale. Pour les ouvriers élus dans le département du Rhône, la position était encore plus difficile : le caractère socialiste de leur élection leur avait préparé un mauvais accueil parmi leurs collègues, et pendant les premiers jours on les fuyait comme des pestiférés dont le contact pouvait être funeste⁶²¹.

Le ressenti de Joseph Benoît donne à voir la façon dont le marqueur social génère une expérience sociale négative de la délibération en assemblée. Le recours à l'image du « pestiféré » pour caractériser l'expérience sociale négative dit aussi la crainte éprouvée par l'auteur du tort moral et l'emploi du pronom impersonnel « on » pour le désigner pourrait exprimer la difficulté de Joseph Benoît à l'identifier précisément. Qu'est-ce qui amène le Représentant et « tisseur » à se déconsidérer en recourant à l'image d'un corps malade ? Qu'est-ce qui l'amène à imaginer que sa seule présence risque de transgresser la salubrité des lieux ? Qu'est-ce qui expliquerait, chez l'autre, la crainte de la contagion ? Il faut dire que l'environnement matériel dans lequel évoluent les Représentants en mai 1848 est l'objet de vifs débats. Construite dans l'urgence en mars-avril 1848 pour répondre au besoin d'accueil de la Constituante composée de neuf cents membres et de son service de fonctionnaire, la salle de carton dispose d'un confort rudimentaire relativement à l'ancienne salle de délibération. Les quelques trappes d'aération dissimulées sous les tribunes et les étroites fenêtres hautes ne suffisent pas, selon les rapports de la questure, à assurer un renouvellement jugé suffisant en air⁶²². Peut-on alors envisager un lien entre l'état caractérisé d'insalubrité de l'air, la théorie des miasmes qui instille la crainte du « populaire » et la représentation dite ouvrière⁶²³ ? À quoi précisément répondent les besoins d'épandages nocturnes de vinaigre dans les tribunes ? Le paillage du sol des tribunes a-t-il pour seul objectif de masquer les odeurs de cendres froides⁶²⁴ ? Ces questions amènent à se poser la question du rapport de l'institution avec le corps des représentants, mais aussi de ceux qui peuplent l'environnement parlementaire. En reprenant par exemple à son compte le terme « vomitoire⁶²⁵ » pour désigner les passages destinés à faciliter la sortie des visiteurs,

⁶²¹ BENOIT, Joseph, *Confessions d'un prolétaire*, op. cit., p. 132-133.

⁶²² « notes Gatulle ».

⁶²³ À propos de la théorie des miasmes et de l'odorat au XIX^e siècle voir en particulier MURARD, Lion, ZYLBERMAN, Patrick (dir.), *L'haleine des faubourgs : ville, habitat et santé au XIX^e siècle*, Fontenay-sous-Bois, 1978, 463 p. ; CORBIN, Alain, *Le miasme et la jonquille : l'odorat et l'imaginaire social XVIII^e-XIX^e siècles*, Paris, Flammarion, 2005, 336 p.

⁶²⁴ « notes Gatulle ».

⁶²⁵ « notes Gatulle », p. 127.

l'institution parlementaire n'assimile-t-elle pas un certain type d'individu à un corps étranger dont le risque serait d'obstruer le bon fonctionnement du lieu de délibération ? Pour en revenir au ressenti de Joseph Benoît, la crainte de la contagion du corps physique malade de la Représentation ouvrière ne s'explique-t-elle pas également par la très grande promiscuité de la salle de carton ? Un rapport rédigé par le service de la questure estime que 481 Représentants sont contraints dans leurs mobilités dans l'espace de la délibération ; c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas bouger de leur pupitre sans déranger leur voisinage⁶²⁶. La dispersion de la Représentation dite ouvrière qu'il est possible d'observer grâce à l'existence de plans figuratifs des places attribuées dans l'assemblée en mai 1848, renforcerait-elle alors la crainte d'une contagion ? Quoi qu'il en soit, les corps des Représentants sont, par l'intermédiaire du vêtement au moins, l'objet d'attentes morales. Le décret du 30 mars du gouvernement provisoire qui régleme le port du costume de la nouvelle représentation se distingue des codes vestimentaires que le décret précédent préconisait pour la fonction de garde civique. Cet exemple illustre l'effort par lequel l'institution politique cherche à distinguer la fonction de parlementaire des autres fonctions. Alors que le décret du 28 mars 1848 à propos du costume de la garde civique préconisait le port d'un ensemble « en coton parfait » de type buffline « de manière à se rapprocher le plus possible du costume ordinaire de l'ouvrier⁶²⁷ », celui du Représentant cherche à se distinguer des codes du populaire en préconisant « l'habit noir, le gilet blanc rabattu sur les revers, le pantalon noir et une ceinture tricolore en soie garnie d'une frange en or à graine d'épinard⁶²⁸ ». Cette attente morale n'a, comme on le sait, pas été satisfaite puisque le costume parlementaire n'a eu qu'un seul adepte à l'assemblée, Armand Marrast, alors ancien secrétaire du gouvernement provisoire. À l'inverse donc, en mai 1848, les individualités parlementaires se traduisent à travers le vêtement et renvoient à autant d'expériences sociales, politique ou esthétiques que de corps en présence. Le vêtement est l'un des lieux où s'expriment les attentes de la représentation politique et la

⁶²⁶ Chiffres issus du rapport présenté par le ministre des Travaux publics présenté le 26 novembre 1849 et rapportés par la Questure. On peut supposer que le score en 1848 est supérieur à celui indiqué du fait du nombre plus important de représentants ; « notes Gatulle », p. 146.

⁶²⁷ Décret et Arrêté du 28 mars 1848, *Recueil complet, op.cit.*, Première partie, p. 230 et p. 259.

⁶²⁸ Arrêté n° 286, 30 avril 1848, *Recueil complet, op.cit.*, Première partie, p. 322 ; cf. Figure « Costume de représentant du peuple à l'Assemblée nationale de 1848 dans LAUNAY, Edmond, *Costumes, insignes, cartes, médailles des députés (1798-1898)*, p. 205 ; cf. Annexe 4.

déception qu'affiche Malvina, personnage féminin et républicain de la fiction de Louis Reybaud alors représentant à la Constituante⁶²⁹, n'est qu'un indice de l'intérêt des contemporains pour le vêtement de la représentation :

[...] vus de la tribune, ces messieurs n'inspirent pas un grand respect. S'ils étaient seulement vêtus comme les huissiers ; avec la Durandal au côté, ça produirait un effet d'ensemble ; mais il y en a qui portent un paletot gris, d'autres un habit marron. J'en ai remarqué en redingote chocolat. Un élu du peuple en drap chocolat ! Si ce n'est pas abuser du suffrage universel ! Je ne parle pas des gilets, qui sont d'une incohérence incroyable ! Quant au reste, je puis te dire que c'est l'assemblée la plus mal culottée que j'aie vue ! La culotte, voilà où se distinguent les gens comme il faut ! C'est le détail où la distinction est le plus rare ! Eh bien ! ici, pas la moindre. Mauvaise coupe, tissus fanés, couleurs grotesques ! On peut dire que, de ce côté, la France est représentée horriblement⁶³⁰.

À l'image de la décoration du lieu, le corps physique du Représentant est l'objet de procès en indignité. L'exemple cité dit la crainte de voir la multitude l'emporter sur l'unité d'un corps politique défini en fonction des attentes de dignité que l'institution parlementaire projette sur l'action de la délibération. En résumé, lorsque le cortège de la manifestation du 15 mai 1848 en soutien à l'insurrection polonaise s'apprête à franchir le perron de la salle de carton, l'institution parlementaire est préoccupée entre autres par la crainte de voir le lieu de délibération discrédité par des éléments dont l'éloignement avec la culture institutionnelle risquerait de fragiliser son autorité.

6.2 L'infraction.

Albert, figure d'une déviance parlementaire

La consultation des différentes versions du *Moniteur* consacrées à la journée du 15 mai amène un premier constat : la présence d'Albert n'a pas été remarquée par les sténographes officiels. Aucun mot ni aucun geste de sa part n'a retenu l'attention des fonctionnaires chargés de rapporter les prises de parole à la tribune. La journée du 15 mai n'aura donc pas été l'occasion pour Albert de formuler une première prise de parole

⁶²⁹ Voir le chapitre 2.

⁶³⁰ REYBAUD, Louis, *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques*, *op. cit.*, p. 247-248.

officielle en assemblée plénière. Néanmoins, le rapport rédigé en août par l'autorité politique constituée en « Commission d'enquête » indique des prises de parole officieuses. « Avant une demi-heure votre triste Chambre aura ce qu'elle mérite ⁶³¹», aurait déclaré Albert tandis qu'il remontait un des corridors qui mène à la salle des séances. Le ton menaçant de la déclaration, l'espace dans lequel elle se déploie et l'intonation semblent renforcer la culpabilité du locuteur. En contraste avec sa déclaration « à haute voix » à l'extérieur du Palais-Bourbon, Albert professe cette menace sur une intonation à mi-voix. Formulée au seuil de la salle des séances par une intonation qui refléterait un état de contrôle du corps et des émotions, la déclaration est celle d'un locuteur raisonné et visiblement imprégné d'une attitude conspirationniste. Dans ce rapport d'août, l'infraction par la parole se compose de trois moments ; lesquels sont marqués chacun par des espaces, des paroles et des intonations différentes et qui, lorsqu'on les considère ensemble, soulignent une intention déviante de la part d'Albert : 1) [à l'extérieur du Palais-Bourbon, à « haute voix » et à l'adresse de la foule] « Albert disait à haute voix que le peuple étant souverain, il avait le droit d'entrer à l'Assemblée Nationale comme les Représentants » 2) [dans un corridor, à mi-voix] « Avant une demi-heure votre triste Chambre aura ce qu'elle mérite ⁶³²» 3) [dans la salle des séances, à son voisin – chuchoté ?] « l'affaire est faite⁶³³ ».

Si cette esquisse géographique de l'infraction par la parole met en évidence des régimes différents de la parole officieuse d'Albert, elle pourrait indiquer aussi les moyens par lesquels la Commission d'enquête cherche à saisir l'intention du représentant. Suivant la même logique, le geste apparaît également comme un lieu de la déviance. En effet, Albert [à l'extérieur] « est arrivé à l'Assemblée Nationale en même temps que les factieux »/ « à la tête des factieux » [1849] puis il [à l'intérieur] « est allé se placer auprès de Barbès sur la corniche d'une croisée, de laquelle il haranguait le peuple ». Ajouté à ce deuxième type de déviance comportementale, l'acte d'accusation de 1849 pointe l'habit comme le lieu d'une autre déviance : « [...] au moment où le Palais de l'Assemblée allait être envahi, *Albert* était à la tête et au premier rang des factieux, vêtu,

⁶³¹ C.E., 1848, p. 64-65.

⁶³² *Id.*

⁶³³ *Id.*

non pas, comme à l'ordinaire, d'un habit noir et d'un gilet blanc, mais d'un paletot et d'un chapeau d'ouvrier. La grille du péristyle s'ouvre devant lui, sur la présentation de sa carte de représentant. Il entre à la tête de cinq ou six des plus exaltés, en leur disant : « venez mes amis » ».

Dans cette scène rapportée, l'intention délictueuse d'Albert s'affiche à la fois sur le corps et par le verbe. Une intention propre à sa qualité d'ancien conspirateur si l'on en croit le portrait d'Albert dressé par l'autorité judiciaire et qui insiste sur cet aspect en particulier de son identité sociale : Albert est alors reconnu comme « l'un des chefs du communisme » qui, en qualité d'ancien membre du comité directeur des sociétés secrètes, était favorable au « drapeau rouge » et qui exerce depuis « une grande influence sur les ouvriers ». La reconnaissance d'une triple déviance par la parole, le geste et l'habit, donne à voir l'écart d'Albert vis-à-vis de la norme comportementale parlementaire. Pour Garnier-Pagès, le rôle du parlementaire est d'« apaiser » et de « protester » contre toutes les formes d'affects qui pourraient entraver l'exercice de la délibération⁶³⁴ :

Dès le début de l'invasion, les représentants ont compris qu'ils ne pouvaient sauver la dignité de l'Assemblée que par une attitude calme et imposante. Au milieu des cris, des vociférations, pas un n'a montré de faiblesse ni d'indécision. La droite comme la gauche, conservateurs et ultra-républicains, tous contemplant d'un œil froid et ferme cet effroyable bouillonnement, sans s'y mêler autrement que par de courageuses protestations⁶³⁵.

Dans la scène d'infraction décrite par Garnier Pagès, la déviance est représentée sous sa forme la plus radicale par les paroles et les gestes d'Huber : « Une feuille de papier au bout d'une pique est portée à la tribune. Le citoyen Huber l'arrache, et, d'une voix qui, à ce moment de calme menaçant, perce à travers les clameurs de tous, s'écrie : « Citoyens, l'Assemblée Nationale est dissoute. » Il se tourne vers le Président, le menace du poing. Une masse de factieux, paraissant exécuter un ordre qu'il aurait exprimé par ce signe, se précipitent vers le Président, le renversant de son fauteuil, où va s'installer quelques instants après le capitaine d'artillerie⁶³⁶. »

⁶³⁴ GARNIER-PAGES, Louis-Antoine, *Histoire de la révolution de 1848*, op. cit., p. 195-196.

⁶³⁵ *Ibid.*, p. 209.

⁶³⁶ *Ibid.*, p. 232.

Face à cette expression paroxystique de la déviance et face à l'usage illégitime de la parole et du geste, les attitudes « régulatrices », celles qui « apaisent » ou « protestent », apparaissent sous le signe de leur valeur morale à l'image de celle de François Raspail⁶³⁷ qui n'hésite pas à protester contre les manifestants pour imposer un retour au calme⁶³⁸ ou celle de Henri Peupin qui demande le silence à l'assemblée lors de la lecture du réquisitoire des poursuites⁶³⁹. L'attitude d'Albert est jugée déviante dès lors qu'elle s'éloigne du rôle du bon Représentant (qui « apaise » et « proteste » contre les affects) ; d'autant plus qu'Albert a été vu exerçant son autorité lors de son adresse à la foule aux côtés de Barbès qui témoigne de sa capacité à interpeller. Lorsqu'Albert use alors de son autorité, c'est toutefois pour se situer en dehors de la culture parlementaire voire contre celle-ci comme le montre l'altercation rapportée avec Lamartine :

Citoyen Lamartine, vous pouvez être un grand poète, mais vous n'avez pas notre confiance comme homme d'État... Il y a assez longtemps que vous nous faites de la poésie et de belles phrases ; il faut autre chose au peuple maintenant ; il veut parler lui-même à l'Assemblée nationale.

Dans cette scène d'interpellation rapportée, il est assez clair qu'Albert affirme en tant que sujet interpellant son autorité politique construite à partir du lien fort de sa représentativité, renforcée davantage par l'usage des pronoms possessifs (« notre », « nous »). De plus, parce que l'interpellation s'adresse à une figure de notoriété du républicanisme (de la veille) en février 1848, l'interpellation de Lamartine par Albert pourrait montrer son désir de se situer en marge des principes de la discussion politique ; lesquels furent institués à partir du *consensus symbolique* imposé par Lamartine le 25 février lors de l'adoption du drapeau tricolore. Affirmer *vouloir faire parler le peuple par lui-même*, c'est d'une certaine manière refuser le consensus républicain offert par la fiction représentative. Le rapport d'août 1848 situe également Albert sur le registre des émotions en mettant en scène des affects débordants comme en témoigne l'insulte rapportée⁶⁴⁰ : [Albert au témoin *Grégoire*] « J'ai du monde assez aujourd'hui (en

⁶³⁷ François Vincent Raspail né en 1794 ; voir surtout BARBIER, Jonathan, *Une imagination républicaine : François-Vincent Raspail (1794-1878)*, Besançon, Presses univ. de Franche-Comté, 2017, 260 p.

⁶³⁸ *Ibid.*, p. 173.

⁶³⁹ C.R., T.1, 15 mai 1848, p. 202.

⁶⁴⁰ Section largement inspirée de la grammaire de l'insulte développée par Jean-Jacques Lecercle ; voir LECERCLE, Jean-Jacques, *De l'interpellation. Sujet, langue, idéologie*, Éditions Amsterdam, 2019, 289 p.

appuyant sur ce dernier mot), et je vais les f... tous par la fenêtre ». L'insistance du rapport sur la temporalité vise à souligner l'intention effective d'Albert qui s'éprouve notamment par la répétition de l'insulte : [Albert] « [...] Nous étions des patriotes, et ici ce sont des aristocrates et des réactionnaires ! ... Oui, je les f.. tous par la fenêtre. ». En tant qu'insulteur, Albert se montre *affecté* et cette ultime soumission aux émotions pourrait signaler aux yeux de l'autorité judiciaire, l'incapacité définitive du parlementaire à « apaiser » et à « protester » contre les affects.

La scène de l'infraction met également à l'épreuve l'identité sociale de la figure du conspirateur. Alors que cette identité sociale était en février le support d'une reconnaissance sociale par le Gouvernement provisoire⁶⁴¹, elle devient l'objet d'une condamnation morale. Albert le conspirateur est suspect et les versions de l'infraction établies par l'institution mettent en scène la prédominance de cette identité sociale au détriment de sa qualité de parlementaire.

Plus étonnant peut-être, les sources mettent aussi en scène le consentement d'Albert vis-à-vis de sa propre condamnation. Un consentement tacite puisqu'il n'aurait pas été verbalisé. Albert aurait en effet accepté son arrestation au point de l'anticiper et de la désirer : [Albert] « Si Barbès est coupable, je le suis aussi. ⁶⁴² » [1848]/ « Si Barbès est arrêté, je suis aussi coupable que lui ; je veux partager son sort ⁶⁴³ » [1849]. Cette scène rapportée montre Albert en train de jouer sa partition, celle d'un conspirateur qui confirme son identité sociale et son appartenance au groupe social des conspirateurs en acceptant son arrestation. Si cette « scène du consentement » traduit d'une certaine manière un rapport subjectif déviant à l'institution, elle est bien conforme aux normes relatives à l'espace social dans lequel s'inscrit le comportement d'Albert. L'hypothèse du consentement suppose en fait que la condamnation confère à l'auteur des faits reprochés une nouvelle estime sociale : c'est en acceptant d'être condamné qu'Albert se reconnaît lui-même en tant que conspirateur. Une lettre destinée à sa compagne Jenny, réaffirme en effet le culte du silence, qualité centrale du conspirateur :

Il m'est quant à présent, tout à fait impossible de te donner des détails de notre procès,

⁶⁴¹ Voir le chapitre 1.

⁶⁴² C.E., 1848, p. 260.

⁶⁴³ Bourges, 1849.

je te dirai seulement que je suis très fatigué de rester assis entre deux gendarmes sans pouvoir bouger, depuis dix heures du matin jusqu'à 6 heures du soir, que Barbès et moi nous tenons à notre parole en refusant obstinément de répondre aux questions que nous adressent le procureur de la République et le président de ce tribunal⁶⁴⁴.

L'hypothèse du consentement pourrait également nourrir l'idée selon laquelle le conflit du 15 mai serait une forme institutionnalisée des rapports de force politiques. Dans ce sens, les rétributions financières que continue de percevoir Albert depuis ses différents lieux d'incarcération peuvent être appréhendées comme l'un des instruments de cette institutionnalisation⁶⁴⁵. À cet égard, il peut paraître surprenant également que Huber, reconnu pourtant comme le principal organisateur de la manifestation, reçoive à la suite du 15 mai une récompense financière de la part de l'autorité politique⁶⁴⁶.

Néanmoins l'hypothèse du consentement se heurte à un autre type de contrainte qui s'exerce à l'encontre d'Albert et des autres : « On sentait aussi dans cette tourbe sans nom des excitateurs à froid qui exaltaient le tumulte⁶⁴⁷ ». En effet, la version de Garnier Pagès met en évidence un phénomène d'interpellation des corps qui agit comme une contrainte physique sur le corps des députés :

Raspail, se trouvant mal, est porté, étendu sur le gazon. Barbès, s'arrachant à l'ovation, respirant à peine, tombe sur un banc pour reprendre ses sens. Albert a perdu connaissance. Blanqui s'est évanoui. Quentin va choir, épuisé, sur la place des Invalides. Sobrier étouffe et s'affaisse⁶⁴⁸.

Dans cette scène rapportée, les corps sont l'objet d'interpellations multiples et sont soumis aux émotions d'autrui. Dans son examen philosophique du phénomène de l'interpellation, Jean-Jacques Lecercle montre qu'il n'y a pas d'interpellation au niveau sensoriel sans interpellation primitive⁶⁴⁹. Dans ce sens, les corps sont *passifs* parce qu'ils

⁶⁴⁴ Lettre d'Albert à Jenny, Bourges, 21 mars 1849, IISH, 1^{ère} pochette.

⁶⁴⁵ Dans une lettre d'Albert adressée à Jenny en mars 1849, on comprend qu'il conserve son indemnité parlementaire de 25 francs pendant la première année de son incarcération, cf. Lettre d'Albert à Jenny, Bourges, 21 mars 1849, IISH, 1^{ère} pochette. La déchéance officielle du mandat de Représentant du peuple intervient le 7 mai 1849, cf. A.N., C//908, « Déchéance du mandat de Représentant. Communication du gouvernement concernant les Représentants du Peuple condamnés par la Haute Cour de justice de Bourges, 7 mai 1849 ».

⁶⁴⁶ C'est du moins ce que Daniel Stern affirme dans ses mémoires, cf. STERN, Daniel *Histoire de la Révolution de 1848*, volume 2, 1862, p. 249 (note 1 de bas de page).

⁶⁴⁷ GARNIER-PAGES, Louis-Antoine, *Histoire de la révolution de 1848*, op. cit., p. 211.

⁶⁴⁸ GARNIER-PAGES, Louis-Antoine, *Histoire de la révolution de 1848*, op. cit., p. 242 et suiv.

⁶⁴⁹ LECERCLE, Jean-Jacques, *De l'interpellation. Sujet, langue, idéologie.*, Éditions Amsterdam, 2019, chapitre 9.

sont *interpellés*. Ce phénomène d'*interpellation* est clairement visible dans le choix des tournures passives :

Louis Blanc n'était plus maître de sa personne ni de sa volonté. Enlevé, porté dans la salle des Pas Perdus, placé sur une chaise, il est provoqué à prendre la parole par les cris et les vivats : « Mes amis, ne criez pas Vive Louis Blanc ! Les hommes sont sujets à l'erreur. Ils peuvent se tromper. Criez plutôt : Vive la République !⁶⁵⁰

De cour en cour, de salle en salle, d'escalier en escalier, Barbès et Albert sont littéralement portés jusque dans une grande pièce de l'aile droite. Barbès est élevé sur une table d'où il prononce un discours dont voici les mots saillants. [...] Quelques envahisseurs ont demandé la salle où siégeait le Gouvernement provisoire en février. C'était le cabinet du secrétaire général. Barbès et Albert y sont conduits⁶⁵¹.

Ainsi ces corps qui échappent à eux-mêmes, qui sont saisis par d'autres individualités, disent l'incapacité du sujet à contrôler ses gestes, ses paroles. Les corps expriment ainsi un lien de subordination, d'assujettissement définitif du représentant. Ce phénomène de soumission d'Albert aux volontés des manifestants est visible dans l'interpellation dont il est l'objet :

L'insistance du témoin, qui faisait appel à des sentiments d'honneur, paraissait sur le point d'éveiller dans l'âme d'Albert une heureuse émotion, lorsque le capitaine d'artillerie Laviro, frappant violemment sur son sabre, lui dit : « S...n...d.D... ! est-ce que tu as peur ? marche, et je te suivrai ! Si tu ne marches pas ; je te ferai marcher, je suis délégué comme toi ! Ces paroles rendent à Albert sa première violence. Quelques instants après, dans un des couloirs de l'Assemblée, le représentant *Auguste Avond* l'entend répondre à quelques observations qui lui sont adressées par M. Ledru-Rollin : « Votre *triste* Chambre, avant une demi-heure, aura ce qu'elle mérite » [1849].

L'interpellation du capitaine d'artillerie Gabriel Laviro met en scène l'extrême dépendance d'Albert vis-à-vis des manifestants. À cet instant, Albert est un corps passif, interpellé par l'événement.

⁶⁵⁰ GARNIER-PAGES, Louis-Antoine, *Histoire de la révolution de 1848*, op. cit., p. 211.

⁶⁵¹ *Ibid.*, p. 251.

6.2.1 *Le 15 mai 1848 vu par François Bonhommé. L'assemblée du forgeron.*

Les sources iconographiques consacrées au 15 mai 1848 n'ont fait l'objet que d'un intérêt souvent secondaire dans l'historiographie de la journée parlementaire⁶⁵². La lithographie de François Bonhommé⁶⁵³ consacrée à la manifestation du 15 mai 1848 à l'Assemblée nationale n'a été l'objet d'aucune analyse, à l'exception d'un commentaire qui ne dit rien sur les visées politiques de l'ambition artistique⁶⁵⁴. Pourtant, il nous semble que la lithographie de François Bonhommé propose une interprétation à double sens de l'événement du 15 mai 1848. À partir de l'observation de la dynamique picturale, en particulier des corps dans l'espace, et du jeu d'identification de l'auteur, nous verrons de quelle façon l'œuvre de François Bonhommé suggère une critique de l'institution parlementaire et concourt à réhabiliter la légitimité d'Albert.

Intitulée « 15 mai 1848 » comme pour insister sur sa vocation documentaire, la lithographie de François Bonhommé met en scène l'instant parlementaire de « l'envahissement de l'Assemblée par les délégués des clubs⁶⁵⁵ ». Le moment où précisément le « citoyen non Représentant » Huber⁶⁵⁶ déclare la dissolution de l'Assemblée nationale depuis la tribune avant de s'évanouir sous des « explosions de cris » : « l'organisation du travail ! »⁶⁵⁷. Alors que l'horloge de la salle indique quatre heures passées de trente minutes, Huber est représenté brandissant un écriteau sur lequel on peut lire « L'Assemblée Nationale est dissoute ». La scène est présentée depuis les tribunes hautes de la droite de l'assemblée majoritairement composée de Représentants

⁶⁵² Pourtant la collection d'estampes est bien connue des contemporanéistes et est souvent citée ou sert le plus souvent à illustrer un récit historique ; voir « Collection de Vinck », composée de 29 000 pièces (estampes, dessins, affiches, proclamations, lettres autographes, billets et imagerie) datées de 1779 à 1871 et conservée à la Bibliothèque nationale de France depuis 1906.

⁶⁵³ François Ignace Bonhommé, né en 1809 ; voir l'unique monographie consacrée à l'artiste GRIFFATON, Marie-Laure, CLERMONT-JOLY, Magdeleine, REMY, Jean-Luc, *François Bonhommé, peintre témoin de la vie industrielle au XIX^e siècle*, Jarville-la-Malgrange, Éditions Serpenoise, Musée de l'histoire du fer, 1996, 160 p., 227 illustrations.

⁶⁵⁴ BOUREL, Guillaume, « L'invasion de l'Assemblée constituante, 15 mai 1848 », Histoire par l'image [en ligne], consulté le 29/08/2023. URL : histoire-image.org/etudes/invasion-assemblee-constituante-15-mai-1848.

⁶⁵⁵ C.R. (version du 16 mai 1848), T. 1, p. 208.

⁶⁵⁶ *Id.*

⁶⁵⁷ *Id.*

légitimistes. L'angle offre un plan large sur la tribune opposée et composée de républicains radicaux et des représentants de la Montagne (extrême gauche). Si l'on considère maintenant le mouvement général de la lithographie à partir de la métaphore marine majoritairement mobilisée, semble-t-il, pour évoquer le peuple insurgé ; on dirait qu'il donne à voir une marée humaine qui, débordant des balcons réservés aux visiteurs, se déverse au centre du lieu de délibération jusqu'à noyer la tribune centrale. On peut lire encore, dans le drapé des drapeaux tricolores dont le mouvement témoigne de la poussée des flots, l'image d'un fluide dont on ne contrôlerait ni le débit ni la trajectoire. Les individus représentés dans cette vue panoramique, au moins ceux réels⁶⁵⁸, apparaissent ici jouant leurs rôles : Huber semble *déclarer*, en qualité d'insurgé et de protagoniste central de l'événement, la dissolution de l'assemblée ; les clubistes des « Droits de l'Homme », du « Club des Montagnards », de la « Section des jacobins » semblent *réclamer* la « République démocratique et sociale », le « droit au travail » lorsque ceux du « Club de la barricade Saint Merry » semblent *protester* en soutien de la Pologne, etc. Recomposer ainsi la scène, c'est d'une certaine façon imposer à la lecture une partition de l'événement établi du point de vue de l'institution parlementaire qui cherche à identifier les acteurs de l'événement pour légiférer à l'encontre de ceux qui ne présentent pas « une attitude calme et digne⁶⁵⁹ » qu'impose la fonction parlementaire. Dans la représentation de François Bonhommé, certaines attitudes ne sont pas si clairement établies dans leur rapport à l'événement. On songe en particulier à celles de François Vincent Raspail et d'Albert. En les représentant en train de regarder l'artiste, les deux figures ne sont pas actrices de la dissolution de l'assemblée en train de se dérouler. Il faut dire déjà que François Vincent Raspail n'est pas Représentant du peuple et que sa présence au niveau de la tribune est déjà reconnue comme une infraction aux yeux du règlement de l'assemblée. Il est alors connu pour être un partisan de la République radicale, depuis qu'il a fondé le 27 février 1848 son journal dit « rouge » *L'ami du peuple*, connu pour sa propagande démocratique. Sa présence a été remarquée

⁶⁵⁸ On remarque en effet une représentation allégorique au centre de l'espace de délibération. Maurice Agulhon a évoqué le caractère parfois réel, parfois fictionnel de ces allégories dans l'espace public parisien et dans les représentations des événements de 1848. Cf. AGULHON, Maurice, *Marianne au combat : l'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1979, 251 p.

⁶⁵⁹ C.R., T.1 (version du 16 mai 1848), p. 231.

par les sténographes officiels de l'assemblée. Dans la séquence du *Moniteur*, François Vincent Raspail est décrit par son « attitude calme et digne⁶⁶⁰ » puisqu'il demande aux manifestants de quitter l'assemblée :

« [Raspail, *non Représentant*] Je ne reconnais pas pour républicains ceux qui persistent à rester dans l'assemblée. Mes amis, retirez-vous »

« [Le citoyen Raspail, *non Représentant*, s'adressant à l'orateur]. Au nom de la République, de la fraternité et de la liberté, je vous supplie de descendre de la tribune⁶⁶¹. »

Dans la représentation de Bonhommé, François-Vincent Raspail et Albert ne sont pas des acteurs de l'événement en train de se faire. Ils sont tous deux impliqués dans un rapport de reconnaissance avec l'artiste. Comme on le sait, les logiques traditionnelles de la production picturale impliquent que les regards tournés en direction de l'artiste sont à interpréter comme une forme de reconnaissance, ou d'identification avec l'artiste. Que pourrait alors suggérer le rapport d'identification avec Albert ?

Il faut dire déjà que l'œuvre picturale de François Bonhommé témoigne d'une intervention esthétique. Que l'on songe aux représentations des forges d'Abainville (Meuse ; 1837) ou de Fourchambault (Nièvre ; 1839-1840)⁶⁶², l'artiste développe le thème du travail dans les ateliers de la proto-industrie du fer. En 1848, il est familier des espaces de travail confinés dans lesquels les travailleurs s'emploient collectivement à discipliner une matière en fusion. En étudiant au préalable les figures du travail, leurs gestes et leurs attitudes, il réalise de nombreux croquis préparatoires. D'un intérêt documentaire reconnu ses croquis, dessins, peintures mettent en scène la rencontre de l'individu avec la machine dans des formats souvent panoramiques⁶⁶³. En mai 1848, alors que s'ouvre les travaux de l'assemblée constituante, il est mandaté par l'institution parlementaire pour la réalisation d'une série de portraits de Représentants. Comme à son

⁶⁶⁰ C.R., T.1 (version du 16 mai 1848), p. 231.

⁶⁶¹ *Ibid.*, p. 208.

⁶⁶² Voir le catalogue de l'œuvre de François Bonhommé dressé par ordre chronologique par Marie-Laure Griffaton ; GRIFFATON, Marie-Laure, « catalogue de l'œuvre de François Bonhommé », *François Bonhommé peintre. Témoin de la vie industrielle au XIX^e siècle*, Metz, Musée de l'Histoire du fer, Éditions Serpenoise, 1996, p. 86-159.

⁶⁶³ PIERROT, Nicolas, « Peindre dans l'usine », paru dans *Alliage*, n°50-51 - Décembre 2000, II. Visions du monde économique, industriel et technique, Peindre dans l'usine, mis en ligne le 29 août 2012, URL : <http://revel.unice.fr/alliage/index.html?id=3737> ; GRIFFATON, Marie-Laure, *François Bonhommé peintre. Témoin de la vie industrielle au XIX^e siècle*, op. cit., 159 p.

habitude, l'artiste travaille d'après nature et produit de nombreux croquis préparatoires de gestes⁶⁶⁴. Il y a fort à parier que l'artiste était présent dans la salle le 15 mai 1848 pour travailler ses croquis. Que nous dit alors l'effort de représentation de François Bonhommé ?

Les jeux de lumières et de contrastes de la lithographie localisent au premier coup d'œil le lieu de l'action politique centrée autour de la tribune principale. Le halo lumineux ne provient pourtant pas de la lumière naturelle de la salle de carton, laquelle pénètre par les fenêtres hautes et bute contre la devise républicaine plaquée sur la partie haute de la tribune centrale. Depuis les incendies qui avaient ravagé la salle provisoire dite de bois de la monarchie de Juillet, aucune lumière artificielle n'est utilisée durant la journée dans la salle dite de carton. La lumière créée par l'artiste au niveau de la tribune semble donc être un objet artistique à part entière qui participe à l'effort de représentation. Du point de vue de sa lumière et de sa mécanique, la représentation par François Bonhommé du 15 mai 1848 apparaît comme une réappropriation du modèle de la forge, lequel nous offre l'occasion de repenser la question des métaphores spatiales et de ses implications sur la lecture des enjeux de la représentation politique.

S'autogénéralisant à l'image du foyer de la forge, la lumière qui s'échappe de la tribune centrale projette en dehors de l'espace de la tribune une poussière éclatante comme celle provoquée par le métal en fusion. Sur le mouvement d'une coulée de fonte, la foule représentée se meut tandis que la masse présente au niveau de la tribune s'agite sur le modèle des travailleurs de l'atelier qui s'emploient à dompter la matière en fusion – la parole politique. La mise en scène expérimente la représentation d'un mouvement d'affrontement des corps et des sons : la foule d'individus qui échappent à tout contrôle vient s'évanouir, corps tombants, dans l'espace central. L'espace même où les voix de la délibération politique se rencontrent, et se confrontent souvent. L'évocation du modèle de la forge paraît sensible encore dans les contrastes de la lithographie. Les noirs et blancs suggèrent une dynamique chromatique dans laquelle la tribune apparaît comme un point

⁶⁶⁴ *Représentants du peuple (les)*. Collection de portraits en pied, dessinés d'après nature au palais de l'Assemblée-Nationale, par François Bonhommé, peintre, gravés sur acier sous la direction de M. Péronard, par MM. Haze, Ch. Colin, etc.

principal de luminosité de l'image. La palette de couleurs familière de l'artiste nous laisse suggérer l'espace de la tribune pigmenté d'un rouge cinabre, indispensable pour créer le contraste de la matière en fusion. Plus loin et plus haut, un jaune ocre, sec comme des boiseries d'un atelier de fonderie (ou de la salle de carton un jour de mai), participe à l'exécution des contrastes des parties froides de l'image. La partition chromatique s'affiche aussi dans les plis des drapeaux : situés dans la partie basse de la représentation, les drapeaux rouges portent la vitalité de la matière en fusion tandis que les drapeaux tricolores situés dans les parties hautes caractérisent l'espace où la parole n'est pas un acteur de l'événement, mais où seulement, vient s'évanouir le tohu-bohu de la salle.

Saisi par l'œil de l'artiste en train de descendre les escaliers de la tribune, Albert est représenté fuyant la tribune centrale. Il est représenté voyant qu'il a été vu. L'échec de sa participation à contribuer, individuellement ou collectivement, à dompter la matière en fusion, la parole politique, est enregistré par l'artiste ; lequel témoigne bien dans sa représentation de l'attitude de retrait d'Albert de la scène politique. La lithographie apparaît alors comme une représentation de l'échec de l'effort collectif à discipliner et dompter la matière en fusion. La représentation des corps humains de la tribune est loin de la représentation coordonnée des corps de travailleurs des forges. La manifestation, autant que sa parole politique, plie sous la puissance autogénératrice de l'institution parlementaire. Albert s'est-il brûlé parce qu'il était trop près du feu ? Que peut vraiment celui qui n'a jusqu'alors prononcé aucune parole publique à l'assemblée ? Que peut-il, en particulier après l'affaire « Taschereau » qui désavoua Auguste Blanqui le 31 mars 1848 et ternie la figure du conspirateur⁶⁶⁵ ? Dédiée explicitement à l'Assemblée nationale, la lithographie de François Bonhommé semble toutefois destinée, comme l'ensemble de son œuvre, aux travailleurs et à ceux qui les représentent. Celui qui sera baptisé « Le forgeron » dans la suite de sa carrière artistique, dit dans un manuscrit non publié et intitulé *Les conquêtes pacifiques des soldats de l'industrie* :

Ils sont les soldats de l'Industrie, des conquêtes pacifiques. Vainqueurs ou vaincus, les hommes de la poudre et du fer, les mineurs, les charbonniers, les forgerons de socs et

⁶⁶⁵ À propos de l'affaire autour du document Taschereau et de ses implications pour les sociétés secrètes en 1848 voir surtout DOMMANGET, Maurice, « Blanqui et le document Taschereau : attitude et règle de conduite de Blanqui en matière de défense personnelle », *Revue d'histoire économique et sociale*, Vol. 31, n°1, 1953, p. 50-70.

d'épées, les fondeurs, les verriers ont droit à notre admiration. Ils nous nourrissent, ils meurent pour nous. Qu'attendons-nous donc nous-mêmes, artistes et poètes, pour leur dédier nos livres et nos tableaux ?⁶⁶⁶

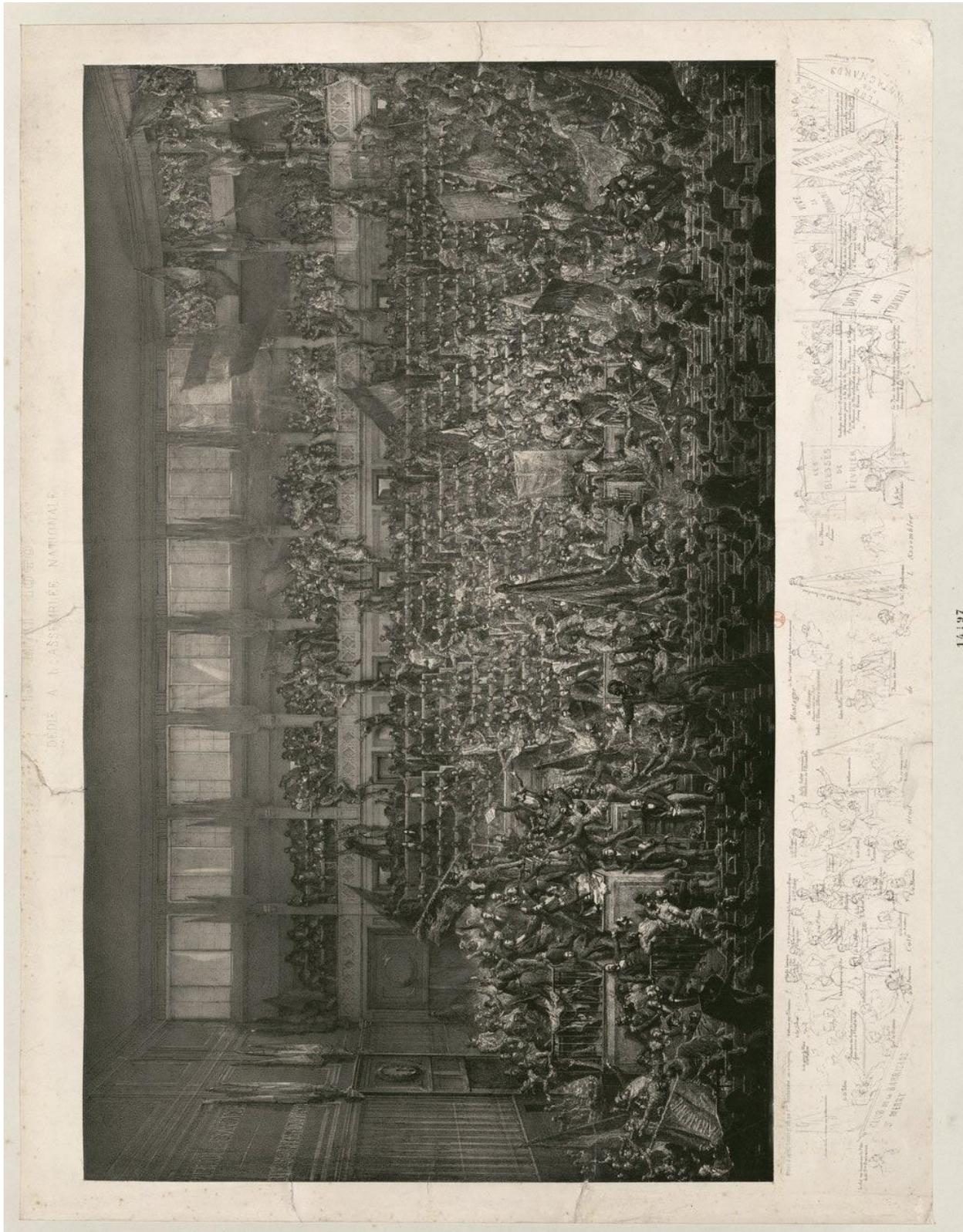
Quant au destinataire principal de l'œuvre, l'institution parlementaire⁶⁶⁷, elle refusera à l'occasion du Salon d'art moderne de 1849 organisé au Palais des Tuileries que l'œuvre de François Bonhomme serve de canevas pour de nouvelles représentations de la manifestation du 15 mai 1848⁶⁶⁸.

⁶⁶⁶ BONHOMME, François, *Les conquêtes pacifiques des soldats de l'Industrie*, 1868, Manuscrit conservé au Musée de l'Histoire du fer, Jarville, Fonds Auscher, p. 23, note 20.

⁶⁶⁷ L'adresse à l'institution est explicite et située à la suite du titre de l'œuvre.

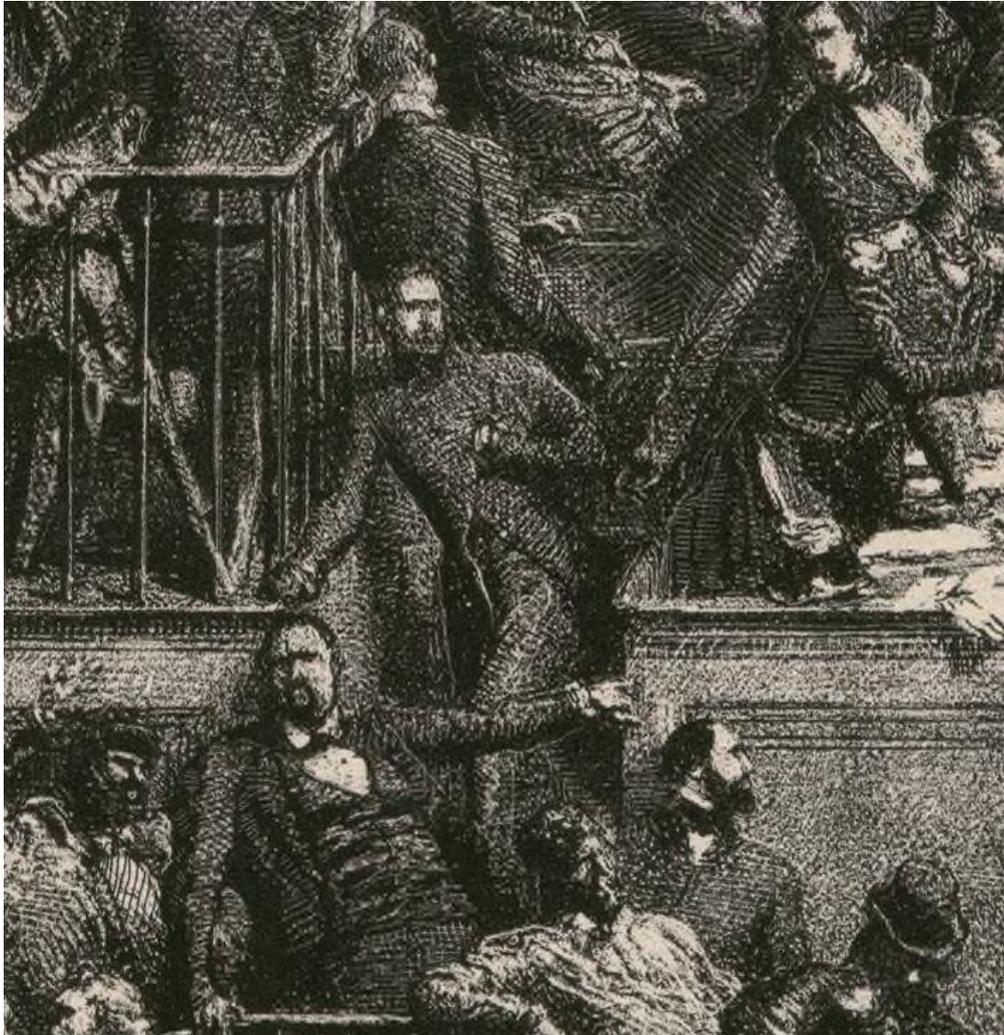
⁶⁶⁸ GRIFFATON, Marie-Laure, *François Bonhomme peintre. Témoin de la vie industrielle au XIX^e siècle*, *op. cit.*, p. 23.

Figure 3. Lithographie de François Bonhommé « 15 mai 1848 » (1848).



14.197

Figure 4. Détail de la lithographie de François Bonhommé « 15 mai 1848 » (1848), « Albert voyant qu'il est vu ».



6.3 La démission parlementaire entre contrainte, consentement et résistance

« Chez tous le moral ne soutient plus la matière. [...] le 15 mai, les âmes bourrelées rendent les corps inertes ⁶⁶⁹ ». Remarquable dans le récit de Garnier Pagès, l'attention aux corps des députés met en évidence un phénomène de démission physique des corps *interpellés*. À travers la figure d'Albert mobilisée précédemment, il était question d'un corps *passif car interpellé* et donc *démissionnaire* de sa propre individualité au profit d'une action collective menée par les manifestants. La figure du « démissionnaire volontaire » fait émerger quant à elle d'autres motifs du renoncement. Au cours du mois de mai, trois Représentants adressent à la présidence de l'assemblée leurs lettres de démission des fonctions de Représentant du peuple⁶⁷⁰. Ces lettres ont d'abord un trait commun : animées par un sentiment subjectif négatif, elles mettent en mots une incapacité à participer aux travaux de la Constituante. De plus, les trois démissionnaires sont dits issus des mondes ouvriers et ont été portés à la représentation nationale par les électeurs du département de la Seine-Inférieure. Il s'agit de Pierre-Jean de Béranger dit Béranger, « chansonnier » de renommée nationale, reconnu « ouvrier typographe », élu à Rouen et de deux figures de renommées locales à savoir Hippolyte Martinetz, « ouvrier mécanicien » originaire du Havre et Hyacinthe Dobremel, « ouvrier tisserand » à Elbeuf. Représentatifs des trois grands sites de la production économique et textile de la vallée de la Seine dans le département, ces figures ont été l'objet d'un consensus au sein des Comités centraux de Rouen et du département lors de la préparation des élections générales autour des candidatures « ouvrières »⁶⁷¹. La réussite de leurs candidatures s'inscrit dans un contexte local favorable à l'émergence de candidatures dites ouvrières

⁶⁶⁹ GARNIER-PAGES, Louis-Antoine, *Histoire de la révolution de 1848*, *op. cit.*, p. 243 et suiv.

⁶⁷⁰ A.N., C//908. Pour la période de la Constituante, on compte quinze « démissions » dont un « désistement ». Le phénomène est localisé pour la majorité à l'automne 1848 après le vote de la constitution. Au cours du mois de mai 1848, on compte quatre démissions, dont trois dites ouvrières pour « incapacité » et une pour des raisons médicales.

⁶⁷¹ En particulier par les comités suivants : « Démocratie pacifique », « Nouvelle France », « Travailleurs de Rouen », « Amis de l'Ordre et de la Liberté », « Départementale Républicaine », « Central Républicain » ; cf. *Journal d'Elbeuf et des départements de la Seine-inférieure et de l'Eure, politique, commerciale, agricole et d'annonces*, mardi 18 avril, numéro 33, « Liste comparative des Candidats à la députation, admis provisoirement par les Comités centraux de Rouen et du département », p. 2.

à l'image du *Journal d'Elbeuf* qui défend le 18 avril la nécessité d'une représentation politique catégorielle et locale :

Ouvriers d'Elbeuf et du canton, soyez donc tous d'accord pour choisir ces représentants de vos intérêts ; ne choisissez pas d'autres ouvriers, qui ne sont ouvriers qu'en apparence, qui vous ont bercé de fausses promesses et de mensonges ; prenez pour représentant, non pas des étrangers, mais des compatriotes, des hommes nés dans votre département⁶⁷².

La mobilisation électorale débouche sur une relative réussite de l'approche catégorielle puisque le département envoie quatre représentants dits ouvriers à l'Assemblée nationale⁶⁷³. Au printemps 1848, les trois démissionnaires éprouvent des régimes de la reconnaissance sociale différents. Victime de sa grande notoriété, Béranger est porté malgré lui à la représentation dans plusieurs départements français et expose dans sa lettre de démission datée du 8 mai 1848, son souhait de rester à l'écart de l'exercice du pouvoir politique : « [...] je n'ai pas renoncé à l'idée bien arrêtée d'avance de refuser un mandat auquel ne m'ont préparé ni des méditations ni des études suffisamment sérieuses ». Moins visible que ses colistiers, Martinetz ne semble également pas avoir eu l'intention de siéger à l'Assemblée nationale puisqu'il n'y serait jamais venu⁶⁷⁴. Hyacinthe Dobremel est par contraste une figure politique impliquée et visibilisée, au moins depuis février 1848. En effet, il se serait fait remarquer lors de la séance du conseil municipal d'Elbeuf le 29 février par l'intermédiaire d'un courrier qu'il aurait adressé aux élus afin de promouvoir la nomination de « travailleurs dans l'administration⁶⁷⁵ ». Les Comités électoraux vantent au printemps 1848 sa « facilité de parole » dans les clubs⁶⁷⁶, « son intelligence, son énergie, sa facilité à la tribune⁶⁷⁷ ». Ces trois démissionnaires de mai portent à travers leurs déclarations de démission un discours qui expriment un sentiment d'incapacité : en se justifiant d'une « incapacité législative » à la manière de

⁶⁷² *Journal d'Elbeuf*, mardi 18 avril, numéro 33, p. 2.

⁶⁷³ Pour le 4^e représentant dit ouvrier, il s'agit de Théodore Lebreton, « poète », élu à la 5^e position dans le département qui confère à Lamartine, « poète » la 1^{ère} position du scrutin.

⁶⁷⁴ Martinetz ne fait pas partie de la liste des représentants partis rejoindre la capitale pour siéger à la Constituante, cf. *Journal d'Elbeuf*, numéro 40, jeudi 4 mai 1848. De plus, il n'apparaît pas sur le plan figuratif de la salle de délibération en date du 4 mai 1848, cf. « Plan figuratif de l'Assemblée Nationale avec liste nominative latérale », Ass.nat, lithographie. Enfin, la coquille sur son nom dans le compte-rendu de la séance du 15 mai montre une méconnaissance portée à l'individu, cf. MU, 15 mai 1848, p. 185.

⁶⁷⁵ SAINT-DENIS, Henri, *Histoire d'Elbeuf*, Elbeuf, Imprimerie H. Saint-Denis, 1904, Tome X, p. 82.

⁶⁷⁶ *Id.*

⁶⁷⁷ *Journal d'Elbeuf*, numéro 36, dimanche 23 avril 1848, « notices », p. 2.

Béranger (les 8 et 15 mai), en se reconnaissant « incapable de supporter le poids » des travaux de l'assemblée à la manière de Martinetz (le 15 mai) ou encore en reconnaissant que le mandat parlementaire est « au-dessus de ses forces » à la manière de Dobremel (le 25 mai). Ce sentiment tend à masquer différentes expériences et rapports à la fonction parlementaire. Dans ce cadre pourtant, l'approche par les intentions fait face aux résistances propres à ces matériaux d'enquête. En effet, la lettre de démission est une pratique parlementaire encadrée et soumise à la police du président de l'assemblée. Eugène Pierre rappelle à propos que « lorsqu'une lettre de démission est conçue en termes inconvenants ou blessants pour les Chambres, le président ne doit en donner lecture que si la Chambre l'ordonne et la Chambre a le droit de décider que la lettre ne sera pas lue.⁶⁷⁸ », et il précise : « lors même qu'une lettre de démission motivée ne contiendrait rien de blessant pour la Chambre, le Président aurait le droit de ne pas en donner lecture d'office, sans un ordre de la Chambre, si cette lecture était de nature à provoquer un débat sur les événements contemporains ⁶⁷⁹ ». C'est ce droit de police du président qui justifie par exemple le refus de lecture des lettres lors de la démission collective de treize membres de l'assemblée le 9 janvier 1832 pour « inutilité dans une Chambre privée de l'hérédité⁶⁸⁰ ». En prenant en compte le caractère contraint de la démarche formelle de l'acte de démission parlementaire, nous pouvons toutefois tenter de comprendre ce phénomène à partir de trois modes explicatifs ; à savoir démissionner sur les modes de (1) « s'avouer vaincu », (2) « résister » ou encore (3) « consentir ».

Démissionner c'est « s'avouer vaincu » (1). Ce premier mode du renoncement rend compte d'un sentiment d'échec définitif et peut renvoyer aux exemples cités plus haut qui évoquent un retrait de la vie politique (Dobremel, le 25 mai) ou voire plus radicalement, une absence parlementaire (Martinetz, absence sur la durée de son mandat). Ce type de renoncement paraît d'autant plus difficile à appréhender qu'il suit une victoire électorale. Quels empêchements conduisent alors les deux parlementaires à renoncer à leurs mandats ? L'expérience négative de Dobremel fait écho à ce qui a été mis en

⁶⁷⁸ Sur les pratiques parlementaires entourant la démission parlementaire, voir PIERRE, Eugène, *Traité de droit politique électoral et parlementaire*, Éditions Loysel, Paris, 1989 [1893] ; §315, p. 326-330.

⁶⁷⁹ *Ibid.*, p. 329.

⁶⁸⁰ *Ibid.*, p. 330.

évidence dans un chapitre précédent, à savoir la spécificité de l'accueil des candidatures dites ouvrières relativement aux autres catégories sociales représentées. L'expérience de torts moraux pourrait être résumée par les mots de Jérôme Gilland qui cherche à justifier son échec au scrutin de la Constituante ; s'avouant vaincu, il déclare à sa manière : « Oh ! si j'avais été riche rien de cela ne serait arrivé. Si j'avais vécu en dehors de la foule, comme tous ceux qui la dédaignaient naguère, si je n'avais pas été ouvrier, si je n'avais pas été pauvre, personne n'eût dit que j'étais communiste ⁶⁸¹ ». S'il est difficile, faute de source, d'accéder à l'expérience de Martinetz, la version manuscrite de sa lettre de démission indique un rapport minoritaire à l'écrit et renseigne ainsi sur son positionnement vis-à-vis de la norme scripturale majoritaire du groupe parlementaire. En effet, la pratique scripturale visible dans la lettre de Martinetz n'indiquerait-elle pas une déviance qui, parce qu'elle institue un sentiment d'écart vis-à-vis de la norme, pourrait conduire l'individu à « s'avouer vaincu » ?

[Reproduction de la lettre de Martinetz en conservant sa mise en forme]

Citoyen Président,
La haute mission qui m'a été conférée
Par le peuple, exigeant dans les circonstances
Présentes, des travaux dont je me sens incapable
De supporter le poids, j'ai l'honneur de
Déposer dans vos mains ma démission
De membre de l'assemblée nationale.

Salut & fraternité !

Martinetz
ouvrier mécanicien
Représentant de la seine inférieure
Paris, 15 mai 1848⁶⁸²

Alors que le graphisme des lettres révèle une pratique aisée de l'écriture et que l'orthographe dit l'adoption de règles orthographiques majoritaires, la composition formelle de la lettre, c'est-à-dire la majuscule en début de ligne et l'usage minoritaire des

⁶⁸¹ Lettres inédites de Gilland à Sand, MARILLIER, Jacques, « Un ouvrier serrurier parisien pendant l'année 1848 : Jérôme-Pierre Gilland », dans POULAILLE, Henri, « 1848, le climat et les faits – Les hommes », *Maintenant*, n°9-10, 1948, 512 p.

⁶⁸² Lettre de démission de Martinetz, A.N., C/908.

signes de la ponctuation, rend visible une logique d'appropriation personnelle des propriétés structurelles de la mise en forme. Si cette mise en évidence n'explique rien, il est toutefois possible de dire que la pratique scripturale de Martinetz montre un référentiel minoritaire dans le champ politique qui situe d'emblée le député *en dehors* d'une des pratiques centrales de l'exercice de la fonction de député.

Démissionner c'est « résister » (2). À l'inverse du premier mode, ce deuxième mode du renoncement rend compte d'un sentiment subjectif positif puisqu'il place le sujet dans une dynamique active de constitution de soi. Il est possible d'envisager le motif de la démission de Béranger⁶⁸³ comme une façon détournée de réactiver ses propres critiques vis-à-vis de la fonction politique ou des représentants politiques. Dans ce sens, la justification officielle pour « incapacité législative » ne serait pas à appréhender comme un acte de déférence à l'institution, mais plutôt comme la nécessité pour l'individu de répondre au cadre formel de l'exercice de la démission. En effet, sa figure parlementaire en appelle une autre, celle de l'artiste qui, quelques années plus tôt, exprimait son souhait de rester en retrait de l'exercice d'une fonction publique et politique ou « de n'être rien », c'est-à-dire de ne bénéficier d'aucune forme de reconnaissance ou d'estime par l'intermédiaire d'une fonction politique. Cette idée est en particulier visible dans sa chanson intitulée « À mes amis devenus Ministres » (1839) dont les premiers vers illustrent le souhait de rester *méconnu* :

Non, mes amis, non, je ne veux rien être ;
Semez ailleurs places, titres et croix. [...]
De mon berceau près de bénir la paille,
En me créant, Dieu m'a dit : ne sois rien⁶⁸⁴.

Si ces vers du Béranger de 1839 ne disent rien ou pas grand-chose sur l'intention du Béranger de mai 1848, il faut dire à quel point le « chansonnier philosophe⁶⁸⁵ » est alors une figure d'autorité dans les catégories sociales dites populaires et une figure reconnue dans le champ politique comme en témoignent à la fois ses multiples réussites locales au scrutin et le refus de sa démission parlementaire par la majorité de l'assemblée. Béranger

⁶⁸³ Pierre Jean de Béranger, né en 1780.

⁶⁸⁴ BERANGER, « À mes amis devenus Ministres » sur l'air de *La petite Gouvernante*, *Œuvres complètes de Béranger*, H. Fournier, 1839, p. 65-66.

⁶⁸⁵ STERN, Daniel, *Histoire de la Révolution de 1848*, Vol. 2, 1862, p. 254.

apparaît donc en 1848 comme une figure qui échappe à l'individu lui-même puisqu'elle est composée de ses représentations successives, souvent associée à des actes positifs de constitution d'un soi catégoriel liée aux conditions d'existence des mondes ouvriers. Cette double qualité de figure d'exemple et d'exemplarité ⁶⁸⁶ porte davantage le questionnement sur la sphère de la réception sociale de l'individu. Reproduite dans les colonnes du *Moniteur universel* et diffusé par voie de presse, sa lettre de démission pourrait ainsi donner à voir ses représentations successives :

[...] Mon élection, et cet acte des Représentants du peuple [de refuser sa démission] seront l'objet de mon éternelle reconnaissance, par cela même qu'ils sont un prix trop au-dessus des faibles services que j'ai pu rendre à la liberté ; ils prouvent combien seront enviables les récompenses réservées désormais à ceux qui, avec de plus grands talents, rendront des services plus réels à notre chère patrie.

Heureux d'avoir été l'occasion de cet exemple encourageant, et convaincu que c'est la seule utilité que je pouvais avoir encore, citoyen Président, je viens de nouveau supplier à mains jointes à l'Assemblée Nationale de ne pas m'arracher à l'obscurité de la vie privée.

Ce n'est pas le vœu d'un philosophe, moins encore celui d'un sage ; c'est le vœu d'un vieux rimeur qui croirait se survivre s'il perdait, au milieu du bruit des affaires publiques, l'indépendance de l'âme, seul bien qu'il ait jamais ambitionné⁶⁸⁷.

Ce discours est d'une certaine façon la réaffirmation de son identité sociopolitique qui émerge depuis les années 1830 à la marge des foyers de la propagande républicaine. S'il encourage la représentation catégorielle en reconnaissant la qualité d'exemple de sa propre nomination, il suggère néanmoins la prééminence de la voie apolitique lorsqu'il indique vouloir sauvegarder l'indépendance de l'âme » au détriment des « affaires publiques ». De façon moins évidente peut-être, le cas de Martinetz mentionné dans le mode précédent pourrait également être appréhendé comme un acte de « résistance ». La

⁶⁸⁶ La distinction est proposée par Nassim El Kabli : « Parmi ces figures de subjectivation, nous rencontrons dans notre expérience des sujets qui se présentent à nous comme des modèles à suivre et à imiter : ces sujets sont des *figures*. Je propose d'en distinguer deux formes. La première est ce que j'appelle "figure d'exemplarité". Une figure d'exemplarité est un modèle objectif, socialement déterminé, et parfois imposé. La seconde est ce que je nomme "figure d'exemple". Une figure d'exemple est un modèle subjectivement choisi, hors de toute pression ou incitation sociale. Tout sujet rencontre dans la société des figures d'exemplarité imposées ; mais le sujet peut aussi se donner des figures d'exemple librement choisies. ». Cf. EL KABLI, Nassim, *Soi-même par un autre. Figure d'exemplarité, figures d'exemples*, Sesto San Giovanni, Éditions Mimesis, coll. Philosophie, 2021, p. 11-12.

⁶⁸⁷ C.R., T.1, 15 mai 1848, p. 184-185.

tournure exclamative de la formule conclusive « Salut & fraternité ! » pourrait en effet indiquer l'autonomie et la détermination du sujet-démissionnaire. Enfin, puisque sa démission intervient après la première de Béranger (15 mai), il pourrait être envisageable de s'interroger sur l'existence d'un lien substantiel.

Démissionner c'est « consentir » (3). Ce troisième mode du renoncement rend compte d'un échec relatif de l'individu puisqu'il rend visible la co-dépendance de deux instances de la décision. Dans les deux premiers modes du renoncement, il était question surtout d'un individu agissant (que ce soit vis-à-vis de soi-même (1) ou par l'intermédiaire d'une figure tutélaire (2)). Ce troisième mode vise à appréhender l'individu relativement à l'exercice de la contrainte par un autre et cela à partir du cas de Dobremel qui aurait été poussé à la démission par l'électorat de la Seine-Inférieure. Il faut dire d'abord que la situation locale de la Seine-Inférieure est au cours des premiers jours de la Constituante (4-15 mai) l'objet d'un vif intérêt de la part des parlementaires et de la presse nationale. Pour cause, le territoire connaît à la suite des résultats du scrutin d'avril, des manifestations spontanées, inédites dans leurs formes et inattendues dans leurs modes de répression⁶⁸⁸. Diverses interprétations sur les raisons structurelles et conjoncturelles s'établissent parmi les contemporains à l'image de la vision opposée des deux frères Blanqui dans l'établissement de leurs logiques partisans : alors que le 2 mai, le théoricien socialiste Auguste Blanqui dénonce la répression de la « Bourgeoisie royaliste de Rouen » qui a conduit à ce qu'il qualifie de « Saint-Barthélemy contre les ouvriers »⁶⁸⁹, son frère l'économiste libéral Adolphe Blanqui réprovoque quant à lui, les méthodes de ces « hommes qui leur ont prêché l'égalité des salaires, le partage des biens, la solidarité indéfinie [...] ces extravagances de l'orgueil humain ⁶⁹⁰ ». Pour l'historienne

⁶⁸⁸ Voir l'étude très détaillée à la fois des lieux et des protagonistes de André Dubuc ; DUBUC, André, « Les émeutes de Rouen et d'Elbeuf (27, 28 et 29 avril 1848) », *Études d'histoire moderne et contemporaine*, 1948, Tome 2, Études sur la Révolution de 1848, p. 243-275. Voir aussi l'étude de Florencia Peyrou sur la mise en contexte de l'insurrection d'avril dans la Seine-Inférieure à partir des travaux en histoire locale, en particulier sur les représentations de l'insurrection en Seine-Inférieure ; PEYROU, Florencia, « Autour des émeutes rouennaises d'avril 1848 : réalité et représentations d'une insurrection ouvrière », *Annales de Normandie*, 48^e année, n°5, 1998, p. 545-570.

⁶⁸⁹ Auguste Blanqui, 2 mai 1848, cité dans DUBUC, André, « Les émeutes de Rouen et d'Elbeuf (27, 28 et 29 avril 1848) », art. cit., p. 266.

⁶⁹⁰ BLANQUI, Adolphe, « L'industrie cotonnière : Rouen et la Seine-Inférieure », p. 39 et suiv. dans BLANQUI, Auguste, *Des classes ouvrières en France pendant l'année 1848*, Petits traités publiés par l'Académie des sciences morales et politiques, Première partie, Paris, Pagnerre, 1849, p. 46-47.

Florencia Peyrou, la déception du scrutin n'explique qu'en partie le comportement des insurgés.es de Rouen, majoritairement liée.es au monde du travail du textile :

[...] En fait, les émeutiers de Rouen ne sont pas révoltés contre le système capitaliste industriel ou contre la classe bourgeoise comme telle. Ils luttent pour ne pas perdre les droits qu'ils ont acquis avec la République et qui semblent menacés par les conservateurs à savoir le droit au travail et le droit de citoyenneté, celui de participer aux décisions politiques et à la sphère publique⁶⁹¹.

C'est sur cette scène elbeuvienne, dans cette « ville du drap » qui compte plus d'ouvriers qu'à Rouen⁶⁹², que l'interpellation contre Dobremel a lieu : « Nous voulons la démission de Victor Grandin et de Dobremel⁶⁹³ ». Lors du procès à la défaveur des insurgés.es le 5 mai, le juge rapporte au procureur général l'intention suivante de la « classe ouvrière » de la Seine-Inférieure : « Il est vrai que la classe ouvrière vouait son admiration à deux cabettistes, Bertrand Espouy et Félix Limet, dont le rôle fut nettement conciliateur. [...] Les ouvriers s'étaient soulevés parce que les élections étaient mauvaises. Ils exigeaient la démission des citoyens Victor Grandin et Dobremel et la nomination de Bertrand Espouy à la place de l'un d'eux.⁶⁹⁴ ».

Objet d'une remise en question en légitimité après les résultats du scrutin, Dobremel accepte de démissionner, le 25 mai. S'il n'est pas possible d'établir précisément les raisons de sa démission, l'identité sociale flottante du député aurait-elle participé à le déconsidérer aux yeux d'une partie de l'électorat soutenant la représentation catégorielle ? En effet, l'itinéraire professionnel semble riche de diverses activités intellectuelle et manuelle. Le 30 mars, sa profession de foi le laisse apparaître sous l'étiquette d'« ouvrier monteur »⁶⁹⁵. Le candidat reste cependant silencieux sur son rapport au travail et son itinéraire biographique. Le 23 avril, il apparaît comme un « ancien surveillant dans le collège de la ville » et « maître surveillant dans l'institution »

⁶⁹¹ PEYROU, Florencia, « Autour des émeutes rouennaises d'avril 1848 : réalité et représentations d'une insurrection ouvrière », art. cit., p. 549.

⁶⁹² DUBUC, André, « Les émeutes de Rouen et d'Elbeuf (27, 28 et 29 avril 1848) », art. cit., p. 264.

⁶⁹³ Cri ou mot d'ordre d'un insurgé, Joseph Leprêtre, d'après l'Acte d'accusation, cité dans LARGESSE, Pierre, « Les émeutes d'avril 1848 à Rouen et à Elbeuf pour une République sociale et les affrontements sociaux en Seine-Inférieure », *Le Fil Rouge*, Revue départementale de l'Institut CGT d'Histoire sociale, printemps-été 2011, n°42, p. 4-56.

⁶⁹⁴ Paroles du juge « Lefaucheur » au procureur général le 5 mai 1848 et citées dans DUBUC, André, « Les émeutes de Rouen et d'Elbeuf (27, 28 et 29 avril 1848) », art.cit., p. 265.

⁶⁹⁵ *Journal d'Elbeuf*, numéro 27, 30 mars 1848.

qui serait devenu « tisserand » à Elbeuf pour des raisons économiques⁶⁹⁶. Ce troisième et dernier type de renoncement envisagé sur le mode du consentement pose en outre la question de la qualité du rapport entre mandant et mandataires. Dans cette optique, il s'agit de questionner plus avant la signification politique du consentement.

⁶⁹⁶ *Journal d'Elbeuf*, numéro 36, dimanche 23 avril 1848.

CHAPITRE 7.
 « QUI NE DIT MOT CONSENT » ?
 L'ECHEC DE LA REPUBLIQUE RECONNAISSANTE
 (22 JUIN – 1^{er} DECEMBRE 1848)

L'Assemblée constituante, où s'exerce alors le pouvoir politique, pourrait se définir en 1848 comme le lieu par excellence de l'exercice de la parole. Soumis pourtant à diverses contraintes, les régimes d'assemblée voient presque inmanquablement s'effriter leur vocation initiale : « parler ensemble »⁶⁹⁷. Que ce soit pour des raisons endogènes ou exogènes à l'institution, le régime de la Constituante n'échappe pas aux difficultés liées à la pratique de la délibération. Du fait déjà des contraintes matérielles qu'elle impose aux corps des parlementaires, la salle de carton contraint la participation à la délibération. La forme, la taille et l'aménagement du lieu de délibération accentuent les inégalités d'accès à la prise de parole. Dans le régime d'assemblée de la Constituante de 1848, la parole est d'abord une donnée quantifiable. L'observation des tables analytiques des prises de parole à l'assemblée permet notamment de mesurer leur nombre et d'émettre quelques hypothèses préliminaires quant à leur distribution⁶⁹⁸. La parole est aussi une donnée qualifiable avec toutes les précautions qu'impose une lecture rigoureuse des comptes rendus officiels produits par l'institution parlementaire⁶⁹⁹. Fait observable de la parole politique en juin 1848 : les insurrections du 22 au 26 juin 1848 organisées pour protester contre la fermeture des Ateliers nationaux et qui aboutissent à la violente et sanglante répression dirigée par le général Cavaignac contre les manifestants majoritairement ouvriers ne déclenchent pas une inflation de la prise de parole du côté

⁶⁹⁷ Définition proposée par Michel Hébert, voir HEBERT, Michel, *Parlementer : assemblées représentatives et échanges politiques en Europe occidentale à la fin du Moyen Âge*, Paris, Éd. de Boccard, 2014, 687 p.

⁶⁹⁸ *Table analytique du compte rendu des séances par le Moniteur et des documents imprimés par ordre de l'Assemblée. Assemblée nationale constituante (4 mai 1848 – 27 mai 1849)*, rédigée aux archives de l'Assemblée nationale, Paris, Henri et Charles Noblet, Imprimeurs de l'Assemblée nationale, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 56, 1850, 339 p.

⁶⁹⁹ GARDEY, Delphine, *La dactylographe et l'expéditionnaire : histoire des employés de bureau, 1890-1930*, Paris, Belin, 2001, 335 p. ; GARDEY, Delphine, *Le linge du Palais-Bourbon : corps, matérialité et genre du politique à l'ère démocratique*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2015, 256 p.

des Représentants qui se sont déclarés en faveur des intérêts des ouvriers. Face au cri de la rue « du travail, du pain », l'assemblée vote le 21 juin 1848 la dissolution des ateliers nationaux. Alors que la manifestation tourne à la guerre civile, le Général Cavaignac est chargé par l'assemblée le 22 juin 1848 de réprimer par tous les moyens militaires l'insurrection. À l'intérieur des murs de l'assemblée, la parole politique reste quant à elle décidément muette face aux maux de la rue :

Là-bas, dans son hangar, l'Assemblée ne compte plus guère. Elle rentre en séance à neuf heures, incertaine, troublée, mal au courant. Sénard, son président, ne sait rien lui dire. De la blessure de l'archevêque, rien. De l'affaire Bréa, peu de choses. Et surtout, rien de la fermeture des clubs, de la saisie des journaux, de l'arrestation et de la mise au secret de Girardin. Sans doute Sénard craint-il que les soixante libéraux ou socialistes ne donnent de la voix. Le gros de l'Assemblée est un troupeau silencieux que la Droite entraîne. Les républicains du *National*, écrasés par l'événement, se taisent. Que pourraient-ils ? Cavaignac est le maître. Et, derrière Cavaignac, l'armée, la garde nationale et la garde mobile qui ont une dette de sang à faire payer. [...] Tout ce qui est socialiste, tout ce qui s'est déclaré en faveur des ouvriers, tout ce qui a manifesté quelque pitié, se terre, se coule dans l'ombre et dans le silence⁷⁰⁰.

L'absence de réaction de la part de la majorité républicaine a été remarquée et discutée dans la plupart des récits des événements de juin 1848. Un consensus historiographique s'est établi à propos du silence parlementaire de la minorité politique – les républicains radicaux ou démocrates sociaux – et de la minorité sociale dite ouvrière. On pourrait dire alors que le silence est traditionnellement envisagé comme la manifestation d'un échec de la minorité politique et sociale à représenter les intérêts des vaincus de juin 1848. Dans la tradition de l'interprétation marxiste qui n'a pas été démentie, le silence parlementaire de la minorité sociale est envisagé par Georges Duveau comme la manifestation d'une trahison :

Le sentiment de classe ne fut pas bien vif chez les ouvriers qui devinrent représentants du peuple. Ils firent des frais auprès des modérés, ils cherchèrent même à se concilier les bonnes grâces des représentants réactionnaires. [...] Nombre de représentants ouvriers acceptèrent, je le répète, que pendant les Journées de Juin Cavaignac fût porté à la dictature : ce jour-là, ils enterrèrent d'un cœur léger la république⁷⁰¹.

L'adage selon lequel « qui ne dit mot consent » pourrait alors résumer l'hypothèse principale de l'analyse traditionnelle de l'activité parlementaire au moment de

⁷⁰⁰ DOMINIQUE, Pierre, *Les journées de juin*, Paris, Berger-Levrault, 1966, p. 216-217.

⁷⁰¹ DUVEAU, Georges, *1848*, Paris, Gallimard, 1965, p. 113-114.

l'insurrection de juin 1848 et dans les mois qui suivent : le silence des minorités parlementaires de l'assemblée constituante de 1848 vaut d'abord comme un accord tacite avec le gouvernement autoritaire du général Cavaignac. La façon dont le silence est envisagé dans l'historiographie renvoie aussi à la façon dont il est appréhendé dans la langue française. Comme le rappellent Denis Barbet et Jean-Paul Honoré, qu'il s'agisse du « silence complice » ou du « silence coupable », etc., le silence est envisagé dans la langue française sous son versant négatif⁷⁰². Car après tout, la parole poétique n'a-t-elle pas, elle, réussi à forcer la chape de plomb du silence ? Dolf Oehler a montré en effet la capacité de résilience d'une parole littéraire à travers le travail de reconstruction du réel traumatique qu'elle opère après les journées de juin 1848⁷⁰³. Que la fonction poétique du langage soit capable d'innovation et qu'elle puisse exprimer des choses que la raison du langage politique conduit à ignorer, cela ne fait probablement aucun doute. Néanmoins, le silence parlementaire n'a peut-être pas tout dit. Si le silence est abordé traditionnellement comme la manifestation d'un échec politique, c'est d'abord parce qu'il est évalué à partir de la norme du lieu : affirmer son autorité politique à l'assemblée consiste avant tout à faire valoir son discours. Ce que l'on fait dire au silence (*se taire* c'est *consentir*) résulte d'une observation du point de vue de l'institution politique et de ses normes de fonctionnement. Depuis les travaux de Jonathan Cobb et Richard Sennett notamment, on sait que le silence résulte de mécanismes inconscients de défense face à des formes de la domination sociale⁷⁰⁴. Alors que le silence est un objet délaissé des études parlementaires, il est l'objet d'un vif intérêt dans la littérature anglo-saxonne consacrée à l'étude du genre depuis les années 1990⁷⁰⁵. Le principal apport de cette littérature a été de mettre en évidence des situations sociales où le silence ne résultait pas d'un consentement tacite ou d'une attitude passive. À contre-pied de l'adage « qui ne dit mot consent », le fait de *se taire volontairement* – ou *silenciation* – peut apparaître comme un moyen, paradoxalement, de lutte pour se rendre audible. En rappelant ainsi la

⁷⁰² BARBET, Denis, HONORE, Jean-Paul, « Ce que se taire veut dire. Expressions et usages politiques du silence », *Mots. Les langages du politique*, 2013/3, n°103, p. 7-21.

⁷⁰³ OEHLER, Dolf, *Juin 1848 le spleen contre l'oubli. Baudelaire, Flaubert, Heine, Herzen, Marx*, Paris, La Fabrique éditions, 2017 [1996], 404 p.

⁷⁰⁴ SENNETT, Richard, COBB, Jonathan, *The hidden injuries of class*, New York, 1972, 275 p.

⁷⁰⁵ Voir la récente synthèse des travaux consacrée au silence en études du genre, HERTIMAN, Marys Renné, HUCHET, Elise, « Silence », *Dictionnaire du Genre en Traduction*, 2023, URL : <https://worldgender.cnrs.fr/notices/silence/> (consulté la dernière fois le 6/11/2023).

dimension normative du silence et la relativité de sa qualification en fonction des systèmes de valeurs, de récents travaux montrent que le silence résulte d'une construction sociale⁷⁰⁶. Si jusqu'alors dans ce travail, l'approche visuelle a été privilégiée pour aborder les individus dans l'environnement parlementaire, l'approche auditive peut permettre de formuler de nouvelles hypothèses. Né de l'avènement des *sound studies* (histoire de la modernité sonore), le sonore est un objet d'étude relativement récent en sciences humaines et sociales⁷⁰⁷. En invitant à déplacer l'attention, l'observation des traces sonores permet déjà d'aborder sous un autre angle le rapport des individus au politique. La figure ouvrière, que l'on associe volontiers aux bruits accablants de l'atelier, peut être aussi envisagée à partir de la perspective de l'expérience du silence. En effet, les quelques acteurs de la représentation dite ouvrière que nous avons évoqués jusqu'alors nouent un lien particulier avec cette expérience.

Le silence d'un conspirateur, Albert, « muet derrière son maître Louis Blanc » selon Lamartine⁷⁰⁸(chap. 1).

Le silence d'un communiste, Michot-Boutet, réduit au silence sous le poids de l'insulte et de la rumeur (chap. 2).

Le silence d'un chrétien, Jérôme Gilland, inspiré par la lecture solitaire des Évangiles (chap. 3).

Le silence d'un mystique, Joseph Benoît, face à la parole muette des visions babouvistes (chap. 4).

⁷⁰⁶ BRAMAN, Sandra, « When Nightingales Break the Law: Silence and the Construction of Reality », *Ethics and Information Technology*, n° 9, 2007, p. 281-295.

⁷⁰⁷ Voir STERNE, Jonathan, *Une histoire de la modernité sonore*, Paris, La Découverte, 2015, 505 p. ; à propos du silence, en particulier voir BILMES, Jack, « Le silence constitué. La vie dans un monde de plénitude de sens », *Réseaux. Communication – Technologie – Société*, n° 80, 1996, p. 129-142 ; LEBRETON, David, « Anthropologie du silence », *Théologiques*, Vol. 7, n° 2, 1999, p. 11-28 ; CORBIN, Alain, *Histoire du silence : de la Renaissance à nos jours*, Paris, Albin Michel, 2016, 203 p. ; enfin à propos du silence abordé dans une perspective de science politique voir BRITO VIEIRA, Monica, « Representing Silence in Politics », *American Political Science Review*, Vol. 114, n° 4, 2020, p. 976-988 ; BRITO VIEIRA, Monica, « Silence in political theory and practice », *Critical Review of International Social and Political Philosophy*, Vol. 24, 2021, p. 289-295.

⁷⁰⁸ LAMARTINE, Alphonse (de), *Histoire de la révolution de 1848*, Bruxelles, Société typographique belge, Tome VI, p. 259.

Dans ce chapitre, il s'agit alors d'interroger à nouveaux frais le silence parlementaire en interrogeant d'abord ses raisons matérielles. En écoutant les bruits de la salle de carton, l'observation sonore permet de mesurer les « effets moraux » de la disposition spatiale du lieu de délibération – c'est-à-dire les effets qu'elle produit sur la qualité de sa délibération⁷⁰⁹. Nous proposerons ensuite de qualifier la tentative isolée de Joseph Proudhon de prendre la parole au nom du *prolétariat* au cours de l'été 1848 puis, de manière exploratoire, nous proposerons de requalifier l'approche visuelle dans ses liens avec l'approche sonore en les considérant de concert.

7.1 Le bruit de l'assemblée (mai-décembre 1848)

Chuchotement ou détonation, les petits et grands bruits sont susceptibles de perturber l'enregistrement de la parole politique dans la salle de carton. Parfois même au cours de l'automne 1848, la pluie suffit à interrompre son enregistrement par les sténographes. La prise de parole dans les régimes d'assemblées parlementaires est aussi, comme on le sait, contrainte par l'aménagement et la géométrie du lieu⁷¹⁰. Si la salle de carton est, comme nous l'avons vu dans un chapitre précédent, décrite par ses usagers pour son aspect populaire, elle l'est aussi pour son acoustique. Dès les premières sessions parlementaires, l'acoustique est l'objet de plaintes retranscrites dans le *Moniteur* et de moqueries formulées dans la presse. Le journaliste satirique Auguste Lireux écrit à propos de la salle de carton qu'elle est « sourde comme une boîte » :

Le principal avantage de la nouvelle salle s'est révélé, la salle est sourde comme une boîte. Cela révolte les hommes consciencieux ; l'un d'eux, qui siège sur les bancs du fond, et qui, grâce à sa position est aussi bien instruit de ce qui se passe à la tribune que s'il habitait Asnières, se lève exaspéré : - l'architecte est un royaliste !⁷¹¹

La saynète est un détournement de la prise de parole de Jean Baze, Représentant du Lot-

⁷⁰⁹ Voir la définition de cette notion dans HEURTIN, Jean-Philippe, *L'espace public parlementaire : essai sur les raisons du législateur*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, p. 76.

⁷¹⁰ HEURTIN, Jean-Philippe, « Architectures morales de l'Assemblée nationale », *Politix*, 1994, Vol. 7, n°26, p. 109-140. ; HEURTIN, Jean-Philippe, *L'espace public parlementaire : essai sur les raisons du législateur*, op. cit., 308 p.

⁷¹¹ LIREUX, Auguste, *L'Assemblée nationale comique*, Paris, Michel Lévy frères, 1850, p. 7.

et-Garonne⁷¹², et assis le 5 mai 1848 à l'opposé de la tribune de l'orateur. Alors que plusieurs membres scandaient « On n'entend pas ! on n'entend pas », Jean Baze interpelle depuis son siège la présidence de séance : « Je viens, au nom d'une grande partie de nos collègues, adresser à l'Assemblée une réclamation. Toute la partie de l'Assemblée qui siège sur l'hémicycle n'entend pas les orateurs qui sont à la tribune. Lorsque les interruptions se produisent, nous ne pouvons plus suivre le fil de la discussion⁷¹³ ». Avant que la requête soit finalement retranscrite dans le *Moniteur*, la voix s'est imposée au milieu de bruits concurrents sur trente mètres de distance. Depuis certaines places, les possibilités d'entendre l'orateur ou de faire enregistrer sa parole sont faibles. En plus des bruits causés par des personnes, des objets ou par des phénomènes naturels, certaines places subissent plus que d'autres la réglementation et les effets de l'aménagement du lieu. En mai 1848, le règlement de l'assemblée plénière de la constituante impose à l'orateur de se déplacer à la tribune pour prendre la parole. Dans les faits pourtant, l'agencement des pupitres des Représentants limite physiquement le déplacement de 481 parlementaires⁷¹⁴. Pour pouvoir accéder à la tribune de l'orateur, certains représentants dépendent du bon vouloir de leurs collègues. La distance qui sépare les bancs des pupitres ne permettant pas le passage libre, les corps sont parfois prisonniers de la séance parlementaire. Ces éléments peuvent expliquer, au moins en partie, l'hyperactivité parlementaire *enregistrée* de Henri Peupin. Au regard de la difficulté à se faire entendre dans la salle de carton, il peut paraître pour le moins étonnant que les interventions de Henri Peupin – même lorsque ce sont des interpellations – soient retranscrites dans le *Moniteur*. Pour cause, étant « secrétaire de séance », Henri Peupin siège à la tribune centrale à côté des sténographes. Joseph Benoît, assis sur les banquettes les plus hautes à gauche de l'assemblée, choisit, sans doute pour assurer la qualité de l'enregistrement de la parole, de faire lire ses discours par l'un de ses collègues situé en contrebas. Cette stratégie pourrait aussi résulter d'un effort pour éviter la violence parlementaire renforcée par la promiscuité des corps dans l'espace. La disposition des places qui favorisent la mixité des opinions politiques dans la partie basse des tribunes

⁷¹² Jean Didier Baze, né le 8 janvier 1800 à Agen.

⁷¹³ C.R., T.1, 5 mai 1848.

⁷¹⁴ « notes Gatulle », p. 146.

contribue à augmenter la violence des échanges verbaux et physiques entre parlementaires. L'anecdote rapportée par Victor Hugo à propos de l'attitude de Cavaignac témoigne de la violence des échanges lors des face-à-face. Situé sur le passage des républicains radicaux pour se rendre à la tribune, Cavaignac aurait « fait garnir l'angle supérieur de son banc d'une planche de sapin » en réponse aux « coups de coude » des républicains de la Montagne⁷¹⁵.

Les contraintes matérielles et le l'acoustique défectueuse de la salle de carton expliquent alors la désaffection des places situées dans la partie haute du virage hémicyclique de l'assemblée, constatable sur le « plan figuratif de l'Assemblée nationale⁷¹⁶ » dressé par les huissiers le 4 mai 1848 [voir la figure suivante]. Elles expliquent aussi les stratégies de placement des parlementaires. Tocqueville, alors parlementaire expérimenté (4^e mandature en 1848), choisit une place située à une dizaine de mètres de la tribune et en partie basse de l'assemblée : « je choisis ma place, sur un banc d'où on pouvait entendre les orateurs et se rendre à la tribune quand on voulait parler soi-même⁷¹⁷ ». Victor Hugo profite quant à lui de l'absence d'un des membres pour occuper son siège situé à moins de cinq mètres du banc de la sténographie : « je suis allé m'asseoir sur les bancs élevés de la droite à la place de Dupont de l'Eure qui est malade en ce moment⁷¹⁸ ». Les stratégies de placement mettent alors en lumière les acteurs qui agissent sur le lieu de délibération et les autres. Les positions des représentants dits ouvriers reportées sur la figure suivante montrent d'abord l'éclatement spatial de ladite minorité sociale, hormis la délégation lyonnaise dite ouvrière (que l'on peut associer à Joseph Benoît, Doure et Greppo). Seul Henri Peupin peut, spatialement au moins, être considéré comme un possesseur du lieu, en ayant la capacité d'agir sur l'enregistrement de sa parole politique.

⁷¹⁵ HUGO, Victor, *Choses vues*, Paris, Gallimard, 1972, p. 715.

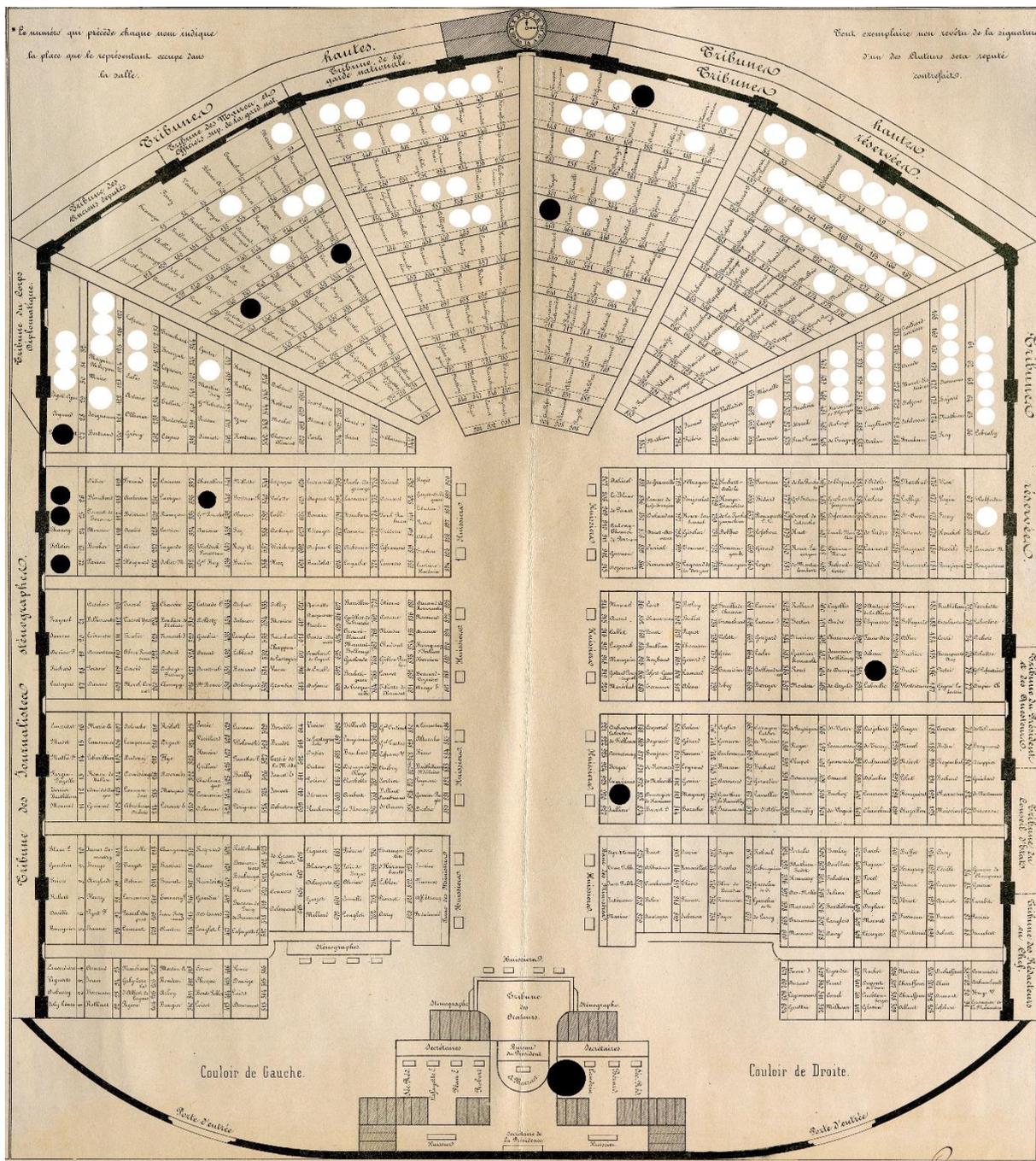
⁷¹⁶ « Plan figuratif de l'Assemblée nationale par Pougny, Gervais et Desportes, Huissiers de l'assemblée », 4 mai 1848, [avec la liste des représentants par ordre alphabétique], Bibliothèque de l'Assemblée nationale, cote : 447.2/66.

⁷¹⁷ TOCQUEVILLE, Alexis (de), *Souvenirs*, Paris, Gallimard, 1964 [1893], p. 171.

⁷¹⁸ HUGO, Victor, *Choses vues*, *op. cit.*, p. 666-667.

Figure 5. Plan figuratif de l'Assemblée constituante en mai 1848.

(En blanc les places libres et en noir les places occupées par un Représentant dit ouvrier)



[Tableau figuratif de l'Assemblée nationale, 1848, liste nominative latérale ; signature manuscrite d'un huissier (Pouigny), Archives de l'Assemblée nationale (Bibliothèque de l'Assemblée nationale), X447.2/66.]

Si l'acoustique de la salle de carton révèle l'inégalité de l'accès à l'enregistrement de la parole, la documentation de la questure indique toutefois la volonté de l'institution de résorber cet écart. Le 19 mai 1848, le ministre des Travaux publics, Ulysse Trélat (11 mai-28 juin 1848) propose une réduction de la taille de la salle de délibération, la pose d'un abat-voix et celle de tentures le long de la tribune afin d'amortir la résonance de la voix⁷¹⁹. Un nouvel article du règlement intérieur est également voté pour permettre aux parlementaires de parler depuis leur place. Malgré les efforts de la questure pour atténuer certains bruits de l'assemblée, les plaintes des usagers ne cessent pas et certains parlementaires demandent un déménagement du lieu de délibération⁷²⁰. La questure estime néanmoins que la salle de carton offre l'avantage de pouvoir évacuer rapidement la foule, comme ce fut le cas le 15 mai 1848⁷²¹. Dans le contexte parlementaire de l'après-insurrection de juin 1848, la salle de carton apparaît aux yeux des acteurs de l'aménagement du lieu de délibération sous l'angle de sa sécurité. À la suite de la sanglante répression de l'insurrection ordonnée par le général Cavaignac au nom de l'Assemblée nationale, la questure choisit de concentrer ses efforts financiers dans l'édification de « guérites », de « locaux de casernement » qui servent à abriter des « corps de garde »⁷²². Entre mai et décembre 1848, le lieu de délibération rétrécit sous l'effet des aménagements intérieurs tandis que l'institution se déploie à l'extérieur sous le coup de l'occupation militaire. La présence de l'armée régulière aux abords de l'assemblée permet de maintenir éloignés de la salle de carton les corps et bruits de la rue. Le 31 août 1848, Victor Hugo détaille les aspects de cet arsenal chargé de soutenir les efforts de représentation de l'institution chargée des pleins pouvoirs :

On vient de poser des grilles très hautes entre les colonnes de la cour du Palais de l'Assemblée. Au bas de ces grilles, une épaisse bordure de broussailles de fer. Il y a six obusiers avec leurs caissons dans une des cours intérieures du palais⁷²³.

Outre la quantité de bruits qu'il est possible de recenser dans la salle de carton, la texture du bruit permet de formuler également des hypothèses sur le silence parlementaire. En

⁷¹⁹ « notes Gatulle », p. 142.

⁷²⁰ *Id.*, p. 127.

⁷²¹ *Id.*, p. 147.

⁷²² *Id.*, p. 142.

⁷²³ HUGO, Victor, *Choses vues, op.cit.*, p. 701.

effet, la possibilité matérielle de parler n'implique pas forcément la capacité d'être reconnu comme sujet digne d'*être parlant* à l'assemblée. Si le règlement intérieur ne dit rien à ce propos, les pratiques parlementaires révèlent l'existence de règles tacites. La façon dont l'attitude verbale d'Albert a été l'objet d'une condamnation de la part de l'autorité politique dit l'existence d'un ordre du langage parlementaire⁷²⁴. Les possesseurs du lieu de délibération interviennent pour prévenir l'effraction verbale. Dans ce sens, le président de séance est le juge ultime de la parole politique en ayant la compétence de distribuer la parole et le pouvoir de la reprendre. Des règles censées orchestrer la prise de parole sont visibles dans les ouvrages consacrés à la pratique oratoire. L'un de ceux-là, sans doute le plus connu pour avoir été édité à onze reprises en 1848, a été rédigé par Louis Cormenin⁷²⁵. Co-rédacteur du décret du 5 mars 1848 qui institue le suffrage masculin, il est Représentant du Loiret et membre du Comité de constitution⁷²⁶. Il est alors connu pour avoir été l'auteur (sous le pseudonyme de Timon) du *Livre des orateurs* (1836) consacré à l'éloquence parlementaire sous la monarchie de Juillet. Voici ce que le parlementaire écrivait quelques années plus tôt à propos de la texture de la prise de parole à l'assemblée :

Si la Diction de l'orateur est négligée, on dit qu'il ne se gêne pas. Si elle est théâtrale, on dit qu'il veut trop paraître. Trop d's sifflants, d'accents aigus ou d'e muets, offensent la grammaire et choquent l'oreille. Il ne faut pas qu'on sache, en vous écoutant, d'où vous arrivez en droite ligne, qui de Falaise, qui de Quimper-Corentin, qui de Pézénas, qui de Brives-la-Gaillarde. Prenez garde que nos marchands d'herbes ne se mettent à rire de votre accent empâté d'Alsace, de votre accent traînard de Normandie, ou de votre accent pointu du Languedoc. Ne criez pas d'un aigre fausset. Ne psalmodiez pas en plain-chant comme au lutrin. Laissez le jargon provincial et le patois de M. de Pourceaugnac à la porte de nos barrières, et souvenez-vous que lorsqu'on est reçu dans la nouvelle Athènes, il faut en parler la langue élégante et polie⁷²⁷.

Louis Cormenin expose dans son ouvrage les rapports de pouvoir impliqués lors de la prise de parole à l'assemblée. Selon lui, la langue parlementaire, « élégante et polie », n'accepterait pas d'être déconcertée. Dans cette perspective, le bon orateur est celui qui a fait l'apprentissage de ces règles tacites.

⁷²⁴ Voir à ce propos le chapitre 6.

⁷²⁵ Louis Marie de Lahaye de Cormenin né en 1788.

⁷²⁶ BASTID, Paul, *Cormenin précurseur et constituant de 1848 : un juriste pamphlétaire*, Paris, Hachette, 1948, 279 p.

⁷²⁷ TIMON, *Le livre des orateurs*, Paris, Pagnerre, 1842, p. 59-61.

7.2 Les mots qui tuent le silence : le coup de force de P.J. Proudhon

On ne saurait aborder la question du silence parlementaire sans évoquer la tentative de Joseph Proudhon pour briser, au cours de l'été 1848, l'épaisseur du bruit de l'assemblée. Son discours prononcé en assemblée plénière le 31 juillet 1848 est connu de l'historiographie comme l'une des contributions de la gauche à la critique des régimes représentatifs. Si nous nous intéressons dans cette sous-section au discours de Proudhon, c'est d'abord parce que l'orateur s'identifie explicitement aux mondes ouvriers :

Lorsque j'ai employé les deux pronoms, *vous* et *nous*, il est évident que, dans ce moment-là, je m'identifiais, *moi*, avec le prolétariat, et que je vous identifiais, *vous*, avec la classe bourgeoise⁷²⁸.

Le mode de désignation de soi employé par Proudhon pose, une fois encore, la complexité des usages de la représentation catégorielle. Plus encore, le terme employé par Proudhon pour se désigner (« prolétariat ») renvoie au vocabulaire des critiques socialistes. Par l'usage de ce terme, l'orateur ne prétend pas seulement représenter les intérêts des mondes ouvriers, il signale surtout la volonté de politiser son mode de représentation. Ce n'est pas la première fois que Proudhon intervient, en pratique, sur la substance de la représentation politique. Une année plus tôt, et alors qu'il était peu connu des milieux ouvriers, il avait fondé avec Charles Fauvety et Jules Viard un journal baptisé *Le Représentant du Peuple*, sous-titré « Journal quotidien des travailleurs », et destiné à propager les principes « Égalité, Liberté, Fraternité, Gouvernement du Peuple par le Peuple » aux moyens de « la souveraineté du Peuple » et de « la science économique »⁷²⁹. Jusqu'à la révolution de février 1848, ce journal franchement proudhonien (les occurrences de « M. Proudhon » sont nombreuses) avait consacré l'essentiel de son énergie à exposer les conditions de possibilité de la naissance d'un parti « organisateur pacifique de la démocratie française⁷³⁰ » composé de républicains radicaux inspirés par « les écrits socialistes des écoles de Saint-Simon et Charles Fourier, et surtout la haute et

⁷²⁸ C.R. du 31 juillet 1848, T. 2, Paris, Imprimerie de l'Assemblée nationale, 1849, p. 773.

⁷²⁹ *Le Représentant du Peuple*, n°1, octobre 1847, p. 1.

⁷³⁰ Voir les deux numéros spécimens du 15 novembre 1847.

lumineuse critique de M. Proudhon⁷³¹ ». Le journal s'intéresse pour la première fois à la représentation catégorielle des travailleurs dans le contexte des élections générales d'avril 1848. Il soutient dans les éditoriaux du 1^{er} et 5 avril 1848 une représentation des travailleurs par eux-mêmes : « nos révolutionnaires doivent être maintenant des hommes d'atelier, des économistes⁷³² ». Au printemps, le journal encourage donc la candidature du chansonnier Béranger et les candidatures des travailleurs proposées par Louis Blanc au nom des délégués de la Commission du Luxembourg pour le département de la Seine. Dans le numéro du 6 avril 1848, l'éditorial expose avec davantage de précisions le système de valeurs à partir duquel il qualifie la capacité politique des individus. L'éditorial distingue « le peuple » des « ouvriers de la pensée » :

Le peuple s'est conduit de telle façon dans tous les faits qui viennent de se produire en France et même en Europe, qu'il faudrait des préventions bien robustes pour douter encore de la sûreté immédiate, de la sagesse supérieure de ses décisions. Il peut bien ne pas avoir ce genre d'esprit analytique qui prolonge les délibérations au profit des dissertateurs et au préjudice d'un temps précieux, mais il a l'intelligence des hommes d'action, cette intelligence qui se manifeste au centre, au cœur même de la question qu'il s'agit de résoudre afin d'obtenir cette solution le plus promptement possible.

Les ouvriers de la pensée, au contraire, sont pour le travail de l'esprit ce que les hommes du peuple sont pour le travail matériel : ils ont des aptitudes toutes spéciales, ils vivent dans le détail, dans la partie et non dans le tout ; l'œuvre la plus difficile bien souvent, après qu'ils ont construit un édifice quelconque, c'est de lui donner un caractère d'unité⁷³³.

Si l'éditorial innove en matière de qualificatifs en proposant la catégorie « ouvriers de la pensée », les définitions reconduisent les valeurs associées à l'usage de la capacité comprise comme *aptitude* sous la monarchie de Juillet. Dans la définition du peuple, il s'agit bien de concéder au peuple une forme d'intelligence, mais qui se distinguerait de la raison en vertu même de l'état du progrès. Il y a fort à parier que le titre « ouvrier de la pensée » convenait particulièrement à Proudhon ; celui dont les origines et la trajectoire sociale s'accrochent parfaitement d'une identité sociale à double face. Comme d'autres figures situées à l'interstice de différents milieux sociaux (un fils de « tonnelier » et de « cuisinière » devenu économiste⁷³⁴), celle de Proudhon pose à

⁷³¹ *Le Représentant du Peuple*, 15 novembre 1847, p. 3.

⁷³² *Le Représentant du Peuple*, 1 avril 1848, p. 1.

⁷³³ *Le Représentant du Peuple*, 6 avril 1848, p. 1.

⁷³⁴ « Pierre Joseph Proudhon », notice du *Maitron*, 2009 [en ligne].

l'enquête biographique la difficulté première d'établir ses propriétés sociales. Si cela n'est pas ici notre propos, le Proudhon qui nous intéresse (celui du 31 juillet 1848) est Représentant du peuple à l'assemblée constituante et fait partie des publicistes que le Gouvernement du général Cavaignac a fait taire quelques jours plus tôt en rétablissant le cautionnement pour les entreprises de presse au détriment des journaux à petits tirages⁷³⁵. Le 31 juillet 1848, Proudhon n'est pas connu pour avoir été un supporter des insurgés de juin 1848. Dolf Oehler explique la curieuse distance de Proudhon vis-à-vis des journées de juin par des motivations privées qu'il juge *contradictoires* :

Proudhon en revanche, au lendemain des massacres de juin, ne craint pas de se faire l'avocat des petits-bourgeois et de couvrir symboliquement du voile de l'oubli le prolétariat sacrifié. Ce qui ne l'empêche pas, peu après, de déclarer au parlement : « Quand je dis *nous*, je m'identifie, moi, au prolétariat et vous, à la bourgeoisie ! ». Il n'en est pas, en effet, à une contradiction près. On peut considérer que son plaisir d'*épater le bourgeois* était encore plus fort que le besoin de donner une nouvelle interprétation du monde ou de le changer⁷³⁶.

Avec davantage de précautions, Anne-Sophie Chambost voit dans le désengagement de Proudhon en juin 1848 le résultat des mécanismes de la représentation politique qui conduisent à isoler l'homme politique d'autant plus fortement qu'il appartient à une minorité politique de l'assemblée⁷³⁷.

Le discours du 31 juillet prononcé au nom du prolétariat est une reprise des thèmes abordés par Proudhon dans ses éditoriaux du printemps 1848 parus dans *Le Représentant du Peuple*. Le discours évoque surtout la question sociale (voir à ce propos les numéros du 29 avril et 5 mai 1848), le suffrage universel (voir le numéro du 30 avril 1848) et la propriété privée (voir celui du 3 mai 1848) ; le plus souvent dans les termes où ils ont été exprimés quelques semaines plus tôt. Sur le fond donc, le discours n'a rien d'original pour un.e lecteur.rice du journal proudhonien. Sur la forme en revanche, le discours de Proudhon est une performance peut-être inattendue dans le contexte parlementaire de l'été 1848. Pendant presque trois heures, Proudhon s'impose à la tribune par la force des

⁷³⁵ KALIFA, Dominique, « Un combat de la gauche : la liberté de la presse », dans BECKER, Jean-Jacques, CANDAR, Gilles, *Histoire des gauches en France*, Paris, La Découverte, 2005, p. 285-295.

⁷³⁶ OEHLER, Dolf, *Juin 1848 le spleen contre l'oubli. Baudelaire, Flaubert, Heine, Herzen, Marx, op. cit.*, p. 132.

⁷³⁷ CHAMBOST, Anne-Sophie, *Proudhon : l'enfant terrible du socialisme*, Paris, Armand Colin, 2009, p. 79-87.

mots et du corps. L'objectif du discours : *tuer* ses adversaires politiques en leur imposant un autre régime de réalité – socialiste. Noyé sous les bruits moqueurs de ses adversaires (« rumeurs prolongées »/ « murmures ironiques »/ « hilarité générale prolongée »/ « nouveaux rires »/ « rire et exclamations diverses »/ « Oh ! Oh »⁷³⁸), Proudhon emploie le verbe *tuer* pour qualifier sa menace politique : « Je regrette, citoyens, que ce que je dis vous fasse tant rire, parce que ce que je dis ici vous tuera⁷³⁹ ». En reprenant point par point les positions qu'il défendait à l'extérieur de l'assemblée avant la restriction de la liberté de la presse, le discours est d'abord un acte de résistance à la mesure autoritaire. En s'identifiant au prolétariat, Proudhon se positionne en vaincu. Pourtant, ce mode d'identification est très vite contesté par Proudhon lui-même lorsqu'il fait l'usage du pronom « nous » qui désigne, cette fois, l'ensemble de la représentation nationale. Si Proudhon s'identifie au prolétariat, c'est donc pour dénoncer presque simultanément l'impossibilité de l'incarner :

En fait, nous passons pour les délégués du peuple et les dépositaires de sa souveraineté : à ce titre, nous exerçons le pouvoir dans sa plénitude, et nos décisions ont force de loi. Mais en droit, en principe, nous ne sommes rien, parce que nous ne sommes constitués sur rien ; parce que le suffrage universel lui-même, qui nous a faits ce que nous sommes est dépourvu de principe et de base [...] parce que rien n'en établit la légitimité et l'authenticité ; parce qu'enfin toute notre autorité procède de la force, et toute réunion de citoyens ayant une force suffisante peut revendiquer vis-à-vis de nous une autorité légale⁷⁴⁰.

Le discours de Proudhon du 31 juillet 1848 n'est pas prononcé au nom du prolétariat, mais au nom d'un orateur déterminé à imposer sa présence politique à l'assemblée dans un contexte où la minorité socialiste à laquelle il appartient est réduite au silence. L'affirmation de soi de Proudhon sonne comme une reprise de pouvoir, lucide sur les limites de l'exercice de son autorité. En dénonçant « l'illusion parlementaire » du régime représentatif de la Constituante, Proudhon s'avoue finalement vaincu dans les conditions de sa propre représentation politique :

Nous pouvons aujourd'hui, si cela nous plaît, restreindre le suffrage universel, faire une constitution monarchique, aristocratique ou démocratique ; garantir le droit au travail ou l'éliminer ; établir deux chambres, un Président, etc., etc... Aucun principe avoué ou

⁷³⁸ BOUCHET, Thomas, VIGREUX, Jean, « Violences parlementaires en perspective (1850-1900-1950-2000) », *Parlement[s]*, *Revue d'histoire politique*, 2010/2, n°14, p. 18-34.

⁷³⁹ C.R., 31 juillet, *op. cit.*, p. 772.

⁷⁴⁰ *Ibid.*, p. 780.

tacite, religieux ou politique ne nous guide, pas même la propriété. Que reste-t-il donc, en attendant la constitution que nous allons faire, que reste-t-il pour asseoir notre autorité ? Je le répète, la force. Partout où se trouve la force, et jusqu'à ce qu'un principe, une constitution authentique, la vienne régler, là se trouve l'autorité, la légitimité. Je conçois que l'habitude du gouvernement et l'illusion parlementaire fassent croire à quelques-uns que vous seuls, citoyens Représentants, soyez l'autorité légitime. Mais pour qui considère avant tout les principes, je maintiens que votre autorité ne vaut qu'autant qu'elle n'est pas contestée et que vous êtes les plus forts⁷⁴¹.

Contre le silence imposé à la minorité de l'assemblée, Proudhon a choisi le 31 juillet 1848 d'employer la force qu'il dénonce et, c'est par le dévoilement de l'*illusion* à représenter et par sa pratique que l'orateur parvient pendant quelques heures à exercer sa souveraineté.

7.3 Hors champ : fragments à partir d'un discours subalterne

Août 2023. Alors que j'écris ce chapitre, la fille qui partage ma vie me salue par la fenêtre. Elle s'apprête à partir à l'usine du coin qui fait de la tôle d'aluminium. Elle a mis ses « habits de travail » : un pantalon multipoche et un polo noirs. Mais surtout, et on les devine de loin, un miroir est glissé dans la poche latérale et une lampe de poche est vissée à la ceinture. « Les deux trucs qui font vraiment ramoneur ». Ou plutôt « ramoneuse » ; mais ce n'est pas si simple : sur le diplôme professionnel qu'elle m'avait montré (très peu de temps après notre rencontre), il y avait écrit « Maître ramoneuse » et elle m'avait expliqué qu'elle était « ramoneuse », « ouvrière », parce qu'elle travaillait pour quelqu'un, mais qu'elle préférerait dans tous les cas qu'on l'appelle « ramoneuse ». Depuis janvier, c'est un peu différent parce qu'elle s'est mise à son compte. Elle continue de dire au téléphone « Bonjour, c'est la ramoneuse ! », mais les « gars » qui travaillent avec elle disent « patronne » pour parler d'elle. En ce moment, elle fait surtout des « papiers » et rend visite à des clients pour des devis. Elle ne ramone plus parce qu'elle a prêté son camion et ses outils à « un de s[m]es gars ». Lorsqu'elle s'apprête à partir à l'usine qui

⁷⁴¹ *Id.*, p. 781.

fait de la tôle d'aluminium, elle n'a donc pas besoin de son miroir et de sa lampe ; qui sont d'ailleurs franchement accessoires face aux monstrueuses cheminées. Pourtant, ce jour là encore, elle veut « faire vraiment ramoneure ». J'en ai mieux compris les raisons lorsqu'un jour elle est venue me voir avec une boîte rectangulaire.

La boîte est rose comme une porcelaine de Chine ; elle tient sur l'assise d'une chaise. Dedans, il y a trois chemises noires brodées et un ceinturon en cuir. Les broderies représentent un bonhomme coiffé d'un chapeau, équipé d'un balai « hérisson » et d'une échelle. Des raclettes à suie et des balais en paille décorent la fermeture dorée du ceinturon. Fière de son trésor, la fille me dit que ce sont de « vrais habits de travail », qu'elle les portait après son apprentissage pour « faire vraiment ramoneure », mais qu'elle ne les porte plus parce qu'ils sont beaucoup trop encombrants et qu'elle n'en ressent plus le besoin. Elle m'explique qu'elle utilise cette deuxième garde-robe de travail lorsqu'elle représente sa corporation dans des rassemblements publics. Pour la fête annuelle de l'année passée, un de ses collègues (son prénom veut dire « ange » en français) lui avait même prêté un « tube » (un chapeau haut de forme) pour « faire vraiment ramoneure ». Elle me dit aussi que les « vrais habits de travail » ça sert à être prise au sérieux. Par les « gars » : « parce que c'est mal vu les patrons qui ne portent plus la salopette » et par les clients : « parce que ça leur montre que tu t'y connais ». Alors qu'elle s'apprête à partir à l'usine de tôle d'aluminium, je sais qu'elle porte ses « habits de travail » pour être reconnue pour ses compétences professionnelles. Mais je sais aussi qu'elle ne porterait pas le chapeau, le foulard et le ceinturon de représentation sur le terrain parce que « ça fait trop ». Il paraît qu'il y a un patron qui fait ça et que c'est mal vu par les autres. J'ai lu aussi quelque part que des gens se moquaient du chapeau haut de forme du ramoneur, que certains l'appelaient « tuyau de poêle » au siècle dernier. La ramoneure qui s'apprête à partir à l'usine de tôle d'aluminium a mis les « habits de travail » de sa troisième garde-robe : un pantalon multipoche et un polo noirs, neufs, ceux qui ne « sentent pas la suie lavée » et qui suffisent à faire croire (à quelqu'un qui est prêt à le croire) qu'elle est spécialiste des installations de chauffage.

Dans l'article « La blouse ouvrière au XIX^e siècle. Les normes de la dignité⁷⁴² », Alain

⁷⁴² FAURE, Alain, « La blouse ouvrière au XIX^e siècle », *Modes pratiques*, 2015/1, p. 149-173.

Faure s'est intéressé à l'existence d'une double garde-robe chez les ouvriers du XIX^e siècle. Il y décrit la complexité des pratiques vestimentaires en usage chez les ouvriers et met en évidence la rupture que représente la révolution de février sur les usages de « la blouse » et de « l'habit ». En prenant l'exemple de Charles Baudelaire qui aurait été vu en train de vendre le journal *Le Salut public* « vêtu d'une blouse d'ouvrier » après la révolution de février⁷⁴³, il souligne la diversité des acteurs du jeu vestimentaire et met en évidence le régime de reconnaissance particulièrement favorable au port de la blouse. Il insiste ensuite sur la rupture provoquée par la répression des journées de juin 1848 dans le régime de distribution de la valeur sociale accordée à la « blouse » : après les journées de juin le port de la blouse cesse d'être socialement valorisé, l'ouvrier étant alors associé à une figure sociale dangereuse⁷⁴⁴. La complexité des usages vestimentaires, la diversité des acteurs du jeu vestimentaire et la fragilité de la valeur sociale accordée au vêtement ouvrier nous invitent à prêter attention à la façon dont les approches biographiques s'emparent des éléments matériels de la représentation pour dire des choses sur la représentation. La notice « Louis Astouin » du *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*⁷⁴⁵ mentionne par exemple que Louis Astouin porte à l'assemblée des « vêtements d'ouvrier ». La lithographie qui représente Astouin et qui accompagne la notice montre en effet l'individu vêtu d'une blouse et d'un foulard qui pourraient être ceux d'un « portefaix » (la profession recensée par l'institution parlementaire en mai 1848⁷⁴⁶). Cette lithographie s'insère dans une pratique routinière du régime parlementaire français qui consiste à représenter les députés ou Représentants au moment de leur admission officielle. Si elle peut dire des choses sur les intentions stratégiques du Représentant au début du mois de mai 1848, elle ne suffit pas pour prouver l'effectivité d'une pratique vestimentaire à l'assemblée avant et après les événements de juin 1848. En insistant sur l'élément vestimentaire, la notice cherche à souligner le caractère « ouvrier » du Représentant jusqu'à produire des tournures de phrases ambivalentes. Lorsqu'il est précisé « Bien que n'étant pas soutenu par le comité central des républicains de Marseille,

⁷⁴³ *Ibid.*, p. 150.

⁷⁴⁴ *Ibid.*, p. 150-151 ; Voir aussi DOMINIQUE, Pierre, *Les journées de juin, op. cit.*, p. 233.

⁷⁴⁵ « ASTOUIN, Louis, Marius », Maitron, version mise en ligne le 20 février 2009, notes de E.L. Newman et de M. Cordillot, URL : <https://maitron.fr/spip.php?article25335> (consultée le 06/09/2023).

⁷⁴⁶ *Tableau d'enregistrement des états civils des élus à l'assemblée constituante (mai 1848)*, 61 p., A.A.N.

il [Astouin] fut choisi comme candidat des démocrates modérés », la notice n'exprime-t-elle pas finalement sa propre déception, celle de ne pas voir Astouin encouragé par les républicains de Marseille ? En réduisant la figure d'Astouin à des qualités qui correspondent à ce que l'entreprise biographique considère être les empreintes d'une bonne représentation dite ouvrière (origine sociale « modeste », foi chrétienne, républicain, syndic de la corporation, etc.), l'écriture biographique est alors au service d'un usage politique. Pour Alain Faure, le « port continu » de la blouse (« au travail et à la ville ») aurait deux significations : « la misère et la fierté »⁷⁴⁷. S'il semble quasiment impossible de connaître les intentions exactes des individus qui adoptent ces pratiques vestimentaires, Alain Faure montre, sources à l'appui, les raisons qui conduisent au port continu de la blouse ou de l'habit. Il s'agit pour les premiers de brandir la blouse comme un étendard qui galvanise l'identité sociale et renforce l'estime de soi. Plus qu'un objet symbolique, la blouse est alors l'objet par lequel le sujet social se constitue. Pour ceux qui s'en détournent, il peut s'agir d'exprimer (sans le dire) le refus de porter sur soi un vêtement qui risquerait de reconduire les effets de la domination sociale. C'est le conseil donné par exemple par Agricola Perdiguier aux jeunes compagnons du Tour de France : « Je ne proscriis pas la blouse [...], mais je dis que les ouvriers de la ville, dans la plupart des métiers, sont mal servis par elle ; qu'elle en fait une classe à part, qu'elle les subalternise⁷⁴⁸ ».

Pour James C. Scott, il est presque impossible de comprendre l'intention des individus lorsqu'ils sont situés dans le champ de vision d'une autorité qu'ils reconnaissent. Dans son ouvrage intitulé *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne* et paru en 1992 (2009 pour la traduction française), il soutient toutefois la thèse selon laquelle des individus de confiance peuvent avoir accès aux discours critiques tenus en marge d'un discours concernant l'ordre social et prononcés par un individu en position de subalternité. Il propose alors de distinguer le « texte public » (*public transcript*), celui présenté, car présentable aux yeux de l'autorité, des « textes cachés » (*hidden transcripts*), ceux qui expliquent les motivations et stratégies à l'origine du « texte public ». La citation qui suit permet de prendre la mesure de la rupture que

⁷⁴⁷ FAURE, Alain, art. cit., p. 153.

⁷⁴⁸ PERDIGUIER, Agricola, *Mémoires d'un compagnon*, Paris, Maspéro, 1977 [1854-1855], p. 382.

constitue la démarche d'enquête de James C. Scott pour la théorie de l'action politique :

Toute action politique prend des formes conçues pour masquer ses intentions ou pour les dissimuler derrière le sens apparent. Pratiquement, personne n'agit en son nom pour des raisons voulues : cela irait contre le but recherché. C'est précisément parce qu'une telle action politique est scrupuleusement conçue pour être anonyme ou pour nier son but, que l'infrapolitique appelle davantage qu'une interprétation réductrice. Les choses ne sont pas exactement ce qu'elles semblent être⁷⁴⁹.

En élargissant ainsi la compréhension de l'action politique (discours et pratiques) au niveau de *l'infrapolitique*, la démarche de James C. Scott nous invite à reconsidérer les motivations qui concourent à l'élaboration d'une pratique et/ou d'une option discursive. Comment appréhender maintenant la pratique vestimentaire d'Astouin adoptée à l'occasion de la réalisation des portraits officiels de l'institution parlementaire ? Comment appréhender l'attitude de Henri Peupin, « horloger », qui consiste à venir au Comité du travail en compagnie de ses outils⁷⁵⁰ ? Si ces pratiques peuvent, comme le suggère Alain Faure, être assimilées à l'expression d'un sentiment de *fierté*, elles peuvent aussi être envisagées avec James C. Scott comme une stratégie de dissimulation. En s'efforçant de *faire vraiment* « porte-faix » ou « horloger », Astouin ou Henri Peupin ne chercheraient-ils pas à dissimuler leur appartenance à une autre catégorie sociale ? Sans reprendre les éléments factuels à propos de ces deux individus évoqués dans un chapitre précédent, on a dit la complexité de l'identité sociale du « porte-faix » marseillais – considéré par Roger Cornu comme appartenant à la « petite bourgeoisie » – et l'effort de Henri Peupin pour faire du libre-échange une idée politique « ouvrière » au service des intérêts des mondes du travail. En considérant l'identité sociale incertaine de Henri Peupin et d'Astouin, il y aurait tout lieu de penser que leurs pratiques vestimentaires concourent à asseoir une légitimité qui repose sur l'illusion produite de leur appartenance aux mondes dits « ouvriers ».

Ces deux exemples de pratiques, du reste marginales à l'Assemblée constituante de 1848, mettent en évidence la façon dont les Représentants dits ouvriers ont parfois imposé à leurs contemporains (et aux biographes après eux), un mode de reconnaissance : être vu en qualité d'ouvrier. Il serait toutefois réducteur de s'en tenir à l'évocation de ces

⁷⁴⁹ SCOTT, James C., « Infrapolitique des groupes subalternes », *Vacarme*, 2006/3, n°36, §21 [en ligne].

⁷⁵⁰ À propos de Henri Peupin et Astouin, voir le chapitre 5.

pratiques. S'il y a ceux qui mettent en avant l'étiquette ouvrière, il y a ceux aussi qui la dissimulent. Tandis que les premiers considèrent la pratique comme un moyen d'acquérir une légitimité politique, les autres perçoivent un risque de délégitimation de leur participation politique. Dans ce sens, l'appartenance aux mondes ouvriers confère aux acteurs politiques de 1848 deux formes d'expérience du pouvoir politique : l'autorité ou la sujétion. L'autorité, on l'a vu, détourne à son profit les représentations collectives positives d'un groupe social pour en faire un argument de la représentation politique. À ce titre, la blouse devient le support d'une reconnaissance d'un « savoir ouvrier » ; de même, l'outil : « le paquet enveloppé de lustrine verte », qui sert à transporter les outils de Henri Peupin, ne peut-il pas être considéré comme l'expression de la matérialité de son libéralisme ouvrier ? Quant à la sujétion, elle résulte d'un conflit social dans lequel un ensemble de normes échouent à s'imposer face aux normes majoritaires en dépit même des stratégies de résistance. Si la sujétion peut être interprétée *a posteriori* comme la preuve manifeste de l'échec d'un acteur à imposer à ses contemporains un mode de reconnaissance dans lequel ses attentes sont satisfaites, son interprétation pose inmanquablement la question des cadres normatifs de la reconnaissance dans les différentes entreprises biographiques. En d'autres termes, cela revient à poser la question de l'œil qui regarde et évalue. Dans ce cadre, les problématiques formulées en 1989 par Claude Grignon et Jean-Claude Passeron à propos des outils d'observation semblent toujours d'actualité en invitant à la réflexivité à propos des outils de la recherche dès le stade préliminaire de l'enquête :

Comment [...] faire apparaître le degré auquel la culture dominante « investit » les pratiques des dominés et la manière dont elle les travaille, si l'on n'introduit pas l'esprit d'ambivalence dès l'étape de l'enquête et de l'élaboration des outils ? Mais comment savoir alors si ce que l'on croit déceler habite réellement « l'inconscient » du goût populaire, si les significations auxquelles aboutit l'analyse ne sont pas au contraire des artefacts purs et simples, le produit d'une mise en confrontation forcée et obsessionnelle des cultures, voire la projection des fantasmes de l'interprète ? Comment savoir si le contenu « latent » qu'on se donne ainsi la possibilité de dévoiler est bien la traduction intégrale, véridique et adéquate des goûts et des désirs enfermés dans les pratiques et dans les discours « manifestes » des dominés ?⁷⁵¹

L'historiographie récente donne à voir l'actualité scientifique de ces problématiques.

⁷⁵¹ GRIGNON, Claude, PASSERON, Jean-Claude, *Le savant et le populaire : misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Gallimard, Seuil, 1989, p. 111-112.

Pour ne citer qu'un exemple, la *Revue d'histoire du XIX^e siècle* a consacré en 2022 un dossier aux « écrits et écritures populaires »⁷⁵² dans lequel l'intention présentée consiste, dans la lignée de la discussion ouverte par Claude Grignon et Jean-Claude Passeron, à interroger les conditions de possibilité de l'observation de ce que l'on nomme « populaire » en évitant le piège de l'essentialisation. L'introduction du dossier rend néanmoins manifeste la difficulté à tenir un tel pari. À propos d'une lettre rédigée par des « ouvriers d'un chantier de terrassement » et adressée en avril 1848 à un commissaire provisoire, l'un des contributeurs écrit :

La langue du porte-parole entremêle fautes, approximations et sophistications extrêmes. Le scripteur s'efface au nom du collectif – « ils ont écrits » –, reconnaît habilement une indignité populaire à écrire autre chose que des naïvetés, mais aspire simultanément et orgueilleusement à faire du « bruit » et à parler la langue des dominants [...]⁷⁵³.

Si cette observation contribue à rendre visible l'archive, elle s'élabore à partir des critères d'une pratique *savante* de la lettre – et du rapport *savant* de fouilles archéologiques à propos de son contenu. En appréhendant à partir d'une logique de la dépossession les ressources langagières et discursives de l'auteur de la lettre, l'observation témoigne d'une méconnaissance, voire d'un mépris, des cadres normatifs de l'altérité observée. En imposant à l'observation un cadre normatif d'attentes de reconnaissance (« parler la langue des dominants »), la démarche d'enquête réduit la pratique de l'auteur de la lettre à l'expression d'un mimétisme social. La façon dont les contributeurs du dossier *investissent* – pour reprendre le terme employé par Grignon et Passeron – leur propre démarche d'enquête offre l'occasion d'interroger les systèmes de valeurs à la source des démarches historiennes et les effets de la domination multiforme exercée par l'œil qui observe. Elle pose en outre la question de la dissonance entre les modes de reconnaissance engagés par les individus observés et ceux engagés dans l'entreprise biographique. À l'inverse de cette démarche d'enquête, l'histoire dite mémorielle n'est-elle pas, quant à elle, soupçonnée de complaisance parce qu'elle partage souvent les modes de reconnaissance de ses objets d'enquête ? À partir de quel système de valeurs, l'entreprise biographique peut-elle alors lire et interpréter les trajectoires individuelles

⁷⁵² FUREIX, Emmanuel, FRONDIZI, Alexandre, « Écrits et écritures populaires au XIX^e siècle », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n°65, 2022, URL : <https://doi.org/10.4000/rh19.8479>.

⁷⁵³ *Ibid.*, §2.

sans qu'elle manifeste une attitude ni de surplomb ni de complaisance vis-à-vis des idées et pratiques politiques observées ? Dans le roman de Ralph Ellison *Homme invisible, pour qui chantes-tu ?*⁷⁵⁴, l'homme noir est « invisible » dans la mesure où celle.celui qui l'appréhende, se regarde à travers lui sans jamais l'apprécier véritablement. Comme l'homme noir de Ralph Ellison, à quelles conditions l'ouvrier terrassier d'avril 1848 peut-il être autre chose qu'un prétexte pour réaffirmer les normes des vainqueurs ? Que peut finalement l'écriture biographique en présence uniquement du « texte public » ?

Lorsque Louisy Mathieu⁷⁵⁵, Représentant de la Guadeloupe, monte à la tribune de l'assemblée plénière le 1^{er} décembre 1848, se doute-t-il des réactions d'hostilité qui l'attendent ? Avait-il à ce moment précis préparé un discours dans lequel il prévoyait de dire le mot de la discorde⁷⁵⁶ ? « Méchants ! ». En ponctuant son discours par ce qualificatif, Louisy Mathieu s'est mis hors jeu. Le mot s'est-il échappé de la bouche de l'orateur ? était-il préparé ? La retranscription du discours de Louisy Mathieu dans le *Moniteur* permet de se figurer un peu mieux l'intervention :

Quelques jours après [le décret d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises aux Caraïbes – 27 avril 1848], lorsque la réaction a commencé à gagner aux colonies, n'a-t-on pas vu un journal, et qui n'a pas été déchiré, un journal où nous avons été traités de brutes, de sauvages ? Nous sommes restés les bras croisés, nous n'avons pas répondu. Certainement on n'a rien à craindre ; on pouvait répondre, on n'a rien dit. Plus tard, on est venu demander à répondre quelques lignes, car on voyait que les journaux allaient trop loin ; qu'a-t-il été répondu ? On a dit : le journal est à nous et nous refusons, nous ne voulons pas, et on a continué à nous injurier. Eh bien, comment appelez-vous cela ? Est-ce là de la générosité ? C'est une infamie, c'est pousser une race, et on la poussera jusqu'au dernier moment. Eh bien, nous resterons calmes, car nous ne voulons pas nous compromettre aux yeux de la métropole, parce que vous avez un cœur noble, et qu'eux, je le dirai, ils sont des méchants !⁷⁵⁷

Si le texte public de Louisy Mathieu, tel qu'il est rendu par le *Moniteur* du 1^{er} décembre 1848, ne nous permet pas d'avoir accès à la qualité de l'expérience discursive de l'orateur, il nous dit en revanche ce que celui-ci cherche à montrer. Face à des injures

⁷⁵⁴ ELLISON, Ralph, *Homme invisible, pour qui chantes-tu ?*, Paris, Grasset, 1985 [1952], 545 p.

⁷⁵⁵ Louisy Mathieu né en 1817 à Basse-Terre (Guadeloupe).

⁷⁵⁶ À propos de l'autocontrôle et de l'écriture des discours, voir le cas de Victor Hugo ; ROSA, Guy, « "Lord Clown" ou Comment Victor Hugo devin un orateur républicain », dans CHARLE, Christophe (dir.), *La France démocratique (combats, mentalités, symboles) : mélanges offerts à Maurice Agulhon*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 335-342.

⁷⁵⁷ C.R du 1^{er} décembre 1848, Tome 6, de la typographie PANCKOUCKE, 1848, p. 12.

(« brutes », « sauvages ») proférées, semble-t-il, par un journal guadeloupéen à l'égard d'une partie de la population récemment *émancipée*, l'orateur dit n'avoir pas eu les moyens de défendre par voie de presse la dignité des personnes insultées. C'est donc après avoir expérimenté à l'extérieur de l'assemblée un silence actif « on pouvait répondre, on n'a rien dit » que Louisy Mathieu prononce finalement au milieu de l'assemblée le mot de la discorde « méchants ! ». L'hostilité déclenchée par le discours de Louisy Mathieu provient d'abord de l'incertitude de la cible de l'insulte. Pour faire taire les « réclamations et murmures », le président Armand Marrast intervient : « Il faut beaucoup pardonner ; l'orateur n'a pas l'usage de la parole française : il ne faut voir que le sentiment de ce qu'il a dit⁷⁵⁸ ». L'orateur choisit alors de donner le change à l'intervention bruyante de l'assemblée :

Citoyens représentants, vous aurez des égards pour moi, si par mes dernières paroles, j'ai pu manquer aux convenances, en disant qu'ils étaient des méchants. J'ai voulu dire que c'était de la méchanceté de la part du journal de s'être attaqué à toute une population, sans vouloir qu'on répondît à ces attaques. Je n'ai pas eu l'intention de dire que les colons sont des méchants, puisque, en général, je puis vous assurer que j'ai les sympathies de tous ; je n'ai voulu parler que du journal⁷⁵⁹.

Les réactions d'hostilité à l'intervention de Louisy Mathieu montrent que d'une certaine manière la façon dont l'orateur définit sa propre appartenance sociale importe peut-être moins que la façon dont il définit l'altérité. Qu'importe pour ceux qui l'écoutent ce que recouvre l'usage des pronoms « on »/ « nous » dans le discours de Louisy Mathieu ; il s'agit d'abord de savoir à qui l'insulte est adressée. Ce fait est particulièrement visible dans la façon dont le journal *Le Siècle* rend compte de l'intervention du Représentant de la Guadeloupe. En bénéficiant de la plus grande audience sur le territoire français métropolitain, le quotidien légitimiste converti au républicanisme après février 1848 est un indicateur relativement significatif de la fabrique des discours politiques. Le compte-rendu de l'intervention de Louisy Mathieu livré dans le numéro du 2 décembre 1848 du *Siècle* laisse entendre une modification des pronoms et désignants et exprime surtout clairement l'objet de l'insulte :

Au moment où la liberté a été proclamée dans les colonies, la race blanche craignait avec raison qu'on ne vînt lui demander compte de ses cruautés, mais les noirs ont été

⁷⁵⁸ *Id.*

⁷⁵⁹ *Id.*

généreux ; ils ont tendu la main aux blancs et leur ont dit : « Union et oubli du passé ». Qu'ont fait au contraire les blancs ? Quand la réaction a commencé aux colonies, un journal nous a traités de brutes et de sauvages, et nous, en face de cet outrage, nous sommes restés tranquilles, les bras croisés ; vous le voyez, vous n'avez rien à craindre de nous, car ce ne sont pas les noirs, mais les créoles qui sont méchants⁷⁶⁰.

En prêtant une intention à la prise de parole de Louisy Mathieu, le *Siècle* ne révèle-t-il pas ses propres peurs sociales ? Si comme le rappelle Frédéric Régent, le système de catégorisation des individus dans les colonies françaises aux Caraïbes est complexe et que le mot « créole » peut avoir dans certains usages une connotation négative⁷⁶¹, l'interprétation du discours de l'orateur montre la volonté du journal d'assimiler le Représentant guadeloupéen à un agitateur social. Dans un contexte où l'Assemblée nationale redoute la montée des violences dans les colonies caribéennes, *Le Siècle* remue certaines des peurs sociales en faisant de Louisy Mathieu un abolitionniste, vengeur⁷⁶². Si le discours de l'orateur scandalise, voire effraie, la majorité parlementaire c'est aussi parce que le recours à l'insulte exprime l'incapacité du Représentant à contrôler son ressenti. Louisy Mathieu est présenté ailleurs comme l'un de ces individus à qui un mot *échappe* (« M. Louisy Mathieu [...] explique que le mot de *méchant* qui lui est échappé [...] »⁷⁶³ ». De qui alors les mots s'échappent-ils ? Le traitement de la figure de Louisy Mathieu laisse à penser que l'entreprise biographique est un acteur, conscient ou non, particulièrement important de la fabrique de cette *échappée*. Depuis l'intervention biographique de Gaston Sarlat en 1920, Louisy Mathieu est présenté en qualité d'illettré. Député français de la Guadeloupe et élu radical sous la III^e République, Gaston Sarlat consacre un article biographique à son prédécesseur dans le numéro du *Nouvelliste* du 12 juin 1920. Cette intervention biographique marque durablement les représentations associées à la figure de Louisy Mathieu puisque la qualité d'illettré autant que le contenu

⁷⁶⁰ *Le Siècle*, samedi 2 décembre, p. 6.

⁷⁶¹ Voir en particulier l'introduction de l'ouvrage REGENT, Frédéric, *La France et ses esclaves : de la colonisation aux abolitions (1620-1848)*, Paris, Pluriel, 2019, 353 p.

⁷⁶² À propos des contextes de violence dans les colonies caribéennes en 1848 voir FALLOPE, Josette, *Esclaves et citoyens : les Noirs à la Guadeloupe au XIX^e siècle dans les processus de résistance et d'intégration (1802-1910)*, Basse-Terre, Société d'histoire de la Guadeloupe, 1992, 713 p. ; SAINTON, Jean-Pierre, « De l'état d'esclave à "l'état de citoyen" : Modalités du passage de l'esclavage à la citoyenneté aux Antilles françaises sous la Seconde République (1848-1850) », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 2003, n°338-339, p. 47-82 ; SCHMIDT, Nelly, « 1848 : Liberté et peurs sociales aux Caraïbes », dans CARON, Jean-Claude (dir.), *La République à l'épreuve des peurs. De la Révolution à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 119-135.

⁷⁶³ *Gazette du midi*, mercredi 6 décembre 1848, p. 3.

général serviront à fournir les notices des deux principaux dictionnaires des personnalités des Antilles françaises (en 1935 puis en 1992)⁷⁶⁴. Tout porte alors à croire que si les mots échappent à Louisy Mathieu, c'est peut-être en raison de son rapport contrarié à l'expression. Dans un article rédigé en 2003 et consacré aux élections législatives à Pointe-à-Pitre en 1848, Jean-Pierre Santon reconduit le qualificatif et explique par une logique de dépossession les raisons de la victoire de Louisy Mathieu :

L'un des points de discussion qui occupe les assemblées hebdomadaires du club de Pointe-à-Pitre où se retrouvent essentiellement des blancs et des notables de couleur est de dénicher une candidature issue des rangs des nouveaux libres à adjoindre à celle des blancs, car « la France écouterait mieux un candidat de couleur plaidant pour l'organisation du travail, le dégrèvement des sucres, l'indemnité ». Le consensus se réalise sur la candidature de Louisy Mathieu, un humble charpentier illettré, peu connu, tout récemment affranchi de l'esclavage et pense-t-on, aisément manipulable⁷⁶⁵.

La façon dont Louisy Mathieu apparaît dans ce portrait (« humble charpentier », « illettré », « tout récemment affranchi de l'esclavage ») pose, une fois encore, la question des systèmes de valeurs associés à l'entreprise biographique. À quels types d'expériences renvoie exactement l'illettrisme supposé ? Comment enquêter sur les soupçons d'illettrisme porté par exemple à l'égard d'autres Représentants dits ouvriers comme Greppo ou Esprit Doure ? L'illettrisme de Louisy Mathieu est-il un soupçon ou un fait attesté ? S'il est un fait, le premier portrait connu et consacré au représentant guadeloupéen le dément. Rédigé par Alexandre Dumas pour le compte de son journal *Le Mois*, le portrait présente un tout autre visage du parlementaire :

M. Louisy Mathieu n'est pas un nègre né en Guinée, dans une tribu libre ; c'est un noir créole, fils de créoles qui ont successivement ouvert les yeux sous le régime de la loi française. Les siens étaient esclaves. Grâce au progrès du temps et à de patientes économies, Opprime, son père, a pu réunir un pécule suffisant pour racheter sa liberté. Fils d'esclave, Louisy Mathieu s'est trouvé citoyen libre. Il a eu quelque chose de plus qu'une instruction vulgaire. Il sait lire, écrire et parler très correctement ; il tourne même des petits vers dans le goût de Dorat. Les nègres de la colonie l'ont préféré à tout autre candidat, précisément parce qu'il portait en lui ce petit bagage de connaissance littéraire⁷⁶⁶.

Comme le montre Corinne Saminadayar-Perrin à propos de l'entreprise journalistique du *Mois*, les contributions d'Alexandre Dumas ont une charge politique dans la mesure où

⁷⁶⁴ ORIOL, T., *Les hommes célèbres de la Guadeloupe*, Basse-Terre, Guadeloupe, Imprimerie catholique, 1935, p. 141-145 ; CORAZNI, Jack, *Dictionnaire encyclopédique Désormeaux (Dictionnaire encyclopédique des Antilles et de la Guyane)*, volume 6, Fort-de-France, Désormeaux, 1992, p. 1683-1684.

⁷⁶⁵ SAINTON, Jean-Pierre, « De l'état d'esclave à "l'état de citoyen". Modalités du passage de l'esclavage à la citoyenneté aux Antilles françaises sous la Seconde République (1848-1850) », art. cit., p. 67.

⁷⁶⁶ *Le Mois*, 1^{er} mars 1849, p. 75.

il s'agit pour le journaliste ou « l'artiste populaire » de « faire advenir la nation citoyenne à elle-même⁷⁶⁷ ». En considérant dans son article Louisy Mathieu comme étant « l'expression de la démocratie noire⁷⁶⁸ », Alexandre Dumas mobilise la trajectoire politique du représentant guadeloupéen comme preuve de la capacité de la forme républicaine à reconnaître la diversité des expériences sociales vécues. L'article biographique constitue dans ce sens beaucoup plus une tentative de légitimation de la forme républicaine que l'expression d'une reconnaissance sociale. Car si le régime d'assemblée républicaine de la Constituante permet de *rendre visible* l'origine sociale de Louisy Mathieu (« Le citoyen Louisy Mathieu se borne à porter une petite bague d'or à l'annulaire de la main droite. À cette bague est annexé un chaton sur lequel on a gravé cette légende : *Louisy Mathieu, fils d'Opprime, ancien esclave, représentant du peuple*⁷⁶⁹ »), il ne permet pas forcément de le *rendre audible*. De plus loin, rien ne distingue pourtant ce parlementaire « tonnelier » et « fils d'ancien esclave » : c'est non avec la blouse, mais avec l'habit sur lequel est apposé l'insigne honorifique du Représentant du peuple que Louisy Mathieu a choisi de poser pour la lithographie officielle⁷⁷⁰. En mettant à l'épreuve l'œil qui regarde et l'objet observé, l'exercice biographique suggère de toute évidence que l'autre est tel qu'il échappe. La méconnaissance de l'altérité est, selon l'ancien Représentant du peuple ouvrier, Claude Corbon, à l'origine des déchirures du monde social. Dans *Le secret du peuple de Paris*, l'auteur définit la révolution comme une tentative parfois désespérée de satisfaire une attente de reconnaissance sociale :

Quel est l'homme politique, quel est le moraliste, le philosophe, l'économiste, ou même le socialiste, qui n'ait été maintes fois dérouté par la manière d'être de la classe populaire, et qui, tantôt avec admiration, tantôt avec amertume, ne se soit écrié : « Ce peuple de Paris est vraiment incompréhensible ! » Le fait est qu'il a trompé, sans le vouloir, bien des prévisions, et déjoué, sans le savoir, bien des calculs. Cela ne prouve pas que le peuple soit incompréhensible ; mais tout simplement qu'il est incompris. C'est de la méconnaissance de son caractère que viennent la plupart des malentendus qui enfantent les crises révolutionnaires ou réactionnaires⁷⁷¹.

⁷⁶⁷ SAMINADAYAR-PERRIN, Corinne, « Le Mois (1848). Paradoxes d'une histoire immédiate », dans MOMBERT, Sarah, SAMINADAYAR-PERRIN, Corinne (dir.), *Un mousquetaire du journalisme : Alexandre Dumas*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2019, p. 47-62.

⁷⁶⁸ *Le Mois*, 1^{er} mars 1849, p. 75.

⁷⁶⁹ *Id.*

⁷⁷⁰ Cf. Annexe 17.

⁷⁷¹ CORBON, Anthime, *Le secret du peuple de Paris*, Paris, Pagnerre, 1963, p. 2-3.

CONCLUSION : « L'APPRENTISSAGE DE LA REPUBLICQUE », UN MYTHE UTILE ?

Mais, dira-t-on, pour attaquer les abus, pour défendre les intérêts du peuple, il faut de l'éloquence. Voulez-vous donc, insensés, confier l'attaque du privilège à ceux qui en vivent. Celui que son instruction rend habile à bien dire ; alors que vous, pauvres travailleurs, n'avez pas le moyen de vous instruire ; ira-t-il, dites-moi, rendre l'instruction gratuite ; cherchera-t-il à vous rendre éloquents, afin que vous puissiez, comme lui, parler avec succès, et peut-être lui fermer à jamais les portes de la représentation nationale ? Il faut donc vous faire représenter par des hommes dont les intérêts soient les vôtres, alors le progrès descendra sur vous, et l'on ne pourra plus vous dire : vous n'êtes pas éloquents !⁷⁷²

Force est de constater à la lecture de cet extrait d'une profession de foi électorale, l'engouement suscité par la représentation catégorielle dans le contexte de la campagne électorale pour l'Assemblée législative en mai 1849. Adeptes d'une perspective progressiste dans le domaine de l'apprentissage politique, l'auteur de ces lignes – un prénommé Trimouillat et déclaré « ouvrier relieur » à Moulin (Allier) – fait valoir dans sa profession de foi l'intérêt pour *le peuple* de l'option représentative catégorielle. Cette perspective est alors défendue, au moins, par une vingtaine de candidats dits ouvriers⁷⁷³. Si ce score est manifestement moins élevé que celui d'avril 1848, il signale la persistance en pratique de l'idée d'une représentation de type catégoriel. Qu'ils soient ou non *véritablement* ouvriers, les trois Représentants du peuple du département du Rhône dits ouvriers sont ainsi réélus en mai 1849 pour siéger à l'Assemblée législative (Joseph Benoît, Esprit Doutre, Louis Greppo) ainsi que Jules Michot-Boutet (Loiret), Agricol Perdiguier (Seine) et Henri Peupin (Seine). Perdants en avril 1848, Jérôme Gilland,

⁷⁷² Profession de foi électorale de Trimouillat, 22 avril 1849, B.N.F., Le70-77.

⁷⁷³ La Bibliothèque nationale de France possède, outre les recueils consacrés aux scrutins de l'année 1848, un recueil composé de professions de foi électorales de l'année 1849. Le dépouillement de ce recueil a permis d'identifier 22 professions de foi dites ouvrières pour l'année 1849 (contre 45 pour la Constituante) ; voir les cotes Le70-34 ; Le70-35 ; Le70-77 ; Le70-141 ; Le70-143 ; Le70-225 ; Le70-350 ; Le70-354 ; Le70-355 ; Le70-359 ; Le70-543 ; Le70-544 ; Le70-551 ; Le70-666 ; Le70-684 ; Le70-906 ; Le70-969 ; Le70-1417 ; Le70-1450 ; Le70-1501 ; Le70-1582 ; Le70-1689 (B.N.F.).

« serrurier » (Seine-et-Marne) et Victor Heitzmann, « ouvrier mécanicien » (Saône-et-Loire), sont élus au scrutin de mai 1849 au même titre que deux nouveaux entrants, Jules Leroux, « imprimeur » (Creuse) et Martin Nadaud, « maçon » (Creuse). Pour prolonger l'observation des formes de légitimation de la représentation politique dite ouvrière dans le contexte de l'Assemblée législative, il serait sans doute fructueux d'avoir accès aux expériences parlementaires de cette dizaine d'individus se réclamant des mondes ouvriers. Dans ce sens, un fonds d'archives privées et contenant des lettres inédites de Jérôme Gilland offre déjà matière à poursuivre l'exploration des archives sentimentales de l'expérience parlementaire de la minorité sociale dite ouvrière à l'Assemblée nationale⁷⁷⁴.

Au terme de ce parcours de recherche, il est évident que des questions demeurent sans réponse ou alors qu'elles n'ont même pas été envisagées. Ce travail s'est efforcé néanmoins de prendre en compte des dimensions jusqu'alors inexplorées de la représentation politique catégorielle. Envisagée à travers le prisme de la reconnaissance, la représentation politique a été appréhendée ici comme idée et pratique politiques. En proposant d'explorer des pans subjectifs de l'expérience de la représentation politique catégorielle et dite ouvrière, notre propos général a tenté d'apporter un éclairage nouveau sur la diversité des modes de la reconnaissance ouvrière dans le champ politique entre février et décembre 1848 et sur les formes plurielles de la politisation (en particulier à travers les expériences de la société secrète, de l'écriture poétique, du mysticisme, de l'association). La diversité des rapports au politique et aux contraintes de la représentation politique a montré d'abord l'extrême vulnérabilité de l'identité sociale ouvrière dans le champ politique. Nous avons vu à quel point les expériences politiques des Représentants qui se revendiquaient être ouvriers étaient diverses ; à l'image de Pierre Grandin « industriel d'un établissement de filage à Elbeuf » revendiquant l'étiquette ouvrière pour acquérir une visibilité politique ou de Simon Hallier « ancien ouvrier fondeur » confiant à sa son lecteur.rice la souffrance sociale engendrée par l'étiquette ouvrière. Le fait que l'expérience plurielle de la représentation dite ouvrière masque également des stratégies politiques à des fins électorales nous amène à

⁷⁷⁴ Voir les lettres écrites par Jérôme Gilland à Alexandre Gombert Réthoré entre 1848 et 1852, A.D.S.M. cote 75F73.

reconsidérer l'importance de la figure du candidat, puis du Représentant dit ouvrier dans l'approche traditionnelle du champ politique en 1848. Parce que la figure ouvrière incarne à elle seule en 1848 l'épaisseur des mondes ouvriers et des mondes sociaux dits populaires, elle est peut-être plus qu'aucune autre l'enjeu d'une lutte identitaire. Notre travail a cherché à montrer à quel point la catégorie sociale dite ouvrière, dans ses modes de représentation, se fait, se défait puis se refait, autant par les individus eux-mêmes que par les institutions politiques.

Cette hypothèse offre, nous l'espérons, l'occasion de discuter autrement de l'échec à la représentation politique d'une minorité sociale en 1848. Déjà parce qu'elle remet en cause la naturalité supposée de la Représentation politique dite ouvrière. En effet, nous avons essayé dans ce travail de ne jamais réduire la Représentation dite ouvrière à un type en particulier ou à une forme de politisation. L'observation de certains acteurs nous a conduits à considérer d'ailleurs le phénomène de la représentation dite ouvrière beaucoup plus sous l'angle de la tactique politique que de la naturalité. *L'illusion ouvrière* pourrait désigner alors la fiction politique à partir de laquelle les acteurs du régime représentatif de la Constituante de 1848 ont cherché à légitimer leur propre participation politique en imposant leurs modes de représentation. L'expression présente déjà l'intérêt de sa dimension descriptive : *l'illusion* étant au fondement des régimes représentatifs – il s'agit bien de *croire* ou de *faire croire* en la capacité de l'un.e à représenter l'autre – et elle sert d'abord à décrire une situation de gouvernement en expliquant les raisons et possibilités de son accomplissement. Ensuite, *l'illusion* présente l'intérêt méthodologique de sa dimension analytique. En étant partie prenante des fictions biographiques, elle devient même parfois le creuset qui rend possible l'établissement d'une fiction politique. *L'illusion ouvrière*, parce qu'elle dit l'extrême vulnérabilité de l'étiquette ouvrière dans le champ politique en 1848, relativise ainsi l'idée de l'échec du mouvement ouvrier et républicain à représenter ses intérêts. *L'illusion ouvrière* met ainsi en lumière l'inaptitude du modèle républicain à reconnaître en 1848 d'autres qualités que celles associées aux capacités (la fortune, les titres). L'observation a montré en effet que l'intégration de nouvelles identités sociales dans la composition du personnel de l'assemblée constituante n'a pas mis fin aux usages exclusifs de la représentation politique fondée sur la persistance du modèle capacitaire dans le champ politique. Cela

nous conduit à dire que si la représentation catégorielle a eu pour conséquence de renouveler les habits de la représentation politique que le phénomène de *l'illusion ouvrière* donne à voir, l'application de l'idée politique en 1848 n'a pas remis en cause le fondement exclusif du modèle libéral et hégémonique de la représentation parlementaire. Alors que la campagne électorale du printemps 1848 laissait apercevoir l'expression d'un cadre nouveau de la reconnaissance sociale, l'observation des activités de l'Assemblée constituante à l'ouverture de ses travaux a montré la persistance du modèle capacitaire au niveau des institutions politiques. C'est par des phénomènes discrets d'élaboration de normes que l'ordre institutionnel et parlementaire assure sa pérennité en imposant un *devoir-être* aux parlementaires.

En postulant la dimension conflictuelle de l'entreprise d'élaboration des normes parlementaires, notre hypothèse tend à reconsidérer la valeur heuristique du thème proposé par Maurice Agulhon : « l'apprentissage de la République ». Parce qu'il se justifie en partie par *l'ignorance* des règles et de l'éthos parlementaire, le thème implique une lecture de *l'échec* politique à la représentation forgée à partir des critères du modèle libéral de la représentation politique. Cela explique en partie que les efforts par lesquels certains individus luttent contre des assignations sociales, des préjugés, etc. soient souvent laissés pour compte. Enraciné dans une conception du progrès et de la modernité politique, le thème de *l'apprentissage* véhicule un imaginaire républicain promoteur de l'idée marxiste de la conquête politique du prolétariat. Cette idée semble, sous des formes lexicales qu'il faudrait préciser, réapparaître à plusieurs reprises dans le cours de la vie politique après l'expérience de la constituante de 1848. Pour ne citer que l'expression immédiate et la plus connue, le *Manifeste des Soixante* de Henri Tolain « ciseleur » est l'une de ces réapparitions dans le contexte des élections législatives de 1864. Actuellement, les propositions visant à compenser le déficit représentatif en élargissant le spectre des institutions de représentation ne cessent de se développer dans nos démocraties occidentales⁷⁷⁵. La proposition de Pierre Rosanvallon de *rendre visible* les individus *mal-représentés* dans le système représentatif français en créant un « Parlement des invisibles » rend également manifeste l'engagement public de certains politistes dans

⁷⁷⁵ Voir à ce propos HAYAT, Samuel, « La représentation inclusive », *Raisons politiques*, 2013/2, n° 50, p. 115-135.

l'institutionnalisation de cette idée politique⁷⁷⁶. Parallèlement au retour intermittent de l'idée de représentation politique des minorités sociales, il est possible d'observer la persistance de l'idée d'un ordre social fondé sur l'expertise et la compétence en matière politique. La conception de la société promue par le président de la République française Emmanuel Macron procède par exemple de cette vision élitiste dans laquelle les « premiers de cordée » sont censées incarner l'énergie et le changement de la société. La petite phrase « les gens qui réussissent et les gens qui ne sont rien »⁷⁷⁷ prononcée par Emmanuel Macron lors d'un discours tenu le 29 juin 2017 à l'inauguration d'un campus de *start-up* manifeste la vitalité du modèle élitiste, mais aussi la brutalité de la déconsidération sociale engagée. Autre empreinte de la persistance d'une conception élitiste de la politique, l'apparition du mouvement des Gilets jaunes dans la société française a mis en évidence, selon Cécile Canut, la réaffirmation d'un ordre du langage :

Les Gilets jaunes ont été moqués parce que, a-t-on entendu dire, ils ne savaient ni parler ni écrire de façon claire et ordonnée : leur manière de dire était inconvenante, elle ne correspondait pas aux canons de la langue, et, pour couronner le tout, leur orthographe était défectueuse⁷⁷⁸.

En réaction au modèle élitiste et capacitaire, il existe toutefois une tradition d'idées politiques pour laquelle la critique des formes de la domination sociale et intellectuelle passe par une critique radicale de l'État. C'est celle qu'incarne par exemple Joseph Proudhon lorsqu'en réaction à la publication en 1864 du *Manifeste des soixante*, il produit une critique de la représentation catégorielle dans son ouvrage *De la capacité politique des classes ouvrières*⁷⁷⁹. Son propos consiste alors à battre en brèche le système d'attribution des valeurs sociales promu dans le régime de représentation catégorielle proposé par Henri Tolain. Dans une perspective d'abord semblable, Michel Bakounine propose aussi à la fin des années 1860 et au début des années 1870, une critique de la représentation politique qui rompt cependant avec les thèmes et termes imposés par les vainqueurs du débat capacitaire. Mal connue de l'histoire des idées politiques du fait de

⁷⁷⁶ Voir à ce propos LORDON, Frédéric, « Les évitements visibles du “Parlement des invisibles” », *La pompe à phynance*, les blogs du « Diplo », publié le 7 février 2014 [en ligne].

⁷⁷⁷ Voir à ce propos RAGUET, Thomas, « Petites phrases : la gauche contre le peuple ? », *Débatdoc*, LCP, France, 15 février, 2012, 1 heure 26 minutes.

⁷⁷⁸ CANUT, Cécile, *Langue*, Paris, Anamosa, 2021, p. 79.

⁷⁷⁹ PROUDHON, Pierre-Joseph, *De la capacité des classes ouvrières*, Paris, Éditions du Trident, 1989 [1865], 455 p.

son caractère inachevé et fragmentaire, la perspective critique développée dans les *Œuvres complètes* – composées d'écrits de Michel Bakounine collectées et présentées par Arthur Lehning – donne à lire une remise en question de certaines catégories dominantes de la pensée politique libérale. À propos de l'aptitude en matière politique notamment, Michel Bakounine loue à plusieurs reprises la « faculté créatrice des masses⁷⁸⁰ » qu'il oppose à la faculté des « hommes de savoir scientifique » parce que, selon lui, le savoir scientifique est l'outil par lequel l'État réaffirme son autorité et sa légitimité⁷⁸¹. L'idée de *la conquête du pouvoir politique par le prolétariat* est pour Michel Bakounine une réaffirmation du *culte de l'État*. Cette idée est particulièrement exprimée dans *Le principe de l'État*⁷⁸², *Écrit contre Marx*⁷⁸³ et *L'Allemagne et le communisme d'État*⁷⁸⁴. Pour ne citer enfin qu'un extrait du large corpus des écrits de Michel Bakounine, le paragraphe consacré à la critique de la représentation catégorielle insérée dans le texte intitulé *Étatisme et Anarchie* présente clairement son opposition avec la tradition marxiste et donne à voir le caractère anthropologique de sa critique du gouvernement représentatif :

Que signifie : le prolétariat organisé en classe dominante ? Est-ce à dire que celui-ci sera tout entier à la direction des affaires publiques ? On compte environ quarante millions d'Allemands. Se peut-il que ces quarante millions fassent partie du gouvernement et le peuple entier gouvernant, il n'y aura pas de gouverné ? Alors il n'y aura pas de gouvernement, il n'y aura pas d'État, mais s'il y en a un, il y aura des gouvernés, il y aura des esclaves. Dans la théorie marxiste, ce dilemme est tranché très simplement. Par gouvernement populaire les marxistes entendent le gouvernement du peuple au moyen d'un petit nombre de représentants élus par le peuple au suffrage universel. L'élection par l'ensemble de la nation des représentants soi-disant du peuple et des dirigeants de l'État – ce qui est le dernier mot des marxistes aussi bien que de l'école démocrate – est un mensonge qui cache le despotisme de la minorité dirigeante, mensonge d'autant plus dangereux qu'il est présenté comme l'expression de la prétendue volonté du peuple. Ainsi, sous quelque angle qu'on se place pour considérer cette question, on arrive au même résultat exécrationnel : le gouvernement de l'immense majorité des masses populaires par une minorité privilégiée. Mais cette minorité, disent les marxistes, se composera d'ouvriers. Oui, certes, d'*anciens* ouvriers, mais qui, dès qu'ils seront devenus des

⁷⁸⁰ BAKOUNINE, Michel, « Réponse d'un international à Mazzini », dans *Œuvres complètes de Bakounine*, publiées pour l'Institut international d'histoire sociale d'Amsterdam par Arthur Lehning, E. J. Brill Leiden, Pays-Bas, 1965, Tome I, p. 23.

⁷⁸¹ Voir en particulier, BAKOUNINE, Michel, « Le mouvement révolutionnaire en Russie », *op. cit.*, Tome VI, p. 115-116 ; BAKOUNINE, Michel, « La science et la question vitale de la révolution », *op. cit.*, Tome VI, p. 273.

⁷⁸² BAKOUNINE, Michel, « Le principe de l'État », *op. cit.*, Tome VII, p. 250 et suiv.

⁷⁸³ BAKOUNINE, Michel, « Écrit contre Marx », *op. cit.*, Tome 3, p. 169-219.

⁷⁸⁴ BAKOUNINE, Michel, « L'Allemagne et le communisme d'État », *op. cit.*, Tome 3, p. 115.

gouvernants ou des représentants du peuple, cesseront d'être des ouvriers et se mettront à regarder le monde prolétaire du haut de l'État, ne représenteront plus le peuple, mais eux-mêmes et leurs prétentions à le gouverner. Qui en doute, ne connaît pas la nature humaine⁷⁸⁵.

Enfin, si nous devons réécrire cette thèse, il nous semble qu'un examen approfondi des conditions institutionnelles de la reconnaissance sociale en 1848 permettrait d'exprimer avec davantage de clarté les intérêts et limites du cadre honnethien de la reconnaissance et du cadre ranciérien de la visibilité. Un effort méthodologique pour décrire la spécificité des conditions de la reconnaissance dans le cadre historique de 1848 et dans les deux cadres théoriques permettrait de préciser peut-être plus finement la grammaire des conflits moraux autour de la représentation dite ouvrière en 1848. Il nous semble aussi que nous explorerions davantage l'articulation entre le champ politique et le champ littéraire. Sans pour autant envisager de partir d'une analogie entre les champs, nous avons pu observer des phénomènes de correspondance dans les modes de la représentation des minorités sociales dans les deux champs. Outre les hypothèses nées au contact des matériaux de l'enquête, la dynamique théorique suggérée par la récente édition des travaux de Pierre Bourdieu renforce l'intérêt exploratoire de cette piste⁷⁸⁶. Enfin, il nous semble qu'une réflexion sur l'écriture de cette thèse nous amènerait à repenser le compromis actuel qui, parce qu'il est soumis au régime de la véridicité de la recherche en sciences humaines et sociales, impose aux comptes-rendus d'observation une certaine rugosité qui l'éloigne peut-être parfois du cœur vivant de la recherche : ce que le contact avec l'archive implique pour nos vies vécues.

⁷⁸⁵ BAKOUNINE, Michel, « Étatisme et anarchie », *op. cit.*, Tome 4, p. 346-347.

⁷⁸⁶ Voir à ce propos la justification des choix scientifiques des travaux de Pierre Bourdieu consacrée à la théorie des champs, BOURDIEU, Pierre, *Microcosmes*, Paris, Raisons d'Agir, 2022, p. 17-18.

ÉPILOGUE

Lundi 30 avril 1849, Esprit Doutre et Louisy Mathieu montent à la tribune de l'assemblée plénière. Avant d'être élus à l'assemblée constituante, ils étaient « typographes ». L'un à Lyon (Rhône) et l'autre à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe). Chacun à leur tour, ils témoignent d'une altercation avec la police qui aurait eu lieu dans la soirée du samedi dans le faubourg parisien entre la porte Saint-Denis et la porte Saint-Martin. Les extraits qui suivent rapportent la prise de parole de Esprit Doutre, de Louisy Mathieu puis de Odilon Barrot, président du conseil exécutif, qui leur répond au nom du gouvernement.

« Je demande la parole pour un fait personnel. C'est moins peut-être parce que je m'y trouve mêlé directement que parce qu'il me semble que la dignité de l'Assemblée s'y trouve intéressée à un haut degré, de même que l'inviolabilité comme la sécurité de chacun de nous, que je prends la parole. Je suis obligé d'entrer dans quelques détails très courts pour préciser le fait. J'en demande pardon à l'Assemblée. Samedi soir, entre huit et neuf heures, je rendais visite à un de mes amis, demeurant près de la porte Saint-Denis... Vous rirez après, si ce que je vais dire est risible, mais veuillez m'accorder un instant d'attention. Arrivé à la porte Saint-Denis, où quelques personnes étaient refoulées par plusieurs sergents de ville, j'évitai ces groupes et je passai derrière l'arc de triomphe de la porte Saint-Denis, pour éviter des rassemblements qui, du reste, étaient peu nombreux. Je revins sur mes pas, sur le trottoir, à l'angle de la rue Saint-Denis ; aucun citoyen n'y stationnait, les sergents de ville y dominaient. J'étais seul, j'avais choisi exprès l'isolement. Je m'adressai à l'un d'eux pour lui demander la permission de passer ; j'étais fatigué, j'avais une douleur à la jambe qui m'empêchait de marcher. Je lui demandai de passer, je le priai de me frayer un passage. "C'est impossible, me dit-il, retirez-vous". Je lui répondis : "je suis représentant du peuple, ne craignez rien, permettez-moi de passer". Il me dit : "vous ne passerez pas, c'est impossible". Alors je revins sur mes pas, et je me trouvai en face d'un officier de paix à écharpe autour de la ceinture, je lui tins le même propos. En me rudoyant et se servant d'une expression que

je ne veux pas répéter, mais que tout le monde comprend, il me dit de me retirer. Je lui dis de nouveau : “je suis représentant, ne craignez pas que je sois un perturbateur, permettez-moi de passer”. Sa brutalité se renouvela, et il me repoussa avec des expressions dignes encore de ces gens-là... [...] J’étais seul, vous dis-je. Ce sergent de ville s’est servi d’expressions que je ne puis pas répéter ici, et que je ne veux pas rappeler, mais que l’on peut deviner quand on dit à quelqu’un de se retirer. Je lui répliquai avec plus de calme encore : “vous devriez être poli puisque je l’ai été avec vous”. Pas une syllabe de plus, pas une syllabe de moins. À ces mots, il me prit par le collet, appela ses agents, des sergents de ville, il leur dit : “empoignez-moi cet homme, retenez-le, jetez-le en prison” ; et lui-même me poussa vers eux. Les sergents de ville me prirent par les deux bras avec beaucoup de calme, je dois le reconnaître ; ce n’est pas d’eux que j’ai à me plaindre, ils ont été pleins d’urbanité ; mais il n’en a pas été de même de l’officier de paix, à tel point que, trouvant ces agents trop pacifiques, il m’a pris lui-même par le collet et m’a poussé avec une violence à laquelle ma cravate n’a pas résisté. Je ferai observer à l’Assemblée que j’avais une médaille de représentant à la main depuis le commencement de l’altercation. Je n’avais cessé de la présenter, en disant : “je suis représentant du Rhône”. Malgré cela j’ai été en butte à cette brutalité qui n’a pas de nom ; des expressions outrageantes m’étaient prodiguées. Arrivé devant la grille, sous l’arc de triomphe, au lieu où on allait m’introduire, on a dit : “qui est-ce qui a fait arrêter ce citoyen ?”. Les sergents de ville dirent : “c’est M. Loiseau”. Ce nom ne s’est pas envolé de ma mémoire ; c’est celui de ce fonctionnaire honnête et modéré. Ses autres collègues, beaucoup plus pacifiques, me dirent qu’ils avaient l’ordre de me faire conduire à la préfecture. On fit avancer un fiacre ; j’y montai avec un agent auquel on souffla quelques mots. Nous avons fait quelques pas lorsqu’un homme en képi, un de ces hommes qu’on rencontre toujours dans les groupes, s’avança et dit : “je reconnais celui-là, je l’ai vu tout à l’heure dans les groupes”. Et cela, quoique je n’eusse mis les pieds nulle part. Je vais citer un fait qui donne une certaine couleur à la brutalité dont j’ai été l’objet, c’est que l’agent placé avec moi dans la voiture, dit d’une manière très polie : “c’est bien à M. Greppo que j’ai l’honneur de parler ?”. Il paraît qu’on avait cru faire une capture en m’empoignant, et mettre la main sur mon collègue Greppo. Je me félicite de lui avoir évité les amabilités de ces messieurs. [...] Je fais appel au Gouvernement : il faut qu’on sache si nous serons

abandonnés à l'arbitraire d'un agent à la solde d'un préfet de police. Je le dis d'une manière bien nette, il faut que réparation soit faite. Quant à moi, je le proclame à cette tribune, hautement et avec calme, s'il n'en était pas ainsi, je déclare, moi, que lorsqu'inoffensif, la politesse à la bouche, comme je l'ai eue, je serai violemment maltraité, je ferai respecter énergiquement mon inviolabilité ».

« Citoyens représentants, samedi, vers neuf heures, j'allais chez moi, et je vous déclare que je demeure entre la porte Saint-Denis et la porte Saint-Martin. Arrivé à une vingtaine de pas de ma maison, ne voulant pas me compromettre dans la foule, je reculais et me mis parmi les sergents de ville pour chercher protection et pouvoir rentrer chez moi. On me dit : "retirez-vous". J'ai répondu : "je viens demander protection, car je ne veux pas entrer dans la foule, je ne veux pas me compromettre". Pendant ce moment, d'autres agents sont venus, ils m'ont bousculé en me poussant ; ils me conduisirent dans un trou où l'on m'a déposé. "Enfin, messieurs, je dis aux sergents de ville, si vous me voyez si calme, c'est que je veux donner le bon exemple, et que je laisse force à la loi. Je veux respecter la justice ; mais, si vous me brutalisez de la sorte, je serai forcé de demander à l'Assemblée si elle veut faire respecter les articles 36 et 37 de la constitution, ou si elle veut déchirer ces articles qui concernent l'inviolabilité des représentants". J'ai présenté ma médaille de représentant, et je leur ai dit que si, à ce titre, ils ne me lâchaient pas, lundi, je leur promettais d'aller à l'Assemblée nationale la remettre à M. le président de l'Assemblée, et de lui dire "puisque la médaille qu'on a donnée aux représentants n'a nulle valeur, je ne veux pas la porter sur moi". Ils m'ont dit : "je vous ... (en termes beaucoup plus forts) ... nous nous moquons du peuple et nous nous moquons des représentants du peuple". Ce que je vous dis est la vérité, je le dis devant Dieu et devant les hommes ; je n'avance pas un seul mot qui ne soit vrai. Je leur ai dit : "puisque vous vous moquez du peuple et des représentants du peuple, pourquoi le Gouvernement met-il en tête de tous ses règlements : Au nom du peuple ?". Il y a eu un homme petit, très poli, qui a dit : "Messieurs, c'est très grave ; vous avez arrêté M. Matthieu ; vous voyez avec quel sang-froid il s'en plaint, qu'il ne dit rien, qu'il demande protection ; je vais appeler le commissaire de police". Je dois vous dire qu'il y avait là un commissaire de police dans ce moment ; ce commissaire de police est venu ; je lui ai dit : "Monsieur, je vous en supplie, faites-moi mener chez moi ; je n'ai pas besoin de me trouver dans les

groupes ; je ne suis pas venu de 1 800 lieues pour venir renforcer les groupes ; je ne suis pas ami des cabales. Je vous prie de me conduire chez moi ; voici ma médaille. On n'a pas voulu ; on m'a emmené à la préfecture de police". Arrivé à la préfecture de police, je me suis exprimé toujours avec beaucoup de modération ; je n'ai pas voulu sortir un seul moment des bornes ; j'ai voulu respecter la force publique : aussi, messieurs, je m'attends, après la conduite que j'ai tenue, à ce que le Gouvernement voudra me faire droit des insultes que j'ai reçues. Je ne me plains pas de l'arrestation ; car, si l'on m'avait pris dans les groupes, cela ne m'aurait rien fait ; on aurait pu arrêter n'importe qui, dans la position où j'étais. Mais, quand j'ai montré ma médaille, on m'a traité de la manière que je viens de dire, et il est impossible de le passer sous silence ; et je crois que le Gouvernement est assez loyal pour comprendre que, si l'on a écrit la constitution, articles 36 et 37, l'inviolabilité du représentant du peuple ; lorsqu'on n'a pas égard à sa qualité, quand il présente ses titres, le traiter comme on m'a traité, c'est un acte d'injustice. Je le répète, j'ai été calme, et je crois avoir la certitude que le Gouvernement et l'Assemblée me feront droit de l'insulte que j'ai reçue. »

« En ce qui concerne personnellement mes collègues, l'explication peut et doit être dégagée de toute passion ; ce n'est pas la première fois que, dans une mesure pareille, sous un autre ministère, un pareil incident est survenu. Après une longue tolérance, avant de faire intervenir les moyens que la loi met à disposition de l'autorité, il faut bien arriver à ces moyens, quand toute une population souffre, quand des négociants, des ouvriers mêmes viennent vous dire : tous les soirs la circulation est interrompue, notre pain, notre pain quotidien est compromis par des hommes qui viennent on ne sait d'où, qui viennent à un rendez-vous donné par masses, et puis les curieux se mêlent à eux, la circulation devient impossible, les boutiques se ferment, et cela se traduit par un dommage matériel qui pèse sur l'homme laborieux, sur l'homme honnête. Que voulez-vous que fasse le Gouvernement ? Voulez-vous qu'il se croise les bras, qu'il laisse faire, qu'il laisse se propager le désordre, que l'inquiétude se propage, que les hommes qui se familiarisent avec la descente dans la rue, qui jouissent du trouble qu'ils occasionnent, voulez-vous que ces hommes puissent se préparer sans obstacle à des agressions plus directes et plus violentes ? Voulez-vous que nous laissions faire tout cela ? Mais nous manquerions profondément à tous nos devoirs de gouvernement si nous ne nous y opposions pas.

Avant les événements de juin, des faits semblables se sont produits ; ce sont toujours les mêmes qui ont été les précurseurs de toutes nos catastrophes. On se donne rendez-vous dans la rue, on pousse des cris, on s'échauffe, on égare les hommes de bonne foi, on crée une misère qu'on espère ensuite exploiter, et c'est ainsi qu'on arrive à ces conflits constants qu'on doit toujours regretter, car ils coûtent toujours à l'humanité, souvent même à la liberté. Que peut donc faire le Gouvernement ? Mon Dieu ! Ce que le gouvernement qui l'a précédé a fait après deux jours, après trois jours de tolérance, dans l'espérance que l'action de tous les bons citoyens, de tous les gens qui se respectent pourra disperser les groupes et rétablir la circulation ; on espère ... mais quand on ne réussit pas, quand le mal s'aggrave, quand les groupes s'augmentent, quand une masse inepte, je me sers à dessein de ce mot ... inepte, car il y a une profonde ineptie dans ce sentiment de vaine curiosité, de venir encore aggraver le mal par sa présence ; quand une masse inepte et curieuse vient encore ajouter au mal, je vous le demande, que faire ? Alors on proclame la loi sur les attroupements ; on fait battre le rappel ; on avertit la population que le moment est venu pour tous les hommes inoffensifs de se séparer ; que le moment est venu pour l'autorité de faire intervenir, au besoin, la force, pour dissoudre les groupes, l'avertissement de la loi est donné avec toute la solennité qu'elle comporte ; et lorsque cet avertissement est donné avec solennité, la loi s'exécute »⁷⁸⁷.

Le 23 décembre 1850 à la Cour d'Assises de la Seine, le représentant du peuple Jérôme Gilland est assis sur le banc des accusés. Sa dernière convocation en justice remonte à juin 1848 ; le « serrurier » était alors accusé d'avoir participé à la dernière insurrection. Dans ce procès intenté au journal Le Vote universel, l'avocat général Victor Suin reproche à Jérôme Gilland d'être le signataire d'un article intitulé « Les contrastes sociaux au XIX^e siècle. Les petits enfants » et d'avoir usurpé l'identité de George Sand qu'il considère être la véritable auteure de l'article. À la suite du procès, le gérant du journal Le Vote universel est condamné à six mois de prison assortis de six mille francs d'amende pour avoir publié ledit article. Quelques jours plus tard, le publiciste Pierre Joigneaux prend la défense de Jérôme Gilland dans La Feuille du village et publie

⁷⁸⁷ Les trois extraits de discours sont issus du compte-rendu de la séance du 30 avril 1849. Ils sont reproduits tels qu'ils ont été rapportés à l'exception des considérations des sténographes sur l'environnement sonore afin de se départir de la subjectivité des sténographes ; CR. 30 avril 1849, T. 10, P. 340-342.

intégralement ledit article.

« Nous avons maintenant à vous parler, messieurs les jurés, d'un feuilleton intitulé *Les contrastes sociaux au XIX^e siècle, Les petits enfants*, feuilleton attribué à un sieur Gilland, représentant du peuple. Je dis attribué car le sieur Gilland n'est pas l'auteur de ce feuilleton écrit avec un charme de style irrésistible. [...] M. Gilland viendrait lui-même affirmer sur l'honneur, dans cette enceinte, qui est l'auteur de cet article, oui, M. Gilland m'en donnerait sa parole d'honneur, que je ne le croirais pas. Je connais le véritable auteur. Du reste, messieurs les jurés, je vais vous donner lecture de l'article ; vous serez, comme nous, ravis, j'en suis sûr, de l'exquise, délicatesse de la forme et de son harmonie entraînante, tout en blâmant le fond et les idées. Vous serez convaincus alors qu'il n'est pas l'œuvre de M. Gilland, lequel est un ouvrier serrurier du faubourg Saint-Antoine. »

« Monsieur le magistrat, j'étais présent à l'audience de la Cour d'Assises du 23 décembre, lors du procès intenté au journal *Le Vote universel*. Il vous a plu, pour des motifs que je ne veux pas examiner, d'attribuer à un écrivain célèbre un article signé de mon nom, et dont l'honorable défenseur du prévenu a hautement revendiqué pour moi la propriété et la responsabilité. Je viens de nouveau affirmer que je suis le seul et unique auteur des *Contrastes sociaux au XIX^e siècle*. Homme public, comme vous, monsieur le magistrat, homme d'honneur surtout, il est de ma dignité, comme de mon devoir, de prouver que je n'ai jamais donné à personne le droit de douter de ma parole ; maintenant, je laisserai à l'opinion de nos concitoyens le soin de juger de votre sincérité et de la mienne. Si j'ai apposé mon nom à un article qui n'est pas le mien, je suis un faussaire, monsieur le magistrat, et la loi vous ordonne de me poursuivre et de me punir. Mais, s'il n'en est rien, voyez où vous avez fait descendre la justice ! Vous m'avez aussi, je crois, reproché mes fautes d'orthographe ; il est possible que j'en aie beaucoup commis, et je n'en rougis pas. Dès l'âge de neuf ans, je travaillais pour ceux qui ont le bonheur d'aller au collège. Si vous saviez, monsieur le magistrat, combien les pauvres ouvriers ont de mal à s'instruire ! Mais vous ne le savez pas ! Bien que mes fautes soient des énormités aux yeux de certaines gens, il serait à souhaiter, selon moi, que bien des hommes n'en commissent pas d'autres. J'ai l'honneur, monsieur le magistrat, de vous saluer respectueusement. Gilland, représentant du peuple »

« M. Suin ne veut pas que Gilland soit écrivain. Il en a les preuves, dit-il. Où sont ces preuves ? Ceci ne regarde point le public ; vous saurez seulement que Gilland est un ouvrier serrurier du faubourg Saint-Antoine, qui n'est pas de première force en orthographe. Serait-ce parce qu'il est ouvrier qu'il ne peut être écrivain, ou bien serait-ce parce qu'il pêche contre l'orthographe ?

Est-ce que Magu le poète n'est pas tisserand ? Est-ce que Jasmin n'est pas coiffeur ? Est-ce que Benoît Voisin n'est pas cordonnier en vieux ? Est-ce qu'un autre poète, Charles Poncy, n'est pas maçon ? Est-ce que Perdiguier n'est pas compagnon menuisier ? Donc la première raison ne vaudrait rien. Donc la seconde doit être la bonne ; c'est décidément l'orthographe qui a perdu Gilland dans l'esprit de M. Suin, à moins qu'il n'y ait feintise là-dessous. Ainsi, voilà un estimable ouvrier qui passe quinze années de sa vie à se meubler la tête des mots dont il a besoin pour rendre sa pensée et qui, une fois sa provision faite, s'avise de produire des petits chefs-d'œuvre. Il s'imagine que ces petits chefs-d'œuvre sont bien à lui en toute propriété, que personne ne les lui contestera, qu'il récoltera en paix les fruits d'une terre qui lui a coûté tant de peines à défricher. Pas du tout ; on lui dit : « mon camarade, attendu que vous n'écrivez pas tout à fait vos mots comme un grammairien, et qu'il vous arrive parfois de mettre un *e* à la place d'un *a* ou deux *m* au lieu d'un seul, vous êtes reconnu incapable d'écrire des choses criminelles dans un style charmant. Vous usurpez nécessairement, vous n'êtes qu'un prête-nom ». C'est à peu près la manière de raisonner de M. Suin ; d'où il suit qu'à moins de savoir sur ses doigts et d'écrire les mots du dictionnaire comme Lorain, Napoléon Landais ou Boiste, il n'est pas permis de devenir un grand écrivain. Pourquoi ne pas dire que Pierre Dupont est un crétin, en fait de composition musicale, parce qu'il ne sait pas noter correctement les airs qui lui sortent de la tête et du cœur ? Pourquoi ne pas dire que Rachel, avant de connaître les règles de la déclamation, ne valait pas la peine d'être entendue ? Pourquoi ne pas dire que les paysans de l'Allemagne sont incapables de chanter en cœur, attendu qu'ils n'ont jamais suivi les leçons du Conservatoire ? Pourquoi, enfin, ne pas nier à Henri Mondeux ses facultés prodigieuses, attendu que les maîtres d'école ne lui ont jamais enseigné les quatre règles ? Tenez, M. Suin, avant de pousser plus loin les conséquences de votre théorie, écoutez ceci. On dit chez nous qu'il n'y a pas de mauvais outils, qu'il n'y a que des mauvais ouvriers ; et à preuve ; on rapporte que

d'aucuns ont fait des chefs-d'œuvre de sculpture avec des couteaux de Saint-Claude. Tant que la lame tient au manche, l'affaire est bonne. C'est ce qui arrive quelquefois en littérature. Avec des mots qui ne sont que dégrossis, on peut construire des phrases charmantes et rendre de fortes belles pensées. Quand vous avez brossé votre habit pour le rendre plus agréable à l'œil, le drap devient-il plus neuf et la coupe meilleure ? Devient-il l'œuvre du brosser ou reste-t-il l'œuvre du tailleur ? Parce qu'un correcteur d'imprimerie aura ajouté ou retranché une lettre aux feuillets de Gilland, cessera-t-il pour cela d'en être l'auteur ? Plus rien qu'un mot : Lamounoye, dans son temps, a écrit de fort beaux noëls bourguignons en patois de son pays ; ce qui le conduisit tout droit à l'académie. M. Suin eut blâmé l'Académie, moi je l'en loue. Le maréchal Soult, qui faisait des cuirs, ne montait-il pas à la tribune comme président du conseil des ministres et ne se tirait-il point d'affaire aussi bien qu'un autre ? Enfin, vous M. Suin, qui parlez un français qui n'est ni celui de Pascal, ni celui de beaucoup d'autres, n'êtes-vous pas le digne successeur de maître Jean de Broë, un homme qui maniait la phrase avec le succès que vous savez, et qui faisait merveille contre l'accusé quand l'accusé n'avait pas le droit de lui répondre sur le même ton ».

Encadré 2. Jérôme Gilland, *Les contrastes sociaux du XIX^e siècle* (1848).

Les contrastes sociaux du XIX^e siècle.

Les petits enfants.

Il y a, dans la Babylone moderne, un jardin spacieux, magnifique, un de ces lieux enchanteurs comme l'imagination peut à peine créer, et comme il n'est donné à bien des hommes d'en voir que dans leurs songes les plus purs. Cet Eden embaumé est entouré de monuments superbes, un palais lui sert de perspective, une haute terrasse le met à l'abri de tous les vents froids, de tous les bruits discords, de toutes les tristes rumeurs du monde. Il fait si bon là que le ciel y sourit toujours, même au temps des frimas ; le soleil y vient comme un hôte fidèle et trouve encore des fleurs où il y a quelques rayons à répandre. Sur votre tête, les oiseaux jouent, se caressent et chantent ; sous vos pieds, du sable fin et doré recouvre le sol et scintille à l'œil comme une mosaïque capricieuse. Des marronniers séculaires y répandent leur ombrage, des orangers, leur douce senteur. Des parterres l'avoisinent, couverts de gazons frais, garnis d'arbustes précieux, de fleurs nouvelles et éblouissantes. Que de trésors ! Le statuaire y expose ses chefs-d'œuvre ; le génie antique y montre tout ce qu'il a consacré d'inspiration à ses marbres immortels. Le luxe de la civilisation, les prodiges des arts, les merveilles de la nature, tout est là. Et de belles jeunes filles s'y promènent tout le jour, élégantes, pures, légères, heureuses. À demi cachées sous de longs voiles, elles passent et repassent dans les petits chemins, en riant d'un doux rire, en parlant tout bas, comme pour donner une voix aux intimes secrets de leur âme. Les poètes se recueillent en contemplant ces anges. Les poètes se recueillent en contemplant ces anges. Il en est qui pleurent sur leurs pas, d'autres qui les suivent du regard avec ravissement, d'autres qui se contentent de respirer en passant leur haleine plus fraîche qu'une brise des montagnes.

Après les jeunes filles, ce sont de jeunes mères et leur turbulente corvée, leurs petits enfants bien-aimés. Là est le rendez-vous des belles illusions, des joies vives et sincères, des premières caresses, des premiers bonheurs et des premiers amours. On y joue, on y jouit, on y espère ; tout ce qui s'y dit est bon au cœur, tout ce qui s'y fait est doux à l'âme. On y entend des baisers partout ; ils se rencontrent, se croisent, s'envolent et résonnent dans l'air comme un bruissement de volupté pure, et, ce qu'on y épanche de tendresse ineffable ou de joies mystérieuses, le vent qui s'agite doucement sous les feuilles en emportent l'harmonie sur la cime des arbres où les ramiers cachent leur famille. Tout y est calme, tout y aime la vie, tout y vit et chante

de concert : l'homme et les oiseaux, les brises, le feuillage et les ondes.

Beaux petits enfants de riches familles, là est votre domaine fortuné. L'Eldorado de vos rêves, le paradis de vos jeux. C'est là que de bons et patients serviteurs vous conduisent, vous servent, vous réjouissent. C'est là où vous venez vous épanouir au bon soleil, avec vos jouets et vos toilettes, comme des pâquerettes dans la rosée, comme des bleuets dans le blé mûr...

Quel bonheur de vous voir ainsi jouir en paix de votre heureux âge ! Que de grâce dans vos mutineries, que de gentillesse dans vos caprices, que de naïveté dans votre langage, que de santé sur vos doux visages, que de bonheur dans vos brillants regards ! Ah ! Restez toujours ainsi, beaux petits enfants, les pieds dans le velours, les épaules dans l'hermine, les cheveux dans la soie, les mains dans la dentelle précieuse. Couronnés de fleurs, enivrés de joie, insouciant, libres, vifs, sincères, aimants et aimés, restez humains, restez bons, restez égaux ! À l'abri de nos tristes agitations, de nos tempêtes furieuses, de nos cruelles colères ; à l'abri de nos passions, de nos vices, de nos fureurs insensées, donnez-vous la main, grands et petits, aimez-vous bien, aimez-vous en frères, toujours, toujours... Les hommes ont tant besoin de vos doux exemples d'affection ; ils s'aiment si peu, si vous saviez ! L'amour seul vous sourit et vous fait vivre ; eux, la haine les abrutit, les torture et les fait mourir !

D'où sortez-vous, chaque matin, petits anges, avant de gagner ainsi la promenade favorite ? D'une bonne chambre, n'est-ce pas ! Bien chaude l'hiver, bien fraîche l'été ; d'un lit bien blanc, bien doux, bien léger, qui vous berce, le soir, comme une nacelle sur les flots ; qui roule selon vos caprices sur les moelleux tapis de vos demeures ; qui vous cache, quand vous le voulez, sous le duvet et les franges d'or, comme un nid de fauvettes sous la mousse des bois... Que votre linge est beau, que vos cheveux sont doux, que votre peau est blanche et fine ! Et que de richesses, que de plumes, que de rubans dans vos habits ! De tant de luxe, d'une parure si belle, votre petite âme est vaine sans le savoir ; et vous êtes les premiers à vous admirer dans vos grâces adorables et candides. Puis, cette toilette si belle, elle se renouvelle chaque jour, on en change, chez vous, comme de jouets vieilliss, comme des choses connues : c'est la diversité des plaisirs qui leur donne de nouveaux attraits. Vos mères le savent bien, et rien ne vous manque. Vous avez à la fois le sein abondant de la bonne nourrice et le lait pur de la jeune chèvre, les sirops exquis et les mets succulents, ce que Dieu donne ce que l'art produit, le miel des cieux et les fruits de

la terre. Tout vous arrive à souhait, tout vous échoit, tout tombe dans vos mains comme les dons d'une providence spéciale qui vous protège de sa sollicitude et qui renouvelle ses présents tous les jours...

Avez-vous jamais eu froid ou faim ? Avez-vous jamais éprouvé un besoin sans le combler, un désir sans le satisfaire ? Une seule de vos espérances n'a t-elle jamais pu se réaliser ? Non, jamais. Oh ! Tant mieux, tant mieux ! Vous, avoir faim ; vous, avoir froid ; vous, avides d'un bien impossible ! Pauvres petits êtres ! Mignonnes, douces et frêles créatures, ce serait odieux de vous laisser souffrir. Jouez, mes beaux anges, jouez bien. Du matin riant jusqu'au soir bien noir, roulez vos cerceaux, lancez vos balles par les airs, faites la guerre au son du tambour ! Sautez, courez, criez, chantez en dansant vos rondes bruyantes, disputez le but de vos joutes folles ! Que les vainqueurs rayonnent, qu'une palme atteste leur triomphe, qu'on les exalte, qu'on les admire, et que les vaincus se consolent en devenant vainqueurs à leur tour !

Quand vous serez fatigués, petits enfants, enveloppez-vous de vos pelisses, de vos manteaux, de vos fourrures ; que l'on fasse approcher vos voitures bien closes, et qu'elles vous ramènent vite sous le toit paternel, où tout vous fêtera au retour comme au départ ; où des plaisirs vous attendent encore au milieu des caresses affectueuses. Heureux enfants ! Jamais vous n'entendez un reproche brutal, un mot grossier, une parole malveillante. Tout ce que l'on vous dit est mesuré, calme, doux et pur comme le fond de vos jeunes âmes ou les rayons de vos beaux yeux.

La nuit venue, soyez calmes comme elle. Quand le sommeil voltigera sur vos paupières, appelez vos mères près de vos berceaux, qu'elles vous endorment sous leurs baisers ; qu'attendries, patientes, l'âme pleine de quiétude et de douces pensées, elles tinrent des mélodies de leur voix pour enchanter vos songes tranquilles ; qu'elles prient Dieu pour vous, et que leur prière soit exaucée ! Que Dieu vous accorde tout le bonheur qu'elles vous souhaitent, et que tout le monde vous le donne, petits enfants !

Qui donc pourrait ne pas vous bénir et vous aimer ? Qui donc pourrait vous vouloir du mal ?... Tout devrait être comme vous, à votre âge. Et pourtant vous avez ici-bas des frères bien tristes et bien misérables. Pourquoi faut-il que votre bonheur coûte si cher et fasse couler tant de larmes ? Pourquoi la famille humaine est-elle ainsi divisée, séparée ? Pourquoi y a-t-il sur la terre des dominateurs et des esclaves, des élus et des réprouvés ? L'homme est-il donc né l'ennemi de l'homme ? Oh ! Non : ce

serait blasphémer que de le croire. Dieu ne l'a pas voulu. Il a fait la terre assez large et assez belle pour que chacun de nous y trouve son pain, son amour et sa place au soleil. Quand personne n'est sûr de demain, quand la vie est si courte et si précaire, ne faudrait-il pas mieux la passer dans un embrassement fraternel que dans une malédiction infernale ?

« Il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur », avait dit le saint livre. Et aujourd'hui tout vit de division, de méfiance et de haine. Les uns portent un joug qui les écrase et meurent de détresse sur les chemins, pendant que les autres se gorgent dans des festins splendides et font de la vie une volupté sans borne, une fête qui n'a jamais de fin !

À l'horizon que vous voyez si beau, petits enfants, où le soleil sourit derrière les nuages étincelants, où les étoiles brillent dans l'azur incommensurable ; à cet horizon où vous laissez si souvent errer vos doux regards et où votre riante imagination aime à créer des palais féériques dans des perspectives enchanteresses, n'avez-vous pas vu parfois s'élever comme un point noir, comme une masse sombre et morne d'où semblaient sortir des lueurs sinistres et des bruits sourds ?...

Si vous ne l'avez pas vu, ne regardez pas, enfants ! Ne regardez pas ! Fermez vos beaux yeux, cachez-vous dans le sein de vos mères ; fuyez, fuyez bien loin. Prenez garde de perdre votre paradis, car ce dont je viens de vous parler, c'est l'enfer ! Un enfer humain, habité par des hommes, des hommes, voyez-vous, si malheureux, si malheureux, qu'ils vous feraient peur à voir, tant leur misère les rend affreux. Ils sont hâves, tristes, sévères, décharnés comme des spectres ; amers, sombres, tourmentés comme des démons. Et ces hommes-là ont aussi des petits enfants, qui le croirait ! Des petits enfants comme vous, frêles et aimants, purs et candides. Ils n'ont pas demandé à venir au monde, et pourtant ils souffrent cruellement de ses iniquités ; ils sentent les coups du malheur avant de savoir prononcer son nom. À leur âge si tendre, hélas ! Ils connaissent la détresse des vieillards, et leur vie qui devait être si rieuse et douce, est déjà pleine de misère et de douleur. Ces enfants n'ont rien pour les abriter lorsqu'il neige ; rien pour les réchauffer quand ils tremblent ; rien pour les secourir quand ils sont malades, rien pour apaiser leurs cris dans le besoin les ronge ; rien pour les rassasier quand la faim leur tord les entrailles et leur creuse les yeux avec ses ongles de vautour.

Ce lieu si sombre, ce pays de désolation et de larmes, il n'est pas loin comme vous

pourriez le penser, petits enfants. Il est là, tout proche, au bout des murailles confuses qui semblent se perdre dans la brume... C'est un village, c'est aussi un faubourg de cette grande cité que vous croyez si belle, si riche et si heureuse, parce qu'elle ne vous donne que du bonheur. En ce lieu, on souffre pour vous, on pâtit pour vos plaisirs, on s'épuise pour vos jouissances : on travaille à se briser les reins, à suer son sang et son âme, à se brûler les yeux aux labeurs sans fin ; on travaille les nuits et les jours, sans repos ni trêve, sans paix ni grâce, ni pitié ni merci, jusqu'à ce qu'on meure de fatigue, de besoin ou de rage, comme les animaux des bois ou les voyageurs naufragés.

Vos habitations sont charmantes ; tout y est régulier, propre, décent, aimable. Elles sont vastes, saines, claires, riantes, parfumées... Mais là-bas, les habitations sont des masures ignobles, des repaires infects, sans air, sans lumière et sans foyer. On chante chez vous ; il y a de la musique, des amours et des roses ; vos murailles tressaillent des joies qu'elles contiennent, elles sont tièdes, rayonnantes et sonores. Là-bas tout est froid et morne ; les murailles pleurent, il n'en sort que des bruits de souffrances et de désespoir, que des vapeurs lourdes et sombres, que des miasmes empoisonnés et pestilentiels. Les passants attardés ont peur quand ils rencontrent ces affreuses demeures. On les voit s'en éloigner avec épouvante en mettant un mouchoir sur leur bouche, et en s'enveloppant de leur manteau. Ils baissent la tête, ils frissonnent et ils fuient sans dire une parole et sans oser regarder derrière eux. Il semble que ces lieux soient le refuge d'une race condamnée qui vient y expier des forfaits monstrueux par des tortures effroyables. Ces tortures frappent les générations à mesure que celles-ci apparaissent, et elles menacent d'être éternelles comme la société qui les impose, comme la loi fatale qui les perpétue.

Il y a deux portes à ces antres : la première est le travail, la seconde, la misère. Tous ceux qui franchissent l'une franchiront l'autre tôt ou tard, en passant par l'abandon, la honte, l'abjection et la faim, s'ils sont vieux ; s'ils sont jeunes, par l'isolement, la corruption et peut-être l'infamie !...

Là, les petits enfants sont reçus sans joie quand ils viennent au monde ! Leur pauvre mère, qui veut sourire, pleure en les contemplant, car elle pense à l'avenir qui leur est réservé. L'avenir, pour elle, ce n'est point la quiétude, c'est la menace ; ce n'est point le calme, c'est le trouble ; ce n'est point l'espoir, c'est l'épouvante.

Son enfant vivra-t-il ? S'il vit, c'est pour souffrir comme elle ! S'il meurt, on le jette

à la fosse commune ; tout le monde l'oublie : le passant marche dessus. Cette seule pensée lui glace le cœur et la déchire, la pauvre sainte mère ! L'enfant pleure dès ses premiers jours, et elle lui dit avec amertume : garde tes larmes, petit misérable, tu verras bien d'autres douleurs !

Et comme les peurs de l'enfant expriment des besoins impérieux, elle lui présente son sein... Mais il est vide ; la mamelle est aride, sèche et noire comme la racine d'un arbre mort. Et la petite créature pleure encore, elle suce convulsivement ses mains crispées ; elle repousse cette chair flétrie qui trompe son instinct sacré, son regard suppliant, sa lèvre frémissante !

Alors, oh ! Alors, une chose terrible, une chose sans nom se passe dans l'âme de cette mère, de cette martyre, de cette victime. Elle se frappe la poitrine avec désespoir, ses yeux s'injectent de sang, elle sanglote, elle râle, elle étouffe, et sa voix sourde jette au monde et à Dieu des imprécations et des blasphèmes. C'est navrant, c'est affreux, c'est horrible, horrible, horrible !

Pendant que vous riez dans l'herbe, libres et si heureux, petits enfants, vos frères les plus pauvres restent enfermés, eux ! Oui, on les laisse seuls, pendant de longs jours, dans un bouge sombre et froid, où personne ne vient leur dire que parole, ni leur donner une caresse. Rien ne peut les distraire, ces pauvres délaissés ! Pas une fleur sur la fenêtre, pas un oiseau sur les toits, pas un peu de soleil à travers la vitre brumeuse. Ils végètent ainsi bien longtemps, ayant froid, faim et soif ; croupissant dans leur ordure, car leur mère travaille et ne peut leur donner ses soins. Elle part le matin, avant le jour, et elle revient bien tard dans la nuit, pour gagner un peu de pain, que l'exploitation lui jette à regret, après l'avoir épuisée jusqu'aux fibres du cœur, jusqu'aux derniers souffles, jusqu'à la défaillance mortelle.

Je vous ai dit ce qu'on fait des enfants quand ils meurent, s'ils grandissent, la rue les voit se traîner dans ses fanges, on les y pousse en disant : - va, travaille, cherche ta vie. La fabrique leur ouvre ses portes, et on les attache à quelque machine qui les tue par la poitrine, ou qui les broie à la moindre imprudence dans ses engrenages de fer, dont les tourbillonnements donnent le vertige. S'ils échappent aux chances de destruction qui les entourent, il y a encore le vice qui les guette pour en faire sa proie : toute voie leur est fatale ; le mal les attend à toutes les issues qui se présentent devant eux ; il les fascine, il les enlace, il les courbe jour par jour à son joug odieux. Et quand ils sont ainsi dégradés, abrutis, pervertis par des exemples funestes, la

société, au lieu de les aider à sortir de l'abîme, les repousse du pied et les écrase sous ses sévices, comme des reptiles qui ne cherchent que sa destruction !

Hélas ! Un peu d'aide, de protection et de justice humaine en auraient fait des hommes utiles à leurs semblables, qui maintenant fuient à leur approche, et qui ne les reconnaissent plus, tant la misère les a dénaturés.

En effet, sont-ce là des hommes ! Ils ne marchent pas, ils se traînent ; on dirait qu'ils rampent. Ils sont couverts de haillons sordides, de guenilles sans forme, sans couleur et sans nom, sur lesquelles la vermine laisse des traces immondes. Leur œil est sec et morne, leur barbe est hérissée, leurs cheveux sont fauves et rudes comme le poil des bêtes sauvages ; leur chair est bleue : leur poitrine nue laisse voir une peau halée, rude et sèche, qui se colle aux os anguleux pour en accuser la maigreur. Leur langage est obscur, repoussant, cynique. Leur voix tremblote comme celle des insensés. Ce qu'ils mangent, nul ne le sait ; mais ils boivent cette liqueur corrosive qui tue à la fois l'intelligence et le corps. Cela les hébète et leur ronge les entrailles ; ils le savent, mais il faut quelque chose pour engourdir leur douleur !...

Nous n'irons pas plus loin, la plume s'y refuse. En laissant retomber le voile que nous n'avons soulevé qu'à demi, nous ne dirons plus que ces quelques paroles.

Si les tableaux que nous avons esquissés sont vrais ; si de pareilles monstruosité se produisent dans une société chrétienne ; si des hommes peuvent naître dans des conditions si opposées, les uns pour toutes les joies du monde, les autres pour toutes ses afflictions, nous nous demandons avec terreur ce que cette société peut attendre d'un juge suprême. Nous demandons aux prêtres du Christ qui l'évangélisent, aux docteurs gonflés de science stérile qui l'enseignent, comme à ses chefs fastueux et tout puissants, si l'enfer, dont ils menacent la foule, aura assez de supplices pour les punir, et si l'éternité, à laquelle ils affectent de croire, suffira à l'expiation de leurs fautes.

Gilland, Représentant du peuple (Seine-et-Marne)⁷⁸⁸

⁷⁸⁸ PRUGNOT, Jean, « J.-P. Gilland et l'affaire du vote universel », *Maintenant*, n°4, Cahier d'art et de littérature, Grasset, 1946, p. 69 ; JOIGNEAUX, Pierre, « M. Suin et notre ami Gilland », *La Feuille du village*, 2 janvier 1850, p. 2-3 ; GILLAND, Jérôme, « Les contrastes sociaux au XIX^e siècle », *La Feuille du village*, 2 janvier 1850, p. 6.

BIBLIOGRAPHIE

Sources primaires

Manuscrits, recueils, lettres, édités ou non édités

ANONYME, *L'égalité des salaires. Un ouvrier à M. Louis Blanc*, Sedan, Imp. de Laroche-Jacob, 28 mars 1848, 1 p.

ANONYME, *La vérité sur 80 candidats à l'Assemblée nationale pour le département de la Seine*, Notices biographiques par les citoyens L. et M., Paris, 1848.

ANONYME, *Souvenirs de la vie de Léandre Vandrissse*, recueillis par quelques-uns de ses amis, Lille, Imprimerie de Lefort, 1834, 108 p.

ASTOUIN, Louis, *Éphémérides ou loisirs poétiques*, Paris, Pentu Libraire, 1846, 276 p.

BAKOUNINE, Michel, *Œuvres complètes de Bakounine*, textes établis et annotés par Arthur Lehning, Paris, Éditions Champ libre, 1973-1982, Tomes I à VIII.

BALZAC, Honoré (de), « Le député d'Arcis », dans *Œuvres complètes de Honoré de Balzac*, Texte révisé et annoté par Marcel Bouteron et Henri Longnon, Paris, Éditions Louis Conard, 1849, p. 277-399.

BAUNE, Eugène, *Essai sur les moyens de faire cesser la détresse de la Fabrique*, Lyon, Auguste Baron, libraire-imprimeur, 1832, 61 p.

BAUNE, Eugène, *Histoire de Lyon pendant les journées des 21, 22 et 23 novembre 1831, contenant les causes, les conséquences et les suites de ces déplorables événements*, Lyon, Auguste Baron éd., et Paris, Montardier éd., 1832, 288 p.

BENOIT, Joseph, *Confessions d'un prolétaire*, Lyon, Éditions sociales, 1968, 311 p.

BENOIT, Joseph, *Histoire des paysans et de leur condition à travers les siècles*, Genève, éd. Antoine Crési, 1854, 118 p.

BENOIT, Joseph, *Nuits d'exil. Les invisibles ou la fin du dix-huitième siècle*, Lyon, 1859, p. 70.

BENOIT, Joseph, *Souvenirs de la République de 1848*, Genève, Imprimerie Duchamps, 1855, 310 p.

BÉRANGER, Charles, « Pétition d'un prolétaire à la Chambre des députés », *Globe*, 3 février 1831, Paris, Bureau de *L'Organisateur*, 1831, 16 p.

BÉRANGER, Pierre-Jean (de), « À mes amis devenus Ministres » sur l'air de *La petite Gouvernante*, *Œuvres complètes de Béranger*, H. Fournier, 1839, p. 65-66.

BERNARD, Martin, *Dix ans de prison au Mont-Saint-Michel et à la citadelle de Doullens 1839 à 1848*, Paris, Pagnerre, 1861 [1851], 296 p.

BIARD, Gustave, *De la réforme électorale selon les libéraux et selon les travailleurs*, Paris, Ledoyen, 1839, 31 p.

BLAISE, Adolphe, « De l'enseignement de l'économie politique en France », *Journal des économistes*, 1842, n° 4, p. 51-59.

BLANC, Louis, *Histoire de la révolution de 1848*, 2 Vol., Paris, Librairie internationale, 1870, 321 p. et 360 p.

BLANC, Louis, *La révolution de février au Luxembourg*, Paris, Michel Lévy, 1849, 162 p.

BLANC, Louis, *Pages d'histoire de la révolution de février 1848*, Paris, 1850, 382 p.

BLANQUI, Auguste, *Des classes ouvrières en France pendant l'année 1848*, Petits traités publiés par l'Académie des sciences morales et politiques, Première partie, Paris, Pagnerre, 1849, 255 p.

BLANQUI, Auguste, *Œuvres*, Tome 1 « Des origines à la Révolution de 1848 », textes rassemblés et présentés par Dominique Le Nuz, préface de Philippe Vigier, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1993, 763 p.

BONHOMMÉ, François, *Les conquêtes pacifiques des soldats de l'Industrie*, 1868, [manuscrit conservé au Musée de l'Histoire du fer, Jarville].

BOQUILLON, Nicolas, « Études techniques sur l'exposition des produits de l'industrie française en 1844 », *Revue scientifique et industrielle*, 1844, p. 74-75.

BORIE, Victor, « Des candidatures à l'Assemblée nationale », *La Cause du Peuple*, 9 avril 1848, p. 12.

CARLA, Victor, *Quelques mots sur l'Assemblée constituante*, Paris, Perrotin, 1849, 60 p.

CASTILLE, Hippolyte, *Histoire de la Seconde République française*, Tome 1, Paris, Victor Lecou, 1854, 418 p.

CHABOSEAU, Augustin, *Guide pratique de Législation ouvrière*, Paris, Bourse du travail, 1907, 36 p.

CHENU, Adolphe, *Les Conspirateurs*, Paris, Garnier Frères, 1850, 1^{ère} édition et 12^e édition, 160 p. et 211 p.

CORBON, Anthime, *Le secret du peuple de Paris*, Paris, Pagnerre, 1963, 407 p.

- EFRAHEM, Zael, *De l'association des ouvriers de tous les corps d'état*, Paris, A. Mie, 1833, 4 p.
- FLAUBERT, Gustave, *Bouvard et Pécuchet*, Paris, Garnier-Flammarion, 1996 [1888], 378 p.
- FLAUBERT, Gustave, *l'Éducation sentimentale*, Paris, Gallimard, 2005 [1869], 503 p.
- GARNIER-PAGÈS, Louis-Antoine, *Histoire de la Révolution de 1848*, Paris, Bibliothèque libérale, 1868, 396 p.
- GILLAND, Jérôme, *Les conteurs ouvriers*, Paris, 1849, 360 p.
- GILLAND, Jérôme, *Revue anecdotique des associations*, Paris, Librairie démocratique, 1850, 94 p.
- GUIZOT, François, *Des moyens de gouvernement et d'opposition dans l'état actuel de la France*, Paris, Ladvocat, 1821, 398 p.
- GUIZOT, François, *Du gouvernement de la France depuis la Restauration et du ministère actuel*, Paris, Ladvocat, 1820, 332 p.
- HALLIER, Simon-Etienne, *AUX OUVRIERS, mes frères bien-aimés*, Imp. de Giroux, Lagny, 30 septembre 1848, 47 p.
- HUGO, Victor, *Choses vues*, Paris, Gallimard, 1972 [1887, 1900], 798 p.
- LABICHE, Eugène, « le Club champenois », *Théâtre complet d'Eugène Labiche*, Calmann-Lévy, 1898, Tome 3, p. 441-501 [wikisource].
- LAMARTINE, Alphonse (de), *Histoire de la Révolution de 1848*, Tomes 1 et 2, Paris, Perrotin, 452 p. et 490 p.
- LAMULONIERE, Eugène, « Les classes ouvrières et l'exposition de 1844 », dans *L'Industrie. Exposition des produits de l'industrie française en 1844*, 1844, Paris, L. Curmer, 264 p.
- LEBLANC, François, *Mémoires de l'ouvrier François Leblanc, adjoint au maire de Monville en 1848*, Paris, Cornély, 72 p.,
- LEJEUNE, Paule, *Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la révolution*, Paris, F. Maspero, 1977, 278 p.
- LEROUX, Jules, [manuscrits], 215 feuilles, [B.N.F.].
- LEROUX, Jules, *Aux ouvriers typographes. De la nécessité de fonder une association ayant pour but de rendre les ouvriers propriétaires des instruments de travail*, Paris, Impr. de L.-E. Herhan, 1833, 15 p.
- LEROUX, Jules, *Le prolétaire et le bourgeois. Dialogue sur la question des salaires où l'on démontre que la baisse des salaires ne profite à personne*, Paris, Perrotin, 1840, 32 p.

LEROUX, Jules, *Qu'est-ce que la République ? À propos de la circulaire de M. de Lamartine*, 9 mars 1848, Paris, Impr. de Soupe, 8 p.

LEROUX, Pierre, SAND, George, *Histoire d'une amitié*, [lettres à George Sand] Paris, Klincksieck, 1973, 368 p.

Les Murailles révolutionnaires, collection complète des professions de foi, affiches, décrets, bulletins de la République, fac-simile de signature, Paris, Bry, 1856 [1852], 956 p.

Les Révolutions du XIX^e siècles, Paris, EDHIS, « 1848, la révolution démocratique et sociale », volumes 1 à 10.

LEVASSEUR, Émile, « Souvenirs d'un collégien en 1848 et lettres inédites d'Albert et de Louis Blanc », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle – 1848*, année 1905, n°7, p. 2-5.

LIREUX, Auguste, *L'assemblée nationale comique*, Paris, Michel Lévy Frères, Libraires-éditeurs, 625 p.

MAGU, Marie-Éléonore, *Poésie/ Avec une préface par George Sand*, Paris, Charpentier, libraire-éditeur, 1845, 279 p.

MAGU, Marie-Éléonore, *Poésies de Magu, tisserand à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne)*, Paris, chez Delloye, libraire, place de la Bourse, Lizy, chez l'auteur, et chez les principaux libraires des départements, 1839, 314 p.

MARX, Karl, *Le 18 brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Éditions sociales, 1976 [1852], 156 p.

MARX, Karl, *Les luttes de classes en France*, Paris, Gallimard, 1994 [1850], 685 p.

MARX, Karl, *Manuscrits de 1844*, Paris, Flammarion, 2021 [1932], 243 p.

NADAUD, Martin, *Mémoires de Léonard, ancien garçon maçon*, Paris, la Découverte, 1998 [1895], 414 p.

Œuvres poétiques de J. Racine, Esther Athalie, Poésie divine, Hymnes et cantiques spirituels, Épigrammes, 4 volumes, Collection des classiques français, Paris, 1824 [1695], Tome 4, 330 p.

PERDIGUIER, Agricol, *Histoire démocratique des peuples anciens et modernes*, Tome 1, Paris, M. Gosset, 1849 [10 février 1848], 210 p.

PERDIGUIER, Agricol, *Le livre du Compagnonnage*, Paris, 1840, 252 p.

PERDIGUIER, Agricol, *Mémoires d'un compagnon*, Paris, F. Maspero, 1982 [1855], 412 p.

PERDIGUIER, Agricol, *Statistique du salaire des ouvriers*, Paris, Au bureau du journal La Révolution démocratique et sociale, 1849, 70 p.

PIONNIER, Constant M., « De l'esprit industriel en France et en Angleterre », *Revue*

scientifique et industrielle, Paris, Tome 1, 1844, 435 p.

Procès des accusés du 15 mai devant la haute-cour de Bourges. Compte-rendu exact de toutes les séances, Paris, Éditeurs-associés, 1849, 143 p.

PROUDHON, Pierre-Joseph, *De la capacité des classes ouvrières*, Paris, Éditions du Trident, 1989 [1865], 455 p.

PROUDHON, Pierre-Joseph, *Les Confessions d'un révolutionnaire pour servir à l'histoire de la révolution de février*, Antony, Tops/Trinquier, 2000 [1851], 331 p.

PROUDHON, Pierre-Joseph, *Solution du problème social. Banque d'échange – Banque du peuple*, Antony, Tops/Trinquier, 2003, 384 p.

RAINCELIN DE SERGY, M., *Véritable physiologie de l'Assemblée nationale constituante de 1848. Ou les hommes et leurs œuvres contenant le nombre de suffrages obtenus par les Représentants, leurs antécédents et leurs professions de foi*, Paris, rue Pigalle, n°48, septembre 1848, Vol. 1 et 2, 319 p.

Recueil complet des actes du gouvernement provisoire (février, mars, avril, mai 1848), avec des notes explicatives, des tables chronologiques et une table alphabétique, analytique et raisonnées des manières par Emile Carray, avocat, Paris, Auguste Durand, 1848, 1187 p.

REGNAULT, Elias, *Histoire du Gouvernement provisoire*, Paris, Victor Lecou, 1850, 371 p.

REY, Charles-Louis, *Poésies diverses*, Nîmes (chez les principaux libraires), 1852, 283 p.

REYBAUD, Louis, *Études sur les Réformateurs*, volume 2, Paris, Guillaumin et Cie, 1864, 460 p.

REYBAUD, Louis, *Jérôme Paturot à la recherche de la meilleure des Républiques*, Paris, Michel Lévy Frères, 1849, 580 p.

REYNAUD, Jean, « De la nécessité d'une représentation spéciale pour les prolétaires », *Revue encyclopédique*, avril 1832, 20 p.

REYNIER, Joseph, *Mémoires de Joseph Reynier. Ancien Tisseur*, Lyon, 1898, 108 p.

RIGLET, Victor, *Paris du 22 février au 22 mai 1848. Journal d'un jeune révolutionnaire*, Wimereux, Éditions du Sagittaire, 2017, 317 p.

ROLLAND, Pauline, « Bagaudes », *Encyclopédie Nouvelle*, Tome II, p. 557 et suiv.

ROMAND, Jean-Claude, *Confession d'un malheureux*, Paris, 1846, 382 p.

ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Profession de foi du vicaire savoyard*, Paris, Flammarion, 2010 [1762], 218 p.

SAINT-SIMON, Claude-Henri (de), « Parabole », *L'Organisateur*, Edition Dentu, 1869

[1819] [wikisource].

SAINT-SIMON, Claude-Henri (de), *Catéchisme des industriels*, Paris, Impr. de Sétier, 1823-1824, 186 p.

SAINT-SIMON, Claude-Henri (de), *Lettre d'un habitant de Genève à ses contemporains*, 1803, 103 p.

SAND, George, *Correspondance*, Tome VIII (Juillet 1847-Décembre 1848), Éditions Garnier Frères, Paris, 1971, 866 p.

SAND, George, *Souvenirs de 1848*, Calmann Lévy éditeur, 1880, [Edition en ligne, Wikisource].

SAND, Gorge, *Politique et Polémiques (1843-1850)*, Paris, Belin, 2004, 578 p.

SCHMIT, Jean-Philippe, *Aux ouvriers : du pain, du travail et la vérité*, Imprimerie de Vve Bayrois, 1848, 12 p.

SCHMIT, Jean-Philippe, *Le Catéchisme de l'ouvrier*, typographie Panckoucke, Paris, 1848, 52 p.

SCHMIT, Jean-Philippe, *Les deux miroirs. Contes pour tous*, Paris, A. Royer, 1844, 458 p.

SIMON, Jules, *Premières années*, Paris, 1901, 436 p.

STERN, Daniel [Marie d'Agoult], *Histoire de la Révolution de 1848*, 2 Tomes, Paris, Charpentier, 1862 [1850-1853], 522 et 602 p.

SUE, Eugène, *Le Républicain des campagnes*, Impr. de G. Gratiot, Paris, 1848 (probablement février-avril 1848), 4 numéros.

THOMAS, Émile, *Histoire des ateliers nationaux considérés sous le double point de vue politique et social ; des causes de leur formation et de leur existence ; et de l'influence qu'ils ont exercé sur les événements des quatre premiers mois de la république ; suivi de pièces justificatives*, Paris, Michel Lévy, 1848, 395 p.

TIMON, *Le livre des orateurs*, Paris, Pagnerre, 1842, 576 p.

TOCQUEVILLE, Alexis (de), *Souvenirs*, Paris, Gallimard, 1999 [1850-1851], 465 p.

TRISTAN, Flora, *Le Tour de France. État actuel de la classe ouvrière sous l'aspect moral, intellectuel, matériel*, notes de Jules L. Puech, préface de Michel Collinet, publié à titre posthume à Paris en 1973, Éditions Tête de feuille, n^{elle} éd., Paris, La Découverte, 1980, 2 Vol.

TRUQUIN, Norbert, *Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la révolution*, Paris, F. Maspero, 1977, 278 p.

VERMOREL, Auguste, *Les Hommes de 1848*, Paris Décembre-Alonnier, Libraire-éditeur, 1868, 427 p.

Archives de l'Assemblée nationale

Table analytique du compte rendu des séances par le Moniteur et des documents imprimés par ordre de l'Assemblée. Assemblée nationale constituante (4 mai 1848 – 27 mai 1849), rédigée aux archives de l'Assemblée nationale, Paris, Henri et Charles Noblet, Imprimeurs de l'Assemblée nationale, rue saint-dominique-saint-germain, 56, 1850, 339 p.

Impressions de l'Assemblée constituante (comptes rendus in-extenso)

Comptes rendus des séances de l'Assemblée Nationale Constituante, Tomes 1 à 6, Henri et Charles Noblet, imprimeurs de l'Assemblée Nationale, 56, 1850.

Les comptes rendus de l'assemblée constituante (1848 – 1849) – version en ligne : <https://catalog.hathitrust.org/Record/008699822> [version de travail principale après le COVID]

Le *Moniteur universel* (1789-1869) – version en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb34452336z/date&rk=21459;2>

Le *Bulletin des Lois* (1789-1931) : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb32726274t/date.r=.langFR>

La base de données des députés et représentants français depuis 1789 : <http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/recherche>

Impressions ordinaires (impressions liées à l'activité de la séance : projets et propositions de lois, rapports, feuillets, amendements)

ASTOUIN, Louis Marius, Imp. n°120 – *Proposition tendant à accorder, en cas de faillite, un privilège aux ouvriers pour leurs salaires, sur leurs valeurs immobilières et immobilières de leurs patrons* ; Imp. n°1014 – *Proposition relative à l'organisation des courtiers de commerce.*

FERRAND, Jean-François, Imp. n°368 – *Proposition relative aux droits d'entrée sur les boissons.*

PEUPIN, Henri Alexandre, Imp. n°14 – *Rapport, au nom de la commission chargée d'examiner les diverses propositions relatives à la constitution du pouvoir exécutif intérimaire* ; Imp. n°134 – *Proposition ayant pour objet l'institution d'une commission gratuite de répartition des contributions directes pour la ville de Paris* ; Imp. n°310 – *Proposition relative à l'organisation de l'apprentissage.*

Archives du secrétariat général de la Questure⁷⁸⁹ (1806-1967) – cote : 12P1-212

Malheureusement, les archives relatives aux services de l'assemblée (bibliothèque, buvette, bureau de tabac, bureau de poste, service médical, bains-douches, lingerie, transport) sont disponibles uniquement à partir de la III^e République française (et à partir de 1851 pour la bibliothèque).

12 P1-22 – Fonctionnement de la Questure

13P 1-74 – Notes historiques (1899-1945) ou « notes Gatulle »

Pièces isolées – cote : 1 P

1 P 64 VIII 8 – Démission de P.J. de Béranger (14 mai 1848)

1 P 65 VIII 9 – Démission de Louis Blanc et d'Albert de leurs fonctions de président et vice-président de la commission du Gouvernement pour les travailleurs : déclaration (9 mai 1848)

1 P 78 VIII22 – Comité du travail, fonctionnement : règlement

1 P79 VIII22 – Comité du travail, travaux : projet de décret, proposition de décret, note, pétitions, correspondance

1 P80 VIII23 – Assemblée constituante, fonctionnement : notes, états des représentants chargés de missions

Archives iconographiques – pièces isolées – cote : 1 Fi

1 Fi80 57 – Plans, coupes, élévations de la Chambre des députés par Jules de Joly : notice historique, description générale, trente-trois plans (1840)

1 Fi87 63 – Assemblée nationale et corps législatif : six plans de la salle provisoire de l'Assemblée nationale par Jules de Joly (1848), plan de la Chambre des députés avec indication des salles provisoires de 1830 et 1848 (1852)

Secrétariat général de la Questure – Actes administratifs (1795-1990) –
cote : 8P1-325

Annexe 1 « Liste générale des Secrétaires généraux de la Questure » tirée du *Répertoire numérique détaillé établi par Anthony Rigault*, archiviste au service des Archives et de la recherche historique parlementaire (mis à jour en 2009), p. 30.

⁷⁸⁹ Administration financière et matérielle du Corps législatif composée d'un collège de Questeurs choisis par leurs pairs. Voir à ce propos la notice introductive du catalogue 12P1-212 réalisée par Julien Le Magueresse, archiviste au service des Archives et de la recherche historique parlementaire.

Annexe 2 « Liste détaillée des Secrétaires généraux de la Questure » tirée du *Répertoire numérique détaillé établi par Anthony Rigault*, archiviste au service des Archives et de la recherche historique parlementaire (mis à jour en 2009), p. 31.

Règlement de l'Assemblée nationale (mai 1848) [Version numérique, 15 p. Reproduit en annexe]

Tableau d'enregistrement des états civils des élus à l'assemblée constituante (mai 1848) [Version numérique, 61 p.]

Photothèque

[Toutes les pièces mentionnées ont été numérisées mais sont accessibles uniquement en salle de lecture]

Tableau figuratif de l'Assemblée nationale 1848 avec une liste nominative latérale [X 447.2/66]

Liste nominative par département 1848 [X 447.2/67]

Plan et vue de l'intérieur de l'Assemblée nationale de 1848 avec une liste nominative latérale et en bas [X 447.2/68]

Place de l'Assemblée nationale, ci-devant place du palais, 2 décembre 1848 [gouache sur papier – 31526]

Proclamation de la République le 4 mai 1848 [C 4.6]

Façade de la salle provisoire de 1848 [FRL 1049]

Situation de la salle provisoire de 1848, dite salle de carton (1848), par Jules de Joly, dans un plan d'ensemble du palais Bourbon [FRL 1053]

Intérieur de la salle de carton, 1848 [C4. 12 pl. 16]

Proclamation de la République 1848 [1P57]

Vue extérieure de la salle provisoire de l'Assemblée nationale en 1848 [don de M. Hartmann]

*Archives nationales*Série C : C//908 – C//969. Assemblée nationale constituante (4 mai 1848 – 27 mai 1849)

C//908-C//911	Pièces diverses En particulier C//910 – Résultat des scrutins pour la nomination des présidents, vice-présidents, secrétaires, questeurs (5 mai 1848-14 mars 1849)
C//912-C//924	Projets et propositions de loi
C//925-C//928	Comités En particulier C//925 – Comité du travail (mai 1848 – mars 1849) C//928 – Pièces diverses relatives aux travaux des comités.
C//929/A-C//942, C 280-293	Commission d'enquête sur les événements du 15 mai et du 23 juin 1848
C//943 – C//969	Enquête sur le travail agricole et industriel

C//II/113-157 – Questure : enregistrement – Procès-verbaux des séances des bureaux des Assemblées nationales.

AB/XIX/3357 – Pièces isolées, collections et papiers d'érudits, dossier 1 – « correspondance adressée à Auguste Chevalier, député de l'Aveyron, et à son épouse [...] » : deux lettres de Henri Alexandre Peupin adressées à Auguste Chevalier (1854)

Série F – F/1bI/170/9 – Intérieur. Dictionnaire biographique des préfets

« PEREIRA, Alfred »

Archives de la Bibliothèque nationale de France

Les professions de foi électorales des élections de l'Assemblée constituante (avril 1848). Le fonds conservé à la B.N.F., organisé en recueil, est composé de plus de 1 700 professions de foi relatives au scrutin de mai 1848 et aux élections complémentaires de juin 1848.

8° Le64 21-545	Assemblée constituante. 1848-1849. Élections. Ain_Lozère.
8° Le64 557-1132	Assemblée constituante. 1848-1849. Élections. Maine-et-Loire_Seine.)

8° Le64-1854	1 pièce, Candidature du citoyen Canneva, ouvrier tailleur
4° Le 64 8-1286	Recueil composé de 1 000 éléments
4 °Le64 409-797	Assemblée constituante. 1848-1849. Élections. Hérault_Rhône.
4° Le64 798-1286	
4° Le64 1287-1711)	Recueil microfiché [213 pièces]

Les recueils grands folio sont malheureusement non communicables en raison de leur fragilité [GR FOL-Le64-953, 220 pièces].

La presse

Journal du Loiret, année 1848 – cote : 4-LC9-109 (BIS).

L'Atelier, 1840-1850 [Gallica].

L'Eclaireur, La Châtre, n° 1 à 31 (14 septembre 1844 au 22 1848) [en ligne] – cote : NUMP-17665.

La Cause du Peuple, Paris, n°1 à 3 (9-23 avril 1848) – cote : NUMP-14704.

La Feuille du village, Paris, n°1 à 52 (25 octobre 1849 à janvier 1851) – cote : MFILM FOL-LC2-2082.

La Presse, année 1848, [Gallica].

Le Constitutionnel, année 1848 [Gallica].

Le Journal des débats politiques et littéraires, année 1848 [Gallica].

Le Représentant du peuple : journal quotidien des travailleurs, 1847-1848 – cote : NUMP-17784.

Revue sociale, ou Solution pacifique du problème du prolétariat [mensuel], Lyon, n°1 à 4 (octobre 1845 à janvier 1848) – cote 8-LC11-555.

Institut international d'histoire sociale – IISH

Alexandre Martin Papers (ARCH00858) – 4 pochettes (papiers personnels ; lettres privées appartenant à Albert - écrites ou reçues en prison à partir de 1848)

Archives départementales de Seine-et-Marne

2M108 - Profession de foi de Jérôme Gilland – réponse à un questionnaire électoral – remerciements aux électeurs (scrutin du 23 avril 1848)

75F73 - Archives famille Réthoré (lettres de Jérôme Gilland adressées à Alexandre Gombert Réthoré entre 1848 et 1851)

Archives départementales de l'Yonne

20 Fi 105 - Portrait de Jules Michot Boutet

M1 107-108 – Surveillance d'individus suspects (1830-1847)

Bibliothèque municipale de Lyon

Fonds Rude (boîte 31)

BENOIT, Joseph, *Pauvres de Lyon. Hussites. Anabaptistes*, [manuscrit], 1854, 308 p.

BENOIT, Joseph, *Nuits d'exil*, [manuscrit], 1859, 270 p.

Sources secondaires

Les sources secondaires s'organisent autour de quatre axes qui visent à mettre en évidence la dynamique bibliographique générale : (1) Biographie ; (2) Institutions, République ; (3) Reconnaissance, identité ; (4) Représentation(s).

Biographie

ABRAM, David, *Comment la terre s'est tue : pour une écologie des sens*, Paris, La Découverte, 2013, 347 p.

AGRIKOLIANSKY, Éric, ALDRIN, Philippe *et al.*, « Faire avec la politique. Novices, amateurs et intermittents en politique », *Politix*, 2019/4, n° 128, p. 7-29.

AGULHON, Maurice, « Classe ouvrière et sociabilité avant 1848 », dans *Histoire vagabonde*, Tome 1, Paris, Gallimard, 1988, 318 p.

AGULHON, Maurice, *Les Quarante-huitards*, Paris, Gallimard-Julliard, 1975, 253 p.

ARANDA, Mauricio, SIMONPOLI, Nicolas, « Aller aux archives, entrer sur le terrain ? Sur les conditions sociales d'enquêtes en "terrain archivistique" », *Genèse*, 2018/3, n° 112, p. 123-139.

ARTIÈRES, Philippe, « Écritures éphémères, écritures fragmentaires, écritures ordinaires », *Communication et langages*, 2018/3, n°197, p. 111-124.

AUSTIN, John, *Quand dire, c'est faire*, intro., trad. et commentaire par Gilles Lane, Paris, Seuil, 2002 [1962], 202 p.

BALOGÉ, Martin, « Le député débutant. Apprentissage et assimilation de l'éthos parlementaire au Bundestag », *Politix*, 2016/1, n° 113, p. 201-222.

BARBET, Denis, HONORÉ, Jean-Paul, « Ce que se taire veut dire. Expressions et usages politiques du silence », *Mots. Les langages du politique*, 2013/3, n°103, p. 7-21.

BARBIER, Jonathan, *Une imagination républicaine : François-Vincent Raspail (1794-1878)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2017, 260 p.

BAYON, Nathalie, FAYAT, Hervé, « Le "Robert et Cougny" et l'invention des parlementaires », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 2006/2, n° 33, p. 55-78.

BECKER, Howard S., *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Éditions Métailié, 1985 [1963], 247 p.

BEECHER, Jonathan, *Victor Considérant. Grandeur et décadence du socialisme romantique*, Paris, Les presses du réel, 2012[2001], 640 p.

BILMES, Jack, « Le silence constitué. La vie dans un monde de plénitude de sens », *Réseaux. Communication – Technologie – Société*, n° 80, 1996, p. 129-142.

BOUCHET, Thomas, « La biographie en histoire : l'individu en général, le militant en particulier », dans WOLIKOW, Serge (dir.), *Écrire des vies. Biographie et mouvement ouvrier XIX^e-XX^e siècle*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, p. 15- 30.

BOUCHET, Thomas, HINCKER, Louis, « Présences d'un passé insurrectionnel. Interventions publiques et devenirs personnels des vétérans des 5 et 6 juin 1832 sous la Deuxième République », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, Tome 15, 1997/2, « 1848. Nouveaux regards », p. 31-47.

BOURDIEU, Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986, Vol. 62-63, p. 69-72.

BOURDIEU, Pierre, WACQUANT, Loïc, *Invitation à la sociologie réflexive*, Paris, Seuil, 2014, 409 p.

BRAMAN, Sandra, « When Nightingales Break the Law: Silence and the Construction of Reality », *Ethics and Information Technology*, n° 9, 2007, p. 281-295.

BRAUD, Philippe, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2020, 802 p. Entrées : « compétence », « politisation », « profane ».

BURSTIN, Haïm, « La biographie en mode mineur : les acteurs de Varennes, ou le « protagonisme révolutionnaire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2010/1, n°57, 1, p. 7-24.

BURSTIN, Haïm, ERMAKOFF, Ivan, SEWELL, William H., TACKETT, Timothy, « Protagonisme et crises politiques : histoire et sciences sociales. Retours sur la Révolution française et février-juin 1848 », *Politix*, 2015/4, n°112, De Boeck supérieur, p. 131-165.

BURSTIN, Haïm, *Révolutionnaires. Pour une anthropologie politique de la Révolution française*, Paris, Vendémiaire, 2013, 445 p.

CANUT, Cécile, *Langue*, Paris, Anamosa, 2021, 96 p.

CHAMBOST, Anne-Sophie, *Proudhon : l'enfant terrible du socialisme*, Paris, Armand Colin, 2009, 288 p.

COENEN-HUNTHNER, Jacques, *Sociologie des élites*, Paris, Armand Colin, 2004, 172 p.

CORAZNI, Jack, *Dictionnaire encyclopédique Désormeaux (Dictionnaire encyclopédique des Antilles et de la Guyane)*, volume 6, Fort-de-France, Désormeaux, 1992, 320 p.

- CORBIN, Alain, *Histoire du silence : de la Renaissance à nos jours*, Paris, Albin Michel, 2016, 203 p.
- CORBIN, Alain, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot*, Paris, Flammarion, 2016, 360 p.
- CORNU, Roger, « Les portefaix et la transformation du port de Marseille », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 1974, Tome 86, n°117, p. 181-201.
- COURBOT, Célia, « De l'acculturation aux processus d'acculturation, de l'anthropologie à l'histoire. Petite histoire d'un terme connoté », *Hypothèses*, 2000/1, n° 3, p. 121-129.
- DAUPHIN, Cécile, « Les correspondances comme objet historique. Un travail sur les limites », *Sociétés et représentations*, 2002/1, n°13, p. 43-50.
- DELPU, Pierre-Marie, « La prosopographie, une ressource pour l'histoire sociale », *Hypothèses*, 2015/1, n° 18, p. 263-274.
- DELUERMOZ, Quentin, GOBILLE, Boris, « Protagonisme et crises politiques. Individus "ordinaires" et politisations "extraordinaires" », *Politix*, 2015/4, n° 112, p. 9-29.
- DEMAZIERE, Didier, « Les élus locaux débutants. Découverte du travail politique et production des professionnels », dans DEMAZIERE, Didier, GADEA, Charles (dir.), *Sociologie des groupes professionnels. Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte, « Recherches », 2009, p. 197-207.
- DOMMANGET, Maurice, « Blanqui et le document Taschereau : attitude et règle de conduite de Blanqui en matière de défense personnelle », *Revue d'histoire économique et sociale*, Vol. 31, n°1, 1953, p. 50-70.
- DOMMANGET, Maurice, *Les idées politiques et sociales d'Auguste Blanqui*, Paris, Librairie Marcel Rivière et Cie, 1957, 429 p.
- DOSSE, François, *Le pari biographique : écrire une vie*, Paris, La Découverte, 2005, 480 p.
- FAURE, Alain, *Mémoires d'un compagnon*, Paris, F. Maspero, 1982, 412 p.
- FERRARESE, Estelle, « Les vulnérables et le géomètre. Sur les usages du concept de vulnérabilité dans les sciences sociales », *Raison publique. Humanités politiques*, dossier « Grammaires de la vulnérabilité », avril 2011. En ligne : <https://raison-publique.fr/698/>.
- FERRET, Olivier, MERCIER-FAIVRE, Anne-Marie et al., *Biographie et politique. Vie publique, vie privée, de l'Ancien Régime à la Restauration*, Lyon, PUL, 2014, 290 p.
- FROBERT, Ludovic, « Politique et économie politique chez Pierre et Jules Leroux », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, La Société de 1848, 2010, p.77-94.

FROBERT, Ludovic, SHERIDAN, George Joseph, *Le Solitaire du ravin : Pierre Charnier, 1795-1857, canut lyonnais et prud'homme tisseur*, Lyon, ENS Editions, 2014 [en ligne], p. 119-151.

FUREIX, Emmanuel, FRONDIZI, Alexandre, « Écrits et écritures populaires au XIX^e siècle », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n°65, 2022, URL : <https://doi.org/10.4000/rh19.8479>.

GARRIGOU, Alain, « Vivre de la politique. Les “quinze mille”, le mandat et le métier », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, n°20, 1992, p. 7-34.

GASSIER, Yolaine, « Apprendre à jouer (de) son rôle. L'acculturation des représentants artisans au jeu syndical institutionnel », *Politix*, 2019/4, n° 128, p. 115-142.

GIONO, Jean, *Le déserteur*, Paudex-Lausanne, Éditions de Fontainemore, 1966, 163 p.

HERTIMAN, Marys Renné, HUCHET, Elise, « Silence », *Dictionnaire du Genre en Traduction*, 2023, URL : <https://worldgender.cnrs.fr/notices/silence/> (consulté la dernière fois le 6/11/2023).

HINCKER, Louis, « Figures et inconnus (1848) », dans PIGENET, Michel, Tartakowsky Danielle *et al.*, *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2014, p. 101-111.

HINCKER, Louis, « La politisation des milieux populaires en France au XIX^e siècle : constructions d'historiens. Esquisse d'un bilan (1948-1997) », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle*, 1997, 14, p. 89-105.

HOOGART, Richard, *La culture du pauvre*, Paris, Les Editions de Minuit, 1970, 424 p.

JARRIGE, François, CHALMIN, Cécile, « L'émergence du contremaître. L'ambivalence d'une autorité en construction dans l'industrie textile française (1800-1860) », *Le Mouvement Social*, 2008/3, n° 224, p. 47-60.

JOANA, Jean, « L'invention du député. Réunions parlementaires et spécialisation de l'activité politique au XIX^e siècle », *Politix*, 1996/3, n° 35, p. 23-42.

JOUHAUD, Christian, *Le siècle de Marie du Bois. Écrire l'expérience au XVII^e siècle*, Éditions du Seuil, 2022.

LAGROYE, Jacques, *La politisation*, Paris, Belin, 2003, 564 p.

LATTA, Claude, *Eugène Baune (1799-1880). Un républicain dans les combats du XIX^e siècle*, Montbrison, 1995, 198 p.

LATTA, Claude, *Un républicain méconnu : Martin Bernard, 1808-1883*, Saint-Étienne, Centre d'études foréziennes, 1980, 317 p.

LEBRETON, David, « Anthropologie du silence », *Théologiques*, Vol. 7, n° 2, 1999, p. 11- 28.

LECLERC-OLIVE, Michèle, « Enquête biographiques entre bifurcations et événements. Quelques réflexions épistémologiques », dans BESSIN, Marc, BIDART, Claire, GROSSETI, Michel (dir.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte, 2009, p. 329-346.

MAITRON, Jean (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social*, Paris, Les Éditions ouvrières puis les Éditions de l'Atelier, 1964-, en ligne : <https://maitron.fr/>.

MICHON, Sébastien, OLLION, Étienne, « Sociographie des parlementaires », dans ROZENBERG, Olivier, THIERS, Éric, *Traité d'études parlementaires*, Bruxelles, Bruylant, p. 343-364.

MOZERE, Liane, « Devenir-femme chez Deleuze et Guattari. Quelques éléments de présentation », dans AKRICH, Madeleine, CHABAUD-RYCHTER, Danielle, GARDEY, Delphine, *Politiques de la représentation et de l'identité. Recherches en gender, cultural, queer studies*, Paris, L'Harmattan, 2005, 260 p.

NAY, Olivier, « La vie à l'assemblée, angle mort de la science politique française », *Revue suisse de science politique*, Vol. 9, n° 3, 2003, p. 83-96.

OFFERLE, Michel, « Entrées en politique », *Politix*, 1996/3, n° 35, p. 3-5.

ORIOU, T., *Les hommes célèbres de la Guadeloupe*, Basse-Terre, Guadeloupe, Imprimerie catholique, 1935, 352 p.

PASSERON, Jean-Claude, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue française de sociologie*, Vol. 31, n° 1, 1990, p. 3-22.

PÉCOUT, Gilles, « La politisation des paysans au XIX^e siècle. Réflexions sur l'histoire politique des campagnes françaises », *Histoire et Sociétés rurales*, n°2, 2^e semestre 1994, p. 91-125.

PENNETIER, Claude, « L'histoire collective de Jean Maitron », *La vie des idées*, 13 octobre 2017 ; URL : <https://laviedesidees.fr/L-histoire-collective-de-Jean-Maitron> (consultée la dernière fois le 06/07/2023).

PIGENET, Michel, « Les dockers. Retour sur le long processus de construction d'une identité collective en France, XIX^e-XX^e siècles », *Genèses*, 2001/1, n° 42, p. 5-25.

POULAILLE, Henri, « 1848, le climat et les faits – Les hommes », *Maintenant*, n°9-10, 1948, 512 p.

RANCIÈRE, Jacques, « La scène révolutionnaire et l'ouvrier émancipé (1830- 1848) », *Tumultes*, 2003/1, n° 20, p. 49-72.

RANCIÈRE, Jacques, « préface », dans GAUNY, Gabriel, *Le philosophe plébéien*, Paris, La Découverte/Maspero, 1983, p. 13-30.

RENARD, Georges, « L'esprit de 1848 », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle* 1848, 1930, 134, p. 140-158.

ROBERT, Adolphe, COUGNY, Gaston, *Dictionnaire des parlementaires français*, Paris, Bourloton, 1889, 644 p.

STERNE, Jonathan, *Une histoire de la modernité sonore*, Paris, La Découverte, 2015, 505 p.

TACKETT, Timothy, *Par la volonté du peuple : comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, trad. par Alain Spiess, Paris, Albin Michel, 1997, 360 p.

TARRAGONI, Federico, « La prise de parole comme processus de subjectivation politique. Une approche sociologique », *Tumultes*, Éditions Kimé, 2014/2, n° 43, p. 175-190.

TASSIN, Etienne, « Subjectivation versus sujet politique. Réflexions à partir d'Arendt et de Rancière », *Tumultes*, Editions Kimé, 2014/2, n° 43, p. 157-173.

TILLON, Charles, *Le Laboureur et la République : Michel Gérard, député paysan sous la Révolution française*, Paris, Fayard, 1983, 310 p.

TRAUGOTT, Mark, « Les limites du protagonisme : une anthropologie politique de 1848 », trad. Hélène Boisson, *Politix*, 2015/4, n° 112, p. 83-110.

VANDECASTEELE-SCHWEITZER, Sylvie, « Comment peut-on être contremaître ? », dans LEQUIN, Yves, VANDECASTEELE-SCHWEITZER, Sylvie, BOURDELAIS, Patrice (dir.), *L'Usine et le Bureau : itinéraires sociaux et professionnels dans l'entreprise XIX^e et XX^e siècles*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1990, p. 93-108.

VIGIER, Philippe, *La vie quotidienne en province et à Paris pendant les journées de 1848. 1847-1851*, Paris, Hachette, 1982, 443 p.

WEBER, Max, « Le métier et la vocation d'homme politique », dans *Le savant et le politique*, trad. par Julien Freund, Paris, 10/18, 2019[1963], 222 p.

Institutions, République

AGULHON, Maurice, « L'enquête du Comité du Travail de l'Assemblée constituante (1848). Étude critique de son exécution dans deux départements du Midi », dans *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 70, n°41, 1958. p. 73-85.

AGULHON, Maurice, « 1830 dans l'histoire du 19^e siècle », *Romantisme*, 28-29, 1980, p. 15-27.

AGULHON, Maurice, *1848 ou l'apprentissage de la République : 1848-1852*, Paris, Seuil, 1992[1973], 284 p.

AMALRIC, Jean-Pierre, « La révolution de 1848 chez les cheminots de la compagnie du Paris-Orléans », *Revue d'histoire économique et sociale*, Vol. 41, n°3, 1963, p. 332-373.

AMANN, Peter, « A “Journée” in the Making: May 15, 1848 », *The Journal of Modern History*, Vol. 42, n°1, 1970, p. 42-69.

AMANN, Peter H., *Revolution and mass democracy: the Paris Club Movement in 1848*, New Jersey, Princeton University Press, 1975, 370 p.

AMINZADE, Ronald, *Ballots and barricades: class formation and republican politics in France, 1830-1871*, Princeton, Princeton University Press, 1993, 321 p.

APRILE, Sylvie, HUARD, Raymond, LEVEQUE, Pierre, MOLLIER, Jean-Yves, *La Révolution de 1848 en France et en Europe*, Paris, Éditions sociales, 1998, 255 p.

ARCHAMBAULT, Ronald, PRÉLOT, Marcel *et al.*, *1848, révolution créatrice*, Paris, Bloud & Gay, 1948, 230 p.

BASTID, Paul, *Doctrines et institutions politiques de la seconde République*, Paris, Hachette, 1945, 2 volumes.

BASTID, Paul, *Cormenin précurseur et constituant de 1848 : un juriste pamphlétaire*, Paris, Hachette, 1948, 279 p.

BAUDOT, Pierre-Yves, ROZENBERG, Olivier (dir.), « Violences des échanges en milieu parlementaire », *Parlement[s]. Revue d'histoire politique*, n° 114, p. 2011.

BECKER, Jean-Jacques, CANDAR, Gilles, (dir.), *Histoire des gauches en France*, Vol. 1, Paris, La Découverte, 2004, 584 p.

BENJAMIN, Walter, *Pour une critique de la violence*, trad. de l'allemand par Antonin Wiser, Paris, Éditions Allia, 2019, 62 p.

BIONNIER, Yvon, *Les émeutes de la faim de 1847 dans l'Indre*, Châteauroux (Indre), La Bouinotte, 2008, 158 p.

BOUCHET, Thomas, « Les sociétés secrètes pendant la monarchie censitaire », dans BECKER, Jean-Jacques, CANDAR, Gilles, *Histoire des gauches en France*, Vol. 1, Paris, La Découverte, 2004, p. 161-168.

BOUCHET, Thomas, *Noms d'oiseaux. L'insulte en politique de la Restauration à nos jours*, Paris, Stock, 2010, 302 p.

BOUCHET, Thomas, « French Parliamentary Discourse, 1789-1914 », dans IHALAINEN, Pasi, ILIE, Cornelia, PALONEN, Kari *et al.*, *Parliament and Parliamentarism: A Comparative History of a European Concept*, New York-Oxford, Berghahn Books, 2016, p. 162-175.

BOUCHET, Julien, SIMIEN, Côme (dir.), *Les passeurs d'idées politiques nouvelles au village. De la Révolution aux années 1930*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2015, 300 p.

BOUCHET, Thomas, VIGREUX, Jean, « Violences parlementaires en perspective (1850-1900-1950-2000) », *Parlement(s), Revue d'histoire politique*, 2010/2, n° 14, p. 18-34.

BOURDEAU, Vincent, « En défense de la Commission du Luxembourg. *Le Travail affranchi* de Vidal et Toussenel ; *Le Salut du Peuple* de Pecqueur ; *Le Nouveau Monde* de Blanc », dans BOUCHET, Thomas, BOURDEAU, Vincent, CASTLETON, Edward, FROBERT, Ludovic, JARRIGE, François, *Quand les socialistes inventaient l'avenir. Presse, théories et expériences, 1825-1860*, Paris, La Découverte, 2015, p. 317-330.

BURAWOY, Michael, *Produire le consentement*, trad. Ravelli Quentin, Montreuil, La Ville Brûle, 2015, 303 p.

CANDAR, Gilles « “Esprit démocratique”, “esprit scientifique”, et naissance de la Société d'histoire de la révolution de 1848 », *Revue d'histoire du XIX^e siècle* [en ligne], 31, 2005, 11 p.

CARON, Jean-Claude, « Les clubs de 1848 », dans BECKER, Jean-Jacques (dir.), *Histoire des gauches en France*, Vol. 1, Paris, La Découverte, 2005, p. 182-188.

CASTALDO, André, *Les méthodes de travail de la Constituante. Les techniques délibératives de l'Assemblée Nationale 1789-1791*, Paris, Presses Universitaires de France, 1989, 442 p.

CHAI, Vincent, *Les Satisfaits. Guizot et sa majorité à la Chambre des députés (1846-1848)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2021, 395 p.

CONDETTE, Jean-François, « 1848 : un éphémère printemps de l'école du peuple ? La République, l'Instruction publique et les instituteurs (février 1848 – mars 1850), *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n°55, 2017 [en ligne].

COTTEREAU, Alain, « Justice et injustice ordinaires sur les lieux de travail d'après les audiences prud'homales (1806-1866), *Le Mouvement social*, n° 141, 1987, p. 25-59.

DAUTRY, Jean, *1848 et la Deuxième République*, Paris, Éditions Sociales, 1977 [1957], 310 p.

DELMAS, Corine, « Les rapports du savoir et du pouvoir : l'Académie des Sciences morales et politiques de 1832 à 1914 », Thèse pour le doctorat de Science politique présentée en janvier 2000 à l'Université de Paris IX-Dauphine.

DELUERMOZ, Quentin (dir.), *D'ici et d'ailleurs : histoires globales de la France contemporaine (XVIII^e-XX^e siècle)*, Paris, La Découverte, 2021, 337 p.

DESSAL, Marcel, « Un commissaire de Ledru-Rollin dans le Département du Nord en 1848 : Charles Delescluze », *Revue du Nord*, Année 1949, 121, p. 13-28

DIEUDONNÉ, Fernand, « La presse politique du Loiret à la veille de la Révolution de 1848 », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 1848, Année 1904, p. 73-87.

DIEUDONNÉ, Fernand, « Les élections à la Constituante de 1848 dans le Loiret », *La Révolution de 1848*, Vol. 2 (1905-1906), p. 281-313 et Vol. 3, 1906-1907, p. 79-90.

DOLLÉANS, Édouard, *Histoire du mouvement ouvrier (1830-1871)*, Paris, A. Colin, 1948, 397 p.

- DOMINIQUE, Pierre, *Les journées de juin*, Paris, Berger-Levrault, 1966, 250 p.
- DUBUC, André, « Les émeutes de Rouen et d'Elbeuf (27, 28 et 29 avril 1848) », *Études d'histoire moderne et contemporaine*, 1948, Tome 2, Études sur la Révolution de 1848, p. 243-275.
- DUCLERT, Vincent, PROCHASSON, Christophe (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2007, 1354 p. Entrées : « Discourir », « L'Assemblée nationale ».
- DULONG, Delphine, *Sociologie des institutions politiques*, Paris, La Découverte, 2012, 124 p.
- DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)*, Paris, Presses universitaires de France, 1951, 787 p.
- DUTACQ, François, *Histoire politique de Lyon pendant la révolution de 1848 (25 février – 15 juillet)*, Thèse pour le doctorat, Paris, 1910, 466 p.
- DUVEAU, Georges, *1848*, Paris, Gallimard, 1965, 250 p.
- FALLOPE, Josette, *Esclaves et citoyens : les Noirs à la Guadeloupe au XIX^e siècle dans les processus de résistance et d'intégration (1802-1910)*, Basse-Terre, Société d'histoire de la Guadeloupe, 1992, 713 p.
- FASEL, George W., « The French Election of April 23, 1848: Suggestions for a Revision », *French Historical Studies*, Vol. 5, 1968, p. 285-298.
- FAYAT, Hervé, « Bien se tenir à la Chambre : l'invention de la discipline parlementaire », *Jean Jaurès cahiers trimestriels*, 2000, n° 153, p. 61-91.
- FAYAT, Hervé, « Le métier de parlementaire et sa bureaucratie », dans COURTY, Guillaume (dir.), *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris, Michel Houdiard, 2005, p. 29-48.
- FAYAT, Hervé, LE DIGOL, Christophe, « La sociologie historique. Des assemblées à l'institution parlementaire », dans ROZENBERG, Olivier, THIERS, Éric, *Traité d'études parlementaires*, Bruxelles, Bruylant, 2018, p. 116-137.
- GARDEY, Delphine, *La dactylographe et l'expéditionnaire : histoire des employés de bureau, 1890-1930*, Paris, Belin, 2001, 335 p.
- GARDEY, Delphine, « Scriptes de la démocratie : les sténographes et rédacteurs des débats (1848-2005) », *Sociologie du Travail*, Vol. 52, n°2, avril-juin 2010, p. 195-21
- GARDEY, Delphine, *Le linge du Palais-Bourbon : corps, matérialité et genre du politique à l'ère démocratique*, Latresne, Le Bord de l'eau, 2015, 256 p.
- GHEVONTIAN, Richard (dir.), *Eugène Pierre, précurseur du droit parlementaire contemporain*, Actes de colloque, Bruylant « Études Parlementaires », 2019, 216 p.

GOSSEZ, Rémi, *Les ouvriers de Paris*, La Roche-sur-Yon, Imprimerie centrale de l'Ouest, 1967, livre 1, 446 p.

GRAEBER, David, « La démocratie des interstices. Que reste-t-il de l'idéal démocratique ? », *Revue du Mauss*, 2005/2, n° 26, p. 41-89.

GRANGE, Juliette, *L'idée de République*, Paris, Pocket Agora, 2008, 254 p.

GUATTARI, Félix, *Les trois écologies*, Paris, Galilée, 2011 [1989], 72 p.

GUIONNET, Christine, « Élections et apprentissage de la politique. Les élections municipales sous la Monarchie de Juillet », *Revue française de science politique*, 46^e Année, n°4, 1996, p. 563.

GUILLEMIN, Henri, *La tragédie de quarante-huit*, Genève-Paris, Édition du Milieu du monde, 1948, 411 p.

HARISMENDY, Patrick (dir.), *La France des années 1830 et l'esprit de réforme*, Actes du colloque de Rennes (6-7 octobre 2005) organisé par le CRHISCO et le Centre d'histoire du XIX^e siècle, Rennes, PUR, 2006, 308 p.

HAURY, Paul, « Les commissaires de Ledru-Rollin en 1848 », *La Révolution française, revue d'histoire moderne et contemporaine*, Vol. 57, juillet-décembre 1909, p. 448-474.

HAYAT, Samuel, *Quand la République était révolutionnaire : citoyenneté et représentation en 1848*, Paris, Seuil, 2014, 404 p.

HENRY, Pierre, *Histoire des préfets : cent cinquante ans d'administration provinciale, 1800-1950*, Paris, Nouvelles Editions Latine, 1950, 360 p.

HÉBERT, Michel, *Parlementer : assemblées représentatives et échanges politiques en Europe occidentale à la fin du Moyen Âge*, Paris, Éditions de Boccard, 2014, 687 p.

HÉBERT, Michel, *La voix du peuple : une histoire des assemblées au Moyen Age*, Paris, PUF, 2018, 310 p.

HEURTIN, Jean-Philippe, « Architectures morales de l'Assemblée nationale », *Politix*, 1994, Vol. 7, n°26, p. 109-140.

HEURTIN, Jean-Philippe, *L'espace public parlementaire : essai sur les raisons du législateur*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, 308 p.

IHL, Olivier, *Le mérite et la République. Essai sur la société des émules*, Paris, Gallimard, 2007, 512 p.

JAKOBOWICZ, Nathalie, *1830. Le peuple de Paris. Révolution et représentations sociales*, Rennes, PUR, 2009, 368 p.

JARDIN, André, TUDESQ, André-Jean, *La France des notables*, Paris, Seuil, 1973, 283 p.

JARRIGE, François, *Au temps des « tueuses de bras » : le bris de machines à l'aube de*

l'ère industrielle (1780-1860), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, 368 p.

JARRIGE, François, REYNAUD, Bénédicte, « La durée du travail, la norme et ses usages en 1848 », *Genèses*, 2011, n° 85, Temps de travail, p. 70-92.

JOANA, Jean, *Pratiques politiques des députés français au XIX^e siècle : du dilettante au spécialiste*, Paris, L'Harmattan, 1999, 311 p.

JOHNSON, Christopher H., *Utopian communism in France. Cabet and the Icarians 1839-1851*, Cornell University Press, Ithaca and London, 1974, p. 278-287.

JUDT, Tony, « The French Labour Movement in the Nineteenth Century », dans JUDT, Tony, *Marxism and the French left. Studies in labour and politics in France, 1830-1981*, Oxford, Clarendon Press, 1986, p. 24-114.

KALIFA, Dominique, « Un combat de la gauche : la liberté de la presse », dans BECKER, Jean-Jacques, CANDAR, Gilles, *Histoire des gauches en France*, Paris, La Découverte, 2005, p. 285-295.

KIEFFER, Monique, « La législation prud'homale de 1806 à 1907 », *Le Mouvement social*, 1987, n° 141, « Les Prud'hommes XIX^e-XX^e siècle », p. 9-23.

KOCH, Camille, *Les origines française de la prohibition du mandat impératif*, Thèse pour le doctorat en droit, Nancy, Crépin-Leblond, 1905, 120 p.

LAGROYE, Jacques, *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2010, 399 p.

LAQUIEZE, Alain, *Les origines du régime parlementaire en France (1814-1848)*, Paris, Presses universitaires de France, 2002, 436 p.

LARGESSE, Pierre, « Les émeutes d'avril 1848 à Rouen et à Elbeuf pour une République sociale et les affrontements sociaux en Seine-Inférieure », *Le Fil Rouge*, Revue départementale de l'Institut CGT d'Histoire sociale, printemps-été 2011, n°42, p. 4-56.

LE DIGOL, Christophe, « Du bureau au comité. La spécialisation du travail de l'assemblée constituante (1789-1791) », dans COHEN, Antonin, LACROIX, Bernard, RIUTORT, Philippe (dir.), *Les formes de l'activité politique. Éléments d'analyse sociologique (XVIII^e-XX^e siècle)*, Presses universitaires de France, 2006, p. 65-81.

LE DIGOL, Christophe, « Du mandat impératif au mandat représentatif. La formation d'une première division du travail politique (1789-1791) », dans LE DIGOL, Christophe, HOLLARD, Virginie, VOILLIOT, Christophe, BARAT, Raphaël, *Histoires d'élections*, CNRS Éditions, 2018, p. 309-326.

LE FORESTIER, René, *Les illuminés de la Bavière et la Franc-maçonnerie allemande*, Genève, Slatkine-Megariotis Reprints, 1974, 729 p.

LEFEVBRE, Philippe, *L'invention de la grande entreprise. Travail, hiérarchie, marché, France (fin XVIII^e siècle – début XX^e siècle)*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003, 310 p.

LESPINET-MORET, Isabelle, MORET, Frédéric, « La République des ouvriers » dans DUCLERT, Vincent, PROCHASSON, Christophe (dir.), *Dictionnaire critique de la République*, Paris, Flammarion, 2002, p. 413-418.

LUCAS, Alphonse, *Les clubs et les clubistes. Histoire complète, critique et anecdotique des clubs et des comités électoraux fondés à Paris depuis la révolution de 1848*, Paris, E. Dentu, 1851, 287 p.

LUCHAIRE, François, *Naissance d'une constitution : 1848*, Paris, Fayard, 1998, 274 p.

LEVASSEUR, Émile, *Les salaires au XIX^e siècle*, Paris, 1887, 298 p.

MALANDAIN, Gilles, *L'introuvable complot. L'affaire Louvel : événement, enquête et rumeur dans la France de la Restauration*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2011, 333 p.

MARCILHACY, Christiane, « Les caractères de la crise sociale et politique de 1846 à 1852 dans le département du Loiret », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Tome 6, 1959, p. 5-59.

MAYAUD, Jean-Luc *et al.*, 1848. *Actes du colloque international du cent cinquantième, tenu à l'Assemblée nationale à Paris, les 23-25 février 1998*, Paris, Créaphis, 2002, 580 p.

MCKAY, Donald C., « Un imprimé "perdu" sur la dissolution des Ateliers nationaux en 1848 », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle*, 1848, Année 1933, n° 146, p. 153- 181.

MC PHEE, Peter, « The Crisis of Radical Republicanism in the French Revolution of 1848 », *Historical Studies*, 1974, Vol. 16, n° 62, p. 71-88.

MC PHEE, Peter, *Les Semailles de la République dans les Pyrénées-Orientales (1846-1852) : classes sociales, culture et politique*, Perpignan, Publication de l'Olivier, 1995, 509 p.

MERRIMAN, John, *The agony of the Republic: the repression of the left in revolutionary France, 1848-1851*, New Haven-London, Yale University Press, 1978, 298 p.

NEWMAN, Edgar, « La blouse et la redingote. L'alliance du peuple et de la bourgeoisie à la fin de la restauration », *Annales historiques de la Révolution française*, Année 1975, 222, p. 513-535.

NICOLET, Claude, *L'idée républicaine en France (1789-1924) : essai d'histoire critique*, Paris, Gallimard, 2007 [1982], 528 p.

OFFERLE, Michel, « Capacités politiques et politisations : faire voter et voter, XIX^e-XX^e siècles (1), *Genèses*, 2007/2, n°67, p. 131-149.

OFFERLE, Michel, « Capacités politiques et politisations : faire voter et voter, XIX^e-XX^e siècles (2), *Genèses*, 2007/3, n°68, p. 145-160.

PAILLAT, Paul, « Les salaires et la condition ouvrière en France à l'aube du machinisme (1815-1830), *Revue économique*, Vol. 2, n° 6, 1951, p. 767-776.

PERREUX, Gabriel, *Au temps des sociétés secrètes : la propagande républicaine au début de la Monarchie de Juillet (1830-1835)*, Paris, Hachette, 1931, 398 p.

PEYROU, Florencia, « Autour des émeutes rouennaises d'avril 1848 : réalité et représentations d'une insurrection ouvrière », *Annales de Normandie*, 48^e année, n°5, 1998, p. 545-570.

PIERRE, Eugène, *Traité de droit politique électoral et parlementaire*, Paris, Librairie Imprimerie réunies, 1902-1906, 1432 p.

PILBEAM, Pamela M., *Republicanism in nineteenth-century France, 1814-1871*, Basingstoke-London, Macmillan, 1995, 370 p.

RANCIÈRE, Jacques, *Aux bords du politique*, Paris, Éditions Osiris, 1990, 112 p.

RANCIÈRE, Jacques, *La mésentente : politique et philosophie*, Paris, Galilée, 2002, 187 p.

RÉGENT, Frédéric, *La France et ses esclaves : de la colonisation aux abolitions (1620-1848)*, Paris, Pluriel, 2019, 353 p.

RENARD, Georges, « La Deuxième République française 1848-1851 », JAURÈS, Jean, (dir.), *Histoire socialiste de la France contemporaine*, Tome IX, 1901-1908, Wikisource [en ligne].

RENOUX, Carine, « Le papillon de l'Ain : un département au cœur des circulations transnationales au milieu du XIX^e siècle », *French History and Civilization*, Vol. 10, 2021, p. 40-52.

RIOT-SARCEY, Michèle, *Le procès de la liberté : une histoire souterraine du XIX^e siècle en France*, Paris, La Découverte, 2016, 353 p.

RUCHON, François, *Histoire de la franc-maçonnerie à Genève de 1736 à 1900 d'après des documents inédits*, Genève, Slatkine, 2004, 328 p.

RUDE, Fernand, *L'insurrection lyonnaise de novembre 1831 et le mouvement ouvrier à Lyon*, 2^e éd., Paris, Anthropos, 1969, 785 p.

SAINT-DENIS, Henri, *Histoire d'Elbeuf*, Elbeuf, Imprimerie H. Saint-Denis, 1904, Tome X, p. 82.

SAINTON, Jean-Pierre, « De l'état d'esclave à "l'état de citoyen". Modalités du passage de l'esclavage à la citoyenneté aux Antilles françaises sous la Seconde République (1848-1850) », *Outre-Mers. Revue d'histoire*, 2003, n°338-339, p. 47-82.

SCHMIDT, Nelly, « 1848 : Liberté et peurs sociales aux Caraïbes », dans CARON, Jean-Claude (dir.), *La République à l'épreuve des peurs. De la Révolution à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, p. 119-135.

STEWART-MCDOUGALL, Mary Lynn, *The Artisan Republic, Revolution, Reaction, and Resistance in Lyon 1848-1851*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 1984, 211 p.

TARDY, Jean-Noël, « Tuer le tyran ou la tyrannie ? Attentat et conspiration politique : distinctions et affinités en France de 1830 à 1870 », *La Révolution française*, 2012/1 [en ligne].

TARDY, Jean-Noël, *L'âge des ombres : complots, conspirations et sociétés secrètes au XIX^e siècle*, Paris, Les Belles Lettres, 2015, 671 p.

TODD, David, *L'identité économique de la France. Libre-échange et protectionnisme (1814-1851)*, Paris, Grasset, 2008, 490 p.

VIGIER, Philippe, *La Seconde République*, Paris, Presses universitaires de France, 2001[1983], 128 p.

VIGIER, Philippe, *1848, les Français et la République*, préface d'Alain Corbin, Paris, Hachette Littérature, 1998, 430 p.

VUILLEUMIER, Marc, « Buonarroti et ses sociétés secrètes à Genève : quelques documents inédits (1815-1824) », *Annales historiques de la Révolution française*, 42^e année, n°201, juillet-septembre 1970, p. 490.

WEILL, Georges, *Histoire du parti républicain en France. 1814-1870*, présentation de Maurice Agulhon, Paris-Genève, Slatkine, 1980, 431 p.

ZAIDMAN, Pierre-Henri, *Le mandat impératif de la révolution française à la commune de Paris*, Monde libertaire, 2008, 90 p.

ZÉVAÈS, Alexandre, « La propagande socialiste dans la campagne en 1848 », *Revue d'Histoire du XIX^e siècle*, 1848, Année 1934, 149, p. 75-94.

Reconnaissance, identités

BOURDIEU, Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, préf. De John B. Thompson, Seuil, 2001[1991], 423 p.

BOURGUINAT, Nicolas, « De la question frumentaire à l'idée d'une "économie morale" sous la Seconde République », *Cahiers d'Histoire*, Tome 43, n°2, « 1848 en provinces », 1998, p. 177-200.

BUTLER, Judith, *Le pouvoir des mots : discours de haine et politique du performatif*, Paris, Éditions Amsterdam, 2008, 220 p.

CAILLE, Alain, « De la reconnaissance. Don, identité et estime de soi », *Revue du Mauss*, 2004/1, n° 23, La Découverte, 512 p.

CAILLE, Alain, CHANIAL, Philippe, GAUTHIER, François, « Tempêtes sur les identités », *Revue du Mauss*, 2022/1, n° 59, Éditions Le Bord de l'eau, 376 p.

CAILLE, Alain, LAZZERI, Christian (dir.), *La reconnaissance aujourd'hui*, Paris, CNRS Ed., 2009, 503 p.

CELIKATES, Robin « Reconnaissance, conflit, et politique des besoins », dans FERRARESE, Estelle (dir.), *Qu'est-ce que lutter pour la reconnaissance ?*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2013, p. 110-132.

CERUTTI, Simona, « *Who is below?* E. P. Thompson, historien des sociétés modernes : une relecture », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2015/4 (70^e année), p. 931-956.

COHEN, Déborah, « Rancière, sociologue, autrement », *Labyrinthe. Atelier interdisciplinaire*, dossier : « Jacques Rancière, l'indiscipliné », 17, 2014, en ligne : <https://doi.org/10.4000/labyrinthe.85>.

COLLIOT-THÉLÈNE, Catherine, « L'ignorance du peuple », dans Duprat, Gérard (dir.), *L'ignorance du peuple. Essais sur la démocratie*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, p. 17-40.

COLLOVALD, Annie, « Identité(s) stratégique(s) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 73, juin 1988, Penser la politique, p. 29-40.

CRAWFORD, Matthew B., *Éloge du carburateur. Essai sur le sens et la valeur du travail*, Paris, La Découverte, 2010, 249 p.

CUVILLIER, Armand, *Un journal d'ouvriers : « L'Atelier » 1848-1850*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1954, 221 p.

DERANTY, Jean-Philippe, « Jacques Rancière's Contribution to the Ethics of Recognition », *Political Theory*, Vol. 31, n° 1, 2003, p. 136-156.

DERANTY, Jean-Philippe, « Mécontentement et reconnaissance : Honneth face à Rancière », dans RENAULT, Emmanuel, SINTOMER, Yves, *Où en est la théorie critique ?*, Paris, La Découverte, 2013, p. 185-199.

EL KABLI, Nassim, *Soi-même par un autre : figures d'exemplarité, figures d'exemple*, Sesto San Giovanni, Éditions Mimésis, 2021, 208 p.

ELLISON, Ralph, *Homme invisible, pour qui chantes-tu ?*, Paris, Grasset, 1985 [1952], 545 p.

FASSIN, Didier, « Les économies morales revisitées », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 2009/6, n° 64, Éditions de l'EHESS, p. 1237-1266.

FAUCONNET, Tatiana, « Se reconnaître pour être reconnu ? De l'expression de la souffrance sociale à l'idée de "régénération" dans les professions de foi électorales ouvrières en 1848 », dans DERUELLE, Aude, LEGOY, Corinne, *Les Mots du politique 1815-1848*, Paris, Classiques Garnier, 2021, p. 121-133.

FAURE, Alain, RANCIÈRE, Jacques, *La Parole Ouvrière : 1830-1851*, Paris, Union gén. D'éd., 1976, 447 p.

FERRARESE, Estelle (dir.), *Qu'est-ce que lutter pour la reconnaissance ?*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2013, 246 p.

FERRARESE, Estelle, « Qu'est-ce qu'une lutte pour la reconnaissance ? : Réflexions sur l'antagonisme dans les théories contemporaines de la reconnaissance », *Politique et Sociétés*, Vol. 28, n° 3, 2009, p. 101-116.

FIALA, Pierre, LAFON, Pierre (dir.), *Des mots en liberté : mélanges offerts à Maurice Tournier*, volume 1, ENS Éditions, 1998, 558 p.

GAY, Vincent, *Pour la dignité. Ouvriers immigrés et conflits sociaux dans les années 1980*, Presses universitaires de Lyon, 2021, 328 p.

GENEL, Katia, DERANTY, Jean-Philippe (dir.), *Reconnaissance ou mésentente ? un dialogue critique entre Jacques Rancière, Axel Honneth*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 2020, 152 p.

GUEGEN, Haud, MALOCHET, Guillaume, *Les théories de la reconnaissance*, Paris, La Découverte, 2012, 126 p.

HINCKER, Louis, *Citoyens-combattants à Paris, 1848-1851*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2019, 352 p.

HOBBSAWM, Éric J., SCOTT Joan W., « Des cordonniers très politiques », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2006/5, n° 53-4bis, p. 29-50.

HONNETH, Axel, « Invisibility: On the Epistemology of "Recognition" », *Aristotelian Society Supplementary*, Vol. 75, n° 1, 2001, p. 111-126.

HONNETH, Axel, « La philosophie de la reconnaissance : une critique sociale. Entretien avec Axel Honneth », propos recueillis par Michaël Foessel, *Esprit*, n° 7, juillet 2008, p. 88-95.

HONNETH, Axel, « La théorie de la reconnaissance : une esquisse », *Revue du Mauss*, n° 23, 1 septembre 2004, p. 133-136.

HONNETH, Axel, « Marxisme, philosophie sociale et théorie critique. Un entretien d'Emmanuel Renault », *Actuel Marx*, 2010/1, n° 47, p. 188-195.

HONNETH, Axel, « Réification, connaissance, reconnaissance : quelques malentendus », propos recueillis par Michaël Foessel, *Esprit*, n° 7, juillet 2008, p. 96-107.

HONNETH, Axel, « Reification : A Recognition-Theoretical View », *The Tanner Lectures on Human Values*, cours délivré à l'Université de Californie, Berkeley, mars 2005, 47 p., URL : <https://tannerlectures.utah.edu/> (consulté la dernière fois le 9 mars 2023)

HONNETH, Axel, *La lutte pour la reconnaissance*, trad. de l'allemand par Pierre Rusch, Paris, Éditions du Cerf, 2000, 232 p.

HONNETH, Axel, *La reconnaissance : histoire européenne d'une idée*, trad. de l'allemand par Pierre Rusch, Paris, Gallimard, 2020, 213 p.

HONNETH, Axel, *La réification : petit traité de théorie critique*, trad. de l'allemand par Stéphane Haber, Paris, Gallimard, 2007, 141 p.

HONNETH, Axel, *La société du mépris*, trad. de l'allemand par Olivier Voirol, Paris, La Découverte, 2008, 249 p.

HULAK, Florence, « Le sujet historique de la critique sociale : E. P. Thompson et le concept de “working class” », *Actuel Marx*, n° 63, 2018, p. 149-170.

IHL, Olivier, *Le mérite et la République. Essai sur la société des émules*, Paris, Gallimard, 2007, 512 p.

ISER, Mattias, « Recognition », *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Summer 2019 Edition), Edward N. ZALTA (ed.), URL : <https://plato.stanford.edu/archives/sum2019/entries/recognition/> (consulté la dernière fois le 9 mars 2023).

KATZNELSON, Ira, ZOLBERG, Aristide R., *Working-class formation: nineteenth-century patterns in Western Europe and the United States*, Princeton University Press, 1986, 470 p.

KRIEG-PLANQUE, Alice, « L'ethos de rupture en politique : “Un ouvrier, c'est là pour fermer sa gueule !”, Philippe Poutou », *Argumentation et analyse du discours*, « Le dispositif victimaire et sa disqualification », 2019. URL : <https://doi.org/10.4000/aad.3386> (consulté la dernière fois le 31 mars 2023).

LAMOUCHE, Fabien, « Paul Ricoeur et les “clairières” de la reconnaissance », *Esprit*, n° 7, Juillet, 2008, p. 76-87.

LANOË, Catherine (dir.), « Revêtir des idées. Habits, parures et politique en France (XVI^e-XXI^e siècles) », *Parlement(s), revue d'histoire politique*, n° 34, 2021, 248 p.

LAVERGNE, Cécile, *Violence, identités et reconnaissance. Penser une philosophie sociale de la violence avec Pierre Bourdieu et Axel Honneth*, Thèse de doctorat soutenue à l'université Paris-Ouest Nanterre la Défense, 2015, 554 p.

LECERCLE, Jean-Jacques, *De l'interpellation : sujet, langage, idéologie*, Paris, Éditions Amsterdam, 2019, 289 p.

LUKÀCS, Georg, *Histoire et conscience de classe*, trad. de l'allemand par Kostas Axelos et Jacqueline Bois, Paris, Éditions de Minuit, 1976 [1960], 417 p.

MENUDO, José Manuel, « Jean-Baptiste Say et les compétences entrepreneuriales pour l'industrialisation », *Innovations*, 2014/3, n°45, p. 39-57.

NOIRIEL, Gérard, *Une histoire populaire de la France. De la guerre de Cent Ans à nos jours*, Marseille, Agone, 2018, 829 p.

OFFERLE, Michel, « Illégitimité et légitimation du personnel politique ouvrier en France avant 1914 », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 1984, 39^e année, n° 4, p. 681-716.

PASQUIER, Renaud (dir.), « Dossier : Jacques Rancière, l'indiscipliné », *Labyrinthe*, 17, 2004(1), URL : <http://journals.openedition.org/labyrinthe/85> (consulté la dernière fois le 8 mars 2023).

PIGUET, Marie-France, « Désignation et reconnaissance : le concours pour “chercher un terme appellatif qui remplace celui de canut” dans l'Écho de la fabrique », dans FROBERT, Ludovic, *L'Écho de la fabrique : naissance de la presse ouvrière à Lyon*, ENS Éditions, Institut d'histoire du livre, 2010, p. 15-28.

PINKNEY, David Henry, *Decisive years in France 1840-1847*, Princeton-Guildford, Princeton Univ. Press, 1986, 235 p.

PRUGNOT, Jean, « J.-P. Gilland et l'affaire du vote universel », *Maintenant*, n°4, Cahier d'art et de littérature, Grasset, 1946.

RAGUET, Thomas, « Petites phrases : la gauche contre le peuple ? », *Débatdoc*, LCP, France, 15 février, 2012, 1 heure 26 minutes.

RANCIÈRE, Jacques, « Politics, Identification, and Subjectivation », *October*, « The Identity in Question », 1992, The MIT Press, p. 58-64.

RANCIÈRE, Jacques, « The Myth of the Artisan Critical Reflections on a category of Social History », *International Labor and Working-Class History*, n°24, Fall, Cambridge University Press, 1983, p. 1-16.

RANCIÈRE, Jacques, *La nuit des prolétaires*, Paris, Fayard, 1981, 451 p.

RANCIÈRE, Jacques, *Le philosophe et ses pauvres*, Paris, Fayard, 1983, 315 p.

RANCIÈRE, Jacques, *Les mots et les torts. Dialogue avec Javier Bassas*, Paris, La Fabrique éditions, 2021, 96 p.

RENAULT, Emmanuel, « Mépris et souffrance dans l'Écho de la fabrique », dans FROBERT, Ludovic, *L'Écho de la fabrique : naissance de la presse ouvrière à Lyon*, Lyon, ENS Éditions, 2010, p. 87-110.

RENAULT, Emmanuel, « Reconnaissance, Institutions, Injustice », *Revue du Mauss*, 2004, n° 23, p. 180-195.

RENAULT, Emmanuel, « What is the Use of the Notion of the Struggle of Recognition? », *Revista de Ciencia Política*, 2007, Vol. 27, p. 195-205.

RENAULT, Emmanuel, *L'expérience de l'injustice. Essai sur la théorie de la reconnaissance*, Paris, La Découverte, 2017, 327 p.

RENAULT, Emmanuel, *Mépris social. Éthique et politique de la reconnaissance*, Bègles, Éditions du Passant, 2000, 117 p.

RENAULT, Emmanuel, *Souffrances sociales : sociologie, psychologie et politique*, Paris, La Découverte, 2008, 405 p.

RIBARD, Dinah, « De l'écriture à l'événement. Acteurs et histoire de la poésie ouvrière autour de 1840 », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n° 32, 2006, p. 79-91.

RIBARD, Dinah, *Le menuisier de Nevers : poésie ouvrière, fait littéraire et classes sociales (XVII^e siècle-XIX^e siècle)*, Paris, Éditions de l'EHESS, Gallimard, 2023, 394 p.

RICCEUR, Paul, *Parcours de la reconnaissance*, Paris, Stock, 2004, 386 p.

ROBBINS, Derek, « La philosophie et les sciences sociales : Bourdieu, Merleau-Ponty et Husserl », *Cités*, 2012/3, n° 51, p. 17-31.

SCHMIDT AM BUSH, Hans-Christoph (dir.), *La « reconnaissance » comme principe de la Théorie critique*, Lyon ENS Éditions, 2015, 342 p.

SCOTT, James C., « Infrapolitique des groupes subalternes », *Vacarme*, 2006/3, n°36, [en ligne].

SCOTT, James C., *La domination et les arts de la résistance : fragments du discours subalterne*, Paris, Éditions Amsterdam, 2009, 269 p.

SENNETT, Richard, *Ce que sait la main. La culture de l'artisanat*, Paris, Albin Michel, 2010, 403 p.

SENNETT, Richard, COBB, Jonathan, *The Hidden Injuries of Class*, New York, Alfred. A. Knopf, 1972, 275 p.

SEWELL, William H., « La confraternité des prolétaires : conscience de classe sous la Monarchie de Juillet », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 1981, Vol. 36, n° 4, p. 650-671.

SEWELL, William H., *Gens de métier et révolutions*, trad. de l'américain par Jean-Michel Denis, Paris, Aubier Montaigne, 1983, 423 p.

SIMONIN, Anne, *Le déshonneur dans la République : une histoire de l'indignité, 1791-1958*, Paris, Grasset, 758 p.

TARRAGONI, Federico, « La méthode d'Edward P Thompson », *Politix*, 2017/2, n° 118, p. 183-205.

THOMPSON, Edward P., « The Moral Economy of the English Crowd in the Eighteenth Century », *Past & Present*, 1971, n°50, p. 76-136.

THOMPSON, Edward Palmer, *La formation de la classe ouvrière anglaise*, trad. Gilles Dauvé, Mireille Golaszewski, Marie-Noëlle Thibault, Paris, Éditions Points, 2012, 1164 p.

TOTO, Francesco, PÉNIGAUD, Théophile, RENAULT, Emmanuel *et al.*, *La reconnaissance avant la reconnaissance. Archéologie d'une problématique moderne*, Lyon, ENS Editions, 2017, 325 p.

TOURNIER, Maurice, « Le mot “Peuple” en 1848 : désignant social ou instrument politique ? », *Romantisme*, 1975, n° 9, p. 6-20.

VOIROL, Olivier, « Les luttes pour la visibilité. Esquisse d’une problématique », *Réseaux*, 2005/1-2, n° 129-130, p. 89-121.

VOIROL, Olivier, « préface », dans HONNETH, Axel, *La société du mépris*, Paris, La Découverte, 2008, p. 9-34.

WACHTEL, Nathan, *La vision des vaincus : les Indiens du Pérou devant la conquête espagnole, 1530-1570*, Paris, Gallimard, 1992, 395 p.

WILIWOLI, Augustin, *Axel Honneth, lutter pour la reconnaissance*, Toulouse, Domuni Press, 2018, 178 p.

WILLEMEZ, Laurent, « La “République des avocats”. 1848 : le mythe, le modèle et son endossement », dans OFFERLÉ, Michel, *La profession politique XIX^e-XX^e*, Paris, Belin, 2017[1999], p. 245-269.

ZANCARINI-FOURNEL, Michelle, *Les luttes et les rêves. Une histoire populaire de la France de 1685 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2017, 994 p.

ZARKA, Yves Charles, *Critique de la reconnaissance. Autour de l’œuvre d’Axel Honneth*, Paris, Mimesis, Série « Philosophie société », 2015, 103 p.

ZINN, Howard, *Une histoire populaire des États-Unis : de 1492 à nos jours*, Marseille, Agone, 2014 [1980], 811 p.

Représentation(s)

Comme le pluriel cherche à le manifester, la représentation n’est pas appréhendée dans la bibliographie comme un objet uniquement de la science politique mais plutôt comme un objet transversal des sciences humaines et sociales.

AGULHON, Maurice, « 1848, le suffrage universel et la politisation des campagnes françaises », dans AGULHON, Maurice, *Histoire vagabonde*, Tome III, *La politique en France d’hier à aujourd’hui*, Paris, Gallimard, 1996, p. 61-82.

AGULHON, Maurice, *Marianne au combat : l’imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1979, 251 p.

ALBERTONE, Manuela, TROPER, Michel (dir.), *La représentation politique. Anthologie*, Paris, Classiques Garnier, 2021, 512 p.

ALLAL, Amin, YON Karel, « Citoyennetés industrielles, (in)soumissions ouvrières et formes du lien syndical : pour une sociologie politique des relations de travail », *Critique Internationale*, 2020, 87/2, p. 15-32.

- ARTIÈRES, Philippe, KALIFA, Dominique (dir.), « Histoire et archives de soi », *Sociétés et représentations*, 2002/1, n° 13, Éditions de la Sorbonne, 362 p.
- BARTHES, Roland, *Le degré zéro de l'écriture*, Paris, Éditions du Seuil, 2014 [1953], 187 p.
- BEECHER, Jonathan, *Writers and Revolution. Intellectuals and the French Revolution of 1848*, Cambridge, CUP, 2021, 494 p.
- BERNARDI, Bruno, « Introduction », *Profession de foi du vicaire savoyard*, Paris, Garnier Flammarion, 2010, p. 7-41.
- BLONDIAUX, Loïc, « Faut-il se débarrasser de la notion de compétence politique ? Retour critique sur un concept classique de la science politique », *Revue française de Science politique*, 2007/6, Vol. 57, p. 759-774.
- BONHOMME, Marc, « Les professions de foi à l'occasion des élections présidentielles françaises », *Mots. Les langages du politique*, n°112, 2006, p. 21-27.
- BOUCHET, Thomas, « Impasses et ruses du récit. Silences et mises en mots de l'événement au XIX^e siècle », *Sociétés et Représentations*, 2011/2, n° 32, p. 45-55.
- BOURDELAIS, Patrice, « Des représentations aux réalités, les contremaîtres du Creusot, 1850-1900 », dans LEQUIN, Yves, VANDECASTEELE-SCHWEITZER, Sylvie (dir.) *L'usine et le bureau. Itinéraires sociaux et professionnels dans l'entreprise (XIX^e et XX^e siècles)*, p. 151-165.
- BOURDIEU, Pierre, « Espace social et genèse des "classes" », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1984, Vol. 52-53, p. 3-14.
- BOURDIEU, Pierre, « La délégation et le fétichisme politique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1984, Vol. 52-53, p. 49-55.
- BOURDIEU, Pierre, « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1981, Vol. 36-37, p. 3-24.
- BOURDIEU, Pierre, *Microcosmes. Théorie des champs*, « introduction », Paris, Raisons d'Agir, 2021, 696 p.
- BOURDIEU, Pierre, *Propos sur le champ politique*, introduction de Philippe Fritsch, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2000, 110 p.
- BOUREL, Guillaume, « L'invasion de l'Assemblée constituante, 15 mai 1848 », Histoire par l'image [en ligne], consulté le 29/08/2023. URL : histoire-image.org/etudes/invasion-assemblee-constituante-15-mai-1848.
- BOWMAN, Franck Paul, « George Sand, le christ et le royaume », *Cahiers de l'AIEF*, Année 1976, 28, p. 243-262.
- BOWMAN, Franck Paul, *Le Christ des barricades : 1789-1848*, Paris, Éditions du Cerf, 1987, 361 p.

BRETON, Yves, « French Economists in Parliament from the Second Republic to the Outbreak of the Great Crisis (1848-1929) », dans Guidi E.L. Marco, Augello M. Massimo, *Economists in Parliament in the Liberal Age (1848-1920)*, London, Routledge, 2017, p. 129-162.

BRETON, Yves, « Les économistes français et les écoles historiques allemandes », *Histoire, économie et société*, 1988, Vol. 7, n° 3, p. 399-417.

BRITO VIEIRA, Monica, « Representing Silence in Politics », *American Political Science Review*, Vol. 114, n° 4, 2020, p. 976-988 ;

BRITO VIEIRA, Monica, « Silence in political theory and practice », *Critical Review of International Social and Political Philosophy*, Vol. 24, 2021, p. 289-295.

BRITO VIEIRA, Monica, RUNCIMAN, David, *Representation*, Cambridge, Polity Press, 2008, 2013 p.

BRUHAT, Jean, « Le socialisme français de 1848 à 1871 », dans DROZ, Jacques (dir.), *Histoire générales des socialismes, I, Des origines à 1875*, Paris, PUF, 1979, p. 503-504.

CABANÈS, Jean-Louis, « Fictions politiques du pluriel et du simple : les romans socialistes et les romans champêtres de George Sand », dans REVERZY, Eléonore, HARTMANN, Pierre, FONKOUA, Romuald (dir.), *Les Fables du politique des Lumières à nos jours*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2012, p. 109-121.

CASTLETON, Edward, *Regards sur 1848*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2015, 418 p.

CHABOSEAU, Augustin, « Les Constituants de 1848. Notes de statistique démographique et professionnelle », *Bulletin de la Société d'histoire de la Révolution de 1848*, Paris, Cornély, 1911, 52 p.

CHARTIER, Roger, « Le monde comme représentation », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 1989, Vol. 44, n° 6, p. 1505-1520.

CLAUZADE, Laurent, « Le statut philosophique des communes médiévales chez Saint-Simon, A. Thierry et A. Comte », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes. Journal of medieval and humanistic studies*, n°2, 12 décembre 1996, p. 97-107.

COHEN, Déborah, *La nature du peuple. Les formes de l'imaginaire social, XVIII^e-XXI^e siècles*, Seyssel, Champ Vallon, 2010, 441 p.

COLLIGNON, Jean-Pierre, *Médailles politiques et satiriques, décorations et insignes de la Deuxième République française 1848-1852*. Paris/Lille/Lyon/Reims, J.P. Collignon édition, 1984 [catalogue de collection].

CORBIN, Alain, *Le miasme et la jonquille : l'odorat et l'imaginaire social XVIII^e-XIX^e siècles*, Paris, Flammarion, 2005, 336 p.

COTTA, Maurizio, RUSSO, Federico, *Research handbook on political representation*, Cheltenham, UK, Edward Elgar Publishing Limited, 2020, 368 p.

DAUPHIN, Noëlle (dir.), *George Sand : terroir et histoire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, 300 p.

DÉLOYE, Yves, « Se présenter pour représenter », dans OFFERLÉ, Michel (dir.), *La profession politique. XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 2017[1999], p. 279-304.

DESROSIÈRES, Alain, Thévenot, Laurent, « Les mots et les chiffres : les nomenclatures socio-professionnelles », *Économie et Statistique*, n°110, 1979, p. 49-65.

DOVI, Suzanne, « Political Representation », *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Fall 2018 Edition, Edward N. ZALTA (ed.). URL : <https://plato.stanford.edu/entries/political-representation/> (consulté la dernière fois le 31 mars 2023).

DULONG, Delphine, *La construction du champ politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 375 p.

DUPRAT, Gérard (dir.), *L'ignorance du peuple. Essais sur la démocratie*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, 210 p.

FABIANI, Jean-Louis, « La tradition latente. À propos des usages de la philosophie comtienne de la science dans l'histoire de la sociologie française », dans FABIANI, Jean-Louis, PASSERON, Jean-Claude, *Le goût de l'enquête*, Paris, l'Harmattan, coll. Logiques sociales, p. 389-416.

FAURE, Alain, « La blouse ouvrière au XIX^e siècle », *Modes pratiques*, 2015/1, p. 149-173.

FONTANA, Michèle, « “George Sand fecit soi-même” George Sand face à sa caricature », dans THÉRENTY, Marie-Ève (dir.), *George Sand journaliste*, Saint-Étienne, Presses Universitaires de Saint-Étienne, 2011 [En ligne].

FREY, Daniel, « La Profession de foi de Jean-Jacques Rousseau », *Revue d'histoire et de philosophie religieuse*, 92^e année, n°1, Janvier-Mars 2012, p. 153-174.

FROBERT, Ludovic, « Les lunettes de M. Raspail. Les Almanachs de l'Ami du peuple. 1849-1850 », dans BARBIER, Jonathan, FROBERT, Ludovic (dir.), *Une imagination républicaine, François-Vincent Raspail (1794-1878)*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2017, p. 205-207.

GARRIGOU, Alain, « Le brouillon du suffrage universel. Archéologie du décret du 5 mars 1848 », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n°6, 1991, p. 161-178.

GARRIGOU, Alain, *Histoire sociale du suffrage universel en France 1848-2000*, Paris, Seuil, 2002, 366 p.

GAUTIER, Claude, « La représentation chez Pierre Bourdieu : de la délégation comme décision à la délégation comme dépossession – hypothèses de lecture », *Cités*, 2012/3, n° 51, p. 65-77.

GAXIE, Daniel, *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, 2000, 160 p.

GRIBAUDI, Maurizio, RIOT-SARCEY Michèle, *1848, la révolution oubliée*, Paris, La Découverte, 2009, 288 p.

GRIFFATON, Marie-Laure, CLERMONT-JOLY, Magdeleine, REMY, Jean-Luc, *François Bonhommé, peintre témoin de la vie industrielle au XIX^e siècle*, Jarville-la-Malgrange, Éditions Serpenoise, Musée de l'histoire du fer, 1996, 160 p., 227 illustrations.

GRIFFITHS, David Albert, *Jean Reynaud : encyclopédiste de l'époque romantique, d'après sa correspondance inédite*, Paris, Éd. M. Rivière, 1965, 483 p.

GRIGNON, Claude, PASSERON, Jean-Claude, *Le savant et le populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Gallimard, Le Seuil, 1989, 260 p.

GUENIFFEY, Patrice, *Le nombre et la raison : la Révolution française et les élections*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1993, 559 p.

HAYAT, Samuel, « *Au nom du peuple français* ». *La représentation politique en question autour de la révolution de 1848 en France*, Thèse de doctorat en Science politique, Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis, 2011.

HAYAT, Samuel, « La représentation inclusive », *Raisons politiques*, 2013/2, n° 50, p. 115-135.

HAYAT, Samuel, PENEAU, Corinne, SINTOMER, Yves, « La représentation-incarnation », *Raisons politiques*, 2018/4, n° 72, Presses de Sciences Po, 200 p.

HAYAT, Samuel, SINTOMER, Yves, « La représentation politique », *Raisons politiques*, 2013/2, n° 50, Presses de Sciences Po, 186 p.

HUARD, Raymond, « Histoire intellectuelle et histoire par en bas : les candidatures ouvrières de la Révolution à 1870 », *Romantisme*, 2007/1, n°135, p. 23-35.

HUARD, Raymond, *Histoire du suffrage universel en France (1848-1946)*, Paris, Aubier, 1990, 493 p.

IRRERA, Orazio, LORENZINI, Daniele, « Prises de parole : les discours subalternes », *Raisons politiques*, 2017/4, n° 68, Presses de Sciences Po, 108 p.

JARRIGE, François, LE ROUX, Thomas, « Naissance de l'enquête : les hygiénistes, Villermé et les ouvriers autour de 1840 », dans GEERKENS, Éric, HATZFELD, Nicolas, LESPINET-MORET, Isabelle, VIGNA, Xavier (dir.), *Les enquêtes ouvrières dans l'Europe contemporaine*, Paris, La Découverte, 2019, p. 43.

JAUME, Lucien, « Guizot et la philosophie de la représentation », *Droits*, Vol. 0, n°15, 1992, 12 p.

JAUME, Lucien, *L'individu effacé, ou le paradoxe du libéralisme français*, Paris, Fayard, 1997, 591 p.

KARILA-COHEN, Pierre, « Un doctrinaire “homme du peuple” ? Eugène Janvier, sous-

préfet de Dinan en 1847-1848 », dans *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2020/1, n°31, p. 75-94.

KEARNS, James, « The Reorganization of the Louvre's Painting Collections in 1848 », *The Modern Language Review*, 2007, 102/1, p. 58-73.

KOSELLECK, Reinhart, *Le futur passé : contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2000, 334 p.

LAURENT, Alain, VINCENT, Valentin, *Les penseurs libéraux*, Paris, Les Belles Lettres, 2012, 918 p.

LEFEBVRE, Rémi, SAWICKI, Frédéric, *La société des socialistes : le PS aujourd'hui*, Éditions du Croquant, 2006, 255 p.

LORDON, Frédéric, « Les évitements visibles du “Parlement des invisibles” », *La pompe à phynance*, les blogs du « Diplo », publié le 7 février 2014 [en ligne].

LYON-CAEN, Judith, « Louis Reybaud panoramiste », *Romantisme*, 2007/2, n°136, p. 27-38.

MAILLARD, Alain, *La communauté des égaux : le communisme néo babouviste dans la France des années 1840*, Paris, Kimé, 1999, 352 p.

MANENT, Pierre, *Histoire intellectuelle du libéralisme*, Paris, Fayard, 2012[1987], 250 p.

MANIN, Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 2019[1995], 369 p.

MANSBRIDGE, Jane, « Rethinking Representation », *The American Political Science Review*, 2003, Vol. 97, n° 4, p. 515-528.

MANSBRIDGE, Jane, « Should Blacks Represent Blacks and Women Represent Women? A Contingent “Yes” », *The Journal of Politics*, Vol. 61, n° 3, 1999, p. 628-657.

MANSBRIDGE, Jane, *Dispositifs de la démocratie. Entre participation, délibération et représentation*, édition critique de Samuel Hayat, Julien Talpin et Audric Vitiello, Paris, Classiques Garnier, 2022, 304 p.

MANSBRIDGE, Jane, trad. SAINT-UPERY, Marc, « Les noirs doivent-ils être représentés par des Noirs et les femmes par des femmes ? Un oui mesuré », *Raisons politiques*, 2013/2, n°50, p. 53-77.

MARKIEWICZ, Patrice, « Louis Wolowski, un intellectuel et un représentant du libéralisme en France au milieu du XIX^e siècle », Thèse d'histoire soutenue en 1994 à l'Université Paris X Nanterre, 505 p.

MASSON, Maurice, « Introduction », *La profession de foi du vicaire savoyard*, Édition critique d'après les manuscrits de Genève, Neuchâtel et Paris, Fribourg, 1914, 608 p.

- MASSON, Maurice, *La formation religieuse de Rousseau*, Paris, 1916, 318 p.
- MILLOT, Hélène et SAMINADAYAR, Corinne (dir.), *1848, une révolution du discours*, Saint-Étienne, Cahiers intempestifs, 2001, 292 p.
- MIREAUX, Émile, « Un témoin de la révolution de 1848 : Louis Reybaud », *Revue des Deux Mondes*, février 1965, p. 330-343.
- MURARD, Lion, ZYLBERMAN, Patrick (dir.), *L'haleine des faubourgs : ville, habitat et santé au XIX^e siècle*, Fontenay-sous-Bois, 1978, 463 p.
- MUSSO, Pierre, *La religion du monde industriel : analyse de la pensée de Saint-Simon*, La Tour d'Aigues, Éd. de l'Aube, 2006, 343 p.
- MUSSO, Pierre, *Télécommunications et philosophie des réseaux. La postérité paradoxale de Saint-Simon*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, 396 p.
- NISBET, Robert, *History of the idea of progress*, London, Heinemann, 1980, 370 p.
- OEHLER, Dolf, *Le spleen contre l'oubli, juin 1848. Baudelaire, Flaubert, Heine, Herzen*, trad. de l'allemand par Guy Petitdemange, avec le concours de Sabine Cornille, Paris, Payot, 1996, 465 p.
- OFFERLE, Michel (dir.), *La profession politique. XIX^e-XXI^e siècle*, Paris, Belin, 2017, 595 p.
- PAULHAN, Frédéric, « Le Présentisme », *Revue Philosophique de la France et de l'Étranger*, T. 98, juillet-décembre 1924, p. 190-237.
- PITKIN, Hanna Fenichel, *The concept of representation*, Berkeley, University of California Press, 1972, 323 p.
- PORTER, Theodore M., « Reforming Vision: The Engineer Le Play Learns to Observe Society Sagely », dans DASTON, Lorraine, LUNBECK, Elizabeth. (dir.), *Histories of scientific observation*, University of Chicago Press, 2011, p. 285.
- RANCIÈRE, Jacques, *Courts voyages au pays du peuple*, Paris, Seuil, 1990, 180 p.
- RIBARD, Dinah, « Le menuisier et l'enfant », *Gradhiva. Revue d'anthropologie et d'histoire des arts*, n° 20, 2014, p. 84-108.
- RIBARD, Dinah, « Le temps de la poésie des ouvriers. Prise de parole, travail et littérature en contextes », dans BRAYARD, Florent, (dir.), *Des contextes en histoire. Actes du forum du CRH 2011, La Bibliothèque du Centre de recherches historiques*, 2013, p. 277-294.
- RIBARD, Dinah, « Professions de foi ouvrières », *Fabula/Les colloques*, 1848 et la littérature, URL : <http://www.fabula.org/colloques/document7048.php>, page consultée le 11 mai 2023.
- ROOF, Judith, WIEGMAN, Robyn, *Who can Speak? Authority and Critical Identity*, Urbana-Chicago, University of Illinois Press, 1995, 251 p.

- ROSA, Guy, « “Lord Clown” ou Comment Victor Hugo devint un orateur républicain », dans CHARLE, Christophe (dir.), *La France démocratique (combats, mentalités, symboles) : mélanges offerts à Maurice Agulhon*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 335-342.
- ROSANVALLON, Pierre, *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 1990, 369 p.
- ROSANVALLON, Pierre, *Le modèle politique français*, Paris, Seuil, 2004, 445 p.
- ROSANVALLON, Pierre, *Le moment Guizot*, Paris, Gallimard, 1985, 414 p.
- ROSANVALLON, Pierre, *Le peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998, 379 p.
- ROSANVALLON, Pierre, *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992, 490 p.
- SAMINADAYAR-PERRIN, Corinne, « Le Mois (1848). Paradoxes d'une histoire immédiate », dans MOMBERT, Sarah, SAMINADAYAR-PERRIN, Corinne (dir.), *Un mousquetaire du journalisme : Alexandre Dumas*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2019, p. 47-62.
- SAMSON, Véronique, ROGER-LACAN Mathier (dir.), *1848 et la littérature*, Colloque Fabula, URL : <https://www.fabula.org/colloques/sommaire6982.php> (consulté la dernière fois le 31 mars 2023).
- SAPIRO, Gisèle, DENORD, François, SEILER, Hélène (dir.), *Dictionnaire international Bourdieu*, CNRS Editions, 2020, p. 146-148.
- TAGUIEFF, Pierre-André, *Le sens du progrès : une approche historique et philosophique*, Paris, Flammarion, 2004, 437 p.
- THOMAS, Edmond, *Voix d'en bas. La poésie ouvrière du XIX^e siècle*, Paris, F. Maspero, 1979, 463 p.
- VANDEKERKHOVE-CAORS, Marielle, « L'affaire Fanchette ou la dénonciation exemplaire » dans HECQUET, Michèle, *L'éducation des filles au temps de George Sand*, Arras, Artois Presses Université, 1998 [en ligne].
- VILLARD, Pierre, *Les idées économiques et sociales de Louis Reybaud*, Aix-en-Provence, La pensée universitaire, 1968, 254 p.
- VILLERMÉ, Louis-René, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, rééd., Paris, EDHIS, 1979[1840], 2 Vol.
- VOILLIOT, Christophe, « La figuration de l'élection dans l'espace social d'un roman balzacien : Le député d'Arcis », *A contrario*, 2003/2, Vol.1, p. 32-51.

ANNEXES

Annexe 1. Chronologie indicative de l'année 1848 en France

- 22-24 février Insurrection à Paris puis ailleurs en métropole.
- 24 février Formation d'un gouvernement provisoire républicain après un compromis politique entre les républicains modérés du journal le *National* et les radicaux de journal la *Réforme*. Albert dit « ouvrier » et « mécanicien » est nommé au gouvernement provisoire.
- 27 février Création des Ateliers nationaux à destination des chômeurs.
- 28 février Création de la Commission du gouvernement pour les travailleurs (dite Commission du Luxembourg).
- 2 mars Réduction de la journée de travail à 10 heures à Paris et à 11 heures dans les départements français.
- 4 mars Fin du cautionnement pour la presse.
- 16 mars Mise en place de « l'impôt des 45 centimes ».
- 17 mars Manifestation des républicains pour le report des élections des Représentants à l'Assemblée constituante.
- 23-24 avril Élections de l'Assemblée constituante et victoire des républicains modérés.
- 4 mai Première réunion de l'Assemblée constituante.

10 mai	Création d'une Commission exécutive composée de François Arago, Louis-Antoine Garnier Pagès, Pierre Marie de Saint-Georges, Alphonse de Lamartine, Alexandre Auguste Ledru-Rollin.
15 mai	Manifestation de soutien à la Pologne et insurrection à l'Assemblée nationale.
21 juin	Décret de fermeture des Ateliers nationaux.
22 juin	Insurrection à Paris contre le décret de fermeture des Ateliers nationaux.
23 juin	Répression sanglante de l'insurrection par l'armée menée par le général Eugène Cavaignac.
26 juin	Fin de l'insurrection : chute de la dernière barricade située au faubourg Saint-Antoine.
28 juin	Nomination du Gouvernement du général Cavaignac composé de républicains modérés. Restriction de la liberté des Clubs.
28 juillet	Loi sur les Clubs (restriction des activités des Clubs).
9 août	Rétablissement du cautionnement pour la presse.
9 septembre	Augmentation de la durée journalière de travail à 12 heures.
4 novembre	Promulgation de la constitution de la Deuxième République française.
10 décembre	Élection présidentielle et victoire de Louis-Napoléon Bonaparte.
20 décembre	Nomination du Gouvernement de Odilon Barrot composé de monarchistes.

Annexe 2.
La « salle de carton », lieu de délibération de l'Assemblée
constituante de 1848

Figure 6. Situation géographique de la salle de carton dans le plan
d'ensemble du Palais-Bourbon.

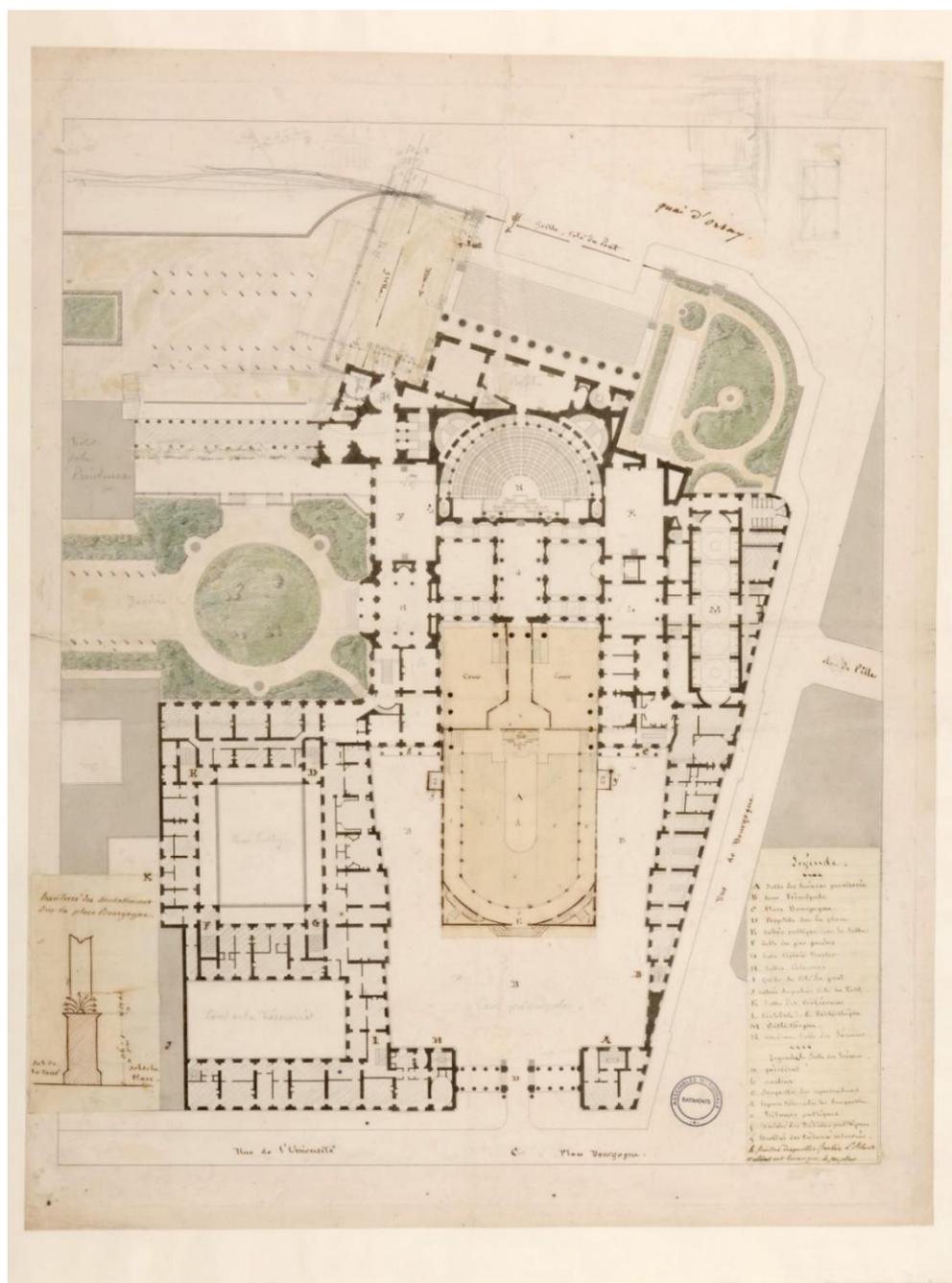
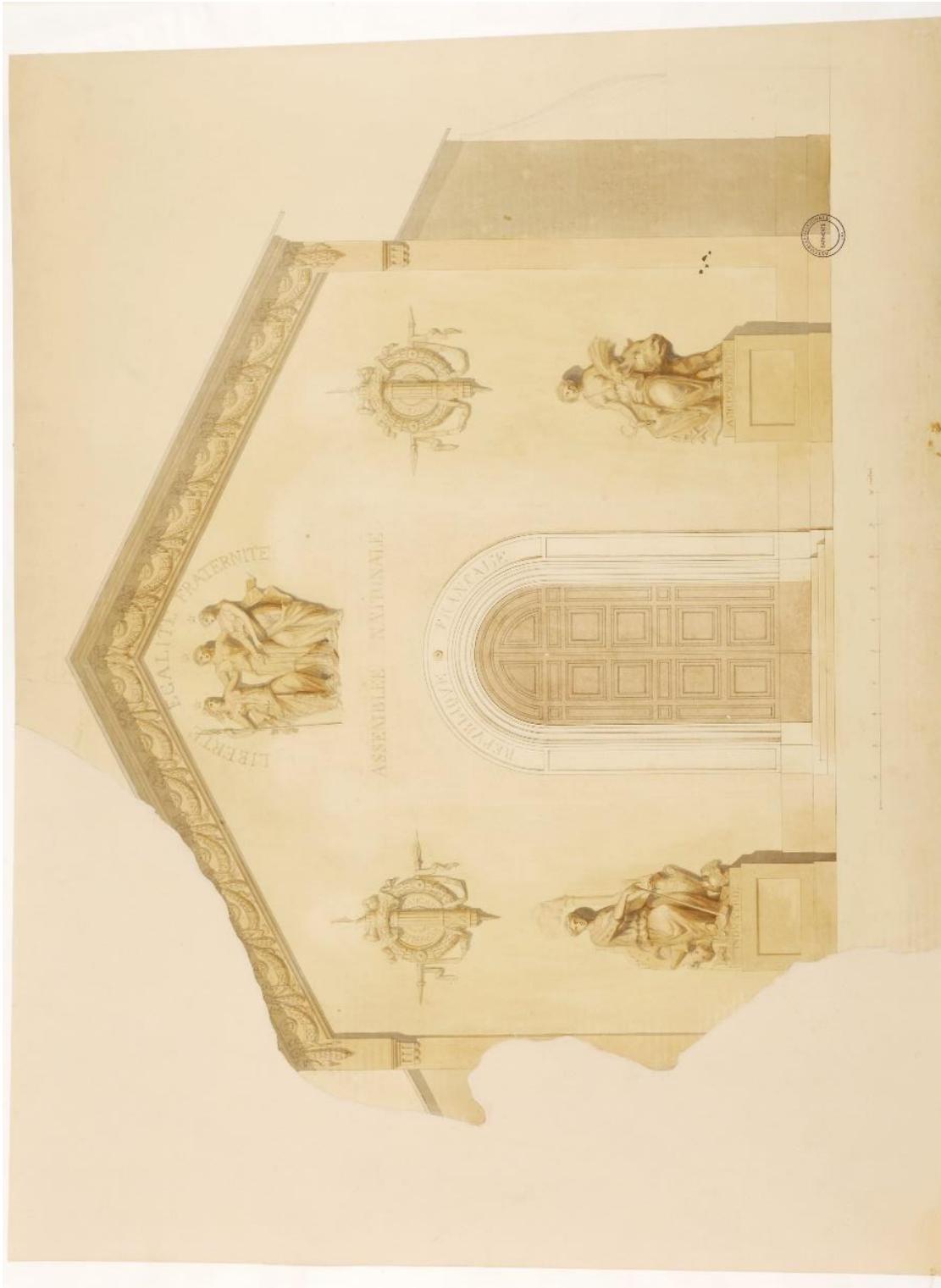


Figure 7. Façade de la « salle de carton ».



[A.A.N. ; Affaires immobilières et Patrimoine de l'Assemblée nationale.]

Figure 8. Intérieur de la salle de carton en mai 1848.



[A.A.N. ; Bibliothèque de l'Assemblée nationale.]

Annexe 3.

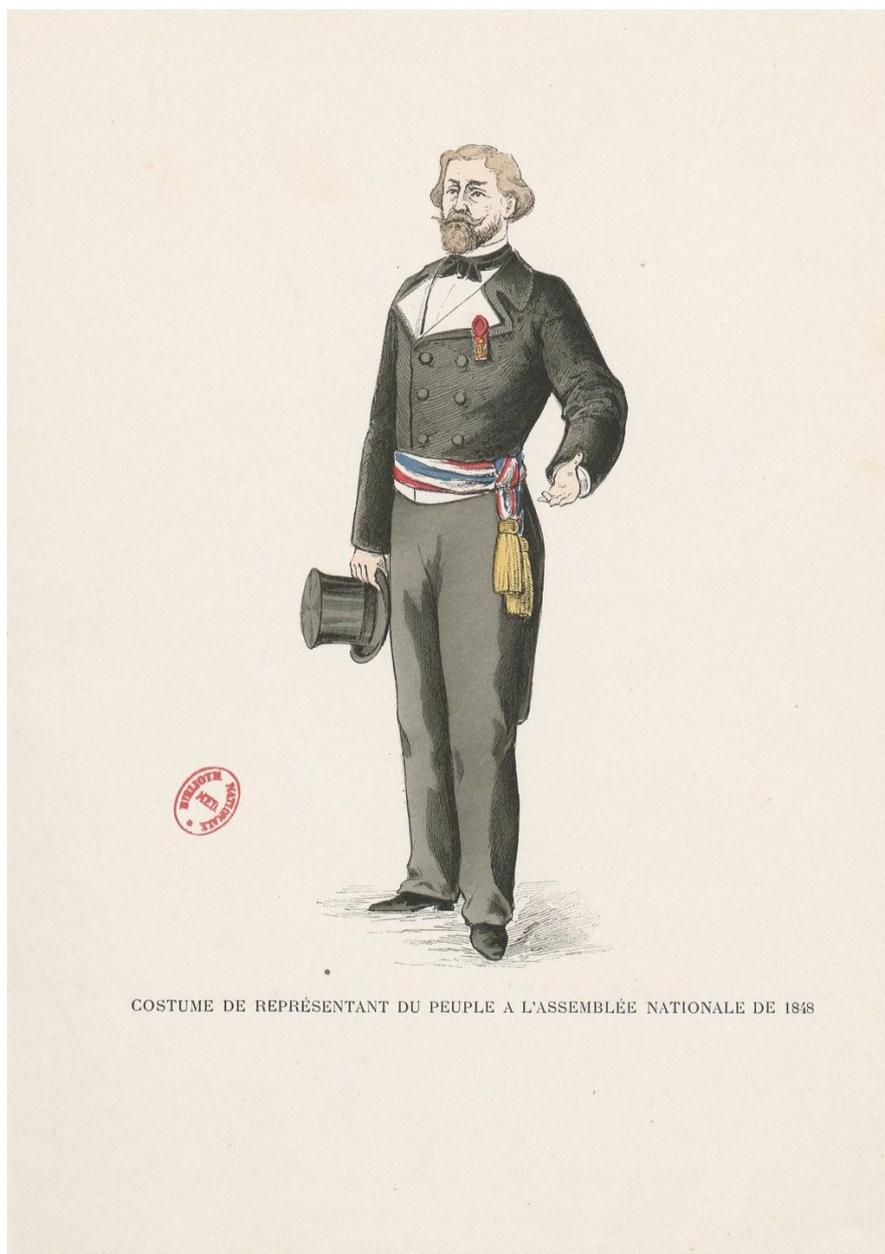
Extrait du cahier d'enregistrement des élus aux élections générales d'avril 1848

Figure 9. Tableau d'enregistrement des élus aux élections générales d'avril 1848 (Extrait).

Electeurs n. inscrits	Nombre des votants	Noms des Représentants	Prénoms	Date et lieu de naissance.	Suffrages obtenus.
Rhône.					
		+ Paforet, Maire de Lyon, né à Lyon	Démophile.	Ville [Rhône] 12 février an III	126, 743
		+ Dautre, Typographe	Espirit	+ 1 Juillet 1811 -	104, 891
		+ Aubertier, Maire de la Chapelle	"	" "	84, 644
		+ Portet, Médecin	Pierre	+ 3 Juin 1792 -	83, 664
		+ Lacroix, Agriculteur	Charles-Julien	S'-Vincent-de-Bezins (Rhône) 16 germinal an VIII	80, 969
		+ Montemart, Maire de la Chapelle	Antoine-Bernard	+ 10 Mars 1811 -	71, 746
		+ Gourd, Maire de Châles	Emmanuel	+ 28 Juillet 1787 -	69, 453
		+ Paullian, Cultivateur	Pierre	Lyon, 19 thermidor an III -	64, 057
		+ Benoit, Coiffeur	Joseph-Marie	Martin-de-Bave (Ain) 15 Juin 1792 -	63, 981
		+ Mouraud, Ingénieur	Charles-François	Bourg, 29 nivôse an X -	59, 724
		+ Chanay, Propriétaire de la Chapelle	Philibert	St-Basile (Rhône) 10 an IX	54, 604
		+ Ferrouillat, Avocat	Jean-Baptiste	Lyon 4 Mars 1820 -	53, 406
		+ Belletier, Aubergiste	Claude	+ 23 Avril 1816 -	45, 471
		+ Greppo, Coiffeur	Jean-Louis	Louilly-le-Monial [Rhône] 8 Janvier 1810 -	45, 194
Saône (haute)					
		+ Grammont, de, ancien député	Ferdinand	+ 6 Juin 1809	68, 621
		+ Dufournel, ancien député	François-Alexandre & Dieudonné	+ 31 Août 1808	63, 499
		+ McEllotte, Capitaine d'artillerie	Louis-Eugène	+ 10 Juin 1810	54, 817
		+ Guerrin, ancien député	Jean-Charles Marie-Victor	+ 16 Août 1806	41, 697
		+ Minal, le commandant	Pierre-François	Horvort (Saône-et-Loire)	35, 848
		+ Angar, maître de forges	Antoine-Constant	Saïis, 25 juillet 1789	30, 461
		+ Moreot, Avocat	Marc-Fidèle	+ 14 novembre 1793	29, 599
		+ Lelut, marchand de bois	Jean-Baptiste	Lyon, 25 germinal an XII	22, 028
		+ Signard, Commis de l'administration	Nicolas-François	+ 19 Avril 1818	20, 157
Saône-et-Loire					
		+ Lamartine, ancien député	Alphonse	+ 21 8 ^{bre} 1793	129, 879
4 136,000	131,092	+ Mathieu, ancien député	Claude-Louis	+ 25 9 ^{bre} 1783	127, 042

Annexe 4.
Le costume du parlementaire selon le décret du
gouvernement provisoire

Figure 10. Costume de représentant du peuple à l'Assemblée nationale de 1848.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

[LAUNAY, Edmond, *Costumes, insignes, cartes, médailles des députés (1798-1898)*, p. 205 ; source : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k875293j/f219.item#>]

Annexe 5.
Le règlement intérieur du Comité du travail de la
Constituante de 1848

[Règlement du Comité du travail arrêté au 31 juillet 1848, A.N., cote : C//928]

Comité du travail
Règlement arrêté en Assemblée générale

Du bureau du comité

Art. 1

Le bureau du Comité du travail se compose d'un président, d'un vice-président, et de deux secrétaires.

Les membres du bureau sont nommés pour un mois, ils peuvent être réélus.

Art. 2

Les fonctions du bureau sont les mêmes que celles définies dans les articles 7, 8, 9 du règlement de l'Assemblée nationale.

Du sous-comité d'enquête

Art. 3

Il y a un sous-comité d'enquête pour l'exécution de l'article 7 du décret du 25 mai. Il est composé de 25 membres et divisé en cinq sous-commissions de 5 membres chacune, savoir :

La sous-commission des métaux

La sous-commission des tissus

La sous-commission des produits chimiques

La sous-commission des industries diverses

La sous-commission de l'enquête générale

Les 4 premières sous-commissions sont chargées spécialement de procéder à l'enquête extérieure de celle des industries de Paris qui réclameront un examen sur place.

La sous-commission d'enquête générale est chargée spécialement de recueillir les faits constatés par l'enquête opérée dans le sein du Comité, de coordonner les résultats de l'enquête des départements, et de préparer enfin les résolutions du Comité sur l'ensemble de l'opération.

De la tenue des séances

Art. 4

Le Comité se réunit 5 fois par semaine, savoir les lundi, jeudi et samedi en séance générale ; les mardi et vendredi en séance d'enquête. Le samedi est plus particulièrement

consacré aux rapports de pétitions, de mémoires adressés au Comité, à entendre, s'il y a lieu, les auteurs de systèmes relatifs à la question du travail. Le mercredi est consacré aux opérations de l'enquête extérieure.

Art. 5

Les séances ont lieu dans l'ancienne salle à 10 heures $\frac{1}{2}$ du matin. L'appel nominal est fait tous les jours en séance générale une demie heure après l'heure fixée pour la réunion. Celui qui sans excuse, aura dans le courant d'un mois manqué deux fois à l'appel sera averti, mention en sera faite au procès-verbal. Celui qui sans excuse, aura dans le même espace de temps manqué 4 fois à l'appel sera blâmé, mention en sera faite au procès-verbal. Celui qui sans excuse, aura dans l'espace d'un mois manqué 6 fois à l'appel sera invité à donner sa démission.

Art. 6

Les articles 25 à 39 inclus au règlement de l'Assemblée nationale sont applicables à la tenue des séances du Comité du travail.

Du mode de votation

Art. 7

Le Comité vote par assis et levés sur toutes les questions soumises à la délibération, sauf pour les nominations qui se font au scrutin secret.

Après le vote des articles d'un projet ou propositions de décrets, il est toujours procédé à un vote sur l'ensemble du projet ou de la proposition.

Des projets ou propositions de décrets

Art. 8

Les projets de décrets et propositions transmis au Comité par l'assemblée sont, après une discussion préliminaire, confiés à un rapporteur désigné par le Comité. Le rapporteur s'adjoint pour l'étude du projet tel nombre de membres qu'il juge nécessaires. Nul ne peut être nommé rapporteur de plusieurs projets ou propositions à la fois.

Art. 9

Le Rapporteur, désigné ainsi qu'il de l'être dit à l'article précédent, devra faire son rapport au Comité au jour qu'il sera fixé par le bureau.

Si le Rapporteur n'est pas en mesure de le faire, un autre rapporteur sera nommé par le Comité.

Tout Rapporteur qui aura été remplacé deux fois à raison de son inexactitude, encourra un blâme, mention en sera faite au procès-verbal du Comité.

Tout Rapporteur qui aura été remplacé quatre fois sera invité à donner sa démission. Dans tous les cas il ne pourra plus être nommé Rapporteur.

Art. 10

Conformément aux articles 24 et 50 du règlement de l'Assemblée, les auteurs d'une proposition soumise à l'examen du Comité sont invités à se rendre dans le sein du Comité pour y assister à la discussion et donner des explications.

Si le Comité n'est pas d'avis de donner suite à la proposition, il est fait dans les dix jours, un rapport sommaire à l'assemblée.

Art. 11

Lorsque la proposition a été soumise à plusieurs Comités, le Comité, suivant qu'il est ou non chargé du rapport, adresse son avis écrit et motivé au Comité qui en est chargé ou recueille les avis des Comités consultés qu'il joint au rapport qu'il présente à l'Assemblée. (Exécution de l'article 15 du règlement de l'Assemblée).

Des propositions émanant d'un membre du Comité

Art. 12

Les propositions soumises directement au Comité par un de ses membres sont déposées sur le bureau du Président, pour être autographiées et distribuées ensuite à chacun des membres 24 heures au moins avant la discussion.

Des pétitions ou mémoires adressées au Comité

Art. 13

Les pétitions ou mémoires adressés directement au Comité ou renvoyés par l'assemblée sont inscrits dans l'ordre de leur arrivée, sur un registre spécial contenant le numéro d'ordre, le nom du pétitionnaire, et l'indication sommaire de l'affaire. Ces pétitions ou mémoires sont distribués par le président entre les divers membres du Comité à son choix.

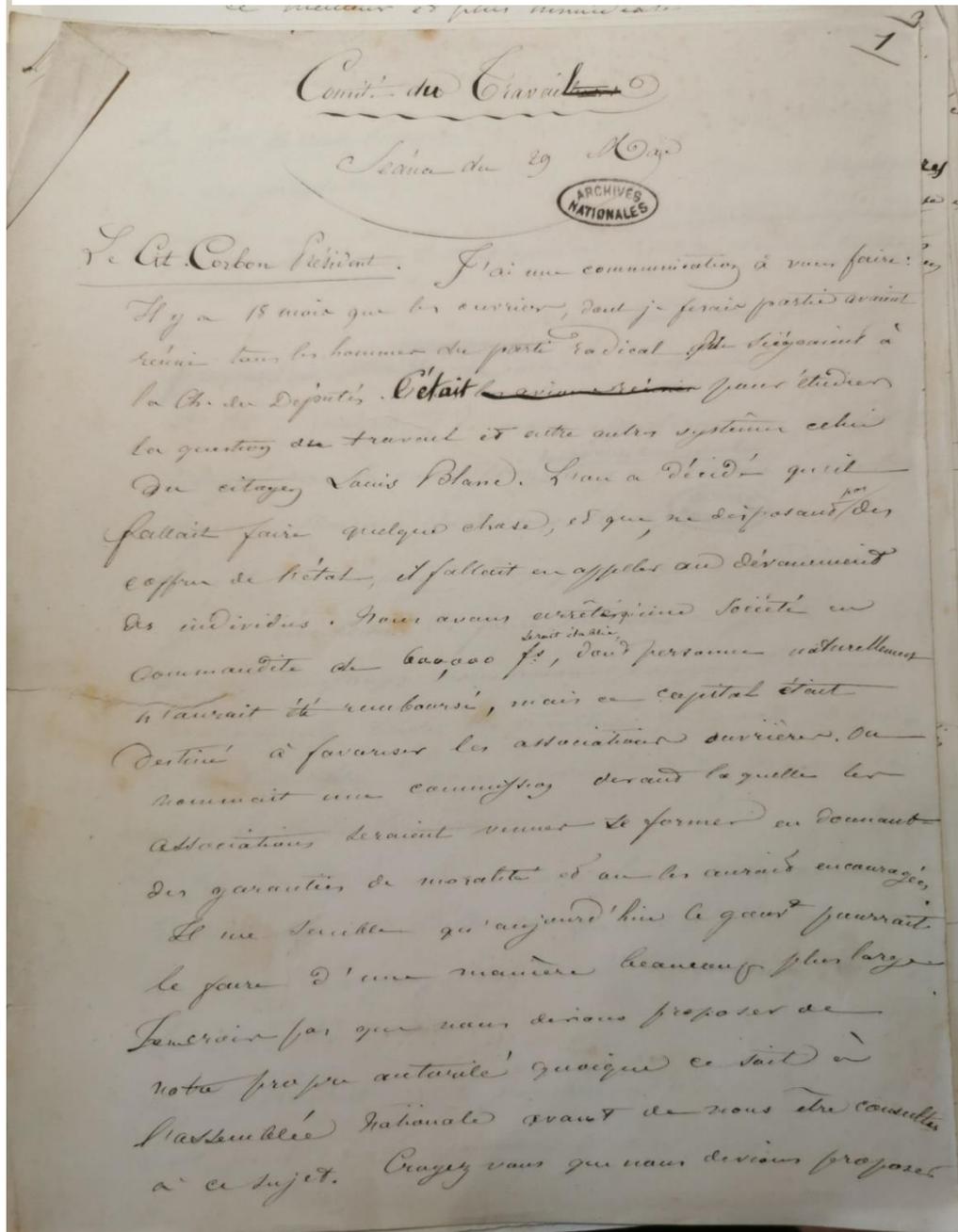
Art. 14

Les Rapporteurs sont tenus de faire leur rapport dans la semaine sinon ils seront remplacés par le Bureau et la mention de leur remplacement sera faite au procès-verbal de la séance.

Ils portent en marge de la pétition, leurs conclusions et la décision du Comité. Ils remettent au Président les pétitions spéciales au Comité pour recevoir telle suite qu'il appartiendra.

Annexe 6.
Le procès-verbal sténographié du Comité du travail de la
séance du 29 mai 1848

**Figure 11. Procès-verbaux du Comité du travail de la Constituante de 1848
(Extraits, 12 p.).**



[version sténographiée, A.N., cote : C/928]

Le meilleur et plus immédiat.

quelque chose ?

Le Cit. Habrock Maubian revient à moi je suis partisan
de cette proposition. L'air m'a recue différents memories
~~mais mon rapport est fait; pour un de ces memories, l'usage en a été~~
par le président a été développé au hasard, et mon intention
est de présenter au comité de vœux et
maintenant une seule commission ~~pour~~ ^{pour} ~~de~~ ^{de} ~~présenter~~
proposition ~~à la~~ ^{à la} ~~partir~~ ^{partir} de l'Assemblée Nationale.

Le Cit. Rivière Je viens apporter un projet
rédigé par la commission ^{depuis un an ou plus} et y a 18 mois par les
Citoyens Moaric, Jandehaus & c.

Le Cit. Demesmay Voyez vous qu'il ne serait
pas nécessaire de faire connaître au public que
depuis longtemps nous avions compris dans notre
programme toutes les questions qui ont été présentées
à l'Assemblée? nous avons besoin de venir à la
aide de toutes les propositions.

Le Cit. de Nogue Nous avons l'air d'être venus à
la suite de Mr Billaud quand l'idée est venue
de nous. La proposition de Mr Demesmay me
semble très juste.

Le Cit. Rivière Le programme n'a pas été publié
c'est qu'il y a eu opposition et moi même j'ai été

le meilleur et plus immédiat.

un des opposants. Permettez-moi de vous dire deux
mots: les ouvriers sont persuadés que l'Assemblée
Nationale ne veut rien faire pour eux, et moi je
proposerais seulement d'apporter quelques palliatifs
à leur position et qu'est-ce qu'on poursuit dans le
citoyen Louis Blanc, c'est moi ses thèses que
le citoyen Louis Blanc lui-même. ~~Il s'agit aussi~~
Si l'on ne présente pas un programme bien net
ou l'idée d'association n'est bien formulée, ils
croiront encore que l'on a présenté cette idée d'une
manière très large afin de pouvoir la tourner
comme l'on voudra. Il faudrait donc la
présenter d'une manière plus carrée, plus
large.

Le Cit. Dumesnil Mais si vous avez un programme
qui convient bien? 

Le Cit. Courret Il est évident que le gouv. est en
mesure de mettre cette idée en pratique. Je ne
vais pas pourvoir le gouv. en donnant l'as
à des associations qui se formeraient la liberté
de prendre ce programme. Je crois que ~~il est~~
immédiatement réalisable. Il y a des travaux
parfaitement étudiés aux environs de Paris. que

le meilleur et plus immédiat.

des carrières se présentent à leurs risques et à leurs périls,
 que les devis soient même pour les premières
 fois augmentés de 10% et que l'on commence
 sans de suite.

Le ct. Poussier traite sous la question
 de l'association et particulièrement de la question
 du programme.

Le ct. Courret Il est évident que M^r le Président
 parlait de l'association, vous en êtes venus ensuite
 au programme. Eh! bien: j'ai dit que l'on
 peut immédiatement commencer et qu'on peut
 dire aux ouvriers si vous êtes en mesure d'étudier
 ou de faire étudier par d'autres les travaux proposés
 et si les prix vous conviennent, vous pouvez
 vous associer et commencer à l'instant.

Le ct. Président Il y a la question du programme
 qui fixe notre attention, mais il y a aussi la
 mise en action immédiate de ce programme.

Un membre Parle ce qu'il faut encore ajouter
 au programme: le gov^t fait exécuter ses ordres par
 des personnes choisies, sait par la suite une
 assez grande quantité de travaux, nous pouvons

le meilleur est de
 préparer un Décret en vertu duquel toutes
 les entreprises sont abolies & que dorénavant les
 ouvriers seront entrepreneurs de tous les travaux
 à faire.

Un membre. Ce n'est pas possible.

Le Cit. Culmann. Voilà 30 ans que j'ai fait
 autre & jamais je n'ai voulu que le
 gouvernement forçât à prendre des entrepreneurs.
 Il y a un bâtiment de 200,000 que j'ai fait
 par association & j'ai gagné 15,000 fr sur
 le devis de mon prédécesseur.

Quant à la proposition d'association faite
 dans la commission pour les travaux du génie, comme
 ce sont des officiers d'artillerie et de génie qui
 tout font les devis, pourquoi en même temps
 le gouvernement ne les pour la peine de surveiller
 l'exécution de ces devis. Je demanderais
 dans qu'on ajoutât que le génie fera
 exécuter les travaux par devis, sans entreprise
 et en admettant comme entrepreneurs des
 ouvriers associés sous la surveillance des
 officiers du génie ou de l'artillerie qui

le meilleur et plus immédiatement
serait :

à l'heure présente fait les études de ces travaux.

Le St. Demesmay J'ai revint à ma proposition
c'est que l'on publie un programme. Rien
ne vous prouve que cet ne viendra pas une
proposition particulière qui vous proude.
Votre idée est qui aura lieu de travers la Comité
à la remorque

Le St. Wolanski J'arrive seulement maintenant et
la proposition que j'ai à faire aura probablement
déjà été faite. J'ai la plus grande confiance
dans le développement de l'esprit d'association; je
crois que cet esprit pourra rencontrer son applica-
tion dans de former très diverses et que nous
devons le expérimente toutes. Il y a entre autres
une forme qui me paraît être d'une application
possible ^{et immédiate} dans beaucoup de branches d'industries
à cet la forme de l'association de maître et des
ouvriers et qui admettrait les ouvriers aux
bénéfices de l'entreprise. Parmi les différents
moyens qui pourraient être proposés pour
pour accélérer la reprise des travaux

Le meilleur et plus immédiatement applicable
 serait d'aider les fabricants au moyen d'avances
 Du trésor et après que ce ne soit pas un bénéfice
 exclusif pour les fabricants, de faire de
 l'indemnité des ouvriers au partage des bénéfices
 une condition de l'avance.

Le Cit. Jules Simon. Je voulais dire seulement
 ceci. La proposition que fait M. le Président
 est précisément ce qui est le plus propre
 à relever la situation Du comité dans l'esprit
 Des travailleurs, car je crains qu'ils ne pensent que
 nous soyons hostiles, et cette idée d'association
 venant directement Du comité, ferait cesser
 toute espèce de préjugé. Quant à ce qui est
 Du programme, il est évident que une proposition
 à faire directement par le comité à l'Assemblée
 Nationale n'emporte pas une décision
 sur la question Du programme. En même
 temps que l'on fera la proposition on
 pourra encore discuter le programme. Il
 y a un programme de vote, mais cela
 ne nous empêche pas de proposer

une modification à ce programme et s'agissant
 d'intentions de ceux qui ont proposé le
 programme, il devait être suivi d'un catalogue
 de questions qui a été rejeté. Les tentatives
 n'ont donc pas été suivies. Je demanderais donc
 qu'on reprenne la proposition d'un programme
 détaillé de questions et qu'il fut publié
 avec ce catalogue.

ARCHIVES
 NATIONALES

Le président : voulez-vous que
 je nomme une sous-commission
 qui donne à ce programme un peu
 plus favorable à l'usage ? Je désignerais
 quelques questions que nous devons traiter
 et faire indiquer d'un manière plus
 explicite.

Le Citoy. Pésicou M^{rs} le Pr^{si}nt vient de
 nous dire qu'il regrette qu dans le
 programme la question ne fût pas
 traitée d'une manière plus explicite,
 j'admets ^{compte} j'admets ~~mon~~ le désir
 du Pr^{si}nt; mais il est dans le programme
~~les principes~~ les principes que je verrais
 mis à l'écart avec beaucoup de regret.
 Relativement à la question d'association,
 M^{rs} j'appelle toute votre attention;
~~cette question~~ certainement ~~peu~~
 je suis tout disposé à voter ce qui serait
 nécessaire ~~je~~ favorise l'association entre
 les ouvriers; mais M^{rs} prend bien garde
 à cette idée de vouloir faire associer les
 patrons ~~avec~~ et les ouvriers entre eux. Cette
 question est très délicate. On vient de
 proposer un crédit ~~je~~ mettre les indus-
 triels et les chefs d'industrie à même de

12, 73 16
10

1 a
 2
 Travailler des aujourd'hui à condition
 qu'ils s'associeraient aux ouvriers. Ceux
 qui s'occupent d'industrie savent quelle
 différence il y a entre ce qui produit
 de bénéfices telle industrie mise en
 comparaison de ce qui produit telle autre.
 C'est là qu'est la difficulté. Ne voyez-vous
 pas à côté d'une maison ^{qui} prospère qu'il
 y en a une autre qui se ruiné. Ne voyez
 donc garde de flatter les ouvriers de
 l'espoir de bénéfices qu'ils ne pourraient
 réaliser. Là est toute la vérité quant à la
 question de l'association. Je ne demande
 pas mieux que de favoriser l'association,
 mais il y aura en ce beaucoup de
 mécomptes. La question est posée
 aujourd'hui, je suis de ceux qui résistent

12 73 16
11

qu'elle soit résolue, mais consultez les
 hommes de son état pour en compte
 à votre tour les crédits nécessaires pour que
 les ouvriers s'associent entre eux. J'ai
 fait l'expérience et permettez-moi de vous
 dire qu'une maison industrielle dirigée
 par plusieurs a beaucoup plus de chance
 de prospérer qu'une maison dirigée par
 un seul. J'ai vu un homme très capable
 se gouverner très mal une maison
 industrielle pendant qu'un autre d'une
 capacité très restreinte fera une fortune
 énorme et nous voyons tous les jours
 que...

Le Citoyen Rivet vous ne l'êtes pas dans
 la question.

Le Citoyen Desroches j'étais bien aise

D'appeler l'attention sur la question
 d'association.
 Le citoy. Prusid! Quand nous traiterons
 des différents modes d'application, vous
 présenterez vos observations. ARCHIVES
NATIONALES
 Le citoy. Vides Considérant que vous
 vous êtes vu de votre bien nommé
 chargé d'examiner la question
 du programme je vous vous rappelle
 que j'ai déposé un programme dans le
 but important, que nous comprenons tous
 aujourd'hui, de monter à la classe
 carrière qu'on veut s'occuper d'elle.
 Le plus grand danger que vous ayons
 devant nous: c'est la méfiance qu'elle
 a sur nos intentions à son égard. Il
 faut faire tout notre possible pour que

Annexe 7.
**Le règlement intérieur de l'Assemblée
constituante de 1848**

[A.A.N., version numérique réalisée par le service des archives]

CHAPITRE PREMIER.

De la vérification des pouvoirs.

Article premier.

Les procès-verbaux d'élection sont, avec les pièces justificatives, répartis entre les bureaux, par ordre alphabétique des départements, et examinés par des Commissions de cinq membres, formées dans chacun d'eux par la voie du sort.

Art. 2.

L'Assemblée prononce sur la validité des élections, et le Président proclame Représentants ceux dont les pouvoirs ont été déclarés valides.

CHAPITRE II.

Du bureau de l'Assemblée.

Art. 3.

Le bureau de l'Assemblée Nationale se compose du Président, de six Vice-Présidents, de six Secrétaires, et de trois Questeurs.

Art. 4.

Le Président et les Vice-Présidents sont nommés pour un mois; ils peuvent être réélus. Les Secrétaires sont renouvelés, chaque mois, par tiers. Pour les deux premiers renouvellements, le sort désignera les Secrétaires dont les fonctions expireront. Les Secrétaires sont toujours rééligibles.

Art. 5.

Les Questeurs sont élus pour toute la durée de la session.

Art. 6.

Le Président est nommé en séance publique, à la majorité absolue. En cas de ballottage, après deux tours de scrutin, la majorité relative suffit.

Les Vice-Présidents et Secrétaires sont nommés au scrutin de liste et à la majorité relative dans les bureaux. A cet effet, un scrutin est ouvert dans chaque bureau; le dépouillement est porté au premier bureau qui fait le recensement général; le résultat est transmis au Président de l'Assemblée, et proclamé en séance publique.

Art. 7.

Les fonctions du Président sont : de maintenir l'ordre dans l'Assemblée, d'y faire observer le Règlement, d'accorder la parole, de poser les questions, d'annoncer le résultat des

suffrages, de prononcer les décisions de l'Assemblée, et de porter la parole en son nom, et conformément à son vœu.

Art. 8.

Le Président donne, à chaque séance, connaissance à l'Assemblée des communications qui la concernent.

Art. 9.

Les fonctions des Secrétaires sont de surveiller la rédaction du procès-verbal, d'en faire lecture, d'inscrire, pour la parole, les Représentants, suivant l'ordre de leur demande, de compter ostensiblement les votes, et de tenir note des décisions prises.

CHAPITRE III.

Des Comités, Commissions et Bureaux.

Art. 10.

L'Assemblée Nationale se partage en quinze comités, composés chacun de soixante Représentants, savoir :

- 1° Comité chargé de rechercher les moyens d'améliorer le sort des travailleurs;
- 2° Comité de la Justice;
- 3° Comité de la législation civile et criminelle;
- 4° Comité des cultes;
- 5° Comité des affaires étrangères;
- 6° Comité de l'instruction publique;
- 7° Comité de l'intérieur et des beaux-arts;
- 8° Comité de l'administration départementale et communale;
- 9° Comité du commerce et de l'industrie;
- 10° Comité de l'Agriculture et du crédit foncier;
- 11° Comité de la marine;
- 12° Comité de la guerre;
- 13° Comité de l'Algérie et des colonies;
- 14° Comité des finances;
- 15° Comité des travaux publics.

Art. 11.

Chacun des membres de l'Assemblée désigne, sur le registre ouvert à cet effet à la Questure, ceux des comités dont il désire faire partie, en indiquant l'ordre de sa préférence.

Le président et les vice-présidents opèrent la répartition des membres entre les comités, d'après les inscriptions, et, dans le cas où le nombre des premières inscriptions ne serait pas en rapport avec celui des membres dont chaque comité doit se composer, ils placeront les Représentants dans les autres comités pour lesquels ils se seront inscrits subsidiairement.

Ils répartissent également entre les comités, comme ils le jugent convenable, les membres qui ne se sont pas fait inscrire à la Questure.

Art. 12.

Les comités sont chargés, à moins que l'Assemblée n'en décide autrement, de l'examen des propositions et pétitions qui concernent leurs attributions respectives.

Art. 13.

Les comités sont permanents.

Art. 14.

Les communications entre les comités et les ministres auront lieu directement, soit par les président, secrétaire et Rapporteur des comités, soit par les président, secrétaire et Rapporteur des sous-commissions auxquels les comités auront confié l'étude d'une question spéciale.

Art. 15.

Lorsqu'une proposition est renvoyée à plusieurs comités, un seul comité est chargé de faire le rapport à l'Assemblée nationale.

Si la proposition émane du Gouvernement, le rapport est présenté par le comité correspondant au département ministériel au nom duquel la proposition a été faite.

Dans le cas où plus d'un comité correspond au même département ministériel, la proposition est renvoyée au comité désigné par le ministre, et s'il s'élève des difficultés, au comité désigné par l'Assemblée.

S'il s'agit de la proposition d'un Représentant, l'auteur de la proposition indique le comité par lequel il est d'avis que le rapport soit fait. L'Assemblée prononce sur cette demande, et désigne le comité chargé du rapport. La proposition est transmise à ce comité, et communiquée immédiatement aux autres comités auxquels elle a été envoyée. Ils en délibèrent, et adressent leur avis écrit et motivé au comité chargé du rapport.

Le comité chargé du rapport procède à l'instruction de la proposition, après avoir recueilli les avis des comités consultés, et il joint ces avis au rapport qu'il présente à l'Assemblée.

Art. 16.

Chaque membre de l'Assemblée pourra assister, sans voix délibérative ni consultative, aux discussions des comités.

Art. 17.

Indépendamment des comités, l'Assemblée peut toujours former des Commissions spéciales pour les questions qu'elle ne croirait pas devoir renvoyer à un comité.

Elle détermine le nombre des membres de ces Commissions, et décide s'ils seront nommés soit par le Président, soit par l'Assemblée générale, en séance publique ou dans les bureaux, qui seront au nombre de quinze, et qui seront renouvelés, chaque mois, par la voie du sort.

Art. 18.

Chaque bureau discute séparément les propositions qui lui sont transmises par l'Assemblée. La discussion ne pourra s'ouvrir au plus tôt que vingt-quatre heures après la distribution.

Art. 19.

Lorsque la discussion est terminée, chaque bureau, à la majorité absolue, nomme, s'il y a lieu, un membre de la Commission qui sera chargée de faire un rapport à l'Assemblée.

Art. 20.

Aucun membre d'une Commission ne peut être appelé à faire partie d'une seconde Commission, qu'après que la première a déposé son rapport.

Cette disposition n'est point applicable aux membres de la Commission de comptabilité.

Art. 21.

Les Comités et bureaux sont tenus, pour l'ordre de leurs travaux, de se conformer aux ordres du jour arrêtés par l'Assemblée.

Art. 22.

Les pièces communiquées à l'Assemblée sont déposées sur le bureau ou adressées au président. L'Assemblée peut en ordonner l'impression si elle le juge utile. Le président envoie aux bureaux, Comités et Commissions, toutes les pièces relatives aux objets qui doivent y être discutés.

Ces pièces sont déposées aux Archives par les rapporteurs, après le vote de l'Assemblée.

Art. 23.

Chaque Comité ou Commission nomme, à la majorité absolue, un rapporteur chargé de rendre compte du résultat de ses travaux à l'Assemblée.

Le rapport est imprimé et distribué vingt-quatre heures au moins avant la discussion en assemblée générale.

Art. 24.

Les auteurs d'une proposition ont droit d'assister, avec voix consultative, aux séances du Comité ou de la Commission chargée d'en faire l'examen.

CHAPITRE IV.

De la tenue des séances.

Art. 25.

Le président fait l'ouverture des séances. Après avoir consulté l'Assemblée, il annonce la clôture de la séance, et indique l'heure d'ouverture de la séance suivante et l'ordre du jour, lequel sera affiché dans la salle.

Art. 26.

Aucun membre de l'Assemblée ne peut parler qu'après avoir demandé la parole au président et l'avoir obtenue.

L'orateur ne parle qu'à la tribune, à moins que le président ne l'autorise à parler de sa place.

Art. 27.

Nul ne doit être interrompu lorsqu'il parle.

Art. 28.

Si l'orateur s'écarte de la question, le président l'y rappelle.

Le président ne peut accorder la parole sur le rappel à la question.

Art. 29

Le président rappelle seul à l'ordre l'orateur qui s'en écarte.

La parole est accordée à celui qui, rappelé à l'ordre, s'y est soumis et demande à se justifier.

Art. 30.

Lorsqu'un orateur a été rappelé deux fois, soit à l'ordre, soit à la question, dans le même discours, l'Assemblée peut, sur la proposition du président, lui interdire la parole sur la même question pour le reste de la séance.

L'Assemblée prononce par assis et levé, sans débat.

Art. 31.

Nul ne parle plus de deux fois sur la même question, à moins que l'Assemblée n'en décide autrement.

Art. 32.

Toute personnalité, tous applaudissements et signes d'improbation sont interdits.

Art. 33.

Si un membre de l'Assemblée trouble l'ordre, il y est rappelé nominativement par le président; s'il insiste, le président ordonne d'inscrire au procès-verbal le rappel à l'ordre. En cas de résistance, l'Assemblée prononce l'inscription au procès-verbal avec censure.

Art. 34.

Si l'Assemblée devient tumultueuse, et si le président ne peut y rétablir le calme, il se couvre. Si le trouble continue, il annonce qu'il va suspendre la séance. Si le calme ne se rétablit pas, il suspend la séance pendant une demi-heure. La demi-heure expirée, la séance est reprise de droit.

Art. 35.

Dans les discussions, les orateurs parlent alternativement pour et contre.

Art. 36.

Les réclamations d'ordre du jour, de priorité et de rappel au règlement, ont la préférence sur la question principale et en suspendent la discussion. La question préalable, c'est-à-dire celle qu'il n'y a lieu à délibérer, et les amendements sont mis aux voix avant la question principale.

Art. 37.

Dans les questions complexes, la division a lieu de droit lorsqu'elle est demandée.

Art. 38.

Il est toujours permis de demander la parole, soit, pour poser la question, soit pour un fait personnel.

Art. 39.

Avant de fermer la discussion, le président consulte l'Assemblée pour savoir si elle est suffisamment instruite; dans le doute, après une seconde éprouve, la discussion continue.

CHAPITRE V.

Du mode de votation.

Art. 40.

L'Assemblée nationale vote, par assis et levé, sur toutes les questions soumises à ses délibérations, sauf les exceptions établies par les articles suivants.

Lorsque l'Assemblée exprime son opinion par assis et levé, le président et les secrétaires décident du résultat de l'épreuve, qui peut se répéter. S'il y a doute après la deuxième épreuve, il est procédé au vote de division.

Nul ne peut obtenir la parole entre les deux épreuves ni entre la deuxième épreuve et le vote par division.

Art. 41.

Lorsqu'il y a lieu de procéder au vote de division, le président on avertit l'Assemblée, et invite les Représentants à reprendre leurs places. Chaque Représentant a deux bulletins de vote sur lesquels son nom est imprimé. Les bulletins blancs expriment l'adoption, les bulletins bleus la non-adoption. Les huissiers présentent à chaque Membre de l'Assemblée, une urne dans laquelle il dépose son bulletin. Lorsque les votes sont recueillis, le président prononce la clôture du scrutin. Les urnes sont immédiatement apportées sur la tribune. Les secrétaires en font le dépouillement, et le président proclame le résultat du vote.

Art. 42.

Les noms des votants sont insérés au *Moniteur*, si vingt membres l'ont demandé avant l'ouverture du scrutin.

Art. 43.

Il est toujours procédé au scrutin de division lorsque vingt membres le demandent, soit à haute voix, soit par la remise d'une liste au président.

Après le vote des articles d'une proposition, il est toujours procédé à un vote sur l'ensemble de la proposition.

Lorsque l'Assemblée a voté par assis et levé sur l'ensemble d'une proposition, il est procédé, en outre, à un vote par division, si vingt membres le demandent.

Art. 44.

Le vote de l'Assemblée a lieu au scrutin secret, si, avant toute épreuve, ou après une première ou une seconde épreuve douteuse, par assis et levé, la demande en est faite par quarante membres, soit à haute voix, soit par le dépôt d'une liste.

Art. 45.

Pour procéder au scrutin secret, un secrétaire fait l'appel nominal. Le Représentant appelé reçoit une boule blanche et une boule noire; il dépose dans l'urne placée sur la tribune la boule qui exprime son vote; il met dans une autre urne, placée sur le bureau des secrétaires, la boule dont il n'a pas fait usage. La boule blanche exprime l'adoption, la noire la non-adoption.

L'appel terminé, le réappel se fait de suite pour les Représentants qui n'ont pas encore voté.

Le réappel fini, les secrétaires versent les boules dans une corbeille. Ils en font ostensiblement le compte, et séparent les boules blanches des noires.

Le résultat de ce compte est arrêté par deux secrétaires au moins, et proclamé par le président.

Après avoir voté, chaque membre de l'Assemblée se remet à sa place.

Art. 46.

Les nominations se font au scrutin secret, et le contrôle des votes se fait par le compte des boules que chaque votant dépose dans l'urne placée sur le bureau des secrétaires.

Art. 47.

La présence de cinq cents membres au moins est nécessaire pour la validité des votes de l'Assemblée nationale.

Art. 48.

Lorsque cinq membres proposent à l'Assemblée de se former en comité secret, l'Assemblée prononce par assis et levé, sans débats.

CHAPITRE VI.

Des propositions de Décrets faites à l'Assemblée nationale.

Art. 49.

Toute proposition faite par un Représentant sera déposée sur le bureau de l'Assemblée, imprimée, distribuée et transmise par le président au Comité compétent.

Art. 50.

Le Comité en délibérera après avoir entendu les explications du Représentant, et s'il n'est pas d'avis de donner suite à la proposition, il en fera, dans les dix jours, un rapport sommaire à l'Assemblée. Si l'auteur de la proposition réclame l'urgence, et que le Comité la reconnait, le rapport devra être fait dans les trois jours.

Art. 51.

Si l'Assemblée, malgré l'opinion du Comité, ou si le Comité lui-même est d'avis de donner suite à la proposition, il charge un rapporteur, conformément à l'art. 20, de soumettre le résultat de son examen définitif à l'Assemblée.

Art. 52.

Après la distribution du rapport. L'Assemblée fixe le jour de la discussion.

Art. 53.

Au jour fixé, la discussion est ouverte sur l'ensemble du projet : le président consulte l'Assemblée pour savoir si elle entend passer à la discussion des articles.

Art. 54.

Si l'Assemblée refuse de passer à la discussion des articles, la proposition est rejetée. Dans le cas contraire, la discussion continue, et porte exclusivement sur chaque article de la proposition et sur les amendements qui s'y rapportent.

Art. 55.

Les amendements sont rédigés par écrit et remis au président.

L'Assemblée ne délibère sur aucun amendement, si, après avoir été développé, il n'est appuyé.

Lorsqu'un amendement est proposé pendant la discussion de l'article auquel il se réfère, il est renvoyé de droit à l'examen du Comité ou de la Commission, si le Rapporteur le demande.

Art. 56.

Tout amendement présenté et non soumis au vote dans le cours de la séance, est imprimé et distribué pour la séance suivante.

Art. 57.

Après le vote des articles, il est procédé au vote sur l'ensemble de la proposition. Lorsque des amendements ont été adoptés, l'Assemblée peut ordonner le renvoi du projet au Comité ou à la Commission, pour qu'il soit révisé et coordonné, avant d'être soumis à la lecture qui, dans ce cas, doit précéder le vote de l'ensemble.

Le travail de la Commission est imprimé et distribué vingt-quatre heures au moins avant la lecture, à moins de décision contraire de l'Assemblée.

Lors de cette lecture, aucune question nouvelle ou déjà résolue par l'Assemblée ne peut être agitée, et aucun amendement n'est mis en délibération, s'il ne porte exclusivement sur la rédaction.

Art. 58.

Dans le cas où le projet n'a pas été soumis à l'examen d'un Comité ou d'une Commission, l'Assemblée peut renvoyer, à un Comité qu'elle désigne, les amendements proposés pendant le débat, et la révision générale du projet.

Art. 59

Quoique la discussion soit ouverte sur une proposition, celui qui l'a faite peut la retirer; mais si un autre membre la reprend, la discussion continue.

Art. 60.

En cas d'urgence, l'Assemblée peut, par un vote spécial, décider qu'il sera procédé immédiatement à la délibération et au vote d'une proposition, sans observer les délais établis par les articles précédents.

Toute proposition ayant pour objet de déclarer l'urgence, doit être annoncée la veille à l'Assemblée, et insérée à l'ordre du jour de la séance.

Le rapport est fait et l'Assemblée délibère conformément aux articles 51 et suivants.

Art. 61.

Les propositions, rejetées par l'Assemblée, ne peuvent être représentées avant l'expiration d'un délai de trois mois.

Art. 62.

Les projets de décrets proposés par le pouvoir exécutif sont lus à l'Assemblée par le ministre qui les présente; il en expose les motifs, et l'Assemblée en prononce le renvoi, soit à un des Comités, soit à une Commission spéciale.

L'Assemblée peut aussi décider qu'elle délibérera sur le projet après un délai qui ne pourra être moindre de cinq jours, sans que le projet ait été renvoyé à un Comité ni à une Commission.

Art. 63.

Si le ministre déclare qu'il y a urgence, l'Assemblée peut, par un vote spécial, décider qu'elle procédera immédiatement à la discussion et au vote du projet.

Art. 64.

Le résultat des délibérations de l'Assemblée est proclamé par le président, en ces termes : L'Assemblée nationale a adopté, ou l'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Art. 65.

Les décrets de l'Assemblée nationale sont immédiatement insérés au Moniteur et au Bulletin des Lois.

CHAPITRE VII.*Des Pétitions.***Art. 66.**

Toutes les pétitions doivent être rédigées par écrit et signées. Elles sont adressées au président de l'Assemblée nationale. Elles peuvent être déposées sur le bureau par un membre de l'Assemblée. Il est interdit de les apporter en personne à la barre.

Art. 67.

Les pétitions, dans l'ordre de leur arrivée, seront inscrites sur un rôle général contenant le numéro d'ordre de la pétition, le nom du pétitionnaire, et l'indication sommaire de l'objet de la demande. Ce rôle sera imprimé et distribué à l'Assemblée.

Art. 68.

Les pétitions inscrites sur le rôle sont distribuées entre les divers Comités, selon l'objet auquel elles se rapportent; elles y demeurent à la disposition de tous les membres de l'Assemblée qui désirent en prendre communication.

Art. 69.

Les Comités seront tenus de faire, chaque semaine, un rapport au moins sur les pétitions qui leur seront respectivement parvenues. Un feuillet, distribué trois jours avant celui où le rapport doit être fait, indiquera le nom et le domicile du pétitionnaire, l'objet sommaire de la pétition, et son numéro d'inscription au rôle général.

CHAPITRE VIII.*Députations.***Art. 70.**

Les députations sont nommées par la voie du sort. Le nombre des membres qui les composent est déterminé par l'Assemblée.

Art. 71.

Un vice-président et deux secrétaires en font toujours partie.

Art. 72.

Les Représentants, siégeant en séance, portent à la boutonnière un signe distinctif, conforme au modèle, et consistant en un ruban rouge, à liseré blanc et bleu, orné des faisceaux de la République, surmontés de la main de Justice.

Dans les cérémonies extérieures, les Représentants portent, en outre, une écharpe tricolore à franges d'or, suspendues à l'épaule droite, et passant sous le bras gauche.

CHAPITRE IX.

Congés.

Art. 73.

Nul Représentant ne peut s'absenter sans un congé de l'Assemblée.

Art. 74.

Le Président peut néanmoins, en cas d'urgence, accorder un congé; il en rend compte à l'Assemblée.

CHAPITRE X.

De la Comptabilité.

Art. 75.

Une Commission est chargée de l'examen de la comptabilité des fonds administratifs.

Art. 76. Elle vérifie et apure tous les comptes, même les comptes antérieurs non réglés. Elle fait un récolement général du mobilier appartenant à l'Assemblée. Elle dresse le budget de l'Assemblée, et le soumet à son approbation. Art. 77. Avant la clôture de la session, elle fait connaître à l'Assemblée le résultat de son travail.

CHAPITRE XI.

De la Police intérieure et extérieure de l'Assemblée nationale.

Art. 78.

La Police de l'Assemblée est exercée en son nom par le président.

Art. 79.

Nul étranger ne peut, sous aucun prétexte, s'introduire dans l'enceinte où siègent les membres de l'Assemblée.

Art. 80.

Pendant tout le cours de la séance, les personnes placées dans les tribunes se tiendront assises, découvertes et en silence.

Art. 81.

Toute personne qui donne des marques d'approbation ou d'improbation est sur-le-champ exclue des tribunes par les huissiers chargés d'y maintenir l'ordre.

Art. 82.

Tout individu qui trouble les délibérations est traduit sans délai, s'il y a lieu, devant l'autorité compétente.

Art. 83.

Le président est chargé de veiller à la sûreté intérieure et extérieure de l'Assemblée nationale.

À cet effet, il a droit de requérir la force armée et toutes les autorités dont il juge le concours nécessaire.

Les réquisitions peuvent être adressées directement à tous officiers, commandants ou fonctionnaires, qui sont tenus d'y obtempérer immédiatement, sous les peines portées par les lois.

Art. 84.

Le Président peut déléguer son droit de réquisition aux Questeurs ou à l'un d'eux.

CHAPITRE XII.*Dispositions générales.***Art. 85.**

Un règlement intérieur, arrêté par le bureau de l'Assemblée, déterminera les règles relatives à la tenue du procès-verbal et au service intérieur, les attributions respectives des divers officiers de l'Assemblée, et le mode de nomination aux emplois qui en dépendent.

Art. 86.

L'Assemblée nationale interdit formellement à ses membres toutes apostilles, recommandations ou sollicitations concernant des intérêts privés.

RÈGLEMENT

Arrêté par le bureau de l'Assemblée nationale en conformité de l'art. 85 du Règlement délibéré par l'Assemblée elle-même.

Art. 85 du Règlement. « Un Règlement intérieur, arrêté par le bureau de l'Assemblée, déterminera les règles relatives à la tenue du procès verbal et au service intérieur, les attributions respectives « des divers officiers de l'Assemblée, et le mode de nomination aux emplois qui en dépendent. »

PRÉSIDENCE.**Article premier.**

Un secrétaire de la présidence de l'Assemblée nationale, pris hors de l'Assemblée, est chargé de préparer, pour chaque séance, le dossier du président, de rechercher les documents qui peuvent être invoqués dans le cours des discussions, de recueillir les précédents, de rédiger les ordres du jour en séance, de diriger le travail relatif à l'inscription, à l'analyse et au rôle général des pétitions, de surveiller l'ouverture des dépêches, de transmettre les ordres du président dans toutes les branches du service.

PROCÈS—VERBAUX.

Art. 2.

Des rédacteurs, pris hors de l'Assemblée, sont chargés de rédiger les procès verbaux, sous la surveillance du bureau.

Le travail des procès verbaux est placé sous la direction du président de l'Assemblée.

Les procès verbaux, tant des séances publiques que des Comités secrets, immédiatement après que la rédaction en est adoptée, sont mis au net et signés du président qui a tenu la séance, et de deux secrétaires au moins. Ils sont ensuite transcrits sur deux registres signés par le président et deux secrétaires.

Les rédacteurs sont chargés d'assurer la reproduction des séances publiques, conformément aux règles prescrites par l'Assemblée. Ils surveillent les copies, les envoient à l'imprimeur, corrigent les épreuves; ils prennent les mêmes soins pour les procès verbaux des séances secrètes, quand l'Assemblée en ordonne l'impression. Les procès verbaux sont distribués à chaque membre, ainsi que toutes les pièces dont l'Assemblée a ordonné l'Impression.

Les rédacteurs surveillent les commis attachés au bureau des procès verbaux. L'un d'eux en est nommé chef par le président, si la place de chef de ce bureau vient à vaquer. C'est sous la direction du chef de ce bureau, que se font le relevé des décès et démissions, et l'impression des feuillets.

QUESTURE.

Art. 3.

Il y a un secrétaire général de la Questure; ses attributions sont : la garde du sceau de l'Assemblée, les renseignements qui intéressent l'Assemblée ou ses membres, la formation des listes l'expédition des impressions ordonnées, la délivrance des passeports signés par le président et deux secrétaires, l'envoi des distributions a domicile ordonné par le président, et les autres objets relatifs a tous les détails de l'administration de la Questure.

CAISSE ET ARCHIVES.

Art. 4.

Le Trésorier de l'Assemblée est chargé de payer l'indemnité des Représentants, et les autres dépenses de l'Assemblée; il est en même temps chef du bureau des archives. Il rédige la table analytique des procès verbaux, classe et analyse les documents déposés aux archives, délivre des expéditions, etc.

BIBLIOTHÈQUE.

Art. 5.

La bibliothèque de l'Assemblée reste sous la surveillance des Questeurs.

MESSAGERS D'ÉTAT.

Art. 6.

Deux messagers d'État se tiendront à la disposition du président de l'Assemblée, et exécuteront ses ordres pour le transport des dépêches.

HUISSIERS.

Art. 7.

Dix-huit huissiers sont attachés à l'Assemblée pour son service.

Deux, au moins, de ces huissiers se tiennent, pendant les séances, dans les tribunes qui leur sont assignées, et y maintiennent l'ordre.

Art. 8.

En cas de vacance, le bibliothécaire et les rédacteurs du procès-verbal sont nommés par l'Assemblée, sur une liste triple de candidats présentée par les présidents, vice-présidents, secrétaires et Questeurs.

Tous les autres employés, jusques et y compris les commis principaux, sont nommés par le président, les vice-présidents, les secrétaires et les Questeurs, sur la présentation des Questeurs.

Les employés des degrés inférieurs sont nommés par les Questeurs.

En cas de partage dans les résolutions relatives aux nominations, la voix du président est prépondérante.

Le trésorier-archiviste, le secrétaire général de la Questure et le secrétaire de la présidence ne sont révocables que par le bureau de l'Assemblée, conjointement avec la Commission de comptabilité.

Délibéré, à Paris, dans le cabinet de la Présidence, les 15, 16 et 20 juin 1848.

Les présidents, vice-présidents, secrétaires et questeurs de l'Assemblée nationale,
Signe : SENARD, LACROSSE, Aug. PORTALIS, Georges LAFAYETTE, Armand MARRAST, CORMEMIN, CORBON, BERARD, Em.PÉAN, Léon ROBERT, Edmond LAFAYETTE, LAN-DRIN, PEUPIN, DEGOUSEE, BUREAUX DE PUSY, NEGRIER.

DÉCRET SUR LES INCOMPATIBILITÉS.

L'Assemblée nationale a adopté le décret dont la teneur suit :

Article premier.

Pendant toute la durée de son mandat, aucun membre de l'Assemblée nationale ne pourra, si ce n'est par suite d'un concours ou de l'élection, devenir fonctionnaire public salarié, ni, s'il est déjà fonctionnaire, obtenir d'avancement ou toucher aucun traitement d'activité, de non-activité, de disponibilité, ou indemnité quelconque afférente à ses fonctions. Cependant les officiers des armées de terre et de mer pourront recevoir l'avancement par ancienneté auquel ils auront droit en vertu des lois des 14 et 20 avril 1832.

Art. 2.

Les interdictions précédentes ne s'appliqueront point aux fonctions de ministre, de préfet de police, de maire de Paris, de commandant supérieur de la garde nationale de la Seine, de procureur général près la Cour d'appel de Paris. Toutefois, les citoyens investis de ces fonctions, ne pourront cumuler avec les traitements qui y seraient attachés, l'indemnité affectée aux Représentants.

Art. 3.

Il est interdit à tout autre membre de l'Assemblée nationale de faire abandon de l'indemnité que la nation lui alloue.

Art. 4.

Les membres de l'Assemblée nationale constituante pourront être chargés par le Gouvernement de la République de missions extraordinaires et temporaires à l'intérieur et à l'étranger. Les dispositions de l'article 2, relatives au cumul, leur seront applicables. Délibéré en séance publique, à Paris, le 14 juin 1848.

Les président et secrétaires :

Signé SENARD, PEUPIN, Emile PEAN, I.ANDRIN, BERARD.

DÉCRET SUR LA COMPTABILITÉ.

L'Assemblée a adopté le décret dont la teneur suit :

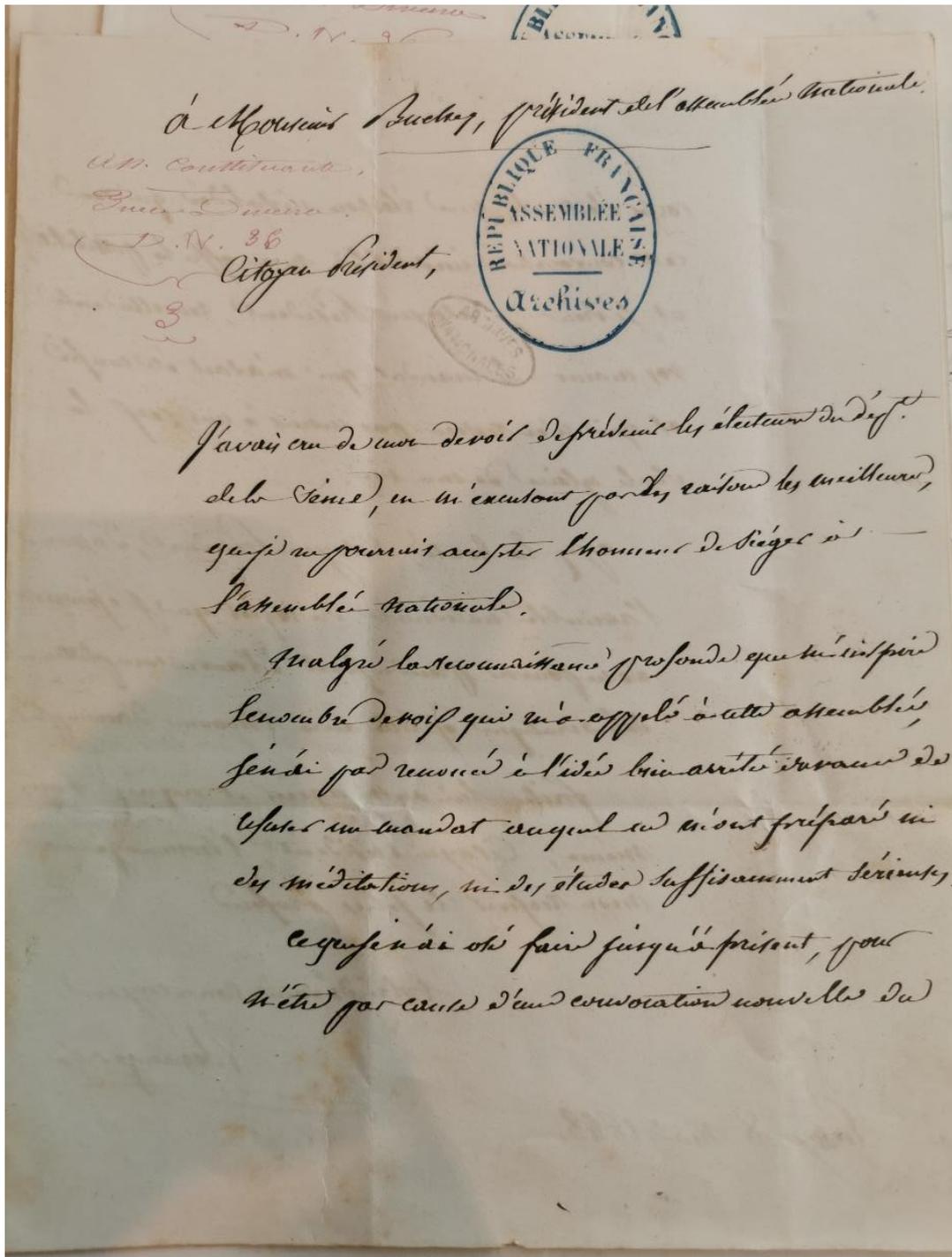
Le citoyen BUREAUX DE PUSY, l'un des Questeurs de l'Assemblée nationale, est spécialement chargé de la comptabilité de ses dépenses; il suffira, pour qu'elles soient valablement payables par le Trésorier de l'Assemblée nationale, que les ordonnances ou mandats délivrés pour l'acquittement de toutes les dépenses relatives à l'Assemblée, soient revêtus de la signature du citoyen Bureaux de Pusy. Délibéré en séance, à Paris, le 16 mai 1848.

Les président et secrétaires,

Signé : BUCHEZ, F. Degeorges, T. LACROSSE, Emile PÉAN.

Annexe 8.
Copies des démissions de P.J. Béranger (de), H. Dobremel
et H. Martinetz

Figure 12. Démission de P. Béranger (2 p.).



corps électoral, sous l'élection irrévocable, qui rend
 cette convocation irrévocable, m'en offre la possibilité,
 et j'espère, Citoyen Président, recueillir entre
 vos mains le mandat qui m'avait été confié
 et qui se réalisera par moi-même à mes yeux la
 seule gloire de ma vie.

ayez la bonté, Citoyen Président, d'appuyer
 l'Assemblée nationale du regret que j'éprouve
 de ne pouvoir prendre part à l'œuvre complètement
 démocratique qu'elle aura l'honneur d'accomplir.

faite lui-même agité et agité nous
 même, Citoyen Président, l'hommage de
 mon respect le plus profond.

Votre dévoué Citoyen

Beranger

Paris, 8 mai 1848.

Figure 13. Démission de H. Dobremel.

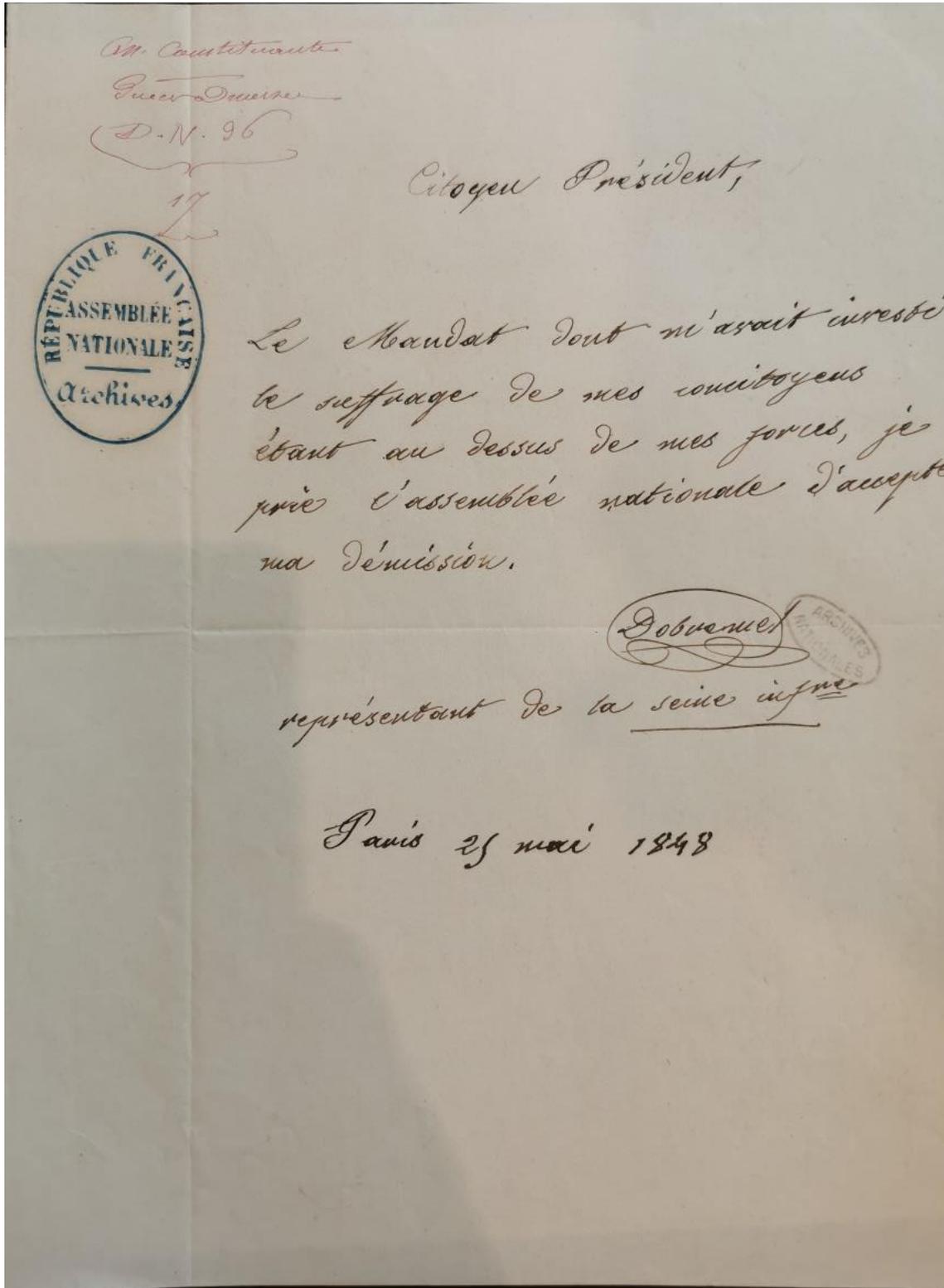


Figure 14. Démission de H. Martinetz.

Citoyen Président
 de l'Assemblée Nationale
 N° 36
 Archives

La haute mission qui m'a été confiée
 par le peuple, exigeant dans les circonstances
 présentes, des sacrifices dont je me sens incapable
 de supporter le poids, j'ai l'honneur de
 déposer dans vos mains ma démission
 de membre de l'Assemblée Nationale.

Salut & fraternité!

Martinetz
 ancien député

Représentant de la Seine inférieure.

Paris, 15 Mai 1848.

Annexe 9.

Simon Hallier, « Aux ouvriers, mes frères bien-aimés »

[Extraits – HALLIER, Simon, « AUX OUVRIERS MES FRÈRES BIEN-AIMÉS »,
op. cit., p. 3-24.]

AUX OUVRIERS MES FRÈRES BIEN-AIMÉS.

Nota. Cette petite brochure devait paraître vers la fin de mai dernier, mais des circonstances indépendantes de la volonté de l'auteur en ont retardé la publication jusqu'à ce jour.

De tous les principes sociaux, de toutes les causes matérielles qui influent le plus sur l'existence de l'homme, la misère et la douleur doivent être placées au premier rang, car ce sont elles qui le portent à rechercher un meilleur ordre de choses, et ce sont elles encore qui lui donnent l'expérience nécessaire pour le découvrir.

Les amis du peuple (par peuple, ici, j'entends l'ouvrier, et cela non pas que je le regarde seul comme tel, mais parce que la disposition dont je vais parler se rapporte exclusivement à lui), les amis du peuple ont parfaitement senti ce que je viens de dire relativement à la misère, à la souffrance et à l'expérience qui en résultent, puisqu'ils ont voulu que les ouvriers fussent appelés à constituer la République qui doit être pour eux la rémunératrice du passé et la garantie de l'avenir.

En effet, mes amis, qui plus que nous a connu les maux cruels qui affligent l'humanité ? Qui plus que nous, pauvres déshérités, a bu jusqu'à la lie la coupe amère du malheur ? Qui plus que nous, infortunés parias, a été abreuvé d'outrages, de vexations, d'ignominie, par ces hommes sans cœur qui, toujours avides de nos sueurs et de notre sang, ne nous ont considérés jusqu'à ce jour que comme les vils instruments de leur fortune ? Qui plus que nous a répandu des pleurs sur les siens et sur soi ? ... Aucun ! Eh bien ! donc, puisqu'à nous seuls est échue au prix de nos larmes cette expérience qui ride les fronts avant l'âge, à nous seuls doit être donné le droit sacré de la faire valoir pour notre rédemption.

Ce droit est juste : il est tellement saint que nul, parmi ceux-là mêmes qu'il irrite, n'ose s'y opposer ; mais c'est dans son application qu'il rencontre une vigoureuse et sourde résistance. Ainsi, Xanthus promettait toujours d'affranchir le pauvre Esope, sans pouvoir se décider à se priver d'un esclave si précieux : il promettait chaque jour, et toujours il éludait sa promesse ! ... Oui, dit-on de toutes parts, il y faut envoyer des ouvriers, mais des ouvriers capables. Ici comment les réticences, les *si*, les *mais*, enfin la magnifique conclusion de ces bienveillants citoyens est un magnifique *hélas* !... Modernes Diogènes, ils n'ont pu trouver un homme !

Cependant les clubs s'ouvrent, les professions de foi circulent ; mais, parmi tant de noms, n'en envoyant aucun qui s'applique à un homme vivant de ses deux bras, l'ouvrier proteste avec vigueur ; alors, ô prodige clémence ! on cherche, on trouve enfin un travailleur à peu près passable, on le propose aux mécontents qui l'acceptent avec transport ; l'ouvrier-candidat fait sa profession de foi, et tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

Mais le candidat est ouvrier dans toute l'acception du terme, c'est-à-dire pauvre et honnête. Il ne pourra donc pas faire circuler à profusion sa profession de foi, la faire afficher sur tous les murs du département qu'il habite ; encore moins pourra-t-il aller rechercher les suffrages de ses concitoyens dans toutes les localités. Ces obstacles l'effraient ; il en fait part à ses illustres protecteurs et veut se retirer ; mais rien ne doit coûter à ces amis du peuple, à ces républicains ardents ; la profession de foi va circuler, des affiches vont être placardées, et l'ouvrier va avoir de l'argent plein ses poches pour parcourir le département.

Qu'est-il sorti de toutes ces promesses ? Lafontaine l'a dit : du vent !

Alors, trop fier pour rappeler une promesse éludée et en réclamer l'accomplissement, comme aussi pour reculer après être entré dans la carrière, l'ouvrier est parti à pied, abandonnant femme, enfants, travail, et, le gousset garni de quelques deniers, dons de ces pauvres amis, il est venu solliciter vos suffrages.

Les nobles cœurs se comprennent, les infortunés sont toujours disposés à se tendre la main ; pour eux, *fraternité* n'est pas un mot sonore, mais creux et vide de sens : vous avez compris le pauvre enfant du peuple, et vos applaudissements lui ont appris que parmi vous il avait rencontré des frères !

Que faisait-on pendant qu'il parcourait les communes, proclamant partout la liberté dont il s'était déclaré le soutien. On faisait circuler sourdement sur son compte des bruits qui tendaient à lui faire perdre l'estime de ses concitoyens qu'il avait si péniblement, si laborieusement acquise ; on se répandait en invectives sur son compte. C'était, au dire de celui-ci, un homme perdu de réputation, un être plongé dans la débauche, un misérable qui s'était fait chasser partout où il avait été employé ; pour celui-là, c'était un ambitieux qui promettait plus qu'il ne tiendrait et qui voulait faire de ses frères un marchepied pour son élévation ; pour tel c'était tout simplement un homme dont la disposition sociale n'offrait aucune garantie, tandis qu'au dire de tel autre, ce n'était rien moins qu'un forçat libéré ! Et combien d'autres atrocités ont été répandues dans l'ombre, et combien d'esprits légers ou soupçonneux ont subi leur fatale influence !

Vous êtes indignés, mes chers amis, au détail de tant de noirceurs : vous le serez bien plus quand vous saurez que ceux qui les ont propagées sont des hommes que leur position sociale doit faire regarder comme respectables ; qu'ils ont parcouru les ateliers, les maisons de la ville, les chaumières des villages, pour les répandre ; priant celui-ci,

menaçant celui-là, et usant partout de leur influence pour diffamer un pauvre ouvrier, un père de famille ; un homme qui avait été réclamé par tous ses concitoyens pour siéger au bureau du premier comité de la Ferté-sous-Jouarre ; à qui on avait offert de siéger dans le second, et dont le plus grand crime était d'avoir soutenu publiquement des principes contraires à ceux de Rozoy ; crime irrémissible, car ces charitables citoyens étaient entièrement dévoués aux principes du comité central. Voilà de terribles choses pour ceux qu'elles concernent, et vous le croirez toutes, mes amis, car le pauvre ouvrier, le candidat plébéien, le citoyen diffamé ! c'est moi !

L'Évangile ; ce code sacré des nations nous dit : « Défiez-vous de tous ces faux prophètes qui viennent à vous couverts de peaux d'agneaux et qui sont des loups ravissants ». Pénétré de cette sage maxime, j'ai soulevé la toison qui couvre ceux qui se sont présentés à moi et j'ai reconnu leur fourbe ; sous leur masque de républicains, j'ai vu les ardents ennemis de la République. La peau du lion qu'ils ont affublée le 24 février cachait mal l'oreille de l'âne, et alors, je leur ai crié : Arrière ! et alors ils sont devenus mes ennemis et se sont ligués contre moi, c'est-à-dire contre nous.

Cependant, et malgré toutes les attaques dont j'ai été et suis encore le but, loin de moi toute idée de basse vengeance ; et, soyez-en bien persuadés, si je vous fais connaître toutes ces vilénies, c'est moins pour stigmatiser leurs auteurs que pour vous prémunir contre les attentats de leurs pareils ; c'est surtout pour que les plus capables d'entre vous se chargent de l'éducation politique et de la moralisation de ceux que la société a délaissés ; c'est pour que vous les garantissiez contre les insinuations perfides des faux amis du peuple, de ceux qui vont partout préconisant la liberté, qu'ils ne veulent que pour eux, l'égalité qu'ils ne peuvent concevoir, la fraternité et l'humanité qu'ils n'ont jamais pratiquées.

Associez-vous donc, ouvriers, non pour combattre, mais pour vous instruire ; non pour maudire, mais pour pardonner. Les maîtres du sol, les propriétaires d'usines, les privilégiés de Plutus ne vous repoussent que parce qu'ils tremblent pour leurs champs, leurs machines et leurs trésors ; apprenez-leur à vous connaître, à vous apprécier ; montrez-vous sous la République tels que vous étiez sous un autre régime, et, lorsqu'à force de modération vous les aurez convaincus, ils vous tendront sans doute une main fraternelle en s'écriant : oui, vous êtes dignes d'être libres ! [...] La démocratie est le gouvernement du peuple, c'est-à-dire de tous les citoyens, quel que soit leur rang ou leur fortune. Sous cette forme de gouvernement, tout homme de mérite peut parvenir aux emplois et aux dignités publics. C'est le seul mode qui convienne aux Français, car c'est en lui seul qu'ils trouveront, l'accomplissement de ces trois principes, Liberté, Égalité, Fraternité, qu'ils ont pris pour base de leur naissance République. L'instruction, cette régénératrice de l'humanité, va répandre ses bienfaits sur tous, et tels d'entre nous dont les enfants sont nés sur un grabat pourra les voir un jour les premiers entre leurs concitoyens : l'égalité alors ne sera plus un mensonge ; le mérite seul sera

recommandable ; par lui, le fils de l'artisan, du pâtre ou du laboureur, deviendra un homme d'État, tandis que le riche ignorant oisif et méprisé, malgré sa fastueuse opulence. [...] La représentation nationale ne doit pas être divisée. C'est ici le lieu de dire quelques mots relativement aux élections. De tous les décrets émanés du gouvernement provisoire (qu'il me soit permis de lui présenter mon hommage), celui qui a rencontré le plus de détracteurs est celui qui a consacré le suffrage et l'éligibilité universels. J'ai entendu de purs démocrates, de sincères républicains qui regrettaient que les élections n'eussent pas été décrétées au deuxième ou au troisième degré. Ils s'appuyaient sur le manque d'instruction de la classe pauvre ; sur le peu de connaissance que les ouvriers et surtout les habitants des campagnes ont des hommes et des choses en matière politique ; enfin, ils prétendaient (et là seulement, ils approchaient du vrai) que l'influence des maîtres ferait du tort à certains candidats au profit de certains autres. À ces gens-là, j'ai répondu : il n'est pas dans la nature de l'homme de faire rien de parfait, mais c'est toujours vers le mieux que doivent tendre tous nos efforts. Eh bien ! le mieux dans les circonstances actuelles était de proclamer le suffrage universel. Le peuple est ignorant, dites-vous ? Eh, bien, émancipez-le, réhabilitez-le à ses propres yeux, créez-lui des droits, et alors il s'instruira pour en jouir d'une manière digne de vous et de lui ! Le peuple n'a aucune connaissance des hommes et des choses en matière politiques, pourquoi ? Parce que vous l'avez toujours tenu éloigné des affaires publiques comme on ferait d'un être nuisible ou tout au moins privé d'intelligence : cependant, aujourd'hui que le proscrit est rétabli dans ses droits, il va vous montrer que du fond de son exil il a eu constamment les yeux fixés sur vos hommes d'État ; il va faire voir que son intelligence n'est point au-dessous de la vôtre, et, soyez-en sûr, il votera mieux que vos privilégiés d'hier, car il le fera d'après sa conscience et dans l'intérêt de tous ! Quant à l'influence qui pourra être exercée par les maîtres sur leurs subordonnés, elle prouve que la corruption réside dans cette partie de la société qui a toujours possédé tous les droits. Le dernier règne nous a appris à connaître, comme vous le dites, les hommes et les choses, et c'est d'après cette connaissance que je crois que si nos derniers gouvernements, qui ont acheté tant de consciences, avaient dû acheter en plus celles des ouvriers, ils auraient échoué dans leur criminelle tentative ; car, si l'homme du peuple se laisse par fois influencer, il se vend rarement.

Annexe 10.
La médaille-pétition des marchands de vin de la ville de
Paris (29 mars 1848)

Figure 15. Médaille n°295 (alliage coulé, 71 mm).



Avers : République française/ Séance du 29 mars 1848. au Louvre.

Revers : Les garçons/ marchands de vins de la/ Ville de Paris, demandent/ que l'odieux nom de garçon/ soit remplacé ; par celui/ d'ouvrier.

[COLLIGNON, Jean-Pierre, *Médailles politiques et satiriques. Décorations et insignes de la 2^e République française. 1848-1852*, 1984, planche, 1848-14]

Annexe 11.
Lettre d'Albert datée du 24 octobre 1857 (destinataire
inconnu)

[I.I.S.H., Alexandre Martin Papers : ARCH00858]

Prison cellulaire de Tours, 24 8bre 1857

Monsieur,

Je voudrais en tous points satisfaire à votre demande, mais elle dépasse tellement les limites d'une lettre que cela m'est impossible. Il me faudrait pour vous raconter l'histoire de ma vie avant 1848, et les circonstances qui m'on fait alors nommé au gouvernement provisoire, vous écrire tout un volume. Il ne m'en faudrait pas moins pour vous rendre compte de la part que j'ai pris à ce gouvernement, soit dans les discussions générales, soit dans celle plus restreinte du Luxembourg. Encore aurais-je besoin pour m'en rappeler tous les faits, d'avoir à ma disposition une foule de documents de cette époque que je ne puis pas me procurer ici. Cependant je vais essayer par un abrégé des plus rapides de vous en donner un aperçu, trop heureux si par là du moins j'ai pu vous prouver ma bonne volonté.

Je suis né à Bury, village du département de l'Oise, de parents relativement assez aisés. Mon éducation première fut celle des enfants du peuple des campagnes, c'est-à-dire toute primaire. À quinze ans on m'envoya chez un de mes oncles à Paris pour y apprendre l'état de mécanicien. Peu de temps après mon arrivée, trois mois à peine, éclatait la révolution de 1830. Au cri de la liberté républicaine, poussé par quelques milliers de voix, ma jeune tête s'exalta, mon cœur bondit dans ma poitrine, et dès lors je jurai un amour qui dura encore. Amant passionné comme on l'est surtout à cet âge, convaincu qu'à la force il faut opposer la force pour triompher, je m'engageai bientôt dans les rangs de ses soldats les plus dévoués, de ceux toujours prêts à se sacrifier pour elle au premier signal. Mais ici j'ai besoin de faire un saut énorme, de passer à pieds joints pardessus les insurrections de juin 1832, avril 1834 et mai 1839 pour arriver d'un seul bon au 24 février 1848.

Avant d'aller plus loin cependant, puisque j'en suis aux conspirations, peut-être ne ferais-je pas mal de vous prémunir contre certains écrits qui ont la prétention d'en être l'histoire exacte. Si par-ci par-là il y a quelques pages de vraies, le plus grand nombre aussi en est-il tout à fait faux. Les auteurs s'y donnent une importance qu'en réalité ils n'avaient pas, un surtout, Mr Delahodde. L'autre est plus modeste. Et puis, la calomnie y sue à grosses gouttes de son fiel à chaque ligne. J'en parle d'autant plus impartialement, que par une exception assez drôle j'y suis à peu près respecté. En dire plus long sur ce sujet m'entraînerait trop loin et je passe, ou plutôt reprends mon récit où je l'ai laissé.

De même que certains soldats partir le sac sur le dos sont parvenus après mille dangers et fatigues au grade de maréchal de France, de même, hiérarchiquement parlant, j'étais arrivé dans les sociétés secrètes. Dès lors, plus rien de si extraordinaire dans mon élévation tout étonnante qu'elle paraisse au premier abord. En effet, du moment que sitôt après la victoire il avait été arrêté dans les bureaux du journal la réforme, par une grande partie de l'état-major de l'armée insurrectionnelle, qu'il y aurait un ouvrier dans le

nouveau gouvernement, il était presque certain que le choix tomberait sur moi comme étant, non pas le plus capable, mais le plus connu de tous ceux-là. Quant à moi, arrivé un des derniers au rendez-vous, j'ignorais la résolution qui venait d'être prise à ce sujet, et j'étais dans une pièce voisine occupé à nettoyer mon fusil pendant que cette élection se faisait. Ce n'est qu'en entendant acclamé mon nom que je sortis et que j'appris ce qui venait d'avoir lieu. Je protestai, arguant de mon ignorance pour remplir dignement un si haut emploi ; mais quelques-uns m'ayant fait valoir des raisons assez plausibles, j'acceptai.

Et maintenant, mon action dans ce gouvernement a-t-elle été ce qu'elle aurait pu être, surtout les premiers jours ? Je ne le crois pas. Est-ce le cœur qui m'a manqué ? Je ne le crois pas davantage. Mais pauvre ouvrier transplanté tout à coup de mon état au plus haut de l'échelle sociale, parmi nos plus grandes illustrations politiques, scientifiques et littéraires, je me trouvais comme écrasé par la conscience de mon infériorité intellectuelle, et lorsque mes idées n'étaient pas les leurs, ce qui très souvent arrivait, je ne persistais pas doutant moi-même, me demandant sans cesse si mon ignorance ne me faisait pas faire fausse route, si réellement, elle me permettait de voir les choses sous toutes leurs forces, en homme d'État. Plus tard, quand par un combat de tous les instants ma timidité avec mes collègues se fut un peu envolée, j'essayais de tenir mon but aussi ferme que possible ; mais alors il n'était plus temps, déjà la révolution marchait à sa ruine à pas de géant. On avait fait des discours quand il aurait fallu faire des actes, et montré de la pusillanimité où l'on aurait dû frapper avec énergie. Est-ce à dire que j'aurai voulu voir le sang couler ? Non, je l'ai en horreur autant que par un [?] ; mais en temps de révolution il est d'autres moyens qu'on peut employer pour imposer silence à ses ennemis, et malheureusement, sous prétexte de respecter la liberté de chacun, on laisse le champ libre à la calomnie qui bien vite sût en profiter pour déconsidérer et les hommes et les choses. Ajouterai-je ce que vous savez aussi bien que moi, qu'il y avait parmi nous trois partis bien distincts et que souvent même les hommes d'une même nuance différaient entre eux sur certaines questions.

Il ne me reste plus qu'à vous parler à la hâte de la fatale journée du 15 mai et j'ai fini.

Étais-je partisan de cette manifestation ? Non, mille fois non, pas plus que Barbès et Louis Blanc. Elle était contraire à mes principes, et dans tous les cas me semblait prématurée. Seulement, quand Barbès et moi nous vîmes l'assemblée envahie, violée, dissoute sans titre ni droit, nous comprîmes que la révolution était perdue sans ressource, et essayâmes si par un coup d'audace en allant à l'hôtel de ville constituer un nouveau gouvernement, nous ne pourrions pas la sauver de son naufrage. Mais n'ayant rien fait d'avance pour en faciliter la réussite, bientôt l'un et l'autre nous fûmes arrêtés et conduits au donjon de Vincennes. Et pendant ce temps, où étaient les auteurs de ce beau chef-d'œuvre ? L'histoire le sait et n'ai pas besoin de vous le dire. Quel avait été le but secret de chacun d'eux en l'organisant ? Était-ce réellement par sympathie pour la Pologne ? Vous le ne croyez pas assurément, ni moi non plus.

Pardonnez-moi, Monsieur, d'avoir été si bref, et veuillez recevoir mes salutations respectueuses. Albert

Annexe 12.
Discours de Jules Michot-Boutet (20 et 27 mars 1848)
prononcés au Comité républicain
du département du Loiret

*[Discours de Michot-Boutet au Comité républicain de Gien,
extrait tiré du Journal du Loiret, 21 mars, p. 1]*

Citoyens,

Vous avez devant vous un ouvrier. Je ne suis pas éloquent, je compte sur votre indulgence. Vous n'aurez pas en moi un grand talent, mais un bon républicain, un bon cœur. Il y a huit ou dix jours, j'étais au-dessous de zéro. Les luttes politiques m'ont jeté à la surface, les comités m'ont donné quelque influence. Quand il a fallu vous envoyer des délégués, sur 584 suffrages, j'en ai obtenu 510. MM Defaucamberge et Pasquier avaient été nommés la veille ; on m'a adjoint à eux comme ouvrier. Je suis venu chez vous représenter la classe ouvrière. Je ne m'attendais pas ici à être candidat. Les chefs de votre comité, des amis du peuple m'ont dit : il serait bien que le département envoyât un ouvrier à la constituante. C'est vous que nous choisissons. Je n'ai pas reçu d'éducation, je n'ai jamais assisté à une réunion aussi imposante. Je suis fier de voir la bonne volonté avec laquelle vous m'écoutez, j'en suis fier pour la classe ouvrière. Vieux républicain, j'ai eu des malheurs pour mon opinion ; soldat, j'ai porté la peine de la proscription. Voilà mes titres. On les connaît dans mon pays. Depuis, retiré à mon établi, j'ai travaillé. J'ai eu de dures journées, j'ai tout supporté avec patience. Aujourd'hui une nouvelle carrière s'ouvre pour moi, j'accepterai avec désintéressement et dévouement. Je ferai tout mon possible pour servir mon pays, pour servir ceux à la classe desquels j'appartiens. Pour forme de gouvernement, je veux la république, dans l'acception la plus large du mot, je la veux ferme et solidement établie ; quant à l'état social, je le veux fondé sur la propriété et sur la famille. Voilà ce que je puis vous dire quand à présent. Candidat depuis deux heures, je n'ai pu me préparer à m'étendre beaucoup. Je vous remercie de votre fraternelle sympathie.

*[Échange entre Michot-Boutet et Alfred Pereira,
Commissaire du gouvernement dans le département du Loiret, au Comité républicain de Gien,
extrait du Journal du Loiret, 28 mars 1848, p. 3.]*

M. Michot, ouvrier à Gien : Citoyens, vous me connaissez déjà ; je suis ouvrier, jeté depuis peu dans la vie politique, poussé sans relâche par les grands événements qui se succèdent. J'ai accepté une tâche bien difficile et peut-être bien périlleuse. Quelquefois flatté comme toutes les idoles, j'ai eu ma part de l'encens populaire, mais les roses ne sont pas sans épines, et la haine et l'envie ne m'ont point épargné ; j'ai été sali, injurié, calomnié. Eh bien ! Je suis resté le même homme, insensible à toute espèce de flatterie comme je devais être invulnérable à la calomnie et à la méchanceté. On dit que j'étais communiste ; mensonge ! Pourquoi ceux qui m'en font un crime n'ont-ils pas étudié ces systèmes, ils en seraient arrivés à cette solution que toute idée qui toucherait à la propriété ou à la famille est impossible à réaliser, et que ce qu'il nous faut à présent c'est la République seule, mais tout entière. Ils auraient vu que la France n'a pas trop de lumières

à apporter aux débats qui vont s'ouvrir, et ils n'auraient pas fait une guerre de mots et de méchanceté à des hommes qui veulent avant tout l'ordre et la paix. Je me suis toujours posé en homme de conciliation, et ce que je demande ici ce n'est pas le suffrage de tel ou tel canton ou arrondissement, je m'adresse à tous les ouvriers de tout le département, afin d'aller représenter à la constituante les intérêts, les besoins, pressants de toute cette classe qui, jusqu'ici, n'a pas eu sa part de protection et qui quelquefois a été à la veille de manquer de pain. J'aime par goût l'étude et la paix ; la vie de famille suffit à mes affections. L'ambition n'a pas de place dans mon cœur et le désir d'être utile, seul, a pu me faire accepter une candidature, qu'à regret, je l'avoue, je verrais échouer, ce qui pourtant pourrait être une satisfaction pour ma famille. Jugez-moi donc, citoyens, et quoi que vous décidiez, je n'en resterai pas moins fidèle à mes principes et je n'en travaillerai pas moins avec tout le dévouement et toute l'énergie dont je suis capable, à l'établissement de la République et au maintien de l'ordre et de la paix. Je demande à ajouter quelques paroles. On a jeté sur mon nom des calomnies infâmes. J'ai besoin de laver ces saletés. Que celui qui a lancé ces indignités vienne le dire à ma face je lui répondrai. Si on n'ose pas produire ici ces accusations, je vais les rappeler moi-même. On a dit, oui on a dit, que mon beau-père et ma belle étaient morts sur l'échafaud. Eh bien mon beau-père demeure ici, à Orléans, rue Longue-Haie. Il s'appelle Boutet.

Une voix : il est dans la salle. Le voilà, le voilà !

M. Michot : ma belle-mère est morte il y longtemps, victime de son dévouement, après avoir mérité quatre médailles comme sage-femme. Mon père, à moi, est mort il y cinq ans, dans son lit, de la mort du juste. J'étais soldat alors. Ma mère existe encore, elle est à Gien ; elle vit de l'existence du pauvre, mais elle n'a encore rien demandé à mes calomnieurs. On dit que j'étais communiste. C'est là la grande affaire. Je dirai ce que je suis à ceux qui m'ont calomnié.

Plusieurs voix : non, non, on ne vous accuse pas.

D'autres voix : ce sont les conservateurs.

M. Michot : alors je vous remercie de votre bonne volonté. Mais si vous ne m'envoyez pas à la constituante, envoyez-y un ouvrier comme moi, meilleur que moi, mais envoyez un travailleur, je vous en supplie.

M. Pereira : on a dit aussi de M. Michot qu'il avait des habitudes d'ivrognerie, qu'il se livrait à la boisson. Je vous prie de croire, Messieurs, que ce n'est pas par esprit d'hostilité contre M. Michot, que j'adresse cette question. C'est au contraire pour lui fournir l'occasion de confondre ses calomnieurs.

M. Michot : depuis, quinze ans toutes mes veilles, tous mes loisirs, et souvent la moitié de mon sommeil ont été consacrées à l'étude. Je n'ai jamais hanté les cabarets ; depuis cinq ans ma santé seule m'aurait empêché d'y mettre le pied. Ivrogne, je ne le suis pas, et je défie personne d'oser soutenir cette calomnie. D'ailleurs il y a ici des gens de mon pays. Interrogez-les.

Annexe 13.

Professions de foi électorales des candidats dits ouvriers dans le Loiret (avril 1848) – Extraits du corpus d'étude

[*Profession de foi électorale de A. Guindey, « ouvrier tonnelier à Orléans »,
B.N.F., cote : LE64-527*]

Aux ouvriers.

Citoyens Travailleurs,

Les candidats qui se sont offerts à vous jusqu'à présent vous ont presque tous adressé ce qu'on nomme une profession de foi ; l'homme en blouse, le vrai travailleur, celui-là seul n'a encore rien dit : cependant, encouragé par l'exemple, entraîné par mon dévouement pour tous ceux qui comme moi souffrent depuis longtemps, je prends la plume, et écrivant sous la dictée de mon cœur, j'espère que vous saurez m'entendre. Mon titre, comme le vôtre, c'est d'être travailleur ; mon passé, comme le vôtre, c'est la misère ; notre présent à tous, c'est l'espérance, notre avenir sera le bonheur.

Pauvres nègres, pauvres esclaves de la civilisation, pauvres machines humaines, travaillant souvent à notre propre destruction, assez fort pour obéir, trop faible pour dire nos souffrances, voilà ce que nous étions et ce que nous ne serons plus. Un cri poussé par nos frères de Paris nous a réveillés de notre sommeil léthargique ; le soleil de la Liberté nous a réchauffés et éclairés, et alors nous nous sommes vus tels que nous devons être, c'est-à-dire des hommes nés pour être libres et égaux sur la terre, comme ils le sont devant Dieu.

La République pour nous, travailleurs, c'est une propriété sacrée, achetée par le dévouement de nos frères et payée de leur sang : c'est assez dire, je crois, avec quel courage énergique nous la défendrons si elle était attaquée, avec quel empressement nous devons travailler à la rendre solide et durable. Ainsi donc, frères, du courage et de la patience. Avant de bâtir ce grand édifice social qui doit nous abriter tous, il faut en jeter avec sagesse et précaution les premiers fondements ; il faut l'établir sur des bases inébranlables, ou bien, à la première tempête politique, on le verrait s'écrouler et nous ensevelir sous ses ruines ; mais il n'en sera pas ainsi : notre jeune République est à nous pour ne plus nous quitter ; elle nous donnera à tous l'instruction qui développe les nobles facultés, et cela gratuitement, un travail sagement réglé développant les forces du corps, un salaire juste et proportionné au travail et pouvant mettre au moins l'ouvrier laborieux à l'abri du besoin et des privations.

Honte à la société égoïste et cupide qui attacherait désormais l'un à l'autre, par un lien fatal, ces deux mots : *Travail* et *Misère* !

Le moment des élections approche, Citoyens ; quelques jours encore, et vous aller envoyer à l'Assemblée nationale les Représentants de votre volonté. Les travailleurs de la classe la plus nombreuse auront là aussi leurs vrais Représentants ; c'est leur droit, et nous espérons que justice sera faite.

Sans les avoir sollicités en aucune façon, des témoignages non suspects de sympathie de la société des Travailleurs, des Sociétés patriotiques, des Comités de l'Institut et de l'Union orléanaise, m'ont désigné comme l'un des candidats à la représentation nationale.

Si votre concours, si vos suffrages se joignent à ces titres, si la grande et noble tâche d'être votre Représentant m'est confiée, tout ce que j'ai d'âme et d'intelligence sera consacré à m'élever à la hauteur d'une semblable mission.

Qui d'entre vous, ô frères, n'a pensé à ce qu'aura de sublime et d'imposant l'aspect de ces travailleurs se levant du milieu de l'Assemblée nationale pour montrer sur leurs visages pâles et amaigris par la souffrance et la misère les traces des injustices antérieures ! Rappelant ainsi les privations endurées, soit dans la mansarde des villes, soit dans la chaumière des campagnes, où des hommes, tous enfants du même Dieu, tous frères, peuvent à peine trouver par le travail le pain de leurs familles, surtout lorsque l'hiver, avec ses rigueurs, étend son vent glacé sur les corps délicats ou débiles et demi nus de nos chers enfants, de nos vieillards ! Amis, rallions-nous donc à ce mot *Confiance* ! Semblable au Lazare sortant radieux de sa tombe à la voix divine du Christ, le peuple, au souffle puissant de la liberté, s'est levé, spectre immense, pour sortir de son tombeau. Ses plaies ne seront pas guéries toutes à la fois, mais le génie sympathique de la fraternité nous fera, sans violence, sans regret pour personne, fermer une à une toutes nos blessures. Nous aussi qui avons souffert si longtemps sans espoir, nous saurons donner à nos Représentants le temps nécessaire pour améliorer sagement et sûrement notre malheureux sort.

Ainsi donc, Frères, si vous me désignez pour Représentant, je coopérerai de tout mon pouvoir,

À fonder la République ;

À assurer du travail au Peuple ;

À la création de Crèches, de Salles d'Asile dans chaque commune ;

À l'instruction donnée à tous les enfants gratuitement ;

À l'organisation du Travail ;

À faciliter et encourager l'Association libre et volontaire pour l'Industrie comme pour l'Agriculture ;

À rendre plus juste et plus équitable la répartition des impôts ;

À garantir surtout, et la Famille, et la Propriété ;

Enfin, Dieu et mon bon vouloir aidant, je travaillerai de toute la puissance de mon âme à résoudre les graves et importantes questions qui seront agitées au sein de l'Assemblée nationale et qui tendront à réaliser la sublime devise de notre Drapeau : *Liberté, Égalité et Fraternité*, et cela, sinon comme orateur, du moins comme juré.

À vous de cœur, aujourd'hui comme hier, et demain comme aujourd'hui, quelle que soit l'issue de la lutte,

Votre frère dévoué,

A. GUINDEY,

Ouvrier tonnelier à Orléans. »

[*Profession de foi électorale de Vialès*, « ouvrier corroyeur, limonadier, Membre du Conseil municipal de la ville de Gien », B.N.F., cote : LE64-532.]

Aux habitants du département du Loiret.

CITOYENS !

Comme ouvrier, je me présente à vos suffrages pour la candidature à l'Assemblée nationale. Pour prétendre à cet honneur, il faut, avant tout, avoir un passé irréprochable, un cœur généreux, des intentions pures de toute ambition personnelle, et vouloir, de toute la force de son âme, l'amélioration du sort des travailleurs.

Mes idées démocratiques remontent à 1830. J'ai combattu, comme défenseur de la République, le despotisme, et j'ai raffermi mes opinions républicaines dans la lutte qu'il y a eu entre les soldats de la tyrannie et le peuple.

Je voudrais la République avec une constitution dont les bases seraient établies sur les idées les plus larges et les plus démocratiques. Pour arriver à ce résultat, je crois sincèrement qu'il faut des hommes éprouvés, d'un caractère ferme, prudent et réfléchi, arrivant franchement à la Constituante avec la conviction que, désormais, rien n'est possible pour le bien-être de l'humanité, que la République.

Je fais ici le serment d'être un des premiers sur la brèche pour combattre ceux qui voudraient porter atteinte à nos institutions républicaines.

Citoyens, je n'ai d'autres titres à votre confiance qu'un passé pur de tout reproche, et je vous donne pour garantie l'estime de mes concitoyens. Si j'avais l'honneur d'être appelé à l'Assemblée constituante, je croirais être de quelque utilité, comme homme pratique, ayant su, par mon courage et mon intelligence, améliorer ma position de travailleur.

Vialès, Ouvrier corroyeur et limonadier – Membre du Conseil municipal de la ville de Gien.

Gien le 15 avril 1848.

Annexe 14.
Lettres de Jérôme Gilland à George Sand – Extraits des
Papiers de George Sand

Lettre de Jérôme Gilland à George Sand, 7 avril 1848

[*Papiers de George Sand. Correspondance et papiers divers*, B.N.F., tirée de la numérisation p. 76-79.
Permalien : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53030267h.image>]

Buzançais, 7 avril 1848

Chère Madame,

Nous sommes depuis quelques jours à Buzançais et dans ses environs que nous avons dû visiter avant Lachâtre d'après les avis du Monsieur Fleuri. Ce pays est bien triste, les riches se cachent et les pauvres travailleurs sont tous ignorants et misérables au même degré. Aucun d'eux n'ose prendre la parole dans les réunions populaires ; ils laissent envahir la tribune par des gens auxquels ils n'ont pas confiance et ils se plaignent de tout, sans jamais vouloir bouger de place pour remédier à quelque chose. Nous avons porté de bons enseignements partout ; jamais nous ne quittons un endroit, pas même un village, sans y laisser de bons germes pour l'avenir. Lambert a une chaleur d'éloquence très pénétrante ; dans les réunions toutes les capacités [mot souligné] laissent pavillon devant lui. Quant à moi, je suis l'hôte du petit coin et des confidences intimes ; j'ai parfois ému les femmes jusqu'aux larmes et en plein soleil, à la vue de tout le monde il y a des vieillards qui m'ont baisé les mains. En vérité je ne me croyais pas destiné à cela et si je vous en parle, amie, c'est que je suis certain que vous n'en direz rien à personne. Nous sommes bien heureux d'être au-dessus des petites vanités vulgaires. Si nous avions voulu jouer au personnage [expression soulignée], je suis bien sûr que l'on nous porterait au triomphe.

Il n'y aura aucun travailleur dans la députation malgré nos exhortations et nos enseignements. Les pauvres manquent de confiance en eux-mêmes. Nous les poussons à bout au point de leur dire que l'on peut aller à l'Assemblée nationale sans savoir lire, en sabot ou en blouse, pourvu que l'on soit sans tâche et que l'on aime la République, ils nous croient sur parole, ils applaudissent à ce que nous faisons, mais pas un ne vient nous dire : je suis votre homme, pas un même n'a un ami à nous recommander ! Les candidats sont au nombre de plus de 40. Ceux pour lesquels nous avons trouvé plus de sympathie sont Fleuri, Périgois, Francoeur, Charlemagne, Boyer-Nioche, Régnier. Bettemont à tout Leblanc pour lui comme Delaveau a tout Lachâtre.

Votre ami Bisseri n'est encore porté sur aucune liste ; il se réserve de se mettre en avant au dernier moment ainsi que le fameux Vaillant qui à l'air de vouloir se faire forcer la main par le peuple des Clubs. Cet homme-là me froisse quand je l'aperçois : on ne peut pas le regarder en face. Monsieur Fleuri pense qu'ils n'arriveront ni l'un ni l'autre. Bisseri a l'air bien bon garçon, mais on lui reproche une grande légèreté de conduite. Quant à l'autre il s'use tous les jours et plus on le voit mieux on le connaît. C'est un être complètement creux et nul ; il n'a ni cœur, ni savoir, ni esprit. Quand il s'adresse aux malheureux, il ne sait que leur promettre à manger et à boire. Tous ces enseignements

aboutissent à ce résultat suprême : de la soupe et du vin, du pain et de la viande ! Vous avez vu Monsieur Fleuri depuis notre départ ? Il nous a d'abord reçus assez froidement, mais depuis son retour de Paris nous sommes avec lui comme avec vous, et je crois que nous n'avons rien à nous cacher les uns et les autres. Nous avons déjeuné avec lui au milieu de sa famille et en compagnie de Périgois et de Duffraise, je sens que j'aimerais bien tous ces hommes-là et je ne leur reproche qu'une chose : c'est de ne pas se faire assez peuple. Vous entendez ce que je veux dire : de ne pas assez descendre dans la rue, de représenter trop noblement [mot souligné]. Il faut savoir sacrifier aux divinités du jour. Le peuple n'a besoin ni d'encens ni de louanges. Ce qu'il demande c'est l'hommage du cœur, c'est une simplicité auguste et touchante qui l'attire vers tout ce qu'il y a de bon et qui à chaque instant puisse parler et répondre à la sienne.

Nous écrivons à Mr le ministre de l'Intérieur en même temps qu'à vous, pour lui demander la grâce des condamnés de Buzançais qui sont encore détenus au nombre de onze ! Plusieurs pétitions ont été, à ce que nous assure, déjà présentées à cet égard par les habitants de la commune et elles sont restées sans résultats. Nous sommes certains que le gouvernement, en faisant grâce, accorderait satisfaction à l'opinion générale du pays. Si cela pouvait venir immédiatement, ce serait un moyen pour nous de rappeler les esprits à la miséricorde, à l'oubli du passé, à tous les bons sentiments qui doivent fonder la république et régénérer la France.

Maintenant il faut que je vous parle de ma candidature, j'ai envoyé ma profession de foi à Meaux et elle a été fort bien accueillie, tous mes camarades se sont mis en campagne pour me recueillir des suffrages, j'ai la presque certitude d'être élu, mais vous pouvez encore m'être utile en priant Mr le ministre de me recommander au commissaire général du Dmt [département] de Seine-et-Marne. Avec cette recommandation je suis sûr d'arriver à la place où vous désirez me voir et vous êtes certain que je ferai là comme ici tout ce que je dois et tout ce que je peux pour mon pays bien aimé.

Adieu, Madame, nous vous serrons fraternellement la main ainsi qu'à Mr Borie que nous n'oublions jamais,

Gilland

P.S. Nous partirons à Lachâtre lundi prochain. Si vous aviez des instructions particulières à nous donner, adressez-les à Lambert. Poste restante à Châteauroux.

Lettre de Jérôme Gilland à George Sand, 18 juin 1848

[*Papiers de George Sand. Correspondance et papiers divers*, B.N.F., tirée de la numérisation p. 84-86.
Permalien : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53030267h.image>]

18 juin 1848, Paris

Chère Madame,

J'allais vous écrire quand m'est parvenue votre bonne et affectueuse lettre qui m'a été d'un grand secours et qui m'a fait un bien profond. Vous n'avez pas sondé tout mon cœur, mais vous en connaissez les faiblesses et vous essayez de les guérir et de me consoler. Merci. J'aime mieux être repris avec bonté que d'être [?] avec amertume, vous l'avez compris ; vous comprenez tout. Il n'y a pas eu de réélection à mon pays. Bastide avait promis de m'y laisser sa place, mais Thiers avait déjà pris ses mesures pour passer par cette porte ; on lui a bouchée, mais a bien sûr en trouver une autre. Cet homme-là sait entrer partout. Voilà l'ex-ministre de L. Philippe représentant du peuple : cette nomination ainsi que bien d'autres semblent une dérision quand on pense au 24 février : c'est pourtant bien sérieux et bien grave, bien significatif surtout. On a fait à Guéret ce que l'on avait fait à Rouen, j'en ai l'âme désolée : où allons-nous, mon Dieu, où allons-nous ! que deviendra le peuple, que deviendra la France ?... J'ai été obligé de refaire une tournée dans mon pays pour couper court à des calomnies sans cesse renaissantes, plus noires, plus odieuses, et plus absurdes que possible. Ma pauvre famille était à bout de patience et de mortification. Je me suis montré ; on n'a plus rien entendu, mais derrière moi on aura recommencé, sans doute, et les pauvres paysans ahuris, trompés, abrutis, n'oseront bientôt plus croire à la probité et aux bonnes intentions de leur camarade qu'il y a un mois seulement ils auraient volontiers porté en triomphe. C'est déplorable, il n'y a plus de confiance, plus de foi ; l'espérance s'affaiblit même au cœur des plus fermes. Je ne sais pas ce qui se passe au fond des consciences, mais tout le monde semble être dans l'attente d'une grande catastrophe. Est-ce donc en traversant des flots de sang humain que l'homme doit marcher aux conquêtes de l'avenir ? Horreur ! ... ô ma sœur, âme sublime et tant de fois inspirée, que vous disent vos méditations ? Vos aspirations sont-elles sereines et douces ou sombres et désolantes ? Soufflez-nous la vie et la vérité, priez Dieu, éclairez-nous ...

Je lis la Vraie République [titre souligné] chaque fois que j'ai un sou pour l'acheter, j'y vois vos articles et je me crois auprès de vous, au milieu du beau jardin que je n'ai vu qu'une fois et où nous serions si bien tous si nous pouvions y vivre en sachant que la France sera bientôt libre et heureuse. Mais il n'y faut pas penser, nous sommes trop pauvres ici pour trouver l'argent nécessaire au voyage et vous, je vous sais aussi trop surchargée pour nous faire encore cette avance-là. Au temps où l'on croyait que j'allais devenir député, tout le monde m'offrait ses services, mais depuis, je ne vois plus personne et il y a des jours où j'aurais pu avoir faim sans l'assistance de mon camarade Corbon, qui malheureusement n'est pas riche non plus lui, car vous ressemble sous plus d'un rapport : il est toujours entouré de nécessiteux et il laisse fouiller dans par tout le monde.

J'ai encore de l'ouvrage, mais je gagne à peine deux francs par jour et il m'en faudrait quatre pour subvenir à nos besoins ; on se passe de bien des choses, mais que les enfants ne pâtissent pas c'est tout ce qu'il faut : le reste ira comme il pourra.

Je ne vous parle pas de Paris parce que je le ferais mal. Les riches se désolent, ils font semblant d'être ruinés et ils font bombance en cachette. Les pauvres se démoralisent, s'abrutissent, souffrent et ne se plaignent pas encore : on voit bien qu'ils étaient habitués à la dure depuis longtemps. L'ami Perdiguier va bien ; il espère retourner cette semaine à la chambre. Je suis allé voir Touchet ce matin, je n'ai trouvé chez lui que sa femme et ses deux enfants, il était allé déjeuner avec Lambert. Sa femme et lui sont venus nous voir, nous avons lié connaissance et cela nous fait des amis de plus, mais nous restons trop loin l'un de l'autre.

Ma femme a bien du chagrin de ne pas voir de ne pas voir le Berry, nous lui en avons fait, vous par vos beaux livres, moi par mes petits voyages, un véritable pays enchanté. Elle le verra je l'espère, car vous nous aimerez toujours bien et nous retrouverons des jours plus heureux. En entendant ces jours que j'espère, agréez, je vous prie, chère madame, nos respectueuses et fraternelles amitiés.

Gilland

Nous n'oublions ni Monsieur Morice, ni l'ami Lambert ni Borie le bon camarade, ni aucun que j'aime aussi et qui doit vous visiter quelques fois.

Lettre de Jérôme Gilland à George Sand, non daté, probablement fin de l'année 1848 ou début de l'année 1849

[*Papiers de George Sand. Correspondance et papiers divers*, B.N.F., tirée de la numérisation p. 114-121.
Permalien : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b53030267h.image>]

Note biographique sur Gilland

J'ai pensé, Madame, que vous auriez peut-être besoin de faire précéder la préface de mon petit livre de quelques lignes biographiques, et, à cet effet, je vous dois quelques éclaircissements.

Je suis né Gilland, Jérôme, Pierre, le 18 août 1815 à Saint-Aulde, petite commune du département de Seine-et-Marne. Mes aïeux furent tous bergers de père en fils ; je fus le premier de la famille qui a rompu la tradition, non que le métier me déplut en lui-même, au contraire ; encore enfant, j'en aimais l'isolement, l'austérité et la poésie que je comprenais fort bien. Mais il s'attachait à cette condition de mes parents une servitude qui dégénérait peu à peu en véritable esclavage, et, si jeune que je fusse, la dégradation humaine m'a toujours fait horreur. Vous trouverez presque tous les détails de mon premier âge dans le conte intitulé : les aventures de Guillaume [titre souligné] qui est plus vrai qu'on ne pourrait le penser. Hors le chapitre de la domesticité chez les Anglais qui est une fiction, tout le reste est de l'histoire [souligné]. À l'âge de quatorze ou quinze ans, je fus de nouveau mis en apprentissage chez un de mes cousins au faubourg Saint-Antoine. C'est là où j'appris mon métier de serrurier qui me fatigue beaucoup, mais que j'aime, et qui m'a toujours fait vivre honorablement. Mon instruction a été celle de tous les enfants pauvres des campagnes. Je ne suis jamais allé que trois hivers à l'école de mon village et encore, je l'ai quittée avant de savoir écrire, pour commencer à travailler. Afin de mieux nous abrutir, apparemment, on nous apprenait là à lire le latin, comme je l'ai dit dans mon conte. Pendant cette étude absurde, le temps se passait, l'âge du travail

arrivait vite, on quittait la classe et l'on n'y rentrait plus. Je crois que toute la génération des hommes de mon âge doit pour cela des actions de grâces à la mémoire de Louis XVIII, ce bon roi de France et de Navarre qui a tout souffert pour nous en exil comme chacun sait, et qui le montrait bien par sa figure, comme chacun peut le voir par le portrait qui nous reste de lui. Le goût de la lecture m'est venu très vite ; aussitôt que j'ai pu comprendre ce que je lisais. Mes pauvres parents ne connaissaient ni a ni b, mais j'avais un oncle, sabotier, qui possédait quelques livres ; il me les prêtait ; il me les donna même tous un jour en voyant que j'en avais et que j'en ferais mon profit. J'allais avoir onze ans, et depuis trois ans je travaillais déjà quand mon père a eu un mal d'aventure à la main qui le força de quitter son état. Il vint à Paris résolu à se faire couper le bras, mais par bonheur, on le lui guérit. Nous étions six enfants à lui demander du pain ; il se fit portier pour nous en donner. En arrivant à Paris, je fus immédiatement mis en apprentissage chez un bijoutier. Le métier me convenait assez, mais il était loin de répondre à mes inclinations : j'aurais voulu être peintre. En faisant mes messages, je m'extasiais des heures entières devant les magasins de tableaux, sans pouvoir jamais me rassasier de les voir. Vous ne sauriez croire combien Gérard, Gros, Bélangé, Horace-Vernet m'ont fait recevoir de coups. À cet âge, avec les quelques pièces de pourboire que je recevais de temps en temps en allant livrer l'ouvrage j'achetais de ces petits livres à six sous que l'on voit étalés sur les ponts et sur les murailles. C'étaient les abrégés de Robinson, de Télémaque, de Paul et Virginie, de la vie du chevalier Bayard, sans peur et sans reproche ! Puis la Lampe merveilleuse puis Claude, puis Estelle et Némorin. Cela était bien. Mais il y avait aussi les histoires de Cartouche et de Mandrin et nombre d'autres fameux brigands dont la lecture était fort peu édifiante. Dans la maison de mon maître il y avait une demoiselle de magasin, sous l'oreiller de laquelle j'avais trouvé un jour [Faublas ?], je l'achetais aussi, etc. d'autres livres plus obscènes encore que l'on me vendait sans scrupules ... On devrait mettre au pilori ceux qui font commerce d'une telle marchandise et qui la livrent à la première demande des malheureux enfants ! Ces dangereuses lectures et une infinité d'autres que je recueillis partout, jointes au séjour de l'atelier, aussi mauvais alors qu'aujourd'hui, finirent par me pervertir l'esprit, mais sans pour autant me gêner le cœur. À quinze ans, j'étais presque ce polisson, mais jamais je n'aurais pu devenir un débauché. Quand je fus ouvrier, c'était l'époque où l'on commença à vendre de grands ouvrages par livraisons ; je souscrivais à tout, j'achetais au moins pour cinq trons de librairies par semaine, et pour cela je mangeais du pain sec une partie de l'année, mais je lisais en prenant mes repas et mon pain valait tous les de Luculus. Ces lectures sérieuses me faisaient grand bien et me ramenaient peu à peu à ma première honnête et douce nature. Un jour, j'ouvris Jean-Jacques et je fus tout à fait sauvé : je pris dès lors la vie et la vertu au sérieux. Un peu plus tard, je redevins encore incertain et faible. C'est à l'âge des folles amours, dont il faut aussi que je vous parle, madame, pour vous montrer une nuance assez tranchée de mon caractère bizarre, à vingt ans.

À force de voir mépriser, avilir, ridiculiser les femmes autour de moi, je me figurais que celles que je devais aimer étaient d'une autre sphère que ce monde où je vivais et où l'ange que j'aurais adoré aurait à subir les méprises et les humiliations des hommes dépravés par l'orgueil ou abrutis par l'ignorance. Les plus hautes régions sociales m'offraient à peine une garantie. Faute d'autres, je m'y arrêtai pourtant, et je devins amoureux de la Duchesse d'Orléans, rien que cela ! J'ai eu même la bêtise de quitter mon atelier et d'aller des jours entiers l'attendre au passage aux portes du carrousel. Il ne faut

en rien dire à personne ! ... J'ai pourtant une excuse à cela : mon jeune âge et Ruy-Blas, que j'avais vu jouer trois fois.

Cette folie se passa et je rabattis un peu mes prétentions. Je tournai mes hommages vers la fille de notre propriétaire et je me mis à l'adorer comme la princesse : sans rien dire. C'était une bien belle femme. Elle était mariée, mais qu'importe ? En l'aimant je ne portais atteinte aux droits de personnes. Mes [?] ne lui demandaient rien ; mon cœur seul avait besoin de son cœur ... hélas ! Ce cœur était déjà partagé ! Je l'appris trop tard et je mis au moins six mois à guérir du mal que cela me fit. Dans nos premiers désirs comme dans nos précoces sentiments, que de mobilité et que d'inconséquence ! Après cette femme infidèle, pour laquelle j'avais rougi et beaucoup souffert, je me laissai aller à aimer une fille perdue, une dévergondée, la propriété [souligné] d'un vieux musicien qui l'avait achetée et auquel je l'avais vue livrer [?] de mes yeux. Cela fut sérieux, je vous assure. Je venais d'échapper à la conscription, j'étais libre, je voulais me marier avec cette femme, pour la retirer de la [?] ; je voulais lui faire porter un nom honorable en place de son nom souillé, la sauver d'une vie de turpitude, la réhabiliter aux yeux du monde et aux siens. En la regardant, il me semblait lire dans son âme et y voir une prière qui m'était adressée. Elle était frêle, nerveuse, malade et je me disais : elle va mourir ! C'est son affreuse position qui la torture ; la prostitution est si horrible ; et, le pain qu'elle donne est si dur et si amer ! Pourtant, je voyais cette femme rire et je l'entendais chanter, mais je me disais encore : c'est pour s'étourdir. La malheureuse ! il le faut dire : elle deviendrait folle ! Mes ravissantes illusions me la faisaient voir à mes côtés épouse et mère, heureuse, fière et honorée. Un de mes camarades venait de partir et il avait laissé un enfant à un pauvre ouvrière qui venait de mourir, je voulais adopter cet orphelin pour le lui donner, pour qu'elle l'aimât comme son fils, pour qu'en lui voyant un enfant dans les bras tout le monde la respectât comme je voulais la respecter moi-même. Je lui écrivis. Alors, je savais moins le français encore qu'aujourd'hui, mais je suis certain que ma lettre devait être admirable sous le rapport du cœur, car le mien débordait de dévouement et de tendresse et c'est lui seul qui avait parlé. On ne répondit pas immédiatement à ma naïve et touchante missive. J'avais une petite chambre quelques étages au-dessus du logement de cette belle maîtresse. Un soir, sans me prévenir, je la vis entrer chez moi. Je fus saisi de la voir ; je voulus lui parler la voix expira sur mes lèvres ; mon cœur était troublé et plein d'angoisses ; je pleurai avec abondance. En me voyant dans cet état cette femme se jeta littéralement à mes genoux, en me demandant pardon d'être venue, en me disant qu'elle savait bien ce que j'éprouvais, qu'elle m'était reconnaissante, mais qu'elle était indigne de ma sollicitude. Je la relevai en tremblant d'émotion et à moitié fou. Elle parla, mais je n'entendis rien ; j'étais trop agité. Elle se retira ensuite et je retrouvai la forme de le lui dire, adieu. J'ai su depuis qu'elle m'aurait bien aimé, mais mon austérité lui faisait peur.

Ma mère était ma confidente. Je lui dis ce qui venait de se passer ; je ne désespérais pas, je l'engageai même toute de suite, en bonne âme qu'elle était d'aller chercher l'enfant. Quand ma mère raconte cela elle ferait pleurer tout le monde. Pourtant, alors elle me fit un sermon, elle me dit « que celle dont je voulais faire ma compagne ne m'aimerait pas, qu'elle ne comprendrait point mon sacrifice, qu'elle m'abandonnerait un jour pour le premier venu des débauchés qui aurait de l'argent, que le monde était méchant, que l'enfant me serait reproché comme le fruit de mon inconduite etc. etc. Les mères sont toutes égoïstes dans les prévoyances quand il s'agit de l'avenir de leurs enfants.

Je ne me rendis pas aux avis de la mienne. Quelques jours après la scène dont je viens de parler, mon idole revient encore dans ma petite chambre. C'était le soir. Elle tenait à la main un paquet d'oripeaux, et elle me demanda si je voulais la laisser seule un instant chez moi, afin qu'elle s'habillât pour aller à un bal masqué où elle était attendue me disait-elle, en cachette de son maître. Je n'eus pas le courage de lui refuser mon logement, quoique je trouvasse sa démarche pleine d'imprudence. Le bal masqué surtout soulevait mon cœur de dégoût, et puis, elle n'y allait pas seule... je restai une demi-heure sur l'escalier pendant qu'elle faisait sa toilette. Quand elle fut prête, je rentrai ; je crois même que je lui aidai àagrafer sa robe ! J'avais la mort dans l'âme. Elle partit et je lui dis timidement avant qu'elle n'eût franchi la porte : - voulez-vous que je vous embrasse ; vous êtes si belle ! Cette malheureuse se mit à rire ; mais d'un rire glacial et faux ; sa voix tremblait ; elle me tendit la joue, j'avais envie de la tuer... son amant était dans la rue, qui l'attendait avec une voiture. C'était un jeune homme, le fils d'un riche négociant, il l'emmena et, je crois passa avec elle en Espagne. Depuis, je n'en ai plus entendu parler.

Comme vous le voyez, Madame, je n'étais pas heureux dans la conclusion de mes amours. Et plus je vieillissais, plus la passion devenait sérieuse en moi, mais plus aussi, la raison reprenait de son empire.

La quatrième femme que j'aimai – ou plutôt, la première et la dernière ! – était une ouvrière, enfin ! ma sœur de condition ma compagne de labeur. Si l'on peut donner le nom d'ange à quelqu'un pour exprimer la beauté la douceur et l'intelligence, celle-là le méritait. Nous travaillions à côté l'un de l'autre et presque dans le même atelier, moi, de mon état de serrurier, chez le patron ; elle, chez la dame, comme couturière. Nos cœurs se devinaient et semblaient communiquer leur tendresse mutuelle. Nous nous comprenions en tout, nous nous aimions sans nous le dire et plus certains l'un de l'autre que si nous avions échangé des serments solennels. Notre amour se manifestait par sa réserve même : il était trop bien senti pour avoir la possibilité d'être exprimé. Cette jeune fille n'avait que dix-sept ans. Depuis que je l'aimais, je travaillais comme dix nègres, à moi seul. Le jour, à mes serrures, pour me faire quelques épargnes et pour acheter un beau ménage [expression soulignée]. La nuit, à l'étude de la grammaire et du français que j'apprenais seul et que je n'ai jamais pu mener plus loin que ce que vous voyez. Pendant ce temps, la jeune ouvrière travaillait aussi, de son côté, et avec des motifs semblables aux miens. Pauvre enfant ! Elle succomba sous la fatigue incessante. Elle devint malade, elle s'affaiblit, elle languit... elle mourut ! Cette mort qui me frappait au cœur aurait dû le fermer pour jamais à des sentiments trop tendre ; qui ne lui laissaient toujours, après des espérances sublimes, que de grandes tristesses et de profondes amertumes. Mais j'étais né pour vivre de toutes les affections et pour souffrir de toutes les douleurs.

J'ai souvent entendu dire que les morts s'oublient vite, quant à moi, mon souvenir reste fidèle à ceux que j'ai mis dans la tombe. Je voile aux yeux du monde le deuil que je leur porte, mais il y a toujours quelque chose qui les pleure au fond de mon âme. Même au bout d'une longue vie, si Dieu laisse blanchir ma tête, il y aura toujours deux noms qui feront couler mes larmes et qui me rempliront de tristesse : le nom de ma première amante, celui de mon premier enfant !

Après avoir perdu cette pauvre jeune fille, je restai cependant quelque temps sous le coup d'un découragement sombre, d'un désespoir qui tenait de l'hébétement. Ma famille ne

savait rien et ne voyait rien. Mes camarades ne me comprenaient pas, et, au lieu de me plaindre ou de me consoler, il m'emmenaient boire avec eux. Je les imitai pendant quelque temps, mais le vin ne m'était d'aucune ressource, il me donnait le vertige, il m'engourdissait ; il ne m'enivrait pas. J'y renonçai résolument, honteux, même d'aller chercher dans de hideux cabarets, ces distractions viles et abrutissantes, que des poètes ont, bien à tort vantés comme le premier des biens. Le temps que je perdais là ne fut pourtant pas tout à fait dépensé en vain. J'observais, j'analysais la nature humaine que déjà j'avais commencé par haïr et que je me sentais porté à mépriser. Plus intelligent, plus sagace, plus curieux en toutes choses que la plupart de mes compagnons, je les amenais, en choisissant mes moments, à s'épancher à me faire leur confession, à se montrer à moi tels qu'ils étaient et tels que Dieu nous voit tous.

Mes expérimentations me prouvèrent ceci : que tous les hommes étaient malheureux, qu'ils nourriraient tous, soit pour une cause, soit pour une autre, une grande tristesse au-dedans d'eux-mêmes ; que l'on découvre ce mal jusque chez ceux qui le nient avec le plus d'obstination et qui sont les plus insoucieux en apparence ; que leur misère morale dépassait de beaucoup leur misère physique ; qu'il y avait un grand mal au lieu de nous tous et que ce mal pouvait se soulager, s'atténuer, disparaître, peut-être ! De là au travail de rénovation sociale que j'entrepris comme fondateur de L'atelier [souligne], il n'y a qu'un pas.

Au moyen-âge, après mes premières déceptions, je me serais fait religieux, indubitablement ; je me serais jeté avec abandon dans la vie ascétique et j'y aurais fait des prodiges. En ces temps-ci, j'ai visé plus haut, ou plutôt plus juste : j'ai compris l'utilité de la vie, j'ai essayé de me faire apôtre et j'ai commencé par prêcher l'exemple pour donner plus de force à mes bons enseignements. Je suis devenu sage, sage relativement à beaucoup d'hommes auxquels je suis à même de me comparer, mais je suis encore bien loin d'atteindre à ce que je voudrais être. Je ne manque pas de modèle pourtant depuis Marc Aurel jusqu'à Fénelon et depuis Socrate jusqu'à Saint-Vincent de Paul. Je m'arrête ici, madame, je ne vous parle pas du restant de ma vie, vous la connaissez. Je vous ai donné de bien longs détails et vous ai dit bien des choses dans l'entraînement, sans le vouloir et sans y penser. Prenez que nous avons causé au coin du feu et n'en dites aux autres que ce qu'il est nécessaire qu'ils en sachent. Votre nom fera beaucoup pour me réhabiliter dans mon pays et pour faire vendre mes petits contes. Ils sont loin d'être ce que j'aurai voulu qu'ils fussent ; je me proposais bien autre chose au début, mais je me suis fait défaut à moi-même, autant par inexpérience littéraire que par incertitude et doute de l'utilité de mon travail. C'est que voyez-vous, madame, tout gribouilleur que je suis il me serait pénible de voir que je noircis du papier en vain, je veux amuser et moraliser, je veux qu'après m'avoir lu on se sente meilleur qu'avant, je veux que les cœurs s'attachent à mon cœur et que l'on écoute ma voix comme une voix touchante et aimée, que l'on se rappelle des bons enseignements que je préconise et que le bien que je rêve chacun cherche à le réaliser. Mon recueil sera intitulé : Les Conteurs de l'atelier, dédiés aux enfants de la classe laborieuse [titre souligné]. On joindra à vos bonnes notes l'extrait de mon jugement qu'a publié L'Estafette [souligné] du 11 novembre où l'on voit reproduite une note du juge d'instruction Cadet-Gassicourt qui prouve que « les pensées de spoliation et de pillage qui dominaient les insurgés étaient celles les plus intimes de Gilland et de sa famille ». Ceci, comme vous le voyez, est d'une impudence qui tient de l'atrocité. Il fallait que cet homme fût fou ou aveuglé par la rage

des réactionnaires. Car il ne m'a jamais vu ni connu. Aucune confrontation n'a eu lieu de lui à moi. Je désire pourtant de tout mon cœur que vous ne releviez pas cette infamie, car ceux qui en sont cause y verraient une menace contre eux, et je suis si peu leur ennemi que je leur tendrais la main à tous s'ils voulaient me donner la leur avec sincérité. Mon patron a dit à l'un d'eux qui m'accusait de fainéantise parce que j'écrivais que de tous ses ouvriers, c'était encore moi qui gagnais le plus au bout de l'année ; ses livres sont là pour le prouver et pour faire taire ceux qui me reprocheraient quelque chose à cet égard. Le gain de ma journée est de quatre francs en moyenne, avec cela j'ai toujours su faire honneur à mes affaires sans jamais demander un sou à personne. Quand vous êtes venue à mon secours, vous savez, madame, quel fardeau je portais !

Annexe 15.

Joseph Benoît, introduction à *Nuits d'exil*

[BENOIT, Joseph, *Les invisibles ou la fin du dix-huitième siècle, introduction*, 1859, p. 1-3, B.M.L ; cote : MSPA304.]

Le 23 du mois de novembre 1827, cheminait lentement au milieu des rues de Genève, un modeste corbillard emportant les restes d'un vieillard vénérable, quelques amis, débris d'un autre âge, représentants d'un autre siècle, accompagnaient cette froide dépouille, graves et silencieux comme la mort. Ils semblaient se recueillir dans ce moment solennel devant cette tombe entr'ouverte et prête à se refermer par la poussière qui était naguère la vie et l'intelligence. J'étais au milieu d'eux, et seul, je représentais la jeunesse, l'espérance, le siècle nouveau dont nous prenions possession. Leurs pensées étaient absorbées dans la mort ; les miennes dans la vie. J'avais connu ces vieillards dont l'existence avait longtemps été agitée par les problèmes de la vie, par les mystères de la tombe. J'avais été auditeur attentif de leurs longues discussions sur Dieu, sur l'âme, sur la destination future de l'homme. Je les avais vus interroger les livres, se livrer à l'extase et essayer d'établir des rapports entre eux et des génies supérieurs et différents de notre espèce. Je les avais vus pleins de foi et d'ardeur dans leur mysticisme religieux, dans la recherche de l'inconnu, et plus d'une fois, je les avais vus ravis et raconter les choses les plus surprenantes et les plus surnaturelles. L'on aurait pu croire qu'ils avaient percé les ténèbres qui obscurcissent l'entendement humain et qu'ils s'étaient mis en rapport avec Dieu, l'intelligence suprême et universelle. Et à cette heure suprême où la mort venait de frapper l'un d'eux, je les voyais inquiets, soucieux, et tressaillir à l'aspect de cette tourbe qui allait se refermer sur un cercueil.

Je revenais silencieux et triste du convoi funèbre absorbé par les pensées que m'inspirait la cérémonie à laquelle je venais d'assister quand un des vieillards me prenant par la main, me conduisit au domicile du défunt que nous trouvâmes désert et silencieux comme la mort qui venait de le visiter. Et ouvrant le tiroir d'un meuble qui servait de commode et de bureau, il en sortit un manuscrit roulé qu'il me mit dans les mains en disant : « J'accomplis la dernière volonté de mon ami et du vôtre, en vous confiant ces pages sur lesquelles il a déposé la vie et les pensées, la vie et les pensées des autres avec qui il a été mêlé dans sa longue et laborieuse vie. Riche, il vous eut fait son héritier, pauvre il vous le fait encore, il vous lègue tout ce qu'il a pu laisser : sa pensée et le récit de sa vie.

J'embrassai le vieillard, et je sentis ses larmes se mêler aux miennes pour un instant, la vie avait ranimé le [?] de la vieillesse, et peut-être rajeuni les illusions de toute cette vie qui allait s'éteindre. Et en effet, ces vieillards qui avaient accompagné leur ami s'éteignirent et [?] le rejoindre dans le mort avant que le printemps put leur offrir les fleurs et la verdure, les chants et les amours.

Quoique jeune, j'avais vécu avec ces vieillards, j'avais appris à les aimer, à les apprécier. Le vague mystère dans lequel ils s'enveloppaient m'avait d'abord plu, et ma jeune imagination parcourait avec eux les mondes inconnus de l'idéal ; j'aimais à errer dans ces immensités de l'espace que je peuplais d'hommes bons et de génies bienfaisants. Je

me reportais aussi sur la terre que mes amis peuplaient d'hommes bons, aimants et généreux, lorsqu'ils les auraient réformés et transformés et je les voyais occupés par des myriades d'abeilles humaines dont les essaims nombreux se répandaient sur toutes les parties du globe pour y déposer le miel des fleurs les plus [?], la justice, l'amour et la bonté.

J'ai gardé longtemps ce manuscrit entre mes mains, il m'a suivi dans ma bonne et mauvaise fortune ; plus d'une fois, il m'a consolé et aidé à persévérer dans la lutte terrible où pauvre, seul, je suis rentré avec foi et ardeur, mais avec toute l'inexpérience de la jeunesse, des hommes et des choses de la société. La lecture de ces pages sur lesquelles une âme aimante et sympathique a déposé sa vie dans ses illusions, dans ses rêves dans ses espérances et dans sa réalité, a pour ainsi dire, tracé la vie que j'avais à suivre et a influé grandement sur ma destinée.

Au déclin des rêves et des illusions de ma vie, je me reporte avec plaisir vers mes premières années, années de foi, d'espérance, d'amour et d'activité dont je [...] chaque jour pour les opposer à la pesanteur homicide du jour présent.

Parfois, je voudrais, comme celui qui a écrit les lignes qui vont suivre, me reposer dans l'idée religieuse et plonger mon âme dans le vague délirant du mysticisme, je pourrais être ainsi heureux et finir une vie désormais inutile dans la contemplation des merveilles de la création et longer mes regards dans l'infini de mon esprit purifié qui aurait pénétré les secrets mystérieux. Mais cette consultation dernière ne peut même plus exister pour moi. Le doute a remplacé la foi, et ma raison le refuse à croire ce qu'elle ne peut ni analyser ni comprendre.

Mais au point de vue de l'histoire, et surtout de l'histoire des idées et de leur filiation dans le monde, j'ai cru devoir publier ces lignes depositaires de la pensée d'un homme ignoré, mais grand entre tous, et des faits qui ont préparé la grande révolution de 1789, et des idées qui devaient la rendre durable en établissant sur la terre, la liberté, l'égalité, la fraternité que, plus tard, ces hommes découragés placèrent dans d'autres mondes, création sublime d'un amour indestructible à l'humanité !

Annexe 16.
Discours de Henri Peupin à l'Association pour la liberté
des échanges (ALE), 20 novembre 1846

[Retranscrit dans *Le Libre-échange : journal du travail agricole, industriel et commercial*,
20 novembre 1846, B.N.F. (Gallica), p. 5]

Messieurs, la question du libre-échange est une de celle qui intéresse au plus haut degré la classe des travailleurs, classe la plus nombreuse, malheureusement la plus pauvre, à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir ; c'est donc comme ouvrier, comme travailleur salarié que je viens ici protester contre le système prohibitif, système que depuis longtemps je repousse comme désastreux par plusieurs raisons. D'abord, parce qu'il est tyrannique, injuste et immoral ;

Ensuite, parce qu'étant essentiellement restrictif, il est nuisible à la production dont il arrête l'essor, en restreignant la consommation ; ce qui fait en définitive que la protection opprime la classe ouvrière dont elle semble défendre les intérêts.

Enfin, je repousse le système prohibitif comme étant, sinon la cause unique, du moins l'une des causes les plus actives de la misère qui pèse en ce moment sur les classes laborieuses.

Il est tyrannique, parce qu'il fait intervenir la loi dans nos transactions commerciales, en déterminant à l'avance quels sont les producteurs auxquels nous devons nous adresser pour effectuer nos achats ; et cela a lieu, remarquez-le bien, non pas pour sauvegarder les intérêts du pauvre et de l'ouvrier consommateur, dont on s'occupe fort peu, quand toutefois on s'en occupe, mais pour le plus grand profit de certains producteurs qui, placés dans des conditions probablement désavantageuses, produisent mal ou trop cher. C'est donc une véritable tyrannie que cette obligation imposée de contracter avec eux des marchés onéreux.

Injuste, car, sous quelque point de vue qu'on l'envisage, le système protecteur n'a pas d'autre but, d'autres résultats que de constituer un impôt qui est payé par tous au profit de quelques-uns. Or, lorsqu'il s'agit d'impôt, je ne veux pas en payer à une classe de mes concitoyens à qui je ne dois rien ; je n'en dois qu'à l'État, car l'État seul protège les personnes et les propriétés.

Immoral, parce que les droits protecteurs portant d'une manière à peu près exclusive sur les objets dont la consommation est pour tous une nécessité indispensable, ces droits deviennent de véritables taxes indirectes qui, comme toutes celles de cette nature, sont de véritables impôts progressifs établis sur les pauvres, et dont la charge augmente en raison de la misère plus grande de celui qui paie.

Cette dernière assertion est vivement combattue par les protectionnistes, qui soutiennent, sans le prouver, que nous avons tort ; quant à moi, je crois avoir raison, et voici sur quoi je m'appuie : un ouvrier gagnant 3 fr. par jour, donne à la protection, par les droits qu'elle prélève sur les objets qu'il consomme, environ 75 cents. ; c'est le $\frac{1}{4}$ de son salaire ; c'est donc le $\frac{1}{4}$ de sa fortune. Plaçons en regard de cet ouvrier un possesseur, quel qu'il soit d'un revenu de 12 fr. Celui-là peut consommer quelque peu davantage de ces objets de première nécessité, qui portent la plus grande part de l'impôt. Celui qui a cent fois plus de revenu ne consomme pas cent fois plus de ces objets. Le fardeau est donc d'autant plus lourd qu'on est plus pauvre !

C'est tout le contraire pour la protection. Elle donne plus à celui qui, ayant plus de capitaux, produit davantage. Le profit est donc d'autant plus rond qu'on est plus riche.

J'ai dit : le système protecteur opprime la classe ouvrière, arrête l'essor de la production en restreignant la consommation. Pour prouver ce que j'avance, un exemple est nécessaire. Prenons la fabrication de draps, voilà certainement une industrie des mieux protégées, puisque la prohibition la plus absolue repousse les draps étrangers qui pourraient lui faire concurrence. Placée dans de telles conditions, cette industrie devait accomplir tous les progrès possibles, et être en mesure bientôt de lutter avec l'industrie étrangère ; mais il faut bien le dire, nous n'en sommes pas encore là, et sitôt qu'il s'est agi de fonder l'association du libre-échange, nos fabricants de draps ont jeté les premiers le cri d'alarme et nous ont déclaré sans plus de façon que leur industrie n'existera plus en France le jour où on laisserait entrer les draps étrangers. Cette déclaration qui a paru concluante à quelques-uns ne m'a point du tout satisfait, et je me suis dit : de deux choses l'une ; ou la protection est insuffisante, puisque vous n'avez pu, après 40 ans de prohibition, soutenir la concurrence étrangère, et dans ce cas il faut la supprimer, car l'essai nous a coûté fort cher, et vous avez absorbé des sommes énormes en pure perte ; ou bien elle était bonne, et vous n'avez pas su profiter des avantages qu'elle offrait, et les sommes que vous avez prélevées chaque année sur celles que nous avons consacrées à notre habillement n'ont servi qu'à vous enrichir à nos dépens ; et comme rien ne prouve que vous n'agiriez pas de même si nous laissions subsister la protection, je conclus encore à la suppression. Cependant je ne veux pas la mort du pécheur, je demande sa conversion, et je pense que si nous avions pu nous entendre, ces messieurs seraient nos alliés, au lieu d'être nos adversaires ; car s'ils ne peuvent soutenir la concurrence étrangère, il y a un POURQUOI qu'on aurait dû nous dire ; comme ils ne l'ont pas fait, voyons si nous pourrions le trouver.

Pour ne plus craindre aussi fort la fabrique étrangère, il y a, dans toute industrie, cinq conditions essentielles à régler.

Il faut

- 1° Chez les ouvriers français, la même intelligence ;
- 2° Que le taux de salaires soit à peu près le même ;
- 3° Que l'activité et la bonne direction données par les maîtres à la fabrique soient égales ;
- 4° Que les moyens de produire soient semblables ;
- 5° Que les matières premières soient au même prix.

Voyons si nous remplissons ces conditions ;

De l'aveu des fabricants anglais, nos ouvriers ressemblent moins que les leurs à des machines vivantes.

Quant aux salaires, nos ouvriers ne sont pas plus rétribués en France que les ouvriers en Angleterre.

Quant à la direction plus ou moins bonne donnée à la fabrique, je suppose volontiers que nos fabricants ne sont pas moins habiles que les fabricants anglais ; au surplus, qu'on les interroge sur ce point, et je suis persuadé que tous feront une réponse affirmative.

Viennent les moyens de produire, sont-ils différents ? Sont-ils inférieurs ? Non. Et dans toute fabrique bien organisée, les machines sont les mêmes que celles employées en Angleterre. Il y a plus, d'après les informations que j'ai pu prendre, j'ai su que les machines, et notamment les *tondeuses*, avaient été, ou inventées, ou perfectionnées en France, de sorte que pendant quelque temps, nous avons eu la supériorité sur les Anglais. Dans tous les cas, les machines ne sont plus un secret, et un fabricant consciencieux, désireux de s'acquitter envers la nation de sacrifices qu'elle fait pour lui, doit chercher par tous les moyens possibles à mettre sa fabrication au niveau de la fabrication étrangère.

Je crois que nos fabricants ont agi de la sorte, et je dis que nos moyens de produire sont ou doivent être les mêmes.

Il ne reste plus à examiner que la condition des matières premières ; et j'appelle matière première, non seulement la laine qui sert à faire le drap, mais encore le fer, élément indispensable pour la construction des machines, la houille destinées à donner à ces machines le mouvement et la vie.

Pour ce qui est de la laine, elle paie à la frontière des droits qui s'élèvent à 22% ; c'est déjà une des causes qui contribuent, pour beaucoup, à la cherté du drap ; car l'impôt mis sur les laines étrangères élève le prix des laines françaises.

Le fer qui coûtait en France 100% de plus qu'en Angleterre n'offre plus la même différence ; mais elle est assez grande encore pour que, dans certains cas, on puisse avoir en Angleterre trois machines pour le prix de deux machines faites en France.

La houille qui coût aussi plus cher, augmente également les frais généraux de la fabrication, de sorte que c'est aux droits qui pèsent sur les matières premières, qu'il faut attribuer l'impossibilité où se trouvent nos fabricants de pouvoir soutenir la concurrence étrangère. Supprimer ces droits, l'industrie des draps marchera seule et sans protection. Alors, nous autres ouvriers, nous serons vêtus à meilleur marché ; ce bon marché ne sera pas dû comme toujours à l'abaissement du salaire de l'ouvrier producteur, qui profitera lui-même des avantages que la réforme doit nous procurer. Je dirai plus, d'après l'expérience, il est bien reconnu que la consommation augmente dans un rapport plus grand que celui de la diminution du prix des objets consommés. Nous pouvons donc prévoir avec raison que les ouvriers, de toute sorte employés à la confection des vêtements seront plus recherchés. Il y aura concurrence parmi les maîtres ; c'est le cas où le salaire augmente ; il augmentera. (Approbaton.)

Je vous demande bien pardon d'entrer dans tous ces détails ; ce n'est pas une démonstration que je veux faire, je n'en suis pas capable, je suis un très mauvais élève de très excellents maîtres ; je vous dis tout simplement ce que je sens. Tout cela est très beau, disent nos adversaires, mais si vous laissez entrer les draps étrangers, ce beau roman ne se réalisera pas, au contraire, nous serons ruinés. À cette objection, la réponse est faite.

Il y aura toujours, quoi qu'on fasse, plus loin de Birmingham, de Manchester à Paris, que de Paris à Louviers, Elbeuf et Sedan.

Il faudra toujours ajouter aux prix des draps anglais, plus les frais de toutes sortes.

Si nous y ajoutons 10 pour cent de droit fiscal perçus par l'État, cela constituera, je pense, une protection bien suffisante pour garantir les intérêts de notre industrie, et notre roman se réalisera.

Messieurs, voilà pour l'intérieur, mais pour le marché extérieur, qu'advient-il ?

Produisant aux mêmes conditions que nos rivaux, nous arriverons sur ces marchés dans des conditions semblables ; nous partagerons la vente, et ce sera pour nos producteurs un nouveau surcroît de travail.

Voilà, Messieurs, l'un des effets du libre-échange, si redoutable, dit-on, pour l'intérêt des ouvriers.

S'il peut nous procurer aux mêmes conditions la nourriture, les outils, en un mot, les choses nécessaires à la vie, je crois que nous avons tout à gagner, rien à perdre.

Cependant les protectionnistes prétendent le contraire, et ils soutiennent que nous serons ruinés si nous passons du principe, qu'ils reconnaissent bons, à l'application. J'avoue que je peine à comprendre comment une chose peut être à la fois bonne en principe et mauvaise en fait ; mai, comme après tout, le maintien ou le renversement de l'état de

choses actuel doit avoir sur notre sort une grande influence, je crois convenable d'examiner, par cette raison, de quelle somme de bonheur nous jouissons sous le régime protecteur.

Malgré la prospérité dont nous sommes dotés chaque année par des faiseurs de statistiques industrielles, il est certain que la position des travailleurs est critique.

Je citerai comme preuve, pour Paris, ces lettres que chaque année MM. les maires vous envoient, lettres dans lesquelles on réclame votre concours actif pour que l'administration puisse secourir d'une manière plus efficace les soixante mille indigents qui reçoivent les secours publics ; dans ces lettres on ajoute qu'un nombre à peu près égal de nécessiteux restent abandonnés à eux-mêmes, et je crois que rien n'est exagéré dans ce tableau.

Cela fait donc pour Paris, la première ville industrielle du royaume, environ cent vingt mille indigents qui sont incapables de se procurer par eux-mêmes le vêtement, la nourriture et le feu.

Est-ce là de la propriété ? Non, certainement ; j'appelle cela de la détresse, une grande détresse.

Nous devons attendre mieux de ce système prohibitif tant vanté par les uns, et défendu avec tant d'acharnement par les autres.

Pour nous en assurer, voyons le programme de la protection. J'appelle programme les théories à l'aide desquelles la protection nous fut imposée ; car, remarquez-le bien, les protectionnistes sont aussi des théoriciens.

Nous voulons, disent ses partisans, que l'ouvrier soit dans l'aisance ; que l'agriculture, le fabricant fassent fortune, suivant qu'ils auront plus de courage, plus de talents et plus de capitaux à mettre en circulation. Ces idées n'appartiennent pas en propre à la protection ; ce sont celles de tous les temps et de tous ceux qui ne font pas profession de fouiller dans la poche des autres. C'est pour atteindre ce résultat que nous repoussons momentanément de notre pays les produits étrangers. Nous ne voulons être *tributaires* de personnes, il faut nous soustraire à l'invasion des produits étrangers, il faut défendre le *travail national*.

En attendant, les produits protégés subiront une augmentation de prix. Mais nous perfectionnerons nos exploitations et nos industries, et bientôt nous aurons avec l'abondance le bon marché.

Il faut convenir que si le but qu'on se proposait d'atteindre était bon, les moyens employés pour y parvenir ne l'étaient pas, puisque cette abondance, ce bon marché tant promis et tant désiré sont maintenant pour nous une affaire manquée ; cependant les protectionnistes, ou plutôt les protégés, persistent dans leurs idées.

Non seulement ils veulent continuer leur système, mais il en est quelques-uns qui parleraient volontiers de *droits acquis*. Avec cette dernière raison, il n'est plus de discussion possible. D'où vient cette opiniâtreté ? Je crois, Messieurs, qu'elle a sa source dans ce fameux aphorisme de Bazile : *Ce qui est bon à prendre est bon à garder*.

Au surplus, si l'on en doute, nous pouvons examiner en peu de temps ce que MM. les protégés ont fait pour nous procurer cette aisance que nous poursuivons toujours sans jamais l'atteindre. D'abord, ils commencent par demander en 1816, pour l'agriculture, comme engagement provisoire, un petit droit de 3 francs 50 centimes par chaque tête de bétail étranger, dans le but de perfectionner leur exploitation. Ici je dois dire en passant que je trouve souverainement injuste de faire payer aux autres le perfectionnement qu'on veut apporter à son industrie.

Mais le principe étant admis, nous en devons subir les conséquences. Ils obtiennent donc leur demande. Bientôt après ce droit est reconnu insuffisant par les protégés qui, en 1822, demandent et obtiennent que ce droit soit porté de 3 francs 50 centimes à 55 francs. La transition était peut-être un peu brusque, mais enfin c'était du provisoire. Cela se passait en 1822 ; nous sommes en 1846, le provisoire dure encore, et lorsque l'on parle, non pas de le supprimer, ce qui serait juste et nécessaire, mais seulement de le modifier, ils jettent les hauts cris, se prétendent opprimés, puis veulent nous persuader que si nous cessons de payer une chose 55 francs de trop, nous en serons plus pauvres.

Évidemment, Messieurs, ils se moquent de nous, ainsi que leur programme, car si j'examine les résultats d'une expérience de trente années, faite sous un régime d'ordre et de paix, je trouve que le prix de la viande s'est élevé de trois septièmes en certains cas, et de moitié en d'autres. Ainsi, il y a vingt-cinq ans, la basse viande, celle dont se nourrissent le pauvre et l'ouvrier, valait 7 et 8 sous la livre, aujourd'hui la même se paye 12 et 14 sous. Le veau, qu'on payait alors 10 et 11 sous, vaut maintenant 18 sous, et cette année, pendant les mois de mai et juin, on le vendait jusqu'à 24 sous.

Enfin, le lard, qui n'est pas une viande de luxe, le lard, qui coûtait 9 et 10 sous, coûte aujourd'hui 18 et 20 sous. Et tout cela depuis que nous autres ouvriers nous sommes protecteurs ou protégés, je ne sais lequel. Aussi, grâce à cette augmentation de prix, l'ouvrier vit misérablement. Et la consommation qui, en 1812, atteignait pour Paris le chiffre de 72,537 bœufs pour une population de 580,000 habitants est restée depuis ce temps à peu près stationnaire, et quelquefois au-dessous, quoique la population s'élève à présent à 900,000 âmes environ.

Eh bien ! est-ce à nous, ouvriers, qu'a profité la protection. Non ! c'est à vous seuls protégés, à vous seuls qui nous forcez depuis ce temps à payer cher ce que nous avons à bon marché.

Vous voulez que nous ne soyons tributaires de personnes : j'accepte ; commencez par nous affranchir, et faites que nous ne soyons plus les vôtres. Je sais comment vous

entendez l'indépendance du travail national ; je sais pourquoi vous voulez nous préserver de l'invasion, de l'inondation des produits étrangers ; je sais pourquoi vous nous prodiguez ces grands mots d'indépendance nationale, de protection du travail national, mots qui résonnent à la manière des cloches, parce qu'ils sont vides et parfaitement élastiques ; je le sais, depuis qu'un des orateurs de la protection nous a dit un jour à la tribune : « Qu'il préfèrerait voir entrer les cosaques en France plutôt que d'y voir entrer les bestiaux étrangers. »

Je le sais, surtout depuis qu'un jour à la même tribune, le même orateur nous a fait entendre ces paroles si éminemment philanthropiques : « Que le pain soit cher, et l'agriculteur deviendra riche. » Ces derniers mots contiennent, à mon avis, le désir d'une bien grande injustice et une grande erreur : une injustice en ce sens qu'il serait étrange de voir une classe d'hommes appelés agriculteurs faire fortune aux dépens d'une autre classe d'hommes qu'on appelle ouvriers ; une erreur, car je viens de faire une petite excursion hors de Paris ; j'arrive de la campagne, et j'ai vu que si l'on applique ce titre d'agriculteur au journalier qui travaille à la terre ; c'est le contraire qui arrive. En effet, à 26 lieues de Paris, un batteur en grange gagnait 75 centimes par jour et la nourriture. Cet homme avait une femme et trois enfants à sa charge, lesquels mangeaient un pain de quatre livres par jour. Or en ce moment, le pain coût là-bas comme ici 18 sous. J'en conclus tout naturellement qu'à ce prix cet homme s'endette et n'en est pas plus riche ; tandis que si le pain n'était pas cher, s'il ne valait que 12 sous, il aurait trois sous de reste et n'en serait pas plus pauvre.

Aussi ne puis-je croire à l'innocence de ces maximes, et suis-je tenté de penser qu'elles ont un sens caché qui est celui-ci : Que le revenu de mes terres augmente aux dépens de la richesse publique ; j'y gagnerai, tant mieux ! les autres y perdront ; tant pis !

Enfin, messieurs, je ne terminerai pas sans protester contre le titre de défenseur du travail national, que viennent de s'adjuger les fondateurs d'une société dont les vues sont en tout point contraires aux nôtres ; car je regarde la prise de ce titre comme une nouvelle usurpation de leur part.

Ce titre appartient à notre société, qui a pour but la destruction des monopoles, car les monopoles, de façon ou d'autre, finissent toujours par retomber sur les travailleurs. Il peut être revendiqué encore par la société que veulent former les ouvriers eux-mêmes, mais il ne peut appartenir aux producteurs protégés, dont les intérêts sont diamétralement opposés à ceux des travailleurs, dont ils se sont officieusement constitués les champions.

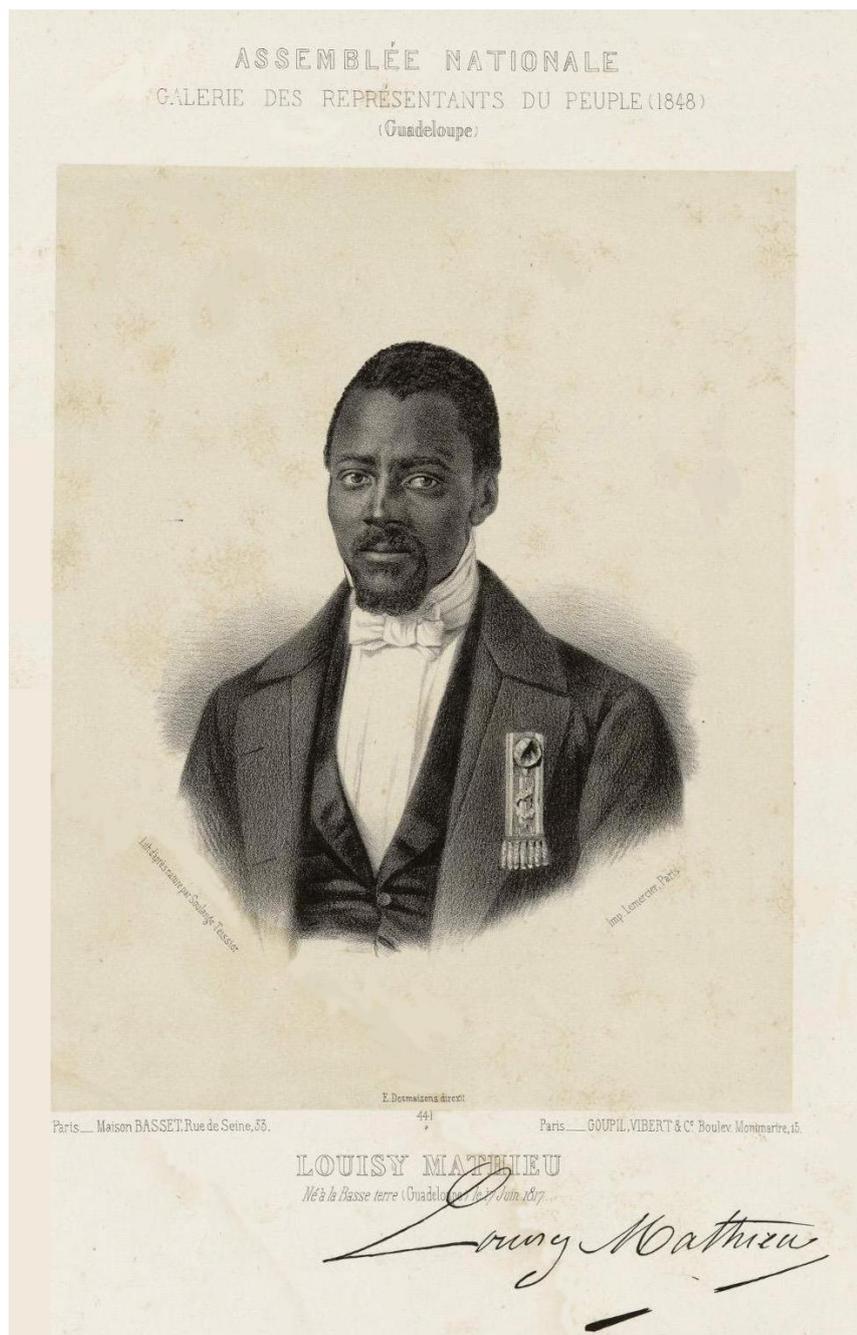
Je proteste aussi contre ce brevet d'amour national qu'ils se sont décerné, et je dis que moi, partisan du libre-échange, j'aime autant et plus qu'eux, peut-être la France notre patrie, si je considère le Russe, l'Allemand, l'Anglais comme autant d'amis qui donnent satisfaction à mes besoins tout en satisfaisant les leurs. Quand ils me donnent, en échange de l'argent ou des produits qu'ils emportent, le chanvre, le blé, la viande, le fer et la

houille qui me sont nécessaires, ce n'est pas là une *invasion*. Mais si l'on venait me dire : Les nations étrangères viennent en armes comme en 1814 pour nous rançonner et nous dicter des lois, oh alors moi, homme du peuple, je dirais à mes fils : Enfants ! marchons ! et grâce à Dieu, à nos cœurs, à nos bras, nous en aurions justice.

En attendant ce jour que je ne crains ni ne désire, je m'adresse à vous, messieurs, je vous en prie, unissez vos efforts aux nôtres. Aidez-nous à combattre l'ennemi commun, le monopole, le privilège, l'exploitation organisée ; venez en aide aux travailleurs, car ils demandent ce qui pour eux n'existe pas : *l'égalité devant la loi*.

Annexe 17.
Portrait de Louisy Mathieu (octobre-novembre 1848)

**Figure 16. Portrait officiel de Louisy Mathieu,
Assemblée nationale constituante de 1848.**



[A.A.N., galerie de portraits numérisés.]

INDEX DES NOMS

L'index des noms inclut parfois des variantes d'écriture du nom de famille telles qu'elles apparaissent dans les sources consultées. En l'absence de traces de prénom, nous avons simplement répertorié le nom ou le pseudonyme.

- ABRAM, David : 163, 309
 AGRIKOLIANSKY, Éric : 309
 AGULHON, Maurice : 13, 21, 36, 48, 80, 84, 157-158, 160, 177-178, 231, 268, 276, 309, 314, 322, 328, 335
 AIMABLE, Julien (ou Jullien AMABLE) : 146, 148, 151
 AKRICH, Madeleine : 313
 ALBERT (ou AUBERT) / MARTIN, Alexandre (dit) : 7, 9-11, 22, 36, 65-77, 80, 145, 214, 216, 223-229, 232-234, 237-238, 250, 256, 300, 304, 307, 337, 382-383
 ALBERTONE, Manuela : 328
 ALDRIN, Philippe : 309
 ALLAL, Amin : 170, 328
 AMALRIC, Jean-Pierre : 99, 314
 AMANN, Peter H. : 214, 315
 AMINZADE, Ronald : 315
 APRILE, Sylvie : 315
 ARAGO, François : 172, 213, 338
 ARANDA, Mauricio : 309
 ARCHAMBAULT, Ronald : 315
 ARTIERES, Philippe : 66, 309, 329
 ASTOUIN, Louis-Marius : 146, 151, 184-186, 190, 263-265, 297, 303
 AUBERTHIER, Pierre : 142, 153
 AUSTIN, John : 309
 AVOND, Auguste : 229
 BABEUF, Gracchus : 155
 BAKOUNINE, Michel : 277-279, 297
 BALLON, Louis Renou (de) : 191
 BALOGE, Martin : 309
 BALZAC, Honoré (de) : 89, 92, 297, 335
 BARAT, Raphaël : 80, 104, 319
 BARBÈS, Armand : 66, 71, 216, 224, 226-229, 383
 BARBET, Denis : 249, 309
 BARBIER, Jonathan : 44, 226, 309, 331
 BARILLOT, François : 116, 121, 124
 BARTHES, Roland : 33, 329
 BASLY, Émile : 137
 BASTIAT, Frédéric : 197-199, 205
 BASTID, Paul : 256, 315
 BAUDELAIRE, Charles : 249, 259, 263, 334
 BAUDOT, Pierre-Yves : 315
 BAUNE, Eugène : 55, 297, 312
 BAYON, Nathalie : 143, 309
 BAZE, Jean Didier : 251-252
 BEAUMONT, Gustave (de) : 191
 BECKER, Howard S. : 216, 309
 BECKER, Jean-Jacques : 213, 259, 315-316, 319
 BEECHER, Jonathan : 102, 310, 329
 BENJAMIN, Walter : 315
 BENOIT, Joseph Marie : 9-10, 12, 36, 140, 142, 147-148, 152-165, 189-190,

- 210, 220-222, 250, 252-253, 273, 287, 297, 308, 398-399
- BERANGER, Charles : 63-64, 298
- BERANGER, Pierre-Jean (de), dit
BERANGER : 7, 11, 198, 238-240, 242-244, 258, 298, 304, 373
- BERNARD, Martin (ou Martin-Bernard) : 127, 160, 298, 312
- BERNARDI, Bruno : 116, 328
- BESLAY, Charles : 191
- BESSIN, Marc : 313
- BETHMONT, Eugène : 191
- BIARD (ou BIRARD, BRIARD), Gustave : 63-65, 114, 298
- BIDART, Claire : 313
- BILMES, Jack : 250, 310
- BIONNIER, Yvon : 96, 315
- BITON, A. : 122
- BLAISE, Adolphe : 193
- BLANC, Louis : 22, 43, 67-68, 74, 76-77, 81-82, 100, 183, 194, 205-206, 215, 218, 250, 258, 297-298, 300, 304, 316, 383
- BLANQUI, Auguste : 59, 104, 165, 192, 198, 203, 216, 228, 234, 244, 298, 311
- BLONDIAUX, Loïc : 24, 44, 329
- BOISTE, Claude : 287
- BONALD, Louis (de) : 54
- BONHOMME, François Ignace : 7, 10, 230-237, 298, 332
- BONHOMME, Marc : 110, 329
- BOQUILLON, Nicolas : 196-197, 298
- BORIE, Victor : 97, 298, 390, 392
- BOUCHET, Julien : 83, 315
- BOUCHET, Thomas : 38, 74, 76, 260, 310, 315-316, 329, 390
- BOURDEAU, Vincent : 76, 316
- BOURDELAIS, Patrice : 148-149, 314, 329
- BOURDIEU, Pierre : 23, 34-37, 139, 141, 279, 310, 322, 325, 327, 329, 331, 335
- BOURDON, François : 142
- BOUREL, Guillaume : 230, 329
- BOURGUINAT, Nicolas : 26, 322
- BOUTET, Clarisse Eugénie : 101
- BOWMAN, Franck Paul : 95-96, 329
- BRAMAN, Sandra : 250, 310
- BRAUD, Philippe : 310
- BRAYARD, Florent : 138, 334
- BRETON, Yves : 192, 239, 330
- BRITO VIEIRA, Monica : 33, 250, 330
- BROË, Jean (de) : 288
- BRUCKER, Raymond : 114, 120, 124
- BRUHAT, Jean : 79-80, 330
- BUCHEZ, Philippe : 131, 189, 372
- BUONARROTI, Philippe : 155, 161, 163, 322
- BURAWOY, Michael : 170, 316
- BURSTIN, Haïm : 43, 74-75, 310
- BUTLER, Judith : 322
- CABANES, Jean-Louis : 95, 330
- CABET, Étienne : 104, 154, 319
- CAILLE, Alain : 322
- CANDAR, Gilles : 141, 259, 315-316, 319
- CANUT, Cécile : 277, 310
- CARLA, Victor : 298
- CARNOT, Hippolyte : 94, 127
- CARON, Jean-Claude : 213, 270, 316, 321
- CASTALDO, André : 180, 316
- CASTILLE, Hippolyte : 298
- CASTLETON, Edward : 76, 316, 330
- CAVAIGNAC, Eugène : 247-249, 253, 255, 259, 338
- CELIKATES, Robin : 27, 322
- CERUTTI, Simona : 16, 26, 322
- CHABAUD-RYCHTER, Danielle : 313
- CHABOSEAU, Augustin : 140-143, 158, 298, 330
- CHAI, Vincent : 44, 316
- CHALMIN, Cécile : 148-150, 312
- CHAMBOST, Anne-Sophie : 259, 310

- CHANIAL, Philippe : 322
CHARLE, Christophe : 268, 335
CHARNIER, Pierre : 209, 312
CHARTIER, Roger : 330
CHAUVOT : 120
CHENU, Adolphe : 71-72, 298
CHEVALIER, Auguste : 306
CHEVALIER, Michel : 87, 198
CHEVE, Joseph : 147, 151
CLAPIER : 206
CLAUZADE, Laurent : 201, 330
CLERMONT-JOLY, Magdeleine : 230, 332
COBDEN, Richard : 197
COENEN-HUNTER, Jacques : 310
COHEN, Antonin : 180, 207, 319
COHEN, Déborah : 23, 323, 330
COLLIGNON, Jean-Pierre : 25, 330, 381
COLLIOT-THÉLÈNE, Catherine : 44-45, 323
COLLOVALD, Annie : 139-140, 323
CONDETTE, Jean-François : 94, 316
CONSIDERANT, Victor : 102, 104, 310
COQUELIN, Charles : 206
CORAZNI, Jack : 271, 310
CORBIN, Alain : 23, 84, 221, 250, 311, 322, 330
CORBON, Anthime : 272, 298
CORBON, Claude : 147-148, 150, 190, 272, 371, 391
CORDILLOT, Michel : 63-64, 102, 263
CORMENIN, Louis Marie (de Lahaye de) : 256, 315
CORNU, Roger : 185, 265, 311
COTTA, Maurizio : 330
COTTEREAU, Alain : 170, 209, 316
COUGNY, Gaston : 143-144, 148, 309, 314
COULOY, François : 105
COURBOT, Célia : 311
COURTY, Guillaume : 317
CRAWFORD, Matthew B. : 323
CRETTE, Charlotte Adelaïde : 193
CUNIN-GRIDAINE, Laurent : 192-193
CUVILLIER, Armand : 65, 323
DASTON, Lorraine : 204, 334
DAUPHIN, Cécile : 66, 311
DAUPHIN, Noëlle : 88, 331
DAUTRY, Jean : 21, 316
DELMAS, Corine : 199, 202-203, 316
DELOYE, Yves : 91, 110, 331
DELPY, Pierre-Marie : 138, 311
DELUERMOZ, Quentin : 311, 316
DEMAZIERE, Didier : 311
DEMESMAY, Auguste : 185-187, 191
DENORD, François : 34, 335
DEPEAUX (ou DEPAUX), Catherine
 Suzanne : 130
DERANTY, Jean-Philippe : 24, 27, 30, 323-324
DERRIEN : 206
DERUELLE, Aude : 111, 323
DESMARET, Louis Armand : 147
DESROSIERES, Alain : 144, 331
DESSAL, Marcel : 127, 316
DEZEIMERIS, Eugène : 191
DIEUDONNE, Fernand : 99-100, 316
DOBREMEL, Hyacinthe : 7, 11, 147, 151, 190, 238-240, 244-245, 373, 375
DOLLÉANS, Edouard : 89, 316
DOLLFUS, Charles : 191
DOMINIQUE, Pierre : 248, 263, 317
DOMMANGET, Maurice : 59, 234, 311
DOSSE, François : 311
DOUTRE, Esprit : 147, 151, 153, 210, 253, 271, 273, 281
DOVI, Suzanne : 33, 82, 331
DROZ, Jacques : 80, 330
DUBOS, Jean-Claude : 102
DUBUC, André : 244-245, 317
DUCLERT, Vincent : 15, 22, 167, 317, 320
DUFURNEL, Adéodat : 191

- DUGLAS, Louis : 161-164
DULONG, Delphine : 34, 317, 331
DUPONT, Pierre : 253, 287
DUPRAT, Gérard : 45, 323, 331
DURKHEIM, Émile : 141
DUROSELLE, Jean-Baptiste : 131, 317
DUTACQ, François : 152, 317
DUVEAU, Georges : 21, 170-171, 248, 317
- EFRAHEM, Zael : 299
EL KABLI, Nassim : 243, 323
ELLISON, Ralph : 268, 323
ERMAKOFF, Ivan : 75, 310
ESPOUY, Bertrand : 245
- FABIANI, Jean-Louis : 141, 331
FALLOPE, Josette : 270, 317
FALLOUX, Frédéric (de) : 186, 191
FASEL, George W. : 142, 317
FASSIN, Didier : 323
FAURE, Alain : 36, 262-265, 311, 323, 331
FAUVETY, Charles : 257
FAYAT, Hervé : 19, 37, 143, 217, 309, 317
FERRAND, Jean-François Xavier : 142, 146, 148, 303
FERRARESE, Estelle : 27, 30, 68, 311, 323-324
FERRET, Olivier : 311
FIALA, Pierre : 18, 324
FLAUBERT, Gustave : 33, 249, 259, 299, 334
FLOCON, Ferdinand : 209
FLOTTE : 216
FONKOUA, Romuald : 95, 330
FONTANA, Michèle : 88, 334
FOURIER, Charles : 103, 257
FREY, Daniel : 116, 123, 331
- FROBERT, Ludovic : 29, 44, 76, 160, 199, 209, 311-312, 316, 326, 331
FRONDIZI, Alexandre : 267, 312
FUREIX, Emmanuel : 267, 312
- GADEA, Charles : 311
GAILLARD, Antoine : 114-115, 122
GARDEY, Delphine : 184-186, 247, 313, 317
GARNIER-PAGES, Louis-Antoine : 172, 186, 213-216, 225, 228-229, 238, 299
GARRIGOU, Alain : 80-81, 174, 312, 331
GASSIER, Yolaine : 111, 312
GATULLE, Georges : 218, 221-222, 252, 255, 304
GAUNY, Gabriel : 23, 46, 313
GAUTHIER, François : 322
GAUTIER, Claude : 331
GAXIE, Daniel : 331
GAY, Vincent : 324
GEERKENS, Éric : 192, 332
GENEL, Katia : 24, 324
GHEVONTIAN, Richard : 38, 317
GILET, Jeanne : 101
GILLAND, Jérôme : 10, 12, 36, 84, 126-135, 241, 250, 273-274, 285-289, 295, 299, 308, 326, 389-392, 396
GILLON, Jean : 191
GIONO, Jean : 312
GIRAUDON, Félix Jules : 147, 151, 190
GOBILLE, Boris : 311
GOSSEZ, Rémi : 74, 81-82, 102, 182, 318
GRAEBER, David : 318
GRANDIN, Pierre : 211, 274
GRANDIN, Victor : 245
GRANGE, Juliette : 318
GREPPO, Jean-Louis : 142, 147-148, 153, 253, 271, 273, 282
GRIBAUDI, Maurizio : 332
GRIFFATON, Marie-Laure : 230, 232, 235, 332

- GRIFFITHS, David Albert : 49, 58, 60, 332
- GRIGNON, Claude : 22, 266-267, 332
- GROSSETI, Michel : 313
- GUATTARI, Félix : 215-216, 313, 318
- GUEGEN, Haud : 324
- GUENIFFEY, Patrice : 55-57, 332
- GUILLAUMOU, Toussaint (ou Carcassonne) : 119
- GUILLEMIN, Henri : 215, 318
- GUINDEY, A. : 101-102, 104-106, 125, 386-387
- GUIONNET, Christine : 92, 318
- GUIZOT, François : 8, 44-58, 61, 192, 299, 316, 332, 335
- HALLIER, Simon Etienne : 11, 13-16, 29, 105, 274, 299, 377
- HARISMENDY, Patrick : 49, 318
- HARTMANN, Pierre : 95, 305, 330
- HATZFELD, Nicolas : 192, 332
- HAURY, Paul : 83, 127, 318
- HAYAT, Samuel : 18-19, 74, 182-183, 214, 276, 318, 332-333
- HECQUET, Michèle : 96, 335
- HENRY, Pierre : 127, 318
- HERTIMAN, Marys Renné : 249, 312
- HEURTIN, Jean-Philippe : 37, 217-218, 251, 318
- HINCKER, Louis : 74, 310, 312, 324
- HOBBSAWM, Éric J. : 22, 113, 324
- HOLLARD, Virginie : 80, 104, 319
- HONNETH, Axel : 3, 8, 24-31, 33, 38, 46, 61-64, 79, 126, 279, 323-325, 328
- HONORE, Jean-Paul : 249, 309
- HOOGART, Richard : 130, 312
- HUARD, Raymond : 80, 110, 112, 315, 332
- HUBER, Aloysius (dit Huber) : 214, 225, 228, 230-231
- HUCHET, Élise : 249, 312
- HUGO, Victor : 111, 219, 253, 255, 268, 299, 335
- HULAK, Florence : 16, 325
- IHL, Olivier : 75, 318, 325
- IRRERA, Orazio : 332
- ISER, Mattias : 325
- ISSARTIER : 119
- JAKOBOWICZ, Nathalie : 49, 318
- JANVIER, Eugène : 83, 332
- JARDIN, André : 169, 318
- JARRIGE, François : 25, 76, 126, 148-150, 192, 312, 316, 318-319, 332
- JASMIN : 287
- JAUME, Lucien : 52-54, 332
- JAURES, Jean : 79, 317, 321
- JEANDEMANGE, Thibault : 39
- JOANA, Jean : 312, 319
- JOHNSON, Christopher H. : 104, 319
- JOIGNEAUX, Pierre : 285, 295
- JOLY, Jules (de) : 188, 218-219, 304-305
- JOUHAUD, Christian : 38, 312
- JUDT, Tony : 319
- KALIFA, Dominique : 259, 319, 328
- KARILA-COHEN Pierre : 83, 332
- KATZNELSON, Ira : 325
- KEARNS, James : 90, 333
- KIEFFER, Monique : 207, 319
- KOCH, Camille : 104, 319
- KOSELLECK, Reinhart : 134, 333
- KRIEG-PLANQUE, Alice : 325
- LABICHE, Eugène : 299
- LACROIX, Bernard : 180, 207, 319
- LAFON, Pierre : 18, 324
- LAGROYE, Jacques : 16, 37, 171, 312, 319
- LAMARTINE, Alphonse (de) : 111, 172, 186, 213, 215, 226, 239, 250, 299-300, 338
- LAMBERT, Alexandre : 127, 389-390,

- 392
LAMONNOYE, Bernard (de) : 288
LAMOUCHE, Fabien : 325
LAMULONIERE, Eugène : 196, 299
LANDAIS, Napoléon : 287
LANOË, Catherine : 325
LAQUIEZE, Alain : 319
LARGESSE, Pierre : 245, 319
LATTA, Claude : 55, 127, 160, 312
LAUNAY, Edmond : 222, 343
LAURENT, Alain : 54, 333
LAVERGNE, Cécile : 325
LAVIRON, Gabriel : 229
LAZZERI, Christian : 322
LE DIGOL, Christophe : 19, 37, 80, 104, 180, 207, 217, 317, 319
LE FORESTIER, René : 162, 319
LE PLAY, Frédéric : 192, 204, 334
LE ROUX, Thomas : 192, 332
LEBLANC, François : 102, 299, 389
LEBON, Napoléon : 155
LEBRETON, David : 250, 312
LEBRETON, Théodore : 145, 239
LECERCLE, Jean-Jacques : 38, 226, 228, 325
LECLERC, François : 146, 148
LECLERC-OLIVE, Michèle : 313
LÉCUYER, Victor Alfred : 147
LEDRU-ROLLIN, Alexandre : 83-84, 101-102, 104, 127, 172, 186, 194, 213, 215, 229, 316, 318, 338
LEFAUCHEUR : 245
LEFEBVRE, Rémi : 139, 333
LEFEVRE, Philippe : 149, 319
LEGOY, Corinne : 111, 323
LEHNING, Arthur : 278, 297
LEJEUNE, Paule : 36, 299
LEMONNIER, Jean Nicolas : 146, 148
LEQUIN, Yves : 148-149, 314, 329
LEROUX, Jules : 199, 274, 299-300, 311
LEROUX, Pierre : 300, 311
LESPINET-MORET, Isabelle : 15, 167, 192, 320, 332
LEVASSEUR, Émile : 68, 81, 300, 320
LEVEQUE, Pierre : 315
LEVI-STRAUSS, Claude : 141
LIMET, Félix : 245
LIREUX, Auguste : 220, 251, 300
LORAIN : 287
LORDON, Frédéric : 277, 332
LORENZINI, Daniele : 332
LOUVEL, Louis Pierre : 49, 320
LUCAS, Alphonse : 79, 320
LUCHAIRE, François : 181, 320
LUKACS, Georg : 30, 325
LUNBECK, Elizabeth : 204, 334
LYON-CAEN, Judith : 89-90, 333
MAGU, Louis Marie Eléonore : 127, 287, 300
MAILLARD, Alain : 155, 164, 333
MAITRON, Jean : 21, 63-64, 102, 155, 258, 260, 313
MALANDAIN, Gilles : 49, 320
MALOCHET, Guillaume : 27, 29, 324
MANENT, Pierre : 54, 333
MANIN, Bernard : 333
MANSBRIDGE, Jane : 115, 333
MARCILHACY, Christiane : 99, 320
MARIUS, André : 147-148
MARKIEWICZ, Patrice : 192, 333
MARRAST, Armand : 215, 222, 269, 371
MARTIN, Joseph : 70
MARTINETZ, Hippolyte : 7, 11, 147, 151, 190, 238-243, 373, 376
MARX, Karl : 3, 15-16, 20, 97, 215, 249, 259, 278, 300
MASSON, Maurice : 116, 333-334
MATHIEU, Louisy : 7, 12, 268-272, 281, 408
MAUSS, Marcel : 141
MAYAUD, Jean-Luc : 320

- MC PHEE, Peter : 84, 320
MCKAY, Donald C. : 187, 320
MENUDO, José Manuel : 44, 325
MERCIER-FAIVRE, Anne-Marie : 311
MERRIMAN, John : 320
MICHON, Sébastien : 139, 199, 313
MICHOT, Edme : 101
MICHOT-BOUTET (ou
MICHOT/MICHAUD/MICHAUD
BOUTET/MICHOT BOUTTET), Jules
François : 11, 36, 85, 101-105, 146,
151, 190, 208-211, 250, 273, 308,
384-385
MILHOUX, Gabriel, Timothée : 175
MILLOT, Hélène : 334
MIREAUX, Émile : 87, 89, 334
MOISSONNIER, Maurice : 156
MOLLIER, Jean-Yves : 315
MOMBERT, Sarah : 272, 335
MONDEUX, Henri : 287
MORET, Frédéric : 15, 320
MORIN, Théodore : 211
MORIZOT, Marie Madeleine Victoire : 70
MORTEMART, René (de) : 191
MOUGNARD, Marie Prudence : 193
MOZERE, Liane : 313
MURARD, Lion : 221, 334
MUSSO, Pierre : 47-48, 52, 58, 62, 334

NADAUD, Martin : 36, 156-158, 160,
274, 300
NAY, Olivier : 313
NEWMAN, Edgar : 46, 263, 320
NICOLET, Claude : 320
NISBET, Robert : 56, 334
NOBLET, Henri et Charles : 247, 303
NOIRIEL, Gérard : 22, 325

OEHLER, Dolf : 249, 259, 334
OFFERLE, Michel : 16, 33, 91, 93-94,
110, 140, 313, 320, 325, 328, 331, 334

OLLION, Etienne : 137, 311
ORIOU, T. : 271, 313

PAILLAT, Paul : 81, 320
PAILLOTET : 199
PARFU, Ferdinand : 110
PASQUIER, Renaud : 326
PASSERON, Jean-Claude : 22, 37, 141,
266-267, 313, 331-332
PAULHAN, Frédéric : 134, 334
PEAN, Emile : 99, 371-372
PECOUT, Gilles : 84, 313
PECQUEUR, Constantin : 76, 316
PELLETIER, Claude : 144, 207-208
PENEAU, Corinne : 332
PENIGAUD, Théophile : 26, 327
PENNETIER, Claude : 21, 313
PERDIGUIER, Agricol : 36, 61, 81, 147,
150-151, 156, 160, 190, 194, 264, 273,
287, 300, 392
PEREIRA, Alfred : 99, 306, 384-385
PERREUX, Gabriel : 99, 321
PERROT, Michelle : 88, 95
PEUPIN (ou POUPIN), Henri, Alexandre :
10, 12, 36, 147, 151-152, 173,
190-191, 193-206, 209, 211, 226,
252-253, 265-266, 273, 303, 306,
371-372, 400
PEYROU, Florencia : 244-245, 321
PIERRE, Eugène : 37-38, 172, 175, 180,
182, 213, 240, 317, 321
PIERROT, Nicolas : 232
PIGENET, Michel : 185, 312-313
PIGUET, Marie-France : 159-160, 326
PILBEAM, Pamela M. : 70, 321
PINAGOT, Louis-François : 23, 311
PINKNEY, David Henry : 65, 326
PIONNIER, Constant M. : 196, 300
PITKIN, Hanna Fenichel : 33-34, 82, 334
PONCY, Charles : 287
PORTER, Theodore M. : 204, 334

- POULAILLE, Henri : 128, 241, 313
PRELOT, Marcel : 315
- PROCHASSON, Christophe : 15, 22, 167, 317, 320
PROUDHON, Pierre-Joseph : 10, 251, 257-261, 277, 301, 310
PRUGNOT, Jean : 295, 326
- RACINE, Jean : 132-133, 300
RAGUET, Thomas : 277, 326
RAINCELIN DE SERGY, M. : 143, 301
RANCIERE, Jacques : 17, 20, 23-25, 27, 30, 45-46, 62, 313-314, 321, 323-324, 326, 334
RASPAIL, François Vincent : 44, 226, 228, 231-232, 309, 331
RAYNAL, Siméon : 175
REGENT, Frédéric : 270, 321
REGNAULT, Elias : 301
REMY, Jean-Luc : 230, 332
RENARD, Georges : 79, 117-118, 141, 313, 321
RENAUD, Jean-Baptiste : 146, 151, 326
RENAULT, Emmanuel : 25-27, 29-30, 323-324, 326-327
RENOUX, Carine : 161-162, 321
REVERZY Eléonore : 95, 330
REY, Charles-Louis : 73, 125, 301
REYBAUD, Louis : 9, 84-94, 98, 223, 301, 333-335
REYNAUD, Bénédicte : 25, 319
REYNAUD, Jean : 8, 46, 48-49, 55-62, 96, 98, 301, 332
REYNIER, Joseph : 158, 301
RHETORE, Alexandre Gombert : 129
RIBARD, Dinah : 23, 110-111, 138, 327, 334
RIBOU, Albert Arnault : 70
RIBOU, Gabriel François : 70
RIBOU, Marie Pauline : 70
- RICŒUR, Paul : 325, 327
RIGLET, François : 206
RIGLET, Victor : 206, 301
RIOT-SARCEY, Michèle : 321, 332
RIUTORT, Philippe : 180, 207, 319
ROBBINS, Derek : 327
ROBERT, Adolphe : 314
ROGER-LACAN, Mathier : 335
ROLLAND, Pauline : 159, 301
ROMAND, Jean-Claude : 158, 301
ROMANETTI, Paul-Jérôme : 67-68
ROOF, Judith : 334
ROSA, Guy : 268, 335
ROSANVALLON, Pierre : 45-47, 51, 53, 80, 276, 335
ROUSSEAU, Jean-Jacques : 9, 28, 61, 116-117, 119-125, 129-130, 207, 301, 331, 334
ROUVEURE, Pierre Marcellin : 146, 148
ROZENBERG, Olivier : 19, 37, 217, 313, 315, 317
RUCHON, François : 161, 321
RUDE, Fernand : 55, 156, 308, 321
RUNCIMAN, David : 33, 330
RUSSO, Federico : 330
- SAINT-DENIS, Henri : 239, 321
SAINT-GEORGES, Pierre Marie (de), dit Marie : 186, 213, 338
SAINTON, Jean-Pierre : 270-271, 321
SAINT-SIMON, Claude-Henri (de Rouvroy) : 47-49, 52, 55-60, 62-63, 86-87, 103, 114, 159, 198, 201, 257, 301-302, 330, 334
SAMINADAYAR-PERRIN, Corinne : 271-272, 334, 335
SAMSON, Véronique : 335
SAND, George : 9, 12, 83-88, 94-98, 105, 127-129, 219, 241, 285, 300, 302, 329-331, 335, 389, 391-392
SAPIRO, Gisèle : 34, 335

- SARLAT, Gaston : 270
SAWICKI, Frédéric : 139, 333
SAY, Jean-Baptiste : 44, 192, 325
SCHMIDT AM BUSH, Hans-Christoph :
327
SCHMIDT, Nelly : 270, 321
SCHMIT (ou SCHMITT/SCHMIDT),
Jean-Philippe : 10, 147, 151-152,
174-177, 194, 302
SCOTT, James C. : 20, 35, 264-265, 327
SCOTT, Joan W. : 22, 113, 324
SEILER, Hélène : 34, 335
SENNETT, Richard : 249, 327
SEVAISTRE, Louis-Paul : 210
SEWELL, William H. : 75, 82, 182, 310,
327
SHERIDAN, George Joseph : 209, 312
SIMIEN, Côme : 83, 315
SIMON, Charles : 194
SIMON, Gustave : 194
SIMON, Jules : 190, 193-194, 302
SIMONIN, Anne : 19, 327
SIMONPOLI, Nicolas : 309
SINTOMER, Yves : 25, 27, 30, 323, 332
SOBRIER, Joseph : 228
SOUVRAZ, Alexandre : 120
STERN, Daniel (ou Marie D'agoult) :
171, 228, 242, 302
STERNE, Jonathan : 250, 314
STEWART-MCDOUGALL, Mary Lynn :
152-154, 321
STOURM, Augustin, African : 179-181
STOURM, Eugène : 114, 121, 179
SUE, Eugène : 88-89, 99, 111, 302
SUIN, Victor : 285, 287-288, 295
SUIRE : 119, 121

TACKETT, Timothy : 75, 310, 314
TAGUIEFF, Pierre-André : 56, 335
TARDY, Jean-Noël : 66, 69, 71-72, 77,
322
TARGET, Joseph Léon : 142, 146, 148
TARRAGONI, Federico : 16, 314, 327
TASSIN, Etienne : 314
THÉVENOT, Laurent : 144, 331
THIERRY, Augustin : 159, 201, 330
THIERS, Éric : 19, 37, 217, 313, 317, 391
THOMAS, Edmond : 138, 335
THOMAS, Émile : 302
THOMPSON, Edward Palmer : 16, 26,
322-323, 325, 327
TILLON, Charles : 17, 314
TIMON : 256, 302
TOCQUEVILLE, Alexis (De) : 173, 253,
302
TODD, David : 198, 206, 322
TOLAIN, Henri : 276-277
TOTAIN (ou TOSTIN), Nicolas Théodore :
146, 151
TOTO, Francesco : 26, 327
TOURNIER, Maurice : 18, 324, 328
TOURRET, Charles : 191
TRAUGOTT, Mark : 75, 314
TRISTAN, Flora : 185, 302
TROPÉ, Michel : 328
TRUQUIN, Norbert : 36, 302
TUDESQ, André-Jean : 169, 318

VANDECASTEELE-SCHWEITZER, Sylvie :
148-149, 314, 329
VANDEKERKHOVE-CAORS, Marielle : 96,
335
VANDRISSE, Léandre : 130, 297
VERMOREL, Auguste : 143, 302
VIALES : 101, 388
VIARD, Jules : 257
VIDAL, François : 76, 316
VIGIER, Philippe : 59, 84, 170, 298, 314,
322
VIGNA, Xavier : 187, 330
VIGREUX, Jean : 38, 260, 315
VILLARD, Pierre : 86-88, 335

- VILLERME, Louis-René : 192, 202, 332, 335
VINCENT, Valentin : 54, 333
VOILLIOT Christophe : 80, 92, 104, 319, 335
VOIROL, Olivier : 25, 27, 325, 328
VOISIN, Benoît : 287
VUILLEUMIER, Marc : 161, 163, 322
- WACHTEL, Nathan : 328
WEBER, Max : 19, 314
WEILL, Georges : 71, 99, 322
WEISSHAUPT, Adam : 162
WIEGMAN, Robyn : 334
WILIWOLI, Augustin : 328
- WILLEMEZ, Laurent : 140, 328
WOLIKOW, Serge : 310
WOLOWSKI, Louis : 184, 192-193, 198, 209, 211, 333
- YON, Karel : 170, 328
- ZAIDMAN, Pierre-Henri : 104, 322
ZALTA, Edward N. : 33, 82, 325, 331
ZANCARINI-FOURNEL, Michelle : 22, 328
ZARKA, Yves Charles : 328
ZEVAES, Alexandre : 99, 322
ZINN, Howard : 22, 328
ZOLBERG, Aristide R : 325
ZYLBERMAN, Patrick : 221, 334